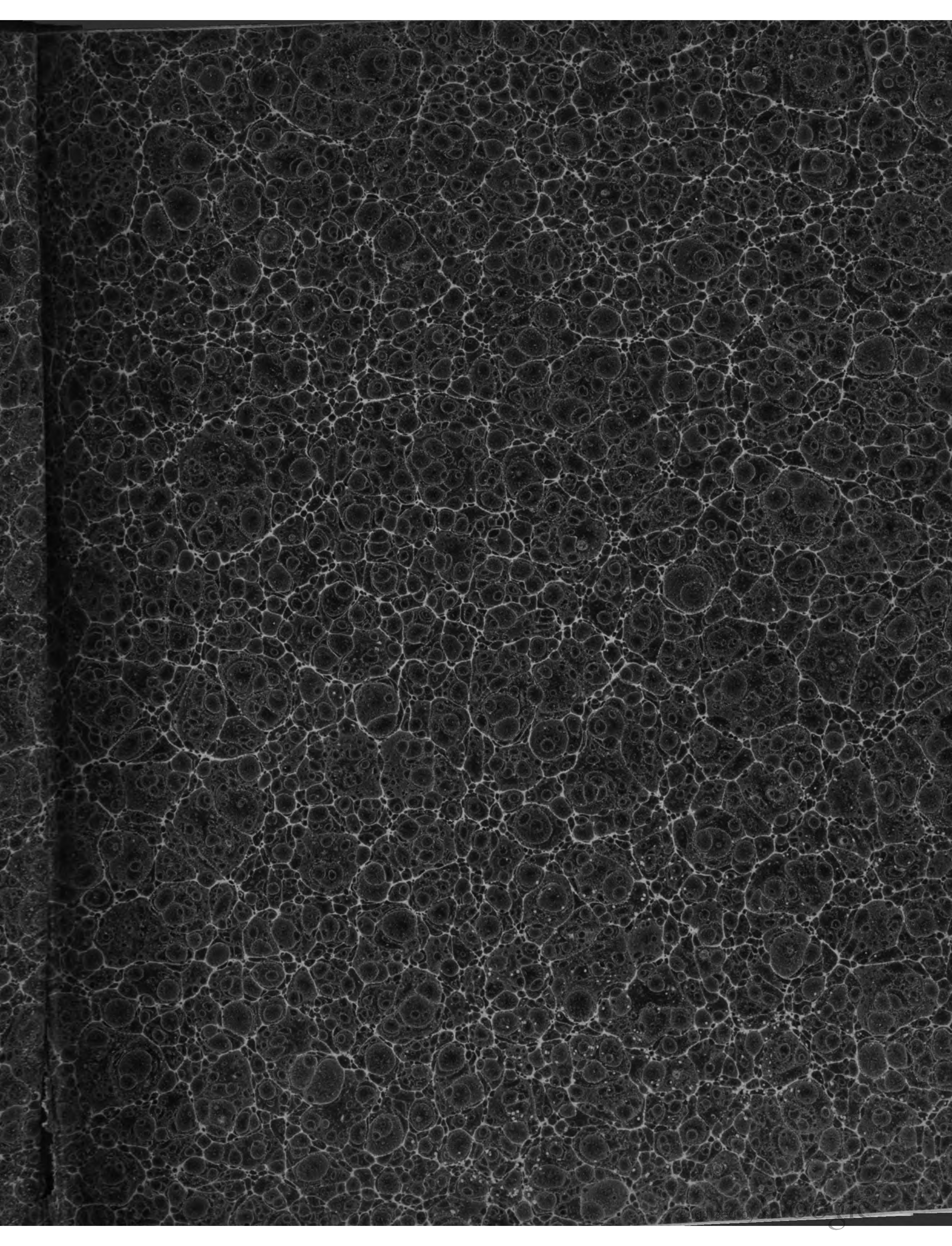




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

2e. Série. — 3e. Volume.

XIIIe. VOLUME DE LA COLLECTION.

ANNÉES 1842 ET 1843.



PARIS,

DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN, HARDEL, EDITEUR, RUE FROIDE, 2,

ROUEN, LEBRUMENT, QUAI DE PARIS.

1844.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE MOIS DE NOVEMBRE 1841 JUSQU'AU MOIS DE NOVEMBRE 1843.

La Société des antiquaires, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, a continué ses travaux et tenu régulièrement ses séances. Elle avait espéré faire paraître le 13e. volume de ses Mémoires dès la fin de l'année 1842. Les matériaux étaient réunis; mais les auteurs des principaux mémoires, et notamment M. Lambert, ont voulu revoir et retoucher leur ouvrage, et malgré les efforts de la commission d'impression et ceux du secrétaire, il a fallu sacrifier à la perfection du travail le désir d'imprimer aux publications toute l'activité dont elles pourraient être susceptibles.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 17 AOUT 1842.

Présidence de M. FLOQUET, Directeur,

Membre correspondant de l'Institut.

Cette séance avait d'abord été annoncée pour le 27 juillet.

Un évènement de douloureuse mémoire, la catastrophe du 13 juillet, avait rempli tous les esprits de tristes préoccupations, et la Société, réunie extraordinairement le 18 du même mois, a pensé unanimement qu'un sentiment de haute convenance devait faire ajourner sa réunion solennelle.

La séance s'est ouverte à 3 heures précises dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. Floquet, directeur, présidait la séance. M. le préfet du Calvados, M. le maire de la ville de Caen, M. le recteur de l'académie, M. Thomine-Desmasures fils, président central; M. Gervais, secrétaire, et de Caumont, secrétaire-honoraire, ont pris place au bureau.

M. Floquet a ouvert la séance par un discours plein d'érudition et d'aperçus neufs et piquants sur l'histoire de la charte aux Normands. L'intérêt du sujet, que relevait encore le débit animé de l'orateur, a constamment captivé l'attention de l'assemblée.

Voici le texte de ce discours :

Au temps où les divers peuples du monde, séparés par d'infranchissables distances, sans moyens comme sans désir de se connaître, ne se visitaient que par leurs armées, et, la guerre finie, se retrouvaient aussi loin les uns des autres, pour ainsi dire, que le ciel l'est de la terre ; où, dans le même empire, formé de conquêtes successives, les diverses provinces n'étaient guère moins étrangères entre elles que l'était la nation tout entière pour le reste du monde, faut-il s'étonner que, non-seulement chaque nation, ainsi isolée des autres, eût un caractère propre, une allure à elle, des inclinations marquées, fruit de son climat, de son tempérament, de ses lois et de ses mœurs, mais qu'aussi, dans chacune des provinces d'un même royaume, réunies en des temps divers, et ayant chacune leurs souvenirs et leur histoire, parussent bien long-temps des traits de caractère particuliers à chacune d'elles, et que savaient bien démêler les observateurs attentifs !

Nous ne parlerons ici que des Normands, dont l'humeur originale, énergique et constante, ne se démentit pas tant qu'ils eurent une existence à part, et qu'aussi l'on reconnaît tout d'abord dans les portraits sans nombre que les historiens en ont fait en des temps bien divers. Lors donc que le moine Gaguin vint, au XVe. siècle, montrer la Normandie jalouse à l'excès des lois qui lui sont propres, et, à toute force, n'en voulant point endurer d'autres (1), c'était dire ce qu'avaient été les Normands avant lui, et montrer, en même temps, ce qu'ils devaient être toujours. Pierre Lestoile, au XVIe. siècle, nous les peint « mal aiséz à ranger à choses nouvelles (2). » Papire Masson, ce voyageur clairvoyant, les visitant sous Louis XIII, les retrouve toujours entêtés de leurs institutions, toujours prêts à repousser les lois étrangères (3). En 1731, encore, le chancelier d'Aguesseau, dont le Parlement de Rouen n'a point accueilli les ordonnances, s'étonne devant

(1) Robert Gaguin, Histor., lib. VII.

(2) Lestoile, *Journal de Henri III*, ann. 1584, et *Journal de Henri IV*, 1607, 1608.

(3) Papirii Massoni Descriptio fluminum Galliæ. Parisiis, 1618, in-8°., p. 308, 309.

« *ces Normands, accoutumés* (dit-il) *à respecter leur Coutume comme l'évangile* », et assure plaisamment « *qu'un changement de religion serait, peut-être, plus aisé à introduire en Normandie qu'un changement de jurisprudence.* » Tant la Normandie avait sa coutume à cœur (1)! En sorte qu'au milieu des engouements de 1789, n'ayant pu s'en déprendre encore, et la voulant garder toujours, on la verra la défendre, et s'efforcer de la maintenir aux chefs même où elle déshérite un sexe au profit de l'autre, et ruine les cadets pour enrichir les aînés (2) !

A ces Normands, non moins vigilants gardiens de leur bien que de leur loi, et, d'ailleurs, si jaloux de l'une, parce qu'elle les aidait à conserver l'autre, deux institutions surtout étaient chères, leurs tribunaux pour les juger, et des États provinciaux pour défendre leur avoir contre les prétentions, toujours âpres, du fisc. Sous les ducs, les jugements étant rendus suivant leurs lois, par les barons et les prélats de la province, et les impôts librement votés en des assemblées où sont représentés le clergé, la noblesse et le peuple (3), tout va bien, jusqu'au temps où le roi de France Philippe-Auguste, devenu maître de la Normandie, la malmène, quoi qu'il lui ait pu promettre; surpassé, au reste, dans son despotisme et ses exactions, par les rois venus après lui, saint Louis seul excepté, vrai et loyal chrétien, en qui les autres nations révèrent un juge équitable, et ses sujets un tendre père qui les veut voir heureux. Mais qui dira ce qu'avant et après ce grand roi la Normandie eut à souffrir? Ses lois lui devant demeurer, disaient les traités, il avait bien fallu lui laisser son Échiquier. Mais, dans cet Échiquier, au-dessus des barons et des prélats normands, ses seuls juges, autrefois, on voyait aujourd'hui siéger, influents, de nombreux *commissaires* du roi de France, membres la plupart du Parlement de Paris, imbus des lois de France, étrangers, trop souvent, à celles de la province. Le parlement de Paris, pour tout dire, venu là en Normandie, par députation, jugeait maintenant les Normands; encore ne daigna-t-il pas se déplacer toujours. Les Échiquiers, à certaines époques, devenant rares, force alors était au Normand d'aller à Paris, à grands frais, demander justice à des magistrats mal informés de sa Coutume, que souvent ils durent violer par leurs arrêts. Grand déplaisir pour une province qu'on a vue jugée si à l'aise sous ses ducs; pour les bourgeois de Rouen surtout, eux en possession antique d'être jugés dans leur ville, ou, au plus loin, à Oissel et à Sahurs, leurs ducs eux-mêmes ne leur pouvant faire dépasser ces limites; ainsi l'avaient décidé vingt chartes ducales (4)! De plus, notre province, sans juges, étant aussi sans États, et les impôts l'accablant, il ne faut pas demander si ses habitants murmuraient, ni s'étonner non

(1) *Lettres inédites* de d'Aguesseau, publiées par M. Rives, édit. 8°., t. II, p. 225, 226.

(2) *Moniteur* des 12 et 13 mars 1790.

(3) *Chronique de Normandie*, dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, par D. Bouquet, t. XIII, p. 224, 225.

(4) Concilia Rothom. D. Pommeraie, in-4°., p. 148.

plus si l'on vit des émeutes. En l'une de ces rencontres, Rouen avait, le même jour, assiégé, dans le château, les commissaires du roi, venus de Paris tenir l'Échiquier de Normandie, puis avait renversé les bureaux des préposés du fisc, agents subalternes de la *maltôte*; manifestant ainsi, tout ensemble, et son horreur pour des juges étrangers, et son indignation contre des levées de subsides que n'avaient point consentis ses États (1).

Les édits rendus, après cela, par Philippe-le-Bel, pour assurer à la Normandie deux sessions d'Échiquier, chaque année, touchèrent peu, mal exécutés qu'ils furent; ces Échiquiers, de plus, étant toujours tenus par des magistrats de Paris, et l'arbitraire continuant, d'ailleurs, de tyranniser et de ruiner la province.

Au reste, il en allait ainsi par tout le royaume, où, aussi, en tous lieux, les grands et les peuples, à la fin devaient perdre patience. Sous ce règne, l'un des plus fiscaux qu'eût vus la France, peuple, clergé, noblesse, étant foulés outre mesure, faut-il s'étonner si tous s'émouvant à l'envi, se liguant, se mettant sur la défensive, on vit paraître tant d'actes d'association, et les bons esprits même en recherche de ce *milieu* si désirable entre l'insolence des peuples et le despotisme des rois! Alors, donc, en Bourgogne, en Languedoc, en Bretagne, en Picardie (mais pourquoi ne pas dire en tous lieux?) furent publiquement rédigés de hardis *manifestes*, où, exposant les torts du passé, peuple, prélats et barons demandaient des garanties pour l'avenir (2). Que si la Normandie avait naguère exigé de tels pactes de ses ducs, les maîtres de son choix, que fût-ce sous Philippe-le-Bel, après des exactions, des excès, des violences, que ceux-là seuls qui les avaient endurés pouvaient essayer de redire!

Aussi les avaient-ils bien su peindre dans les actes qu'eux aussi dressèrent en ce temps-là; plaintes véhémentes, où ils dénonçaient franchement au roi, le roi lui-même. Force fut à Philippe-le-Bel de les ouïr en son Louvre; et ce roi, peu après, venant à mourir, Louis X les vit, en son château de Vincennes, lui présenter leurs énergiques doléances, lui demander pour l'avenir des garanties qu'il ne pouvait dénier, et lui exposer enfin leurs antiques *libertés*, que force lui fut bien de leur rendre.

Barons, prélats, bourgeois, la province était là tout entière, représentée par ceux qu'elle avait choisis. Leurs énergiques doléances, poignantes pour Philippe, dont tant de misère avait été l'ouvrage, n'étaient plus pour un roi de vingt-cinq ans, innocent de tant d'excès, qu'une instante supplique, à laquelle il dut se rendre. Et, à la vérité, quoi de plus sérieux que leurs griefs! les Échiquiers toujours rares, quoi que l'édit de 1304 eût pu promettre; dans ces Échiquiers, des magistrats étrangers; des procès sans nombre enlevés aux juges normands, portés

(1) *Chron.* de Nangis, ann. 1294.

(2) *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, par M. de Boulainvilliers, édit. 1727 : t. II, p. 93, 105.

au parlement de Paris, même après qu'en Normandie des arrêts souverains les avaient jugés; les impôts pleuvant sur la province, sans l'octroi de ses Etats, et à un tel excès qu'on n'y pouvait plus vivre; point de bornes aux ruineuses exigences du fisc, et nulle propriété qui s'en pût défendre, les siècles, maintenant, n'étant pas plus comptés qu'un jour; toutes les lois normandes foulées aux pieds, et mille plaintes semblables, qu'on n'aurait jamais fini de redire!

Que si la chancellerie de *Louis-le-Hutin* avait pu, avec des actes équivoques, des clauses ambiguës, de vagues et fallacieuses promesses, apaiser quelque temps le Languedoc, la Bourgogne et d'autres provinces, le moyen d'abuser la Normandie si avisée, si défiante, si imbue de ses antiques lois, qu'à toute force elle voulait ravoir; si voisine, d'ailleurs, de l'Angleterre, à qui, dans son désespoir, elle se pouvait donner! Aussi, un premier acte, incomplet encore, ne l'ayant pu contenter, et le Conseil de *Louis-le-Hutin*, comprenant « *qu'il falloit fournir la carrière tout entière* (1), » de nouvelles Lettres lui furent enfin données, sinon telles, de tous points, qu'elle les aurait pu souhaiter, propres, quoi qu'il en soit, à la contenter un peu et à lui faire prendre patience. Ses lois, qu'elle regrettait si fort, allaient revivre; car, à son Echiquier, reconnu Cour suprême et indépendante de toute autre, devaient ressortir dorénavant tous les appels des sentences rendues par les sept bailliages de Normandie, sans pouvoir être portés au Parlement de Paris; défense même était faite d'y assigner jamais, sous quelque couleur que ce pût être, aucun habitant de la province. Plus de levées (en sus des charges ordinaires), à moins d'une urgence extrême, manifeste et bien notoire à tous. Devant la *prescription quadragénaire* (sacrée, désormais, en Normandie, à l'égal d'un titre) devait s'arrêter toute réclamation, et s'incliner le roi lui-même. Avec le roi, comme avec les autres, tout possesseur, *par an et jour*, devait demeurer nanti de l'immeuble en litige. Ces points fondamentaux définis, laissons les articles de détail; car, le moyen de tout dire? Le besoin, d'ailleurs, de parler du *monnéage*, du service de l'*ost*, du *varech*, des *choses gayves*, des sergents de l'épée, des *prises de denrées*, et de tant d'autres choses, dont on ignore aujourd'hui jusqu'au nom même! Toutes les clauses une fois convenues, quoi qu'il en soit, et couchées par écrit, restait au chancelier à faire son office. Sur une blanche et longue feuille de vélin, au bas des vingt-quatre articles que vient de promettre Louis X, pend bientôt son grand sceau de cire verte (2), où paraît, au milieu des fleurs de lis, ce monarque, la couronne en tête, le sceptre en sa droite, en sa gauche la verge de justice (3). Puis, voyez comme

(1) De Boulainvilliers, loco citato.

(2) « De patentibus litteris aliquæ vocantur *Cartæ*, gallice *Chartres*, quæ sigillantur *cerâ viridi* et filis sericeis; et *hæc fiunt ad perpetuitatem*. » Les autres étaient scellées de cire blanche. D. Carpentier, *Suppl. Gloss. Cangii*, V°. LITTERÆ PATENTES.

(3) *Charte normande*, juillet 1315. *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, par Laurière et Secousse, t. I, p. 594. *Traité de Diplomatique*, par les Bénédictins, in-4°., t. IV, p. 141.

Rouen s'émeut et triomphe, lorsque ses députés, au retour, lui montrent la *Charte aux Normands!* Au Château, l'Echiquier séant, écoutez les baillis, les vicomtes, les gens du roi, tous les officiers de la province, la main sur le livre des Evangiles, jurer, l'un après l'autre, « par Dieu leur créateur, sur le péril et dampnacion de « leurs âmes, par la rédempcion qu'ilz attendent que nostre Seigneur J.-C. leur face, « au jour du jugement, » d'obéir à cette *Charte*, de contraindre leurs justiciables à y obéir, de punir, en toute rigueur, ceux qui y oseraient attenter! Après qu'on a pris Dieu à témoin de ces serments à la *Charte* nouvelle, c'est encore à lui qu'on en va confier le dépôt. Du château, les juges, la noblesse et les bourgeois se sont rendus processionnellement à Notre-Dame, où reposent les regrettés ducs de la province. La *Charte normande* demeurera au trésor de la métropole (1), près de la châsse de Marie, près de la *fierte* de saint Romain, sacrée comme elles, remise comme elles à la garde de Dieu! Mais à Dieu seul appartient de faire des lois éternelles; et si l'homme ose bien les enfreindre, épargnera-t-il les siennes propres, caduques et périssables, quelque éternité qu'elles se soient promise! Louis X ne dura guère; des rois vinrent après lui, oublieux des libertés des Normands et de la *Charte* qu'il leur avait donnée. Vingt-quatre ans ne s'étaient pas écoulés, que les Etats de Normandie firent retentir de leurs trop justes doléances la cour de Philippe de Valois, lui dénonçant les atteintes portées à la loi fondamentale de *Louis-le-Hutin*. Philippe, en guerre avec l'Angleterre. qu'il aurait voulu conquérir, pouvait-il refuser quelque chose à une grande province, si voisine de là, à un peuple, obstacle redoutable pour lui s'il se l'aliénait, utile et puissant auxiliaire s'il le savait bien ménager! Si donc les plaintes des Normands avaient été vives, la réponse du monarque fut prompte, solennelle, et les dut contenter. La *Charte* de Louis X, en ce qui touchait le service dû au roi dans ses armées, ouvrant un champ vaste à l'arbitraire, qui, aussi, ne s'y était que trop donné carrière, Philippe, désireux de rassurer la province, posa les règles en cette matière, et établit si clairement la législation de l'*arrière-ban*, qu'on n'en devait plus disputer dans la suite; confirmant, du reste, dans les termes les plus énergiques qu'on eût vus jamais, cette Charte de 1315, qu'il venait d'amplifier au profit des Normands. Mais qu'eût-ce été encore? Son fils aîné, Jean, duc de Normandie, âgé de vingt ans, appelé là, dut jurer, à son tour, cette *Charte*, loi fondamentale d'une province à lui donnée en apanage; et, comme duc de Normandie, surtout comme héritier présomptif de la couronne de France, promettre de la respecter, de la faire à jamais respecter de tous (2).

A onze ans de là, son père mort, semons de la jurer encore, le roi de France, se souvenant des serments du duc de Normandie, les renouvela avec joie et s'y montra fidèle.

(1) Chronique ms. Bibl. royale. *Reg. capitul. Eccles. Rothom.*, et *Reg. de l'Hôtel de Ville de Rouen*, passim.

(2) *Litteræ confirm. Philippi Valesii*, Mart. 1339.

Ainsi en devait-il être de son fils Charles V, duc de Normandie aussi d'abord, puis roi de France après lui, mais, sur le trône, toujours tendrement dévoué à une province, où même il voulut que son cœur fût porté, et reposât dans Notre-Dame de Rouen, au milieu de ces Normands qu'il avait tant aimés.

A ce règne, trop court, allaient succéder de longs et indicibles malheurs, le bas-âge de Charles VI livrant la France en proie à quatre tuteurs infidèles, insatiables de pouvoir et d'or, les ducs de Berry, de Bourbon, de Bourgogne et d'Anjou. Eux présents, le jeune Charles, à son *joyeux avènement*, a solennellement confirmé, il est vrai, cette *Charte normande*, par des lettres-patentes, lues et enregistrées à l'Échiquier de Rouen et au Parlement de Paris (1). Mais, bientôt, lorsqu'au mépris d'un pacte si saint, dont ces quatre princes ont été les témoins et les garants, mille agents du fisc viennent, sinistres et insatiables oiseaux de proie, s'abattre sur la Normandie épuisée, et qu'après l'avoir sucée jusqu'au sang, ils s'y voudraient acharner encore; alors, dans la ville de Rouen indignée, voyez le peuple se lever grondant et terrible, renverser les bureaux du fisc, massacrer ses agens, s'en prenant à tout ce qui le gêne, invoquant cette *Charte normande*, qu'on n'a paru confirmer, depuis peu, que pour la violer avec plus d'audace; l'allant prendre, cette *Charte*, au trésor de Notre-Dame, et la portant en cérémonie à l'aître de Saint-Ouen, près la croix, devant l'église de l'abbaye, au pied du trône, élevé à la hâte, où sied, tremblant et pâle, un des siens, dont cette multitude s'est osé faire un roi en son délire. Or sus, bailli de Harcourt, monte sur cet échafaud; tiens, prends, et lis-nous, à haute voix, cette Charte, que tous ensuite, grands et petits, devront jurer! Car, magistrats, clergé, bourgeois, moines, curés, chanoines, semons de venir là sans tarder, n'ont pu s'en défendre. Le bailli de Harcourt, qui, tenant la *Charte normande* en ses mains tremblantes, voudrait qu'on le dispensât de la lire, s'y résout à la fin, pour sauver ses maisons, toutes voisines de là, que déjà l'on commence à démolir; pour sauver sa tête, vouée aux bourreaux, s'il s'opiniâtre davantage. Il lit, tous écoutent en silence, le texte français de la *Charte normande*; et autant de clauses qu'elle contient étant autant de griefs contre un gouvernement qui les a toutes violées sans pudeur, la colère du peuple s'en accroît encore; et, après que, sur un *Évangéliaire* apporté là, magistrats, prêtres, moines, avocats, gentilshommes, bourgeois, ont tous juré d'obéir à cette *Charte* et de n'y attenter jamais, aux moines de Saint-Ouen, aux chanoines de Notre-Dame, force est ensuite de renoncer, par un nouveau serment, à leurs privilèges, à leurs baronies, à leurs contrats, à leurs droits, aux jugements qui les ont reconnus et proclamés, de s'engager à ne revenir jamais sur l'abandon qu'on leur en a fait faire; et alors seulement finissent les sanglantes saturnales de la *Harelle* (2).

(1) *Litteræ patentes.* 25 janvier 1380. Enreg. au Parlement de Paris le 1er. avril 1380.

(2) Chronique ms. Bibl. royale.

Que vois-je, après cela ! Cette Normandie, que l'enfance de Charles VI a abandonnée en proie au fisc et à l'émeute, bientôt sa démence la livre aux Anglais, qui, trente ans durant, en vont être les maîtres. Mais son héroïque résistance a touché Henri V, qui confirme la *Charte normande* (1). Car pouvait-il fouler aux pieds les libertés données par ses pères à ce pays où ils ont régné naguère; et comment ces franchises auraient-elles étonné les Anglais que régit, depuis deux cents ans, la grande Charte du roi Jean-*sans-Terre* ? Que n'avait pas fait la Normandie pour prévenir cette invasion funeste; combien ces trente années d'occupation lui ont duré; et avec quels transports sont accueillis à Rouen, Charles VII, ses preux fidèles et la royale bannière de France, où, maintenant ne paraissent plus que des fleurs de lys ? En sa *joyeuse entrée*, il a promis de confirmer la *Charte normande* (2); bientôt, on le voit la défendre contre les audacieuses entreprises du Parlement de Paris, qui a osé citer à sa *barre* les magistrats de la ville de Rouen et ses bourgeois (3) ! Ce serait, au reste, trop peu faire pour une province si fidèle, si dévouée, et qui l'a tant aidé à reconquérir son royaume. Les attentats continuant contre la *Charte* de Louis X, l'Échiquier s'en émouvant, l'Hôtel-de-Ville de Rouen, le chapitre de Notre-Dame, après lui, et avec eux, au loin, les sept bailliages (4), Charles VII, alors, venge la Normandie, en proclamant hautement, dans des lettres royales, ce que cette province a fait pour lui, aux jours mauvais, et en prenant la *Charte aux Normands* sous son auguste sauve-garde (5). Mais la confirmer et la défendre ne serait point assez encore pour sa royale gratitude. La vague promesse faite aux Normands, en 1315, de n'accroître point leurs charges, *hors le cas, bien établi, d'un urgent besoin*, n'étant qu'une voie spacieuse ouverte à l'arbitraire, qui aussi, cent cinquante ans durant, s'y est licencié sans pudeur, Charles entreprend d'y mettre ordre. Grâce à lui, à la Normandie seule, désormais, il appartiendra de déclarer l'urgence; et ce pays, franc, ne devra plus payer d'autres impôts que ceux qu'auront librement votés les trois Ordres de la province assemblés (6). Quand, dans Rouen, à la *Convention* du clergé, de la noblesse et du peuple, réunie dans le palais des archevêques, sont apportées ces lettres royales, quelles acclamations n'entend-on pas; et avec quelle joie, avec quelle solennité le

(1) Capitulation de la ville de Rouen, 13 janvier 1418. *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, reg. U. Et Requête des habitants de Rouen à Henri VI, roi de France et d'Angleterre. *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, tiroir 1er., n°. 1.

(2) Acte de reddition de la ville de Rouen à Charles VII. (10 novembre 1449.) *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, reg. A.—3 S.

(3) Charte de Charles VII (7 octobre 1450), datée de Montbason. *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.*

(4) *Reg. cap. Eccles. Rothom.*, 22 novembre 1452. *Registre de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, 25 avril 1457.

(5) *Litter. patentes* Caroli VII, april. 1458.

(6) Ibid.

chapitre va aussitôt à Notre-Dame déposer la *Charte* de Charles VII en son trésor, auprès de celle de Louis-*le-Hutin* (1) !

La Normandie est contente, à cette fois. Mais sa joie, qui l'aurait pu penser, va croître encore sous Louis XI ! Car, outre que ce roi confirme la *Charte* dans les termes les plus exprès dont on ait mémoire (2), il défend, par des lettres spéciales, d'évoquer jamais, à Paris ou ailleurs, les procès nés dans la province (3). De plus, et la *Charte normande*, et ses lettres confirmatives, et les anciennes lettres par lesquelles Philippe de Valois, Jean, Charles VI, Charles VII l'ont confirmée avant lui, sont publiquement lues et enregistrées à Paris (en Parlement), à Rouen, en l'audience de l'Échiquier ; avec quel déplaisir en l'un, dans l'autre avec quels transports de joie ! C'est, entre la France et la Normandie, un solennel renouvellement de l'ancien pacte d'alliance (4) !

Mais quelle autre ivresse y excitent bientôt des évènements qu'on n'aurait jamais pu prévoir, et qu'en les voyant même, à peine on peut croire ! La Normandie, duché indépendant naguère, presque royaume, et devenue à regret, en 1205, l'une des provinces de France, mais voyant, toutefois, dans ses nouveaux souverains, bien moins ses rois que ses ducs, avait, depuis lors, désiré (toujours, à la vérité, sans espoir) redevenir un État à part. Si, naguère, dans les fils de Philippe de Valois et de Jean, elle avait vu comme une ombre de ses anciens souverains, ces nouveaux ducs avaient duré peu ; encore y avait-il cent ans qu'elle n'en avait eu de tels. Lors donc, qu'en décembre 1465, elle apprit tout-à-coup qu'elle allait avoir un duc (5) et qu'il cheminait vers sa capitale, quels transports n'y vit-on point paraître ! Le nouveau duc, Charles de Berry, frère de Louis XI, faisant à Rouen sa *joyeuse entrée*, y avait été accueilli comme un Messie. A Notre-Dame, lorsqu'après avoir promis de respecter les libertés de l'église, de la noblesse et des communes, il jura de « garder, maintenir, faire entretenir et garder les droits, lois, coustumes de Normandie et la *Charte aux Normands* (6) », à ces mots, la multitude ne le laissant point finir, s'exclama ivre de joie, et les cris : *Rou*, *Rou*, *Rou!* retentissant dans la basilique, allèrent réjouir dans leurs sépulcres le grand duc Rollon et Guillaume-Longue-Épée. Mais qu'était-ce au prix des cérémonies de l'inauguration du nouveau duc ? Aux Normands, à ce coup, était rendue leur gloire antique, et à la couronne ducale sa splendeur si long-temps éclipsée. Notre-Dame de

(1) Charte du 2 juin 1458. *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, reg. A.—38, fol. 117, v°.

(2) *Litter. pat.* Ludov. XI, 4 januar. 1461.

(3) Charte française, en date du même jour (4 janvier 1461).

(4) La publication eut lieu à l'audience de l'Échiquier du 8 mai 1462.

(5) Concession à Charles de France, et à ses descendants mâles, du duché de Normandie, au lieu du duché de Berry. (Octobre 1465.) *Ordonnance des Rois de France*, t. XVI, p. 394 et suivantes, publié par le marquis de Pastoret.

(6) *Le Cérémonial françois*, recueilly par Théodore Godefroy, 1649, 2 vol. in-fol., t. 1er., p. 604.

Rouen vit ce beau spectacle, au milieu d'une presse de clergé, de noblesse, de magistrats, de bourgeois et de peuple, le patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, posant sur la tête de Charles de France le cercle d'or aux feuilles de rose (1); l'évêque de Lisieux lui passant au doigt l'anneau ducal, en signe qu'il prenait la Normandie à épouse; le connétable de Normandie, Tancarville, lui ceignant l'épée; le maréchal de Normandie, Jean d'Harcourt, lui mettant en main l'étendart. Là s'étaient trouvés, avec tous les abbés de Normandie, le comte d'Eu, les barons de Roncherolles, de Clères, d'Heuqueville, de Tournebu, et tous les nobles descendants des preux de Guillaume-*le-Conquérant* (2). Seulement, ce beau rêve devait bientôt finir. Louis XI, dès avant que le traité de Conflans fût signé, ayant travaillé secrètement à le rompre, Charles perdit les alliés qui l'avaient fait si hardi; et, seul à seul, en face de Louis XI, ce prince faible dut renoncer à une province cédée à regret, forcément, pour gagner du temps, et que ne lui voulaient laisser ni son frère, ni les États du royaume, assemblés à Tours. La métropole de Rouen avait vu le mariage, le divorce eut lieu à l'Échiquier, en une solennelle audience, en présence de tous les Ordres de la province, appelés par lettres du roi. Là présidait le connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, de tragique mémoire, chargé, en cette rencontre, d'un message étrange. Les renonciations lues, ainsi que les conventions récentes entre Charles et son frère, le connétable de France, montrant à tous *l'anneau d'or* au moyen duquel Charles avait naguère *épousé le duché*, exhiba aussi un ordre du roi, qui enjoignait de le rompre en public. Il fallait bien obéir, et là, voyant tous, fut brisé à coup de marteau l'anneau ducal, dont le connétable emporta les morceaux, que Louis XI voulait avoir (3). Mais aux Normands, sans ducs, demeurait leur *Charte*, que Louis XI, confirmant de rechef, devait bientôt valider plus authentiquement encore, en révoquant, à la prière des États de Normandie, la commission des *francs-fiefs et nouveaux acquêts* (4). Seulement, les Échiquiers, de nouveau, redevenant rares, les Normands en auraient voulu avoir chaque année; et c'est la première demande qu'aux États de Tours les députés de la province firent à Charles VIII, dont le règne commençait, et qui voulut bien le promettre (5). Ils l'avaient prié, aussi, de ne faire plus tenir ces Échiquiers, que « par des présidents et conseillers *congnaissants les coustumes et usages du pays.* » A la vérité (et Charles VIII, dans des lettres-patentes, le confessa lui-même), « *les lois, us, stilles et coustumes de Normandie estants fort différents aux*

(1) « Et prædictus archiepiscopus posuit in capite ducis circulum aureum habentem in summitate, per circuitum, rosas aureas. » Roger Hoveden. Chronic.

(2) *Reg. capitul. Eccl. Rothom.* 10 décembre 1465.

(3) *Reg. Echiquier*, 1469.

(4) Charte de Louis XI, novembre 1470, enreg. au Parlement de Paris, le 3 janvier suivant. *La Normandie, anciennement pays d'Estats*, par Dom Le Noir, in-8°., 1790.

(5) *Histoire de Charles VIII, roy de France*, recueillie par Godefroy. Paris, in-f°., 1684, p. 414, 420.

autres (1), » la justice, ce semble, y devait être rendue par des magistrats du pays, qui les connussent. Aussi, aux prochains Échiquiers, en vit-on siéger de tels, mais avec des membres du Parlement de Paris, plus nombreux qu'eux encore. Toujours était-ce un heureux acheminement à un état de choses que désirait ardemment la province, mais sans oser l'espérer encore.

Quel souhait d'ailleurs aurait-elle pu former, quand, au château de Rouen, dans un de ses Echiquiers, lui apparut, sous le dais royal, semé de fleurs de lis, le jeune roi Charles VIII, siégeant parmi les juges, rendant la justice avec eux; là, et du haut de son trône, en présence des princes de son sang et des pairs du royaume, proclamant la souveraineté de l'Echiquier de Normandie; contraignant le comte d'Eu et le duché d'Alençon de s'y soumettre; confirmant, enfin, avec le privilége de saint Romain, si précieux à la cité, la *Charte aux Normands*, si chère à la province (2)! la Normandie, à cette fois, n'avait plus tant regret à ses ducs, et put espérer des jours heureux.

Louis XII et Georges d'Amboise les lui devaient donner, instruits qu'ils étaient des besoins d'un pays qu'ils avaient régi tous deux. Laissons les lettres solennelles par lesquelles la *Charte normande* fut confirmée, à l'archevêché, par Louis XII, le *Père du peuple*, que pressaient, confondus ensemble, les notables bourgeois de Rouen, les chanoines, les conseillers de ville et les princes de son sang (3). Grâce légère, auprès de celle qu'il allait faire à la province, en la dotant d'un Parlement, auquel, toutefois, le nom d'*Echiquier* demeura quelque temps encore. Les Normands, donc, allaient désormais avoir, à toute heure, cette justice dont on veut que leur humeur litigieuse leur eût fait un pressant besoin; et, pour comble d'heur, être jugés, non plus par des magistrats étrangers, ignorants de nos usages; mais (avait déclaré Louis XII), « par des présidents et conseillers.... juristes, coustumiers, saichants, congnoissants et entendants les loix, coustumes, stilles et *Charte* du pays (4), » à savoir, la *Charte normande*, maintenant plus que jamais, en honneur! Car Louis XII, en donnant pour loi au Parlement nouveau les ordonnances du royaume, et en lui commandant d'y obéir, comme on faisait, dès long-temps, dans tout le reste de la France, n'avait pas manqué d'excepter les points « *où elles seroient trouvées contraires et dérogeantes à la* CHARTE *et libertés, lois et coustumes du pays de Normandie*, » n'entendant point que, par les édits de ses prédécesseurs, non plus que par les siens, « il fût préjudicié aucunement à la *Charte normande*, à ses priviléges, libertés et coustumes du pays (5)! »

(1) Lettres-pat. de Charles VIII, Rouen, 26 mai 1485, enreg. le 28 dudit mois, à l'audience de l'Échiquier.

(2) *Reg. Echiq.*, 18, 20, 27 avril 1485.

(3) *Reg. des délibérations de l'Hôtel de Ville de Rouen*, 29 septembre, 1er. octobre 1508. — *Reg. capitul. Eccles. Rothom.*, 30 septembre, 2 octobre 1508.

(4) Edit d'avril 1499, portant création de l'Echiquier sédentaire de Rouen.

(5) Lettres-pat. de Louis XII, 14 novembre 1507.

La *Charte normande*, parvenue ici à l'apogée de sa gloire, devait, désormais, décliner, et, à la fin, cesser d'être, comme tout ce qui est fait de main d'homme. François Ier. (1), Henri II, rois absolus, tout en la confirmant aussi (2), en tinrent, au fond, peu de compte. L'édit rendu en juin 1539 (3), pour ordonner la réunion au domaine, de tout ce qui en aurait été détaché, depuis quelque temps que ce pût être, qu'était-il autre chose qu'un attentat au dogme de la *prescription quadragénaire*, si clairement établi, et dans la *Charte aux Normands*, et dans le coutumier de la province? A Rouen, en plein Parlement, le procureur-général lui-même n'avait pas craint de le dire (4). Aussi, en Normandie, l'édit ne passa pas; et, à cent ans de là, aux agents du fisc, tourmentant la ville de Rouen, au sujet de halles et moulins (qu'après quatre siècles de possession on lui voulait reprendre, en vertu de l'édit de François Ier.), les échevins devaient-ils opposer, avec succès, le refus que le Parlement avait fait, en 1539, de vérifier cet édit, contraire à la *Charte aux Normands* (5). Sous ces deux règnes, quoi qu'il en soit, la *Charte aux Normands* ne parut guère. Puis, venant nos discordes civiles, les guerres de religion, les troubles de la Ligue, dans ce sommeil de toutes les lois, la *Charte normande*, elle aussi, parut dormir; et je n'hésiterais même point à marquer ce temps comme celui de sa décadence, si, en 1585, lors de la dernière rédaction de nos coutumes, ne lui eussent été décernés d'éclatants honneurs, dont il n'est point permis de se taire. Car, à l'archevêché de Rouen, en pleine assemblée des Etats, comme la coutume *réformée* venait d'être solennellement proclamée *loi perpétuelle de la province*, et qu'on allait porter au Parlement ce Code, confié, désormais, à sa garde, mille voix s'élevant pour qu'on y joignît la *Charte aux Normands*, tous applaudirent avec transport; et le vénérable président Groulart prononça que, suivant le vœu des trois Ordres, « *la Charte normande seroit insérée à la fin du cahier de la Coustume, pour estre gardée et exécutée à jamais* (6). » Ces honneurs, à la vérité, étaient bien dus à une *Charte* qui venait de tirer la Normandie d'un grand péril, dont, à un siècle de là, elle la devait sauver encore. C'est que Jean Bodin, las d'écrire sur la *République* et le *sortilége*, était venu tout remuer dans la Normandie, livrant aux agents du fisc les forêts de la province, troublant, assignant les propriétaires de bois, calomniant les Etats de Normandie, dénonçant au roi, tenant en procès l'Hôtel de Ville, le premier président du Parlement, et vingt-deux membres de cette cour, qui avaient osé lui opposer la *Charte normande* (7). Mais, et ces courageux magistrats, et les

(1) *Reg. de délibér. de l'Hôtel de Ville de Rouen*, 5 juin, 9 août 1507.

(2) *Reg. Hôtel de Ville*, 4, 7 octobre 1550.

(3) Edit du 30 juin 1539, enregistré au Parlement de Paris, le 3 juillet 1539.

(4) *Reg. sec.*, 16 avril 1540.

(5) *Mémoire des échevins de Rouen*, dans les Mss du Chancelier Séguier. *Sédition de Normandie* (Bibliothèque royale), t. II, fol. 79, v°.

(6) Procès-verbal de la réformation de la Coutume de Normandie, du 26 au 31 octobre 1585.

(7) Bodin s'en vante lui-même dans sa *République*, liv. III, ch. 2.

Etats, avec eux, ne se lassant point d'invoquer près de Henri III la *Charte normande*, « *ce contrat faict* (disaient-ils) *avec les roys ses devanciers* (1) ». Henri III, qui la voulut voir (2), aussitôt qu'il en eut pris connaissance, enjoignit à Bodin de finir (3); et, au Parlement, bientôt, dans une grande audience, furent lues des lettres-patentes, qui révoquaient la commission de « ce grand perturbateur et infracteur des lois et coustumes de Normandie et de la *Charte normande* (4). »

Qui eût dit alors que ces iniques procédures, ainsi flétries aujourd'hui, seraient renouvelées un siècle plus tard? Mais l'autorité, s'acharnant contre des lois qui la gênent, va les minant toujours, et, avec le temps les sait détruire; océan envahissant, qui toujours monte, et dont les flots, renversant les faibles digues que lui a opposées la main de l'homme, vont couvrir, au loin, de vastes plaines qu'on s'était en vain flatté de lui soustraire! La Normandie le devait apprendre, et les beaux jours de sa *Charte* étaient passés. Henri III mort, les rois de France ne la voulurent plus confirmer; et, dans des édits qui y portaient atteinte, ne parlaient d'elle, quelquefois, que pour témoigner que, la connaissant et l'ayant vue, ils avaient passé outre. Ces mots: *nonobstant la Charte normande et la clameur de haro* (quelque apparence qu'ils voulussent avoir de confirmer la *Charte*, tout en y dérogeant), lorsque le parlement les vit pour la première fois, dans des lettres-patentes de Henri IV, avaient mis en émoi cette cour vigilante, dont les promptes et vives remontrances contre une *clause si malsonnante* ne furent point écoutées (5). Qu'allait-ce donc être sous Louis XIII (6), qu'au seul mot de *droits* et de *priviléges*, on avait vu toujours « se boûcher les oreilles, et demander, en criant à tue-tête, *ce que c'était qu'un privilége contre sa volonté* (7)? » Mais que fût-ce surtout avec Richelieu, non moins despote dans son cœur que dans son esprit, et qui, foulant aux pieds sans scrupule les libertés de France, n'allait pas, apparemment, s'arrêter devant celles d'une de ses provinces! Ne parlons point des *évocations*, qui enlevaient, chaque jour, les Normands à leurs magistrats et à leur *Coutume*, pour les livrer à d'autres juges et à des lois étrangères (8), « *nonobstant la Charte normande*. » Car qu'était-ce au prix de ces mille impôts nouveaux tombant sans cesse sur ce

(1) Article des Etats de Normandie, tenus à Rouen le 15 novembre 1578.

(2) Henri III répondit (le 8 février 1579): « S. M. a toute volonté de maintenir aux habitants de la province de Normandie leurs priviléges, et semblablement la *Charte normande, sur laquelle, néanmoins, elle désire estre, auparavant, bien particulièrement informée par les gens de la cour de Parlement.* »

(3) Articles des Etats de Normandie, du 4 avril 1579, art. 20: « *Sire, révoquez la Commission* D'UN NOMMÉ BODIN, *grand perturbateur et infracteur des lois et coustumes de ce pays, et de la* CHARTE NORMANDE. » — Réponse du Roi: « *La Commission de Bodin surseoira.* »

(4) Lettre-pat. du 18 avril 1579, enreg. au Parlement de Normandie, le 5 mai 1579.

(5) *Reg. secr.* du Parlement (royaliste) de Normandie, séant à Caen, du 29 mars 1590.

(6) Toutefois, le Parlement de Normandie, dans des remontrances du 21 novembre 1782, dit que la *Charte normande* avait été confirmée en 1619, par Louis XIII.

(7) *Histoire de l'ancien Gouvernement de la France*, par De Boulainvilliers, t. III, p. 198.

(8) *Reg. des délibér. de l'Hôtel de Ville de Rouen*, 9 octobre 1614.

pays malheureux, comme une grêle destructive des biens du présent et des espérances de l'avenir? En vertu des ordres d'un surintendant, et de simples *arrêts du Conseil*, combien furent créés et perçus alors d'inimaginables subsides sur une province qui, par sa *Charte*, avait été déclarée franche de tous impôts nouveaux, que n'auraient point librement octroyés ses Etats! Mais, pour qu'ils s'assemblassent, ces Etats, la volonté du roi étant nécessaire, faut-il s'étonner si, sous Richelieu, on ne les voyait plus guère (1)? Réunis, à de longs intervalles, invoquant alors cette *Charte normande*, dont le nom était devenu odieux, et ne parlant que de misère, à la fin on ne les laissa plus s'assembler (2). La Normandie, cependant, pressurée et indéfendue, s'indignant, se levant tout entière, alors parut la redoutable *armée de souffrance*. Cette *Charte*, dont il n'était plus permis aux Etats de parler, elle fut invoquée à haute voix par les *Nu-pieds*, qui, interpellant au loin les villes et les campagnes indignées, mais transies de peur, leur criaient :

« Puisqu'on vous traite à la rigueur,
Si vous ne conservez vos CHARTES,
Normands, vous n'avez point de cœur (3)! »

C'était le refrain des *Nu-pieds*. Mais, après que Gassion les eut fait taire, Richelieu interdit le parlement de Normandie, qui les avait laissé chanter. A Rouen, dans ce magnifique palais bâti par Louis XII, on vit les Normands jugés par des magistrats de Paris. Sans États, alors, sans Échiquier, la Normandie, accablée d'impôts, souffrit des maux qu'il ne faut point essayer de peindre. On veut (mais qui pourra le croire?) on veut que, la Normandie étant si outrée, ses idées de duché la préoccupassent encore; que les Anglais, d'ailleurs, remuant non loin de là, et se tenant aux aguets (4), le cardinal s'en fût fait peur. Cet anneau ducal, naguère si redouté de Louis XI, qui l'avait fait rompre, Richelieu, craignant de voir la Normandie en retrouver, en souder les morceaux, et se donner un nouveau duc, n'y aurait vu d'autre remède que la ruine et la terreur (5). Sous Louis XIV, la Fronde passée, les États, après un silence forcé de onze années, s'en plaignant avec amertume, demandant leur convocation annuelle, invoquant la *Charte aux Normands*, et déplorant la détresse de la province épuisée (6), pour toute réponse, il fut résolu de ne les laisser plus s'assembler jamais; et il ne restait maintenant à la Normandie que son Parlement, qui, à la vérité, la sut bien défendre. Car le fisc (7),

(1) Il n'y eut point d'Etats, en Normandie, aux années 1635, 1636 et 1637. — Les Etats, réunis en 1638, se plaignirent de cette intermission.

(2) En 1639, 1640, 1641, 1642, les Etats de Normandie ne furent point assemblés.

(3) Voir le *Diaire*, ou *Journal du Voyage du chancelier Séguier en Normandie*, en 1640, publié par nous, Rouen, in-8°., 1842.

(4) *Hug. Grotii Epistol.*, august., septembr., octobr. 1639.

(5) *Les Historiettes de Tallemant des Réaux* (article du cardinal de Richelieu), édit. 1840, t. II, p. 199, 200.

(6) Article des Etats de Normandie, assemblés à Rouen, le 12 février 1655.

(7) Edit d'août 1669, portant réglement général pour les eaux et forêts, titre XXIII, art. 4, 5, 6, 7.

après cent ans de silence, voulant ressusciter les désastreuses prétentions de Jean Bodin, sur les forêts de la province, et des commissaires de Louis XIV, venant en Normandie, assigner, juger arbitrairement, molester ses habitants, ce grand pays, enfin, étant sur le penchant de sa ruine, la *Charte normande* l'en vint sauver, invoquée qu'elle était par le Parlement, par Basnage, par Gréard, qui parlèrent haut, fortement, et qu'il fallut bien écouter (1). L'absolu Louis XIV, assis en son Louvre, s'inclinant devant la *Charte normande*, qu'il avait voulu voir, regrettant de l'avoir violée, faute de la connaître, réparant ses torts par un solennel édit (2); c'était là pour notre *Charte* un éclatant triomphe, et la Normandie en fut consolée. Par malheur, les Parlements, dans la suite, devaient, eux aussi, être réduits à ne rien dire. Car, ne leur permettre plus de parler contre les édits *qu'après qu'ils les auroient transcrits, au préalable, sur leurs registres* (3), qu'était-ce autre chose que leur ordonner de se taire? Dans ce profond et triste silence des magistrats, des villes, des communes, des Ordres, et de la nation tout entière, où la *Charte normande* semblait ne subsister plus que dans la formalité qu'on voulait bien suivre encore, de déclarer que, l'ayant vue, on n'en avait point tenu compte, des jurisconsultes étrangers en étaient venus à penser qu'elle avait cessé d'être. En 1684, dans un vif débat entre la Normandie et le Châtelet de Paris, ce tribunal, le voudra-t-on croire? s'osa rire des « Normands, *qui* (disait-il) *ne lui avoient opposé qu'un* TITRE IMAGINAIRE; *qu'ils appeloient* CHARTE NORMANDE, *et qu'encore ils ne montroient point* (4)! »

Cette loi, à la vérité, avait éprouvé mille atteintes. C'était un *privilége entamé;* nos jurisconsultes eux-mêmes en demeuraient d'accord (5). Outre qu'au mépris de ce pacte sacré, les *Etats* n'étaient plus qu'un souvenir effacé, sans cesse on imposait arbitrairement à ce pays des charges nouvelles. Que devenaient son Echiquier même, et sa Coutume: les *committimus*, les *priviléges de l'Université*, les *évocations*, le *sceau du Châtelet*, arrachant incessamment à ses juges leurs justiciables, et à sa *Coutume*, des peuples que, seule, elle aurait dû régir; les exils, enfin, enlevant à la *Charte normande* les magistrats courageux qui osaient seulement en proférer le nom! Dès 1740, la *Charte normande* ayant souffert mille atteintes, et tant de *dérogations* ayant réduit au néant la plupart de ses clauses, le docte Froland, la voyant ainsi mutilée, la comparait, en gémissant, à « ces vieils drapeaux de régiment, qui,

(1) *Deffences pour les particuliers qui possèdent des bois dans la province de Normandie, contre la prétention des droits de Tiers et Danger*, par M. Gréard, avocat au Parlement de Rouen, 1673, in-4°. de 177 pages. (Réimprimé en 1737, in-4°., par les soins de Froland.)

(2) Edit d'avril 1673, concernant le *Tiers et Danger* sur les bois de Normandie. (*Recueil général des anciennes Lois françaises*, t. XIX, p. 110.)

(3) Déclaration du 24 févr. 1673.

(4) *Mémoire touchant le droit du sceau du Châtelet de Paris*, 1684, cité par Froland, dans ses *Mémoires concernant les décrets d'immeubles situés en Normandie*, liv. 1er., chap. 4, n°. 2, et liv. 2, chap. 11, n°. 3.

(5) Froland, *Recueil d'Arrêts et Arrêtés du Parlement de Normandie*, partie 1re., chap. 8, p. 180.

par leur vétusté et la multiplicité des attaques et des coups qu'on leur a portés dans les combats où ils ont paru, sont en morceaux, et tellement défigurés qu'il n'y reste aucun vestige de leur ancien éclat (1). » Mais, qu'aurait-il donc pu dire, après que Maupeou, y portant la main à son tour, eut réuni la Haute-Normandie au ressort du Parlement de Paris, par un monstrueux édit (2) qui, en ce chef, à la vérité, ne devait point avoir d'effet! C'est qu'aussi dans Rouen, dans Caen, dans la province tout entière, magistrats, clergé, noblesse, jurisconsultes, communes, publicistes, s'émouvant tous ensemble, invoquant tous ensemble la *Charte normande* (3), et poussant la redoutée *clameur de haro*, le nouvel Ebroïn recula, pris de peur. Toujours, au lieu de son ancien et unique Echiquier, notre province dut-elle subir deux *Conseils supérieurs*. Dans la Normandie, soumise à une seule Coutume, à Rouen, à Bayeux, sur des questions pareilles, furent rendus des arrêts contraires. Pour les impôts, les exactions et les perceptions illégales et arbitraires, on n'en avait jamais vu tant, le Parlement Maupeou enregistrant pêle-mêle tout ce qui lui venait d'édits fiscaux, puis les envoyant à transcrire aux deux *Conseils supérieurs* de Normandie, qui, leur eût-on envoyé le traité de Troyes, l'auraient assurément enregistré sans murmure.

Après que tant de rois avaient impunément violé, avec la *Charte normande*, toutes les lois du royaume, Louis XVI, lui si saint, si loyal et si pur, en devait durement porter la peine. Qui aurait pu croire qu'il eût jamais rien à craindre de ses peuples, ce roi si tourmenté du besoin de les rendre heureux? Mais la France, voyant, depuis un siècle, ses Etats réduits au silence, ses Parlements sans force, ses trois Ordres inactifs, ses franchises à la merci des commis, cette nation, long-temps engourdie, se réveillant à la fin, cherchant à tâtons ses lois, ne les trouvant plus, avait eu peur, puis s'était indignée; et, ne tenant nul compte de ce qu'on lui accordait chaque jour, bientôt elle voulut tout avoir.

Pour la Normandie, sage, comme toujours, en cette décisive conjoncture où, partout ailleurs, frémissaient et s'emportaient les esprits émus, dans ses assemblées, dans ses remontrances, dans mille écrits que le temps fit éclore, on la vit constante à ne demander que ce qu'elle avait désiré toujours, à savoir un Parlement indépendant, des Etats provinciaux annuels, et là le libre octroi des subsides; la conservation intégrale de sa chère *Coutume;* et, sur toutes choses, la confirmation de la *Charte normande*, ce palladium de la province et de ses antiques libertés! C'était le cri de ses sept bailliages, et le commun refrain des *cahiers* de ses trois Ordres, auxquels il fut enjoint de réclamer, tout d'abord, ces points importants, sans jamais s'en déprendre, et de ne consentir et n'entendre à rien, avant qu'on les leur eût accordés (4).

(1) Froland, *Recueil d'Arrêts de Règlement du Parlement de Normandie*, in-4°., 1740, 1re. partie, chap. 8, p. 180.

(2) Edit de septembre 1771.

(3) *Le Manifeste aux Normands.*

(4) Cahiers des Pouvoirs et Instructions des trois Ordres, dans les Bailliages de Normandie, passim.

Mais, à Versailles, les Etats-généraux ouverts, dans les dispositions qu'on sait, et avec le *vote par têtes*, quelles chances peuvent demeurer à ces titres vieillis; les priviléges des personnes et des ordres une fois détruits, comment ceux des corps, des communautés, des villes et des provinces, s'en pourraient-ils sauver? La grande vague s'avance furieuse, grondante; elle va tout renverser!

Vint alors, vint la nuit du 4 août, nuit d'enthousiasme, d'engouement, de pétulance et de vertige, nuit toute française, où, de renonciation en renonciation, de sacrifice en sacrifice, l'attendrissement et l'émulation gagnant toujours, la fièvre s'en mêlant, et le sang étant en feu, c'était toujours à qui sacrifierait quelque chose. Alors, ces têtes ardentes du Dauphiné s'avisant d'offrir en holocauste leurs libertés provinciales, leurs libertés pour lesquelles, peu de mois auparavant, on les eût vus tout mettre à feu et à sang, d'autres provinces le renviant sur celle-là, les niveleurs, cependant, seuls de sang-froid en cette orgie, cotant toutes ces renonciations et en faisant inexorablement registre, il fallait bien que, dans ce gouffre béant, vinssent tomber pêle-mêle toutes les *libertés* de nos provinces.

La Normandie, muette et songeuse quelques instants, dut, à la fin, se résoudre à son tour. Le vote par tête ayant divisé les trois Ordres, et mettant chaque jour aux prises les députés de la même province et de la même ville, en vain le cardinal De la Rochefoucauld et le président De Frondeville avaient-ils tenté d'invoquer les *mandats limitatifs* des sept bailliages, et de défendre les libertés normandes; ils avaient en tête l'inexorable Thouret, qui, aux intérêts d'une province, opposa ceux de la nation tout entière. Sa voix puissante devait prévaloir. Les mêmes lois, une même constitution pour tous les habitants du même empire, tel fut le décret de l'Assemblée nationale. En un mot, après cinq cents ans, presque de durée, c'en était fait à jamais de la *Charte aux Normands!*

Mais la Normandie, pour cela, ne devait point périr, quoiqu'alors on eût pu croire, et, ni ces morcellements de territoire, ni ces lignes arbitrairement tracées sur l'antique carte de ce vaste et beau pays, n'auront servi de rien, grâce à l'histoire. Devant l'irrésistible puissance des souvenirs, et ces faibles distinctions devaient disparaître, et ces pâles lignes de séparation s'effacer bientôt. Nos troubles finis, les dévastateurs ayant fait leur temps, et l'heure des réparations étant venue, des hommes puissants par l'intelligence, par la science, par le cœur, par un ardent amour de la patrie, se sont pris à déblayer infatigablement toutes ces ruines, à dégager, à relever, comme à l'envi, tant de monuments abattus. Par eux, tout devait renaître. Suscités, réveillés, animés par un souffle vivifiant, tant d'ossements blanchis, tout-à-coup se sont mus, cherchés, rejoints; la mort avait cédé à la vie, et la belle, l'imposante Normandie a reparu à nos yeux charmés. Avec elle, allaient sortir des décombres ses vieux châteaux, ses abbayes, ses cartulaires, ses chroniques, ses antiques mémoriaux, qui recélaient son histoire, son histoire, auprès de laquelle ne saurait tenir aucune autre histoire! Merveilleuses résurrections, révélations inestimables, qui, Messieurs, sont votre ouvrage et votre gloire; source

d'une éternelle union entre tous les Normands, prêts sans cesse à franchir ces lignes, par lesquelles on s'était en vain flatté de les séparer pour jamais. Donc, plus de fleuves, plus de vallées, plus de montagnes, plus d'âpres rochers entre hommes dont naguère une même loi régit si long-temps les aïeux, et qu'unit à toujours la mémoire des vieux parents, le culte des souvenirs, le fervent amour des lettres et des arts. Nul, en un mot, nul soit, à jamais, cet arrêt rendu naguère à Versailles, par gens n'ayant point qualité pour juger de nos affaires? Qu'il soit déclaré cassé, en vertu de cette *Charte normande*, dont j'essayais, tout-à-l'heure, de vous retracer l'histoire. Normands, tous et à jamais, quoi qu'on en ait pu dire, à cette solennelle séance de nos *Etats provinciaux* (la seule, hélas! qu'il nous soit donné de tenir encore), on verra se renouveler éternellement, chaque année, ce pacte sacré, qui doit unir étroitement les descendants des sujets du grand Rollon et de Guillaume-le-Conquérant. Tous, à jamais, s'y rendront de loin, et viendront avec joie sacrifier en ce temple élevé par vous aux sciences, aux lettres, aux arts, aux doux souvenirs de la patrie.

Et voilà qu'à la voix de cette Normandie si chère, moi aussi, le plus obscur, mais non le moins tendre de ses enfants, convié par elle à venir, avec vous, célébrer sa gloire, j'accours ici, docile, ému, reconnaissant, vivement désireux de dire combien m'a profondément touché un appel si peu attendu, un si inespéré souvenir; mais contraint de confesser qu'il y a des honneurs qu'on ne peut dignement reconnaître, et des joies qu'on ne saurait exprimer jamais!

M. Charma a lu un mémoire de M. Du Méril, intitulé : *Essai sur l'histoire ecclésiastique de la Neustrie maritime, depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules, jusqu'à l'invasion des Normands.* L'auteur retrace succinctement l'histoire des premières hérésies qui agitèrent le christianisme devenu tout-puissant ; il indique les conséquences des erreurs de Pélage et d'Arius, et leur influence sur l'état politique de l'Europe et de l'Asie.

M. Gervais lit ensuite un mémoire de M. G. Mancel, sur l'histoire littéraire de Caen au XIIe. siècle; c'est à cette époque que les trouvères du Nord commencèrent à écrire dans l'idiôme national. Des noms restés célèbres brillèrent à cette époque; il suffira de citer ceux de Robert Wace, de Philippe de Than et de Robert de Mauvoisin, seigneur de Rosel.

La séance s'est terminée, à quatre heures trois quarts, par la lecture d'une pièce de vers de M. Alp. Le Flaguais, dans laquelle il décrit en beaux vers la flèche admirable de l'église St.-Pierre et son abside élégante.

SÉANCE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE

DU 18 AOUT 1842.

Présidence de M. THOMINE-DESMAZURES fils, Président central.

M. Gervais, après avoir fait le résumé des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, présente l'analyse générale des mémoires et des communications qui ont eu lieu pendant la même période, et dont il a déjà été fait mention dans les procès-verbaux mensuels. Il rend compte, en ces termes, de l'emploi des diverses sommes allouées l'année précédente à divers membres de la Société.

M. l'abbé Cochet, a-t-il dit, vous a fait parvenir un mémoire sur le résultat des fouilles faites à Étretat, où il a découvert et exploré les ruines de plusieurs habitations gallo-romaines.

Le territoire de Vieux, si fécond en débris de cette même époque, a été l'objet de nouvelles investigations.

M. Du Méril a bien voulu se charger de la direction et de la surveillance des travaux, et il l'a fait avec un zèle qui mérite notre reconnaissance. Les fouilles entreprises ont amené la découverte d'une grande dale en marbre rouge provenant des carrières de Vieux, et qui a dû servir à l'ornement d'un édifice important ; on a aussi retrouvé l'enceinte de thermes anciens, que l'on croit les mêmes que ceux que M. de Foucault avait reconnus en 1705. Plusieurs médailles, provenant des fouilles, ainsi qu'un instrument en fer, qui a servi évidemment à l'usage des thermes, ont été déposées dans votre musée, avec 75 médailles en grand bronze, également trouvées dans le territoire de Vieux, et qui toutes appartiennent à la famille de Trajan ou à celle des Antonins.

Vous aviez accordé, sur la demande de MM. Auguste Le Prévost et Bonnin, une somme de 400 fr., pour être employée à faire des fouilles à Gisay et à Condé-sur-Iton ; 200 fr. avaient été mis également à la disposition de M. de La Sicotière, qui devait explorer les ruines ro-

maines de Lonlay (département de l'Orne) et le tumulus de St.-Cennery. Vous aviez aussi alloué des fonds à M. Lambert pour examiner les tombeaux de Reviers, ainsi qu'à M. Pillet, qui devait faire pratiquer des fouilles à St.-Aubin-sur-Mer; puis enfin à M. de Magneville, qui avait fait espérer la continuation des recherches commencées en la commune de Lébisey, près Caen. Il paraît que ces fonds n'ont pas été utilisés; il n'est du moins parvenu à votre secrétaire, sur l'emploi qui aurait pu être fait de ces diverses allocations, aucune espèce de renseignement.

Membres décédés. Pendant le cours de cette année, la société a eu à regretter la perte de M. le comte de Sesmaisons, l'un de ses membres titulaires.

« M. le comte Donatien de Sesmaisons (1), pair de France, quoique né en Bretagne, appartenait en quelque sorte à la Normandie, où il possédait de grandes propriétés, et où il passait la plus grande partie du temps après la session des Chambres. Il appartenait surtout à notre Société, dont il faisait partie depuis un grand nombre d'années. Nous devons donc quelques lignes à sa mémoire, et nous regrettons de n'avoir pu nous procurer les renseignements qui auraient été nécessaires pour composer une notice complète. Dans l'absence de M. le vicomte de Sesmaisons, son fils, fixé à Rome pour deux années, nous allons au moins rappeler quelques traits de la vie de M. le comte Donatien de Sesmaisons.

« Issu d'une famille ancienne et honorée de la Bretagne, M. de Sesmaisons parcourut la carrière militaire, et épousa la fille de M. le comte Dambray, chancelier de France, qui possédait des propriétés considérables dans le Cotentin; il y devint lui-même propriétaire de la magnifique terre de Flamanville, dont il hérita de Mme. la marquise de Bruc. De ce moment, M. le comte de Sesmaisons devint Normand, il fut nommé du Conseil-général du département de la Manche, et prit la part la plus active aux travaux de l'assemblée : il voulut, vers la même époque, encourager les travaux des deux Sociétés que venait de fonder à Caen M. de Caumont, et se fit recevoir membre de la Société Linnéenne et de la Société des antiquaires de Normandie.

Le beau domaine de Flamanville lui doit les plantations d'arbres verts qui bordent le vallon par lequel on se rend du château au bourg des

(1) Extrait de l'Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, p. 692.

Pieux, et plusieurs autres améliorations. Il a contribué par son influence à la création de plusieurs routes dans le département de la Manche.

« M. le comte de Sesmaisons avait été frappé, jeune encore, d'une maladie qui ne pardonne point, la paralysie. Dès avant 1823, il avait inspiré de sérieuses craintes à sa famille. Quand la guerre d'Espagne éclata, il était encore tout accablé, tout courbé de souffrances et d'infirmités, et cependant il fut impossible de l'empêcher de partir pour le siége de Pampelune avec le maréchal de Lauriston.

« D'abord député, puis pair de France, il fit preuve d'une obligeance incessante et infatigable. Ce qu'il rendit alors de services, les Bretons, les Vendéens, les habitans de Savenay, de Guérande, du Poulignen, du bourg de Batz et du Croizic s'en souviennent, et jamais un *paludier* de ces contrées religieuses et fidèles ne passait devant l'avenue de son château de l'Esnerac, sans faire le signe de la croix et sans prier *pour les Sesmaisons*, se souvenant que c'était le comte Donatien qui, en 1816 ou 1817, avait obtenu du roi Louis XVIII le retrait d'une ordonnance qui affamait ce pays de marais salants, contrée aride où le blé ne peut venir, et dont les pauvres habitants mouraient de faim par suite des exigences du fisc.

« A ce besoin, à cette nature d'obliger, Dieu devait des bénédictions, et après de longues infirmités ces bénédictions n'ont point failli, elles sont descendues sur son lit d'agonie. Depuis long-temps il s'était religieusement résigné aux infirmités que Dieu lui avait envoyées ; depuis long-temps son esprit n'était plus qu'une ombre, bien affaiblie, de ce qu'il avait été ; mais quelques heures avant que le flambeau de sa vie ne s'éteignît, il a repris sa flamme d'autrefois et a jeté de belles, de consolantes lueurs ! Jamais père de famille n'a mieux, n'a plus saintement rempli ses derniers moments ; femme, enfants, petits enfants, parents, amis, serviteurs, entourant son lit, ont été édifiés et bénis tour-à-tour par lui.

« Le comte Donatien de Sesmaisons appartenait à l'une des plus anciennes familles de Bretagne, fils d'un des hommes les plus instruits et le plus aimable de la cour de Louis XVI, et gendre du vertueux M. Dambray, chancelier de France ; il était colonel chef d'état-major de la garde royale, gentilhomme de la chambre, commandeur de la Légion-

d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand; ses restes ont été portés au cimetière du Père-La-Chaise et déposés près des tombes de la comtesse de Sesmaisons, sa mère, et de M. de Barentin, ancien Garde des Sceaux. Là, bien des larmes sont tombées sur son cercueil! là bien des souvenirs demeureront attachés.

« Il est mort dans les premiers jours de mai 1842. »

Votre commission a admis sept nouveaux membres titulaires,
Ce sont MM.
De Bonnechose, propriétaire à Bayeux;
Olive, docteur-médecin, à Bayeux;
Charma, professeur de philosophie, à Caen;
Courty, à Caen;
Whit, propriétaire, à Pons;
Chevrault, secrétaire de la Société Ébroïcienne, à Evreux;
Richard, archiviste de la ville de Rouen.

Les nouveaux membres correspondants sont MM.
Edelestan Du Méril, à Paris;
Santerre, chanoine honoraire de la cathédrale de Beauvais;
Pradié, capitaine au deuxième régiment de carabiniers.

Pendant le cours de cette année, on a découvert, en la commune de Cheux, environ deux mille pièces en billon du XIIe. et du XIIIe. siècle. Ce petit trésor était composé en totalité de deniers manceaux, et ce n'est que par exception qu'on y voyait quelques deniers tournois ou angevins : du reste, aucun échantillon que l'on puisse attribuer, soit aux ducs de Normandie, soit à des seigneurs ou à des évêques Normands. Nouvelle preuve à l'appui de l'opinion de ceux qui soutiennent que les deniers manceaux ont été la monnaie courante en Normandie, et que le droit de monnayage n'a jamais été concédé, par nos ducs, aux seigneurs et aux prélats de la province.

M. de Formeville vous a procuré l'acquisition d'une bague romaine, en cuivre doré, forme chevalière, ornée d'une petite pierre onix, gravée en creux et représentant une figure, qui peut être celle d'Apollon, nue debout devant un autel, tenant d'une main une patère et de l'autre un rameau. Cette bague, découverte dans la bruyère de Crouptes, était

renfermée dans un vase qui contenait aussi plusieurs médailles romaines de la famille des Antonins.

On a également trouvé, dans la même commune, un autre vase contenant des monnaies françaises d'or et de billon, du roi Jean et de Charles V, et en outre cinq cuillers d'un métal imitant l'or. Ces cuillers de la grandeur d'une cuiller à café, étaient toutes droites et arrondies par le bout.

M. Eudes, cultivateur à Bretteville-l'Orgueilleuse, a découvert, dans un champ qu'il cultivait, environ 4,000 médailles en petit bronze et en billon de bas-aloi. Les trois quarts environ de ces pièces sont à l'effigie de Posthume ; on en trouve ensuite beaucoup de l'empereur Gallien, de Salonine, puis quelques-unes des empereurs qui ont régné après lui, y compris le jeune Cordien. Ces médailles sont d'une mauvaise fabrication, et, sur plus de douze cents que j'ai eu occasion d'examiner, je n'ai trouvé aucune véritable rareté.

Je ne vous entretiendrai pas, en détail, des différents objets dont votre musée s'est enrichi ; cependant je dois vous signaler une monnaie gallo-romaine des Lexoviens, portant l'empreinte d'un aigle et pour légende, au revers, ces mots : *Numismos publicos.*

Après cet exposé, M. Pellerin, trésorier de la Société, a présenté l'état de la caisse. Il en résulte qu'indépendamment de deux rentes sur l'Etat, montant ensemble à 258 fr., la Société possède environ 1,592 fr. 93 c., somme qui suffira à peine, avec le produit de la cotisation annuelle, au paiement des dépenses prévues pour l'année 1842.

La Société n'ayant pu décerner le prix par elle proposé à l'auteur du meilleur mémoire « Sur l'histoire du commerce et de la navigation « en Normandie, depuis l'invasion des Normands, jusqu'à la réunion « de cette province à la France, » remet le même sujet au concours. Le prix, qui est porté à 400 fr., sera distribué dans la séance publique de l'année 1843.

Elle met également au concours, pour être décernée dans sa séance publique du mois de juillet 1844, une médaille d'or de la valeur de 500 fr., à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

« De l'état des classes inférieures en Normandie, sous le rapport des « droits politiques et du droit de propriété, lors de l'invasion des Nor- « mands et pendant le gouvernement de ses ducs. »

On passe ensuite à l'examen des demandes en allocation de fonds, qui ont été adressées à la Société.

La Société maintient l'allocation de 200 fr. accordée l'année précédente à M. Léon de La Sicotière, et celle de 100 fr. à MM. Pillet et Lambert, de Bayeux, qui ont promis d'exécuter les fouilles projetées à Reviers.

Une somme de 200 fr. est mise à la disposition de M. Du Méril, pour continuer les travaux d'exploration entrepris dans la commune de Vieux.

Il est accordé 100 fr. à M. Le Cerf, pour commencer des fouilles dans un terrain appartenant à M. de Bellefontaine, situé en la commune de Clinchamps, hameau de Percauville, et dans lequel on suppose qu'il existe des restes de constructions romaines.

La Société, sur la proposition de M. Lair, souscrit pour une somme de 100 fr. au monument que la ville de Condé est dans l'intention d'élever à la mémoire du contre-amiral Dumont-d'Urville. Elle exprime le regret que l'état de sa caisse ne lui permette pas d'accorder à M. l'abbé Cochet les 300 fr. par lui demandés pour continuer les fouilles qu'il a commencées dans la commune d'Étretat.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée par M. le curé de Cerisy-la-Forêt, communiquée par M. le recteur, et par laquelle M. le curé réclame l'intervention de la Société, auprès de M. le Ministre de l'intérieur, pour obtenir que son église soit classée au nombre des monuments nationaux. Il est décidé que cette demande sera transmise au Ministre par M. le président de la Société.

M. Pothier, bibliothécaire à Rouen, est nommé membre titulaire.

On procède ensuite au renouvellement partiel du bureau. M. de La Sicotière, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé directeur pour l'année 1842-1843.

M. Du Méril est nommé président central pendant cette même année, et M. de Récy est nommé vice-président.

MM. Daniel, Roger, Léchaudé-d'Anisy, de Boislambert, G. Mancel Boscher, sont désignés pour composer la commission d'impression, pendant la même période.

La Compagnie, avant de se séparer, vote des remercîments au bureau de l'année précédente.

La séance est levée à 11 heures.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 16 AOUT 1843.

Présidence de M. Léon DE LA SICOTIÈRE, Directeur.

La séance est ouverte à 3 heures, dans une salle dépendante de la salle des réunions, à l'Hôtel de Ville, en présence d'un auditoire nombreux et choisi.

M. de La Sicotière, directeur de la Société, préside l'assemblée.

Sont appelés à prendre place au bureau, MM. l'abbé Daniel, recteur de l'université; Du Méril, président central; de Récy, vice-président, et Gervais, secrétaire.

M. de La Sicotière a ouvert la séance par le discours suivant:

« Messieurs,

« Ma première pensée, mon premier besoin, en ouvrant cette séance, doit être de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait. Ma reconnaissance est d'autant plus vive que cet honneur était moins mérité. Vous m'avez appelé à votre tête, moi l'un des plus jeunes et des plus obscurs d'entre vous, quand tant d'autres plus dignes s'offraient naturellement à vos suffrages; quand les noms même de mes prédécesseurs semblaient ne laisser aucune place pour le mien. Tous, en effet, et ceux dont la présence jette encore un si vif éclat sur nos réunions, et ceux dont la perte prématurée a laissé un si grand vide dans nos rangs et autour de nous, tous avaient des droits éminents à cette distinction. D'importants, de glorieux services rendus à la science et au pays sollicitaient votre choix, et l'honneur de ce choix, permettez-moi de vous le dire, rejaillissait en grande partie sur la Société qui l'avait fait. Pour moi, Messieurs, mon seul titre à votre bienveillance, c'était votre bienveillance même. Vous avez donné à l'amitié ce que vous ne pouviez accorder à la science. J'en suis doublement fier, doublement heureux. Sans doute aussi, vous aurez voulu essayer ce que peut un témoignage d'honorable confiance, et en m'accordant ainsi un honneur que je ne méritais pas, m'imposer l'obligation de travailler à le mériter.

Je l'ai compris ainsi, Messieurs. Le choix du sujet dont je devais vous entretenir dans cette réunion solennelle, m'a vivement préoccupé.

« Depuis sa création, la Société des antiquaires de Normandie a embrassé dans ses études un grand nombre de sujets : histoire militaire, civile et religieuse des principales localités de la province ; archéologie monumentale ; anciennes institutions judiciaires et industrielles ; paléographie ; sigillographie ; numismatique ; arts et monuments anciens.

« L'histoire littéraire n'a pas semblé rencontrer la même faveur. Elle n'occupe jusqu'ici qu'une place très-secondaire dans nos publications. Pourquoi cela, Messieurs ? Serait-ce donc qu'elle n'offrirait pas pour l'intelligence des mœurs, des coutumes, des idées de nos pères, les mêmes ressources que leurs monuments ou leurs monnaies ? Serait-ce que la poésie du passé serait tout extérieure, tout matérielle, si j'ose ainsi parler ; que le génie artistique du moyen-âge, qui de ses cathédrales faisait de si magnifiques épopées, serait resté complètement stérile et impuissant quand il saisissait la plume au lieu du ciseau ? Serait-ce enfin que cette belle Normandie, dont l'amour nous rassemble ici, eût été moins féconde en littérateurs et en poètes qu'en braves chevaliers, en navigateurs intrépides, en architectes sublimes ? Je ne le pense pas, Messieurs, et vous ne le pensez pas plus que moi.

« J'aurais voulu d'abord vous offrir une esquisse de l'histoire de la littérature et spécialement de la poésie en Normandie. Le sujet était vaste et beau.... Trop vaste et trop beau, sans doute ! Que de noms glorieux à vous rappeler, Messieurs, depuis ce Wace, dont nous possédons enfin les œuvres complètes, grâce à l'excellente publication de deux d'entre vous (1), et ces trouvères dont le savant abbé De La Rue nous a révélé le nom, les ouvrages et le talent souvent si remarquable (2), jusqu'à ce Malherbe qui *vint enfin*, jusqu'à ce Corneille, dont Napoléon aurait fait un prince et dont la France a fait un empereur ! Effrayé par l'immensité du sujet, par la longueur des développements qu'il eût rendus nécessaires, j'ai dû chercher dans l'histoire littéraire de Normandie une époque assez intéressante et en même temps assez détachée des autres, pour vous être offerte dans un tableau séparé. Ce tableau, j'ai cru le trouver complet dans le court espace de quelques années et dans une seule ville, — la cour de la reine de Navarre à Alençon.

« Pour apprécier l'intérêt de cet épisode, il ne faut pas oublier l'éclat des premières années de François Ier. : un roi de vingt ans signalant le début de son règne par une éclatante victoire au-delà des monts ; l'Italie soumise, nous soumettant à son tour au joug de ses arts et de ses artistes ; les femmes si longtemps reléguées dans leurs donjons, et se voyant avec ravissement appelées à la cour ; une galanterie inconnue, singulier mélange d'une politesse plus que française et d'une corruption plus qu'italienne ; la réforme mêlant ses paroles austères à ces murmures de poésie, de gloire et de voluptés, et puisant dans ce contraste même une force nouvelle ; dans tous les esprits quelque chose d'ardent et

d'inquiet ; un nouveau langage, naissant des mœurs nouvelles et du besoin d'exprimer des sentiments nouveaux ; Marguerite enfin, jeune,—belle,—puissante,—noble esprit,—cœur tendre,—imagination mobile et impressionnable à tous les sentiments, à toutes les idées, à toutes les souffrances de son temps.

« Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier., était née le 11 avril 1492 dans le vieux château d'Angoulême; elle mourut dans celui d'Odos, près de Tarbes, le 21 décembre 1549 (3).

« Elle épousa en premières noces, le 1er. décembre 1509, Charles IV, duc d'Alençon, prince sans figure, sans esprit, sans aucun mérite, pour lequel elle avait fort peu d'inclination. Elle le perdit en 1525. Deux ans après, elle se remaria avec Henri d'Albret, roi de Navarre. C'est de ce mariage que naquit la fameuse Jeanne d'Albret qui exerça une si haute influence sur les événements politiques de son temps, et qui eut pour fils Henri IV.

« Pendant son premier mariage de 1509 à 1525, Marguerite passait la plus grande partie de l'année à Alençon, capitale du duché de son mari (4). Ce duché lui ayant été donné en dot par François Ier. avec celui de Berry et toutes les seigneuries qu'avait possédées son premier mari, lorsqu'elle épousa Henri d'Albret, elle continua d'y faire de longues et fréquentes visites.

« Nous n'entrerons pas dans le détail de ses premières années. Dès l'âge de 15 ans, si l'on en croit Ste.-Marthe, son panégyriste, « L'esprit de Dieu commença « à se manifester et apparoistre en ses yeux, en sa face, en son marcher, en sa « parole, et généralement en toutes ses actions (5). » Nous dirons seulement qu'elle reçut une éducation très-remarquable. On lui apprit très-bien le latin, la philosophie, la théologie qu'elle aima toujours beaucoup, l'italien, l'espagnol et même l'hébreu, assez mal le français et pas du tout l'orthographe (6).

« Nous n'examinerons pas non plus, après tous les biographes qui l'ont discuté longuement, le point de savoir si elle se laissa gagner aux idées de la réforme. Il est très-vrai qu'elle donna dans ses états un asile aux protestants persécutés et aux suspects; qu'elle protégea ainsi Lefevre d'Etaples, Gérard Roussel, Caroli, Ch. de Ste.-Marthe, Etienne Dolet, Berquin, Erasme, Calvin lui-même (7); il est vrai aussi que son poème intitulé *Le miroir de l'âme pécheresse* fut censuré par la Sorbonne, comme renfermant des propositions et des tendances contraires à la religion romaine, et que plusieurs prédicateurs s'élevèrent contre elle en chaire à ce sujet. Les écoliers du collége de Navarre, de concert avec leurs régents, jouèrent même une farce dans laquelle Marguerite était transformée en furie d'enfer. François Ier. ne pouvait souffrir qu'on insultât publiquement *sa Mignonne,* comme il appelait sa sœur. Il envoya des archers de sa garde pour arrêter les coupables, et ceux-ci, élèves et maîtres, repoussèrent à coups de pierre les gens du roi. Ils n'obtinrent leur pardon qu'aux instances de la généreuse princesse qu'ils avaient insultée. Mais, en admettant que Marguerite,—soit pitié pour les

novateurs persécutés, — soit inquiétude d'esprit, — soit influence de quelques-uns des membres du clergé catholique qui avaient abandonné leur foi, — eût montré quelque penchant pour les nouvelles doctrines, — elle n'en resta pas moins fidèle et bonne catholique. Tout le reste de sa vie, ses ouvrages, ceux-là mêmes dont le ton est le moins religieux, sa correspondance, sa mort surtout, le prouvent évidemment (8).

« Quant aux principales circonstances de sa vie politique, à son voyage en Espagne pendant la captivité de son frère, par exemple, il n'entre pas dans mon cadre d'en parler.

« C'est à Alençon, au milieu de sa cour qu'il faut la voir. Quelle émotion dut causer sa venue! Que d'inscriptions françaises et latines sur les portes par où elle devait passer (9)! Que de fleurs dans les rues! Avec quelle avidité chaque habitant cherchait les traits de sa jeune et gracieuse princesse! Elle n'avait pas 20 ans lors de ses premiers voyages. Brillants seigneurs et galants cavaliers s'empressaient autour des dames qui remplissaient sa cour, et qui sans doute n'étaient pas plus sévères que les beautés de la cour de France. Marguerite elle-même n'échappait pas aux hommages. La mauvaise intelligence que l'on supposait entre elle et son mari, Charles IV, encourageait les plus timides. Ce n'était que fêtes et jeux. Les savants, les poëtes et les malheureux vinrent plus tard. Pendant le premier mariage de Marguerite ils n'occupaient à sa cour que le second rang.

« Au milieu de toutes ces adorations, de tous ces triomphes de vanité, le beau front de Marguerite restait chargé d'ennuis. Elle était triste, elle était seule, elle était malheureuse. Hélas oui! Triste au milieu des joies de sa cour, solitaire parmi la foule, malheureuse en parlant de son bonheur. Elle aimait.... et l'histoire indiscrète, l'histoire dont les conjectures, subtiles ou téméraires, ne respectent pas les secrets des femmes ni même des reines, l'histoire nous apprend que le malheureux objet de cette passion malheureuse, était... le propre frère de Marguerite, le beau, le dangereux François Ier. Cet amour, hâtons-nous de le dire, resta pur. François Ier. ne paraît pas y avoir répondu. Par une étrange contradiction, le débauché trouvait dans ses vices la force que la femme honnête ne pouvait trouver dans sa vertu. Comment cette passion fatale s'était-elle glissée dans le cœur de Marguerite? Sans doute à son inçu, dans la liberté des jeux de l'enfance, dans la solitude des campagnes d'Amboise où elle avait été élevée avec son frère, comme deux cents ans plus tard, le même amour criminel dans le cœur de la sœur de René (10).

« Voici quelques fragments d'une lettre et un rondeau adressés par Marguerite à son frère, en février 1521, et qui ne peuvent guères laisser de doute sur la réalité des sentiments dont nous venons de parler.

« d'Alençon ou d'Argentan.

« Sire, ce qu'il vous plut m'écrire que, en continuant, vous me feriez con-

« noître, m'a fait continuer et davantage espérer que vous ne voudriez laisser « votre droit chemin pour fuir ceux qui pour le principal de leur heur, désirent « vous voir, encore que de mal en pis. .... Au moins, sire, faites-moi tant d'honneur « et de bien que de n'augmenter ma lamentable misère en demandant expérience « pour défaite, là où vous connaissez sans votre aide l'impuissance.... ne vous « requérant pour fin de mes malheurs et commencement de bonne année, si non « qu'il vous plaise que je vous sois quelque petit de ce que infiniment vous m'êtes « et serez sans cesse en la pensée... En attendant cet heur de vous pouvoir voir « et parler à vous, sire,...... Si m'obligerez tant et trop à vous,.... S'il vous plaît « ensevelir mes lettres au feu et la parole en silence. Autrement vous ren- « driez : »

« Pis que morte, ma douloureuse vie,
« Vivant en vous de la seule espérance
« Dont le savoir me cause l'assurance,
« Sans que jamais de vous je me défie.
« Et si ma main trop faiblement supplie,
« Votre bonté excusera l'ignorance :
« Pis que morte !

« Par quoi à vous seul je dédie
« Ma volonté et ma toute puissance ;
« Recevez-la, car la persévérance
« Sera sans fin ou tôt sera finie ;
« Pis que morte !

« Votre très humble et très
obéissante plus que sujette et servante. »

« Avec un peu de bonne volonté on trouverait dans les autres poésies de la duchesse d'Alençon quelques passages d'une allusion tendre et triste, quelques soupirs mal étouffés, que son frère seul ou presque seul dut recueillir (11).

« C'est ainsi qu'elle fait dire à Marie, sœur de Moïse, ou plutôt qu'elle dit elle-même dans son *Miroir de l'âme pécheresse* (12) :

Que fîtes vous alors ? de mon péché,
Las ! mon frère, vous fûtes empêché :
Non pour prier pour ma punition,
Mais pour mon bien et ma rémission.
. . . .
Mais qu'avoûs fait voyant ma repentance ?
Tôt avez mis fin à ma pénitence.
. . . .
O frère doux, qui en lieu de punir
Sa folle sœur, la veut a lui unir.
Et pour murmure, injure, *ou grande offense*,
Grâce et amour lui donne en récompense.

C'est trop, c'est trop, hélas! c'est trop, mon frère;
Point ne devez à moi si grands biens faire.
J'ai fait le mal; vous me rendez le bien.
Vôtre je suis, et vous vous dites mien.
Vôtre je suis *et vôtre doublement*,
Et être veux vôtre éternellement.
. . . .
Or puisque frère et sœur ensemble sommes,
Il me chaut peu de tous les autres hommes

« Dans une *chanson spirituelle*, composée pendant la maladie du roi (13), elle s'écriait :

Par quoi n'ai rien qui me console
Fors l'espoir de la douce mort.
. . . .
Sauvez, Seigneur, Royaume et Roi,
Et ceux qui vivent en sa vie.

« Et dans une *Épître* (14) à son frère :

.. Moi qui n'ai que vous devant les yeux.
. . . .
O qu'il fut dur ce mot à avaller
De voir mon Roi, *voire et mon tout*, aller
Où je sais bien que dangereux hazard
A quelque roi que ce soit fait la part.

« Enfin, il existe une jolie petite pièce allégorique, intitulée *l'Ombre* (15), dans laquelle il se pourrait que Marguerite eût trahi quelque chose de sa passion :

Ombre du grand par lequel je suis grande,
Qui se fait craindre à tous ceux qu'il commande :
C'est le puissant, c'est le beau, c'est le sage,
Qui n'a de soi ni semblance, ni image,
Car à soi seul non à autre ressemble.
Or sommes nous si fort liés ensemble,
Qu'en tous les lieux où il va je le suis.

« Marguerite a assez souvent comparé son frère au soleil, pour qu'une fois elle ait comparé le soleil a son frère.

« La religion se chargea d'apaiser cette pauvre âme. La princesse engagea une correspondance spirituelle et mystique avec Briçonnet, évêque de Meaux. Briçonnet passait pour un des esprits les plus distingués de son temps. Ses lettres sont loin de le prouver. Tout ce que le mysticisme a de plus incroyable, de plus inintelligible se trouve entassé dans ses épîtres, dont quelques-unes ont cinquante, quatre-vingt et jusqu'à cent pages! C'est un débordement de métaphores dont la vulgarité tombe à chaque instant dans le burlesque; c'est un galimathias toujours ridicule, souvent absurde et parfois touchant à la folie (16).

« Voici, par exemple, ce que le prédécesseur de Bossuet écrivait à Marguerite qui, lui faisant part de ses peines, s'était servie de cette expression : *Je vous despars de mon gasteau :* « Madame, entendez qu'il y ait en ce monde gasteau de tribulacions « que devez distribuer à votre inutile fils (nom sous lequel il se désignait lui-« même). Ung seul en connais qui y a règné venu de zizanie sursemée; moulu au « moulin d'ennuy; pestry d'eau froide en la huche d'infidèle et inobédiente pré-« sumption; cuit au four de propre amour; dont le manger a été une figue em-« poysonnant les architectes et leur postérité, jusqu'à ce que la farine sans levain « a esté mise au pot de nature humaine, etc. » Marguerite essaya d'imiter ce style, mais fort heureusement pour elle et pour nous, elle en était incapable! Seulement, il semble que ses rapports avec l'évêque la consolèrent et la fortifièrent un peu. L'âge aussi, son second mariage, la naissance de ses enfants amenèrent d'autres idées. Elle voulut continuer, compléter ses études. Elle appela autour d'elles les savants, les poètes, qui — dès ce temps-là — menaient parfois une assez triste existence. Elle en fit des valets de chambre, des secrétaires, des maîtres des requêtes, des trésoriers, des conseillers à l'échiquier d'Alençon. Encouragée par leurs douces louanges et leurs exemples, elle-même se mit à composer, et quand elle eut pris la plume, le moyen de la quitter?.... Sa petite cour devint donc une espèce de centre pour les talents incompris, pour les savants persécutés, —et il y en avait beaucoup.

« Les mœurs et surtout le langage de ce petit monde étaient peu scrupuleux. On en trouve une peinture trop fidèle dans les ouvrages de Marot et des autres poètes attachés comme lui à la cour de Marguerite. Cette princesse elle-même avait une grande liberté de parole, un grand laisser aller de conduite. Comment, quand on a tant d'esprit, résister à la tentation d'un bon mot? Comment, quand on est reine, ne pas se dédommager parfois de l'ennuyeuse étiquette par des accès de folle gaîté, de familiarité bourgeoise, de camaraderie artistique, si l'on veut? Toutefois, bien que « s'il fallait jetter à la traverse quelques mots de joyeuseté et « de galanterie, elle montrât (c'est Brantôme qui parle), qu'elle en savait plus « que son pain quotidien », La plupart des historiens vantent la pureté irréprochable de ses mœurs. Peut-être accueillait-elle trop d'hommages pour en distinguer aucun; peut-être aussi la passion malheureuse qu'elle avait nourrie pour son frère lui servait-elle de sauve-garde.

Rien de mieux ordonné que sa vie (17). Après avoir consacré aux affaires de l'Etat et à celles de son domaine le temps nécessaire, il lui en restait beaucoup encore à donner à la prière, à la lecture, à des discussions théologiques et philosophiques. D'ordinaire elle choisissait pour ces discussions l'heure de ses repas, quand le roi de Navarre était absent. L'après-midi, elle passait quelques heures à faire de la tapisserie ou d'autres ouvrages à l'aiguille, et pendant ce temps on lui lisait des histoires et des poésies, ou bien elle dictait ses ouvrages. Deux secrétaires se te-

naient auprès d'elle ; l'un pour écrire ses compositions littéraires, l'autre ses lettres d'affaires. Souvent aussi, elle prenait elle-même la plume, et les amateurs d'autographes en conservent un assez grand nombre entièrement écrits de sa main. Le soir, elle recevait.

« Les soirées de Marguerite ressemblaient peu à celles du XIXe. siècle (18). La danse était bien moins commune qu'aujourd'hui. Le jeu n'occupait guères que ceux qui ne pouvaient s'occuper d'autre chose. Les belles dames prenaient plaisir à entendre jouer du luth, ou, comme on le disait alors, du *luc* et *de la guiterne*, par quelques artistes habiles. Presque tous les poètes chantaient ainsi leurs vers en s'accompagnant du luth, et les improvisaient souvent. Des Periers, dont nous parlerons plus loin, excellait dans cet art. Ces fêtes rappelaient donc quelque chose du temps des troubadours et des ménestrels, dont le souvenir vivait toujours dans la mémoire des vieillards. Un autre genre de divertissement s'était introduit en France sous le règne de Louis XI, grand conteur lui-même ; c'était le récit de ces nouvelles, quelquefois intéressantes et tragiques, presque toujours galantes et licencieuses, dont il paraît que Bocace avait puisé le goût à Paris. Marguerite préférait ce passe-temps à tous les autres. Fille de Louise de Savoie, dont la réputation, comme diseuse d'histoires, avait été grande de son temps, elle avait surpassé sa mère. Tout ce qu'une main royale a touché se convertit en or. Aussi le goût des contes devint-il général à sa cour, un peu tard surtout, et quand les souvenirs chez elle commencèrent à remplacer les illusions.

Je me la figure vers cette époque (1530 à 1540), dans quelque salle du vieux palais des ducs d'Alençon (19). C'est le soir, et en attendant le souper, ses dames, ses gentilshommes et ses poètes devisent autour d'elle. L'assemblée est nombreuse. La reine est assise sur un siége élevé, auprès de la haute cheminée ou chauffedoux, décorée de rosaces sculptées et peintes. Dans ces rosaces, sur le plafond, au-dessus des portes, fleurissent des lys entre deux marguerites, avec ces mots : *Mirandum naturæ opus* (20). Au-dessus de la cheminée, on voit son autre devise : une fleur de souci regardant le soleil, avec cette légende : *Non inferiora secutus* (21). Marguerite n'a plus la fraîcheur de la jeunesse ; mais elle a gardé son air noble et gracieux, sa physionomie ouverte et spirituelle : yeux bleus, un peu petits, mais fins et brillants ; nez long, comme celui de son frère ; bouche légèrement relevée aux deux coins, avec une expression de malice et de bonté tout à la fois. D'ordinaire, elle porte « Ung manteau de velours noir, couppé un peu sous le bras ; sa « cotte noire, assez à hault collet, fourrée de marthes, attachée d'espingles par « devant ; sa cornette assez basse sur la teste, et apparoist ung peu sa chemise, « froncée au collet (22). » Les jours de réception solennelle, ses cheveux blonds et soyeux sont relevés sous un chaperon de perles que surmonte la couronne ducale, portant quatre fleurs de lys parmi ses fleurons : un corsage de velours bleu serre sa taille, une ceinture de pierreries tombe jusqu'au bas de sa robe de satin blanc qui va s'élargissant outre mesure jusqu'à ses pieds ; elle porte une seconde

robe en velours bleu, ouverte sur le devant comme ses manches bouffantes, lesquelles laissent le bras à découvert et s'attachent sur la saignée par des agraffes de diamants (23). Son bichon favori, aux longues soies blanches et fauves, dort à ses pieds, ou, la tête posée sur les genoux de sa royale maîtresse, l'écoute et la regarde raconter (24).

« Marguerite raconte en effet; elle raconte avec une verve et une grâce charmantes. Tantôt, elle improvise; tantôt, elle récite ce qu'elle a composé dans sa litière en courant le pays. Elle ne se met pas en grands frais d'imagination. Elle a recueilli à droite, à gauche, le plus souvent dans ses propres souvenirs, des aventures piquantes ou de simples bons mots, dont elle s'applique à faire des récits en style coulant, entremêlés de plaisanteries licencieuses et de sentences dévotes; naïveté assaisonnée de malice, esprit un peu recherché, gaîté sérieuse, inépuisable variété dans le récit d'événements toujours à peu près les mêmes, tels sont ses principaux mérites. Malheur aux maris ! malheur aux nonnes! malheur aux moines surtout! elle les poursuit impitoyablement; elle leur reproche leur débauche, leur orgueil, tous leurs vices mal cachés par leur costume. « Il y en a « de bons cependant, elle en convient; et ne faut que, pour les mauvais, ils « soient tous jugés (25); mais cet aveu fait, elle recommence de plus belle aux grands applaudissements de ceux qui l'entourent, et qui, presque tous, comme elle, partagent les préventions des réformés contre la vie monastique.

« Quelquefois Marguerite met en scène des personnes de sa famille : Louise de Savoie, le comte d'Angoulême son père, le roi François I[er]. Elle s'y met ellemême, tantôt ouvertement, tantôt sous un nom d'emprunt. Il y eut une soirée plus piquante que toutes les autres; ce fut celle où Marguerite raconta comment une princesse de Flandre « dame de si bonne maison qu'il n'en était point de « meilleure » se défendit si courageusement contre un amant dédaigné qui, la nuit, s'était introduit, au moyen d'une trappe, dans la ruelle de son lit, le frappa, mordit et égratigna si bel et si bien, que le chercheur d'aventures, le visage tout déchiré et n'osant en dire la cause, fut obligé de contrefaire le malade et de garder long-temps la chambre (26). Les hommes se regardèrent en souriant, et les dames chuchotèrent bien bas les noms de l'amiral Bonivet et de Marguerite.

« Bien différent est le ton de ses poésies. Tout y est chaste, réservé, austère même. *Le Miroir de l'âme pécheresse*, *l'Oraison de l'âme fidèle*, *le Triomphe de l'agneau*, *les Chansons spirituelles* ne sont guère que des centons prolixes de passages traduits de l'écriture, entremêlés de subtilités théologiques et de raffinements bizarres. Les autres poésies, *l'Histoire des satyres et des nymphes de Diane* (27), *la Complainte pour un prisonnier* (28), *la Coche* (29) surtout ont un peu plus de mouvement. Le style en est en général froid, mais facile et assez correct. Les inversions y sont moins choquantes, l'harmonie et la rime y sont mieux respectées que dans la plupart des poètes contemporains. Quelques éclairs de sensibilité, de raison droite et ferme brillent d'ailleurs à travers cette médiocrité. Quand Marguerite dit :

Triste j'étais, si vous aviez tristesse;
Si mal aviez, on me voyait mourir...
. . . .

Quand elle fait dire à Dieu :

... Chacun peut avoir connaissance
Que je peux tout. Le muet fais parler,
Le sourd ouïr; en mon obéissance
Je tiens la mort et lui donne puissance
Comme je veux et fais ce qui me plaît;
De chacun veux avoir reconnaissance
D'etre son Dieu, celui tout seul qui EST (30);

ou bien encore qu'elle chante sur un rhythme facile et léger :

Adieu, m'a mie,
Car je m'en vois
Chercher la vie
Dedans la croix.

Si par la prière
Tirer t'y pouvois,
Certes en arrière
Tu ne demeurerois.
Ne tarde, mie,
Viens, et me crois,
Chercher la vie
Dedans la croix, etc. (31)

Certes, trop d'éloges ne sauraient lui être donnés. Malheureusement, ce ne sont pas ces passages qui trouvent le plus de faveur dans l'auditoire. On les écoute avec respect, mais on applaudit avec enthousiasme le galimathias théologique à l'influence duquel, presque seul parmi les poètes de son temps, Marot a su échapper :

Amour, amour, vous avez fait l'accord,
Faisant unir à la vie la mort,
Mais l'union à mort vivifiée.
Vie mourant d'amour vérifiée,
Vie sans fin a fait notre mort vive.
Mort a donné à vie mort naïve.
Par cette mort, moi morte reçois vie,
Et au vivant par la mort suis ravie.
En vous je vis; quand en moi je suis morte;
Mort ne m'est plus que d'une prison porte.
Vie m'est mort; car par mort suis vivante;
Vie me rend bien triste et mort contente.

O quel mourir qui fait mon âme vivre,
En la rendant par mort, de mort délivre,
Unie à vous, par amour si puissante,
Que sans mourir elle meurt languissante (32).

« Marguerite lit aussi de temps en temps quelques fragments de ses comédies, comédies sérieuses, car ce sont de véritables mystères. Les *comédies de la Nativité de Jesus-Christ, de l'Adoration des trois Rois, des Innocens*, *du Désert* (33), n'ont d'autre action que le dialogue. Mêmes qualités et même défauts que dans les autres poésies de la reine. Partout et toujours la dissertation, l'élégie ou l'hymne mystiques; la paraphrase des psaumes et de l'évangile *La farce de Trop, Prou, Peu, Moins*, où ces quatre personnages allégoriques, les deux premiers munis d'oreilles, dont la longueur fait leur désespoir, les deux autres de cornes dont il ne font que rire, disputent à perte de vue sur leurs qualités et leurs défauts réciproques, n'est guères plaisante malgré son titre. Il y a de l'esprit, mais un esprit alambiqué, qui serait moins goûté de l'auditoire s'il était plus pur. L'auditoire. du reste, est bien impatient ce soir. On se dit tout bas qu'une nouvelle pièce de la reine de Navarre va être jouée après le souper. Ceux qui se prétendent les mieux instruits ajoutent, d'un air mystérieux, qu'elle s'est elle-même représentée dans cette pièce, sous un nom supposé. Jamais la curiosité de la cour ne dut être aussi vivement excitée.

« Deux jeunes secrétaires se tiennent à côté de Marguerite et écrivent sous sa dictée.

« Parmi les autres personnages de distinction, qui sont venus chercher auprès de Marguerite un appui ou un refuge, on distingue surtout *le gentil Clément*, comme l'appelait François Ier. Marot est attaché au service de la duchesse depuis 1518; depuis 1527 seulement, encouragé par les éloges qu'elle a donnés à ses talents comme poète et comme danseur, il a osé lui adresser des hommages qui n'ont pas été dédaignés (34). Il l'a d'abord nommée sa sœur, puis son amie, puis enfin sa maîtresse; mais si, en vers, Marguerite s'est prêtée à tous ses désirs, à toutes ses fantaisies de poète et d'amoureux, il est à peu près certain que dans la réalité prosaïque de la vie, elle ne lui a rien accordé du bonheur pour lequel il la bénit et la maudit tour-à-tour. Il lui a prodigué rondeaux, épigrammes et chansons; elle lui a répondu en le raillant doucement *de ce qu'il craint d'être trop aimé* (35) et par des lettres qui lui ont valu à son tour cette charmante réponse :

.. Je maintiens la plume bien heurée
Qui écrivit lettre tant désirée :
Bien heureuse est la main qui la ploya,
Et qui vers moi de grâce l'envoya :
Bienheureux est, qui apporter la sut,
Et plus heureux celui qui la reçut (36).

« Mais ces intrigues littéraires et galantes ont fait du bruit; il a fallu cesser de s'écrire. On s'est quitté même en 1528 (37); depuis on ne s'est revu qu'à de plus rares intervalles. Marot a jeté à tous les vents du ciel ses vers et ses amours; il a été arrêté, forcé de s'enfuir en Italie, où il est resté quelques années. Marguerite et lui ne s'aiment plus, même en vers. Seulement, on peut supposer que le cœur de la princesse bat encore, quand elle entend Marot redire aux applaudissements de la foule des courtisans, les vers gracieux composés pour elle il y a quelques années :

> Je l'aime tant que je n'ose l'aimer !
> . . . .
> Corps féminin, cœur d'homme et tête d'ange.

Et ces autres :

> Pardonne donc à mes vers le tourment
> Qu'ils t'ont donné; et ainsi que je pense
> Ils te feront vivre éternellement :
> Demandes-tu plus belle récompense (38)?

« Auprès de Marot se tient Bonaventure Des Periers, autre valet de chambre de la reine. Musicien, conteur et poëte, lui aussi, tout en se jouant, aura travaillé pour l'immortalité. Ses fantaisies gracieuses seront dans les siècles suivants étudiées avec passion par tous les hommes de science et de goût. La Monnoye et Nodier se chargeront de rajeunir sa gloire vieillie. Malheureusement il ne se contente pas dans ses nouvelles, rivales de celles de Marguerite, d'attaquer les moines, les maris et les Normands, triple race taillable et corvéable à merci, par tous les conteurs de tous les âges. Tout en répétant que « le plus gentil enseignement « pour la vie, c'est de bien vivre et se réjouir, *benè vivere et lætari* »; Tout en recommandant à ses auditeurs « de prendre le temps comme il vient; de laisser « passer les plus chargés, de ne se chagriner point d'une chose irrémédiable, de « ne pas se donner mal sur mal... » Tout en disant : « Rions; et de quoi? de la « bouche, du nez, du menton, de la gorge et de tous nos cinq sens de nature; « mais ce n'est rien qui ne rit du cœur (39).... Bonaventure Des Periers trouvera moyen de gâter sa vie comme à plaisir. Sceptique par dessus tout, il a laissé bien loin derrière lui les réformateurs les plus audacieux. Il compose, il a déjà peut-être commencé d'imprimer son *Cymbalum mundi* dans lequel toutes les religions sont également tournées en ridicule, et qui sera brûlé par la main du bourreau. L'incrédulité est un terrible fardeau à porter; déjà on peut lire sur les traits et dans le regard ardent de Des Periers quelques symptômes du découragement qui le poussera au suicide quelques années plus tard (40). En attendant, il adresse à la reine de Navarre des vers qu'elle accueille moins bien que ceux de Marot (41);

il soupire en entendant celui-ci réciter les siens (42) ; il tâche de prendre sa revanche de son infériorité poétique quand son tour de narrer en prose est venu ; il lui semble même que ce soir, le cœur de sa royale maîtresse s'est un peu ému et qu'elle l'a plus doucement regardé, quand il lui a adressé sa quête d'amitié (43) :

Fleur divine,
Muse digne,
Favorisez par pitié
A la veine
Faible et vaine
Qui va quérant amitié.

Votre face
De sa grâce,
Me peut rendre surement,
De stérile
Prou fertile
Par un regard seulement.

Si mon style
Inutile
Sent un coup votre faveur,
Je ne doute
Qu'il ne goûte
D'amitié quelque saveur.

« Les autres littérateurs sont Pierre Boistuau (44), dit Launay, qui donnera la première édition de l'Heptaméron ; — Claude Gruget (45) qui en publiera la première édition complète, jeune encore et beaucoup plus occupé de ses nombreuses traductions du grec, du latin, de l'italien et de l'espagnol, que de sa charge de valet de chambre de la reine ; — Nicolas Denisot (46) plus jeune encore : il est peintre, graveur et poète : il cite avec complaisance ses vers français mesurés à la manière des vers latins, pendant qu'autour de lui circule le mauvais calembourg de François I[er]. sur le nom de comte d'Alsinois qu'il vient de prendre : triste comte qui n'a de revenu que six noix ; — Victor Brodeau (47), autre valet de chambre de la reine, qui mourra avant d'avoir publié ses poésies chrétiennes ; — Melin de St.-Gelais (48), le plus gracieux et le plus mignard des poètes de la cour. Tout prêtre qu'il est, nul n'est plus goûté des dames et des courtisans. Malheureusement il escompte sa gloire en succès de salon ; il a trop d'esprit pendant sa vie pour en avoir beaucoup après sa mort. Il produira, selon l'expression du vieux Pasquier « des petites fleurs « et non des fruits d'aucune durée (49). » Ses contemporains l'ont surnommé l'Ovide français. C'est à lui qu'on doit la récente importation du madrigal et du sonnet ; — Hugues Salel (50), abbé de St.-Chéron, très-médiocre traducteur d'Homère, qui cumule avec la prêtrise les fonctions de valet de chambre du roi et de grand-maître d'hôtel ; — Antoine Du Moulin et Antoine Lemaçon, tous deux valets de chambre

et secrétaires de la reine; le premier futur éditeur des œuvres de son ami Des Perriers (51), le second qui s'essaie avec succès à traduire Boccace (52); — Jean Frotté, autre secrétaire, meilleur négociateur que poëte (53); — Jean Silvius dit de La Haye, valet de chambre aussi, qui recueillera plus tard, pour les offrir à Jeanne d'Albret, *les Marguerites* éparses de la *Marguerite des Princesses.* Jamais respect plus profond, jamais enthousiasme plus ardent n'inspirèrent un serviteur et un poëte. Pour lui, l'esprit de la reine de Navarre *est nourri tant seulement de pur nectar,* ses *propos* sont *divins,* ses *motets angeliques,* ses *dits plus que cœliques,* etc. Au contraire, il joue agréablement sur son nom de *de La Haye :* il convient :

Qu'il n'est garde qu'on cueille
En cette *Haye* autre chose que feuille,
Et quelques fruits si arres (acres?) et petits
Qu'ils fâcheraient tous les bons appétits.
Il est bien vrai certes qu'il pourrait être
Qu'aucunes fois d'eux viennent se repaître
Quelques pinsons, quelques petits serins,
Quelque linotte et parfois des tarins;
Mais les oiseaux qui sont de haut parage,
N'abaissent pas ni l'œil ni le courage
Jusques à lui, voire n'estiment pas
Dignes ces fruits d'en prendre un seul repas (54).

« Le bon de La Haye ne s'imagine guères que la postérité, *oiseau de plus haut parage* que tous les princes et toutes les princesses du monde, prendra au mot son orgueilleuse modestie.

« Ces poëtes, et bien d'autres que nous ne citons pas, sont aussi tous ou presque tous conteurs et nouvellistes. Plusieurs d'entre eux et particulièrement Des Perriers pourraient fort bien revendiquer la paternité de quelques-uns des plus jolis contes de *l'Heptaméron* (55).

« Dans un coin du salon, quelques graves personnages causent à l'écart. Parfois la reine adresse un gracieux appel, ou Marot une plaisanterie mordante à l'un d'eux qui salue la reine avec respect, ou regarde l'impertinent d'un œil courroucé. Ce sont des médecins, des légistes, le chancelier d'Alençon, Olivier, qui devint plus tard chancelier de France (56), de vieux seigneurs. On distingue parmi eux à sa mine chétive et commune, comme à l'intérêt tout particulier que lui témoigne la reine, Jean Gouévrot, son médecin et l'un de ses plus sûrs conseillers (57). Le voilà qui défend quelques assertions de l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre modeste : *Le sommaire de toute médecine et chirurgie, contenant les remèdes les plus spéciaux et expérimentés de toutes maladies survenantes quotidiennement au corps humain, non seulement nécessaire aux médecins et chirurgiens, mais à toutes gens de quelqu'état et vacation qu'ils soient, tant pauvres que riches* (58). Son adversaire est Guy Cormier, son confrère, autre médecin de la reine (59). Guillaume Le Rouillé (60), lieutenant-général de Beaumont et de Fresnay, déjà

connu par plusieurs ouvrages de Jurisprudence, prodigue les trésors de son érudition pédantesque au jeune Thomas Cormier, fils du médecin, qui, fort jeune encore, l'écoute avec attention, et souvent l'embarrasse par la justesse et la vivacité de ses questions. Thomas Cormier, lui aussi, sera jurisconsulte (61); mais, au lieu de s'adonner comme son compatriote, à l'étude des coutumes du Maine et de Normandie, il recueillera les principes épars dans l'ancien et le nouveau droit, les réunira et les codifiera dans des ouvrages remarquables par la méthode et la clarté. Le grave Le Rouillé ne dédaigne pas toutefois de se mêler à la conversation des autres savants. Avec les médecins, il parle physique, et Dieu sait comment il en parle! il discute les propriétés des diamans d'Alençon et de la Pierre-Noire de la Ferrière-Béchet qui, selon lui, sont sans pareils dans le monde (62); il raille les témérités d'un certain Bernard de Palissy (63), pauvre diable qui, sans lettres et sans titres, par la seule force de son génie, va bientôt révolutionner la chimie; aux historiens il vante *l'antique préexcellence de Gaule et des Gaulois*, sur laquelle il écrira plus tard un livre (64); avec Nicolas Bourbon (65), un des premiers poètes latins et des premiers hellénistes du temps, précepteur de la jeune fille de Marguerite, et Guillaume Du Mayne, son lecteur ordinaire (66), il cause grec et latin; aux poètes enfin il confie quelques-uns de ses vers grotesquement recherchés. Ainsi il fait dire à Marguerite par les rossignols du parc d'Alençon :

Et diriez oyant notre harmonie
Que nous chantons les thrènes (plaintes) Jérémie.
Tout notre ébat est suivre par compas
Où tu marchais, cent fois baisant tes pas :
Puis en ta chambre, humblement chacun touche
Le propre lieu où fut ta digne couche :
Le lieu aussi de ta réfection,
Ou miettes par bonne affection
Nous recueillons, comme manne céleste.

ou bien il dit lui-même à Marguerite :

A Dieu soyez, ô union (perle) exquise,
Perle partout estimée et requise
Plus que celles de la mer Arabique,
De la Sumâtre ou de la mer Persique.
O MARGUERITE, entr'autres clair luysant
Comme aurora le soleil conduisant (67), etc.

« On devine le succès de pareil vers après ceux de Marot, de Des Periers, de St.-Gelais, de Marguerite elle-même.

« Un peu plus loin, quel est ce beau vieillard à tête blanche? c'est Jacques Le Fèvre d'Estaples, ancien précepteur de François Ier., et l'un des meilleurs théologiens de son temps. Quelques-uns de ses ouvrages lui ont valu des persécutions,

et Marguerite s'est ouvertement déclarée sa protectrice. Presque centénaire, il semble devenu étranger au monde, et ce n'est qu'à la voix de sa bienfaitrice que la vie a demi-éteinte semble se ranimer en lui. Peu de temps après, Marguerite dînait chez lui en nombreuse compagnie. Il était triste. La reine lui en demanda la cause. « Hélas, répondit-il, puis-je espérer que Dieu me pardonnera, moi qui « ayant enseigné en toute pureté l'évangile de son fils à tant de personnes qui « ont souffert la mort pour lui, l'ai cependant toujours évitée à un âge où, loin « de la craindre, je devais la désirer? » — La reine l'ayant consolé par de bonnes paroles; — « Il ne me reste donc plus, dit-il, qu'à aller à Dieu qui m'appelle. » Il fit alors son testament, priant la reine d'être son héritière, donnant ses livres à Gérard Le Roux, prédicateur de la reine, ses habits aux pauvres, le reste à Dieu. — « Que me reviendra-t-il donc de ma succession, lui dit la reine: — le « soin de distribuer ce que j'ai aux pauvres. — Je le veux, et je vous jure que « j'en ai plus de joie que si le roi, mon frère, m'avait fait son héritière. » Le vieillard dit adieu aux convives, et alla se mettre sur son lit où il expira si doucement qu'on crut qu'il s'endormait (68).

« On distingue encore dans l'assemblée plusieurs prêtres à bon droit suspects d'hérésie et ne se mettant pas trop en peine de cacher leurs sympathies pour les nouvelles doctrines. Ils cherchent toute occasion de faire de la controverse religieuse; mais Jacques de Silly, évêque de Séez, connu par sa rigide orthodoxie, les évite avec soin. La reine le félicite sur les travaux qu'il vient de faire exécuter dans son église cathédrale et particulièrement sur les splendides vitraux dont il l'a enrichie (69); ses quatre belles nièces, les dames de Matignon, de Rabodanges, d'Angennes et de Gouhyer, se pressent autour de lui. Ne leur a-t-il pas donné ou promis les châteaux de Lonray, des Rouges-Terres, de Fontaine-Riant et de La Chapelle près Séez (70)? N'a-t-il pas voulu les appeler, de son vivant, au partage de son immense fortune? Heureuses nièces! heureux oncle!

« Rien de plus riche, de plus élégant, de plus varié que les toilettes des femmes. Les ordonnances de 1549, de 1573 et de 1583 ne sont pas encore venues fixer le nombre des diamans à porter par les princesses, par les grandes dames et par les bourgeoises, l'étoffe et la bordure de leurs vêtements (71). Elles profitent de la liberté de se parer à leur fantaisie, comme si elles sentaient qu'elles vont perdre cette liberté; ce ne sont que draps d'or, toiles d'argent, clinquants, étoffes de soie, perles et pierreries. Voici parmi elles Mme. de Châtillon, d'abord gouvernante, puis dame d'honneur de Marguerite, et sa plus chère confidente (72); Aimée de La Fayette, gouvernante de la jeune princesse Jeanne (73), et que rien n'a pu consoler de la mort de son mari tué à Pavie; Mme. d'Avaugour, la plus grande *écouteuse* de la cour (74); Mme. de St.-Pater et Mme. de La Renestaye (75), favorites de la jeune princesse qu'elles gâtent à l'envi. C'est à elles qu'elle a confié le soin de ses poules d'Inde, les premières qu'on ait vues en France et probablement les plus aimées (76); Louise de Daillan, dame de la Chateigneraye et sénéchale

de Poitou (77); enfin Mlle. Sévin, folle en titre de la reine, redoutée pour la hardiesse mordante et parfois cynique de ses propos (78).

« Tels sont les principaux personnages qui remplissent la cour de Marguerite, qui se partagent sa confiance et son amitié. Quelques-uns habitent Alençon; la plupart suivent la reine dans ses voyages. Naissance, talent, richesse, beauté, toutes les aristocraties se confondent dans ses salons, toutes égales à ses yeux, car elle-même est à la fois noble, intelligente, riche et belle. Quel éclat, quelle variété dans cette réunion! Qui ne serait heureux de recueillir quelques échos de ces conversations lointaines? d'écouter les confidences des nobles dames sur les volages amours du roi chevalier, sur les tristes aventures de la belle comtesse de Châteaubriand, victime de la fureur jalouse d'un époux outragé (79), ou de la jeune et brillante Anne de Boleyn, naguères leur camarade, et qui passa si vite de la cour de Marguerite au trône d'Angleterre, du trône à l'échafaud (80); de surprendre quelques-uns des secrets de ces cœurs à la fois naïfs et corrompus? Qui ne voudrait, dépouillant en passant de leur caractère officiellement historique tant de personnages célèbres, descendre pour un moment dans l'intimité de leurs croyances, de leurs sentiments, de leur vie? L'époque est là devant nous, tout entière dans ce salon. De toutes ces voix tendres ou austères, de ces soupirs, de ces controverses, de cette poésie, de tout ce bruissement de la vie la plus active, la plus ardente, la plus variée qui fut jamais, sort comme un salut à un monde qui commence, un dernier adieu à un monde qui s'en va.

L'heure du souper est arrivée; Marguerite prend place à une table très-simplement servie, avec un très-petit nombre de seigneurs et de dames. Les autres s'asseoient à des tables plus modestes encore. Des membres de mouton, des longes de veau, des chevreaux, des poulots ou pigeons, quelques assiettes de pâtés et des fruits de la saison, voilà le menu du souper d'une reine, de la sœur de François Ier. (81).

« Reste le spectacle annoncé. Aucun décors n'a été préparé, aucun échafaudage dressé. Bien que déjà l'usage des machines scéniques et le luxe des décorations ait commencé à s'introduire en France (82), la reine de Navarre n'a point de théâtre dans son palais. A quoi bon un théâtre d'ailleurs? Ses pièces n'ont point d'action; le récitatif et le dialogue en font tous les frais. Chacun des acteurs pourrait lire son rôle, sans grand inconvénient.

« Deux jeunes filles paraissent sur la scène, jolies, accortes, élégamment parées. L'une vante le bonheur de l'indépendance; l'autre les douceurs d'un amour véritable. La première ne veut jamais aimer; la seconde aimera toujours.

Car quand je puis auprès de moi tenir
Celui que j'aime, mal ne me peut venir.
Et tous les maux qui me sont advenus,
Je ne sais plus lors qu'ils sont devenus.
En cette amour et en ce grand plaisir
La liberté seule se peut choisir.

« Arrivent deux femmes. Leur costume est plus sévère, leur visage triste. Toutes deux sont bien malheureuses, l'une de la jalousie sans fondement qu'éprouve son mari, l'autre de la jalousie trop fondée que son mari lui fait éprouver. Les voilà qui se mettent à discuter leurs souffrances, à les analyser, à les comparer surtout. Les spectateurs qui, en voyant paraître *la mal mariée* et en écoutant ses premières plaintes, ont dû tous se rappeler la triste vie de Marguerite pendant son premier mariage, l'odieuse et absurde jalousie dont Charles d'Alençon l'avait persécutée, ne gardent bientôt plus de doute. C'est elle-même que Marguerite a voulu mettre en scène ; ce sont ses propres humiliations qu'elle raconte :

Etre au matin, au soir, à tous les coups
Injuriée, blâmée et plus reprise,
Qu'une vilaine en adultère prise ;
Moi qui suis tant femme de bien, hélas !
Me nommer telle là je ne suis pas.
Le cœur m'en part.

« Les femmes et les jeunes filles se rapprochent et s'interrogent sur les motifs de leur joie et de leur tristesse. Tout-à-coup paraît une vieille. Elle est voûtée, ridée, cassée ; elle a cent ans : que va-t-elle dire?

Vingt ans aimai liberté que l'on prise,
Sans point vouloir de serviteur avoir.
Vingt ans après d'aimer fis mon devoir :
Mais un tout seul, pour qui seul j'étais une,
Me fut ôté malgré tout mon vouloir,
Dont soixante ans, j'ai pleuré ma fortune.

« A l'aspect de la vieille, les belles joyeuses et les belles affligées s'écrient unanimement :

Voilà une dame authentique ;
Quel habit ! quel port ! quel visage !

« Et elles conviennent de lui soumettre leurs débats, de lui demander conseil. La vieille refuse d'abord ; elle a peur que son vieux langage ne soit plus compris : elle cède cependant.

Hâtez-vous comme le soleil ;
Car le serein est dangereux
A mon vieil cerveau caterreux.
Et par grande expérience,
Je vous dirai en conscience
Ce que faire il vous conviendra
Et qu'à chacune il adviendra.

« Grand débat entre les quatre plaideuses à qui commencera ; l'auditoire rit aux éclats, puis se tait comme par enchantement. C'est la mal mariée qui va parler :

J'ai un mari indigne d'être aimé :
Je l'aime autant que Dieu me le commande.
Un serviteur, d'autre part, estimé,
Sans fin me cherche et ma grâce demande.
Honnêteté l'honneur me recommande,
Lequel je tiens ferme dedans mon cœur :
Mais ce mari me fait payer l'amende,
Où je n'ai fait ni péché ni erreur.
Devant chacun parle à mon serviteur
Qui ne me veut qu'obéir et complaire
Si sagement que, hors un faux menteur,
Nul ne me peut accuser de mal faire.
Las! ce fâcheux bien souvent me fait taire,
Où le parler me plairait beaucoup mieux,
Et détourner, pour mieux le satisfaire,
D'un lieu plaisant, en grand regret, mes yeux.
. . . .
Et si serait folie ou moquerie
De le penser apaiser par douceur.
Il n'a repos que de me voir marrie,
Et mon repos augmente sa fureur.
Cent mille noms pour croître ma douleur,
Me va nommant dont le moindre est méchante;
Hélas! c'est bien sans raison ni couleur;
Car je suis trop de ce vice innocente.
Voilà le chant que nuit et jour me chante;
J'endure tout, et si n'y gagne rien.
Mais la vertu et l'honneur qui m'enchante
Me font souffrir, dire ne sais combien.
Si serai-je toujours femme de bien;
Ce qu'il ne croit, dont il me tient grand tort.
Mais je ne puis trouver un seul moyen,
Pour recevoir ni donner réconfort
A mon ami qui m'aime si très fort,
Car je crains trop honneur et conscience.
Durer ne puis sans secours ou sans mort :
Je perds le sens, raison et patience.

« Les allusions au passé que semble renfermer cette tirade sont saisies avec empressement, et pourtant le respect contient les applaudissements. On oublie la fiction pour la réalité, la comédie pour l'histoire. Il semble que cette douloureuse confession de la reine, si chère à tous ceux qui l'entourent, ait réveillé en eux le souvenir de ses souffrances d'autrefois.

« *La mal mariée* a fini ; la jalouse vient à son tour raconter en vers assez touchants son mortel ennui :

Je brûle et ards : je me morfonds, je sue (83) :
En fièvre suis, mais mon seul médecin,
Qui me pourrait du tout guérir, me tue :
Et cy ferai de ma plainte la fin.

« Les jeunes filles, en vers plus légers, continuent la discussion. L'une dit :

Quand j'ai ouï parler,
Venir et aller
Ces fols amoureux,
Je me prends à rire,
Et à part moi dire :
Qu'ils sont malheureux !
Fi d'affection !
Fi de passion
Qui le cœur tourmente !
Mon cœur est à moi.
Je n'ai mis ma foi
En don ni en vente.
J'ai, quoique je voie,
Le cœur plein de joie
Et de vrai plaisir.
. . . .

« L'autre :

Sans amour un homme
Et tout ainsi comme
Une froide idole.
Sans amour la femme
Est fâcheuse, infâme,
Mal plaisante et folle.
. . . .
Amour je soutiens,
Cause de tous biens
Jusques à la mort.
Car la servitude,
La peine ou l'étude
Qui est en amours,
C'est liberté, joie,
Pourvu que je voie
Mon ami toujours.

« On croirait que la vieille devrait être fort embarrassée pour indiquer aux deux femmes le moyen de changer de condition, aux deux jeunes filles le moyen de n'en pas changer : pas du tout.

« Elle conseille à la mal mariée de prendre patience. Le temps en la rendant moins belle fera disparaître les causes de la jalousie de son mari, ou bien s'il est *veau et bête*, il se faut venger et

De ce veau
Faire un très plaisant oiseau
. . . .
Car le soupçonneux et méchant
Mérite bien chanter ce chant.

« La pauvre femme aimerait mieux mourir que de faire *un tour de lâcheté*. La vieille répond brutalement :

Bien, bien : le temps y pourvoira.
Car quand bien laide vous verra
Autant qu'il en fait trop de compte,
Vous laissera, dont aurez honte.
Car d'un fâcheux naïvement
Ne vis jamais amendement.

« A la jalouse même réponse à peu près. Le mari est infidèle : vaudrait-il mieux qu'il fût mort ?

Ne craignez point la continue.
Le temps la tournera en quarte ;
N'ayez peur que tant il s'écarte
Qu'au logis gros d'enfant revienne.
Faites comme lui : qui tient tienne :
Car la loyauté vous tourmente.
S'il est amant soyez amante.

« Le temps le dépouillera de tous ses avantages ; elle regrettera sa jalousie. La femme s'en défend de son mieux.

« Quant aux deux jeunes filles, la première aimera malgré sa résistance ; la seconde cessera d'aimer malgré ses serments.

« La discussion s'engage entre la vieille et les quatre jeunes consultantes. Un moment *la mal mariée* paraît sur le point de succomber et d'accepter la consolation offerte ; mais bientôt elle se relève. A force de vertu, elle obtiendra l'estime de son mari. Les autres persistent également. La vieille se retire. A ce moment arrive un vieillard. Naturellement il prend parti pour elle, et veut engager avec les jeunes rebelles une nouvelle discussion. Mais, à la grande satisfaction de l'assistance, quatre élégants cavaliers l'interrompent bientôt en entraînant à la danse jeunes filles et jeunes femmes. Le vieillard ne veut pas en avoir le démenti ; il invite la vieille de son côté, et les cinq couples joyeux commencent une courante (84), au milieu de l'hilarité et des applaudissements des spectateurs qui ne tardent pas à se mêler à la danse. L'émotion a été vive ; mais elle est bientôt oubliée, et la fête se prolonge folle et bruyante fort avant dans la nuit.

« En vous esquissant ce tableau de l'intérieur de la cour de Marguerite, je me suis sans doute éloigné de la sévérité de vos usages. Pardonnez-moi, Messieurs, une tentative que je ne me pardonnerais pas moi-même, si j'avais pu trouver un autre moyen de faire passer rapidement sous vos yeux les faits nombreux que j'avais à cœur de vous rappeler. J'ai tâché de n'en avancer aucun qui ne fût littéralement et historiquement vrai ; j'ai été d'autant plus sévère pour le fonds que je

l'étais moins peut-être pour la forme. Beaucoup d'ouvrages anciens et modernes ont été mis à contribution pour arriver à cette simple esquisse. Je ne puis les citer tous, mais je dois payer aux excellentes publications de M. Génin sur la reine de Navarre (85), un juste et reconnaissant hommage. J'ai fait à son travail de nombreux emprunts, trop peu nombreux cependant pour le profit commun que vous et moi, Messieurs, aurions pu en retirer.

« Au reste, ce n'est pas à Alençon seulement que la reine de Navarre étendait sa protection sur les savants et les gens de lettres. Ses encouragements et ses bienfaits allaient les chercher dans toute la France et même à l'étranger (86). Elle visitait avec son frère les ateliers de Benvenuto Cellini qu'elle soutenait contre les attaques de ses rivaux et de Madame d'Etampes (87); les travaux du Primatice; les presses du savant Robert Estienne (88). Elle encourageait les premiers essais de Joachim Du Bellay (89). Elle arrachait aux persécutions et à l'exil le savant Charles de Ste.-Marthe (90); aux flammes du bûcher, une première fois, le malheureux Berquin (91) que la seconde fois elle ne put sauver. Amyot (92), le traducteur de Plutarque, lui devait sa chaire de professeur au collége de Bourges; Postel (93), le célèbre linguiste, sa chaire de langues orientales au collége de France. Tous les talents et toutes les misères s'adressaient à elle. Son nom était sur toutes les lyres, sous toutes les plumes. Erasme, en lui écrivant, vantait « tous les dons excellents que « Dieu avait mis en elle; prudence digne d'un philosophe; chasteté, modération, « piété, force d'âme invincible, et un merveilleux mépris de toutes les vanités de « ce monde....... qualités si rares chez les prêtres même et chez les moines (94). » Mélanchton lui recommandait Baduel, qui devint recteur du collége des Arts à Paris. « Tous les gens d'études ayant le titre de Français, ajoutait-il, ont leur naturelle « espérance en votre altesse, comme en quelque divinité (95). » Jean Dorat chantait son mariage en vers latins (96); Pelletier, du Mans, la complimentait en vers français (97). Dolet lui promettait l'immortalité au nom des *enfans de Minerve* qu'elle avait pris sous sa protection (98). Un autre poète, François Habert, la lui faisait décerner par Apollon lui-même, au sommet du Parnasse (99). Antoine Dumoulin, de Mâcon, lui dédiait son édition de Des Periers (100); Vatable ou plutôt Robert Estienne ses *Commentaires sur la Bible* (101); Jean Bouchet, de Poitiers, s'intitulant fièrement le traverseur des voies périlleuses, son *Labyrinthe de fortune* (102); Jean Brèche, de Tours, son *Manuel royal ou opuscules de la doctrine et condition du prince*, traduit de Plutarque et d'Isocrate (103); Nicolas Mauroy, de Troyes, sa traduction en vers des *Hymnes communs de l'année* (104); Jean du Pré, seigneur des Dartes et de Janyres en Quercy, son *Palais des nobles dames auquel a treize parcelles ou chambres principales, en chacune desquelles sont déclarées plusieurs histoires tant grecques, hébraïques, latines que françaises* . . . . (105). Baduel, de Nîmes, son *éloge funèbre de Florette de Sarra*, que la reine de Navarre avait tendrement aimée (106); Antoine Le Maçon, sa *Traduction de Boccace;* Rabelais lui-même, l'homère bouffon de cette époque, le troisième livre de son *Pantagruel* (107).

« La mort de Marguerite n'arrêta pas ces témoignages de reconnaissance et d'admiration. Presque tous les poètes du temps vinrent jeter des fleurs sur la tombe de cette illustre protectrice des lettres. Trois jeunes anglaises, trois sœurs, Anne, Marguerite et Jeanne Seymour composèrent à sa gloire cent distiques latins qui furent traduits en français, en grec et en italien, par les plus beaux esprits du temps, Dorat, Baïf, Du Bellay, Dénisot. Ce dernier en fut l'éditeur (108). Ronsard *qui donnait les couronnes* (109), l'invoqua comme une muse et comme une sainte ; il proclama :

,... la reine Marguerite
La plus belle fleur d'élite
Qu'onques la terre enfanta.

« Le rôle de Marguerite, pendant la première moitié du XVIe. siècle, a donc été considérable. Jamais femme peut-être n'exerça une pareille influence sur les littérateurs contemporains. On a été jusqu'à prétendre que cette influence aurait éclipsé celle du roi son frère (110). Sa noble et gracieuse figure se détache du fond de cette époque brillante, et lui donne plus de relief encore qu'elle n'en reçoit. En vous rappelant quelques-uns de ses titres à la reconnaissance de tous ceux qui aiment les lettres, j'ai cru, Messieurs, que son nom vaudrait à mon travail un peu d'intérêt et beaucoup d'indulgence. Je terminerai par une courte réflexion sur le genre littéraire qui paraît avoir été plus particulièrement en honneur auprès d'elle. Ç'a été le vieux génie français ou plutôt gaulois, net, franc, railleur ; la rondeur bourgeoise ; l'accent familier ; ce sel national, rival du sel attique, dont le goût menaçait de se perdre. La renaissance classique débordait sur la France : on songeait sérieusement à refaire notre langue sur le modèle des idiômes anciens. « La liberté sauvage et railleuse, comme l'a dit un de nos critiques les plus spiri- « tuels (111), la marche lucide et modeste, la naïve grâce du langage que les Gau- « lois et les Normands nous avaient léguées, devenaient des objets de mépris ? « Nos savants ne cessaient de conspirer contre le vieux génie national ?... » Qui donc protesta, Messieurs ? Ce fut Marguerite. Qui donc seconda les efforts des écrivains et des poètes restés fidèles à ce génie ? Qui donc chercha, de concert avec eux, à briser ou du moins à contenir le choc de ces flots tumultueux qui chariaient pêle-mêle, avec les trésors purs de l'antiquité, les trésors à demi-gâtés de la moderne Italie ? Ce fut encore Marguerite. Marguerite avait compris que, ressemblance pour ressemblance, mieux vaut ressembler à ses pères qu'à ses voisins. Elle préparait, par sa résistance plus instinctive encore que réfléchie, la fusion de l'élément national et de l'élément classique dans cette belle langue que devaient consacrer tant de chefs-d'œuvre. Elle y ménageait cette veine originale et féconde que suivirent plus tard La Fontaine et Molière, Voltaire et Beaumarchais, Courrier et Béranger. C'est là, Messieurs, une gloire vraiment nationale. Marguerite de Navarre a donc été Française par le goût, comme elle l'était par sa naissance, par ses sentiments, par le noble usage de ses richesses et de sa puissance. »

M. de Formeville, qui a pris la parole après M. de La Sicotière, ne l'a pas moins intéressée par la lecture de son introduction à l'histoire des évêques de Lisieux, dans laquelle il expose à grands traits l'action et l'influence du clergé au moyen-âge.

M. Le Cerf a rendu compte verbalement du résultat des fouilles que la Société a fait exécuter dans la forêt de Brotonne, sous la direction de M. Charlier. Plusieurs objets antiques, provenant de ces fouilles et déposés sur le bureau, paraissent exciter vivement la curiosité de l'assemblée.

M. Gervais a lu un mémoire intéressant de M. Mancel, dans lequel l'auteur démontre que l'opinion qui attribue la fondation de Caen à *Kaius*, comte d'Anjou, était beaucoup plus anciennement répandue que M. De La Rue ne l'avait supposé.

M. Puiseux a terminé la séance par la lecture d'une pièce de vers de M. Alph. Le Flaguais. Cette fois, ce sont les ruines du château des sires de Tancarville qui ont inspiré notre poète, et ses beaux vers ont été entendus avec le même plaisir et applaudis avec la même vivacité que ses autres productions des années précédentes.

LE CHATEAU DE TANCARVILLE.

POÈME.

(XIIIe. SIÈCLE.)

I.

Que faites-vous sur ces collines,
Débris d'une antique splendeur ?
Ne trouve-t-on que des ruines
Où l'on cherchait gloire et grandeur ?

Oh ! pourquoi, castel vénérable,
Éterniser tes lendemains ?
Veux-tu prouver qu'il est durable
Le vain travail fait par nos mains ?

Comme les vieux manoirs, tes frères,
Te voilà donc découronné.
Tu tais vainement tes misères,
O glorieux infortuné !

Sur tes murailles lézardées
Chaque jour inscrit tes revers.
Tes tourelles intimidées
Redoutent la dent des hivers.

Cependant fier et digne encore,
Ainsi qu'un vaillant chevalier,
Devant le temps qui te dévore
Tu ne veux pas t'humilier.

Les hauts seigneurs de Tancarville
N'habitent plus ces noirs débris;
C'est l'oiseau sombre et le reptile
Qui te demandent leurs abris.

Mais de ce trône de verdure
Où se tiennent tes vieilles tours,
Tu vois rajeunir la nature
Et tu regrettes tes beaux jours !

II.

Muette et morne sentinelle !
Quand ils passent fendant les eaux,
Ne dis-tu rien à la nacelle,
Ne dis-tu rien aux grands vaisseaux ?

A l'arrivée, au départ même,
Quoi, pas un vœu n'est adressé
Par toi, philosophe suprême,
Qui sais les luttes du passé !

Ne dis-tu rien à la colombe
Que poursuit l'avide épervier ?...
Sur tout ce qui souffre et succombe
Ne dois-tu pas t'apitoyer !

Ne dis-tu rien à la fumée
Qui sort de ces vaisseaux roulants,
Image de la renommée
De tes orgueilleux chambellans?

Ne dis-tu rien à l'humble étoile
Qui scintille sur tes deux fronts,
Tandis qu'elle conduit la voile
Au port où nous aborderons?

Ne dis-tu rien aux ravenelles
Qu'à tes murs arrachent les vents,
Fleurs qui te restaient plus fidèles
Que ta bannière aux plis mouvants?

Ne dis-tu pas même au poète,
Venu rêver sur l'autre bord,
Afin que son luth la répète,
Une ballade au doux accord?

Te reposant dans ton silence
Comme un exilé qui fut roi,
Tu laisses le vent qui s'élance,
Partir sans message de toi.

Tu laisses passer les tempêtes
Sans t'arracher de ton sommeil;
Sans lui parler de tes conquêtes
Tu vois renaître le soleil.

Eh quoi! tu n'as donc rien à dire
Des anciens preux, des anciens temps,
Rien des dames dont le sourire
Fit des heureux, des inconstants!

III.

Je laisse la science active
Fouiller dans tes flancs entr'ouverts;
Ma muse à l'écho de ta rive
Ne demande que quelques vers.

N'as-tu pas gardé la mémoire
De cette poétique enfant
Dont la touchante et sombre histoire
Fait naître un soupir étouffant?

Je cherche la douce Loïse
A la fenêtre du donjon,
Demandant à l'onde, à la brise,
Le retour d'un blanc pavillon.

Alfroi, d'Arthur l'a séparée,
Mais son cœur n'aimera qu'Arthur.
Elle gémit désespérée,
Et pourtant son amour est pur.

D'un traître elle serait l'épouse,
Ce seul penser lui fait horreur!
De cette âme fourbe et jalouse
Elle a su braver la fureur.

Elle retrouve une espérance:
Aimer, c'est parfois espérer!
Avec l'appui du roi de France
Arthur viendra la délivrer.

Ah! combien son âme est en peine!
Que de douleur et que d'effroi!
Elle veut bien subir la haine,
Mais non l'amour du lâche Alfroi.

« Inutile est votre constance,
D'un air faux, lui dit-il un jour.
A quoi bon tant de résistance
A mon pouvoir, à mon amour?

« Arthur est mort en Palestine,
Voulez-vous donc l'attendre encor?...
J'ai pour vous le manteau d'hermine,
L'agraffe et la couronne d'or.

« Bien loin d'y rester prisonnière,
Vous pouvez régner en ces lieux.
Loïse, entendez ma prière;
Soyons unis devant les cieux!

« Pour visiter notre domaine
Que l'horison ne borne pas,
La herse avec sa double chaîne
Se lèvera devant vos pas.

« Vous aurez l'éclat, la parure,
Les festins, la chassé, les jeux.
Quittons cette prison obscure,
Consentez, tout cède à vos vœux.

« Soyez à moi, venez Loïse!
Se peut-il un destin plus beau?
Soyez à moi, dont l'âme éprise....
—Non, j'aime mieux être au tombeau.

« Eh bien! c'est moi dont la main forte
De ton Arthur m'a fait vainqueur!
Moi qui lui plongeai de la sorte
Toute entière ma dague au cœur!

« Tiens ce mouchoir qu'en tes alarmes
Tu lui donnas, trésor si cher;
Vois donc, ce n'est plus de tes larmes,
C'est de son sang qu'il est couvert! »

Dernier coup pour la pauvre amante
Qui d'horreur détourne les yeux,
Se brise.... Puis son âme aimante
Rejoint Arthur au sein des cieux!

IV.

Mais où donc s'en va ma pensée?
Je retourne à ces jours taris
Dont chaque image est retracée
Dans ces romantiques débris....

Reste toujours, noble ruine.
Auprès du fleuve murmurant
Dont le flot vagabond s'incline
Devant ton destin qui fut grand.

Reste debout! tu rends sa flamme
A l'œil prompt à t'apercevoir.
Il est dans tes murs comme une âme
Dont l'âme ressent le pouvoir!

Le siècle qui jetait l'outrage
Aux vénérables monuments,
S'est dissipé comme un orage,
Et toute gloire à des amants.

Réponds au salut du trouvère!
Il s'inspire à ton seul aspect;
Il t'interroge comme un père
Que l'on salue avec respect.

Il le sait, tu gardes la trace
De Charles sept et de Dunois.
Ton portail que le lierre embrasse
Pour les nommer prend une voix.

Melun! d'Orléans-Longueville!
Bouillon! Marigny! de Harcourt!
A de tels noms froid et stérile
Le cœur pourrait-il rester sourd?

Après ces gloires triomphales
Dont ta légende s'illustra,
Je lis ces noms dans tes annales:
Montmorency! d'Albuféra!

Sans doute au nom de Tancarville
Ces noms s'unissaient à bon droit;
Et si le granit se mutile,
La gloire avec le temps s'accroît.

Si tes grandeurs sont envolées,
Hélas! pour ne plus revenir,
Tu te pares de giroflées
Dont s'embaume le souvenir.

Sois sans regret, sans jalousie,
Nos babels n'ont point ta valeur:
Il te reste une poésie
Qui grandit avec le malheur.

Moi, je venais près de cette onde,
Où parfois monte un sable d'or,
Chercher une leçon profonde
Pour l'emporter comme un trésor.

Au lieu d'une telle richesse,
J'emporte, au doux tomber du jour,
Echo de deuil et de tristesse,
Une simple histoire d'amour.

Mais dans la plus humble légende
On retrouve, on sent s'éveiller
La vertu forte, la foi grande,
Et le cœur humain tout entier!

Février 1843.

ERRATA. — Il s'est glissé plusieurs fautes dans les deux pièces de vers insérées au 2e. volume de la seconde série. *Travaillez pour un prix ou céleste ou divin*; lisez: *terrestre* au lieu de céleste. *Et vous dit froidement que votre esprit est vain*; lisez; *espoir* au lieu de esprit. *Hier ce fut le vandalisme*; lisez: *c'était* le vandalisme. *Et les vendeurs nouveaux sur ces marbres précieux*; lisez: *pieux* au lieu de précieux. *Qui fit la foi plus forte et l'âme plus féconde*, lisez; qui *fait* la foi, etc.

M. Gervais, secrétaire, a rappelé que la Société a proposé, dès l'année dernière, une médaille d'or de la valeur de 500 fr., qui sera distribuée, dans la séance publique de l'année 1844, à l'auteur du meilleur mémoire sur l'état des classes inférieures en Normandie, sous le rapport des droits politiques et de propriété, lors de l'invasion des Normands, et pendant le gouvernement de ses ducs. Les mémoires devront être adressés au secrétaire de la Société, avant le 1er. juillet 1844.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Notes du discours de M. de La Sicotière.

(1) *L'établissement de la fête de la Conception Notre-Dame, dite la fête aux Normands*, par Wace, trouvère Anglo-Normand du XII[e]. siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi par MM. G. Mancel et G.-S. Trébutien; Caen, 1842. 1 volume in-8°. Cet important ouvrage complète la publication des œuvres authentiques de Wace. Il serait bien à désirer que l'on réimprimât le petit poëme de *la Chronique ascendante des ducs de Normandie, imprimé dans les mémoires de la Société des antiquaires, t. 1[er].*, et *la Vie de St.-Nicolas* publiée à très-petit nombre, par M. de Montmerqué, pour la Société des bibliophiles français. Les autres poëmes de Wace, *le Roman de Brut* et *le Roman de Rou et des ducs de Normandie* sont dans toutes les bibliothèques.

(2) *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères Normands et Anglo-Normands*, par l'abbé De La Rue; Caen; 1834; 3 vol. in-8°.

(3) La plupart des détails qui vont suivre sont empruntés aux excellentes notices publiées sur la reine de Navarre, par Odolant Desnos (*Mémoires historiques sur Alençon et ses seigneurs*, Alençon, 1787, t. 2, p. 539); Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) en tête de son édition de *L'Heptaméron*, Paris, in-12, 1841; et F. Génin au commencement des deux volumes des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, Paris, in-8°., 1841 et 1842. Les notices de ce dernier surtout renferment une foule de particularités intéressantes.

(4) Odolant Desnos, p. 540.

(5) *Oraison funèbre;* Paris: 1550; p. 37.

(6) Odolant Desnos, ib. Génin, 1[re]. notice; p. 4. Paul Lacroix; p. 2. Bayle, *Dict. crit.*

(7) Odolant Desnos, p. 544 et 545. Génin, ib.; p. 50.

(8) Les mêmes, ib. Paul Lacroix, p. 15, et les historiens protestants soutiennent une opinion contraire.

(9) Guillaume Le Rouillé, jurisconsulte et poëte, dont nous aurons occasion de reparler, composa quelques-unes de ces inscriptions.

(10) Génin, notice supplémentaire, p. 2 et suiv. Les exemples de ces amours coupables ne sont pas rares dans le XVI[e]. siècle, témoins ceux plus ou moins prouvés de Cenci, de Lucrèce Borgia, de Marguerite de Valois et du duc François son frère, d'Anne de Boleyn, et beaucoup d'autres. Voir aussi Brantôme, *Dames Galantes*, t. 3, p. 98, édit. de 1779.

(11) Génin. p. 4 et 21.

(12) *Les Marguerites de la Marguerite des Princesses, très illustre Royne de Navarre;* Paris, Benoist Prévost, 1554, in-16, p. 17 et 18.

(13) Ib., p. 216.

(14) Ib., p. 274.

(15) Ib., p. 389.

(16) Génin, première notice, p. 124.

(17) Ch. de S[te]. Marthe, *Oratio funebris*, p. 73.— Odolant Desnos, p. 568.

(18) Ch. Nodier, *Notice sur Bonaventure Des Periers.*

(19) Ce palais, depuis long-temps détruit, ne doit pas être confondu avec le pavillon d'entrée dont les deux tours font encore aujourd'hui l'admiration de tous les étrangers. Il était situé au milieu du parc, à peu près à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'hôtel de ville.

(20) Odolant Desnos, p. 579.

(21) Le même, ib.—Brantôme, *Dames illustres.*—Le P. Bouhours (*Entretiens d'Ariste et d'Eugène*) a critiqué cette devise comme n'étant pas grammaticalement correcte.

(22) Manuscrit de la bibliothèque royale; supp. français, n°. 2286. — Portrait ayant fait partie de la collection du chevalier Le Noir, et plusieurs fois gravé ou lithographié.—Portrait au musée de Versailles, n°. 1701.

(23) Nous empruntons à l'excellent roman de M. Alphonse Royer, *les Mauvais Garçons*, les principaux traits de cette description.

(24) Portrait au musée de Versailles, n°. 1701. Nous ne dirons presque rien de Jeanne d'Albret, qui, enlevée de très-bonne heure à son père et à sa mère, par l'ordre de François Ier., son oncle, était élevée au château du Plessis-les-Tours. Jeanne ne fit que de très-rares apparitions à Alençon. Sa jeune et mélancolique figure mériterait une étude toute spéciale. Quant au roi de Navarre, il ne séjournait pas non plus à Alençon, et ne jouait dans sa propre cour qu'un rôle très-insignifiant. La seconde union de Marguerite fut cependant beaucoup plus heureuse que la première.

(25) Nouvelle XXII.

(26) Nouvelle IV. — Brantôme, *Dames galantes*, t. 4, p. 99, édit. de 1779.

(27) Ce poëme, imité de Sannazar, renferme l'histoire des nymphes qui, trop curieuses, voulurent voir les satyres de trop près, et qui, poursuivies à leur tour, et sur le point d'être atteintes, furent changées en saules par Diane touchée de leurs regrets et de leur frayeur. Il a pour but de peindre :

. . . . . des hommes la malice
Et leurs regrets, quand, par vertu, leur vice
Est surmonté.

(28) Cette complainte, évidemment inspirée par la captivité de François Ier, ne renferme malheureusement aucun détail sur ses projets, ses espérances ou ses habitudes dans sa prison. C'est une paraphrase, ennuyeuse souvent, touchante parfois, des psaumes et de l'évangile. Elle se termine par un adieu du pasteur au troupeau qui lui fut si cher, qui fait songer à la jolie idylle de Mme. Deshoulières :

Dans ces prés fleuris, etc.

(29) C'est là, selon moi, une des meilleures pièces des *Marguerites*. M. Génin en a donné une bonne analyse que nous copions textuellement. « C'est un de ces débats de psychologie amoureuse qui « s'agitaient jadis dans les cours d'amour, et qui reparurent au XVIIe. siècle, allongés et raffinés, « dans les conversations de l'hôtel de Rambouillet, dans le *Grand Cyrus* et dans *la Clélie*. Margue- « rite, on le voit surtout dans ses nouvelles, avait un goût décidé pour ces argutics sentimentales, ces « subtiles analyses du cœur, qui font briller la délicatesse de l'esprit, et ne sont pas autre chose que « du marivaudage anticipé. La reine de Navarre, bonne femme, du reste, et sans façons, aurait sur « ce point soutenu thèse contre la précieuse la plus renforcée, contre Mlle. de Scudéry elle-même.

« Elle suppose donc que se promenant, par un beau soir d'été, elle rencontre dans une verte prai- « rie, trois dames affligées qui se disputent le prix *du mieux aimer*. C'est le sujet des *Trois plaids* « *d'or* de la fausse Clotilde de Surville, c'est celui des *Trois manières* de Voltaire, après lequel per- « sonne ne s'avisera d'y toucher. Chacune de ces dames prend la parole à son tour, et expose longue- « ment sa méthode.

« La première affligée doute de la fidélité de son ami; elle ne se sent plus aimée; et, pour comble « de malheur, l'ami de la seconde la poursuit de ses hommages (*a*).

« La seconde a été délaissée : elle pleure son délaissement.

« La troisième a quitté l'homme qu'elle chérit, pour ne pas se séparer de ses deux amies; à la ri- « gueur, cette dernière ne devrait concourir que pour le prix d'amitié.

« On propose le cas à la reine de Navarre, qui le trouve merveilleusement ardu :

« Pensai en moi que c'était un sujet
« Digne d'avoir un Alain Charretier.

(*a*) M. Génin suppose que la première affligée serait à la recherche d'un amant parfait, et il ajoute : « Si celle-là « n'aime le mieux, elle aime assurément le plus. » C'est une erreur. Ces sentiments à la don Juan ne se rencontrent pas souvent d'ailleurs dans les poëtes du XVIe. siècle.

« Effectivement, Alain Chartier a écrit en prose un *Débat des trois dames*, qui est de la même « nature que celui-ci. Après beaucoup de raisonnements, Marguerite se récuse, et l'on propose de s'en « rapporter à la décision de l'homme de France le plus sage et le plus éclairé en toutes matières. On « ne le nomme pas; mais on le dépeint au moral et au physique : c'est le roi. Ici un portrait de « François Ier., pour lequel la tendresse de Marguerite ne trouve pas de couleurs trop flatteuses, ni « d'éloges assez forts..... Les traits saillants de la vie et du caractère du roi y sont rassemblés avec « beaucoup d'art : sa bravoure chevaleresque, son amour pour la science, son esprit brillant, sa « bonté. Et, comme elle n'a pas oublié la gloire de ce règne, elle n'omet pas non plus la défaite de « Pavie, ni la prison de Madrid; elle en prend sujet de louer la piété et la résignation du roi de « France.

« Mais elle se dit honteuse de lui exposer sa mauvaise écriture (qui, en effet, est détestable (*a*)). « Elle détourne les trois dames de leur résolution, et défère l'arbitrage du procès à sa cousine la du- « chesse Renée de Ferrare. Elles y consentent; on attend encore la décision de la duchesse.

« On demandera peut-être pourquoi ce conte ou ce poème est intitulé *la Coche*? L'occasion en est « assez mince. La reine de Navarre avait quitté sa voiture pour se promener à pied, lorsqu'elle ren- « contra les trois dames. La nuit venue, elle y remonte avec les belles affligées dans le dessein d'aller « trouver le roi. Dans quelques éditions, une gravure sur bois vous représente cette *coche*, très-ressem- « blante à un énorme charriot de roulier chargé de coton et recouvert d'une bâche. Au milieu d'un « des côtés s'ouvre une espèce de porte basse avec un marchepied. C'était là l'équipage de la sœur du « monarque le plus fastueux de son temps. »

(30) *Les Marguerites*, p. 97.

(31) Ib., p. 221.

(32) Ib., p. 23.

(33) Voici l'analyse de ces quatre pièces. Celle de la première est seule détaillée. On ne peut se dissimuler qu'un puissant intérêt de curiosité s'attache à ces ébauches, intérêt d'autant plus vif, peut-être, que les exemplaires des nombreuses éditions des *Marguerites* sont presque introuvables. Il serait bien à désirer que M. Génin, auteur d'un si bon travail sur *les Lettres de la reine de Navarre*, publiât ses poésies complètes.

La comédie de la Nativité de Jésus-Christ ne manque pas d'une certaine noblesse, et les difficultés du sujet y sont sauvées avec une délicatesse remarquable.

Joseph et Marie s'entretiennent en cheminant ensemble vers Bethléem. Joseph s'afflige et se tourmente de l'état de Marie; Marie le console et le rassure. Ils cherchent une hôtellerie, mais le premier hôte est un avare qui n'ouvre sa porte qu'aux riches; le second est un ambitieux :

Princes et rois (dit-il) sont ici bien venus,
Sans rien payer ils sont entretenus :
Car espérer je puis par leur moyen,
D'avoir en fin quelque honneur terrien.

Il rougirait d'ouvrir sa maison à de *telles gens*. Le troisième a rempli sa maison *d'autres galants* avec lesquels il se propose de passer *une nuit joyeuse*. Repoussés de partout, ils entrent dans une étable. Marie est pressée par les douleurs de l'enfantement. Joseph court à la ville,

Pour nous pourvoir
De ce qu'avons nécessité d'avoir.

Et Marie lui répond :

Allez, ami, seule ne me laissez,
Car où Dieu est, j'ai compagnie assez.

(*a*) Ou plutôt son mauvais style

Il y a dans cette idée de laisser Marie seule, au moment de sa délivrance, une pudique réserve inconnue à l'antiquité grecque ou romaine. On y sent comme une odeur de christianisme. Marie ne crie pas non plus; elle ne se plaint pas comme une simple femme. Elle s'élève à Dieu dans un hymne de confiance et de reconnaissance, qu'elle termine ainsi :

D'amour je vis; car rien ne sens en moi,
Que toi, Seigneur, qui es mon ame et vie;
Mon ame perd le sentiment de soi,
Car par amour en toi elle est ravie!

Dieu le père répond en endormant la Vierge d'*un repos d'amour*, et en appelant tous les anges à se réjouir de la naissance du divin enfant. Ainsi font-ils: le premier, le second, le troisième, le quatrième et le cinquième ange chantent tour à tour la venue du Messie; puis tous les anges en chœur s'écrient :

A toi soit toute la gloire,
O très puissant Seigneur!
Depuis qu'as eu mémoire
D'être de Christ donneur
A tout l'humain lignage
Dont Satan fut vainqueur:
Pour faire ton message,
Nous courons de bon cœur
A Marie la sage,
Lui faisant tout honneur.

Marie, toujours seule, exprime son bonheur mêlé de respect à la vue de son enfant. Puis les cinq anges s'approchent et viennent la saluer ainsi que son fils, d'abord chacun à part, puis tous ensemble. Leur langage est en général noble et religieux. J'excepte celui du cinquième :

Petit enfant, ne veuillez épargner
Moi très petit, ou soit pour vous baigner,
Ou pour chauffer vos draps ou votre lict,
A vous servir je prendrai grand délict.

Revient Joseph, étonné, ravi, effrayé à la vue de l'enfant Jésus. Il s'agenouille et le baise, puis le dépose en la crèche.

Sous le titre de *Bergerie*, nous trouvons ensuite les bergers et les bergères, s'entretenant de leurs troupeaux et de la venue prochaine du *Messias*. Tout-à-coup les anges leur crient :

Réveillez-vous, pastoureaux,
Voici le jour
Que Dieu montre en cas nouveaux,
Son grand amour.

Grand étonnement et grande joie parmi les bergers. Ils partent en chantant, pour chercher le Christ annoncé. Ici se place un Noël assez gaiement tourné, et qui ne doit scandaliser personne. On en chante encore en France qui ne le valent ni pour le fond, ni pour la forme.

Portons à leur pauvre ménage
De nos biens à grand abandon.

Je lui porterai mon fromage
Dans cette feisselle de jonc.

Et moi ce grand pot de laitage;
Marie le trouvera bon.

Je lui donnerai ma belle cage,
Où est mon petit oisillon.

Ce fagot aura pour chauffage,
Il fait froid en cette saison.

Mon flageolet pour son usage;
L'enfant en aimera le son.

Et moi je ferai le ménage;
J'entends mieux que vous la raison.

Je le baiserai au visage.

Non; c'est bien assez au talon.

Le tout entremêlé du refrain :

Chantons Noël de bon courage :
Car nous avons Christ en pur don.

Ils arrivent enfin. Joseph leur ouvre la porte, et chacun d'eux dans un langage parfois poétique et élevé, toujours nourri des images et des souvenirs de la bible, célèbre l'accomplissement des vœux des patriarches, des prédictions des prophètes, la joie du monde et la sienne.

Aux questions dont on la presse, Marie répond avec une netteté et une fermeté singulières. Ainsi elle dit au berger qui s'étonne de la voir debout après les récentes souffrances de son accouchement :

Le digne fruit qui donne à tous liesse,
Par sa vertu m'exempte de faiblesse.

Il est à remarquer que Marguerite, dans tout le cours de cette pièce, comme dans le reste de ses ouvrages, ne parle de la Vierge qu'avec le respect le plus profond, et ne la fait parler qu'avec une réserve et une dignité extrêmes. C'est une preuve nouvelle de son orthodoxie. On sait en effet que les réformés s'inclinaient peu devant la noble et touchante figure de Marie (*a*).

Les bergers offrent leurs présents dans le langage un peu trop naïf que nous connaissons déjà :

Las, recevez de pauvreté les dons
Avec nos cœurs qu'à vous servir tendons.

(*a*) Dans ses mauvaises *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, Genève, 1560, in-8°. Pierre Viret, un des protégés de Jeanne d'Albret osait dire de la statue de la Vierge :

Voici au vif représentée
Vénus, la déesse éventée,
Au tableau de conception,
O très-belle déception !

Cet oiselet qui n'est laid ni méchant
Aurez de moi, car il a plaisant chant.

Tenez ce lait pour faire sa bouillie:
Encore en ai; la chèvre n'est faillie.

Fromage frais dedans cette feisselle,
Sera pour vous, très heureuse pucelle.

Mon flageolet, s'il vous plait de l'ouir,
Il vous fera tout le cœur réjouir.

De mon fagot aussi vous fais présent,
Le feu vous est bien sain, au temps présent.

Et ils s'en vont en chantant.

Satan les entend. Il veut savoir le secret de leur joie: il les interroge. Les bergers racontent ce qu'ils ont vu. Vous vous êtes trompés, leur dit-il, *c'est rêverie ou songe;* et tous, avec une simplicité touchante, répondent d'une seule voix: *Il est vrai!* Alors il essaie de les séduire:

Si vous voulez un petit croire en moi,
Voir vous ferai que ce Dieu de la haut
Du monde bas n'a cure, et ne lui chaut:
Mais plus en a celui qui plus en prend,
Malheureux est qui ne veut être grand.
Si adorer me voulez et servir,
Croire et aimer, vous pourrez desservir
Biens et honneurs, et plaisir. Car pourquoi
Donner les puis. Je suis du monde roi.
. . . .
Bref de petits, vous ferai venir grands,
Pour les petits ronger à belles dents.
Je vous ferai et craindre et estimer
Voire par tel qui ne vous daigne aimer.
Mais si faut-il que vous ne croyez pas
Que Dieu descende en si malheureux pas,
Du ciel très haut, là où il se repouse,
Pour prendre ainsi une âme pour épouse:
Ni que jamais veuille à Adam donner
Son paradis et ses maux pardonner.

Les bergers persistent. Satan engage avec eux une discussion théologique dans laquelle il a encore le dessous. Il exhale son dépit et sa rage dans des vers moins beaux assurément que ceux de Milton. Un seul mouvement ne manque pas de grandeur:

Si j'avais lieu où puisse ma malice
Exécuter, où tu ne fusses point,
Je régnerais!...

Dieu prend encore une fois la parole pour constater la défaite de Satan et le triomphe de l'agneau;

L'agneau ferai triompher à ma dextre;
En lui donnant justice et jugement,
Et pour son bien il aura tout vraiment.
Anges, chantez, en voyant élevé
Rien en son tout, et Satan réprouvé;
Son tout à rien est mis par ma puissance.

Les anges chantent, en effet; l'un d'eux dit même fort singulièrement:

Or elle chute, elle est chute, elle est chute,
Confusion, la paillarde et la pute,

Et la pièce finit par une sorte d'Hosanna, qu'ils chantent en chœur.

La comédie de l'adoration des Trois Rois mages à Jésus Christ, porte à un degré encore plus prononcé le cachet allégorique et mystique de l'époque. Dieu envoie aux trois rois mages, Gaspard, Melchior et Baltazar, *philosophie*, *tribulation* et *inspiration* pour les détacher du monde et du mensonge, pour les engager à rechercher *intelligence divine*. Les rois se laissent persuader. Ils partent sous la conduite de leurs célestes guides. L'étoile mystérieuse brille sur leurs têtes. Bientôt ils se rencontrent et se réunissent pour mieux chercher. *Intelligence divine* s'offre à leurs yeux. *Philosophie*, *tribulation* et *inspiration* les quittent aussitôt. La nouvelle conductrice est fort savante; elle parle bien et longtemps. Elle raconte aux trois pélerins l'histoire de l'ancien testament, leur explique les prophéties. Les voilà convertis. Déjà ils préparent leurs présents. Mais Hérode est averti de leur voyage. Il rassemble ses docteurs: tous sont d'avis que la naissance de l'enfant lui présage un grand malheur, et qu'il fera bien de le mettre à mort au plutôt. Aussi fait-il aux mages un excellent accueil, et obtient-il d'eux la promesse qu'au retour ils lui indiqueront le lieu où se trouve le divin enfant, auquel il veut lui-même porter ses hommages et ses dons. Les mages arrivent à Bethléem et offrent leurs présens avec de longs discours théologiques et moraux, auxquels Marie répond sur le même ton. Mais au moment de retourner vers Hérode, les anges les avertissent de prendre un autre chemin, et Dieu paraît disant:

Anges, chantez et cornez et trompez
Par tous les cieux, et criez hardiment
Que les trompeurs seront par moi trompés.

Il annonce que son fils

. . . . à toujours régnera
Sans fin aux siècles des siècles.

et les anges répondent: Amen.

Dans la *comédie des Innocens* on voit le fils d'Hérode compris dans le massacre ordonné par son père, les regrets et la douleur de celui-ci; puis les réjouissances des anges à l'arrivée dans le ciel des jeunes âmes des martyrs. La pièce se termine par des cantiques chantés par ces âmes sur l'air: *Si j'aime mon ami.*

Enfin *la comédie du Désert* nous représente Dieu envoyant à la sainte Vierge, pour lui procurer *un plaisant passe-temps*, pendant que Joseph est à chercher

Dont puisse étancher
Soif et appétit,

la visite de *contemplation*, *mémoire et consolation*, et celle des anges. La pièce n'est guère qu'un hymne en trois parties dialoguées, car la sainte Vierge donne toujours la réplique et toujours avec cette supériorité de raison et de sagesse que nous avons déjà remarquée. La beauté et l'ordre de la nature sont le sujet de la première, l'accomplissement des prophéties et l'avénement de la grâce celui de la seconde et de la troisième. Les anges offrent ensuite à la Vierge des *fruits de Bon Chrétien*,

des *pommes d'amour*, du *miel céleste*, de *l'eau vive* et la *rose tirée de l'épine*, dons allégoriques, qui, pour eux, deviennent l'occasion de rapprochements et d'allusions fort bizarres. Joseph revient enfin, et la pièce finit à l'arrivée de la sainte famille à Nazareth.

(34) Notice sur Marot, en tête de l'édition de ses œuvres, publiée par Augnis, en 1823, 5 vol. in-18; p. XXIX.

(35) Marot, t. 3, p. 240.

Car j'aime trop quand on me veut aimer

(36) Ib., t. 1, p, 249.

(37) Ib., t. 1, p. XXXIX.

(38) Ib., t. 3, p. 218.

(39) *Les Contes ou les nouvelles récréations de Bonaventure des Periers*; édition de 1735; Amsterdam; 3 vol. in-12, t. 1er., p. 3 et 4.

(40) Bonaventure Des Periers, né à Arnay-le-Duc en Bourgogne, vers la fin du XVe. siècle, mourut avant 1544. Henri Estienne (*Apologie pour Hérodote*, chap. VIII) raconte qu'il se suicida en se jetant sur son épée. Ses principaux ouvrages sont le *Cymbalum mundi*, *Les nouvelles récréations ou joyeux devis*, et un *Recueil d'œuvres diverses* publié à Lyon, en 1544. Charles Nodier le regarde *comme le talent le plus naïf, le plus original et le plus piquant de son époque.*

(41) Paul Lacroix, notice sur Des Periers, en tête de l'édition du *Cymbalum mundi et des autres œuvres*; Paris. 1841, in-12, p. XX.

(42) Ib., p. 340.

(43) Ib., p. 347.

(44) Sous ce titre: *Histoire des Amants fortunés, dédiée à l'illustre princesse madame Marguerite de Bourbon, duchesse de Navarre*; Paris, Gilles Gilles, 1558, in-4°. Il n'y a dans ce volume que 67 nouvelles. Boistuau paraît avoir été attaché au service de la reine de Navarre.

(45) Claude Gruget, né au commencement du XVIe. siècle, mourut vers 1560. Il publia, en 1559, *l'Heptaméron des nouvelles de très-illustre et très-excellente princesse Marguerite de Valois, royne de Navarre, remis en son vray ordre, confus auparavant en sa première impression: dédié à ... Jeanne de Foix, princesse de Navarre*; Paris, Sertenas ou Caveillier, in-4°. Cette édition renferme les 72 nouvelles.

(46) Nicolas Denisot, dit le comte d'Alsinois, né au Mans en 1515, mort à Paris en 1554.

(47) Victor Brodeau mourut en 1540. Son poëme des *Louanges de Jésus-Christ notre Sauveur*, fut publié peu de temps après sa mort.

(48) Melin de St.-Gelais, né à Angoulême en 1591, mourut en 1559.

(49) *Les Recherches de la France*, liv. 7, chap. 5.

(50) Né dans le Quercy en 1504; mort en 1553.

(51) Lyon, 1544, in-8°.

(52) Lemaçon était trésorier des guerres et l'un des secrétaires de la reine. Sa traduction n'a pas eu moins de cinq éditions (Od. Desnos, 2, p. 576).

(53) *Lettres*, 2e. vol. passim et p. 287; O. Desnos, t. 2, p. 534. Charles de Ste.-Marthe, son ami, l'appelle: « *Vir experientiâ edoctus, præstans ingenio, prudentiâ excellens, et diligentiâ cedens nemini.* » Il était secrétaire contrôleur-général des finances ordinaires et extraordinaires du duché, et de plus secrétaire du roi.

(54) *Marguerites*, édit. de 1554, p. 3, 4, 5.

(55) Ch. Nodier, dans un article de la Revue des deux Mondes, devenu célèbre, a essayé d'établir que Des Periers était le véritable auteur de l'*Heptaméron*; mais il n'a converti personne.

(56) En 1546.

(57) Jean Gouévrot, né à Bellesme, fut successivement médecin de Marguerite de Lorraine, de Louise de Savoie, de François Ier. et de la reine de Navarre. Elle parle souvent de lui dans ses lettres, et particulièrement dans la lettre 121 du tome 1er. M. Génin l'appelle à tort Goinret.

(58) Alençon ; Simon Dubois, 1530, in-16. Cet ouvrage a eu trois éditions.

(59) O. Desnos, t. 2, p. 527.

(60) Le même, ib., p. 612. Le Rouillé était né à Alençon en 1494. Ses ouvrages sur la Coutume du Maine et la Coutume de Normandie parurent en 1534 et 1535.

(61) Le même, ib., p. 527. Thomas Cormier était né à Alençon vers 1520. Son principal ouvrage est le *Code de Henri IV*. Il mourut en 1600.

(62) *Recueil de l'antique préexcellence de Gaule et des Gaulois*; Poitiers, 1546, in-8°.; 2ᵉ. édit.; Paris, 1551; 3ᵉ. partie.

(63) Palissy, né à Agen, vers 1500, s'était déjà beaucoup occupé d'émaux et de géologie avant 1540. On peut consulter sa vie en tête de l'édition in-4°. de ses ouvrages. Paris, 1777.

(64) Voir la note 62.

(65) Nicolas Bourbon né en 1503, mort après 1550.

(66) Il fut abbé de Beaulieu, et depuis précepteur des enfants de France. (Dreux Du Radier, *Bibl. hist. et crit. du Poitou*, t. II, p. 210.

(67) *Epître des Rossignols du Parcs d'Alençon à la Royne de Navarre*, à la suite de l'ouvrage mentioné note 62. Cette épître n'est toutefois datée que de 1544.

(68) O. Desnos, t. 2, p. 542. Lefevre D'Estaples, né en 1455, mourut en 1537.

(69) *Rech. hist. sur Séez*, par M. Dorville, p. 163.

(70) Ib., p. 165 et 166.

(71) Monteil; *histoire des Français des divers états*; t. V, p. 264, édit. de 1842. Brantôme, *Dames galantes*, t. III, p. 288.

(72) Voir les lettres de la reine de Navarre. Mᵐᵉ. de Chatillon passait pour avoir épousé secrétement le cardinal du Bellay. (Brantôme, *Dames galantes*, p. 98.)

(73) *Lettres*, t. 1ᵉʳ., par 378; *Archives Normandes* de M. Louis Du Bois, 1836, p. 3.

(74) Ib., p. 361.

(75) *Les adieux des dames de chez la Royne de Navarre, allant en Gascogne, à Mᵐᵉ. la princesse de Navarre*, à la suite des *Marguerites*.

(76) Quand la petite princesse quitta Alençon, en 1539, pour se rendre à Tours, on assigna à Pierre Beauchêne, parquier du château, 31 livres 8 sous 6 deniers par chacun an, pour l'entretien et la nourriture de 6 poules et coqs dindes, qui lui appartenaient. (O. Desnos, t. 2, p. 562 et 568.) Il y avait donc des dindes en France long-temps avant les jésuites.

(77) Génin; 1ʳᵉ. notice, p. 66.

(78) Brantôme, *Dames galantes*, p. 102.

(79) Dreux Du Radier, *Anecd. des reines de France*, 1764, t. III, p. 179, a dégagé ces amours et la mort de la comtesse des circonstances romanesques dont l'imagination populaire les avait entourés. Voir aussi les *Lettres* de Marguerite, t. Iᵉʳ., p. 343.

(80) Dreux du Radier, ibid., p. 158. Anne de Boleyn fut attachée à la cour de Marguerite de 1524 à 1525. Elle épousa Henri VIII en 1532 et fut mise à mort en 1536.

(81) On trouve dans O. Desnos, t. 2, p. 211, le réglement fait en 1513 pour les dépenses journalières de sa maison, par Marguerite de Lorraine. Nous l'avons suivi en partie.

(82) Monteil, ib., t. VI, p. 207.

(83) Racine a dit admirablement :

Je sentis tout mon corps et transir et brûler.

(84) Cette comédie, sans titre, est, selon nous, la mieux écrite et la plus piquante des comédies de la reine de Navarre. Plusieurs autres écrivains ont prétendu que la reine s'y était mise en scène dans le personnage de la mal mariée. Cette pièce se trouve à la page 327 des *Marguerites*.

Ce recueil contient un autre débat amoureux, du même genre, entre quatre dames et quatre gentilshommes.

Enfin il existe deux farces inédites de la reine de Navarre, à la Bibl. du roi. (Génin, 1ʳᵉ. notice, p. 122.)

(85) Voir la note 3.

(86) Génin, première notice, p. 79.

(87) *Mémoires de Benvenuto Cellini*, t. 2, p. 46.

(88) Crapelet, *Robert Estienne et François* Ier., p. 5.

(89) L'abbé Goujet; Bibl française, t. XII, p. 119. Du Bellay, né à Liré en Anjou, en 1524, mort à Paris, en 1560, a été le premier apôtre de la réforme poétique dont Ronsard fut le chef. Pasquier a dit : « Chacun donne à Ronsard la gravité, à Du Bellay, la douceur. »

(90) Charles de Ste.-Marthe, né à Fontevrault, mort à Alençon après 1562, avait été long-temps en prison à Grenoble, et n'avait échappé au feu qu'en contrefaisant le fou, lorsque Marguerite l'appela à sa cour vers 1540. (O. Desnos, p. 545 et 546; Dreux Du Radier, *Bibl. hist. et crit. du Poitou*, T. V, p. 105.

(91) Berquin fut brûlé le 17 avril 1529. (*Biogr. univ.—Lettres de la reine de Navarre*, t. Ier., n°. 54; t. II, nos. 51 et 52.)

(92) Amyot, né en 1513, mort en 1593 (Génin, 1re. notice, p. 139).

(93) Le même ibid.; *Biogr. univ.* Postel, né en 1510, mort en 1581, était un prodige d'érudition.

(94) *Lettres de Marguerite*, t. 1, p. 184.

(95) Ib., p. 292.

(96) Génin, 1re. notice, p. 31. — *Biogr. univ.*

(97) L'abbé Goujet, t. XII, p. 311.

(98) Première notice, p. 144. — *Carmina Doleti*, t. 2. Dolet fut brûlé comme athée en 1546, à l'âge de 37 ans.

(99) Première notice, p. 140.

(100) Lyon; 1544; in-8°.

(101) Paris; 1545; in-8°.; Robert Estienne.

(102) Paris; 1544; in-4°.

(103) Tours; 1544; in-4°.

(104) Troyes; 1527; in-4°.

(105) Sans nom de lieu; 1534; in-8°.

(106) *Oratio funebris in funere Florettæ Sarrasiæ habita*; 1542.

(107) On a beaucoup discuté le point de savoir si le dizain *à l'esprit de la reine de Navarre*, qui se lit en tête de ce livre, avait été composé pendant sa vie, ou seulement après sa mort. On peut lire dans les notes de l'excellente édition de Rabelais, publiée par MM. Esmangart et Eloi Johanneau; Paris, 1823, les raisons qui ne permettent pas de douter que ce dixain n'ait paru en 1546, 3 ans avant la mort de Marguerite (t. 4, p. 170).

(108) *Le Tombeau de Marguerite de Valois, fait premièrement en distiques latins par les trois sœurs, princesses en Angleterre; depuis traduits en grec, italien et français, par plusieurs des excellents poètes de la France.....* Paris; 1551; in-8°.

(109) On connait les beaux vers de Charles IX :

Tous deux, Ronsard et moi, nous portons des couronnes ;
Moi, roi, je les reçois : poëte, tu les donnes.

(110) Rœderer; *Louis XII et François Ier.*; t. 2, p. 24. De pareilles exagérations ne sont pas rares dans cet ouvrage.

(111) St.-Marc-Girardin; *Discours sur la marche et les progrès de la langue et de la littérature françaises, depuis le commencement du XVIe. siècle jusqu'en* 1610; Paris, 1829, in-8°., p. 8. — Ste.-Beuve; *Tableau historique et critique de la poésie française au XVIe. siècle*; article Marot.

Nous avons cru pouvoir transcrire presque toutes nos citations avec l'orthographe plus moderne, pour en faciliter la lecture dans ce travail beaucoup plus littéraire que philologique.

SÉANCE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE

DU 17 AOUT 1843.

Présidence de M. DU MÉRIL, Président central.

Le procès-verbal de la séance publique est lu et adopté.

On entend ensuite le rapport du secrétaire, contenant l'exposé de l'ensemble des travaux de la Société, pendant l'année académique 1842-1843. M. Gervais s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Chaque année les membres de la Société des antiquaires de Normandie, épars sur les divers points de cette vaste et ancienne province, se réunissent dans cette enceinte, à l'effet de mettre en commun, si l'on peut s'exprimer ainsi, le résultat de ce que chacun a fait ou observé pendant le cours de l'année, et pour imprimer, à ce moyen, à notre société l'esprit d'unité et d'ensemble qui peut seul affermir son existence et assurer sa durée.

« Le compte que nous sommes appelés à rendre dans cette assemblée des travaux de la Société, ainsi que de l'administration et de la direction confiées au bureau central, n'est donc point, de notre part, l'accomplissement d'une vaine formalité; car le concours des membres non résidants, et, par suite, leur réunion au lieu qui est le siége de la Société, devient indispensable pour atteindre le but que nous nous sommes proposé dès l'origine. Sentinelles actives, placées sur tous les points de la province, chacun de vous, Messieurs, recueille quelques-uns des débris de ce passé qu'il s'agit de reconstruire. Il importe donc à chacun de connaître ce que ses collaborateurs ont fait, d'être instruit de la direction donnée à nos travaux, de savoir les ressources dont la compagnie

peut disposer, l'emploi qu'elle en fait, et d'indiquer à son tour ce qu'il y a de mieux à faire dans chaque localité.

« Nous devons d'abord vous entretenir de vos publications.

« Nous regrettons vivement de ne pouvoir vous présenter encore le volume de cette année. Le retard qu'éprouve la publication de ce volume, retard qui nous contrarie tous, qui a excité les plaintes de plusieurs des membres les plus distingués de la Société, ne peut nous être imputé à faute. Nous pouvons dire, quoique cela paraisse paradoxal au premier abord, que ce retard provient, en quelque sorte, de la richesse des matériaux que nous possédons. Le prochain volume doit renfermer, en effet, deux mémoires capitaux. L'un, publié par M. Aug. Le Prévost, est l'ancien Pouillé du diocèse de Lisieux, dans lequel les personnes qui s'occupent sérieusement de l'histoire de notre pays, trouveront des documents d'une haute importance. L'autre est le beau travail de M. Lambert, sur les monnaies gauloises. Le premier de ces mémoires est entièrement imprimé, mais son impression a demandé un temps considérable, à cause de la nécessité où s'est trouvé l'imprimeur d'envoyer plusieurs épreuves de chaque feuille à M. Le Prévost. Le second mémoire, celui de M. Lambert, est également fort avancé; mais la confection des planches et des dessins nombreux qui doivent l'accompagner a aussi exigé beaucoup de temps; d'un autre côté, la science marche vite, et M. Lambert, tenant avant tout à produire une œuvre à la hauteur des connaissances les plus avancées, ne peut consentir à sacrifier la perfection de son travail à notre légitime impatience. Le volume, qui sera aussi enrichi d'un travail de M. de Gerville, sur l'origine des noms d'hommes et de lieux en Normandie, ne peut donc tarder à paraître, et nous espérons que son importance vous dédommagera des désagréments d'un retard que nous ne pouvions empêcher, et des sacrifices d'argent assez considérables que la Société a été obligée de faire pour en assurer la publication.

« Des mémoires intéressants vous sont parvenus dans le cours de cette année. La Société a surtout entendu avec un grand intérêt plusieurs fragments de l'ouvrage de M. de Formeville, sur la commune de Caen et sur l'évêché de Lisieux; de M. G. Mancel, sur l'histoire de la ville de Caen; de M. l'abbé Desroches, sur les communes limitrophes de la baie du Mont St.-Michel.

« Il existe dans les archives de la province une foule de documents inédits, dont la publication serait de la plus haute utilité, pour quiconque veut étudier à fonds l'histoire de Normandie. M. de Formeville vous a signalé, entre autres, le Terrier de la province de Normandie, depuis l'année 1592; les aveux rendus au roi pendant le cours des XIIIe., XIVe., XVe., XVIe. et XVIIe. siècles; le Mémorial de la chambre des comptes de Normandie et les États des recettes et des dépenses des domaines du roi en cette province, etc. Vous avez demandé de plus amples renseignements, à l'effet de connaître l'étendue et l'importance d'une pareille entreprise. Il est probable que les frais qu'elle occasionnerait dépasseraient l'étendue de vos ressources. Nous exprimerons donc le vœu que les conseils généraux des cinq départements soient invités à allouer quelques fonds destinés à être employés à cette utile publication, qui intéresse également toute la Normandie, et nous appelons principalement sur ce point l'attention de ceux d'entre vous qui se trouvent en position de faire ou d'appuyer des propositions de ce genre.

« Les rôles de l'échiquier de Normandie ne sont pas des documents complètement inédits, puisque déjà ils ont été publiés en majeure partie par les soins de la Commission des archives et par la Société des antiquaires de Londres. Mais l'inspection du manuscrit de Rosny, aujourd'hui déposé dans la bibliothèque du roi, a fait connaître que l'édition anglaise des *Rotuli Normannorum* est loin d'être complète. Les deux volumes successivement imprimés sont d'ailleurs remplis d'abréviations qui en rendent la lecture extrêmement pénible. Enfin, il n'en a été tiré qu'un très-petit nombre d'exemplaires, de sorte qu'il devient très-difficile de se les procurer, et encore sont-ils d'un prix excessif.

« C'est donc un véritable service que M. Léchaudé-d'Anisy va rendre aux hommes studieux, en publiant une édition plus complète et surtout plus intelligible de ces rôles.

« La Société des antiquaires a été appelée à s'associer à cette publication, trop étendue pour prendre place dans ses mémoires, trop utile pour n'être point encouragée, et elle a formellement promis son concours dans une séance précédente; mais elle a voulu profiter de la réunion générale de ses membres pour déterminer le chiffre de la somme pour laquelle elle devra contribuer aux frais d'impression.

« La commission réunie pour s'occuper de ce point, propose d'allouer une somme fixe de 1,200 fr., qui serait versée en deux fois, savoir : 600 fr. lorsque l'imprimeur aurait contracté l'obligation écrite d'imprimer entièrement le travail de M. Léchaudé, et l'autre moitié en recevant le nombre d'exemplaires qui doit vous revenir.

« La Société, en augmentant le chiffre de sa contribution, aurait pu obtenir un nombre de volumes suffisant pour les distribuer à chacun de ses membres, et se dispenser par là de la publication d'un volume de ses mémoires.

« Mais votre commission a pensé que, quelle que soit l'importance de la collection des rôles de l'échiquier, cette collection n'intéresse cependant que quelques hommes spéciaux, et que leur possession serait inutile pour beaucoup d'autres, tandis qu'un nouveau retard dans la publication des mémoires causerait une véritable contrariété à une quantité de membres laborieux, qui se plaignent justement des délais déjà trop longs qui s'écoulent ordinairement entre l'envoi et l'impression de leurs manuscrits.

« La commission pense donc qu'il suffirait de réclamer, comme condition de l'allocation proposée, soixante exemplaires des Rôles de l'échiquier. Ces soixante exemplaires, que M. Léchaudé accordera volontiers, pourraient être donnés non pas aux membres de la Société, entre lesquels il serait injuste de faire un choix quelconque, mais ils seraient répartis entre les cinq départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, de manière à ce qu'un exemplaire puisse être déposé dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque publique.

« La Société avait proposé, dès il y a deux ans, une médaille d'or de quatre cents francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur l'histoire du commerce et de la navigation en Normandie, depuis l'invasion des Normands jusqu'à la réunion de cette province à la France. Nous regrettons que le mémoire unique qui nous a été adressé, et dans lequel le sujet proposé nous paraît traité avec une véritable supériorité, nous soit parvenu trop tard pour remplir les conditions du programme, et pour qu'il ait été possible à la commission de l'examiner et de vous faire connaître son opinion. Dans une réunion de la Société, qui a été convoquée ex-

traordinairement, à cet effet, le 12 de ce mois, il a été décidé que le concours resterait ouvert jusqu'au 1er. novembre prochain.

« Dans votre séance administrative du 18 août 1842, vous aviez accordé différentes allocations, dont voici le détail :

200 fr. à M. de La Sicotière, pour être employés à des recherches archéologiques dans le département de l'Orne.

100 fr. à M. Pillet, qui avait promis d'explorer quelques sépultures antiques découvertes à Reviers.

200 fr. à M. Du Méril, votre président, pour continuer les fouilles de Vieux.

100 fr. à M. Le Cerf, qui devait faire quelques recherches dans un pré, nommé le pré de Percauville, situé en la commune de Clinchamps.

600 fr.

« Il ne nous est parvenu aucun document sur l'emploi de ces fonds, qui ne paraissent pas avoir été utilisés.

« M. Charlier avait commencé, il y a quelques années, des fouilles dans la forêt de Brotonne. Les résultats obtenus ont été l'objet d'un mémoire étendu, imprimé dans le onzième volume de votre collection.

« Ces fouilles, suspendues pendant quelques années à cause de l'absence de M. Charlier, ont été reprises dernièrement. Une somme de 300 fr. a été mise à la disposition de notre collègue pour les continuer, et une note, dont M. Le Cerf vous a donné connaissance dans votre séance publique d'hier, vous a fait connaître l'importance des résultats. Ils ont même éveillé l'attention du gouvernement, qui vient de consacrer une somme de 500 fr. destinée à continuer les recherches.

« Je dois vous entretenir un instant de l'état des finances de la Société.

« Votre trésorier, M. Pellerin, m'a transmis une note de laquelle il résulte que vous avez en caisse une somme d'environ 3,200 fr. Le recouvrement des ressources et des cotisations de l'année 1843, pourra produire 2,400 fr. environ ce qui présente un total de 5,600 fr, ; mais vous avez à payer :

« 1°. Pour les frais d'impression du volume actuellement sous presse environ	2,200 fr.
« 2°. L'allocation proposée pour l'impression des rôles de l'échiquier.	1,200
« 3°. Pour les fonds des prix.	900
« 4°. A M. Charlier, pour les fouilles de la forêt de Brotonne.	300
« 5°. Les dépenses d'administration et des séances publiques en 1843-1844.	700
« 6°. Les crédits précédemment ouverts, dont le maintien vous est demandé à concurrence.	350
« 7°. Pour faire frapper les jetons.	300
« Total.	5,950 fr.

« Ce qui présente un déficit apparent d'environ 400 fr. ; mais ce déficit sera comblé, et au-delà, au moyen des cotisations de l'année 1844.

« Vous aurez remarqué, dans le détail qui précède, une somme de 300 fr., destinée à faire frapper des jetons.

« Il y a quelques années déjà que la Société augmenta la cotisation des membres résidans, à l'effet de pouvoir attribuer un droit de présence à ceux qui assistent le plus régulièrement à nos séances. Des motifs d'économie n'avaient pas permis jusqu'ici d'admettre l'emploi des jetons, qui sont généralement adoptés dans les sociétés littéraires. La proposition a été renouvelée dans le cours de cette année, et comme les mêmes motifs d'ajournement se produisaient encore, M. Lair, dont le zèle bienveillant se manifeste en toute occasion, nous a proposé de se charger de faire graver à ses frais les coins nécessaires pour frapper les jetons ; il a fait cette offre de manière à nous convaincre qu'un refus aurait pour lui quelque chose de désobligeant ; c'était le rendre impossible ; vous avez accepté, et nous sommes heureux de trouver cette occasion de lui adresser de nouveau les remercîments de la compagnie.

« Le jeton, dont M. Léchaudé-d'Anisy a bien voulu nous faire un excellent dessin, portera, d'un côté, l'effigie de Guillaume-le-Conquérant, à cheval et en costume de guerre, copiée sur les sceaux du temps, et, de l'autre côté, les armes de Normandie, gravées par M. Langlois, de Rouen, pour le sceau de la Société.

« Après vous avoir parlé de vos travaux, je dois maintenant vous entretenir de vos pertes. La mort, qui va brisant impitoyablement les plus vives affections du cœur, n'épargne pas davantage les liens qui résultent d'une communauté d'études et de travaux. Chaque année, elle impose à votre secrétaire une tâche douloureuse à remplir.

Membres décédés. « Nous avons perdu M. Target, magistrat plein de zèle et de probité. M. Target s'intéressait à vos travaux qu'il avait bien voulu présider quelquefois, et la Société a toujours trouvé chez lui appui et sympathie.

« M. de Sainte-Marie, qui était, il y a deux ans, en qualité de directeur, à la tête d'une de vos solennités littéraires, a succombé à une longue et douloureuse maladie. M. de Sainte-Marie, auquel votre musée doit des objets précieux, qu'il avait recueillis au Landin, pendant qu'il était sous-préfet à Pont-Audemer, s'est livré à de longues recherches sur les familles Normandes. Il laisse inachevée une grande et intéressante entreprise, dont le 1er. volume a déjà été publié, sous le nom de *Recherches sur le Domesday Book.* M. Léchaudé, qui s'était associé à ce travail, continue, avec la persévérance qu'on lui connaît, cette œuvre aride et hérissée de difficultés. L'ouvrage sera donc conduit à fin ; mais il est à craindre que dans notre siècle, si érudit en apparence, mais au fond si indifférent pour les travaux d'érudition, notre infatigable collègue ne trouv epas l'appui nécessaire pour publier le fruit de tant de veilles et de si consciencieuses études.

« M. Bataille, maire de Valmont, était un antiquaire zélé et un peintre distingué. C'est à lui que l'on doit la conservation de ce qui reste encore de la célèbre abbaye de Valmont. Orphelin dès l'âge le plus tendre, M. Bataille n'a dû qu'à ses propres inspirations cette passion pour les arts, qu'il a cultivés avec tant de distinction jusqu'à la fin de sa carrière, et cette persistance à l'étude qui a purifié et développé le goût exquis et les heureuses dispositions que la nature lui avait départies.

« Pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler, vous avez admis, comme membres résidants :

MM. Pottier, bibliothécaire, à Rouen;
Cheruel, professeur d'histoire, à Rouen;
Le Coupeur, docteur-médecin, à Rouen;
Gardin de Villers, propriétaire, à Bayeux;
Whit, propriétaire, à Pons.

« Les nouveaux membres correspondants sont:

MM. Charles Drouet, au Mans;
Nogent de St.-Laurent, à Orange;
Ferdinand Wolf, secrétaire de la bibliothèque impériale de Vienne;
Ellis, secrétaire de la Société des antiquaires de Londres.

« Messieurs, de pareils noms vous honorent, et cet empressement que les célébrités littéraires de notre époque continuent de montrer pour se faire inscrire sur vos listes, est le plus noble encouragement que vos travaux puissent obtenir, puisqu'il témoigne hautement de l'importance que le monde savant continue d'y attacher.

« Ici se termine la tâche qui m'est imposée. Mais permettez-moi, Messieurs, au moment où je cesse d'être votre secrétaire, de vous exprimer toute ma reconnaissance pour le bienveillant concours que vous m'avez prêté, pour l'indulgente amitié que vous m'avez toujours témoignée ; votre affection m'avait rendu faciles des fonctions que mon insuffisance ne m'avait permis d'accepter qu'avec effroi et que d'autres devoirs me forcent aujourd'hui de résilier. »

La Société, sur le rapport fait au nom de la commission d'impression, décide qu'une somme de 1,200 fr. sera employée pour concourir à l'impression des Rôles de l'échiquier de Normandie, que M. Léchaudé-d'Anisy se propose de publier. Elle décide que moitié de cette somme sera versée entre les mains de l'imprimeur choisi par M. Léchaudé, aussitôt que cet imprimeur aura pris l'engagement écrit d'imprimer l'ouvrage en entier. Les autres 600 fr. seront payés lors de la remise des exemplaires que la Société se réserve.

Ces exemplaires seront au nombre de soixante, nombre agréé par M. Léchaudé. Le bureau est, dès actuellement, chargé d'en faire

d'en faire la distribution, soit aux bibliothèques des villes et des principaux établissements des cinq départements formés de l'ancienne Normandie, soit aux Sociétés savantes qui publient des mémoires. Les exemplaires qui resteront, après cette répartition opérée, seront déposés dans la bibliothèque de la Société, pour en être ultérieurement disposé selon les circonstances.

La Société décide également qu'il sera fait un appel aux conseils généraux de ces mêmes départements, à l'effet d'obtenir quelques fonds pour faire imprimer les documents inédits, dont l'existence a été signalée par M. de Formeville.

M. Frère, imprimeur à Rouen, fait hommage à la Compagnie d'un ouvrage, dont il est l'auteur, sur l'*Etat de l'imprimerie, à Rouen, au XVe. et au XVIe. siècle.* M. Mancel est chargé de l'examen de cette brochure.

La Société maintient l'allocation de la somme de 100 fr. qu'elle avait mise, l'année précédente, à la disposition de M. Pillet, pour explorer les sépultures de Reviers.

Elle réduit à 100 fr. celle de 200 fr. qu'elle avait accordée à M. Du Méril, pour continuer les fouilles de Vieux.

Elle laisse également à la disposition de M. Le Cerf les 100 fr. qu'il avait demandés, pour faire des recherches archéologiques dans le pré de Percauville, commune de Clinchamps.

Elle accorde une autre somme de 50 fr. à M. Bellivet, pour explorer un tumulus situé à Ernes.

Les autres crédits sont annulés.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour l'année académique 1843-1844.

Résultat du scrutin : M. Lambert, de Bayeux, est proclamé directeur. M. De Récy, président. M. Gervais, vice-président. M. Du Méril, secrétaire. M. Puiseux, secrétaire-adjoint. M. Pellerin, trésorier.

Sont nommés membres de la commission d'impression.

MM. Daniel, recteur de l'université; Roger, professeur d'histoire à l'académie; G. Mancel, bibliothécaire; Léchaudé d'Anisy; de Formeville, conseiller à la Cour, et Charma, professeur de philosophie.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES

Offerts à la Société des Antiquaires de Normandie, depuis la publication du XIIe. volume.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
d°. de la Société d'Agriculture du département de la Somme.
d°. de la Société des Antiquaires de Picardie.
Lettre de M. Pierrequin de Gembloux, sur différents sujets.
Lettre de M. de Fraville sur le tombeau de Déols.
Notice sur l'exposition des produits agricoles et industriels de l'arrondissement de Bayeux. — Année 1841.
Examen analytique des synchronismes de l'histoire des temps historiques de la Grèce, par M. Petit-Radel.
Recherches sur les monuments cyclopéens, par le même.
Histoire de la ville de Laigle, par M. Laugeois.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.—3e. trimestre de 1841.
Procès-verbaux des 109 et 110e. séances publiques de l'athénée des arts.
Almanach des trois départements, par MM. G. Mancel et Trébutien.
Réflexions sur quelques-unes des causes occasionnelles de la morve et du farcin, par M. Cailleux.
Congrès scientifique de France.—8e. année.
Revue Anglo-Française, par M. De La Fontenelle.—6e. et 7e. livraisons.
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe.
Dissertation sur un monument votif, par M. le baron Chaudruc de Crazannes.
Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France.
Michel, chronique normande, par M. Courty.
Annuaire du Calvados, par M. Boisard.
Bulletin de la Société de l'histoire de France.
Annuaire de l'arrondissement de Falaise, 1841.
Mémoires inédits de l'histoire de France.—3 vol.
d°. de la Société des antiquaires de la Morinie, avec atlas.
Notes sur les monuments gothiques de quelques villes d'Italie, par M. Renouvier.
1re. série des Coutumes du bailliage d'Amiens.
Notice sur la vie et les écrits de Dom Guillaume Filastre, bénédictin de Fécamp; par M. l'abbé Cochet.
Lettre relative aux affaires politiques et religieuses de l'Espagne, par M. le comte Brunet de La Renaudière.
Annales de l'Académie de Bordeaux.
Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.
Dissertation sur *Dinoca* des *Cadurci*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes.
Essai sur la philosophie orientale, par M. Charma.
d°. sur la liberté de l'enseignement, par le même.
Leçons de logique pendant les années 1838 et 1839.
d°. de philosophie sociale, 1837 et 1838.

Tablettes historiques de l'Auvergne, par M. J. BOUILLET.
Annuaire du département de la Manche, 1842.
Traité complet de l'élève du cheval, par M. Ephrem HOUEL.
Annales scientifiques de l'Auvergne.—Cahiers de janvier et février 1842.
Etudes sur les tombeaux des anciens, par M. Ernest BRETON.
Essai sur les théâtres des Grecs et des Romains, par le même.
Mémoires sur les antiquités de la ville de Vaison, par le même.
Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France.—T. 5, 1er. et 2e. cahiers.
Notice sur la vie et les travaux de M. l'abbé De La Rue, par M. VAUTIER.
Traité de l'administration municipale dans la province du Maine, par M. CAUVIN.
Procès-verbal de la séance générale académique de Falaise, du 23 février 1842.
Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Sarthe.
Le laboureur Breton.
Antiquités de la ville d'Antibes, par M. ERAULT BRETON.
Notice sur Richard-Cœur-de-Lion, par M. RICHARD.
Rapport de la commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde.
Lettre sur l'histoire monétaire de la Normandie, par M. LE COINTRE-DUPONT.
Procès-verbal de la séance publique de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de la Marne.
Mémoires de l'Académie de Dijon.
Bulletin de la commission historique du département du Nord
Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
Bulletin de la Société d'horticulture du Calvados.
Notice sur les tapisseries de la cathédrale de Beauvais, par M. SANTERRE.
Statistique monumentale de la France.—5e., 6e., 7e., 8e. et 9e. cahiers.
Documents inédits sur l'histoire de France, contenant 1°. procès-verbaux des états généraux tenus en 1593; 2°. le tome 3e. des papiers d'Etat; les vol. 3 et 4 des négociations relatives à la succession d'Espagne.
Dissertation sur des bas-reliefs en terre cuite trouvés à Reinzabern, par M. SCHWEIGHAUSER.
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1841.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er. et 2e trimestre de 1842.
La mort du duc d'Orléans, chant de deuil, par M. Alphonse LE FLAGUAIS.
Lettres sur les monuments historiques de la Gironde, par M. Ferdinand LEROY.
Notice sur l'origine de la désignation de *Gothique* improprement donnée à l'architecture ogivale, par M. BONCHILLÉ, professeur d'histoire au collége de Versailles.
Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, arts et belles-lettres du département de l'Eure.
Séances générales tenues en 1841 par la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.—Année 1842, n°. 2.
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Sarthe.
Congrès de Lyon, 1842.—2 vol. in-8°.
Bulletin de la Société de l'Histoire de France.
Bulletin de la Société archéologique de Poitiers.—3e. trimestre.
Revue numismatique, journal trimestriel publié par la Société numismatique de Londres, nos 12-13-14-15-16-17 et 18.
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
Mémoires de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Notice sur la découverte de sept tombeaux et sarcophages trouvés à Alleaume, département de la Manche, par M. DROUET.

Poésies populaires latines, antérieures au XIIe. siècle, par M. Edelestan DU MÉRIL.

Recherches sur l'organisation et la fructification de plusieurs genres d'Algues, par M. CHAUVIN.

Rapport sur les fouilles exécutées en 1838 dans le jardin de l'hospice de Vienne (Isère); par M. DELORME, offert à la Société par M. DODE, sous-préfet.

Description de l'église du Temple à Londres, offert par M. MAGENDIE, au nom de l'auteur, M. ADDISON.

Marcel.—Recueil de poésies; par M. Alphonse LE FLAGUAIS.

Chronique numismatique de Londres.—19e. et 20e. livraison.

Encyclopédie biographique du XIXe. siècle.

Gersoniana.--Recueil d'écrits inédits de Jean Gerson, publiés par M. SPENCER SMITH.

Rapport sur les travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux par M. CASTEL, secrétaire.

Collection des mémoires inédits relatifs à l'histoire de France; ce sont le tome 4 de la chronique de St.-Denis et le tome 5 de la guerre de la succession d'Espagne.

Mémoires de la Société des Antiquaires de de l'Ouest.

Annuaire du département de la Manche.

Eloge de Claude Groulard, par M. SORBIER, avocat-général, à Caen.

Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen.

Chronique numismatique de Londres, n^{os}.

Bulletin de la Société d'horticulture de Caen.

Annuaire de l'arrondissement de Falaise.

Eloge de l'amiral Dumont-d'Urville, par M. ROBERGE.

Supplément à la topographie du diocèse du Mans, par M. CAUVIN.

Rapport sur les antiquités de Trèves et de Mayence, par M. de CAUMONT.

Quelques monuments antiques gravés sur acier; offert par M. SPENCER SMITH.

Etat de l'imprimerie à Rouen, aux XVe. et XVIe. siècles, par M. FRÈRE, imprimeur à Rouen.

Objets offerts à la Société.

12 médailles G. B. provenant des fouilles de Vieux, par M. DU MÉRIL.

2. Deniers d'argent de Richard Cœur-de-Lion, trouvés en 1837, à St.-Savin, département de la Vienne, par M. LE COINTRE-DUPONT.

3. Douze monnaies de billon à divers types, trouvées à Alençon en 1840, par M. DE LA SICOTIÈRE.

4. Portrait du contre-amiral Dumont-d'Urville, par MM. BOUET et LOISEL.

5. Une médaille en bronze, grand module, frappée à l'occasion du congrès de Lyon.

6. Médaille en bronze de l'empereur Claude, trouvée dans les fondations des nouveaux bâtiments du collége royal de Caen, par M. SANDRAS.

7. Ecusson en pierre représentant les armes de Charles et de Pierre de Marigny, 28e. et 29e. abbés de St.-Etienne de Caen, par M. SANDRAS.

8. Médaille romaine en bronze, par M. GAUTTIER.

9. Petite agraffe en bronze et 3 médailles de Tétricus, module quinaire, trouvées à Vieux, par M. DU MÉRIL.

10. Denier d'argent de Guillaume-le-Roux, par M. LE BOUCHER.

Composition du bureau et de la commission d'impression en 1843.

Directeur, —M. DE LA SICOTIÈRE, à Alençon.
Président, —M. DU MÉRIL, ancien magistrat.
Vice-président, —M. DE RÉCY, directeur des domaines.
Secrétaire-général, —M. GERVAIS, avocat à la Cour royale.
Secrétaire-adjoint, —M. PUISEUX, professeur d'histoire au collége royal de Caen.
Trésorier, —M. PELLERIN, professeur en médecine.
Bibliothécaire, —M. MÉRITE-LONGCHAMP, chef de bataillon en retraite.

Commission d'impression.

MM. DANIEL, ROGER, LÉCHAUDÉ-D'ANISY, DE BOISLAMBERT, G. MANCEL, BOSCHER, DU MÉRIL, GERVAIS.

En 1844.

Directeur, —M. LAMBERT, de Bayeux.
Président, —M. DE RÉCY, directeur des domaines.
Vice-président, —M. GERVAIS, avocat à la Cour royale.
Secrétaire-général, —M. DU MÉRIL, ancien magistrat.
Secrétaire-adjoint, —M. PUISEUX, professeur d'histoire au collége royal de Caen.
Trésorier, —M. PELLERIN, professeur en médecine.
Bibliothécaire, —M. MÉRITE-LONGCHAMP, chef de bataillon en retraite.

Commission d'impression.

MM. DANIEL, ROGER, LÉCHAUDÉ-D'ANISY, G. MANCEL, DE FORMEVILLE, CHARMA, DE RÉCY, DU MÉRIL.

LISTE

De MM. les Membres Titulaires et Correspondants de la Société des Antiquaires de Normandie, année 1844.

DIGNITAIRES.

Directeur : M. LAMBERT, bibliothécaire de la ville de Bayeux.

Président : M. DE RÉCY, directeur des douanes, à Caen.

Vice-Président : M. GERVAIS, adjoint au maire de la ville de Caen.

Secrétaire : M. DU MÉRIL, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Marcelet, près Caen.

Secrétaire-adjoint : M. PUISEUX, professeur d'histoire au collége royal de Caen.

Trésorier : M. PELLERIN, professeur à l'école secondaire de médecine de Caen.

Bibliothécaire-archiviste : M. MÉRITE-LONGCHAMP, chef de bataillon en retraite, chevalier de St.-Louis et de la légion-d'honneur.

TITULAIRES.

MM.

BELLIVET, propriétaire à Caen, membre de la Société pour la conservation des monuments.

BERTHAUD, premier président honoraire à la Cour royale, à Caen.

BERTRAN, juge de paix du canton de Bos (Seine-Inférieure).

BERTRAND, docteur ès-lettres, professeur à la faculté de Caen, membre de l'Académie de la même ville.

BESNOU, pharmacien à Villedieu (Manche).

BITOUZÉ D'AUXMESNIL, à St.-Lo, géomètre en chef du cadastre du département de la Manche.

BOCHER, maître des requêtes, préfet du Calvados, à Caen.

BOSCHER, à Caen, avocat près la Cour royale.

BONNIN, ancien notaire, à Évreux.

BORNOT, maire de Valmont (Seine-Inférieure).

CANEL (ALFRED), à Pont-Audemer, membre de plusieurs Sociétés savantes.

CAUMONT (CASIMIR), propriétaire, à Jumièges (Seine-Inférieure).

CASTEL, à Bayeux, membre de la Société Linnéenne de Normandie, et de la Société géologique de France.

CAUVIN, au Mans, ancien professeur de l'Université, membre de plusieurs Académies, inspecteur divisionnaire des monuments historiques.

CHARLIER, inspecteur des eaux et forêts, à Caudebec.

CHARMA, professeur de philosophie, à la faculté des lettres de Caen.

CHAUVIN, à Caen, professeur, d'histoire naturelle, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, conservateur du muséum d'histoire naturelle.

CHEMIN, à Vire, ancien juge au tribunal de première instance.

CHERUEL, professeur d'histoire au collége royal de Rouen.

CHEVREAU, secrétaire de la Société Ébroïcienne, à Évreux.

CHESNON, ancien principal du collége de Bayeux, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

CLÉMENT, chevalier de la légion d'honneur, ancien maire de Saint-Lo.

COUPPEY, juge, secrétaire perpétuel de l'Académie de Cherbourg.

COURTY, avocat, à Caen.

DANIEL, recteur de l'Académie de Caen, membre de plusieurs Académies.

D'AVESGO DE COULONGES (le comte), à Coulonges, ancien membre du conseil général du département de l'Orne.

DE BANVILLE (le vicomte), à Caen, membre de l'association Normande.

DE BEAUFORT (le comte), à Plain-Marais, près Carentan.

DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte ALEXANDRE), ancien ministre plénipotentiaire, à Louvagny (Calvados).

DE BLOSSEVILLE (ERNEST), à Paris, ancien con-

seiller de préfecture, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DE BOISLAMBERT, professeur en droit, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

DE BONNECHOSE, propriétaire à Bayeux.

DE BRÉBISSON, secrétaire de l'Académie de Falaise.

DE CACHELEU, à Pont-Audemer, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DE CAUMONT (ARCISSE), correspondant de l'Institut de France, directeur fondateur de l'Association Normande, etc.

DE COLLEVILLE, docteur-médecin à St.-Léonard (Orne).

DE FONTANÈS, à Caen, capitaine au corps royal d'état-major.

DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour royale de Caen, correspondant du comité historique, à Caen.

DE GERVILLE, à Valognes, correspondant de l'Institut.

DE GLANVILLE, à Pont-l'Évêque.

DE GOURNAY, à Caen, conseiller à la Cour royale.

DE GOURNAY, membre de l'Académie royale de Caen.

DE KERGORLAY (le comte HERVEY), membre de plusieurs Académies, à Canisy (Manche).

DE LA CHOUQUAIS, président à la Cour royale de Caen.

DE LA GRANGE (le marquis), député, membre de plusieurs Académies, à Chantal (Orne).

DELALANDE, à Valognes, bâtonnier de l'ordre des avocats.

DELAMARE (l'abbé), grand vicaire de Coutances.

DE LA QUERRIÈRE, membre de la Société royale des antiquaires de France, de l'Académie et de la Société d'émulation de Rouen.

DE LA RUE, à Évreux, inspecteur divisionnaire de l'Association Normande.

DE LA SICOTIÈRE, avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Alençon.

DELAVIGNE, professeur de rhétorique au collége royal de Caen.

DELISLE (GEORGES), doyen de la faculté de droit de Caen.

DE MALHORTIE, ancien magistrat, à Pont-Audemer.

DE MARTAINVILLE (le marquis), ancien maire de la ville de Rouen.

DE MILLY, membre de l'Association Normande, à Milly (Manche).

DE MIRVILLE (le marquis), membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

DE MONTAULT (le comte), ancien gentilhomme de la chambre du Roi, membre de l'Académie de Rouen.

DESHAYES, à Rouen, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DESHAYES, à Caen, membre de l'Académie.

DES ILES, à Caen, administrateur des hospices.

DES ROCHES (l'abbé), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Isigny (Manche).

DE VALROGER, professeur à la faculté de droit de Caen.

DE VAUCELLES, membre du conseil d'arrondissement, à Lignou, département de l'Orne.

DE VAUQUELIN (CHARLES), à Caen, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DE VAUQUELIN (le baron), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Ailly (Calvados).

DEVILLE (ACHILLE), à Rouen, correspondant de l'Institut, etc.

DIBON (PAUL), à Louviers, membre de plusieurs Sociétés savantes.

D'ISON (le comte), ancien colonel, membre de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

DONNET, maire de Caen.

DUPRÉ (l'abbé), à Avranches.

DURAND, membre de plusieurs Académies, à Dieppe.

DURAND (l'abbé), curé de Bénouville (Calvados).

D'URSUS, à Caen.

ÉDOM, inspecteur de l'Académie de Caen.

ESTANCELIN, à Eu, membre de la chambre des députés, etc.

FALLUE, contrôleur des douanes, à Rouen.

FÉRET, à Dieppe, membre de plusieurs Sociétés savantes.

FERNEL, avocat, à Neufchâtel (Seine-Inférieure).

FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Rouen.

FRÈRE (père), ancien libraire, membre de l'Association Normande, à Rouen.

FRÈRE (ÉDOUARD), ancien libraire, membre de l'Académie, à Rouen.

FRET (l'abbé), curé de Champs, près Mortagne.

GARDIN DE VILLERS, propriétaire, à Bayeux.

GRAVES, à Beauvais, secrétaire-général de la préfecture, conservateur des monuments historiques du département de l'Oise.

GIRARDIN, à Rouen, professeur de chimie, inspecteur divisionnaire de l'Association Normande.

GUITON DE LA VILLEBERGE (le vicomte), membre de la Société française pour la conservation des monuments, à Avranches.

GUIZOT, ministre des affaires étrangères.

GUY, à Caen, professeur d'architecture.

HOUEL, à Louviers, membre de plusieurs Sociétés savantes, président du tribunal civil.

HOUEL (Gabriel), à St.-Lo, membre de plusieurs Sociétés savantes.

HOUEL (Ephrem), directeur du haras de Langonay, membre de plusieurs Sociétés savantes.

LAIR, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture et de commerce, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, etc., à Caen.

LA TROUETTE, ancien professeur à la faculté des lettres, à Caen.

LE CANU, sous-aumônier au collége royal de Caen.

LE CAVELIER (Gustave), négociant, à Caen.

LE CERF, professeur en droit, à Caen.

LÉCHAUDÉ D'ANISY, membre de la Société des antiquaires de Londres, à Caen.

LECOINTRE-DUPONT, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Alençon.

LE COUPEUR, médecin, à Rouen.

LE FLAGUAIS (Alphonse), membre de plusieurs Académies, à Caen.

LE GRAND, à St.-Pierre-sur-Dives, docteur en médecine, membre du conseil général du Calvados.

LE MARCHAND, à Vire, avocat, membre de l'Association Normande.

LE PAULMIER (l'abbé), principal du collége, à Lisieux.

LE PRÉVOST (Auguste), à Bernay, député, membre de l'Institut, etc.

LE REFAIT, propriétaire, à Pont-Audemer.

LE TERTRE, à Coutances, conservateur de la bibliothèque publique, membre de plusieurs Sociétés savantes.

LE VARDOIS, conseiller de la préfecture du Calvados, à Caen.

LOUIS (l'abbé), curé de Sainte-Marie-du-Mont.

MANCEL, bibliothécaire, à Caen.

MANGON DE LA LANDE, directeur des domaines en retraite, à Avranches.

MARIE DE MERVAL, chevalier de la légion d'honneur, à Rouen.

MARTIN DE VILLERS, à Rouen, ancien maire de Neufchâtel, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

MAZIER, à Laigle, docteur en médecine.

MURY, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vire.

NASSE (Frédéric), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lisieux.

NOEL-DUROCHER, à Vire, chevalier de St.-Louis.

OLIVE, médecin, à Bayeux.

PASSY (Hippolyte), ancien ministre du commerce et des travaux publics, à Paris.

PASSY (Antoine), ancien préfet de l'Eure, officier de la légion d'honneur, membre de plusieurs Académies.

PATU DE SAINT-VINCENT (le baron), à Mortagne.

PILLET, professeur de rhétorique, à Bayeux.

PITON-DESPRÉS (l'abbé), membre de l'association Normande, à Coutances.

POTIER, bibliothécaire, à Rouen.

PRESTAVOINE, ancien maire de la ville de Bernay.

RENAULT, juge d'instruction, à Domfront.

RICHARD, archiviste de la ville de Rouen.

ROBERGE, avocat, membre de l'Académie et de la Société linnéenne de Normandie.

ROBIN, évêque de Bayeux, membre de plusieurs Sociétés savantes.

ROGER, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Caen.

ROLLIN, président du Consistoire, à Caen.

ROUSSELIN, premier président de la Cour royale de Caen, commandant de la légion d'honneur.

SANDRAS, proviseur du collége royal de Caen.

SAVARY, curé de Carentan.

SCELLES (l'abbé), professeur de rhétorique au collége de Vire.

SPENCER SMITH, à Caen, docteur en droit de l'université d'Oxford, membre de la Société royale de Londres, de la Société des antiquaires et de celle pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de la même ville, et des Sociétés asiatique et de géographie de Paris, etc.

THOMINE aîné, avocat, à Caen.

TIRARD (l'abbé), curé de la paroisse de Notre-Dame de Vire.

TRAVERS, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Caen.

TRÉBUTIEN, conservateur-adjoint de la bibliothèque de Caen.

TROLLEY, professeur en droit, à Caen.

TURGOT, inspecteur de l'Académie universitaire de Caen.

VIEL, curé de Sourdeval (Manche), ancien professeur de l'Université.

WHIT, propriétaire, à Pons.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ACKERMAN, à Berlin.

AINSWORTH, à Paris, membre de la Société des antiquaires de Londres, de la Société des antiquaires d'Écosse, de celle de Paris, etc.

AJASSON DE GRANSAGNE, à Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes.

ALBINY, membre de plusieurs Académies, à Florence.

ALLOU, à Paris, ingénieur en chef des mines.

ANDRÉ, membre de l'Académie de Poitiers, procureur du roi, à Châtellerault.

AUBERT (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes, professeur au grand séminaire de Poitiers.

AUDIERNE (l'abbé), vicaire-général de Périgueux, inspecteur conservateur des monuments historiques de la Dordogne.

BARD (le Chev. Joseph), membre de plusieurs Académies, à Beaume.

BÉGIN, docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Metz.

BERGER DE XIVREY, à Paris, membre de l'Institut.

BERGER, professeur de rhétorique au collège Charlemagne.

BERIAT SAINT-PRIX, professeur en droit, à Paris.

BEUGNOT (le comte Arthur), membre de l'Institut, à Paris.

BOLD (Ed.), à Londres, lieutenant de la marine royale, membre de plusieurs Sociétés savantes.

BOILEAU, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques, à Tours.

BOTTIN, ancien secrétaire de la Société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs Académies.

BOUILLET, inspecteur des monuments historiques, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Clermont.

BREWSTER (le docteur), à Édimbourg, membre de plusieurs Académies.

BRITTON, à Londres, membre de plusieurs Sociétés savantes.

BRUNTON (le docteur), à Édimbourg, membre de plusieurs Académies.

CAILLY, à Metz, officier supérieur du génie, directeur de l'école pyrotechnique.

CALDERON, ingénieur en chef, fondateur du musée d'antiquités de Saumur.

CARDIN, ancien magistrat, conservateur des monuments historiques du département de la Vienne.

CARTIER, à Amboise, ancien caissier de la monnaie de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes.

CASTAIGNE, inspecteur des monuments historiques de la Charente.

CHAMPOLLION FIGEAC, à Paris, correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque royale.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (le baron), membre de l'Institut, maître des requêtes, à Montauban.

COLSON, docteur en médecine, à Noyon.

COUSSAULT (l'abbé), professeur au grand séminaire de Poitiers, membre de plusieurs Sociétés savantes.

D'ABRAHAMSOM, à Copenhague, aide-de-camp du roi de Danemark, président de la Société des antiquaires du Nord.

D'ARLINCOURT (le vicomte), à Paris.

DE BOISMORAND, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

DE BOOK (le baron), conservateur des forêts, au Mans.

DE BRIX, procureur du roi, à Alger.

DE CHOISEUL (le comte Maxime), membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France.

DE CHÊNEDOLLÉ, professeur à l'Université de Liége.

DE COSSETTES, à Montreuil (Pas-de-Calais).

DE CUSSY (le vicomte), à St.-Mandé, près Paris.

DE GAUJAL (le baron), conseiller à la Cour de cassation.

DE GIVENCHY, à St.-Omer, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie.

DE GODEFROY, rue de Grenelle-S^t.-Germain, n°s. 41 ou 48, ancien sous-préfet, chevalier de la légion-d'honneur, à Lille (Nord).

DE GOLBÉRY, conseiller à la Cour royale de Colmar, membre de la Chambre des députés, de l'Institut de France et de plusieurs autres Sociétés savantes.

DE HAMMER (le chevalier), à Vienne, conseiller-d'Etat, membre de plusieurs Académies, de l'Institut de France, etc.

DE JOLIMONT, à Dijon, correspondant de l'Académie de Caen.

DE JOUFFROY, membre de plusieurs Académies, à Paris.

DE KARAJAN, à Vienne (Autriche), membre de plusieurs Sociétés savantes.

DE LA BERGERIE (le baron), sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

DE LA CANAL (JOSEPH), à Madrid, membre de l'Académie royale d'histoire, continuateur de l'Espagne sacrée des pères Florez et Risco.

DE LA DOUCETTE (le baron), à Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, correspondant de l'Institut, conseiller à la Cour royale de Poitiers, conservateur des monuments de la Vienne et de la Vendée.

DE LAISTRE (le baron), ancien préfet du département de l'Eure.

DE LA RENAUDIÈRE, à Paris, secrétaire-général de la Société de géographie de Paris.

DE LA SAUSSAYE, à Blois, conservateur-honoraire de la bibliothèque publique, correspondant de l'Institut et du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

DE LASTÉRIE (le comte), à Paris, membre de l'Institut, de la Société royale des antiquaires de France, etc.

DE L'ESCALOPIER (le comte), conservateur-honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

DE LINAS, officier au 11e. régiment de ligne, à Lille.

DELCROIX, secrétaire perpétuel de l'Académie de Cambrai.

DE LUYNES (le duc), membre libre de l'Institut de France.

DE MONTLIVAULT (le comte), ancien préfet du département du Calvados, membre de l'Académie de Caen, de la Société linnéenne de Normandie et de plusieurs autres Sociétés savantes.

DE MORTEMART (le baron), à Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DE MUNCK (baron), à Vienne (Autriche).

DE MURAT (le comte), ancien préfet du département de la Seine-Inférieure, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DEPPING, à Paris, membre de la Société royale des antiquaires de France et de plusieurs autres Académies.

DE REIFFEMBERG (le baron), membre de l'Institut de France, ancien recteur de l'université de Louvain, à Bruxelles.

DE ROISSY, ancien sous-préfet de Mantes, à Paris.

DESAINS, professeur de physique au collége Stanislas, à Paris.

DE SAINT-QUENTIN (le comte), conservateur du muséum d'antiquités de Turin.

DE SANTAREM (le vicomte), à Paris, membre de l'Institut et de plusieurs Académies.

DE SAULCY, à Metz, correspondant de l'Institut.

DESNOYERS (JULES), membre de la Société d'histoire naturelle de Paris, secrétaire de la Société de l'histoire de France.

DE STASSART (le baron), président de l'Académie royale de Bruxelles.

DE STIERNELD (le baron), ancien ambassadeur de Danemarck près la cour de Londres.

D'ESTOURMEL (le comte), ancien préfet du département de la Manche, membre de la Société linnéenne de Normandie.

DE SURVILLE, à Paris, ingénieur des ponts-et-chaussées, correspondant de l'Académie de Caen.

DE VANSSAY (le baron), ancien préfet du département de la Loire-Inférieure.

DE VENDEUVRE (le comte), ancien préfet de la Vienne, membre de l'Académie de Caen et de la Société linnéenne de Normandie.

DE VILLENEUVE TRANS (le marquis), membre de l'Institut de France, à Nancy.

D'HUARD (le baron EMM.), membre de l'Académie de Metz.

DON DIEGO CLEMENCIN, à Madrid, secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'histoire.

DON MARTIN FERNANDEZ DE NAVARRETTE, à Madrid, directeur du dépôt de la marine, président et secrétaire de plusieurs Académies espagnoles.

DOUCE, à Londres, membre de la Société des antiquaires de Londres, de plusieurs autres Sociétés savantes.

DOZOUVILLE, à Laval, ancien sous-préfet de Château-Gontier.

DROUET, au Mans.

DRUMMONDHAY (le docteur), à Édimbourg, secrétaire de l'Académie royale des antiquaires d'Écosse, membre de plusieurs Académies.

DUCAS, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, à Lille (Nord).

DU JARDIN, à Paris, professeur de chimie, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

DUMÉGE DE LA HAYE (Alexandre), membre de la Société royale des antiquaires de France, etc.

DU MÉRIL (Édelestan), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

DUPLAT (Victor), à Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DUPLAT (Louis), à Paris, membre de plusieurs Académies.

DUPLESSIS, ancien recteur de l'Académie de Douai, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DUREAU DE LA MALLE, à Paris, membre de l'Institut.

ELLIS (Henry), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres.

ETOC DE MAZY, au Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes.

FEREY, maréchal-de-camp, etc., à St.-Omer.

FRAGONARD, à Paris, membre de la Société royale des antiquaires de France.

GAUTIER D'ARC, à Valence, membre de plusieurs Académies.

GODARD (Victor), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Angers.

GODWIN, archictete, à Londres.

GRANGAGNAGE, conseiller à la Cour royale de Liége, membre de l'Académie de Bruxelles.

GREY JACKSON, à St.-Malo, ancien consul général de S. M. Britannique, à Maroc, etc.

GRILLE, à Angers, conservateur de la bibliothèque publique, etc.

GUÉRARD, à Amiens.

GUILLOTOT.

HASE, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale.

HÉRICARD DE THURY (le vicomte), à Paris, membre de l'Institut, etc.

HÉRISSON, juge au tribunal de première instance, à Chartres.

HITTORF, à Paris, architecte, etc.

JUBINAL, ancien élève de l'école des chartes, professeur à la faculté, à Montpellier.

JORAND, à Paris, membre de la Société royale des antiquaires.

JOUANNET, membre de l'Institut, président de l'Académie de Bordeaux.

JULIEN, à Paris, fondateur de la Revue encyclopédique.

LAJARD, membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

LE BRETON, membre de plusieurs Académies, à Paris.

LE BRUN (Isidore), membre de plusieurs Académies, à Paris.

LE GLAY, à Lille, membre de plusieurs Académies.

LE JEUNE, conservateur de la bibliothèque de Chartres, etc.

LE NOBLE (le comte), membre de plusieurs Académies, à Paris.

LE NOEL, à Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes.

LE NORMANT, à Paris, conservateur des imprimés de la bibliothèque royale, etc.

LE PRÉVOST D'IRAY (le vicomte), à Paris, membre de l'Institut de France.

LE ROUX DE LINCY, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

LEROY-BEAULIEU, sous-préfet.

LOGAN, à Londres, membre de la Société des antiquaires d'Écosse.

MAGENDIE, membre de la Société royale de Londres.

MARCHAL, à Bruxelles, conservateur de la bibliothèque de Bourgogne.

MARIE-GUICHARD, secrétaire de la Société royale des antiquaires de France.

MASSIOU, juge d'instruction à La Rochelle.

MAUFRAS, à Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes.

MAZURES, professeur de philosophie au collége royal de Pau.

MELINET-MALASSIS, à Nantes, membre de plusieurs Sociétés savantes.

MICHELET, membre de l'Institut, professeur au collége de France.

MINAR, juge d'instruction à Douai.

MIONNET, conservateur des médailles à la bibliothèque royale, etc.

MIREBOT (l'abbé), professeur de philosophie, à Paris.

MONIN, professeur d'histoire à la faculté de Besançon.

MOREAU, à Saintes, conservateur de la bibliothèque publique.

MOQUIN-TANDON, professeur d'histoire naturelle, etc., à Toulouse.

NOEL CHAMPOISEAU, à Tours, membre de plusieurs Sociétés savantes.

NOGENT DE SAINT-LAURENT, avocat, à Orange.

PAREZ, à Londres, membres de plusieurs Académies.

PARIS (PAULIN), conservateur au département des manuscrits de la bibliothèque royale, etc.

PARIS, à Douai, commandant du génie.

PESCHE, au Mans, membre de la Société royale des antiquaires de France, etc.

PETITOT, à Paris, membre de l'Institut.

PIERS, à S^{t}.-Omer, membre de la Société des antiquaires de la Morinie.

QUATREMÈRE DE QUINCY, membre de l'Académie des beaux-arts (Institut), etc.

QUINSON, conseiller à la Cour royale de Douai.

RAFN (CH. CHRÉTIEN), à Copenhague, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires du nord.

RAMÉ, à Paris, architecte, etc.

RAOUL-ROCHETTE, à Paris, membre de l'Institut, etc.

REY, à Paris, membre de la Société royale des antiquaires de France.

RICHELET, au Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes.

ROULEZ, professeur d'archéologie à l'université de Gand.

ROYER-COLLARD (PAUL), professeur en droit, à Paris.

SAISSET, professeur de philosophie au collége Henri IV, à Paris.

SANTERRE, chanoine-honoraire, vicaire de la cathédrale de Beauvais.

SCHWEIGHAUSER, correspondant de l'Institut, à Strasbourg.

SEGUIER, membre de l'Institut, à Paris, rue de Las Cases, n°. 22.

SERRA DI FALCO (le duc de), à Palerme.

SERRURE, archiviste de la Flandre Orientale, etc.

SIMON, juge, secrétaire-archiviste de l'Académie, à Metz.

SMITH (ÉDOUARD), membre de l'université de Cambridge.

STAPLETON, à Londres, membre de la Société des antiquaires de Londres.

TAILLAR, conseiller à la Cour royale de Douai, etc.

THAN, capitaine d'infanterie, etc., à Marseille.

THOMINE, à Nantes, ancien président de la Société académique de la Loire-Inférieure, etc.

THOMSON (le docteur), à Édimbourg, membre de la Société royale des antiquaires d'Écosse, etc.

TRANOIS, professeur au collége royal de Rennes.

VERGER, conservateur des monuments historiques de la Loire-Inférieure, etc., à Nantes.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, à Orléans, conservateur des monuments historiques, du Loiret, etc.

VICENZA BEALBATE-D'ALBA (le comte), à Gênes, membre de plusieurs Sociétés savantes.

VITET (LUDOVIC), conseiller-d'état, à Paris, rue Tendon, n°. 6.

VOISIN, membre de l'Académie royale de Bruxelles, etc., à Gand.

WARDEN, à Paris, ancien consul général des États-Unis, etc., rue du Pot-de-Fer St.-Sulpice, 12.

WOILLEZ, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Beauvais.

WETTER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Mayence.

WIESENER, professeur d'histoire au collége royal de Versailles.

WOLF (FERDINAND), secrétaire de la bibliothèque impériale de Vienne.

POUILLÉS DU DIOCÈSE DE LISIEUX,

RECUEILLIS

PAR M. A. LE PREVOST,

Membre de la Société.



§. I. OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS PRÉLIMINAIRES.

Nous avons souvent insisté dans nos écrits sur l'importance, capitale suivant nous, de l'étude de la topographie ancienne. Plus d'une fois même nous avons essayé de fournir l'exemple de quelques-unes des recherches dont elle peut être l'objet. C'est encore à cette branche de la science archéologique que nous venons offrir aujourd'hui un nouveau tribut.

Parmi les documents topographiques que les âges précédents nous ont légués, il n'en est point qui présentent un plus grand nombre de noms de lieu, grouppés dans un ordre plus méthodique ni dans un synchronisme plus complet, que les anciens dénombrements de bénéfices ecclésiastiques, connus sous le nom de Pouillés.

Définition des Pouillés.

Les documents de ce nom (*Polyptycha*, *Pollegetica*, *Polectica*, *Puletica*, *Pulegia*, *Palegia*, *Poletica*, *Politica*) étaient dans l'origine des registres d'actes publics ou privés. On désigna ensuite ainsi des listes de propriétés, de redevances, de services de toute nature, telles que le célèbre Polyptique d'Irminon, publié par notre savant confrère M. Guérard. Enfin ils devinrent ce qu'ils sont restés jusqu'à la révolution : les inventaires des bénéfices ecclésiastiques séculiers et réguliers

de chaque diocèse, fournissant le nom de ces bénéfices et celui du patron ou collateur qui y présentait; quelquefois aussi le chiffre du revenu présumé, celui de la taxe à laquelle chacun d'eux était imposé, le nom du Saint sous l'invocation duquel l'église était placée, et même le nombre des communiants; le tout classé par archidiaconés et doyennés. Quoique ces registres diocésains ne fussent pas toujours confiés à des mains bien habiles ni bien soigneuses, on conçoit facilement tout ce qu'ils peuvent présenter de ressources pour l'étude, soit de la topographie, soit de la hiérarchie ecclésiastique et même féodale du moyen-âge, aussi bien que pour l'indication des sources pouvant fournir des matériaux à l'histoire de chaque localité. Cependant ils ont été jusqu'à nos jours l'objet de fort peu d'études et d'encore moins de publications; et le petit nombre de Pouillés anciens imprimés avant la révolution, ont été pour la plupart transcrits avec tant de négligence, que partout où les manuscrits originaux subsisteront, on ne pourra se dispenser de les livrer de nouveau à la presse, si l'on veut en faire l'objet d'études sérieuses. Nous ne connaissons guère parmi nos devanciers que le respectable abbé Lebeuf, qui ait compris à la fois toute l'importance attachée à la connaissance des Pouillés et toute l'exactitude qui doit être apportée à leur publication (1). Dans notre province l'abbé Béziers fut le seul qui répondit à son appel; mais le document de ce genre qu'il inséra à la suite de son histoire de la ville de Bayeux, fort précieux en lui-même, fut imprimé d'une manière si sèche (2) et si défectueuse, que, malgré toute notre vénération pour la mémoire de ce savant ecclésiastique, nous n'hésitons pas à déclarer que c'est un travail à recommencer. Heureusement le manuscrit original a échappé aux atteintes du vandalisme, et nous pouvons prévoir par notre propre expérience quel obligeant accueil le nouvel éditeur rencontrerait auprès de Mg^r^. l'Evêque de Bayeux et de son Chapitre, propriétaires de ce trésor.

(1) Ce savant avait formé le projet de publier un Pouillé général de France, et on en possède le programme; mais il n'est resté aucun autre vestige de ce travail.

(2) L'abbé Béziers avait promis de compléter ce Pouillé au moyen d'une description des paroisses du diocèse qu'il se proposait de faire paraître à très-peu de distance; nous nous félicitons de pouvoir annoncer qu'une portion notable de ce précieux travail existe en MS. dans les mains de M. Barrabé, archiviste de la Seine-Inférieure.

Marche à suivre dans la publication des Pouillés.

Pour qu'une semblable publication porte tous ses fruits, il est nécessaire, ce nous semble, qu'elle offre la reproduction la plus minutieusement exacte du Pouillé le plus ancien, accompagnée 1°. de toutes les variantes que peuvent fournir, soit les documents successifs de même nature, soit toutes autres sources authentiques; 2°. des noms actuels de lieu; 3°. de l'indication des saints sous l'invocation desquels chaque église est placée et des collateurs ou présentateurs qui en ont disposé jusqu'à la révolution; mais il est bien difficile aujourd'hui de réunir une pareille masse de renseignements. Dans un grand nombre de diocèses tout Pouillé a disparu; d'autres n'en possèdent que de modernes, trop souvent défigurés par les presses barbares d'Alliot, ou épars dans des almanachs locaux de la dernière moitié du XVIII°. siècle. En pareil cas, il serait injuste d'exiger de l'éditeur plus que ce qu'une recherche consciencieuse et soutenue pourra lui fournir; et lors même qu'il n'aurait à offrir aux amis de l'histoire locale qu'un relevé fidèle de l'état des choses à une époque quelconque de l'ancienne organisation ecclésiastique, c'en serait assez pour avoir bien mérité de la science et de ceux qui la cultivent.

Pouillé de Chartres.

C'est ce que notre savant confrère, M. Guérard, a bien voulu nous autoriser à faire pour un diocèse voisin de notre province, en nous permettant de publier le plus ancien des Pouillés connus de l'évêché de Chartres, à la suite de son cartulaire de l'abbaye de St.-Père. Quelque regret que nous ayons éprouvé de ne pouvoir entourer ce curieux document du XIII°. siècle de variantes et de développements qui, bien qu'encore existants, n'étaient point à notre portée, et ne pouvaient entrer d'ailleurs dans le cadre d'un simple appendice, nous nous sommes félicité d'avoir pu rendre ce service aux amis des études topographiques.

Pouillés Normands.

Mais cette excursion hors des limites habituelles de nos recherches ne nous a fait oublier ni nos études antérieures sur les Pouillés normands, ni l'engagement que nous avions pris de publier dans les mémoires de la Compagnie celui de Lisieux. C'est toujours avec un nouveau plaisir que nous revenons à l'exploration de ce sol de notre province, dont les localités, les monuments, les documents, les traditions, les noms même, plus chers qu'aucuns autres à notre amour, sont aussi plus familiers à notre mémoire et se dessinent plus nettement dans notre pensée ; par lequel nous avons commencé nos travaux archéologiques, et par lequel nous espérons les terminer un jour ; dont l'étendue suffit pour occuper notre activité, sans l'effrayer par un champ trop vaste ; et puisque c'est de Pouillés qu'il s'agit ici, avant de procéder à la publication de celui d'un diocèse en particulier, examinons rapidement ce qu'en possède le reste de la province.

Diocèse de Rouen.

En suivant dans cette exploration l'ordre topographique des diocèses du N. E. au S. O., nous trouvons d'abord pour l'archevêché de Rouen le Pouillé qui porte le nom d'Odo Rigaud, plus ancien encore et beaucoup moins succinct que celui de Chartres que nous avons publié, offrant d'ailleurs comme lui un précieux relevé de la population communiante sous le règne de St.-Louis (1) ; puis un autre du XVe. siècle, attribué à l'archevêque Raoul Roussel (2); un 3e. du XVIe. siècle (MS. 5218 de la bibliothèque du roi), plusieurs Pouillés imprimés des XVIIe. et XVIIIe. siècles, et enfin, dans la seconde partie de la description de la Haute-Normandie par Toussaint Duplessis, une sorte de Pouillé par ordre alphabétique. Nous avons lieu d'espérer que notre studieux ami, M. Bonnin, qui a consacré tant de veilles à la transcription des MSS.

(1) MS. de la bibliothèque royale, Suppl. l. 718.
(2) MS de la bibliotheque de Rouen, n°. 27—19.

d'Odo Rigaud, fera jouir prochainement le monde savant du Pouillé qui porte le nom de ce prélat, et qu'il voudra compléter l'intérêt de cette publication, en y faisant entrer tout ce que les sources, que nous venons d'énumérer, peuvent fournir de variantes et de renseignements.

Diocèse d'Evreux.

Les anciens Pouillés du diocèse d'Evreux, s'ils existaient encore à l'époque de la révolution, auront disparu avec le reste des archives de cet évêché, dont on a peine à s'expliquer la destruction complète et pour ainsi dire systématique. Le premier en date, que l'on connaisse aujourd'hui, est du XVIe. siècle, et fait partie du recueil de la bibliothèque royale dont nous venons de parler (MS. 5218). Malheureusement il y a été transcrit fort négligemment, et renferme beaucoup d'inexactitudes. Un autre Pouillé moderne très-volumineux, mais rédigé avec la légèreté et l'ignorance des sources, qui caractérisent ordinairemunt les travaux de ce genre exécutés au XVIIIe. siècle, a été rapporté dernièrement de l'autre bout de la France (Tarbes), et acquis pour les archives départementales. Le même établissement en possède encore quelques autres non moins récents. En les combinant tous ensemble, et avec notre dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure, on pourra obtenir un relevé assez exact de l'organisation du diocèse d'Evreux, surtout pour ce qui concerne les trois derniers siècles.

Diocèse de Séez.

La destruction des anciennes archives du diocèse de Séez paraît remonter jusqu'à l'époque des guerres de religion. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en reste plus rien, ni à l'évêché, ni au chef-lieu du département de l'Orne. Tout ce qu'on possède sur le dénombrement de ses anciens bénéfices se réduit à 1°. une liste toute moderne et très-sèche des cures et de leurs présentateurs, renfermée dans un almanach antérieur de peu d'années à la révolution; 2°. une autre liste du XVe. siècle (où elles sont indiquées sans ordre et mélangées avec quelques paroisses du diocèce de Bayeux), insérée dans les *Rotuli Normanniæ*; et

enfin deux MSS. in-4°. sur ce diocèse, légués à la bibliothèque publique de Falaise par son savant et actif fondateur, enlevé si prématurément à la science. Peut-être existe-t-il quelque autre document de ce genre dans la précieuse bibliothèque de feu M. le docteur Libert, d'Alençon. Mais depuis que sa famille a suivi l'exemple donné par une noble maison de Caen, de renfermer sous clef les MSS. utiles à notre histoire, de peur que quelqu'un n'en tire parti pour la science historique au préjudice des propriétaires, il n'est guère permis de fonder aucun espoir sur des collections si peu accessibles. Quoi qu'il en soit, nous recommandons la recomposition de toutes pièces du Pouillé de Séez aux soins de l'habile et studieux explorateur, sur lequel à peu près seul aujourd'hui reposent les espérances des amis de l'histoire dans le département de l'Orne.

Diocèse de Bayeux.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le Pouillé de Bayeux, rédigé vers 1356, existe encore, non seulement imprimé à la suite de l'histoire de cette ville par Béziers, mais encore en original, dans le précieux MS. connu sous le nom de Livre Pelut, qui mériterait d'être publié tout entier. Espérons qu'au moins le Pouillé pourra être prochainement livré de nouveau à la presse, et que cette seconde édition ne laissera rien à désirer, soit sous le rapport de la correction typographique, soit sous celui des éclaircissements recueillis, mais non publiés par Béziers.

Diocèse de Coutances.

Le Livre Noir de Coutances, si malheureusement égaré depuis quelques années, renfermait un Pouillé rédigé primitivement dès l'année 1261, sous l'épiscopat de Jean d'Essei, et par conséquent contemporain de ceux de Rouen et de Chartres, puis remanié et développé quelques années plus tard (en 1278 et 1279). Nous devons une copie de ce précieux document à l'amitié de M. de Gerville. Son titre nous apprend qu'au lieu d'être un recueil de simples notes, dépourvues d'authenticité et de sanction comme la plupart des écrits de ce genre, il fut le produit d'une enquête solennelle devant l'évêque diocésain, et que les corrections qui y furent

faites émanèrent de vérifications opérées par les collecteurs des décimes. M. l'abbé Le Cann en a donné, à la suite de son histoire des évêques de Coutances, un extrait curieux, mais qui est malheureusement loin de suffire aux besoins des amis de la science. Si, comme on nous l'assure, le MS. original existe en des mains pieuses et savantes, nous en réclamerons la publication intégrale et immédiate.

Nous apprenons avec joie de notre savant ami qu'on vient de retrouver le Livre Blanc, autre document précieux provenant des archives de l'évêché de Coutances, et renfermant, dit-il, encore plus de renseignements propres à figurer dans un Pouillé que n'en offrait le Livre Noir. Il sera donc possible de faire un travail complet pour le diocèse sur cette matière, en réunissant les matériaux qu'ils fournissent.

Diocèse d'Avranches.

Nous aimons à croire, sans posséder aucune donnée à cet égard, qu'il doit exister des Pouillés d'Avranches dans le Livre Vert des évêques du diocèse, ou dans quelqu'autre des MSS. de la bibliothèque de cette ville ou des archives de St.-Lo. Nous recommandons leur publication au zèle des hommes studieux qui habitent cette portion reculée du département de la Manche. Nous la leur demanderons même avec d'autant plus d'instance qu'on ne possède presque rien sur les localités ayant appartenu à ce diocèse, de sorte qu'elles sont peut-être les moins connues de toute la Normandie ; aussi n'est-ce pas seulement son Pouillé que nous voudrions voir publier ; mais encore dans leur entier le cartulaire des évêques, dont nous venons de parler sous le nom de Livre Vert, et celui du Mont-St.-Michel, si intéressant sous le triple rapport de son ancienneté, de la beauté de son exécution et des grandes vignettes au trait, dont il est décoré.

Résumé.

Des détails dans lesquels nous venons d'entrer, il suit que sur les six diocèses dont les Pouillés resteront à publier, il y en a trois (Rouen, Bayeux et Coutances) dans lesquels ils peuvent l'être immédiatement, d'après des MSS. anciens et authentiques ; que deux autres (Evreux et

Séez) possèdent des matériaux suffisants pour qu'ils y soient recomposés de toutes pièces, et qu'enfin il y a lieu d'espérer au moins la possibilité d'une restitution semblable pour celui d'Avranches. Nous pensons que la Société des antiquaires ne saurait employer d'une manière plus utile la puissante force d'impulsion dont elle dispose, qu'en encourageant et coordonnant ces travaux, bases indispensables d'autres publications savantes et sérieuses, auxquelles nous voudrions la voir se livrer, telles que celle des cartulaires des évêchés et des principales abbayes. Si la compagnie accédait à ce vœu, nous briguerions l'honneur de concourir à son exécution. Il n'y a point de portion du territoire de la province que nous ne fussions heureux et fier d'être appelé à explorer, soit sous le rapport des Pouillés, soit sous celui des cartulaires. On ne saurait penser sans frémir à toutes les pertes que nous a fait éprouver l'absence de soins conservateurs de ce genre de la part de nos devanciers du XVIIIe. siècle, et à la vue de ces désastres on éprouve un invincible besoin de travailler à mettre à l'abri des chances de destruction ultérieure, ce que les cinquante années qui viennent de s'écouler nous ont laissé de nos anciens documents ecclésiastiques. Nous osons compter particulièrement pour ces travaux et sur la sympathie qu'ils doivent rencontrer au sein d'un clergé aussi éclairé, aussi studieux, que celui dont s'honore la Normandie, et sur le concours, dans les frais de publication, des conseils généraux, avertis de leur importance par la commission des archives, récemment instituée au ministère de l'Intérieur.

Diocèse de Lisieux.

Si de ces considérations générales nous revenons à l'évêché et au Pouillé de Lisieux, nous trouverons d'abord que ce diocèse, le 6e. de la seconde Lyonnaise dans la hiérarchie ecclésiastique comme dans la notice de l'empire, est en même temps celui de tous dont l'origine est la plus obscure ; puisque les traditions locales se taisent complètement sur sa fondation, et que son existence ne nous est revélée qu'accidentellement par des faits postérieurs au Ve. siècle. La cité des Lexoves qu'il représente, paraît avoir été, au moins dans les derniers temps de la domination Romaine, comprise entre la mer, la Risle, la Charentonne,

(peut-être la Vie), et la Dive, mais en s'étendant beaucoup moins vers le midi que le diocèse n'a fait depuis. Le siége épiscopal de Bayeux, bien plus ancien et foyer principal du christianisme en Basse-Normandie aux Ve. et VIe. siècles, avait pris possession, probablement par suite d'antériorité de prédication, de l'exemption de Cambremer, composée de huit paroisses (1), et qui des bords de la Dive s'étendait presque jusqu'aux portes de Lisieux (2). Celui-ci en fut amplement dédommagé au XIe. siècle par un autre empiétement, bien plus considérable encore, qu'à son tour il s'appropria du côté de l'Hiémois. Nous pensons que non seulement les doyennés de Gacé et de Montreuil, mais encore la portion méridionale de celui de Vimoutier sont dus à cet aggrandissement, dont Orderic Vital nous a transmis les circonstances (3). Ce qu'il y a de certain au moins, c'est que, peu d'années auparavant, la paroisse des Autieux (qui en 1063 s'appela les Autieux-en-Auge : *Altaria quæ sunt in Alge*) était encore signalée par Richard II comme appartenant à l'Hiémois : « *Addimus et masnile qui dicitur Altaria in pago Osimensi.* »

Une exemption qui soumettait à l'évêché de Lisieux plusieurs paroisses de la ville et de la banlieue de Rouen, ainsi qu'une commune isolée du Vexin, paraît remonter à l'évêque Gislebert Maminot, chapelain de Guillaume-le-Conquérant, et s'être composée, pour la plus grande partie, des églises comprises dans la circonscription du palais et du parc de ce prince (4). Une seconde exemption dans le Bessin, composée des paroisses de Nonant-sur-Seulle, Ellon, Verson, Juais, passe pour être le don de l'un de ses successeurs, Jourdain du Hommet ; mais elle remonte au moins en partie jusqu'au XIe. siècle, comme le prouvent les deux chartes que nous transcrivons à ce sujet (5).

(1) Ces paroisses étaient : Cambremer, Grand-Douet, St.-Laurent-du-Mont, Manerbe, St.-Ouen-le-Paing, St.-Pair-du-Mont, le Pré-d'Auge, St.-Vigor-de-Crèvecœur.

(2) Une autre exemption remontant pareillement à l'introduction du christianisme dans nos contrées (celle de St.-Samson-sur-Risle) franchissait cette rivière pour prendre au diocèse de Lisieux la paroisse de Conteville.

(3) Ord. Vit. T. II, p. 26 de notre édition.

(4) Dans la ville de Rouen : St.-Cande-le-Vieux, St.-Cande-le-Jeune. Dans la banlieue : Sotteville-les-Rouen, le Petit-Couronne, St.-Etienne-du-Rouvrai. Enfin dans le Vexin : Etrepagni.

(5) CHARTES EN FAVEUR DU CHAPITRE DE LISIEUX.

Pateat omnibus Christi fidelibus qualiter nutu divinæ dispensationis primitivæ status Ecclesiæ per diversas provincias inchoaverit, ac postea per ætatum interstitia rebus augmentatis ad id ubi manent su-

Carte du diocèse.

Il existe une bonne carte du diocèse de Lisieux, dont au moins la partie ancienne est l'ouvrage du célèbre Danville. Il y aurait bien quelques observations à faire sur ce travail, où de simples contrées comme le Pays d'Auge et le Pays d'Ouche sont placées sur le même pied que les *Pagi* les plus authentiques. Le fait est, comme nous croyons. l'avoir établi suffisamment ailleurs, que le diocèse de Lisieux n'a jamais renfermé que la presque totalité du *pagus Lexoviensis* (le Lieuvin) et un démembrement du *pagus Oximensis* (l'Hiémois). Le Pays d'Auge et le Pays d'Ouche ont dû leur origine à des forêts et non à des circonscriptions administratives. Le premier a fini par comprendre toute la contrée située

blimitatis fastigium pervenerit. Nam post dominicæ Ascensionis triumphum, cum apostoli, sancti viri et orthodoxi ecclesias ad cultum divinæ religionis ordinate construxissent, quia plurimi relicta gentilitatis idolatria se Christianæ professioni manciparunt, et patrimonia, quæ prius vanitati, pro animarum remedio Ecclesiæ utilitati manciparunt. Postquàm autem genus posteritatis, majores imitando, tam sanctæ reipublicæ majestatem longe lateque diffusam magnifico ditavit imperio, sancti patres tunc temporis gubernationis fræna spiritualiter moderantes, per divinæ consilium providentiæ habitis conciliis Synodalibus unanimiter decreverunt, decretumque canonicis legibus confirmarunt ut quicumque filius perditionis dotem sanctæ matris Ecclesiæ tanquam manu prædatoria exterminare præsumeret, ab ipsius gremio sequestratus, perpetuæ damnationi subjaceret. Quorum vero authoritatem ego Richardus, Dei annuente clementia, Normannorum Comes, pro consensu humanæ fragilitatis exequens, in nomine summæ et individuæ Trinitatis tradidi fratribus Lisiacensis ecclesiæ quandam mei juris ac dominii terram cultam et incultam quæ dicitur MANIL GYROT (*), MANCELET cum omnibus utensilibus, et ecclesiam de TOUCQUA, cum mercato in festivitate S. Leodegarii, coadunando et illam de VERSON cum decimis appenditiis, et terram cujusdam Anchitelli (**), quam jure proprio et beneficiali tenebat, cum omnibus ad eam pertinentibus; de rationis tempore, ut sine contradictionis molestia digne hones-

(*) Le nom de ce lieu n'a laissé aucune trace dans les archives du chapitre de Lisieux, à qui il paraît avoir été très-promptement enlevé par les puissants seigneurs de Mésidon. En 1128, dans sa charte en faveur de S^te^.-Barbe, Rabel de Tancarville le compte en première ligne parmi ses quatre manoirs au-delà de la Seine : MAISNIL GEROLT, MANSUS ODONIS, OISTREHAM, TORNUM; le Mesnil Gueroult, Mésidon, Oistreham, Tour près Trévières. En 1137, le roi Etienne le signale au nombre des domaines donnés par ce seigneur à S^te^.-Barbe : Totum mancerium de Mesnil GEROLD excepta BUXERIA. Nous voyons par là que ce lieu était près de la Boissière, et s'étendait jusque sur elle. En 1232 il faisait partie de la circonscription de S^t^.-Pierre-des-Ifs : apud MESNILIUM GEROUDI in parochia S. Petri des IS. En 1246, c'était une paroisse séparée : Coram parochia de MESNILLIO GUEROLDI. Enfin dans un autre charte du XIIIe. siècle sans date précise, nous voyons PAROCHIA S. PETRI de MESNILLO GUERODI. Nous devons ajouter que toutes les pièces des archives de S^te^.-Barbe où il est parlé du Mesnil Gueroult, portent la rubrique de la Motte. On peut conclure de tout ce qui précède que le domaine du Mesnil-Gueroult était situé sur les paroisses contigües de la Motte-en-Auge et de S^t^.-Pierre des-Ifs, et qu'il a quelquefois donné son nom à cette dernière. Quant au manoir qui en formait le chef-lieu, il occupait incontestablement l'emplacement aujourd'hui connu sous le nom du Prieuré dans la commune de la Motte-en-Auge.

(**) Peut-être Anschetil, fils de Rioulf d'Evreux, tué comme son père par Guillaume Longue-Epée. Il n'est pas impossible que ce chef Normand, dont le meurtre paraît avoir eu un grand retentissement, ait été comte de Lisieux, comme son père paraît l'avoir été d'Evreux; mais on a de la peine à concevoir que ses propriétés soient restées un siècle en séquestre.

entre la Dive et la Touque ; le second, toute celle qui s'étend de la Risle à la Charentonne et même un peu au-delà de cette dernière (au moins jusqu'à la Guiel) (1).

On regrette encore de trouver, dans cette esquisse du diocèse et de ses environs au moyen-âge, des noms uniquement forgés d'après le français, tels que *Fervidæ aquæ et Calidum Beccum*, qui feraient croire que notre Normandie aurait été sillonnée d'eaux thermales. *Lioreium* et *Buzevilla* ne sont pas plus authentiques et ne rappellent aucuns établissements importants. On en peut dire autant de *Butila* (la Bouille), qui n'est qu'un démembrement de Caumont. Enfin il fallait écrire VIA ou VIEIA et non WIA le nom de la rivière de Vie et *Contevilla* plutôt que *Contavilla* (malgré l'autorité d'Orderic Vital) celui de Conteville-sur-Mer.

Il n'a existé dans le diocèse de Lisieux que trois établissements Romains

teque ad ecclesiasticæ servitutis obseqpia sustentarentur et assidue pro me meisque, tanquam præsentibus beneficiis commoniti præcarentur (*). Hanc enim traditionem devote legitimeque peractam jussi litterarum testimonio confirmari, ne oblivioni tradita, facile possit dissolvi.

S. Roberti comitis hanc chartam firmavit.
S. Richardi comitis, qui hanc chartam subtus firmavit.
S. Heberti præsulis, Ambianensis episcopi.
S. Gildeberti, filii Godefridi comitis.
S. Hildeberti, filii Droconis.
S. Rodulphi, filii Rodulphi de Todeniaco.
S. Vulselini militis Lisiacensis episcopi.
S. Rogerii militis S. Petri Lisiacensis episcopi.
S. Gilberti fratris Rogerii militis.

Guillelmus, Dei annuente clementia Normannorum Comes, pro consensu humanæ fragilitatis exequentes (sic), in nomine S. et individuæ Trinitatis, trado S. Petro Lisiacensis ecclesiæ NONANT et omnia ad id pertinentia, ea firmitatis ratione, pro assensu et dono Rogerii episcopi, Hebertique et eorum antecessorum, ut sine contradictionis molestia ad locum supradictum pro remedio animæ meæ necnon eorum animarum perpetualiter maneat nec in alterius manum potestatis jure transeat. Hanc autem traditionem devotè legitimèque peractam jussi ego Guillelmus, Roberti Comitis filius, litterarum testimonio confirmari, ne oblivioni tradita facile posset dissolvi.

Guillelmus comes.—Rogerius de Montegommerii.—Hugo Parisiensis canonicus.—Mathildis comitissa. — Gilbertus Crispinus. — Guillelmus filius Roberti. — Guido de Briodiis. — Hugo vicecomes. (Neustr. Christ.)

(1) On a confondu sous le nom de pays d'Ouche deux contrées dont l'une a pris ce nom de la forêt de S^t.-Evroult (Saltus Uticensis) et l'autre de la forêt de Beaumont le-Roger (foresta quæ dicitur Occa).

(*) C'était une tradition reçue dans l'église de Lisieux qu'il y avait eu d'abord onze prébendes seulement attachées à ce chapitre, et que leurs titulaires s'appelaient les onze barons de la cathédrale. Ces prébendes étaient celles :

1°. De Courtonnel ;
2°. De Deauvile, 1re. portion ;
3°. De Formentin ;
4°. De Surville ;
5°. De Crèvecœur, 1re. portion ;
6°. Des Loges ;
7°. Du Pré ;
8°. De Villers ;
9°. De Crèvecœur, 2°. portion ;
10°. De Deauville, 2°. portion ;
11°. Des Vaux.

Les chartes que nous venons de transcrire nous paraissent se rapporter à un ordre de choses encore plus ancien que celui qu'indique cette tradition ; dans ce dernier on ne trouve déjà plus, ni le Mesnil-Gueroult, ni Verson, ni Touque, ni Nonant au nombre des propriétés du chapitre.

authentiques : *Noviomagus Lexoviorum*, *Brivodurus* et *Canetum*. L'emplacement du premier ne peut faire l'objet d'aucune difficulté, et le troisième n'était pas encore connu du temps de Danville. Quant au second, notre illustre devancier lui assigne ici comme dans ses écrits la position de Pontaudemer, sur la voie Romaine de *Juliobona* à *Noviomagus*. On sait que cette détermination a rencontré de nos jours plusieurs contradicteurs, dont les uns placent *Brivodurus* à *Pontautou*, sur la route de *Noviomagus* à *Rotomagus*. et les autres (nous-même) le reportent jusqu'à Brionne, c'est-à-dire au point de jonction des deux voies tendant de *Juliobona* et de *Noviomagus* vers *Mediolanum Aulercorum*.

Danville n'a marqué sur sa carte que trois voies Romaines, savoir :

1°. Celle de *Caracotinum* à *Lutèce*, tout-à-fait étrangère au territoire des *Lexoves* (On remarquera qu'il n'indique pas d'une manière précise le point de départ) ;

2°. Celle de *Juliobona* à *Noviomagus*, se prolongeant vers le Bessin par Argences.

3°. Celle de *Noviomagus* à *Lutèce* par *Condate*.

Ce sont aussi les trois seules que mentionnent les itinéraires Romains.

La carte, dont ce travail est l'appendice, réduite à plus petit point que les numéros correspondants de Cassini, paraît avoir été levée postérieurement. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est qu'elle est beaucoup plus exacte, soit sous le rapport de la nomenclature, soit sous celui des mouvements du terrain.

Quoique l'évêché de Lisieux fût le dernier né des siéges ecclésiastiques Normands, quoique l'auréole des prédestinées n'ai brillé ni sur les ténèbres de son origine, ni sur la tête de ses pontifes, il ne manqua ni de sages pasteurs, ni de hautes illustrations, parmi lesquelles nous nous contenterons de citer Freculphe, Arnoul et Nicolas Oresme. Ces noms suffiront, nous l'espérons, pour qu'il soit permis à un enfant du Lieuvin de regretter que les nouvelles divisions ecclésiastiques du pays, en morcelant en trois parts le diocèse représentant l'antique cité des Lexoves, aient consommé l'anéantissement de toutes les sympathies, de toutes les pieuses traditions, de tous les souvenirs historiques qui s'étaient groupés depuis tant de siècles autour du nom de sa ville épiscopale. Plus l'état de choses qui a précédé la révolution de 1789 tend à s'effacer de la mémoire des générations nou-

velles, plus il devient pressant, ce nous semble, d'enregistrer pour l'instruction de l'avenir les anciens noms et les anciennes circonscriptions avec le même soin que les anciens faits. Aussi nous félicitons-nous d'avoir commencé par un diocèse qui n'existe plus que dans l'histoire, nos travaux sur les Pouillés Normands, et serions-nous charmé de voir paraître concurremment les vies des évêques de Lisieux, miraculeusement retrouvées dans la bibliothèque du grand séminaire d'Evreux, et dont la publication promise par notre savant ami, M. de Formeville, est impatiemment attendue de toutes les populations habituées à voir jadis, de ce centre révéré, rayonner sur elles les enseignements de la parole divine.

Pouillés de Lisieux

Les Pouillés que nous réunissons ici sont au nombre de trois.

Le dernier en date nous a été fourni par l'un de ces petits almanachs de Lisieux, que faisait paraître le libraire Mistral, quelques années avant la révolution (1). C'est une nomenclature exacte, en ce qui concerne les paroisses, quoique beaucoup trop sèche, de l'état de choses qui a immédiatement précédé ce grand cataclysme social.

Le second fait partie du MS. de la bibliothèque royale que nous avons cité à l'occasion des diocèses de Rouen et d'Evreux. Sans être irreprochable sous le rapport de l'exactitude et de la transcription, il laisse beaucoup moins à désirer que le Pouillé d'Evreux, qui semble rivaliser avec les presses barbares d'Alliot en fait de fautes grossières et de non-sens. A la vue de tous les patronages qui y sont dévolus au chapitre et même quelquefois par une bizarrerie singulière au seigneur de Cléri, on reconnaît que la main de Louis XI a passé par là, et qu'elle y a laissé une large empreinte. Ce MS. ne porte point de date précise. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il offre la situation du diocèse au XVIe. siècle; mais nous devons à l'infatigable obligeance de M. de Formeville un autre document, qui, s'il est beaucoup plus succinct, a au moins sur lui l'avantage d'être à la fois plus lisible et d'une époque fixe (1571). C'est un compte de recette de toutes les taxes dues par les paroisses pour ladite

(1) Almanach de Lisieux pour l'année 1774. Lisieux, F. B. Mistral.

année (1). Sans le faire figurer sur la même ligne que le précédent, nous enrichirons notre travail de toutes les variantes de quelque importance qu'il nous fournira.

Mais il y a loin de l'intérêt que peuvent présenter ces divers inventaires à l'importance de celui qui les précède dans notre publication. Non seulement c'est selon toute apparence le premier en date de tous les Pouillés de Lisieux, et sa rédaction remonte visiblement au XIVe. siècle, mais encore après la destruction presque complète de tous les documents antérieurs, c'est le titre le plus curieux et le plus authentique que nous puissions consulter sur cette immense quantité de dénominations locales que renfermait le territoire du diocèse. Cette précieuse relique (2), qui appartient aux archives départementales du Calvados, et dont nous devons la communication à l'obligeante intervention de notre savant ami, se compose de 15 feuillets de format petit in-folio sur parchemin. Neuf de ces feuillets seulement sont occupés par le Pouillé. La plus grande partie du surplus a été remplie un siècle plus tard par un état des revenus du chapitre, qu'on trouvera transcrit à la suite des Pouillés. Quoique cet inventaire ne porte aucun signe d'authenticité, nous ne doutons pas que ce ne soit le MS. original. La forme encore belle et pure des caractères d'une part, et la barbarie des abbréviations de l'autre, suffiraient pour justifier l'appréciation du siècle auquel nous venons de le rapporter. Quant à une date plus précise ou à l'indication, soit du prélat par l'ordre duquel il aura été composé, soit du rédacteur, soit de l'écrivain, il en est complètement dépourvu, et ce n'est que par approximation que nous pourrons arriver à des données moins vagues sur l'époque de sa confection. Ces données seront surtout fournies par l'examen des seigneurs signalés individuellement dans la liste des présentateurs. Tous ceux de ces personnages dont nous avons pu retrouver les traces appartiennent au commencement ou au milieu du XIVe. siècle. Mais il en est trois surtout dont la mention nous a paru caractéristique.

Le premier est Robert de Tournebu, signalé comme patron de la pa-

(1) Sequitur recepta omnium debitarum totius.... Lexoviensis facta per Abel Doynnard pro anno M°. D°. LXX°. I°.

(2) Ce Pouillé est intitulé : Registrum dignitatum, prebendarum, capellarum, abbatiarum, prioratuum, conventualium et parochialium ecclesiarum. ecclesiæ et diecesis Lexoviensis.

roisse d'Auvillers. On sait que ce personnage n'acquit le domaine d'Auvillers, tout-à-fait étranger jusque là aux propriétés de sa famille, que par son mariage avec Jeanne, fille et héritière de Guillaume, seigneur d'Auvillers et de St.-Aubin-de-Sellon; qu'il figure dans des actes portant les dates de 1303, 1304, 1307 et 1319, et qu'aucun de ses héritiers immédiats ne porta le même nom de baptême que lui.

Le deuxième est Jean de Tournebu, signalé comme l'un des patrons de Barneville-en-Auge (aujourd'hui, par corruption, Basneville et même Basseneville). La terre de Barneville était entrée dans les propriétés de la famille de Tournebu par la même alliance que la précédente. Or, parmi les seigneurs de Tournebu sortis de cette alliance, il n'y en a pas eu d'autres du nom de Jean que leur fils aîné, qui mourut sans postérité. Nous nous trouvons conduit par la mention de ces deux seigneurs à une époque voisine du milieu du siècle, puisqu'il fallait d'un côté que le père existât encore, et de l'autre que le fils fût déjà en possession de l'une des propriétés de sa mère, c'est-à-dire au moins parvenu à la virilité.

Un troisième personnage nous prouvera que ce Pouillé n'a pu être rédigé antérieurement à l'année 1340. C'est le seigneur d'Harcourt indiqué comme patron de l'église de Ste.-Foi-de Montgommeri. On sait que la terre de Montgommeri n'est entrée dans la maison d'Harcourt qu'en 1340, par le mariage de Jean d'Harcourt avec l'héritière de Ponthieu. La rédaction du Pouillé n'a donc pu avoir lieu qu'après 1340, mais assez près de cette date pour que Robert de Tournebu, qui florissait de 1300 à 1320 existât encore simultanément avec son fils. Or, à cette époque, les générations se succédaient rapidement, surtout parmi les hommes de guerre. Nous croyons donc pouvoir affirmer que ce document doit presque inévitablement avoir été rédigé entre 1340 et 1360.

C'est ce qu'on peut encore inférer des patronages attribués les uns au roi de France, les autres au duc de Normandie. La mention de ce dernier titre, tombé en désuétude depuis 1204, indique une époque postérieure à son rétablissement en faveur de Jean de France, fils aîné de Philippe de Valois; on sait que cet acte eut lieu le 17 février 1331. L'avènement de ce prince à la couronne de France, avec laquelle le duché de Normandie resta confondu de 1350 à la fin de 1355, explique peut-être l'indifférence avec laquelle le patronage est attribué tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces deux titres.

Il nous reste à parler de la forme que nous avons cru devoir donner à la présente publication. La première colonne est occupée par le nom de lieu ou d'établissement, provenant du Pouillé primitif ; la seconde par celui que fournit le Pouillé du XVIe. siècle, toutes les fois qu'il offre soit des variantes aux leçons du précédent, soit des suppléments à ses nombreuses lacunes. La troisième indique le Saint sous l'invocation duquel chaque église est placée ; la quatrième le montant de la taxe des décimes ; la cinquième donne les noms de lieu modernes ; enfin la sixième, la septième et la dernière sont consacrées aux patronages de chacune des trois époques successives, de manière à en faire ressortir les différences au premier coup-d'œil.

Nous avons cru devoir joindre à ces Pouillés :

1°. L'état des biens et revenus du chapitre placé à la suite du Pouillé primitif ;

2°. Une liste des églises dédiées sous l'invocation de chaque saint ;

3°. Une liste des présentateurs ecclésiastiques et laïques, avec l'indication des églises et bénéfices qui dépendaient de chacun d'eux ;

4°. Une table alphabétique des noms de lieu anciens ;

5°. Une table alphabétique des noms de lieu modernes ;

6°. Une liste des abbayes, prieurés et domaines monastiques du diocèse ;

7°. Par appendice, un acte de 1368, inscrit sur la couverture du 1er. Pouillé de Lisieux.

§. II. POUILLÉS DE LISIEUX.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.

DIGNITATES ECCLESIÆ LEXOVIENSIS.

1. Episcopatus Lexoviensis.	»	St Pierre.	III^{m}. VI^{c}. LXXVI l.
2. Decanatus.	»	»	II^{c}. l.
3. Cantoria.	»	»	L^{c}.
4. Thesauraria.	»	»	IIII^{xx}. XV l.
5. Capiceria.	»	»	XL l.
6. Archidiaconatus de LEVINO.	(de LYEUVINO.)	»	
7. Archidiaconatus de ALGIA.	»	»	»
8. Archidiaconatus de PONTE AUDOMARI.	»	»	»
9. Archidiaconatus de GACEYO.	»	»	»
10. Scolasteria.	(SCHOLASTERIA.)	»	XXX l.
11. Prebenda de QUERCUBUS TYOUDI.	(de QUERCUBUS THEROLDI.)	»	XLV l.
12. Prima prebenda de VERSONE.	»	»	VI^{xx}. l.
13. Prebenda de CAPELLA HARENC.	(HARENX.)	»	XXXV l.
14. Prebenda major de LIEURRAYO.	(de LYEURREYO.)	»	VI^{xx}. l.
15. Prebenda prima de CREPICORDE.	»	»	XXIII l.
16. Prebenda de COURTHONELLO.	(de COURTONNELLO.)	»	XVI l. XI^{s}. VIII^{d}.
17. Prebenda secunda de VERSONE.	»	»	VI^{xx}. l.
18. Prebenda secunda de LIEURRAYO.	(de LYEURREYO.)	»	LX l.
19. Prebenda de S. YMERIO.	»	»	LX l.
20.	(de FOURMENTINO.)	»	»
21. Prebenda secunda de CREPICORDE.	»	»	»
22. Prebenda de ASSEMONT	»	»	LV l.
23. Prebenda S. GERMANI.	»	»	XL l.
24. Prebenda S. JACOBI.	»	»	XXV l.
25. Prebenda de CORNUBUBALI.	»	»	XLV l.
26. Prebenda de LOGIIS.	»	»	»
27. Prebenda PAGANELLI.	»	»	XL l.
28. Prebenda de FEINS.	(de FENIS.)	»	XL l.
29. Prebenda de BOURGAIGNOLES.	(de BOURGUIGNOLLES.)	»	XX l.
30. Prebenda de VILLARIBUS.	»	»	XXV l.
31. Prebenda de POMERIA.	(de POMMEREYA.)	»	XVIII l.
32. Prebenda de CROISILLIIS.	(de CROISILLES).	»	XX l.
33. Prebenda de SUREVILLA.	(de SURVILLA.)	»	XVI l.
34. Prebenda de VALLE VIGNEAT.	(de VALLE VINEATORUM).	»	XIIII l.
35. Prebenda prima de AUVILLA.	(DE DEAUVILLA.)	»	LXX l.
36. Prebenda secunda de AUVILLA.	(ejusdem.)	»	LXV l.
37. Prebenda de VALLIBUS.	»	»	X l.
38. Prebenda de PELVERIA.	(de PELVERYA.)	»	XXV l.
39. Prebenda S. PETRI AD ID.	(S. PETRI AD IFS.)	»	LXX l.
40. Prebenda de VALLE ROHAYSLÆ.	»	»	LX^{s}.
41. Prebenda de PRATO.	»	»	XX^{s}.
42. Prima dimidia prebenda.	»	»	LIII^{s}. IV^{d}.
43. Secunda dimidia prebenda.	»	»	LIII^{s}. IV^{d}.
44. Communia canonicorum.	»	»	XXIV l.
45. Confratriæ ad fabricam ecclesiæ.	»	»	IIII^{xx} l.

Prebendæ sine communia.

46. Prebenda tertia de LIUREYO.	(de LYEURREYO.)	»	LX l.
47.	(PRO PUERIS CHORI)	»	»
48. Prebenda de FRAXINIS.	»	»	XL l.
49. Prebenda de ESCAIOLIO.	»	»	XXVIII l.
50. Prebenda de FAUCO.	»	»	XX l.
51. Prebenda de ROQUIS.	(de ROQUIIS.)	»	»
52. Prebenda prima de TOUQUA.	»	»	»
53. Prebenda secunda de TOUQUA.	»	»	»

Exemptio S. Candidi Senioris Rothomagensis.

1. Prima portio de ESTREPENGRY (sic).	(de ESTREPAGNIACO.)	S. Jean et S. Gervais.	XXXV l.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
L'évêché de Lisieux.	»	»	»
Le doyenné.	»	»	»
La chanterie.	»	»	»
La trésorerie.	»	»	»
La chevecerie.	»	»	»
L'archidiaconé du Lieuvin.	»	»	»
— d'Auge.	»	»	»
— de Pont-Audemer.	»	»	»
— de Gacé.	»	»	»
L'écolatrerie.	»	»	»
La prébende des Chesnes (1).	(1) Sur la paroisse St.-Jacques, faubourg d'Orbec; le prébendé avait droit de *mortuaire* sur ses vassaux.		
— 1re. part. de Verson (2).	(2) Sur la paroisse du même nom, avec patronage.		
— de la Chapelle Hareng (3).	(3) Sur la paroisse du même nom.		
— 1re. part. de Lieurrei (4).	(4) Sur la paroisse du même nom, avec haute, moyenne et basse-justice.		
— 1re. p. de Crèvecœur (5).	(5) Sur la paroisse du même nom.		
— de Courtonnel (6).	(6) Sur la paroisse du même nom, avec patronage.		
— 2e. part. de Verson (7).	(7) Sur la paroisse du même nom, avec patronage.		
— 2e. part. de Lieurrei (8).	(8) Sur la paroisse du même nom, était possédée par le maître et les enfants de chœur.		
— de St.-Ymer (9).	(9) Sur la paroisse du même nom.		
— de Formentin (10).	(10) Le prébendé était seigneur et patron de la paroisse du même nom.		
— 2e. p. de Crèvecœur.			
— d'Assemont (11).	(11) Dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Lisieux on trouve sous la date de 1228 une donation de terre située *apud* ACEMONT. L'emplacement de cette prébende appartient au territoire de la paroisse St.-Désir de Lisieux.		
— de St. Germ. de Lisieux.			
— de St. Jacq. de Lisieux.			
— de Cordebugle (12).	(12) Sur la paroisse de ce nom. (13) Sur la paroisse St.-Jacques de Lisieux.		
— des Loges (13).			
— de Pesnel (14).	(14) Sur la paroisse St.-Jacques de Lisieux, près des Rouges-Fontaines, avec haute-justice.		
— de Fains (15).	(15) Ibidem, sur l'emplacement de l'auberge actuelle du Chien, avec haute-justice.		
— de Bourguignoles (16).	(16) Sur la paroisse St.-Désir, entre la grande route de Caen et les Tourettes.		
— de Villers (17).	(17) Sur les paroisses de Villers et Glos, avec la seigneurie de Villers, haute, moyenne et basse-justice.		
— de la Pommeraie (18).	(18) Sur la Pommeraie, dans le voisinage du cimetière et de la grande Couture.		
— de Croisilles (19).	(19) Cette prébende consistait en un fief situé sur les paroisses de Gacé et la chapelle Montgenou, avec haute-justice.		
— de Surville (20).	(20) Nous pensons que cette prébende était située sur la paroisse du même nom; le prébendé possédait 7 livres de rente sur les dîmes de Fréville-sur-Mer et d'Ecauseville dans le Cotentin.		
— du Val-au-Vigneur (21).	(21) Cette prébende a pris son nom d'un pré nommé le pré de la Mare ou du Val-au-Vigneur, sur Ouillie-le-Vicomte.		
— 1re. p. de Deauville. } (22)	(22) Sur la paroisse de Deauville, avec patronage de la cure.		
— 2e. p. de Deauville. } (22)			
— des Vaux (23).	(23) Sur la paroisse de Vaux, avec haute-justice.		
— de la Pluyère (24).	(24) Cette prébende consistait en un pré sur Ouillie-le Vicomte, avec patronage de la paroisse et de celle de Roques, haute, moyenne et basse-justice.		
— de St.-Pierre-Azif (25).	(25) Fief et haute justice sur la Pommeraie. Cette prébende appartenait à l'écolatre.		
— du Val-Rohais (26).	(26) Sur la paroisse St.-Jacques de Lisieux, au village de Grez.		
— du Pré (27).	(27) Cette prébende consistait en un pré voisin de Lisieux, sur Ouillie-le-Vicomte.		
— de la 1re. } demi-préb.			
— de la 2e. } demi-préb.			
La préb. de la 3e portion de Lieurrei.			
— des Fresnes (28).	(28) Sur N.-D. de Fresnes.		
— d'Ecajeul (29).	(29) Sur la paroisse de ce nom.		
— du Faulc (30).	(30) Sur la paroisse de ce nom.		
— de Roques (31).	(31) Sur la paroisse de ce nom, avec haute-justice.		
— 1re. p. de Touque. } Ces 2 préb. n'existaient plus en 1690			
— 2e. p. de Touque. } Ces 2 préb. n'existaient plus en 1690			

Exemption de S. Cande de Rouen.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Etrepagni (32).	»	»	L'évêque.

(32) A l'époque mérovingienne le nom de ce lieu s'écrivait ESTERPINIACUS, STERPINIACUS, STIRPINIACUS; dans une charte de Henri II on trouve STREPENEIUM.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au xvie. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
2. Secunda portio ejusdem.	»	»	xxxv l. . . .
3. SOTEVILLA.	»	N.-D.	xxv l. . . .
4. PARVA CORONA (1).	»	S^{t}. Aubin.	xxv l. . . . .
5. S. STEPHANUS.	(S. STEPHANUS DE ROUVERAY)	S^{t}. Etienne.	xv l. . . . .
6. S. CANDIDUS JUNIOR.	»	S^{t}. Cande.	xx l. . . . .
7. In S^{o}. CANDIDO Seniori Rothomagensi sunt IV portiones: portio Johannis, portio Guillelmi, portio Richardi, portio Thomæ. .	»	»	»
8.	Capella S. Martini in ecclesia de ESTREPAGNY.	»	»
9.	Prioratus de Grandimonte.	N.-D.	»
Exemptio de Nonnanto	*(de Nonanto).*		
1. Prima portio de NONNANTO.	(de NONANTO).	S^{t}. Martin.	IV^{xx} l. . . . . .
2. Secunda portio ejusdem.	»	»	LXX l. . . . .
3.	Prima portio de VERSONE (2).	St Germain.	»
4.	Secunda portio ejusdem. .	»	»
5.	Capella DAMIGNY (3). . . .	»	»
6.	Prioratus de ELLONE (4). .	S^{t}. Pierre.	»
7.	Prioratus de JOUES (5). . .	S^{t}. Vigor.	»
8. Abbas de MONTE DEI (6).	»	S^{t}. Martin.	VIII^{xx}. IIII l. . .
	In diœcesi Bajocensi dominus episcopus Lexoviensis debet præsentare ratione suæ dignitatis episcopalis ad duas parochiales : videlicet in decanatu de MALTOT ecclesiam de LACHON, et in decanatu de DOVERA ecclesiam de PLUMETOT.	» » » » »	» » » » »
Altaria Sancti Petri Lexoviensis.			
1. Altare B. M. Portio prima.	»	»	xviii l. . . .
2. Secunda portio ejusdem. . . .	»	»	xviii l. . . .
3. Altare S. Martini.	»	»	xxv l. . . .
4. Altare S. Ursini.	»	»	xvi l. xvii^{s}. .
5. Prima portio S. Stephani.	»	»	xiii l. . . . . .
6. Secunda portio ejusdem. . . .	»	»	xvi l. . . . . .
7. Altare S. Johannis evangelistæ.	»	»	xiii l. . . . . .
8. Altare S. Katherinæ.	»	»	xxv l. . . . . .
9. Prima portio B. Mariæ Magdalenæ.	»	»	xv l. xv^{s}. . .
10. Secunda portio ejusdem. . . .	»	»	xvi l. . . . . .
11. Altare S. Augustini.	»	»	xvi l. . . . . .
12. Altare S. Dionisii.	»	»	xviii l. . . .
13. Altare S. Laurentii.	»	»	xv l. xvi^{s}. . .
14. Altare S. Taurini.	»	»	xxiii l. . . .
15. Capella S. Pauli in manerio episcopali. . . .	»	»	xxi l. . . .
16. Altare omnium Sanctorum.	»	»	xii l. . . . . .
17. Altare S. Michaelis.	»	»	»
18. Prima portio S. Johannis Baptistæ.	»	»	»
19. Secunda portio ejusdem.	»	»	»
20. Altare Sancti Andreæ.	»	»	»
21. Altare S. Thomæ martyris.	»	»	»
22.	B. M. portio tertia. . . .	»	»
23.	S. Crucis portio prima. . .	»	»
24.	Secunda portio ejusdem, SS. Egidii et Lupi.		»
25.	Sancti Audoeni.	»	»
26.	Sancti Nicolai.	»	»
27.	Sancti Bernardi.	»	»
28.	Sancti Mandueti.	»	»
29.	Sanctæ Agnetis.	»	»
30.	Sancti Mauri.	»	»
31.	Sancti Viviani.	»	»
32.	Sancti Aniani.	»	»
33.	Communia parvi chori. .	»	»

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Sotteville-les-Rouen.	»	»	»
Le Petit-Couronne.	»	»	»
St.-Etienne-du-Rouvrai. . . .	»	»	Le seigneur. . . .
St. Cande-le-Jeune.	»	»	»
St.-Cande-le-Vieux.	»	»	»
Exemption de Nonant.			
Nonant-sur-Seulle.	»	»	L'évêque. . . . . .
Verson	»	»	Le prébendé de la 1re p.
	»	»	— de la 2e. p.
Ellon.	»	»	L'abbé de Mondée. .
Juaie.	»	»	»
L'abbaye de Mondée.	»	»	»
Lasson (diocèse de Bayeux). . .	»	»	»
Plumetot (ibid.)	»	»	»

(1) Le nom primitif de ce lieu n'est pas Corona, mais CURULMUS. Voyez les chartes du XIe. siècle, et entre autres celle de la comtesse Lesceline en faveur de N.-D. de St.-Pierre-sur-Dive. On trouve en 1180 : COROMA PARVUS.

(2) Cette église avait été donnée au chapitre de Lisieux par Richard II : Coadunando et illam de Verson (ecclesiam). — Le même prince avait donné le domaine de Verson à l'abbaye du Mont St.-Michel. Voyez deux chartes de ce duc (dont l'une est par erreur attribuée à Richard Ier., son père) et une de Robert Ier., dans le volume qui précède celui-ci. Le nom du lieu est écrit VERSUN, et VERSUM dans le cartulaire.

(3) Damigni, fief et ancienne enceinte fortifiée sur le territoire de Verson.

(4) Stus. Petrus de ELON. Charte de 1259.

(5) Ce nom est écrit JUES (St.-Vigor de) dans une charte de 1215, et JUETUM dans une de 1344. Il y avait dans cette paroisse deux chapelles de l'ordre de Prémontré, dédiées l'une à St. André et l'autre à St. Barthélemi.

(6) Dans une charte de 1215 ce lieu est appelé S. Martinus de AÈ.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
Ecclesiæ civitatis et banleucæ Lexoviensis.			
1. Abbatissa monialium Lexoviensium (pro omnibus bonis).	»	N.-D.	VIIxx l.
2. Ia. portio S. DESIDERII.	»	St. Didier.	XL.
3. Ecclesia de BEUVILLARI (1).	BOUVILLARE.	Ste. Cécile.	XVIII l.
4. — de MESNILLO VICECOMITIS (2).			XX l.
5. — de S. GERMANI de LIVETO.	»	»	L l.
6.	OUILLEYA.	N.-D.	»
7.	S. JACOBUS LEXOVIENSIS.	»	»
8.	S. GERMANUS LEXOVIENSIS.	»	»
9.	IIa portio S. DESIDERII.	»	»
10.	de ROQUIIS.	St. Ouen.	»
11.	de VALLIBUS.	N.-D.	»
12.	S. MARTINUS de LEUCA.	»	»
13.	S. YPOLITHUS.	»	»
14.	Ia capella abbatiæ mon. Lexov.	»	»
15.	IIa. ejusdem.	»	»
16.	Cura leprosariæ	»	»
17.	Ecclesia de POMMERIA.	St. Laurent.	»
18.	IIIa.capella abb Lexov. videlicet S. Annæ.	»	»
19	Minister DOMUS DEI Lexoviensis (3).	»	»
ARCHIDIACONATUS DE LEVINO.			
Religiosi archidiaconatus de Levino.			
1. Abbas de BERNAYO pro omnibus bonis.	»	N.-D.	XVc. L l
2. Sacrista de BERNAYO.	»	»	XL l.
3. Abbas de CORMELLIIS pro omnibus bonis.	»	N.-D.	VIIIc. XLIIII l.
4. Abbas de BECCO pro omnibus bonis cum BERTOUVILLA.	»	»	XXc. LIII l. XIIIs. IVd.
5. Abbas S. KATHERINÆ apud GUYVERVILLAM	»	»	LXVII l. Xs.
6. Abbas de LIRA apud PELEVILLAM.	»	»	VIII l XVIIs. VId.
7. Abbas de BAUQUIEVILLA apud S. MARTINUM	»	»	LX l.
8. Abbas S. TAURINI apud CAPELLAS.	»	»	XXX l.
9. Abbatissa monialium Ebroicensium apud BUXEYUM.	»	»	LV l.
10. Abbatissa ejusdem apud CAPELLAS.	»	»	LX l.
11. Prior de OULLEYA.	»	»	L l.
12. Prior S. PHILIBERTI.	»	»	VIxx. l.
13. Prior de BELLOMONTE ROGERI (4).	»	»	VIIIs. VIIId.
14. Prior S. LAMBERTI de MALASIS (sic).	»	»	XXVIII l.
15. Prior S. LAUDI Rothomagensis apud ARCLOU.	»	»	C.VI l. XVIs. VIIId.
16. Prior de MALOPASSU pro omnibus bonis.	»	St. Nicolas	IXxxV l.
pro augmentatione.	»	»	XL l. IVs. IId.
17. Prior de FRIARDELLO.	»	St. Cyr.	C l.
18. Prior de ASNERIIS Premonstratensis ordinis.	»	»	XX l.
19. Abbatissa monialium S. AMANDI apud MOLAS	»	»	L l.
20. Item prior S. LAUDI Rothomagensis pro augmentatione.	»	»	XV l. IXs.
	BENEFICIA.		
Decanatus de Moyas (5)	*(de Moyad).*		
1. Ecclesia S. ALBINI DE SELLONE (per capitulum)	(de SCELLONE).	St. Aubin.	LX l.
2. Ecclesia de FONTIBUS LOUVET.	»	St. Arnoul.	XL l.
3. Ecclesia de FONTENELLIIS (6).	(de FONTENELLIS).	N.-D.	XL l.

(1) S. CECILIA de BOVILER; charte de 1287, relative au patronage.
(2) Nous supposons que par ce nom on a voulu désigner le lieu qui a été appelé postérieurement Ouillie-le-Vicomte.
(3) Cet établissement fut confié aux Mathurins par l'évêque Jourdain du Hommet au commencement du XIIIe. siècle.
(4) Le prieur de Beaumont-le-Roger n'est pas porté dans ce tableau comme habitant l'archidiaconé du Lieuvin, mais comme y possédant un domaine d'une valeur bien minime, comme on le voit par la misérable taxe à laquelle il était imposé.
(5) Dans une charte de 1205 on trouve MOAZ, dans une autre de 1262 MOEAD et MOEAUZ.
(6) FONTENEL (charte de 1284).

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
N.-D. du Pré au faubourg de Lisieux, ou St.-Désir.			
La paroisse de St.Desir, 1re portion	»	Abbatissa monialium Lexov.	»
Beuvilliers	»	Ad præsentationem capituli	»
St.-Germain-de-Livet.	»	Decanus Lexoviensis. . .	Le préb. de S.Pierre-Azifs
Ouillie-le-Vicomte	»	Ad præs.canonici de PELVERIA.	— de la Pluvière. .
St.-Jacques de Lisieux. . . .	»	Canonicus præbendarius loci.	Le théologal . . . .
St.-Germain de Lisieux. . . .	»	Præbendarius loci. . . .	Le prébendé. . . . .
2e. portion de St.-Désir. . . .	»	Abbatissa monialium Lexov.	L'abbesse de St.-Désir. .
Les Rocques.	»	Præbendatus de Pelveria.	Le préb. de la Pluvière.
Les Vaux.	»	Capitulum Lexoviense. .	»
St-Martin de la Lieue. . . .	»	Dominus temporalis loci.	Le roi. . . . . . .
St.-Hippolyte du Bout-des-Prés.	»	Episcopus.	L'évêque. . . . . .
		Abbatissa loci	»
		Idem (sic).	»
La Maladrerie de St.-Clair. . .	»	Abbatissa monialium Lexov.	»
La Pommeraie, succ. de St.-Désir.	»	Præbend S. PETRI AD IFS.	»
L'Hôtel-Dieu de Lisieux. . . .	»	Abbatissa loci.	»
L'abbé de Bernai.			
L'abbé de Cormeilles.			
L'abbé du Bec.			
L'abbé de Ste.-Catherine-du-Mont; à Giverville.			
L'abbé de Lire ; à Plainville. .			
L'abbé de St-Georges-de-Bocherville ; à St.-Martin-du-Tilleul.			
L'abbé de St-Taurin; à Capelles.			
L'abbesse de St.Sauveur; à Boissi.			
La même ; à Capelles.			
Le prieur d'Ouillie; à St Léger-du-Houllei.			
Le prieur de St.Philbert-sur-Rille.			
— de Beaumont-le-Roger.			
— de St.-Lambert-de-Malassis; à Fontaine-la-Sorel.			
— de St.Lo de Rouen; à Aclou			
— de Maupas; à Capelles.			
— de Friardel.			
— d'Asnières ; à St.-Jean d'Asnières.			
L'abbesse de St.-Amand de Rouen; à Meules.			
Le prieuré de St.-Lo de Rouen.			
St.-Aubin-de-Sellon.	Decanus et capitulum Lex. .	Capitulum Lexoviense. .	Le chapitre de Lisieux.
Fontaine-la-Louvet.	Johannes Louvet (1). . . .	Dominus loci.	Le roi. . . . . . .
Fontenelles.	Dux Normanniæ.	Rex.	Le seigneur. . . . .

(1) En 1282 *Jehan dit Louvet*, probablement père de celui qui figure ici, reconnut devant le vicomte d'Evreux une dette de 20 livres tournois sur un moulin qu'il possédait *en la paroisse de Fontaines-la-Louvet*.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
4. Ecclesia S. VINCENTII de BOULLEYO. . .	»	S^t. Vincent.	XXXVI l. . . .
5. Ecclesia de FOMUCHON (1).	(de FORMICHONE).	St Germain	XL l. . . .
6. Ecclesia de PYNU.	(de PINU).	N.-D.	L l. . . .
7. Ecclesia de BASOQUIIS (2).	»	S^t. Martin.	L l. . . .
8. Ecclesia de FAVERILLO.	»	S Geneviève	L l. . . .
9. Ecclesia de BOURNAINVILLA (3).	(de BORNAINVILLA). . . .	S^t. Rémi.	XXV l. . . .
10. Vicaria ejusdem ecclesiæ.			XXV l. . . .
11. Ecclesia S. YPOLITI de CANTULUPI. . . .	»	S.Hippolyte	XX l. . . .
12. Ecclesia S. PETRI de CANTULUPI. . . .	»	S^t. Pierre.	XX l. . . .
13. Ecclesia de OULLAYA RIBALDI.	(S. MARTINUS de OUILLEIA).	S^t. Martin.	XV l. . . .
14. Capella de OULLEYA.	(Capella SS. Johannis et Philippi in baronia de OUILLEYA)		XVII. . . .
15. Prima portio de HERMEVALLE (4).	(de HERMIVALLE). . . .		L l. . . .
16. Secunda portio ejusdem ecclesiæ. . . .	»	S^t. Germain	L l. . . .
17. Ecclesia de GLOZ (5).	(de GERCIO) lisez GLOCIO. .	S^t. Sylvain.	XL l. . . .
18. Ecclesia de FIERFOL.	(de FRAFOLIO).	N.-D.	XXX l. . . .
19. Ecclesia S. LEODEGARII.	(S. LEODEGARIUS de OUILLEIA).	S^t. Léger.	XX l. . . .
20. Ecclesia de MAEROLIIS (6).	(de MAROLLIS).	S^t. Martin.	XX l. . . .
21. Ecclesia de COURTHONA ABBATIS (7). . .	S. MARTINUS de CORTONNA VILLA	S^t. Martin.	XXV l. . . .
22. Ecclesia S. PAULI DE COURTHONA. . . .	(de CORTONNA VILLA). . .	S^t. Paul. .	XXX l. . . .
23 Prima portio de COURTHONNA LA MURDAC (8).	(de CORTONNA LA MEURDRAC).	S^t. Ouen.	XVIII l. . . .
24. Secunda portio ejusdem ecclesiæ. . . .	»		XVI l. . . .
25. Capella S. Francici de COURTONA.	»	S^t. Louis.	XVI l. . . .
26. Ecclesia de SIROFONTE.	(de CIROFONTE).	N.-D.	XXX l. . . .
27. Ecclesia de TIBERVILLA (9).	(de THIBERVILLA). . . .	S^t. Taurin.	L l. . . .
28. Ecclesia de PLANQUEYO.	(de PLANCQUEIO).	S^t. Ouen.	XVI l. . . .
29. Ecclesia de DROCICURIA (10).	»	N.-D.	LXX l. . . .
30. Ecclesia de MOYAD	»	S^t. Germain	L l. . . .
31. Ecclesia de VILLARIBUS.	(Alias de VILLULA). . . .	N.-D.	XXII l. . . .
32. Vicaria S. ALBINI DE SELLONE.			XX l. . . .
33.	de CORNU BUBALI. . . .	S^t. Pierre.	
34.	de BARVILLA.	N.-D.	
35.	de HOSPITALARIA.	S^t. Nicolas.	
36.	de PLATEIS.	N.-D.	
37.	I^a. portio de PEDEMCURIA (11).	S^t. Saturnin	
38.	Secunda portio ejusdem.		
39.	S. LEODEGARIUS de GLATIGNIEYO	S^t. Léger.	
40.	de CAPELLA ALLEECH. . .	S^t. Pierre.	
41.	de COURTONNELLO. . . .	N.-D.	
42.	BEATA MARIA DE LYVETO. .	N.-D.	

Prioratus.

43.	Prioratus de FIRFOLIO. . .		
44.	Prioratus S. LEODEGARII DE OUILLEYA. . .		

(1) Ce nom est écrit en 1180 : FOUMUCEON, en 1195 FOLMUCON, dans une charte de 1326 FOUMUCHON.

(2) Le nom de ce lieu est écrit BASOCHES dans une charte de renonciation au patronage par Pierre de CALIDA TUNICA (Caudecotte) sous la date de 1246.

(3) D'après une charte de Gosselin Crespin, la moitié de ce patronage avait été donnée à l'abbaye du Bec par Guillaume Crespin, 2e. du nom, l'autre moitié par Richard fils de Reinfroi. Dans cette charte de 1155 le nom du lieu est écrit BURNEVILLA.

(4) Il existe aux archives du Calvados une charte sans date précise, du commencement du XIIIe. siècle, relative au patronage de HERMEVAL, donnée par Geoffroi de ALTHEA.

(5) Ce lieu est nommé GLOCIUM dans une charte de 1284. Voyez ci-dessous la note relative à Heudreville.

(6) Ecclesia S. Martini de MAIEROLES. Bulle d'Innocent III en faveur de l'Hôtel-Dieu de Lisieux ; charte de Robert de Piencourt en 1214. En 1211 il y avait dans ce quartier une chapelle de St. Christophe de MERLEVILLER.

(7) Dans la charte de Richard II en faveur de l'abbaye de Bernai (1027) on lit : CURTONA.

(8) Ce surnom provient de l'un des anciens seigneurs du lieu. Voyez sur la famille Murdac ou Murdrac la Rocque, hist. de la Maison d'Harcourt, t. II, p. 1990 et suiv. Elle possédait encore la terre de Canappeville en 1409.

(9) Ce nom qui figure souvent dans le cartulaire des évêques de Lisieux, y est toujours écrit ainsi dans les actes anciens aussi bien que dans les rôles de 1180 ; dans le cartulaire de St. Ymer on trouve TYBERVILLA sur une charte de 1310.

(10) Ce lieu est nommé DROSCORT dans la charte de Gosselin Crespin, dont nous avons parlé à l'article de Bournainville. Il y est signalé comme ayant été donné à l'abbaye du Bec par Guillaume Crespin, 2e. du nom. Dans une charte de Henri II on trouve DROECURT et dans celle d'Enguerrand, fils d'Ernauld du Drucourt, DROIENCOURT.

(11) On écrivait en 1180 et 1225 PIENCORT ; PEENCORT (charte de Jourdain, évêque de Lisieux, attestant que Guillaume de Piencourt, chevalier, a donné au chapitre le patronage de l'église St.-Saturnin de Piencourt).

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
St.-Vincent-du-Boulei.	Episcopus Lexoviensis. . .	Episcopus.	L'évêque.
Fumichon.	Dominus de Fomuchon (1). .	Dominus loci.	Le seigneur.
Le Pin en Lieuvin.	R. de Vassie (2).	Dominus temporalis loci.	Le seigneur.
Basoques.	Dominus Lexoviensis Episcopus.	Episcopus.	L'évêque
Le Favril (3).		Dominus loci.	Le seigneur.
Bournainville (4).	Abbas et conventus de Becco.	Abbas de Becco. . . .	L'abbe du Bec.
St.-Hippolyte de Cantelou. . .	Johannes de Maillot (5) . .	Dominus loci.	Le seigneur.
St-Pierre de Cantelou. . .	G. de Fomuchon	Abbas S. Launomari Bles.	Le seigneur de Fumichon
Ouillie-la-Ribaude, au XVIIIe. siècle St-Martin du Houllei	R. de Brucourt (6).	Abbas S. Launomari Bles.	L'évêque de Blois.
La chapelle du manoir d'Ouillie.		Baro loci.	»
Hermival	Johannes de Brionna (7). . .	Dominus loci.	Le seigneur.
	Godeffroy Patri.	Dominus loci.	
Glos sous Lisieux.	Heredes domini Hug. de Quercu	Episcopus.	L'évêque.
Firfol.	Abbas de Cormeliis. . . .	Abbas de Cormeliis. . .	L'abbé de Cormeilles.
Aujourd'hui St Léger du Houllei (8)	Abbas S. Leomarii	Abbas S. Launomari Bles.	L'évêque de Blois.
Marolles.	Minister Lexoviensis. . . .	»	Les Mathurins de Lisieux
Courtonne-la-Ville.	Abbas de Bernayo.	»	L'abbé de Bernai.
St-Paul de Courtonne. . . .	Henricus de Courthonna. .	»	Le seigneur.
Courtonne-la-Meurdrac (9) . .	Philippus de Planqua. . .	Dominus temporalis de Boimes	Le seigneur.
	Capitulum Lexoviense. . .	»	Le chapitre de Lisieux.
La chapelle de St.-Louis de Courtonne, dite St.-François. . .	Petrus de Essartis		
Cirfontaine (10).	Egidius de Courthona. . .	Episcopus.	L'évêque et le seigneur.
Tiberville, vulgairement Thiberville.	Episcopus Lexoviensis. . .	» »	L'évêque.
Le Planquei.	Abbas de Bernayo.		L'abbé de Bernai.
Drucourt.	Abbas de Becco.	»	L'abbé du Bec.
Moyaux.	Abbas de Bernayo.	Abbas et conventus de Bernayo.	L'abbé de Bernai.
Villers sur Glos.	Heredes de Mota.		L'évêque.
Cordebugle.		Dominus loci ad causam feodi du Gange	Le seigneur.
Barville.		Dominus loci.	Le seigneur.
L'Hôtellerie (11).		Episcopus	L'évêque.
Les Places.		Abbas de Cormeliis. . .	L'abbé de Cormeilles.
Piencourt.		Capitulum Lexoviense. .	Le chapitre.
		Id.	Le chapitre.
St-Léger de Glatigni. . . .		Dominus loci.	Le seigneur.
La Chapelle-Hareng.		Prebendarius loci. . . .	L'évêque.
Courtonnel.		Prebendarius loci. . .	Le prebendé.
N.-D. de Livet.		Dominus loci.	Le seigneur.
Le prieuré de Firfol.		Abbas de Cormeliis. .	L'abbé de Cormeilles.
Le prieuré de St-Léger d'Ouillie; à St-Léger du Houllei. . . .		Abbas S. Launomari Bles.	L'évêque de Blois.

(1) On trouve Joscelin de Foumuceon en 1180, Gervais de Folmuçon en 1195, et Henri de Folmuchon parmi les souscripteurs d'une charte de Hugues d'Asnières, sans date précise, mais appartenant certainement aux premières années du XIIIe. siècle.
(2) Probablement Rolland de Vassi, qui comparut aux assises de 1337, 1338 et 1339.
(3) Faveril en 1180. Magni rotuli Normanniæ.
(4) On écrivait en 1579 Bornainville.
(5) Jean de Mailloc, peut-être celui-ci ou son fils, fut du nombre des 300 chevaliers, auxquels le roi Jean pardonna le 22 décembre 1360 d'avoir pris le parti du roi de Navarre.
(6) Il y eut un Robert de Brucourt, qui comparut à l'échiquier de 1306.
(7) Nous pensons que ce doit être Jean de Brionne, chevalier, seigneur de Morsan, mentionné dans un rôle de 1304, plutôt que Jean de Brionne, chevalier, seigneur de Manneville, qui ne figure que dans des actes de 1372 et 1404.
(8) Avant le XVIIIe. siècle, St.-Léger d'Ouillie.
(9) Au XVIe. siècle le seigneur de Gouvis percevait un trait de dîme dans cette paroisse.
(10) On trouve en 1195 Willelmus de Sirefontane. (M. R. N.).
(11) On trouve en 1195 Willelmus clericus de Hospitalaria. Ibid.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
	Capellæ.		
45.	Capella S. Laurentii de Dumo.	»	»
46.	Capella S. Georgii de Corton-na la Meurdrac.	»	»
47.	Capella SS. Joh. et Phil. in baronia de Ouilleya (Vide supra).	»	»
48.	Capella leprosariæ de Hospitaleria.	»	»
49.	»	»	»
50.	»	»	»
51.	»	»	»
	Decanatus de Cormelliis.		
1. Ecclesia de SPINIS	B. M. de Spinis.	N.-D.	XXV l.
2. — de MORAINVILLA (pro vicariatu).	Moranvilla.	St. Ouen.	LV l.
3. — de NOUIERS.	de Nucibus.	St. Germain	XXV l.
4. — de NOA (1).	»	St. Ouen.	XX l.
5. — S. GEORGII de VIPPERA (2).	»	St. Georges.	XL l.
6. — de HEUDREVILLA (3).	»	St. Pierre.	XLV l.
7. — de ESPREVILLA.	deest.	St. Pierre.	LV l.
8. — de CAUVERVILLA.	»	St. Nicolas.	XXVII l.
9. — de JOUVELLIS (4).	»	St. Germain	XL l
10. -- S. VICTORIS DESPINS (5).	de Spinis.	St. Victor.	LX l.
11. Capella manerii Episcopi ABRINCENSIS.		St. Jean.	XX l.
12. Ecclesia de GUIVERVILLA (6).	de Givervilla.	N.-D.	LX l.
13. — de MESNILLO.	S. Georgius de Mesnillo.	St. Georges.	XL l.
14. — de BAILLOLIO.	»	N.-D.	XL l.
15. — S. CRUCIS de CORMELLIIS.	»	Ste. Croix.	XXII l.
16. — S. PETRI de CORMELLIIS.	ejusdem loci.	St. Pierre.	XLV l.
17. — S. SILVESTRI de CORMELLIIS.	ejusdem loci.	St Sylvestre	XXXV l.
18. — de CAPELLA BAYVEL (7).	»	St. Martin.	LV l.
19. — de NOVAVILLA.	de Novilla.	N.-D.	L l.
20. — de LALIER.	S. Stephanus de Laillier.	St. Etienne.	L l.
21. Ia. portio de CONDETO.	de Condeto supra Rislam.	St. Martin.	XVIII l.
22. IIa. portio ejusdem.			XXIII l.
23. IIIa. portio ejusdem.			XVIII l.
24. Ecclesia de AQUOSIS.	S. Petrus de Aquosis.	St. Pierre.	XL l
25. Portio Penitentiarii ABRINCENSIS.			XXVI l.
26. Ecclesia CAPELLÆ BEQUET.	Capella Becqueti.	St. Pierre.	XX l.
27. — de FRESNOSA.	de Fraxinosa.	St. Ouen.	LV l.
28. — de POTERIA (8).	de Potereya Mathei.	St. Pierre.	XL l.
29. — S. GERVASII de ASNERIIS.	»	S. Gervais et S. Protais.	L l.
30. — de LESQUEREYA (9).	S. Joannes de Lesqueria.	St. Jean.	XXV l.
31. Ia. portio de LURREYO (10).	de Lieurreyo.	St. Martin.	XXV l.
32. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.			XXV l.

(1) Ce lieu est appelé St.-Ouen-du-Bois Turstin dans l'inventaire des chartes de l'abbaye du Bec.

(2) Le nom primitif est WEVRA et en français WIEVRE. C'était une forêt qui occupait une grande partie de ce canton. Voyez à ce sujet le cartulaire de St.-Pierre de Préaux.

(3) Nous pensons avec notre savant ami, M. Stapleton, que c'est ce lieu qui est désigné dans Orderic Vital, t. II, p. 24, sous le nom de GLOZ, comme l'une des propriétés de la famille Giroie, et non Glos sous Lisieux. C'est encore ainsi que s'appelle aujourd'hui l'un de ses principaux hameaux. On trouve en 1189 Willelmus de Heldrevilla (M. R. N.).

(4) On trouve JOVEAUS dans une charte du XIIIe. siècle en faveur de Ste.-Barbe.

(5) Nous pensons que c'est le lieu où furent transférées, sous le règne de Charles-le-Chauve, les reliques de saint Regnobert. On écrivait en 1400-1402 St.-Victor de La Haie d'Espines.

(6) Le nom primitif est Guiardi-Villa. Ce lieu avait été donné à l'abbaye de la Trinité du Mont Ste.-Catherine par Guillaume d'Echaufour et son fils, et confirmé par Roger de Montgommeri, au moment où la flotte normande allait partir pour la conquête de l'Angleterre. On trouve dès 1195 (M. R. N.) Givarvilla.

(7) Ce surnom doit venir de la famille Baivel. L'un de ses membres, Guillaume Baivel figure parmi les déprédateurs de l'abbaye aux Dames, après la mort de Guillaume-le-Conquérant.

(8) On trouve Matheus de Potereya en 1189 (M. R. N.).

(9) On trouve Ricardus de Lescherela sacerdos en 1195. Ibid.

(10) Lureium en 1195. Ibid.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIV[e]. siècle.	PATRONAGE au XVI[e]. siècle.	PATRONAGE au XVIII[e]. siècle.
St.-Laurent du Buisson. . . .	»	Dominus loci.	
Voyez ci-dessus.			
La léproserie de Drucourt. . .			
St.-Clair-des-Bois, sur St.-Paul de Courtonne			
St.-Marc de Marolles. . . .			
N.-D. d'Epines.	Episcopus Abrincensis (1). .	»	Le seigneur.
Morainville en Lieuvin. . . .	Abbas de Cormeliis. . . .	»	L'abbé de Cormeilles.
Noards.	»	Dominus temporalis loci.	Le seigneur.
La Noe Poulain.	Abbas de Becco.	»	L'abbé du Bec.
St.-Georges du Vièvre. . . .	Idem abbas.	»	L'abbé du Bec.
Heudreville } en Lieuvin	Matheus de Heudrevilla. . .	Dominus de Haricuria in parte Britanniæ (2). .	Le seigneur.
Epreville } en Lieuvin. . .	Dominus de Haricuria. . .	»	Le seigneur.
Cauverville } en Lieuvin		Dominus loci.	Le seigneur.
Jouveaux.	Rogerius Bacon (3).	Abbas S. Ebrulphi. . .	Le seigneur.
St -Victor d'Epines.	Episcopus Abrincensis. . .	»	L'évêque d'Avranches.
La Chapelle du manoir d'Avranches.	Idem Episcopus.		
Giverville.	Abbas S. Katherinæ Roth. .	»	Les chartreux du Gaillon.
St.-Georges du Mesnil. . . .	Matheus de Poteria (4). . .	Dominus loci.	Le seigneur.
Bailleul-la-Vallée.	G de Baillolio (5).	Dominus loci.	Le seigneur.
S[te] -Croix } de Cormeilles.	Abbas de Cormeliis. . . .	Abbas loci.	L'abbé de Cormeilles.
St.-Pierre } de Cormeilles. .	»	Id.	
St.-Sylvestre } de Cormeilles.	Abbas de Cormeliis. . . .	Id.	
La Chapelle-Baivel	— de Bella Stella. . . .	»	L'abbé de Belle-Etoile.
Neuville-sur-Autou.	»	Abbas de Becco. . . .	L'abbé du Bec.
St -Etienne-Lallier.	»	Abbas de Becco. . . .	Le même.
Condé-sur-Risle.	Abbas de Becco. . . . . . »	Abbas de Becco. . . .	L'abbé du Bec.
St.-Pierre-des-Ifs en Lieuvin. .	»	Abbas de Becco. . . .	L'abbé du Bec.
	Episcopus Abrincensis. . .		
La Chapelle-Becquet.	Johannes de Alneto. . . .	»	Le seigneur.
Freneuse-sur-Risle.	Episcopus Abrincensis. . .	Ratione baroniæ S. Philiberti supra Rislam. .	L'évêque d'Avranches
La Poterie-Mathieu.	G. Martel et J. de Mortuomari (6).	Dominus loci.	Le seigneur.
St.-Gervais d'Asnières. . . .	Johannes de Asneriis (7). . .	Dominus loci.	Le seigneur.
La Lecqueraie.	» .	Archidiaconus de Lyeuvino in ecclesia Lexoviensi. .	L'archidiacre du Lieuvin.
Lieurei	Archidiaconus de Levino (8). J. de Drocis.	Prebendarius primæ partis. Alternativa inter 2[am] et 3[am] partem.	Le prébendé de la 1[re] portion Les préb. et les enf. de chœur

(1) Toutes les propriétés de l'église d'Avranches sur la rive gauche de la Risle, venaient de Jean d'Avranches, fils de Raoul, comte d'Ivri. On sait que ce prélat fut évêque d'Avranches avant de passer de ce siége à l'archevêché de Rouen.

(2) Nous pensons qu'on a voulu désigner ici la famille de Rieux-Harcourt, qui pendant une partie des XV[e]. et XVI[e]. siècles posséda le comté d'Harcourt.

(3) Probablement Roger Bacon, II[e]. du nom, qui comparut à l'échiquier de Rouen en 1336 et mourut vers 1350.

(4) Il n'est pas facile de reconnaître quelle est la génération des seigneurs de la Poterie qui figure ici; le prénom de Mathieu étant héréditaire dans la famille. Cependant nous pensons que ce doit être le même personnage qui en 1301 s'obligea à faire le service d'un chevalier au roi de France à l'acquit des religieux de S[te].-Catherine.

(5) On connaît Guillaume de Bailleul, chevalier, qui prit à ferme des religieux du Bec le moulin Chevreul en 1274. Celui qu'on trouve ici paraît être Guillaume de Bailleul, probablement son petit-fils, qu'on voit figurer dans un acte de 1328, et qui devait être fils ou frère de Robert, dont on a une charte de l'année 1321.

(6) Guillaume Martel, qui vivait en 1338. — Probablement Jean de Mortemer, fils de Robert et père de Jean qui mourut à Poitiers.

(7) Ce personnage devait descendre de Hugue d'Asnières, dont on a une charte sous la date de 1210, ou de Jean et Robert d'Asnières qui y souscrivirent.

(8) Il y a probablement ici transposition.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
33. Ecclesia S. GREGORII.	S. GREGORIUS DE VIXA (sic).	St.Grégoire	XL l. . . . .
34. Portio Cantoris et Succentoris ABRINCENSIS.			XXVI l. . . .
35. Ecclesia S. NICOLAI de ESPINETO. . . .	Capella S. N. de ESPINETO. .	St. Nicolas.	XX l. . . . .
36. — de LIVETO.	B. M. de LIVETO.	N.-D.	XXV l. . . .
37. Appropriatio de MORAINVILLA.			CV l. . . . .
38 Decanus ABRINCENSIS pro parte S. PHILIBERTI			XVIII l. . . .
39. Ecclesia de FRAXINIS.	»	N.-D.	XL l. . . . .
40.	S. BENEDICTUS DE UMBRIS. .	St. Benoît.	
41.	de AUTOUELLO.	St. Aubin.	
42.	S. JOANNES de ASNERIIS. .	St Jean.	
43.	S. PHILBERTUS SUPRA RISLAM.	St.Philibert S Christophe	
	Abbatiæ et Prioratus.		
44.	Abbas B. M. de CORMELLIIS.	N.-D.	»
45.	Prior S. PHILIBERTI SUPRA RISLAM.	»	»
46.	Prior de ASNERIIS. . . .	St.Eustache	»
	Capellæ.		
47.	Capella in manerio de la Court.	Ste. Trinité.	»
48.	— S. Joannis in manerio Abrincensi. . . .	St. Jean.	»
49.	— Seu administratio leprosariæ S. Thomæ(1).	St. Thomas	»
50.	— S. Bartholomei de Cormelliis.	S Barthélemi	»
51.	»	»	»
52.	»	»	»
53.	»	»	»
54.	»	»	»
55.	»	»	»

(1) Cette léproserie paraît avoir été voisine de la chapelle de St.-Nicolas de l'Epinai, à laquelle elle fut réunie dans le courant du XVIIe. siècle.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
St.-Grégoire du Vièvre. . . .	Abbas de Becco.	Dominus de Vendosme. .	Le seigneur.
St.-Nicolas de l'Epinai (chapelle) sur St.-Pierre-des-Ifs (1). . .	Matheus Campion (2). . .	»	Le seigneur.
Livet sur Auton.	Abbas de Pratellis.	Episcopus.	L'évêque.
N.-D. de Fresnes	J. de Fourqueux.	Prebendarius loci. . . .	Le seigneur.
St.-Benoît-des-Ombres. . . .		Abbas de Pratellis. . .	»
Auton.		Episcopus.	»
St. Jean d'Asnières (3). . . .		Abbas de Bella Stella. .	»
St.-Philbert-sur-Rille.		Abbas de Becco. . . .	»
St.-Christophe-sur-Condé. . .			
L'abbaie de Cormeilles. . . .		»	
Le prieuré en commende de St.-Philbert sur Rille.		Abbas de Becco Helluin.	
Le prieuré d'Asnières à St.-Jean d'Asnières (4).		Abbas de Bella Stella. .	
La chapelle de la Trinité, du manoir de la Cour, à St. Philbert sur Risle.		Dominus temporalis loci.	
La chapelle du manoir d'Avranches (5).		Episcopus Abrincensis. .	
La chapelle de St.-Thomas. . .		»	
La chapelle de St.-Barthélemi de Cormeilles, à St.-Pierre-de-Cormeilles.		Abbas loci.	
La chapelle du manoir de la Rivière, à Bailleul.		»	
La chapelle de St.-Antoine de Condé (6).		»	
La chapelle St.-Firmin, à Ste.-Croix-de-Cormeilles.		»	
La chapelle de la Madeleine, à Lieurei (7) (8).		»	
La chapelle de Ste.-Marie-Madelaine au manoir d'Asnières sur St.-Gervais d'Asnières. . . .		»	

(1) Cette chapelle fut appelée après la réunion dont nous venons de parler : chapelle St.-Thomas-St.-Nicolas.
(2) Ce personnage assista à l'échiquier de 1341. Il était père de Nicolas Campion, acquéreur de la Haie-du-Puits en 1356.
(3) Lorsqu'on dit Asnières sans autre désignation, c'est de ce lieu qu'on entend parler.
(4) Ce prieuré, au moins dans la circonscription actuelle, ne fait plus partie du territoire de St.-Jean d'Asnières, mais de celui du Pin, attendu qu'il est situé sur l'autre rive de la Calonne, qui sépare les deux communes.
(5) Voyez ci-dessus N°. 11. Il est probable que la fondation de cette chapelle remontait à l'archevêque Jean d'Avranches, qui l'aura consacrée à son patron.
(6) Ancienne maladerie, dont les biens furent réunis à l'hospice du Pontaudemer au commencement du XVIIIe. siècle.
(7) Ancienne léproserie, dont le seigneur était patron.
(8) Notre obligeant ami, M. Canel, nous signale en outre les établissements suivants, comme ayant existé dans la circonscription de ce doyenné :
1°. A Autou une maladerie.
2°. A St.-Georges du Vièvre sur la terre de Launai, au lieu appelé la Croix-Ste.-Anne, une chapelle probablement sous l'invocation de la même sainte.
3°. A St.-Georges du Mesnil, sur l'emplacement de la butte Ste.-Catherine, une chapelle.
4°. A St.-Jean d'Asnières une chapelle dédiée à St.-Ferréol.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
Decanatus de Bernayo.			
1. Ecclesia de BOENEYO (1).	de BOESNEYO.	St. Aubin.	VII^{xx} l.
2. — de CARRESIZ (2).	de CARRESIS	St. Martin.	LV l.
3. Vicaria ejusdem.	Persona ejusdem (3).		XX l.
4. — de SARQUEYO (4).	Ia. portio de SERQUIGNEIO. IIa. portio ejusdem. Persona ejusdem.	N.-D.	XLV l.
5. — de MANEVALLE (5)	de MENNEVAL.	St. Pierre.	XL l.
6. — de BRETENIS (6).	de BRETENIX.	St. Cyr.	IIII^{xx}X l.
7. — de HEUGUEMANVILLA.	»	St. Just.	L l.
8. — de MOURCHENTO.	de MORCHENTO.	Ste. Trinité.	LV l.
9 Vicariatus ejusdem ecclesiæ.			XLV l.
10. Ecclesia S. CRUCIS de BERNAYO (7).	S. CRUX ejusdem loci (Bernail).	Ste. Croix.	XVIII l.
11. — de CULTURA BERNAII.	»	N.-D.	LXX l.
12. — de VALLELIIS (8).	de VALLEILIIS	St. Pierre.	XXX l.
13 — de DURANVILLA (9)	»	St. Ouen.	L l.
14. — de RULLIOLO (sic) FOL ENFANT (10).	de TILLIOLO.	St Germain.	XXV l.
15. — de CURVASPINA (11).	»	St. Martin.	LXXV l.
16 — de TILLYA NOLENT (12).	de TILLIA NOLENTI.	Ste Colombe	XX l.
17. de PLANIS (13).	Ia. portio de PLANIS.	St. Sulpice.	LXV l.
18 Vicaria ejusdem ecclesiæ.	IIa. portio ejusdem.		XX l.
19. IIIa. portio ejusdem ecclesiæ.	Persona ejusdem.		XXX l.
20. Heremitagium de PLANIS			LX l.
21. Ecclesia S. LEODEGARII de BORDELLO.	»	St. Léger.	XXX l.
22. - de CHRISTIANVILLA	S. VICTOR DE CHRISTIANVILLA.	St. Victeur.	LXV l.
23. — S MARTINI VETERIS (14).	(Deest).	St Martin.	XX l.
24 — S. CIRICI de SALERNA (15).	S. CIR DE SALERNIIS.	St. Cyr.	XXXV l.
25. — de FAVEROLIIS	de FAVEROLLIS.	N.-D.	LV l.
26. — de BERTONVILLA (16).	de BARTHONVILLA.	St. Pierre.	XL l.
27. — de CAOURCHIIS (17).	de CARCHIIS	St. Martin.	XXX l.
28 Capella de SARQUIGNEYO.			XX l.
29. Ecclesia de FRANQUAVILLA.	de FRANCAVILLA.	N.-D.	XXXV l.
30. — de MALOE (18).	de MALO AUDITU	St. Pierre.	XL l.
31. — de FOLLEVILLA.	»	N.-D.	LX l.
32. — de ROTIS.	»	St. Pierre.	XXX l.

(1) Boenaium en 1195 (M. R. N.); Boesney en 1579.

(2) On trouve Robert de Caresis en 1180 et Guillaume de Carisis en 1184. Ibid.; Caresis en 1579.

(3) Ce personnat a été ensuite réuni à la chapelle St.-Brice, du même lieu.

(4) On trouve Sarkineium en 1195 (M. R. N.), et Sarquigniacum dans une charte de Guillaume Mauvoisin, seigneur du lieu, sous la date de 1231. Cerquigny en 1579.

(5) On trouve Rocelin de Manevalle et Nicolas de Maneval en 1184 (M. R. N.).

(6) Bretenis, cart. de Préaux. S. Ciricus de Brethenis, ch. de 1273. Brethuys (sic) en 1579.

(7) Bernaicus dans la charte de Richard II en 1207. Dans le Dotalitium de la duchesse Judith on lit Breaico, mais ce doit être une erreur de copiste.

(8) Ce lieu est nommé Vallilliæ dans la charte de Richard II en faveur de l'abbaie de Bernai. Le nom primitif paraît être Valliculæ, petites vallées, en opposition avec le plateau contigu de Plânes. Dans le Dotalitium de la duchesse Judith, ce lieu est nommé VALENIÆ.

(9) Ce lieu avait été donné à l'abbaye du Bec par Gillebert d'Astin, contemporain et probablement vassal de Guillaume Crespin, IIe. du nom. On trouve en 1195 Ricardus Faber de Duravilla. (M. R. N.).

(10) Lisez Tilliolo.

(11) Curbespine, Domesday Book, et au XIIIe. siècle Corbespina.

(12) Ce lieu est appelé TYLIA dans une charte de Henri II, TULLUM NOELENT dans les Rotuli Normanniæ, anno 1200. On sait que Nolent est un nom d'homme, qui a été porté par plusieurs familles normandes, encore subsistantes. En 1579: le Tignollent; aux XVIe. et XVIIe. siècles le Thinollent.

(13) Plagnis (M. R. N.).

(14) Un assez grand nombre d'églises en Normandie ont porté le nom de St.-Martin-le-Vieux. Nous pensons que c'étaient des oratoires élevés sous l'invocation de l'apôtre des Gaules avant l'établissement régulier du christianisme dans les campagnes. Telles sont sans sortir du département de l'Eure St.-Martin-du-Parc et St.-Martin St.-Firmin près Pontaudemer. Nous en trouverons encore deux autres dans la suite de ce Pouillé. Celle-ci est appelée TILLOL dans la charte de donation à l'abbaye de St.-Georges de Bocherville par Guillaume-le-Conquérant; plus souvent on la trouve sous le nom de St.-Martin du Tilleul, qui lui a été légalement restitué à l'époque de la réunion avec le Tilleul-Fol-Enfant.

(15) Ce lieu s'est appelé aussi la grande Salerne par opposition à St.-Pierre de Salerne qui était la petite Salerne.

(16) Berthouvilla en 1261.

(17) Ce lieu est appelé KATORCIÆ dans le Dotalitium de la duchesse Judith. On trouve Robertus de Caorces en 1184 (M. R. N.).

(18) MALLOGIÆ (charte de 1027). C'est peut-être Malouve, hameau de Bernai. — On trouve Maloe en 1195. (Ibid.).

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Boisnel.	Ludovicus de Tibouvilla (1).	Dominus de Ferrieres. .	Le seigneur.
Carsix.	»	Dominus loci.	»
	Idem Ludovicus.	Idem.	
		Dominus loci.	
Serquigni.	Dominus loci.	Idem.	»
		Idem.	
Menneval.	Dominus de Gronnez (2). .	Dominus de Breaulté. .	Le seigneur.
Bretigni.	Dominus rex	— de Haricuria. .	Le seigneur.
Hecmauville (3).	Dominus temporalis loci. .	»	Le roi.
Morsan (4).	Dominus temporalis loci. .	»	»
	Idem dominus.		
Ste.-Croix de Bernai	Abbas de Bernayo.	»	L'abbé de Bernai.
N.-D. de La Couture, à Bernai.	Idem abbas.	»	»
Valailles (5).	Idem abbas.	»	»
Duranville	Abbas de Becco.	»	»
Le Tilleul-Fol-Enfant.	Dominus temporalis loci. . .	»	»
Courbepine.	Dominus loci.	»	»
Le Teil-Nolent.	Abbas de Becco.	»	»
Plânes.	Dominus loci.	»	»
	Idem dominus.	»	
St.-Léger-du-Bosedel (6). . . .		Dominus loci.	»
St -Victor de Chrétienville . .	Johannes de Bmez (7). . .	»	Le seigneur du lieu.
St.Martin-le-Vieux ou des Chesnets	Abbas de Bochervilla. . . .		Le seigneur du lieu.
St.-Cyr de Salerne.	— de Pratellis.	»	»
Faverolles.	Dominus de Boavilla (8). . .	Dominus loci.	»
Bertouville.	Episcopus Lexoviensis. . .	»	»
Caorches (9).	Johannes de Bulie (10). . .	»	Le seigneur.
Franqueville-N.-D.	Dominus temporalis loci. . .	»	»
Malonis	Abbatissa de Pratellis. . . .	Abbas de Bauquiervilla S. Georgii super Sequanam (11).	Le seigneur alternativement.
Folleville.	Abbas de Becco.	»	»
Rotes.	Quidam miles de Caleto (12).	Dominus de Tibouvilla et de Ferrariis.	Le seigneur.

(1) Louis de Tibouville, seigneur d'Englesqueville, mentionné aux échiquiers de 1334 et de 1337. Il paraît avoir été frère de Robert de Tibouville, seigneur de Fontaine-la-Sorel, fils de Guillaume de Tibouville et d'Alix Hamon.
(2) Ce nom a été défiguré par le copiste. Il faut lire Dominus de Garennes ou de Garennis. Voyez sur les seigneurs de Menneval au XIVe. siècle, notre mémoire concernant quelques monuments du département de l'Eure.
(3) Heugmanville en 1579 : Hecquemeauville en 1683. Nous pensons qu'on devrait écrire Hecquemanville.
(4) Morseng en 1579, Morsend en 1683.
(5) On a écrit et l'on dit encore souvent dans le pays Vallages.
(6) En 1579 le Bordel : en 1683 le Boscdel.
(7) Probablement de Belmez, en français Beaumais ou Beaumez (Bellus Mansus).
(8) Ce nom nous paraît le résultat d'une inadvertance de copiste. Peut-être est-ce Bournainvilla qu'il faut lire.
(9) On a écrit et l'on prononce encore souvent Cauches. La prononciation habituelle est Corches. Caborches en 1680.
(10) Bulie est un fief situé sur le territoire de Caorches, aujourd'hui simple ferme, mais avec des vestiges de fortifications fort remarquables, sur deux points de la propriété.
(11) Ceci est une méprise du copiste qui a oublié de porter en ligne St.-Martin-le-Vieux et qui a transporté le nom du patron à l'article de Malonis.
(12) Peut-être au lieu de cette indication assez bizarre faut-il lire Guillelmus Calletot, miles. Il y avait en effet un personnage de ce nom qui épousa Marie Malet, fille de Jean Malet, seigneur de Plânes.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
33 — de BUXEIO	de Boisseio.	N.-D.	L l. . . . .
34. — d'ARCLOU	de Acloto	St. Rémi.	XXX l. . . . .
35. Ia. portio de FONTIBUS LA SOREL. . . .	de Fontibus Sorelli . .	St. Martin.	XXXV l. . . .
36. IIa portio ejusdem ecclesiæ			XXXII l. . . .
37. IIIa. portio ejusdem ecclesiæ.			XXXII l. . . .
38. Ecclesia S. PETRI DE SALERNA (1). . . .	S. Petrus de Salerniis. .	St. Pierre	XL l. . . . .
49. — S. NICOLAI DE BOSCO ABBATIS.	de Bosco Abbatis . . .	St. Nicolas	XXX l. . . .
40 — de COURCELLES	de Courcellis. . . .	SteMadelaine	
41. — de CAMPFLOUR (2).	de Campo Florido. . . .	N.-D.	
42. — de PELEVILLA (3).	de Plainvilla	St. Saturnin	XXX l. . . . .
43.	Capella S. Geretrudis in parochia de Cultura Bernaii (4).	»	»
44.	Capella B. MariæMagdalenes(5).	»	»
45.	Leprosaria loci (6).	»	»
46.	Leprosaria de Fontibus Sorelli(7).	»	»
47.	Domus Dei de Bernayo (8) cum capellis sequentibus . .	»	»
48.	Capella S. Joannis ibidem. .	»	
49.	Capella S. Catherinæ ibidem	»	
50.	Leprosaria de La Cabennée.	»	»
51.	Duæ capellæ Abrincenses apud Carresiz ubi consistunt grossos fructus (sic)	»	
52.	Capella de La Goulberdiere apud parochiam de Planes.	»	
53.	Abbas de Bernayo.	»	
54.	»	»	»
55.	»	»	»
56.	»	»	»
57.	»	»	»
58.	»	»	»
59.	»	»	»
60.	»	»	»

Decanatus de Auribecco.

1. Ecclesia S. ALBINI de TANEYO.	de Tenneyo.	St. Aubin.	L l. . . . .
2. Ia. portio de CAPELLA GALTERI.	»	N.-D.	LV l. . . . .
3. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.			LV l. . . . .
4. Ecclesia de MOLIS (9).	de Mollis.	St. Pierre.	LX l. . . . .
5. Item eadem ecclesia pro augmentatione. . .			X l. . . . .
6. Ecclesia de CAMBRASIS (10).	de Cambrasiis.	St. Martin.	L l. . . . .
7. — de CAPELLIS.	de Capellis Magnis. . . .	N.-D.	XXV l. . . .

(1) On trouve St.-Pierre de SALESNE dans une charte de 1399.
(2) CAMPFLOR : Dotalitium ducissæ Judith. Camflor en 1195 (M. R. N.).
(3) On trouve dans les chartes de l'abbaye de Lire ce lieu appelé PELÉE VILLE ou VILE. Ch. de 1237, 1238, 1251, 1255, 1276, 1277. PELEA VILLA, Ch. de Roger de Cantepie ; charte de 1222 VILLA PELATA ; charte de Cécile de La Pommeraie.
(4) Cette chapelle était située entre la rue du Collége et la rivière qui en borde les jardins.
(5) Aujourd'hui la ferme de la Madeleine, appartenant à l'hospice de Bernai.
(6) Nous pensons que cette léproserie de Bernai devait être attenante à la chapelle de la Madeleine.
(7) Peut-être cette léproserie n'est-elle autre chose que le prieuré de St.-Lambert de Malassis, mentionné ci-dessus, et qui à partir du XVIe. siècle paraît avoir perdu son nom pour prendre celui de St.-Eloi de Nassandre ou la Chapelle St.-Eloi.
(8) Cet Hôtel-Dieu de Bernai, fondé par St. Louis, était le même établissement qui a porté par la suite le nom de couvent des Dames de St.-François ou couvent de la Grande-Rue. Il faut bien se garder de le confondre avec l'hospice actuel de Bernai.
(9) La moitié de cette église avait été donnée primitivement à l'abbaye de St.-Amand de Rouen par Baudouin de Meules : Balduinus filius comitis Gilleberti dedit S. Amando dimidiam ecclesiam, et dimidiam decimam cum oblationibus ad ecclesiam pertinentibus, de Moeles pro matre sua. Cart. de St. Amand.
(10) Dans une charte de Henri II en faveur de Lire, on trouve CANBREST, dans les chartes du XIIIe. siècle CAMBRESIUM et CANBRESIUM; dans les Magni Rotuli Normanniæ pour l'année 1195 : Cambrai et Chambrais.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Boissi-Lamberville (1).	Abbatissa S. Salvatoris Ebroic.	»	»
Aclou.	Prior S. Laudi Rothom.	»	»
Fontaine-la-Sorel.		Dominus de Gouvyz.	Le seigneur.
		Idem.	
St.-Pierre de Salerne.	Dominus de Tibouvilla.	Idem.	
St.-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé.	Dictus dominus (de Tibouvilla).	»	L'abbé de Préaux.
Courcelles-sur-Charentonne.	Abbas de Bernayo.	»	»
Camfleur.		Dominus loci.	»
Plainville.		Abbas de Lira.	»
La chapelle S^te^.Gertrude, à Bernai.		Abbas de Lira.	»
La Madeleine de Bernai.		Dominus de Aleneonio.	
La Léproserie de Bernai.			
La Léproserie de Fontaine-la-Sorel.			
Le Couvent des religieuses de St.-François, à Bernai.			
La Léproserie de la Cahennaie, à Boissi (2).		Episcopus.	
		Dominus senescalis magnus (3).	
La chapelle St.-Brice à Carsix, probablement l'une des deux chapelles mentionnées ci-dessus.			
Les religieuses de la congrégation de Bernai.			
Le prieuré de St.-Eloi du Petit-Nassandre (Fontaine-la-Sorel). [Le même que St. Lambert de Malassis].			
Autres chapelles non mentionnées dans les Pouillés.			
La chapelle St.-Clair, à Boissi.			
La chapelle St.-Germain, à Bernai.			
La chapelle St.-Michel du Mont-Milon, à Bernai.			
St.-Aubin de Tannei (4).	Dominus de Ferrariis.	»	Le seigneur.
La Chapelle Gautier.	Robertus de Haya (5).	»	Le seigneur.
IIe. portio ejusdem ecclesiæ.		Abbas S. Petri super Divam	
Meules.	Abbas S. Petri super Divam.	»	»
Chambrais, aujourd'hui Broglie.	Dominus J. de Freneyo (6).	D. Johannes de Ferrieres (7).	Le seigneur.
Capelles-les-Grands.	Abbas de Lira.	»	L'abbesse de St.-Sauveur. L'abbé de Lire.

(1) On trouve Lambervilla dans une bulle de 1152, Lambertivilla dans une charte de la fin du XIIe. siècle, et Ricardus de Lambervilla dans les *Magni Rotuli Normanniæ ad annum* 1180.

(2) Sur les registres de l'évêché pour 1680 et 1729 le nom de ce lieu est écrit : la Cananée.

(3) Trois seigneurs, tous appartenant à la famille de Bresé, ont porté ce titre. Nous pensons qu'il s'agit ici du dernier : Louis de Bresé, mari en 2e. noces de Diane de Poitiers, mort à Anet, le 23 juillet 1531.

(4) Dans une charte de 1238 on trouve : S. Albinus de Tanelo.

(5) Peut-être Robert, IVe. du nom, seigneur de la Haie-du-Puits.

(6) Ce lieu était voisin du moulin de Fresnei qui en dépendait. Jean de Fresnei descendait probablement de Henricus miles, dominus de Fresneio, qui donna en 1239 aux religieux de Lire une rente de 20 sols sur un moulin situé : super aquam Karentone inter Cambresium et manerium meum de Fresneio.

(7) Probablement Jean, IVe. du nom, baron de Ferrières, qui vivait au commencement du XVIe. siècle.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
8. — de FAMILLEYO (1).	»	S^t. J.-B.	XX l.
9. — de RONCHEREYO.	»	S^t. Cyr.	XL l.
10. — de CAPELLA YVONIS.	»	N.-D.	XL l.
11. — S. PETRI de COLLE cum vicariatu.	S. PETRI DE COLLE.	S^t. Pierre.	XL l.
12. — de SAPPO.	»	S^t. Pierre.	IIII^xx l.
13. Item eadem ecclesia pro augmentatione.			XX l.
14. Ecclesia de MESNILLO GUILLELMI.	»	N.-D.	XL l.
15. — de FRAXINO (2).	S. MEDARDUS DE FRAXINIS.	S^t. Médard.	IIII^xx l.
16. I^a. portio Sancti GERMANI de CAMPANIA.	Major portio S. GERMANI DE CAMPANIA.		XXXV l.
17. II^a. portio — —	I^a. portio, II^a. portio, III^a. portio } trium portionum.	S. Germain	XXIV l.
18. Ecclesia S. JOHANNIS DE TANEYO.	S. JOANNES de TENNEYO.	St Jean	XX l.
19. — S. DIONISII DE MAILLOT.	S. DIONISIUS DE VALLE AURIBECI	S^t. Denis.	XL l.
20. — S. MARTINI VETERIS.	S. MARTINUS DE VALLE AURIBECI	S^t. Martin.	XL l.
21. — de GRANDI CAMPO et vicaria ejusdem.	de GRANDICAMPO.	S^t. Pierre.	LX l.
22. — de FERRARIIS.	»	S^t. Hilaire.	XL l.
23. Item eadem pro augmentatione.			X l.
24. Ecclesia de AURIBECCO.	DE AURIBECO.	N.-D.	IIII^xx X l.
25. — de SARCOPHAGIS.	DE SACROFAGIS	S^t. Pierre.	XXV l.
	II^a. portio ejusdem.		
26. — de PRATELLIS.	S. SEBASTIANUS DE PRATELLIS.	S. Sébastien.	XXXV l.
27. — de TORTO DUCTU.	»	S^t. Michel.	XL l.
28. — B. MARIÆ DE ALNETO.	»	N.-D.	XX l.
29. — de BONAVALLE.	»	S^t. Aubin.	XL l.
30. — S. JULIANI DE MAILLOT.	S. JULIANUS DE MAILLOCO.	S^t. Julien.	XXX l.
31. — de SARNAYO (3).	»	S^t. Aubin.	XVII l.
32. — de BENEFACTA.	de BONEFACTA.	S^t. Martin.	LXX l.
33. — de HALEBOUDERIA.	de HALLOUDERIA.	N.-D.	XXXIV l.
34. — de BERNEREYO.	de BENEREYO.	S^t. Etienne.	XXX l.
35. — S. VIC. de BUCHER SR CABR (4).	S. VINCENTIUS DE RIPARIA.	S^t. Vincent.	XX l.
36. — de ABERNONE (5).	DE ABERNONE.	S Barthélemi	XL l.
37. — de VESPERIA (6).	»	S^t. Ouen.	XXV l.
38.	DE CRESSONNERYA.	N.-D.	
39.	S. MARTINUS de FRIARDELLO.	S^t. Martin.	
40.	Capella S. Joannis de Auribeco in eccl. parroch.		
41.	Capella S. Mariæ Magdalenes Leprosariæ Auribeci.		
42.	Leprosaria S. Symphoriani super Ferrarias.		
43.	Prior de MALOPASSU.	S^t. Nicolas.	
44.	Prior de FRIARDELLO ord. S. Aug	S^t. Cyr.	
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			
50.			

(1) En 1241 Nicolas de St.-Jean de Familli, renonça à toutes prétentions sur le patronage.

(2) Dans la charte de confirmation de l'abbaye de Bernai (1027) on lit à deux reprises FRAXINES au pluriel, et dans celles du XIIIe. siècle FRESNES et FRAXINI, en 1271 S. MEDARDUS de FRAXINIS, en 1304 S^t. MAART de FRESNES; mais le Dotalitium de la duchesse Judith porte FRAXINUS comme ce Pouillé.

(3) SERNEYUM ; comptes de 1571. CERNAY (1589).

(4) Les deux derniers mots écrits ici en abrégé doivent se lire : Super Cambrasium ; il est plus difficile de se rendre un compte exact de la finale du mot précédent qui était le nom primitif de St.-Vincent de la Rivière.

(5) ABERNON et ARBERNUN, Domesday-Book. ABERNON (1579); ABESNON (1690). Sur des comptes de 1571 on trouve ABELON par confusion avec Ablon.

(6) WASPERIA, M. R. N. ad annum 1195 ; LA GUESPERE dans une charte de 1237.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Familli.	Episcopus Lexoviensis.	»	»
Le Roncerei	Johannes Mallet (1).	Dominus loci.	»
La chapelle Yvon.	Dominus de Bernereyo (2)	Dominus loci.	»
St.Pierre-du-Tertre, jusqu'en 17[illegible]; aujourd'hui St.Pierre-de-Maillot.	Henricus de Maillot (3).	Dominus loci.	»
Le Sap.	Abbas S. Ebrulphi.	»	»
Le Mesnil-Guillaume.	Robertus de Mourchento (4).	Dominus loci.	»
St.-Mards de Fresnes.		Abbas de Bernayo.	»
St.-Germain-la-Campagne (5).	Joh. de Bengvilla Capitulum Lexoviense.	Dominus de Auribeco.	Le seigneur. Le chapitre de Lisieux.
St.-Jean de Tannei.		Johannes Le Senechal.	Le seigneur.
St.-Denis du Val d'Orbec, jusqu'en 1680; aujourd'hui St.Denis de Maillot.	Johannes de Maillot.	»	Le seigneur.
St.Martin du Val d'Orbec, jusqu'en 1729; aujourd'hui St.martin de maillot	Henricus de Maillot.	Dominus loci.	»
Grandcamp (6).		Dominus de Ferrieres.	Le seigneur.
Ferrières St.-Hilaire.	Dominus P. Poncii.	Capitulum Lexoviense.	Le chapitre de Lisieux et le seigneur.
Orbec.	Abbas de Becco Helluini.	»	»
Serqueux, et par corruption Cerqueux-la-Campagne.	Prior S. Cirici de Friardello.	» Idem.	»
Préaux (St.-Sébastien de).	Dominus Lexoviensis	Dominus loci.	»
Tordouet.		Dominus temporalis loci.	»
N.-D. d'Aulnai.	Nicolaus de Pois.	Nicolaus de Poix.	Le seigneur.
St.-Aubin de Bonneval.	Abbas S. Andreæ de Gouff.	»	»
St.-Julien de Maillot.	Johannes de Maillot.	Dominus loci.	»
Cernai.	Abbas de Becco.	»	»
Bienfaite.	Dominus rex.	Rex vel capitulum Lexoviense.	Le roi.
La Halboudière.	Episcopus Lexoviensis.	»	Le seigneur.
Le Bênerei.	Dominus loci.	»	»
St-Vincent-la-Rivière.	Episcopus Lexoviensis.	»	»
Abenon.	Abbas Insulæ Dei.	»	»
La Vépiere.	Thesaurarius Lexoviensis.	»	Le chapitre et le seigr altern.
La Cressonnière (7).		Patro laicus.	Le seigneur.
Friardel.		Prior loci.	»
La chapelle St.-Jean dans l'église d'Orbec.		Dominus loci.	
La chapelle de la Léproserie d'Orbec.		Habitatores loci.	
La chapelle St.-Syphorien, à Ferrières-St.-Hilaire.		»	
Le prieuré de Maupas sur Capelles.		Abbas de Lira.	
Le prieuré de Friardel.		Abbas S.M. de S. Petro super Divam eligit. Dns loci præsentat	
La Charité de Broglie.			
La chapelle de la Madeleine du Sap (8).			
La chapelle de St-Christophe de la Vépiere.			
Les Augustins d'Orbec.			
La chapelle de N.-D. de La Petite-Couture, à Ferrières St.Hilaire.			
—— de N.-D. de Maillot, à St.-Julien de Maillot.			

(1) Jean Malet, IIe. du nom, sire de Graville, ou Jean Malet, seigneur de Planes, son neveu.
(2) Au XVe. siècle cette terre appartenait à la famille de Maillot.
(3) Voyez ci-dessus la note relative à St.-Hippolyte de Cantelou.
(4) Robert de Morsan, fils de Jean de Brionne, seigneur de Morsan, dont nous avons parlé ci-dessus, siégea à l'échiquier de 1337.
(5) St.-Germain de la Champaigne (1579).
(6) Grand Champ (1683).
(7) CRESSONERIA ; CRESSONARIA (M. R. N.). La Cresonere (charte de 1238).
(8) Cette chapelle ou prieuré était en 1652 à la nomination de Nicolas de Grieu, seigneur de la Fontaine et de Paperot.

ARCHIDIACONATUS DE PONTE AUDOMARI.

Religiosi dicti Archidiaconatus.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
1. Abbas de PRATELLIS pro omnibus bonis. .		S[t]. Pierre.	XVIII[c]. XXX l. .
2. Abbatissa monialium de PRATELLIS. . .		S[t]. Léger.	XIII[xx] l. . . .
3. Abbas de GRESTANO.		N.-D.	VII[c]. XV l. . .
4. Abbas S. Wandregesili apud BROLIUM. . .			XXXIII l. . . .
5. Prior de ESQUEMEAUVILLA.			XXV l. . . .
6. Abbatissa monialium Cadomi apud FOULLE-BECCUM.			II[c]. l. . . . .
7. Abbatissa monialium S. Amandi apud GO-NOVILLAM (1).			X l. . . . .
8. Abbatissa de Monstiervillari apud VILERVIL-LAM.			VI l. . . . .
9. Prior B. M. EGIPTIACÆ.			XXX l. . . . .
10. Abbatissa monialium de Cadomo apud FOUR-MEVILLAM.			IIII l. . . . .
11. Prior S. Andreæ de HEBERTOT.	Vide infrà.		IIII[xx]. l. . . .
12. — de FEREVILLA.	Vide infrà.		XXV l. . . . .
13. — de BONAVILLETA.		S[t]. Martin.	LX l. . . . .
14. — de Novo Foro apud GONNEVILLAM. .			XXXIV l. . . .

Decanatus de TOUQUA.

1. Ecclesia S. JULIANI SUPER CALUMPNAM (2).	»	S[t]. Julien.	LX l. . . . .
2. — de TOUROVILLA.	de TOURVILLA.	N.-D.	LX l. . . . .
3. — S. THOMÆ (3) DE TOUQUA. . .	S. THOMAS DE TOUQUA. . .	»	XXV l. . . .
4. — S. PETRI DE TOUQUA. . .	S. PETRUS EJUSDEM LOCI. .	»	XX l. . . . .
5. — de BONAVILLA (4).	» SUPRA TOUQUAM.	S[t] Germain.	LXX l. . . . .
6. — de ANGLICAVILLA (5).	»	S[t]. Taurin.	XL l. . . . .
7. Præpositura CARNOTENSIS.	»		II[c]. l. . . . .
8. Ecclesia de CANAPEVILLA.	CANAPPEVILLA.	S[t]. Sulpice.	LX l. . . . .
9. — S. MARTINI AD CARNOTENSES. .	S. M.[tinus] DE CARNOTENSIBUS.	»	XL l. . . . .
10. — de COUDREYO.	de COULDREYO.	S[t]. Pierre.	XXXV l. . . .
11. — de RABUTO (6).	de RABUCO.	S[t]. Germain	XXV l. . . .
12. — de TOURVILLA.	de TROUVILLA.	S[t]. Jean-B.	XL l. . . . .
13. — de ALNETO.	»	N.-D.	XXV l. . . . .
14. — de MAGNAVILLA PIPARDÆ. . .	de MAGNAVILLA PIPARDI. .	S[t]. Pierre.	XLV l. . . . .
		»	XX l. . . . .
15. — S. MELANI (7).	S MELANUS.		XLV l. . . . .
16. I[a]. portio de MESNILLO super BLANGEIUM.	»	N.-D.	XXX l. . . . .
17. II[a]. portio ejusdem.	»		
18. Ecclesia B. M. de BLANGEIO (8).	»	N.-D.	XXX l. . . . .
19. — de BREVIDENT.	de BREVEDENTE.	S[t]. Michel.	XXX l. . . . .

(1) Ce domaine que l'abbaye de St.-Amand de Rouen possédait à Gonneville, lui provenait de la donation de Gerold de Roumare : præterea IV hospites in Gonnovilla S. Amando tribuo. Cart. de St.-Amand, f. IV. R.

(2) Cette église fait partie de la donation de Richard II au Chapitre de Chartres en 1014 : et ecclesiam de S. JULIANO cum duobus membris appendentibus. »

(3) Cette église subsiste et vient d'être restaurée par les soins de la Commission des monuments historiques. Nous pensons qu'elle doit avoir remplacé l'église primitive de Touque, mentionnée dans la charte de Richard II en faveur du chapitre de Lisieux, et qui paraît avoir été dédiée à St. Léger : et ecclesiam de Touqua, cum mercato in festivitate S. Leodegarii.

(4) Cette église est comprise dans la donation de Richard II à la cathédrale de Chartres.

(5) ANGLISCA VILLA. Ibid.

(6) Dans le dictionnaire des actes d'hommage de Brussel, on trouve un lieu nommé Arrabu et mouvant de Touque, qui doit être le même que celui-ci. La vraie orthographe de ce nom est RABU ; c'est ainsi qu'on le trouve écrit dans le cartulaire de St. Ymer.

(7) S. MALAGNEUS (ch. de 1227) ; S. MELAGNÆUS (même date). S[t]. MELEINGNE (1322).

(8) Cette église avait été donnée à l'abbaye du Bec par Guillaume Crespin, I[er]. du nom. Voyez la charte de Gosselin Crespin (1155). On trouve BLANGEYUM (1309), BLANGIE (1313). Il y avait dans cette paroisse un douet de ESQUEMEDOUIT.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIV[e] siècle.	PATRONAGE au XVI[e]. siècle.	PATRONAGE au XVIII[e]. siècle.
L'abbaye de St.-Pierre de Préaux.			
L'abbaye de St.-Léger de Préaux			
L'abbaye de Grestain.			
L'abbé de St-Wandrille. . . .			
Le prieur d'Ecquemeauville (1).			
L'abbesse de la Trinité de Caen, à Foulbec.			
L'abbesse de St.-Amand de Rouen, à Gonneville.			
L'abbesse de Montivilliers, à Villerville.			
Le prieur de S[te] Marie-Egyptienne, autrefois sur Tourville, maintenant sur St.-Germain — village			
L'abbesse de la Trinité de Caen, à Fourneville			
Le prieur de St. André d'Hébertot.			
— de Fierville.			
— de Bonnevillete . .			
St.-Julien-sur-Calonne. . . .	Præpositus Normanniæ in ecclesia Carnotensi.	»	»
Tourville-la-Forêt.	Dominus de Fastouvilla. . .	Dominus de Fatouvilla. .	Le seigneur.
Touque.	Episcopus Lexoviensis. . .	»	»
Bonneville-sur-Touque. . . .	Rex Franciæ.	Dominus loci.	Le chapitre de Cleri.
Anglesqueville-sur-Touque. .	Præpositus prædictus. . . .	»	»
Canappeville-sur-Pont-l'Evêque (2)	Dominus rex.	Rex dominus de Cleriaco (sic).	Le chapitre de Cleri.
St.-Martin-aux-Chartrains . .	Præpositus antedictus. . .	»	»
Coudrei-sur-Touque.	Dominus loci.	»	»
Rabut.	Dominus de Nonnanto. . .	Dominus loci.	»
Trouville-sur-Mer.	Dominus rex.	Dominus loci.	Le chapitre de Cleri.
Launel-sur-Calonne.	Leprosarii Lexovienses.	Dominus loci.	»
Magneville-la-Pipard (3). . . .	Johannes de Clere (4). . . .	Rex patrones vel dominus de Clery.	Le seigneur.
St-Melaine-sur-Touque. . .	Dominus de Clerbec. . . .	»	Le seigneur.
Mesnil-sur-Blangi.	Castellarius de Molendino. .	Castellanus de Molignyaux.	Le seigneur.
	Dominus loci.	»	Le seigneur.
Blangi-le-Château.	Abbas de Becco.	»	»
Brevedent (5).	Johannes de Brevidente. . .	Dns de Fauco vel Dns loci.	Le seigneur.

(1) Ce prieuré était peut-être N.-D. de Grace.

(2) KENAPEVILLA (M. R. N. ad annum 1180). Les ducs de Normandie y avaient une pêcherie et une vacherie. CANAPVILLA en 1571.

(3) Le plus ancien personnage que nous connaissions de la famille qui a laissé son nom à cette paroisse est Gilbert Pipart, dapifer de Milon Crespin en 1107. Monast. Anglic. On voit figurer Gislebert Pipart et Robert Pipart dans les *Magni Rotuli Normanniæ*. Il y a dans le département de l'Eure deux hameaux nommés le Mesnil-Pipart, l'un à Acon, l'autre à Ecardauville-la-Campagne.

(4) Jean de Clere, II[e]. du nom, fils de Philippe de Clere et de Jeanne de Meulan, ou bien Jeannot de Clere, fils de Guillaume de Clere, écuyer.

(5) Dans les M. R. N. on trouve Ricardus de BEVREDAN et Willelmus de BIEVREDAN en 1184, Aeliz de BIEVREDAN en 1195.—BREVEDAN en 1253. Dans une charte de 1147 en faveur de S[t].Ymer, on voit figurer Philippe et Hugues de BEVREDAN, si nous en croyons un cartulaire moderne. LE BREVEDEN en 1809?

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
20. Ecclesia S. PETRI } de ALTARIBUS	»	»	LX l.
21. — S. NICOLAI } de ALTARIBUS	»	»	XVIII l.
22. — S. PHILIBERTI de CAMPIS cum vicaria.	S. PHILBERTUS DE CAMPIS.	»	IIIIxx. l
23. — de FAGUELLON.	de FAUGUERNONE.	S. Regnobert	LX l.
24. — de NOEROLIIS (1).	de NOROLLIS.	St. Denis.	XXXV l.
25. — de ESCORCEVILLA.	de ESCORCHEVILLA.	St. Martin.	XIX l.
26. — de BROLIO (2).	»	St Germain.	XLV l.
27. — de SPARSIS FONTIBUS.	»	St. Désir.	XXV l.
28. — de BROLIO.	Capella de BROLIO (3).	N.-D.	XIX l.
29. — S. URSINI seu GACIANI.	SANCTUS GATIANUS.	St. Gatien.	XXX l.
30. Capella B. M. de BOUTEMONT.	»	N.-D.	VIII l.
31.	de DAMBOLIO.	St. Just.	
32.	de SURVILLA.	St. Martin.	
33 Vide supra.	S. ANDREAS de HEBERTOT.	»	
34.	de FAUCO (4).	St. Martin.	
35. Vide supra.	de FIERVILLA (regularis).	S. Gervais et S. Pr.	
36.	Capella castri de TOUQUA.		
37.	— S. MARTINI de Bosco.		
38.	— castri de FAUGUERNONE (5).		
39.	Alia capella ibidem.		
40.	Leprosaria de HEURTEVELLO.		
41.	Ecclesia de HENNEQUEVILLA.		
42.	Capella seu leprosaria S. MARCI.		
43.	Prior S. MARTINI IN USTO super Touquam in parrochia de Dambolio seu Hennequevilla.		
44.	»		
45.	»		

Decanatus de Honnefleu.

1. Ecclesia de BOSCO HELLOINI.	de Bosco HELLOUYN.	N.-D.	XX l.
2. — S. LEODEGARII de BONAVILLA (6).	S. LEODEGARIUS.	»	XXX l.
3. — S. BENEDICTI de HEBERTOT.	»	»	XXX l.
4. — de CONTEVILLA (7) pro vicaria.	(deest).	St. Maclou.	LX l.
5. — de MAGNEVILLA RADULPHI.	»	S. Germain.	IIIIxx. l.
6. — S. MARTINI VETERIS.	S. MARTINUS VETER.	»	XXV l.
7. — de GUYNEVILLA (8).	de GYNEVILLA.	St. Ouen.	XL l. ?
8. — de ALBA VILLA.	de ABBEVILLA.	St Martin.	XVI l.
9. — de ABELON.	de ABLONE.	St. Pierre.	XL l.
10. — de ESQUEVILLA.	de ESQUAINVILLA.	St. Pierre.	XVI l.
11. — de FIQUEFLEU (9).	de FICQUEFLUCTU.	St. Georges.	XX l.
12. — de CREMANVILLA.	»	N.-D.	XL l.

(1) NOGEROLÆ au IXe. siècle. Voyez l'histoire de la translation de St. Regnobert et de St Zenon (Spicilège de d'Achery, II, 127). En 1220 Robert Bertran et Robert de Tibouville renoncèrent à toute prétention sur les patronages de St.-Denis de NOEROLES, de St.-Ouen de GUINEVILLA (Genneville) et de Ste.-Marie d'ESQUAINVILLE (Auquainville).

(2) Ce lieu avait été donné à St.-Wandrille par Emma, contemporaine de Richard II : Duas villas super Telcam fluvium sitas quarum.... et BROIL altera. On trouve LE BRUIEL SUS TOUQUE dans une charte de 1309.

(3) Capella S. PETRI des PRAIS (sic), intra metas parrochiæ du Breuil : Registres de l'évêché pour 1654.

(4) FALCUM ; charte de Gosselin Crespin (1155). Autre charte de 1246.

(5) L'une de ces chapelles était dédiée à la Ste.-Trinité et l'autre à N.-D. ou à St. Arnoul. Le registre de 1690 en cite même une de St. Regnobert.

(6) S. Leodegarius juxta Bonam Villetam ; S. Leodegarius de Bonavillula. Chartes de l'évêché de Lisieux.

(7) Cette paroisse faisait partie de l'exemption de Dol, dont le chef-lieu était à St.-Samson sur Risle. D'après une charte de Henri II, insérée dans le Monasticon Anglicanum, elle avait été donnée à l'abbaye du Bec par Guillaume Malet : ex dono Willelmi Malet manerium de Contevilla cum ecclesia et omnibus ejusdem ecclesiæ et manerii pertinentiis.

(8) Dans une charte de Jourdain du Hommet en faveur de son chapitre, sous la date de 1215, on trouve ce lieu appelé GUINEQUEVILLA ; dans une charte de Robert Bertran et Robert de Tibouville en 1220 GUINEVILLA. Dans une charte de 1287 S. Audoenus de GUIGNEVILLA ou GINGNEVILLA. En 1314 on écrivait indifféremment GUYNEVILLA et GUINEVILLA. En 1579 : Gyneville.

(9) Ecclesia S. Georgii de FICQUEFLEU; charte de 1221.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
St.-Pierre } des Autieux (1)	Præpositus prædictus. . . .	»	Le seigneur.
St.-Nicolas } des Autieux (1)	Dictus præpositus.	»	Le seigneur.
St.-Philibert-des-Champs. . .	Dominus de Faguernone. . .	»	Le seigneur.
Fauguernon.	Dominus de Faguellon . .	Dominus loci.	»
Norolles.	Idem dominus.	Dominus temporalis de Fauguernone. . . .	Le seigneur.
Ecorcheville (2).	Dominus ejusdem villæ. . .	Dominus de Fauguernone.	Le seigneur.
Le Breuil-sur-Touque. . . .	Dominus loci.	»	»
Eparfontaines (3).	Johannes Leudet (ou Lendet).	Dominus temporalis loci.	»
Le Breuil (chapelle). . . .	Dominus loci.	»	»
St.-Gatien-des-Bois (4). . .	Dominus rex	Rex dominus de Cleriaco	Le chapitre de Cleri.
La chapelle de N.-D. et St.-Lubin de Bouttemont, au manoir de Bouttemont sur Norolles. . .	Dominus loci.	»	»
Daubeuf sur Touque (5). . . .		Abbas Fiscannensis. . .	»
Surville sur Calonne. . . .		Minister domus dei Lexoviensis.	Les Mathurins
Hébertot (St.-André d'). . .		Abbas Gaudii vallis diœc Carnot (6). . . .	
Le Faulc.		Præbendarius loci. . .	
Fierville (7).		Abbas de Cornevilla. . .	
La chapelle du château de Touque.		Dominus de Cleriaco (sic).	
— de St.-Martin du Bosc, à Daubeuf.		Abbas Fiscannensis . .	
		Dominus loci.	
		Dominus loci	
Hennequeville.		Abbas Fiscannensis. . .	
La léproserie de St.-Marc. . .		Episcopus.	
Le prieuré de St.-Martin (8). .		Abbas et conventus Fiscannensis.	
La chapelle de St.-Jean et St.-Marc du Faulquet, à St.-Philibert-des-Champs.			
La chapelle de St.-Philbert sur St.-Gatien.			
Bois-Hellain (9).	Abbas de Cormelliis. . .	»	»
St.-Léger sur Bonneville (10)	Decanus et capitulum Lex.	Capitulum Lexoviense. .	»
St.-Benoît d'Hébertot. . . .	Dominus R. Bertran (11). . .	Dominus de Cleriaco. .	Le duc d'Orléans.
Conteville-sur-Mer. . . .	Abbas de Becco.		
Magneville-la-Rault.	Dominus loci.	»	»
St.-Martin-le-Vieux sur Morelle.	Johannes Tourgot	Dominus de Tournetuyt.	Le seigneur.
Genneville.	Dominus Lexoviensis. . .	Capitulum Lexoviense. .	»
Ableville (12).	Philippus Medici. . . .	Dominus temporalis loci.	»
Ablon.	Johannes de Clarobecco (13).	Dominus de Clerbec. . .	Le seigneur.
Equainville.	Dominus de Tibouvilla. . .	Dominus de Ferrariis. .	Le seigneur.
Fiquefleur.	Abbas de Grestanno. . . .	»	Le prieur de Beaumont.
Cremanvillie	Dominus loci.	»	»

(1) St.-Pierre et St.-Nicolas des Aoustieux en 1579.
(2) Fulco de ESCORCEVILLA (M. R. N. ad annum 1184).
(3) Wacius d'ESPARFONTANES; Walterus de ESPARFONTANES (ibid. ad annum 1195)
(4) On a écrit quelquefois par inadvertance ou ignorance : St-Gratien
(5) DAUBOSTUM (Comptes de 1571); AUBOEUF (1579 - 1683 - 1729).
(6) Ce patronage fut donné à l'abbaye de Joyeuval en 1240 par Guillaume du Pont de l'Arche, évêque de Lisieux.
(7) On écrivait encore en 1683 : Fereville.
(8) Il paraît que ce prieuré avait été réuni à la chapelle de St.-Martin-du-Bosc et en avait pris le nom.
(9) Le Bosc-Hellyn (1589)
(10) St.-Léger-de-Bonnevillette (1683, 1690, 1729).
(11) Probablement Robert Bertran, VIIe. du nom, maréchal de France, appelé par les contemporains : le chevalier au verd lion.
(12) Abbeville jusqu'en 1589.
(13) Jean de Clerbec, écuyer, comparut aux assises de l'échiquier en 1340, 1341, 1344. Il existe dans le cartulaire de St. Ymer plusieurs chartes de ses prédécesseurs, et entre autres une de 1308 de Pierre de Clerbec, écuyer, fils de Nicolas.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
13. — B. M. et S. LEONARDI de HONNEFLEUCTU (1).	de HONNEFLUETU.	»	L l. . . .
14. — S. STEPHANI de HONNEFLEUCTU.	Idem.	Ste Catherine et S. Etienne.	XXXV l. . . .
15. — de PENAPISCE.	de PENNAPICE.	St. Georges.	LX l. . . .
16. — de BARNEVILLA LA BERTRAN. .	de BARNEVILLA.	St. Jean-B.	XXX l. . . .
17. — de FOURMEVILLA.	»	St. Pierre.	L l. . . .
18. — S. PETRI de TILLIA.	de TILLIA..	»	XX l. . . .
19. — de GONEVILLA.	de GONNEVILLA	St. Martin.	LX l. . . .
20. — de ESQUEMEAUVILLA.	»	St. Pierre.	L l. . . .
21. — de CRIQUEBEUF.	de CORQUEBOTO..	St. Martin.	XXXV l. . .
22. — de VILLERVILLA cum vicaria (2). .	de VILLERVILLA.	N.-D.	XLIII l. . . .
23. — appropriatio de QUETUVILLA. . .	de QUETEVILLA.	St. Laurent.	IIII^{xx}. l. . . .
24.	de LANDA (3).	St. Pierre.	
25.	de TONNETUYT.	St. Eloi.	
26.	de VETERI BURGO.	N.-D.	
27.	de VASOICO.	S. Germain.	
28.	de BONAVILLA LOUVETI cum prioratu.	N.-D.	
29.	»		
30.	Capella S. Salvatoris de VASIIS.		
31.	— S. Antonii de HONNEFLUCTU.		
32.	— S. Mariæ de FOURNEVILLA.		
33.	— S. Joannis de Gasquieres.		
34.	— S. Ludovici in parrochia de Bonavilleta.		
35.	— B. M. de GRACIA prope Honnefluctum.		
36.			
37.			
38.			

Decanatus Pontis Audomari.

1. Ecclesia S. Germani } de PONTE AUDOMARI.	»	»	L l. . . .
2. — S. Audoeni } de PONTE AUDOMARI.	»	»	L l. . . .
3. — B. M. de PRATO dicti loci.	»	»	XVI l. . . .
4. — de TOUSTAINVILLA.	S. MARTINUS de TOUSTAINVILLA.	»	XXXVI l. . . .
5. — de FOULLEBECCO (4).	»	St. Martin.	VI^{xx}. l. . . .
6. — S. PETRI DE CASTRO (5).	de CASTRO.	»	XL l. . . .
7. — B. M. ECCLESIÆ.	B. M. DE VALLE.	»	XXXV l. . . .
8. — de FASTONVILLA (6).	de FASTOUVILLA.	St. Martin.	IIII^{xx} l. . . .
9. — de BEUSEVILLA.	Ia. portio de BEUSEVILLA. .	St. Helier.	C. . . .
10. Ia. vicaria ejusdem ecclesiæ.	IIa. portio ejusdem. . . .		XXXV l. . . .
11. IIa. vicaria ejusdem ecclesiæ.			XXXV l. . . .
12. Ecclesia de NULLEYO seu capella (7). . . .		Ste Marguerite	XXII l. . . .
13. — de BOULEVILLA (8).	de BOULLEVILLA.	St. Jean-B.	XLV l. . . .
14. — S. MACUTI de CAMPANIA. . . .	S. MACUTUS IN CAMPANIA. .	»	XXXV l. . . .
15. — de TORPO.	»	N.-D.	IIII^{xx}. l. . . .
16. Ia. portio de MARTAINVILLA (9). . . .	»	} St. Pierre.	XXXV l. . . .
17. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»	} St. Pierre.	XXXV l. . . .

(1) Avant la révolution il y avait quatre églises paroissiales à Honfleur : St.-Etienne, St.-Léonard, Ste.-Catherine et N.-D. Il n'existe plus que la 1re. et la 3e. On trouve HONEFLEU dans une charte de 1326.

(2) Le nom primitif est WILLERVILLA (Willermi Villa). Voyez une charte de 1287 relative au patronage.

(3) S. PETRUS de LANDA (ch. de Henri II pour Ste.-Barbe); S. PETRUS de LA LANDA (charte de Guillaume-le-Moine)

(4) FOLEBEC ; charte de fondation de la Trinité de Caen ; FULEBEC ; actes du XIIIe. siècle.

(5) On a ajouté après coup sur le ms. : de Valle.

Sur l'*honneur* et la vicomté de Sainte-Marie-Eglise, aussi bien que sur l'origine de la paroisse de St.-Pierre-du-Châtel. Voyez les *Magni Rotuli Normanniæ*, p. CXXVIII et suivantes.

(6) FASTOVILLA ; cartulaire de Préaux.

(7) Cette chapelle située au manoir de Neuilli sur Beuseville était à la nomination du seigneur.

(8) BOLLIVILLA, BOLEVILLA, BULLIVILLA, BEOLLEVILLA ; cart. de Préaux.

MARTINVILLA ; charte de fondation de la Trinité du Mont (1030).

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
N.-D. et St.-Léonard de Honfleur.	Dominus episcopus Lexov.	»	L'abbé de Grestain.
Ste-Catherine et St.-Etienne de Honfleur.	— R Bertran.	Ricardus Bertran baro de Ronchevilia.	Le duc d'Orléans. Le prieur de Beaumont.
Pennedepie	Abbas S. Audoeni Roth.	»	L'abbé de St.-Ouen.
Barneville-la-Bertran	Dominus rex.	Dominus loci.	Le seigneur.
Fourneville (1)	Abbas S. Ebrulphi.	Rex vel dominus de Cleriaco.	Le chapitre de Cleri.
Le Teil-en-Auge	Dominus rex.	Rex vel dominus de Cleriaco.	Le chapitre de Cleri.
Gonneville sur Honfleur.		Abbas Sancti Ebrulphi.	»
Ecquemeauville (2)	Dominus rex.	Rex vel dominus de Clery.	Le chapitre de Cleri.
Criquebeuf-sur Mer.	Dominus loci.	Capitulum de Cleriaco	»
Villerville	Dominus loci.	»	Le seigneur.
Quetteville (3)		Abbas de Becco.	L'abbé du Bec.
La Lande en Lieuvin.		Prior S. Barbaræ.	Le prieur de Ste.-Barbe.
Tonnetuit (4).		Johannes du Mesnil.	Le seigneur.
Le Vieux-Bourg.		Rex.	Le duc d'Orléans.
Vasoui.		Dominus temporalis loci.	Le seigneur.
Bonneville-la-Louvet (5)		Prior S. Barbaræ.	Le prieur de Ste.-Barbe.
Herbigni, ou Mont St.-Jean, ou St.François du Mont St Jean (6).			Le seigneur
St-Sauveur-des-Vases sur le territoire d'Ableville.		Ad præsentationem domini abbatis et conventus de Grestano.	L'abbé de Grestain.
St.-Antoine de Honfleur.		Baro de Bouchevilia (7).	
N.-D., à Fourneville.		Dominus de Clery	Le roi.
St.-Jean-des-Gatines.			
St.-Louis de Bonnevillette.		Abbas de Cormeliis.	L'abbé de Cormeilles.
N.-D.-de-Grâce, près Honfleur (8).		Capitulum de Cleriaco	Le chapitre de Cleri.
N.-D.-des-Totes, à Bonneville-la-Louvet.			
St.-Nicolas, à Honfleur (9).			L'abbé de Grestain.
N.-D., au Teil.			Le seigneur du lieu.
Les religieuses de la congrégation d'Honfleur.			
St Germain (10), St.-Ouen, Le Sépulcre (12) de Pontaudemer (11)	Abbas de Pratellis.		L'abbé de Préaux.
Toutainville.		Abbas de Pratellis.	L'abbé de Préaux.
Foulbec.	Abbatissa de Cadomo.	»	L'abbesse de Caen.
St.-Pierre-du-Châtel.	Abbas de Grestanno.	»	L'abbé de Grestain.
N.-D.-du-Val-sur-Mer.	Abbas et conventus de Becco.	»	L'abbé du Bec.
Falouville.	Dominus loci.	»	Le seigneur.
Beuseville en Lieuvin.	Abbas de Becco.	»	L'abbé du Bec.
Boulleville.	Abbas de Pratellis.	»	»
St.-Maclou-la-Campagne.	Dominus de Tourvilla.	»	Le seigneur.
Le Torp en Lieuvin.	— de Varennis.	— et dominus seneschalis alt.	Le seign^r. et le sénéchal alt.
Martainville en Lieuvin.		Dominus loci. Idem.	» Le seigneur.

(1) Formevilla en 1571 et 1589; Fourneville en 1683.
(2) En 1180 Scamelvilla; en 1195 Escamelvilla; les ducs de Normandie y avaient une porcherie. (M. R. N.)
(3) Quetteville en 1571 Quetieville en 1690.
(4) Tonnantuyt (1571); le Tontuit (1683)
(5) Cette paroisse s'appelait aussi Bonnevillette: Bonavilleta. Elle figure souvent sous ce nom dans le cartulaire de Préaux. En 1253 Richard de BREVEDAN (Brevedent), chevalier, donna à Ste.-Barbe des biens situés à Bonneville-la-Louvet: BONAVILLETA LA LOVET, sur la rivière de Calonne: Aqua quæ vocatur CARLONE; en 1200 il y avait dans cette paroisse deux chapelles dédiées à St Nicolas et St. Julien. — Il y existait un ruisseau nommé DOYTUM de MERDEREL. La chapelle de St.-Julien était voisine de l'église paroissiale. Une autre chapelle portait le nom de St.-Martin-du-Mont-Fouqueran.
(6) Cette paroisse ne figure sur les états qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe. siècle.
(7) Lisez: Ronchevilla.
(8) Cette célèbre chapelle n'est pas sur le territoire d'Honfleur, mais sur celui d'Ecquemeauville. Elle a été substituée à une précédente, détruite par un éboulement de la falaise. — Depuis 1620 elle appartenait aux capucins d'Honfleur.
(9) Cette chapelle dépendait de Grestain; elle était située au S.-O de la ville. Il a encore existé sur le territoire d'Honfleur une chapelle de St.-Siméon au bas du plateau de N.-D. de Grâce.
(10) Cette paroisse n'est pas sur la commune de Pontaudemer, mais sur celle de St.-Germain-village.
(11) Au commencement du XIVe. siècle on écrivait le Pontiaudemer. Voyez dans le cartulaire de St Ymer deux chartes de 1307 et 1310.
(12) N.-D du Pré jusqu'en 1729.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
18. Ecclesia de FOUROVILLA (sic) (1).	de FOUMANVILLA (2).	S^t. Jean.	XLV l.
19. Canonici de GAILLONE.			XLVIII l.
20. Ecclesia de TREGUEVILLA (3).	de TRIQUEVILLA.	S^t. Martin.	XL l.
21. — de CAMPIGNEYO (4).	I^a. portio de CAMPIGNEIO.	N.-D.	LIII l.
22. Minor portio ejusdem ecclesiæ.	II^a. portio ejusdem.		XXIIII l.
23. Ecclesia S. MARTINI VETERIS (5).	S. MARTINUS VETER.	»	XXX l.
24. — de SELLIS.	(deest).	N.-D.	XL l.
25. — de YSPANIA (6).	de HISPANIA.	S^t. Antonin.	LX l
26. — B. M. de PRATELLIS.	»	»	XXIV l.
27. — de TOURVILLA.	»	N.-D.	XL l.
28. Capella abbatiæ de PRATELLIS.	— S. TRINITATIS.	»	XXII l.
29. Ecclesia S. SUPPLICII de GRAIMBOUVILLA (7).	S Sulpitius de GRAINBOUVILLA.	»	XXV l.
30.	de BERVILLA.	S^t. Melain.	
31.	de GRESTANO.	St Martin.	
32.	de CARBECO.		
33.	de VANEHACTO (sic) (8).	S^t. Denis.	
34.	I^a. portio III portionum.	S^t. Michel.	
35.	II^a. — ejusdem.		
36.	III^a. — ejusdem.		
37.	S. PAULUS supra RISLAM.	»	
38.			
39.	S. SIMPHORIANUS.		
40.			
41.			
42.			
43.			
44.			
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			
50.			
51.			
52.			
53.			
54.			
55.			
56.			
57.			
58.			
59.			
60.			

(1) Il y a ici évidemment une erreur de copiste. Dans les chartes des XIe. et XIIe siècles on trouve constamment FORMOVILLA.
(2) Sur la carte du diocèse de Lisieux par Danville, ce lieu est encore appelé Fomanville.
(3) Dans le cartulaire de Préaux le nom de ce lieu est écrit tantôt ainsi, tantôt TREGEVILLA.
(4) Dans les chartes du XIe. siècle on trouve CAMPANIACUM et CAMPINIACUM.
(5) Ce lieu a été appelé dans une bulle en faveur de Préaux S. MARTINUS desuper VAIRUM, et dans le Pouillé le plus récent du diocèse S. Martin-du-Doux (sic).
(6) Le nom primitif est HISPANIA.
(7) Grinbolvilla (1180). M. R. N
(8) Erreur grossière de copiste. Ce nom qui revient souvent dans le cartulaire de Préaux, y est presque toujours écrit : WANESCROT ; on trouve encore GUANESCROT et plus tard VANESCROT (1233).

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Formoville.	Episcopus Lexoviensis. Heredes de Bigars.	»	»
Triqueville.	Abbas de Grestanno.	»	»
Campigni.	Pratellus. Abbas de Pratellis.	Joannes de Bigars. »	1re. port. Jean de Bigars. 2e. port. l'abbé de Préaux.
St.-Martin St.-Firmin.	Idem abbas.	»	L'abbé de Préaux.
Selles.	Idem abbas		L'abbé de Préaux.
Epaigne.	Abbas de Pratellis.	»	»
N.-D. de Préaux.	Idem abbas.	»	L'abbé de Préaux.
Tourville sur Pontaudemer.	Relicta R. de Garguesallis.	Dominus temporalis loci.	Le seigneur.
Chapelle de la Trinité, à Préaux.	Abbas de Pratellis.	Abbatissa loci	L'abbesse du lieu.
St.-Sulpice de Graimbouville.	Abbas de Pratellis.	Abbas de Pratellis	L'abbé de Préaux.
Berville sur Mer.		Capitulum Lexoviense.	Le chapitre du Lisieux.
Carbec-Grestain.		Abbas loci.	»
Vanecrot.		Capitulum Lexoviense.	L'évêque de Lisieux.
St.-Michel de Préaux.		Abbatissa de Pratellis.	L'abbesse de Préaux.
St.-Paul-sur-Risle.		Prior S. Egidii de Ponteaudomari.	»
St.-Siméon (1).			L'abbé de Préaux.
St.-Symphorien.		Abbas de Pratellis.	L'abbé de Préaux.
La chapelle du Mesnil-Feret (2).			Le plus proche parent du fondateur.
Le prieuré de St.-Gilles-du-Pontaudemer (3).			
La chapelle de Requiem.			
L'abbaye de St.-Pierre de Préaux.			
L'abbaye de St.-Léger de Préaux.			
La chapelle de St.-Laurent en ladite abbaye.			
Le prieuré de la Maison-de-Dieu de Pontaudemer (4).			
Le prieuré d'Egyptienne (5).			
L'abbé de Grestain.			
La chapelle de St.-Laurent de Grestain.			
— de Ste.-Catherine-des-Hêtres (6).			
— de St.-Christophe de Pontaudemer.			
— de N.-D. — de St.-Nicolas — de St.-André — de St.-Michel — de Ste.-Catherine } en l'abbaye de Préaux.			
Les Cordeliers de Pontaudemer, sous l'invocation de N.-D. des Anges, fondés par Louis XI en 1471.			
Les Carmes de Pontaudemer, établis d'abord dans le faubourg St.-Aignan, puis dans l'intérieur de la ville, à la fin du XVIe. siècle.			
Les Carmélites, établies à Pontaudemer avant 1660.			
Les Ursulines de Pontaudemer, établies en 1671.			

(1) Je pense que ce lieu qui a été omis dans nos deux premiers Pouillés est le même que celui qui est désigné dans les plus anciennes chartes en faveur des deux monastères de Préaux sous les noms de ANSCHETILLIVILLA, ANSCHETIVILLA, ANSCHITVILLA, ANSCETIVILLA.

(2) Ou plutôt du Mesnil-Ferri, sur N.-D. du Val-sur-Mer. Cette chapelle dépendait de la seigneurie du même nom et appartenait comme elle à l'abbaye de Grestain.

(3) Ce prieuré, situé sur le territoire de St.-Germain-village, dépendait de l'abbaye de Préaux.

(4) Ce prieuré avait St.-Jean pour patron et était à la présentation des maire et échevins de Pontaudemer. Il paraît qu'il y existait une chapelle dédiée à N.-D. de Haute-Puissance.

(5) Ce prieuré que nous avons déjà vu figurer plus haut, dépendait de l'abbaye de Cormeilles.

(6) A Tourville. Primitivement c'était une léproserie à la nomination des seigneurs du lieu.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
61.			
62.			
63.			
64.			

ARCHIDIACONATUS DE ALGIA.

Religiosi archidiaconatus de Algia.

1. Abbas S. PETRI SUPER DYVAM pro omnibus bonis.			VIIIcc. XLI l. IVs. IVd. .
2. Abbas de TROASNO apud S. SANSONEM. .			XXI l. . . . .
3. Abbatia cadem apud CAPELLAM HEMFREDI (1)			LXV l. . . . .
4. Abbas S. AUDOENI Rothom. apud BROCOTEZ.			XX l. . . . .
5. Abbas S. KATHERINE apud BRANVILLE (2).			XX l. . . . .
6. Abbas S. STEPHANI de Cadomo apud DYVAM (3)			LX l. . . . .
7. Prior S. YMERII (4).			IIc. l. . . . .
8. Abbatissa monialium Cadomi apud AUBERVILLAM (5).			XVIII l. . . .
9. Abbas de TROARNO apud LE HAN (6). . .			XXII l. . . .
10. Prior de BELLOMONTE (7).		N.-D.	Vc. IVxx X l. . . .
11. — S. BARBARÆ (8).			VIc. IVxx X l. . .
12. Sacrista ejusdem loci.			XLV l. . . . .
13. Infirmarius ejusdem loci.			XXVI l. . . .
14. Prior de MOTA.			LI l. . . . .
15. — de CALIDA (9).			XXXV l. . . .
16. — de FRIBOIS (10).		N.-D.	X l. . . . .
17. — de DORSO USTO.			IIIIxx. l. . . .
18. — de MONTE HARGLÆ.			X l. . . . .
19. — de ROUVILLA (11).			LX l. . . . .
20. — de HASTEBOURG (12).			XL l. . . . .
21. — de DYVA.			XXX l. . . . .
22. — de BROCOTEZ.			XX l. . . . .
23. — des GROESELIERS.			XVI l . . . .

Decanatus de MESNILLO MAUGERII.

1. Ecclesia S. GEORGII IN ALGIA.	»	»	XXXV l. . . .
2. Ia. portio de BUYVILLA (13).	de BIEUVILLA.	S.Germain.	XXVII l. . . .
3. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXVII l. . . .

(1) Ce lieu est nommé simplement la Chapelle : CAPELLA dans le cartulaire de Troarn.
(2) BRANDA VILLA ; charte de fondation (1030).
(3) Donné à St.-Etienne de Caen par Guillaume-le-Conquérant sous le nom de PONS DIVÆ.
(4) Le prieuré de St.-Ymer, fondé par Hugue de Montfort, immédiatement après la conquête d'Angleterre. Ce lieu est appelé St.-Ymer-en-Auge dans plusieurs chartes du commencement du XIVe. siècle.
(5) OSBERNIVILLA supra Mare sita ; charte de 1082 en faveur de la Ste.-Trinité de Caen.
(6) Ce lieu donné à Troarn par Gislebert de Brucourt et Hugue, son fils aîné, est nommé dans les chartes : S. MARTINUS de HAM, DEL HAM, DE HANNO.
(7) Prieuré dépendant de St.-Ouen de Rouen, fondé vers 1060 par Robert Bertran dit Le Tort, et Susanne, sa femme.
(8) Chapitre séculier en 1060 ; prieuré régulier de St. Augustin en 1128.
(9) Dans la charte de fondation de Ste.-Barbe ce lieu est appelé : S. MARIA CALIDA. Il existait dans le voisinage au moyen âge un lieu nommé CACHEKEINVILLE, dont nous n'avons pu retrouver l'emplacement : Inter nemus S. M. Calidæ et Cachekeinvillam.
(10) Dans une charte de 1283 nous trouvons Canonici in ecclesia S. M. de FRIEBOIS.
(11) S. Petrus de ROTHOVILLA, de RODOVILLA. Sur ce prieuré dépendant de l'abbaye St.-Pierre de Préaux voyez le cartulaire de cette abbaye.
(12) Lisez Basbourg. Ce lieu est situé sur le territoire d'Angoville.
(13) Le nom de ce lieu s'est écrit BOEVILLA (ch. de Henri II) ; BOIEVILLA (ch. de Renouf-le-Prêtre). BUEVILLA (1272) ; BUIEVILLA (1315) ; BOIVILLA (1268, 1316) ; on trouve même BLEVILLA dans une charte sans date de Jean de Lalonde.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
La chapelle du Lieu-Helley (1). .			
La chapelle St.-Firmin, à St.-Martin St.-Firmin (2). . .			
La Léproserie, puis simple chapelle de Campigni, aujourd'hui sur le territoire de St.-Martin-St.-Firmin.			
La chapelle du domaine du Bois, à St.-Sulpice de Graimbouville.			
L'abbé de St.-Pierre-sur-Dive. .			
L'abbé de Troarn, à St.-Samson en Auge.			
Le même à la chapelle Imfrai. .			
L'abbé de St.-Ouen de Rouen, à Brocottes.			
L'abbé de S^te.-Catherine-du-Mont, à Branville.			
L'abbé de St.-Etienne de Caen, à Dive.			
Le prieur de St.-Ymer. . . .			
L'abbesse de Caen, à Auberville-sur-Mer.			
L'abbé de Troarn, au Ham. . .			
Le prieur de Beaumont-en-Auge.			
Le prieur de S^te.-Barbe-en-Auge.			
Le sacristain / L'infirmier } du même lieu.			
Le prieur de la Motte.			
— de l'Ecaude (3). . .			
— de Fribois.			
— de Dosulei.			
— de Montargis. . . .			
— de Rouville.			
— de Basebourg ou Basbourg.			
— de Dive.			
— de Brocottes. . . .			
— des Groselliers. . .			
St.-Georges-en-Auge.	Abbas S. Petri super Dyvam.		L'abbé de St-Pierre-sur-Dive
Biéville (4).	Dux Normanniæ. . . . . / Johannes de . . .	Dominus loci. . . . . / Dominus loci.	Le roi et le seigneur alternativement

(1) Cette chapelle située à St.-Pierre du Châtel et dédiée à St.-Jacques, dépendait de la seigneurie du Mesnil-Ferri, dont nous avons parlé ci-dessus.

(2) Notre savant ami, M Canel, nous signale encore une chapelle de St -Sauveur ayant existé sur Epaigne, au hameau de la Vallée.

(3) On trouve ce nom écrit : La Caude sur le registre de 1729.

(4) Ce nom est écrit Bieuville dans tous les comptes du diocèse (1579-1729).

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
4. Ecclesia de CAPRÆVILLA (1).	de QUIERVILLA.	St Pierre.	XXXV l.
5 — de QUETEVILLA.	de QUETIENVILLA.	S^t. Martin.	L l.
6. — de ESSARTIS EVRARDI.	de ESSARTIS.	N.-D.	XII l.
7. — S. LUPI de FRIBOIS.	S. LUPUS de FRIBOSCO.	»	LX l.
8. I^a. portio de ESCAIOLIO (2).	»	S^t. Pierre.	XXXV l.
9. II^a. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXV l.
10. Vicaria de OUVILLA (3).	Vicaria ejusdem loci.	N.-D.	XVI l.
11. Ecclesia B. M. ad ANGLICOS.	»	»	XXX l.
12. — S. MICHAELIS de LYVETO.	S. MICHAEL de LIVETO.	»	XXXV l.
13. I^a. portio de VETERI PONTE.	»	S^t. Aubin.	XXXV l.
14. II^a. portio ejusdem ecclesiæ	»		XXV l.
15. Ecclesia de BOUXEIO.	de BOESSEIO.	S^t. Julien.	XXX l.
16. — de ANTOIS (sic) (4).	de MITTOIS.	S^t. Gervais.	XL l.
17. I^a. portio S. MARTINI de FRESNEYO.	» » de FRESNEIO.	»	XXV l.
18. II^a. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXV l.
19. Ecclesia B. M. de FRAXINO.	B. M. de FRESNEIO	»	XXX l.
20. — de GARNETOT (5).	de GUERNETOT.	S^t. Denis.	XX l.
21. — de MONTE PINCHON (6).	de MONTE PINCHONIS.	S^te. Croix.	XXX l.
22. — de GRAVALLA.	de GRAVELLA.	S^t. Pierre.	XVI l.
23. — de TILLIOLO.	»	S^t. Aubin.	XXX l.
24. — MONTIS VIETÆ.	de MONTE VIETTAE.	N.-D.	XL l.
25. — S. MARGARITÆ DE VIETA (7).	»	»	L l.
26. — de CASTELLON (8).	de CASTELLIONE.	N.-D.	XXV l.
27. — de HURTEVENT (9).	de HEURTEVENT.	S^t. Jacques.	XXXV l.
28. — de TORT ISEMBERT.	de TOURTO YSAMBERTI.	S^te. Trinité.	LXXV l.
29. — de MESNILLO DURANDI.	»	S^t. André.	LXV l.
30. — de QUERCU.	»	S^t. Pierre.	LV l.
31. — S. JULIANI de FOUCON.	S. J. de FOULCON.	»	XVI l.
32. — de MESNILLO SYMONIS.	»	N.-D.	XL l.
33. — de BUXERIA (10).	»	N.-D.	XX l.
34. — de HOMBLOMNA.	de HOUBLONNERIA.	N.-D.	XXXV l.
35. II^a. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXXV l.
36. Ecclesia S. ALBINI super ALGOT (11).	S. A. supra ALGO.	»	XXV l.
37. — de LIVEYA.	»	N.-D.	XXX l.
38. — de MONCELLIIS.	de MOUTEILLIS.	S^t. Ouen.	XL l.
39. — de ALTARIBUS PAPION (12).	» » PAPIONIS.	S^t. Philibert.	XXX l.
40. — de GRANDICAMPO.	»	S^t. André.	L l.
41. Major portio de MESNILLO MAUGERII (13).	»	S^t. Etienne.	XVI l.
42.	II^a. portio ejusdem.		
43. Quædam portio de MESODON (14).	de MESIDONE.	N.-D.	XL l.
44. Ecclesia de AUMEVILLA (15).	de AMMEVILLA.	Ste Honorine	XIII l.
45. — S. MICHAELIS de MOTA (16).	de MOTA cum prioratu.	»	XL l.

(1) Dans une charte de Guillaume Louvel, en faveur de S^te.-Barbe, on trouve ces deux noms écrits KETEVILLA et KEVREVILLA, et dans la charte correspondante de Raoul, évêque de Lisieux : KETELVILLA et CHEVREVILLA ; en 1260 et 1269 : CAPRAVILLA ; en 1263 et 1284 : CARAVILLA; dans une charte d'Arnoul, évêque de Lisieux : KIEVREVILLA.

(2) SCAIOLIOLIUM. Charte de fondation de S^te.-Barbe. SCAGIOLÆ. Ch. de 1102. ESCAGEOL. Ch. de Henri Ier. ESCAGEOLET (1137). ESCHAIOLET (Ch. de Henri II). ESCAGUEL (Ch. de Roger de Plainville).

(3) Dans la charte de Henri II en faveur de S^te.-Barbe, ce lieu est nommé ULWILLA, et indiqué comme donné par Alain de Falaise. Dans la charte de Henri Ier. en faveur de N.-D de St.-Pierre-sur-Dive, il est appelé OLVILLA.

(4) Lisez MITOIS. On trouve ce nom écrit précisément ainsi dans une charte de Hugue Papion en faveur de S^te.-Barbe, qui remonte au moins au XIIIe. siècle, et Fulco de Mitois en 1180 (M. R. N.).

(5) Ce lieu est nommé GUERARTOT dans une charte de 1228 en faveur de S^te.-Barbe. GUERNETOT en 1280.

(6) MONS PINCIONIS, Ord. Vit.; MONS PINCON, ch. de Guillaume-le-Conquérant en faveur de St.-Amand.

(7) VIETA. Ch. de Henri Ier. en faveur de N.-D. de St.-Pierre-sur-Dive.

(8) CASTELLIO. Ibid. Cette église fut donnée en 1246 à l'évêque par Robert de CASTEILLON, fils de Robert de Casteillon, chevalier, puis confirmée deux ans après par Nicolas, son fils. Ce nom est écrit CASTILO dans les comptes de 1571.

(9) Hurtevent. Ibid

(10) Le patronage de cette église fut donné à S^te.-Barbe en 1218 par Jean Rastel. En 1324 les étables du prieuré de St.-Ymer furent couvertes de tuiles de la Boissière.

(11) S. ALBINUS super ALEGOT ; charte de Henri Ier. en faveur de N.-D. de St.-Pierre-sur-Dive.

(12) En 1390 les Autieux-Papion appartenaient à Drouet de Pierrefitte.

(13) Dans la charte de fondation de S^te.-Barbe ce lieu est nommé MANSIO MALGERII.

(14) MANSIO ODONIS ; MEUSEDON (1296). MANSUS ODONIS (1137) ; MESEDON (1247).

(15) ALMOVILLA ; charte de Henri Ier. en faveur de N.-D. de St.-Pierre-sur-Dive.

(16) Ce lieu porte le même nom dans une charte de 1253 en faveur de S^te.-Barbe.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
uierville (1).	Johannes de Vallibus.	Abbas de Barbery.	Le seigneur.
uetiéville (2).	Abbas S Katherinæ.	Dominus de Clery.	Le seigneur.
'Essart en Auge.	Dux Normanniæ.	Rex.	Le seignr. et le roi alternativ
t.-Loup de Fribois	Petrus de Fribois.	Dominus loci.	Le roi.
cajeul.	Ricardus de Gorceyo.	Dominus loci. Præbendarius loci.	Le seigneur. Le prébendé du lieu.
Jouville-la-Bien-Tournée.	Prior S. Barbaræ	»	Le prieur de Ste.-Barbe.
Ste.-Marie-aux-Anglais.	Gaufridus S. Mariæ.	Dominus loci.	Le prieur de Ste -Barbe
t.-Michel-de-Livet.	Abbas S. Petri super Dyvam.	»	L'abbé de St Pierre-sur-Dive
'ieux-Pont en Auge (3).	Abbatissa Lexoviensis. Abbas S. Petri super Dyvam.	» »	L'abbesse de Lisieux. L'abbé de St Pierre-sur-Dive
oissei en Auge.	Idem abbas.	»	»
iltois.	Idem abbas.	»	»
t.-Martin du Fresnel.	Ricardus de Tilleyo. Dux Normanniæ.	Dominus de Alenconio. »	Le seigneur. Le roi.
.-D. du Fresnel.	Abbas S. Petri super Dyvam.	»	»
arnetot.	G. de Gnetot.	Dominus loci.	Le seigneur.
ontpinçon en Auge.	Dux Normanniæ.	Rex.	Le roi.
a Gravelle.	Abbas S. Petri super Dyvam.	»	L'abbé de St Pierre-sur-Dive
e Tilleul en Auge.	Dux Normanniæ.	Dominus loci.	Le seigneur.
ontviette.	Robertus de Tilliolo.	Robert Tillois.	Le seigneur.
e.-Margueritte-de-Viette.	Abbas S. Petri super Dyvam.	»	L'abbé de St Pierre-sur-Dive
atillon en Auge.	Episcopus Lexoviensis.	»	L'évêque de Lisieux.
eurtevent.	Dux Normanniæ.	Robertus de Lyvet (4).	Le seigneur.
ortisambert (5). esnil-Durand.	Henricus des Casteliers.	Dux Normanniæ. Dominus loci.	Le roi. Le seigneur.
e Chesne en Auge.	Dux Normanniæ.	Capitulum de Clery.	Le seigneur de Cléri.
t.-Julien-le-Foucon, par abus : Le Faucon (7).	Fulco de Merula (6).	Dominus loci.	»
lesnil-Simon.	Abbas de Becco.	»	L'abbé du Bec
a Boissière en Auge.	Prior S. Barbaræ.	»	Le prieur de Ste.-Barbe.
a Houblonnière.	Johannes de Tournebu (8). Johannes Lucas.	Johannes Guarin. »	Le seigneur.
t.-Aubin-sur-Algot.	Abbas S. Petri super Dyvam.	»	»
ivaie.	Ludovicus de Tibouvilla (9).	Dominus de Thury et de Dangu	Le seigneur.
outeilles.	G. Malnouri (10).	Guillelmus Manourry.	Le seigneur.
es Autieux-Papion.	Johannes de Varengua.	Dominus loci.	Le seigneur de Varendes
randchamp.	Johannes Barate.	»	Le seigneur.
e Mesnil-Mauger.	Episcopus Lexoviensis.	Capitulum Lexoviense. Prior S. Barbaræ.	» »
lésidon.	Prior S. Barbaræ.	Prior S. Barbaræ.	»
mmeville (11).	Dominus de Courceyo.	Baro de Courcy.	Le seigneur.
La Motte en Auge	Prior S. Barbaræ.	»	»

(1) Guierville (1579); Querville (1683, 1690)
(2) Quetieuville (1579-1683-1690).
(3) Viepont (1579).
(4) Peut être faut il lire : de Liée. Il existe encore une famille de ce nom près Courson.
(5) Tort Isamberti. (1571).
(6) Probablement Foucauld ou Foulque du Merle, maréchal de France (1295—1314).
(7) S. Julianus de Fulcone (1571).
(8) Ce peut être Jean de Tournebu, fils de Gui de Tournebu et mari de Jeanne Commin, fille de Jean Commin, seigneur de La Londe, vivant en 1344 ; ou beaucoup plus probablement Jean de Tournebu, fils aîné de Robert de Tournebu, seigneur d'Auvillers, que nous retrouverons ci-dessous.
(9) Voyez ci-dessus à l'article de Boisnel.
(10) Peut-être père de Jean Manourri ou Malnourri, qui comparut à une revue en 1368. Cette famille subsista jusqu'à la révolution dans la même contrée.
(11) Peu de noms ont été aussi défigurés que celui-là : Amneville (1579); Aubeville (1683); Dambville (1690); Dampville (1729).

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
46.	S. MACUTUS in ALGIA.	»	
47.	S. PETRUS AD IFS (1).	»	
48.	S. MARTINUS de NUCIBUS.	»	
49.	de SARCOFAGIIS.	St. Pierre.	
50.	S. CRISPINUS.	»	
51.	de DULCI MARESCO (2).	N.-D.	
52.	de MESNILLO ORRICI.	Ste. Trinité.	
53.	de MESNILLO BACCALERRII (3).	St. Pierre.	
54.	de MIREBELLO.	St. Pierre.	
55.	de SOQUANTIA (4).	St. Michel.	
56.	de CURVASARTA (5).	St. Cyr.	
57.	S. MICHAEL des MONCEAULX.	»	
58.	Prioratus de FRIBOSCO.		
59.	— de CALIDA.		
60.	Capella de VALLE BOUTERI.	N.-D.	
61.	— de ESCAIOLIO.	N.-D.	
62.	Prioratus S. BARBARÆ.		
63.			
64.			

Decanatus de Beurone.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
1. Ecclesia S. SANSONIS.	»	»	XXVII l.
2. Ia. portio de PUTOT.	»	St. Pierre.	XL l.
3. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXXV l.
4. Ecclesia de ALTARIBUS.	»	N.-D.	XVI l.
5. — de VIQUETOT (6).	de VICQUETOT.	St. Denis.	L l.
6. — de HAYNO.	S. MARTINUS de HAMO	»	XVI l.
7. — de CRESEVEULLA.	de CRESSEVEULLE.	N.-D.	LX l.
8. Ia. portio de BARNEVILLA.	»	N.-D.	XLV l.
9. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXXV l.
10. Ecclesia S. LEODEGARII de BOSCO.	»	»	L l.
11. — de GUYROZ.	de GUIRROS.	St. Martin	XXX l.
12. — de PONTE FOLI (7).	de PONTFOL.	St. Martin.	XVIII l.
13. — de CAUDEMUCHE (8).	»	St. Martin.	XXII l.
14. — S. ALBINI LESBISEY.	S. ALBINUS.	»	XXXV l.
15. — de BOEMESNILLO.	de DOUMESNILLO.	St. Pierre.	XL l.
16. — de FOURNETO.	»	St. Pierre.	XXIII l.
17. — de BONEBOS (9).	de BONNEBOBS.	St. Martin.	CX l.
18. — de AQUA PERTICA.	de AQUA PARTITA.	St Germain.	L l.
19. — S. CLARI IN ALGIA (10).	S. CLARUS.	»	XXX l.
20. — de BEURONE (11).	»	St. Martin.	XVI l.
21. — de CLAROMONTE.	»	St. Michel.	XVI l.
22. Ia. portio de AUVILLARIBUS.	»	S. Germain	LX l.
23. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		LV l.

(1) Le nom de ce lieu a éprouvé beaucoup de transformations. A l'époque de la fondation de Ste.-Barbe, il s'écrivait : IZ. En 1221 : S. PETRUS de HYS ; en 1258 : S. PETRUS de YS. Enfin dans une charte sans date de Ste.-Barbe on trouve S. PETRUS de MESNILLO GUERODI qui doit encore être St.-Pierre-des-Ifs. Le Mesnil-Guerout, propriété du chapitre de Lisieux, puis du prieuré de Ste -Barbe était situé sur le territoire de La Motte en Auge et s'étendait sur celui de St.-Pierre-des-Ifs. Aussi trouve-t-on dans une charte : Apud Mesnilium Geroudi in parochia S. Petri des IS.

(2) On trouve ce lieu nommé ODOMARISCUM dans une charte sans date de Hugue Papion en faveur de Ste.-Barbe.

(3) MAISNIL BACHELARII. Ord. Vit. MESNILLUM BACCARII. 1571.

(4) On trouve dans les chartes un grand nombre de variantes de ce nom : SALQUANTIA (1070-1128); SALCANTIA (1137); SALCHANTIA (XIIe. siècle) ; SARCHANCE (1227) ; SANAQUANCIA , SOQUANCE (1286) · SAUQUANCIA (1221) ; SAUCANCIA (1259).

(5) S. CIRICUS ou CYRICUS de CORBESARTE; charte de 1207 ; bulle de 1211. S. C. de CURVASERTA. (1571).

(6) La forme la plus ancienne que nous connaissions de ce nom est WIGETOT. Hugue de WIGETOT figure dans la charte de Henri II en faveur de Ste.-Barbe. On trouve aussi VIQUETOT.

(7) Eglise donnée à Ste.-Barbe par Arnoul, évêque de Lisieux, sur la demande de Hugue de Viquetot. Dans la charte de Henri II en faveur de Ste.-Barbe, ce lieu est appelé PUNTFOL : ecclesia S. Martini de PUNTFOL ; Willelmus de PUNTFOL.

(8) Au XVIIe. siècle S. Martinus de CALIDA MUCIA. Registres de l'évêché pour 1653.

(9) En 1233 Robert de BUENEBOSC était seigneur de Tourgeville. Une charte de 1225 est souscrite par Robert de BONNEBOZ.

(10) Voyez au sujet de ce lieu une charte fort curieuse de Robert de Mortain dans le cartulaire de Préaux, folio CI verso.

(11) On trouve BEVERON dans une charte d'Onfroi de Bohon en faveur de St.-Amand (XIe. siècle) ; BREVON en 1571, BEURON en 1579.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
St.-Maclou en Auge.		Dominus de Poix.	Le seigneur.
St.-Pierre-des-Ifs en Auge.		Prior S. Barbaræ.	»
St.-Martin-des-Noyers		Abbas S. Petri super Divam.	»
Cerqueux-sur-Vie.		Dominus loci.	»
St.-Crespin-sur-Vie.		Abbas de Grestano.	Le seigneur.
Doux-Marais.		Prior S. Barbaræ.	»
Le Mesnil-Ourri		Dominus loci.	»
Le Mesnil-Baclei.		Abbas S. Petri super Divam.	»
Mirebel (1).		Prior S. Barbaræ.	»
Soquence.		Prior S. Barbaræ.	»
Coupe-Sarte (2).		Minister Lexoviensis.	Les mathurins de Lisieux.
Les Monceaux en Auge.		Prior S. Barbaræ.	»
Le prieuré de Fribois.		Prior S. Barbaræ.	»
— de l'Ecaude (Paroisse).		Prior S. Barbaræ.	
La chapelle du Val-Boutri, au Mesnil-Baclei		Abbas S. Petri super Divam.	
La chapelle d'Ecajeul.			
— de St.-Jean et St.-Marc sur la paroisse du Mesnil-Simon.			
Le prieuré de Ste.-Barbe en Auge.			
La chapelle St.-Michel-de-Corbon.			
St.-Samson en Auge (3).	Abbas de Troarno.	»	»
Putot en Auge.	Dux Normanniæ. Johannes Bardoul (4).	Rex ad causam baroniæ de Ronche..... Dominus loci.	Le chapitre de Cleri. Les seigneurs alternativt.
Les Autieux-sur-Corbon.	G. de Ripparia.	Johannes de Riparia.	Le seigneur.
Victot.	Robertus Caperon.	Dominus loci	»
Le Ham-sur-Dive.	Abbas de Troarno.	Thomas de Silleyo.	L'abbé de Troarn.
Cresseveulle.		Abbas de Valle Richerii.	»
Barneville en Auge ou Basneville.	Dux Normanniæ. Dns Joh. de Tournebu (5).	» »	Le seigneur.
St.-Léger-du-Bosc.	Th. de Silleyo (6).	Dominus loci.	»
Gerrots.	Joh. de Guiroz (7).	Dominus loci.	»
Pontfol (8).	Prior S. Barbaræ.	Prior S. Barbaræ.	»
Caudemuche.	Rob. Normant.	Dominus loci.	»
St.-Aubin-Lébisai	G. de Mortymer.	Dominus de Mortemer.	Le seigneur.
Rumesnil.	G. de Brucourt.	Abbas Vallis Richerii.	»
Le Fournet.	Dns G. de Fourneto.	Dominus loci.	Le chapitre de Lisieux.
Bonnebosc.	Dns J. de Bonebos.	Dominus loci.	»
Léaupartie.	Dns G. de	Robertus de Brucuria.	Le seigneur.
St.-Clair de Barneville ou Basneville.	Abbas de Becco.	»	»
Beuvron	Abbas de Becco.	»	»
St.-Michel de Clermont.	Joh. Pouchin.	»	Le seigneur.
Auvillers.	Dns Jobertus de Tournebut (9).	Dns de Touruebut. Idem.	Le seigneur.

(1) Il y avait au XIIe. siècle dans cette commune une chapelle de HEC : ecclesia de MIREBEL cum capella de HEC. Ch. de Ste.-Barbe. 6.

(2) COURBE-SARTRE (1579) ; COUPE-SARTRE (1683) ; COUPE-SARTE (1690) ; COUPSARTRE (1729)

(3) St SANXON (1579).

(4) Probablement père de messire Robert Bardoul, seigneur de Putot, qui comparut à l'échiquier de 1391.

(5) Ce ne peut être que Jean de Tournebu, fils aîné de Robert de Tournebu, seigneur d'Auvillers, puisque la terre de Barneville n'était entrée dans la famille que par le mariage de ce dernier avec Jeanne d'Auvillers, qui en était propriétaire. Elle y resta pendant tout le XVe. siècle. En 1514 elle appartenait à Jean de Harcourt.

(6) Fils puiné de Robert de Silli, écuyer, seigneur de Vallencourt. Le château de Silli est situé à peu de distance de l'église de St.-Léger du Bosc.

(7) Probablement père de Jeanne de Gerros, héritière de cette terre et première femme de Richard de Tournebu, fils de Robert de Tournebu, seigneur d'Auvillers Le nom de ce lieu s'écrivait Guerrots au XVIIe. siècle.

(8) PUNTFOL (Willelmus de); PUNTFOL (S. Martinus de); charte de Henri II en faveur de Ste.-Barbe. PONFOL (Willelmus de) 1130. M. R. N. Parochia de PONTE STULTO (charte de 1291).

(9) C'est ce personnage qui nous indique de la manière la plus précise l'époque de la rédaction du présent pouillé. Fils puiné de Gui de Tournebu et frère de Jean de Tournebu, il ne devint seigneur d'Auvillers que par son mariage avec Jeanne, fille et héritière de Guillaume, seigneur d'Auvillers et de St.-Aubin de Sellon. Il figura dans des actes de 1303, 1304, 1319. Il laissa trois garçons dont aucun ne porta le même prénom que lui, et deux filles : Alix et Guillemette

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
24. Major portio des STREZ (1).	Iª. portio de Trabibus.	N.-D.	LII l
25. IIª. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXV l.
26. Ecclesia de REPENTIGNEYO.	»	St. Martin.	XIX l.
27. — S. EUGENIÆ.	»	»	XXXV l.
28. — de BELLAFAGO (2).	»	N.-D.	IIIIxx. l
29 — de HOTOT.	»	St Georges	LX l.
30. Vicaria ejusdem.	»		XXX l.
31. Ecclesia S. NICOLAI de CORBON.	(deest).	»	VII l Xs.
32. — de ROQUA (3).	de Roqua Baignardi.	St. Martin	XXX l.
33 — de GOTRANVILLA (4).	B. M. de Goutranvilla.	N.-D.	L l.
34 — de CORBON (5).	S. Martinus de Corbone.	»	XXV l.
35. — S. EGIDII de LYVETO.	»	»	XX l.
36. Thesaurarii S. CLARI.	Thesauraria S. Clari in Algia.		XII l.
37.	S. Jouvinus.	»	
38.	de Druvalle.	N.-D	
39	de Dorso usto.	N.-D.	
40.	de Fourmentino	St. Martin.	
41.	Prioratus de Bricotes.	St. Ouen.	
42.	— des Gouseliers.	N.-D.	
43.	Capella S Georgii.		
44.	Hospitale S. Sansonis.		
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			
50			

Decanatus de Bellomonte.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
1. Ecclesia de CAUQUAINVILLARI (6).	de Cauquinvillari	St. Martin.	XXX l.
2 — de TORTA QUERCU (7).	»	N.-D	XL l.
3. — de PETRA FICTA (8).	»	St. Denis.	XLV l.
4. — de ROTIS.	»	St Etienne.	XXX l.
5. — S. YMERII.	»	»	XX l.
6. — de DRUBECCO.	de Doubeco.	St Germain.	L l.
7 — de CLAROBECCO.	de Clarobeco.	St. André.	C l.
8 — de BELLOMONTE.	»	St. Sauveur.	XLV l.
9. — de VALLE SEMINATA.	»	St. Gabriel.	XX l
10. — de PONTE EPISCOPI.	»	St Michel.	LXX l.
11. — de CAPELLA HERFREDI (9).	»	N.-D.	XXXV l.
12. — de ONNEBANCO (10).	»	St. Rémi	XXXV l.
13. — de TILLEYA	S. Stephanus de Tilleya.	»	XXXV l.
14. — S. ARNULPHI.	S. Arnulphus super Touquam	»	LXV l.
15. — de BERNEVILLA.	de Benervill.	N.-D.	XXX l.
16. — de TOURGIEVILLA (11).	de Turgivilla	St. Pierre. St. Martin.	C l.

(1) Dans une charte de 1285 en faveur de Ste.-Barbe, le nom de ce lieu est écrit d'une manière plus correcte : ESTRÉES.

(2) Le nom primitif est BELFOU.

(3) En 1246 Robert, écuyer, seigneur de la Roque (ROKA), donna à la cathédrale de Lisieux le patronage de St.-Martin de ROKA.

(4) Ce nom s'écrivait exactement ainsi dès 1184. On voit figurer dans les M. R. N. pour cette année Thomas de GOTRANVILLA.

(5) On voit figurer dans le Domesday-Book Hugue et Guillaume de CORBUN, CURBUN.

(6) Il ne faut pas confondre Coquainvilliers avec COCUNVILLA (charte de Henri Ier. en faveur de Notre-Dame de St.-Pierre-sur-Dive), aujourd'hui Coconville, hameau de Perci. On trouve dans une charte de 1319 en faveur de St.-Ymer, le nom de Coquainvilliers écrit : CAUQUAINVILLER ; et dans une charte de 1172 CAUQUAINVILLA

(7) En 1317 et 1318 ce nom avait en français précisément la même forme qu'aujourd'hui. On trouve TORTA QUERCUS dans une charte vers 1160.

(8) En 1312 on écrivait en français PIERRE FICTE. On trouve plusieurs chartes relatives à ce lieu dans le cartulaire de St.-Ymer (ch. 37, 59, 105).

(9) Ce nom est écrit dans le Pouillé primitif : CAPELLA HFRIDI. Sur les comptes de 1571 on lit CAPELLA HAYNFRIDI.

(10) S. REMIGIUS de OLNEBAC; OLNEBANC; ONNEBANC. Voyez le cartulaire de Troarn. En 1195 OGNABAC et OGNEBAC (Willelmus de). M. R. N.

(11) Dans une charte de 1230 ce nom est écrit TORGUEVILLA; en 1250 S. PETRUS de TORGEVILLE; en 1195 TORGISVILLA (Robertus de). M. R. N.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Estrées en Auge (1).	Ludovicus de Tibouvilla. Dns Robertus de Planqua.	Dominus loci. Abbas S.Petri super Divam.	» »
Répentigni.	Abbas de Bella Stella.	Dns de Plancqua vel abbas de Bella Stella.	Le seigneur.
St.-Eugène.	Dns de Fourneto.	»	Le chapitre de Lisieux.
Beaufou, vulgairement Beaufour.	Dns de Mortuomari (2).	Dominus de Beurnes ?	Le seigneur.
Hotot en Auge.	Dns. Thomas de Hotot (3). Idem dominus	Dominus loci. Abbas de Becco	Le seigneur.
St-Nicolas de Corbon (4).	Dns Johannes Tesson (5).		
La Roque-Baignard	Dominus Lexoviensis episcopus.	Episcopus.	»
Coutranville.	Dominus de Hermanvilla.	Dominus loci.	»
Corbon.	Dominus Joh. Tesson.	Dominus loci.	»
St.-Gilles de Livet.	Abbas de Valle Richerii.	»	»
Le Trésor de St. Clair de Basneville.			
St.-Jouin en Auge.		Prior S. Barbaræ.	»
Druval.		Abbas de Becco	»
Dosulei (6).		Prior S. Barbaræ.	»
Formentin.		Præbendarius loci.	»
Brocotte (Paroisse).			L'abbé de Belle-Etoile.
Les Groseillers (Paroisse).			L'abbé de Villedieu.
Le prieuré curé de Croisilles.			
La chapelle de la Trinité des Brezolles sur St.-Clair de Basneville.			
La chapelle et léproserie de St.-Jean-Baptiste sur Estrées.			
La chapelle de la Planche (Ibidem).			
— de S^te.-Anne sur Coutranville.			
La léproserie de la Roque-Baignard.			
Coquainvilliers.	Decanus et capitulum Lexov.	Capitulum Lexoviense.	»
Le Torquesne.	Dominus loci.	»	»
Pierrefitte.	Thomas de Silleyo.	Petrus de Silleyo.	Le seigneur.
Reux (7).	Henricus Chambellenc.	Henricus de Chambellan.	Le seigneur.
St.-Ymer.	Abbas de Becco.	»	»
Drubec.	Dominus dux.	Dominus de Clery.	Le chapitre de Cleri
Clarbec.	Dominus loci.	»	»
Beaumont-en-Auge	Abbas S. Audoeni Rothom.	»	Le prieur du lieu.
Val-Semé.	Dominus de Clarobecco.	Dominus de Farvachiis.	Le seigneur.
Pont-l'Evêque.	Dux Normanniæ.	Capitulum de Clery.	Le chapitre de Cleri.
La Chapelle-Infael.	Dns de Onnebanco.	Dominus de Drumare (8).	Le seigneur.
Annebaut en Auge (9).	Abbas de Troarno	»	»
St.-Etienne de la Tillaie.	Abbas S. Audoeni Rothom.	»	Les religieux de Beaumont.
St.-Arnoul-sur-Touque.	G. de S. Clodouardo	Dominus loci.	»
Benerville	Johannes Malsigni.	Dominus loci.	»
Tourgéville.	Abbas S Audoeni Rothom.	— seu prior de Bellomonte et patro laicus alternative.	Le seigneur.

(1) LES TRAICTS (1579).
(2) En 1382 Philippe de Harcourt, chevalier, possédait cette terre, du chef de Jeanne de Tilli, sa femme.
(3) Nous avons bien connaissance d'un Thomas de Hotot appartenant à cette époque et mentionnée dans une charte de 1326 ; mais il paraît avoir été seigneur de Hotot-en-Caux.
(4) Cette paroisse n'existe plus depuis plusieurs siècles.
(5) Probablement Jean Tesson, chevalier, sire et baron de la Roche Tesson, qui figure dans des actes de 1333 et 1341.
(6) En 1319 : la ville de DOSULÉ.
(7) En 1309 Richard de RATIS, armiger, filius seu heres Hervei de RATIS militis. Dans le même acte la paroisse est appelée S. Stephanus de ROTIS : voyez le cart de St.-Ymer, ch. XLVI. Il y avait alors dans la commune un moulin de RICINEVVELLE (Richefontaine).
(8) C'était un fief situé entre Beaumont-en-Auge et Drubec.
(9) ONNEBAULT (1579).

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
17. — de VAUVILLA.	»		L l.
18. — S. PETRI des ID	S. PETRUS AD IFS.	»	XVIII l.
19. — de BOURGNEAUVILLA (1).	BOURGEAUVILLA.	St. Martin.	LX l.
20. Ecclesia de BRANVILLA.	»	StGermain.	XXX l.
21. — de GLANVILLA (2).	de GLAINVILLA.	N.-D	LXXV l.
22. — de DENESTALLO (3).	de DANESTALLO.	StGermain.	IIIIxxX l.
23. — de HOULANTO (4).	de HEULLANT.	N.-D.	XXV l.
24. — S. VEDASTI (5).	»	»	XXV l.
25. Ia. portio de VILLARIBUS (6)	»	St. Martin.	XX l.
26. IIa. portio et minor ejusdem ecclesiæ.	»		XLV l.
27. Ecclesia de OSBERVILLA.	de AUBERVILLA.	N.-D.	XX l.
28. — de BEUSEVAL.	de BEUSEVALLE.	St. Aubin.	LXX l.
29. Ia. portio de GONNEVILLA.	»	N.-D.	LV l.
30. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		LV l.
31. Ecclesia de CRESENEVILLA.	de TROUSSEAUVILLA.	St. Martin.	XXV l.
32. — de GRENGUEZ (7).	de GRENCHIIS.	N.-D.	L l.
33. — de DIVA.	B. M. de DYVA.	N.-D.	XL l.
34. — de PIRIS (8).	»	N.-D.	XXV l.
35. — de BRUCOURT (9).	de BRUCURIA.	St. Vigor.	XXV l.
36. — de ANGOVILLA.	»	St. Martin.	XVI l.
37. Ia. portio de CREQUEVILLA (10).	de CRIQUEVILLA.	StGermain	XXX l.
38. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXX l.
39. Ecclesia de DOUVILLA.	»	N.-D.	IIIIxx l.
40. — de ANGERVILLA.	de ANGOVILLA.	St. Léger.	XL l.
41. Capella S. VINCENTII de TILLEYO.		»	
42. — de BEUSEVALLE.			XX l.
43. Ecclesia de BLONVILLA.	»	N.-D.	IIIIxx l.
44. — de DOUVILLA.	Capella de DEAUVILLA.		
45.	S CLODOALDUS.	»	
46.	de RONCHEVILLA (11).	St. Nicolas.	
47.	de DEAUVILLA.	St. Laurent.	
48.	Capella de GONNEVILLA.		
49.	— de Commal ?		
50.	— de DAMMARE (12).		
51.			
52.	— fundata in castro deRotis.		
53.	Prioratus de BELLOMONTE.		
54.	— de REGALI PRATO.		
55.	— S. YMERII.		
56.	— de DYVA.		
57.	— de ROUVILLA.		
58.	— S.ARNULPHI ord. cluniac.		
48.			
50.			

(1) En 1195 BORGELVILLA. M. R. N.
(2) On trouve dans le Domesday-Book GLANVILLA et GLAVILLA, dans une charte de 1213 : GLAVILLE.
(3) DARNESTAL (1315-1316); cartulaire de St.-Ymer.
(4) Dans les M. R. N. pour 1180 il est fait mention des roches d'HOILANT.
(5) S. Vedastus de ALGIA : le patronage fut donné au chapitre par Guillaume, évêque de Lisieux en 1231, et Robert Bertran renonça à toutes prétentions contraires en 1262.
(6) VILLARE SUPRA MARE ; charte de Vandemir et d'Ercamberte en faveur de St.-Germain-des-Prés.
(7) GERENGES; GERENGIÆ ; cartulaire de Préaux.
(8) S. MARIA de PIRIS ; ibid.
(9) BRUECURIA ; ibid.
(10) CRECHEVILLA ; ibid. On trouve dans les archives du Calvados plusieurs chartes relatives à St.-Jean-de-Livet et dans lesquelles figure un personnage nommé Guillelmus de CREQVILLA, de KERKEVILLA, de KUERKEVILLA. Nous pensons que tous ces noms se rapportent à Criqueville en Auge.
(11) RUNTIA VILLA ; charte de Richard II en faveur de la cathédrale de Chartres ; 1014.
(12) Nous pensons qu'on doit lire Drumare. Il y avait dans le doyenné de Beaumont deux lieux de ce nom; l'un entre Beaumont et Drubec; l'autre entre Beuseval et Trousseauville.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Vauville-la-Haute.	Dux Normanniæ.	Dominus de Clery.	Le chapitre de Cleri.
St.-Pierre-Azif ou Adifs (1).	Johannes de Passeyo.	Præbendarius loci.	»
Bourgeauville.	Dominus loci.	»	»
Branville.	Abbas S. Kath. Rothom.	»	Les chartreux de Gaillon.
Glanville.	Petrus de Malsigni.	Dominus temporalis loci.	»
Danestal (2).	Dux Normanniæ.	Dominus de Clery.	Le chapitre de Cleri.
Heuland.	Idem dominus.	Rex.	Le seigneur.
St.-Vaast en Auge.	Dns. Lexov. episcopus.	Capitulum Lexoviense.	»
Villers-sur-Mer (3).	Fratres domus dei Lexoviensis. Dns de Avricherio.	Minister » » » Dominus temporalis loci.	Les Mathurins. »
Auberville-sur-Mer.	Abbatissa de Cadomo.	»	»
Beuseval.	Dux Normanniæ.	Dominus de Clery.	Le chapitre de Cleri.
Gonneville-sur-Dive.	Dns de Onnebanco. Odo de Acheyo (4)	» Joannes de Acheyo.	Le seigneur. Le seigneur.
Trousseauville.	Dns loci.	»	»
Grangues.	Dominus loci	»	»
Dive.	Abbas de Troarno.	»	»
Périers en Auge.	— de Pratellis.	»	Le seigneur.
Brucourt.	Idem abbas	»	Le seigneur.
Angoville (St.-Martin d').	Prior de Regali Prato	»	»
Criqueville en Auge.	Dux Normanniæ. Thomas de Silleyo	Dominus de Clery. »	Le seigneur.
Douville en Auge.	Dux Normanniæ.	Dominus loci.	»
Angerville en Auge.	Idem dux.	Rex.	Le chapitre de Cleri.
La chapelle de St.-Vincent.			
La chapelle de Beuseval.	Dominus rex		
Blonville.	Dux Normanniæ.	Dominus de Clery.	Le chapitre de Cleri.
St.-Cloud-sur-Touque.			Le prieur de Beaumont.
Roncheville.		Baronus (sic) loci.	Le duc d'Orléans.
Deauville (5).		Præbendarius loci.	»
La chapelle de Gonneville.			
— de Cornical (1579) (6).			
— de Drumare.			
— de Brucourt.			
— du Château de Reux.			
Le prieuré de Beaumont en Auge.			
— de Royal-Pré (7), à Angoville.			
— de St.-Ymer (8).			
— de Dive.			
— de Rouville.			
— de St.-Arnoul.			
La chapelle du Mont-Bottin, à Angerville.			
Les religieuses Jacobines de Pont-l'Evêque.			

(1) St. PIERRE DES IFS (1729).
(2) DARNETAL (1729).
(3) AMBERVILLE (1579).
(4) Eudes d'Achel, mari de Christine de Bailleul, père d'Eudes d'Achel qui épousa Jeanne Mauvoisin, dame de Serquigni.
(5) Au commencement du XIVe. siècle ce lieu s'appelait en français : DYAUVILLE Cart. de St-Ymer, ch. 103.
(6) CORNICA (1683), les CORNIES (1729).
(7) BEAUPRAY (1579).
(8) St. YSMER (1579).

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
ARCHIDIACONATUS DE GACEYO.			
Religiosi archidiaconatus de Gaceyo.			
1. Abbas S. EBRULPHI.		S^t. Pierre.	XII^{cc}. l.
2. — GEMETICI			IV^{cc}XX l.
3. — SAGII apud ESCHAUFOU.			XXXVII l. X^s.
Pro augmentatione.			XII l. X^s.
4. Eadem abbatia apud MONTEM GOMERICI et BEVRERIAM			L l.
5. Abbas de TYRON apud LUVERIAS.			XXX l.
6. — S. AUDOENI ROTHOMAGENSIS apud ALTARIA			XXII l.
7. — de CONCHEZ apud VILLARIA.			XL l.
8. — S. WANDRESILI apud PONTEM CARDONIS.			LXXV l.
9. Abbatissa monialium de AUMENESCHEZ apud CAMPUM MAUBERTI.			XX l.
10. Item eadem abbatissa.			VI^{xx} l.
11 Prior de CRUPTIS (1).		S^t. Michel.	CX l. V^s.
12. — de TREGEVILLA.			II^{cc} l.
13. — de GENEVREYA.			IV^{xx}X l. IX^s.
14 — de MONTEFORTI.			IV^{xx}X l.
15 — de NOION super ANDELAM apud COLLEM.			XXIV l.
16. Abbatissa monialium de MONASTERIO VILLARI apud LISORES.			XX l.
17. Prior de ASTELLIIS.			XX l.
18. — S. CRUCIS de ROQUA.			XXV l.
19. Priorissa de VINAZ apud ROEVILLAM.			VIII l.
20. Eadem priorissa (apud) MESNILLUM RENOUART.			XXII l.
21 Prior de COTHENA apud ROQUAM et pro capella.			XXVII l.
22. Monachi de HOULLETIS.			XX l.
23. Prior S. NICOLAI de NEMORE.		N.-D.	C^s.
24. Prior de PLANCHIS.			VI l.
Decanatus de LIVERROTO.			
1. Ecclesia S. FIDIS de MONTE GOMMERICI.	» » » } MONTE GOMMERICI.	»	XXX l.
2. — S. GERMANI de MONTE GOMMERICI	» » » }	»	XXXV l.
3. — S. BASILII.	»	»	XVI l.
4. — de MESNILLO YMBERTI.	de MESNILLO YMBERTI.	S^t. Martin.	XXV l.
5. — B. M. de BELLOU (2).	de BELLOU.	»	XVI l.
6. — de BEVRERIA (3).	de BREVERIA.	S^t. Pardoul.	XVIII l.
7. — de PONTE......	de PONTE ALIERICI.	S^t. Vigor.	XX l.
8. — de LYVAROT (4).	de LYVARROTO.	S^t. Ouen.	LV l.
9. I^a. pars de MESNILLO GERMANI.	»	} S^t. Jean-B.	XXV l.
10. II^a. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XV l.
11. Ecclesia de MESNILLO ODONIS.	»	N.-D.	LX l.
12. — de PRESTREVILLE.	de PRESBYTERI VILLA.	S^t. Pierre.	IIII^{xx} l.
13. — de LISORIIS (5).	»	S^t. Vigor.	XLV l.

(1) Ce prieuré avait été donné à l'abbaye de Jumièges par un seigneur nommé Vautier, du temps de Richard II. — Dedit Walterius medietatem villæ quæ dicitur CRUPTAS ; ch. de Rich. II en faveur de Jumièges.

(2) Guillaume de Friardel, chevalier, seigneur de Bellou, renonça à ses prétentions sur le patronage de cette église. On trouve dans les M. R. N. ad annum 1186 Warin de BERLOU.

(3) Parrochia de BERRERIA (ch. de 1259 en faveur de St.-Evroult). On trouve dans le Domesday-Book BEVRARIA, BEVREIRE, BEVRERE ; mais nous pensons que le personnage dont il s'agit dans ces passages avait emprunté son nom à un fief de la commune de St.-Aignan-sur-Erre (Orne).

(4) Cette église avait été donnée à l'abbaie du Bec par Guillaume Crespin, premier du nom. Dans la charte de Goscelin Crespin (1155) son nom est écrit LIVARROT.

(5) Medietatem terræ de LUISOUREZ cum medietate ecclesiæ, necnon et molendini, sylvæque et prata. — Charte de fondation de Montivilliers. 1035. Gall. Christ. XI. app. c 326. En 1313 Jehan Crespin était seigneur de LIZORS.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIV[e]. siècle.	PATRONAGE au XVI[e]. siècle.	PATRONAGE au XVIII[e]. siècle.
L'abbé de St.-Evroult. . . .			
— de Jumièges.			
— de Séez, a Echaufour. .			
La même abbaye, à Montgommeri et à la Bréviaire. . . .			
L'abbé de Tiron, à Louvières (1).			
— de St.-Ouen de Rouen, aux Authieux.			
— de Conches, à Villers-en-Ouche.			
— de St.-Wandrille, à Pont-Chardon.			
L'abbesse d'Almenesches, à Camembert.			
La même.			
Le prieur de Crouptes. . . .			L'abbé de Jumièges
— de Ticheville. . . .			L'abbé de St.Wandrille.
— de la Genevraie. . .			
— de St.-Evroult de Montfort.			
— de Noion-sur-Andelle, à Coulmer (2)? .			
L'abbesse de Montivilliers, à Lisores.			
Le prieur des Astelles. . . .			Le prieur de Royal-Pré.
— de S[te].-Croix de la Roche.			
La prieure de Vignats, à Roiville.			
— — au Renouard.			
Le prieur de la Roche-Nonant. .			
Les moines de N.-D. des Houlettes, aux Moutiers-Hubert. . .			
Le prieuré de St.-Nicolas du Bois, à Marmouillé. . .			
— de St.-Laurent de Planches, à Echaufour. . . .			
S[te].-Foi de Montgommeri. . .	Dns de Haricuria. . .	Dns de Haricuria et de Longuevilla	Le seigneur.
St.-Germain de Montgommeri.	Abb[a]. de Almenesche. .	Abbatissa de Almenechiis.	L'abbesse d'Argentan.
St.-Basile-sur-Monne.	. . . de Aurivalle . . .	Dns loci.	»
Le Mesnil-Imbert.	Dns de Boisseyo . . .	Dns de Bressey (3). . .	Le seigneur.
Bellou.	Episcopus Lexoviensis . .	Capitulum Lexoviense .	»
La Breviaire.	Abbas Sagiensis . . .	»	»
Pont-Alleri.	Dns de Membevilla (4). . .	Rex	Le seigneur.
Livarot.	Abbas de Becco.	»	»
Le Mesnil-Germain. . . . . }	Idem abbas.	Dns loci.	»
	Dns de Grantval. . . .	Joannes de Courceio.	L'abbé du Bec.
Le Mesnil-Eude.	Johannes de Courceyo (5). .	Capitulum Lexoviense. .	Le seigneur.
Prestreville.	Colinus de Poiz.	Capitulum Lexoviense. .	Le seigneur.
Lisores.	Gervasius Bordel. . . .	Dns loci.	»

(1) Louvières ne faisait pas partie du diocèse de Lisieux ; mais il était le chef-lieu de propriétés de l'abbaye de Tiron, qui s'étendaient jusques sur le territoire de l'archidiaconé de Gacé.

(2) Le prieuré de Noyon-sur-Andelle était situé à Charleval (Eure) et dépendait de l'abbaye de St.-Evroult. Nous pensons qu'il faut lire apud COLLEMER, quoique nous ne voyions pas de signe d'abbréviation bien authentique.

(3) Nous pensons qu'il faut lire Boessay, et qu'il s'agit ici, aussi bien que dans la colonne précédente, des seigneurs de Boissei sous Queverue.

(4) Sur cette famille, voyez l'histoire de la maison d'Harcourt, I, p 937 et suivantes. Le château qui lui a donné son nom était situé à St.-Lambert-sur-Dive, entre Trun et Chambol.

(5) Probablement Jean de Courci, seigneur de Remilli et Marigni, troisième fils de Geoffroi, seigneur de Courci.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
14. — de BELLOUET (1).	de BELLOUETO.	St. Pierre.	XXXIV l.
15. — S. MARGARITÆ de LOGIIS	»	»	XVIII l.
16. — B. M. de COURCHON (2).	B. M. de CURSONNE.	»	XXX l.
17. Minor portio de MONASTERIO HUBERTI.	»	St. Martin.	XX l.
18. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXV l.
19. Ecclesia de ESPREVILLA (sic)	de CHIEFFREVILLA.	N.-D	XXX l.
20. — de FAVANCHIIS (sic) (3).	de FARVACHIIS.	St Germain.	XXXV l.
21. - de CRUPTA.	de COUPTA.	St Martin.	XXX l.
22. — de AUQUAINVILLA (4).	de AUQUEVILLA.	N.-D.	XXXII l.
23. Capella de BELLA AQUA (5).	»		
24. Ecclesia S. AUDOENI LE LOHOUR	S. AUDOENUS LE HOULT.	»	XXV l.
25. — S. ALBINI super AUQUAINVILLE.	S. ALBINUS	»	XVI l.
26. — S. PETRI de COURCHON.	S. PETRUS de CURSONNE.	»	XX l.
27. Capella domini de LA FAUQUENE.	Capella de la FAUGUERYE.		Xs.
28.	S. JOANNES de LIVETO (6).	»	
29.	TONNENCOURT (7).	St. Pierre.	
30.	de CAPELLA HASTEGOU.	St. Pierre.	
31.	S. GEORGIUS de ALTARIBUS (8).	»	
32.	Prioratus S. Mathei de GOUFERNO apud parochiam S. Fidis de Montegomerici.		
33.	— de HOULLET in parochia de Monasteriis Huberti.		
34.			
35.			
36.			
37.			

Decanatus de Monsterolio.

1. Ecclesia S. GERMANI de ALNETO.	»	»	L l.
2. — de GOULLAFFRERIA (9).	»	St. Sulpice.	XL l.
3. — S. LAURENTII de QUERCU VARIN (10)	S. LAURENTIUS de GRESSIBUS.	»	XX l.
4. — de FOLLETERIA.	FOLTERIA.	N.-D.	L l.
5. — de REVILLA (11).	S. LEODEGARIUS de REVILLA.	St. Léger.	XXX l.
6. Ia. portio de MONASTEROLIO.	de MONSTEROLIO.	St. Georges.	LXV l.
7. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		LXV l.
8. Ecclesia S. AQUILINI } D'AUGERON (12).	S. AQUILINUS } de AUGERONE.	»	XL l.
9. — S. DIONISI } D'AUGERON (12).	S. DIONISIUS } de AUGERONE.	»	XX l.

(1) Une charte de 1287 porte : S. PETRUS de BERLOUET.
(2) Dans plusieurs chartes du XIIIe. siècle ce nom est écrit CORCON. Dans le Domesday-Book CURCON (Robertus de).
(3) On écrivait au XIIIe. siècle FAVARCHIÆ. Il existe aux archives du Calvados une charte de Geoffroi de BRUECORT, miles, dominus de FAVARCHIIS.
(4) Ce fut Guillaume, évêque de Lisieux, qui donna le patronage au chapitre. On trouve ACHENVILLA dans une charte de Henri de Ferrieres en faveur de St.-Wandrille, ALCHENIVILLA dans la charte de Henri Ier. en faveur de St.-Pierre-sur-Dive, AUCAINVILLA (Robertus de) M. R. N. ad annum 1195; nous pensons que c'est à Auquainville et non à Equainville qu'il faut rapporter le nom de S. M. de ESKEIVILLA, de ESQUAINVILLA, qu'on trouve dans plusieurs chartes relatives au patronage, et dont deux portent les dates de 1220 et 1222. L'église d'Equainville est sous l'invocation de St. Pierre et n'a jamais appartenu au chapitre de Lisieux.
(5) On trouve Guido de BELLA AQUA en 1184. M. R. N.
(6) En 1204 le patronage de cette église fut vendu à Guillaume de Criqueville, qui le donna au chapitre dans le courant de la même année. Cette donation fut approuvée par Guillaume MALOE, seigneur du lieu.
(7) En 1213 le patronage fut donné à l'évêque par Guillaume de TORNENCORT. On trouve encore Hugo de TORNECORT en 1184. M. R. N.
(8) Ce lieu avait été donné à St.-Ouen de Rouen par Stigaud, premier du nom, du temps de Richard II, il est appelé ALTARIA quæ sunt in ALGE super aquam LEMONE dans une charte de 1068.
(9) Ce lieu se nommait primitivement le Mesnil-Bernard. Voyez Ord. Vital, t. II, p. 33 et 36. S. SULPITIUS de GOLAFREIA. Ch. de 1287.
(10) D'après une charte de 1269, qui se trouve dans le cartulaire de St.-Evroult, mais bâtonnée, ce lieu a aussi porté le nom de Chenedouet : CHESNEDUET, qui lui était commun avec une commune du canton de Putanges. Ce fait est confirmé par la charte de Henri Ier. en faveur de la même abbaye : ecclesiam S. Laurentii de CHESNEDUIT.
(11) On trouve dans Orderic Vital ROILVILLA, t. II, p. 36. Il faut bien se garder de confondre ce lieu avec Roiville : ROEVILLA, ROIEVILLE.
(12) La première en date de ces paroisses est St.-Aquilin, qui s'est appelé long-temps ALGERON (Ord. Vit.); AUGERUM (charte de Henri Ier.); AUGERON (1252; 1262; 1287) la première charte où nous voyons figurer St.Denis-des-Augerons est de 1236.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Bellouet.	Dns episcopus Lexov.	»	»
S^te^.-Marguerite-des-Loges.	Idem episcopus.	»	Le chapitre de Lisieux.
N.-D. de Courson.	Idem episcopus	Capitulum Lexoviense.	»
Les Moutiers-Hubert.	Dns rex. / Idem rex ?	» / »	Le seigneur.
Cheffreville.	Abbas de Becco.	»	»
Fervaques.	Episcopus Lexoviensis.	Capitulum Lexoviense.	Le seigneur.
La Croûte.	Petrus Coquaigne,	Dns loci.	»
Auquainville (1).	Laur. de Borcie.	Dns loci.	Le chapitre de Lisieux.
La Chapelle de Belleau.	Guillelmus de Pulchra Aqua (2).	Dns loci.	
St.-Ouen-le-Hoult.	Dns rex.	»	»
St.-Aubin-sur-Auquainville.	...	Capitulum Lexoviense.	Le seigneur.
St.-Pierre de Courson.	Dns rex patronus.	Rex.	»
La Chapelle de la Feuguerie		Dns loci.	
St.-Jean de Livet.		Dns de Poix.	Le chapitre de Lisieux.
Tonancourt (3).		Dns loci.	»
La Chapelle Hautegrue (4)		G. de Bella Aqua	Le seigneur.
Les Autieux en Auge ou sous Renouard.		Abbas S. Audoeni Rothom.	»
Le prieuré de St.-Mathieu, à Montgommeri.		Ordinis Cisterciensis.	
La Chapelle de N.-D. des Houlletes.		Abbas de Ambeya (sic).	
La chapelle de la Pipardière.			
— de S^te^. Barbe des Brières.			
— de la Pallue, au Mesnil-Imbert.			
— du nom de Jésus, au Mesnil-Imbert.			
St.-Germain d'Aulnai.	Dns. de Vallibus.	»	Le seigneur.
La Goulafrière.	Episcopus Lexoviensis.	»	Le roi ; en litige.
St.-Laurent-des-Grès.	Dns de Goullafreria.	Dns loci (5).	»
La Folletière.	Baro de Louvigni.	»	Le seigneur.
Reville.	Episcopus Lexoviensis.	Capitulum Lexoviense.	»
Montreuil-l'Argillier.	Abbas S. Ebrulfi (sic).	»	»
St.-Aquilin-d'Augeron (6).	Idem abbas.	Abbas S. Ebrulphi.	»
St.-Denis-d'Augeron.	Episcopus Lexoviensis.	»	»

(1) AUCAINVILLA (Robertus de). M. R. N. ad annum 1195.

(2) Raoul de BELLA AQUA, fils de Roger de BELLA AQUA, chevalier, avait été l'un des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Lisieux. On trouve dans les Magni Rotuli Normanniæ pour 1184 Guido de Bella Aqua (et dans ceux de 1186 Warin de Berlou, à reporter ci-dessus à l'article de Bellou, p. 55).

(3) TORNECORT (Hugo de); M. R. N. ad annum 1184; THONNENCOURT (1579, 1683).

(4) Nous pensons qu'il faut lire dans le Pouillé du XVIe. siècle : CAPELLA HASTEGRU. En 1579 on écrivait LA CHAPELLE HAUTEGRU.

(5) En 1654 le présentateur à cette cure était Christophe de Thiessé, seigneur de la Harilière, à raison dudit fief de la Harilière.

(6) On dit indifféremment dans le pays : d'Augeron ou des Augerons.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
10. — S. MARTINI de HEUGON (1).	HEUGO.	»	XVI l.
11. — S. NICOLAI de LETERIIS (2)	S. NICOLAUS de LECTERIIS.	»	XXV l.
12. — de SAPO ANDREÆ.	de SAPPO ANDREÆ.	St. Aubin.	XXXV l.
13. — de DUCTU ARTHURII (3).	de DUCTU ARTURI.	St. Pierre.	XVI l.
14. — de VERNUCHIIS (4).	»	N.-D.	XX l.
15. Ia. portio de MONNAYO (5).	»	N.-D.	XXX l.
16. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXV l.
17. Ecclesia de ESSARTIS (6).	S. PETRUS de ESSARTIS	St. Pierre.	XVIII l.
18. — de BAUQUENCEYO (7).	de BOCQUENCEYO.	St Martin	L l.
19. — B. M. de PRATIS.	»	»	XX l.
20. — de ESCHENFREYO vel de HAMELLO (8)	de HAMELLO.	N.-D.	LV l.
21. — de TONSEMENTO.	S LAURENTIUS de TASSAMENTO.	St. Laurent.	XX l.
22. — de TERNANT	de TERNANTO.	N.-D.	XX l.
23. — de VILLARIBUS (9).	S. PETRUS de VILLARIBUS	St. Pierre.	X l.
24.	CAPELLA de MESNILLO ROUSSETI (10).	St. Firmin.	
25.	Abbas S. EBRULPHI.		
26.			
27.			
28.			

Decanatus de VIMONASTERIO.

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
1. Ecclesia de MESNILLO HUBERTI.	»	St. Denis.	XX l.
2. — de FRESNEYA FAYEL.	»	St. Ouen.	XX l.
3 — de AUBERI le PANTOUF.	de ALBERICO LE PANTOUF.	StGermain.	XXXV l.
4. — de ROEVILLA (11).	»	St.Saturnin	XXX l.
5. — S. PETRI DE RIPARIA.	»	»	XXXII l.
6. — de NOVAVILLA (12).	de NOVILLA.	StGermain.	LX l.
7. — de SEMELLA.	de SAMELLA.	St Martin.	XXV l.
8. — de TREGEVILLA (13).	»	St. Pierre.	
9. — de CRUPTIS (14).	»	St. Michel.	XL l.
10. — de BOSCO REGNOUDI.	de BOSCO REGINOULDI.	St. Pierre.	L l.

(1) S. MARTINUS super fluvium WAIOLI, Ord. Vit.; S. MARTINUS de HUGON (1289); on a dit aussi : St -Martin-le-Heugon.

(2) Orderic Vital appelle ce lieu S. NICOLAUS sans autre désignation.

(3) DUCTUS ERTU, Ord. Vit. DUCTUS ARTURI (1257-1308); S. PETRUS de DOIT (1238); de DOIT ARTURII (1224); de DOITO ARTURI (1250); de DOET (1254); la paroisse du DOICT ARTU (1283). Nous avons encore trouvé plusieurs autres variantes de ce nom dans les chartes du XIIIe. siècle en faveur de St.-Evroult.

(4) VERNUCIÆ, Ord. Vit. VERNUTIÆ. Chartes du XIIIe. siècle.

(5) MOENAI, Ord. Vit. Dans une charte de 1280 (cart. de St.-Wandrille) on trouve mentionnée une paroisse de Mahonnaie qui nous paraît pouvoir se rapporter à celle-ci. Une charte du commencement du XIIIe. siècle fait mention de Richard de MOENNAIO, chevalier.

(6) EXARZ, Ord Vit.

(7) BALGENZAIUM, Ord. Vit. BAUCHENCAI (Fulco de) 1166, BAUKEENCAI (Fulco de) 1195 (M. R. N.); BALKENZAIUM (ch. de 1219); BAUQUENCEIUM (ch. de Robert de Bocquencé, chevalier. 1252); BAUQUENÇAY (1290).

(8) Le nom primitif était Pont-Échenfré : PONS ERCHENFREDI. On a dit ensuite Echanfré, puis le Hamel et N.-D. du Hamel, en adoptant le nom du hameau où est située l'église.

(9) Voyez sur ce lieu la grande charte de Conches : Gall. Christ. XI. Il y est appelé VILLARIS VILLA.

(10) Le Mesnil-Rousset, étant situé sur la rive droite de la Charentonne, aurait dû appartenir au diocèse d'Evreux. Son adjonction au diocèse de Lisieux tient probablement à ce que son territoire aura fait primitivement partie de Notre-Dame du Hamel, dont il ne serait qu'un démembrement.

(11) En 1259 Foulque d'Astin confirma à son chapitre la dîme de St. Saturnin de Roiville, dont le patronage avait déjà été donné ou confirmé par son prédécesseur Jourdain du Hommet en 1215. Le nom de ce lieu est écrit RAUCAVILLA dans le Gallia Christiana. On trouve dans le cartulaire de St.-Wandrille ROIEVILLE (1237).

(12) Ecclesias de NOVILLA : charte de Henri Ier. en faveur de St.-Pierre-sur-Dive.

(13) Le nom primitif est TEGIERVILLA. Ce lieu fut donné à St.-Wandrille par une dame nommée Emma, contemporaine de Richard II : Duas villas super Tolcam fluvium sitas, quarum una vocatur TEGIERVILLA et BROIL altera. — On a écrit depuis Tigiervilla (1207), Tygiervilla, Tygerville (1263), Tygeville (1280)

(14) En 1653 cette paroisse est portée dans les registres de l'évêché sous le nom de S. Michael de CRUSTIS. Il y existait à cette époque deux chapelles dédiées à Ste. Geneviève et St Léonard. En 1201 on écrivait CROTÆ, et en 1207 CRUTÆ. Le nom primitif est CRUPTÆ, d'après les chartes de Richard II, et de Guillaume-le-Conquérant (1079).

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Heugon.	Abbas S. Ebrulphi.	»	»
St.-Nicolas-des-Lettiers.		Abbas S. Ebrulphi.	L'évêque.
Le Sap-André.		Abbas S. Ebrulphi.	»
Le Douet-Artur.		Abbas S Ebrulphi	»
Verneuces (1).	Idem abbas (S. Ebr.).	»	»
Monnai.	Episcopus Lexoviensis.	Capitulum Lexoviense.	»
		Episcopus.	»
Les Essarts-en-Ouche.		Abbas S. Ebrulphi.	»
Bocquencé.	Abbas (S. Ebrulphi).	».	»
N.-D. des Prés.		Abbas de Conchiis.	»
N.-D. du Hamel.		Abbas S. Ebrulphi.	»
St.-Laurent du Tencement (2).	Episcopus Lexoviensis.	»	»
Ternant.	Idem episcopus.	»	L'abbé de St.-Evroult.
Villers-en-Ouche	Abbas de (Conchis).	Abbas de Conchiis.	»
Le Mesnil-Rousset.		Dominus loci.	L'abbé de St.-Evroult ?
La Chapelle de St.-Antoine du Vallet, a Monnai (3).			
La Chapelle de N.-D. de Miséricorde, au château du Bois-Hibout, sur N.-D. du Hamel.			
La chapelle de St.-Michel du Val-Boutri, près St. Evroult, au-delà de la Charentonne, sur N.-D du Bois, au diocèse d'Evreux.			
Le Mesnil-Hubert.	Episcopus Lexoviensis.	»	Le seigneur.
La Fresnaie-Fayel.	Capitulum de Gaillone.	» » » alternat. cum Dno temp. loci.	Le seigneur.
Aubri le Pantou (4).	Dns de Prulaio patronus.	»	»
Boiville (5).	Episcopus Lexoviensis.	Capitulum Lexoviense.	»
St.-Pierre de la Rivière.	Dns de Superviam (6).	Dns loci.	»
Neuville-sur-Touque.	Abbas S. Petri super Dyvam.	» » » supra Divam.	»
Samesle (7).	Dns loci.	»	»
Ticheville (8).	Abbas S. Wandregesili.	»	»
Crouptes.	Abbas de Majori Monasterio ?	Abbas de Gemeticis.	»
Le Bosc-Regnoult.	Abbas de Becco.	Abbas de Becco.	»

(1) VERNUCHES ou LES VERNUCHES (1579).
(2) S^t^.-LAURENT DU TASSEMENT (1579, 1683, 1690).
(3) Suivant un document cette chapelle aurait été dédiée à N.-D., mais nous pensons que c'est une erreur.
(4) On a donné à ce lieu, au XVIIIe. siècle, le nom d'Osmond, et c'est ainsi qu'il est désigné sur les cartes de Cassini. En 1450 il appartenait à Marie l'Arçonneur, en 1474 à Jean Belin. Dans Orderic Vital il est nommé ALBERIVICUS; dans les chartes du XIIIe. siècle AUBERI le PANTOL (1245), et AUBERICUS le PANTOUL (1252); ALBERICUS-LE-PANTHOU (1571).
(5) ROUEVILLE (1579).
(6) Survie, commune limitrophe, appartenant à l'évêché de Séez.
(7) On trouve ce lieu écrit SAP-MESLE dans la carte du diocèse ; mais cette variante ne nous paraît pas heureuse.
(8) THIEGEVILLE et TIEGEVILLE (1579) ; THIESCHEVILLE (1683) ; TIECHEVILLE (1690) ; THICHEVILLE (1729).

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
11. — de PONTE CARDONIS (1).	S. MARTINUS de PONTE CARDONIS	St. Martin.	XX l. . . . .
12. Ia. portio de AVERNIS (2).	»	N.-D. et St. Gourgon.	XXX l. . . . .
13. IIa portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXX l. . . . . .
	IIIa. portio ejusdem. . . .		
14. Ecclesia de VIMOSTERIO (3).	de VIMONASTERIO.	N.-D.	LXX l. . . . .
15. — de MESNILLO REGNOUARDI. . .	de REGNOUARDO.	St. Pierre.	LV l. . . . .
16 — de CAMPELLIS.	»	St. Pierre.	XXV l. . . . .
17. — de CAMPO MAUBERTI (4). . . .	»	N.-D.	XLV l.. . . .
18. Ia. portio de GARGUESSALE (5). . . .	Ia. portio de GARGUESOLLA	StGermain	XXX l. . . .
19. IIa portio ejusdem ecclesiæ.	»		XXX l. . . .
20. Ecclesia de ESTRENCURIA.	S. CIRICUS de ESTRENCURIA.	St. Cyr.	XX l. . . . .
21. — de AUREVILLA (5).	de ORVILLA.	St. Brice.	L l. . . . .
22.	de PONTE VITÆ	St. Denis.	
23.	de CANAPEVILLA (7). . . .	St. Aubin.	
24.	de ASTELLIS.	St Martin.	
25.	S. GEORGIUS de PONTE CARDONIS.	»	
26.	de MESNILLO GONFREDI. . .	Ste. Croix.	
27.	Capella de Bosco REGNOUDI.		
28.	— S. AGARITI. . . .		
29.	— S. VALENTINI. . .		
30.	PRIORATUS de TREGEVILLA.	N.-D.	
31.	— de CRUPTIS. . .		
32.	— de ASTELLIS. .		
33.			
34.			
35.			
36.			
37.			
38.			

Decanatus de GACEIO.

1. Ecclesia de GENEVREYA.	»	St. Laurent.	XL l. . . . .
2. — de MALANUILLER (8).	de MALA MULIERE. . . .	St. Pierre.	XXV l. . . .
3. Ia. portio de NONNANTO (9).	»	StCyr et Ste Juliette.	LV l. . . .
4. IIa. portio ejusdem ecclesiæ.	»		L l. . . . . .
5. Ecclesia de GODUCHON (10).	de GODISONE.	St. Georges.	XXX l. . . .
6. — de MONTE MARCEYO.	»	St. Pierre.	XX l. . . . .
7. — de CLARO FOLIO.	»	StGermain.	XL l. . . . .
8. Canonici de MAURITANIA ibidem. . . .			L l. . . . .

(1) Robertus de PONT CARDON (Domesday-Book) ; PONTCHARDON (XIIe. siécle) ; PONS CHARDUM (1236) ; PONS CARDUNI (1237) cartulaire de St.-Wandrille.

(2) On trouve dans le cartulaire de St.-Wandrille AVESNES (1214), S. M. de AVENIS (1247, 1273), AVENÆ (1279), AVERNIÆ (1297). Ce patronage fut donné à St.-Wandrille par Hugue Mandeguerre en 1214. Le compte de 1571 porte S. GORGONIUS de AVERNIS.

(3) La donation de Vimoutier à Jumiéges remonte jusqu'à l'époque de Richard II, ainsi que celle du Renouard : Dedit quoque VIMONASTERIUM Osmundus Gelth... . Dedit et Walterus... . De Masnile quod dicitur Rainuardi.. . Dans la charte de Guillaume-le-Conquérant Vimoutier est nommé VIMMONASTERIUM.

(4) Dans une charte de 1282 en faveur de Silli, on trouve CHAMEMBERT ; CAMPMAUBERT (1579).

(5) On trouve dans les M. R. N. ad annum 1184 : GARGESALA (Hugo de) ; dans un acte de 1207 GARGASALA, et dans un autre acte du XIIIe. siècle sans date précise : GARGUESALE : dans une charte de 1227 : GARGESALE.

(6) AUREVILLA (chartes de 1250 et 1261) ; AURREVILLA (1255) ; AUREVILLE (1579).

(7) Dans une liste des revenus du chapitre qui est à la suite du Pouillé, ce nom est écrit QUENAPEVILLA.

(8) On trouve dans une charte de 1284 en faveur de Silli : Parochia S. Petri de MALMOILEIR ; en 1277 : S. Petrus de MALA MULIERE

(9) En 1269 il y avait dans cette paroisse une chapelle de St. Vincent, dont Jean de Nonant, chevalier, donna le patronage à Ste.-Barbe : et ecclesiæ S. PETRI de ROQUA.

(10) Dans une charte de 1286 en faveur de Silli ce lieu est nommé GODECHUN.

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe. siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Pontchardon.	Abbas....	Abbas S. Wandregesili.	»
Avernes-St.-Gourgon.		Rex. Rex. Abbas S. Wandregesili.	L'abbé de St.-Wandrille.
Vimoutier.	Abbas de Jumet (sic).	Abbas de Gemeticis.	»
Le Renouard (1)	Falco de Ballolio.	Dns loci.	»
Les Champeaux en Auge.	Petrus de Campo Mauberti.	»	Le seigneur.
Camembert.	Abbatissa de Almenechiis.	»	L'abbesse d'Alençon.
Guerguesale (2).	Dns loci.	Dns loci. Dns loci.	»
St.-Cyr d'Estrancourt.	Dns loci.	Prior de Friardello.	»
Orville.	Dns loci.	Dns loci.	»
Pont-de-Vie.		Abbatissa de Almenesche.	L'abbesse d'Alençon.
Canappeville St.-Aubin.		Episcopus.	»
Les Astelles.		Abbatissa de Almeneschiis.	Le seigneur.
St.-Georges, à Pont-Chardon.		Rex.	»
Ste.-Croix du Mesnil-Gonfrei (3).		Abbas de Sillcio.	
La chapelle du Bosc-Regnoult (4) (St.-Laurent).		Rex.	
La chapelle de St.-Agapit (5).			
— de St.-Valentin, à Canappeville			
Le prieuré de Ticheville.		Abbas S. Wandregesili.	
— de Crouptes		— de Gemeticis.	
— des Astelles.		Prior de Regali Prato	
La chapelle de St.-Nicolas, à Guerguesale.			
— de N.-D. de Grâce, au Manoir de la Gosselinière, à Vimoutier.			
— de N.-D. du Bois, à Aubri-le-Pantou.			
— de St.Louis, au Manoir de Campigni, à Orville.			
— de Lainai, au Renouard.			
Les Bénédictines de Vimoutier.			
La Genevraie.	Dns episcopus Lexoviensis.	»	»
Marmouillé.	Prior S Barbaræ.	»	»
Nonant.	Dns loci. Dns de Monte Acuto.	» Dns loci et dns de Monte Acuto.	»
Godisson (6).	Dns loci.	»	»
Mont Marcé.	Dns de Nonanto.	Dns de Nonnanto.	Le seigneur.
St.-Germain de Claire Feuille (7).	Decanus et capit. de Mauritania (sic).	» » » » » Abrincensis dioec.	Le chapitre de Mortain.

(1) MESNILLUM RENOALDI (1571); LE REGNOART (1579); LE REGNOUARD (1683).
(2) GUERGESALLE (1579); QUERQUESALLE (1683); GUERQUESALLE (1690).
(3) Ce patronage avait été donné à l'abbaye de Silli en 1221 par Guillaume d'Escorches. La paroisse est désignée dans la charte de donation sous le nom de S. CRUX de MESNILLO GONFRAI. Il y est fait mention d'une chapelle de Ste.-Marguerite de la Roche, probablement appartenant à sa circonscription.
(4) Cette chapelle était à la nomination du seigneur d'Orbec.
(5) On trouve aussi dans les comptes du XVIe. et du XVIIe. siècles S. AGAPTAULT, et St. AGATHAULT.
(6) GAUDICONUM (1571); GODIÇON, GODICHON; comptes des XVIe. et XVIIe. siècles.
(7) CLERFEUILLE (1683 et 1690).

NOM DE LIEU OU D'ÉTABLISSEMENT provenant du Pouillé primitif.	NOM DE LIEU au XVIe. siècle.	NOM du Saint.	TAXE des décimes.
9. Ecclesia de MESNILLO FROGERI	de MESNILLO FROGERII	S^t. Martin.	XL l.
10. — de CROESILLIIS (1)	de CRUCIOLIS	S^t. Marcel.	XL l.
11. — de COLLEMER	de COLOMERO	S^t. Martin	XX l.
12. — de MESNILLO FERGANT	de MESNILLO VICECOMITIS	La Trinité.	XX l.
13. — de ESCHAUFOU	de ESCHAUFFEYO	S^t. André.	L l.
14. — de ORGERIIS	»	S^t.Georges.	XLV l.
15. — de LYNERIIS	de LIGNERIIS	S^t. Pierre.	XX l.
16. — de TYLLEYO	de TILLIOLO	N.-D.	XX l.
17. Thesaurar. de MERULA ibidem	Thesauraria de MERULA RADULPHI		VII l. XVI^s.
18. Ecclesia de MERULLA	de MERULA RADULPHI	S^t. Martin.	LXX l.
19. — de NUCE MENARDI (2)	»	Symphorien	XX l.
20. — de CAMPO MESNILLO (3)	de CALVO MENILLO	S^t. Martin.	XX l.
21. — de QUARNETES	de CARNETES	N.-D.	XXV l.
22. — de LETERIIS (4)	de LECTERIIS	La Trinité.	XXXV l.
23 — S. ALBINI juxta CYSEIUM	S. ALBINUS supra CISEYUM	»	XXII l.
24. — de CYSEIO	de CISEYO	N.-D.	LXV l.
25. — de TELLONEYO	de TALLONEYO	N.-D	XVI l.
26 — de GACEYO	S. PETRUS de GACEIO	S^t. Pierre.	XXV l.
27. — de REGENCEYO	de RECENTI LOCO	N.-D.	XXX l.
28. — de SAPPO (5)			XXXII l.
29. — de BELLA FAYACO	de BEAUFAY	N.-D.	XL l.
30. — de TOUQUETA (6)	»	N.-D	XX l.
31. — de MARDILLEYO	B.-M. de MARDRILLEYO	N.-D.	XX l.
32. — de CHAUMONT	de CALVOMONTE	S^t. Pierre.	C l.
33. — de PEDE MONTIS	de PEDE MONTIS	S^t. Samson.	XX l.
34.	de ALTARIBUS	S^t. Martin.	
35.	de CAMPO ALTO (7)	S^t. Martin	
36.	S. GERMANUS de ESCHAUFFEYO et capella	»	
37.	B. M. de LOGIIS		
38.	de GRANDIVALLE	S^t. Pierre.	
39.	de MONTE GENU (8)	S^t. Martin.	
40.	Prior de MONTE FEREI. Lisez de MONTE FORTI	S^t. Evroult.	
41.	Capella domini de Nonnanto.		
42.	Prioratus de ROQUA NONNANTI cum curia	S^t. Pierre.	
43.	— S. NICOLAI apud MARMOUILLEY		
44.	— de GENEVRIA	N.-D.	
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			
50.			
51.			

(1) Ce lieu avait été donné à St.-Wandrille par Emma, contemporaine de Richard II : Aliam villam nomine CRUCILLAM super ELESINAM fluvium sitam....

(2) On trouve dans Orderic Vital NOER MENARDI, puis dans les chartes du XIIIe. siècle NOER MENART (1219) et NUX MAIGNARDI (1285).

(3) Au XIIIe. siècle on écrivait CHAUMESNIL (1218), CHAUTMESNIL (1261), ESCHAUMESNIL (1220, 1228), ESCHAUTMESNIL (1228); ESCHAUMESNILLUM (1298). CHAUMESNIL (1579-1729).

(4) Parrochia de LETERIIS (1261 et 1262); de LACTARIIS (1262); LES LECTIERS (1579).

(5) Ceci est un double emploi, nous avons déjà vu le Sap figurer dans le doyenné d'Orbec. Il est indiqué ici comme étant à la nomination de l'évêque, tandis qu'il a toujours eu pour patron l'abbé de St.-Evroult.

(6) TOSQUETA (1243); parochia B. M. de TOQUETE; aqua quæ dicitur TOQUETE (1244); B. M. de TOLQUETA (1258).

(7) CAMPUS HAOL (St.-Martinus de); chartes de Robert de Leycester, et de 1267.

(8) MONTGENOUIL (1579 et 1683); LA CHAPELLE MONTGENOUIL (1690)

NOM moderne.	PATRONAGE au XIVe siècle.	PATRONAGE au XVIe. siècle.	PATRONAGE au XVIIIe. siècle.
Le Mesnil-Froger.	Thomas de Merula	Thesaur. et capit. de Merula Radulphi	»
Croisilles en Exmes.		Dns. loci.	En litige entre l'évêque et St.-Evroult.
Coulmer.		Prior S. Barbaræ.	»
Le Mesnil-Vicomte.	Dns loci	»	»
Echaufour (St.-André d') (1).	Abbas S. Ebulphi (sic).	»	»
Orgères.	Episcopus Lexoviensis.	»	»
Les Ligneries (2).		Dns loci.	
N.-D. du Tilleul (3).	Rector loci (4).	Dns de Briquebec et de Gaceio.	Le prébendé du lieu.
La Trésorerie du Merlerault.	Dns de Gaceyo.	Dns de Gaceio baro et patronus.	»
Le Merlerault (5).	Abbas S. Ebulphi (sic).	»	»
Le Noyer-Menard.	Idem abbas.	»	»
Echaumesnil.	Dns loci.	»	»
Carnettes.	Episcopus Lexoviensis.	»	»
La Trinité des Lettiers.	Idem episcopus.	»	»
St.-Aubin-sur-Cisei.	Dns loci.	Episcopus vel dns loci.	Le seigneur.
Cisei.	Episcopus Lexoviensis.	»	»
Talonnei.	Dns loci.	»	Le prieur de la Genevraie et....
Gacé.	Episcopus Lexoviensis.	»	»
Resenlieu.	Dns de Gaceyo.	Dns loci.	Le seigneur.
Le Sap.	Dns Lexoviensis episcopus.		
Beaufai.	Dns loci.	»	»
Touquette	Abbas S. Ebulphi (sic).	»	»
Mardilli.	Episcopus Lexoviensis.	Capitulum Lexoviense.	»
Chaumont.	Dns loci.	»	»
Pomont (6).			Le seigneur.
Les Autieux-du-Puits (7).		Dns loci.	»
Champ-Haut.			L'évêque de Lisieux.
St.-Germain d'Echaufour (8).		Abbas S. Ebrulphi.	»
St.-Pierre des Loges.		Episcopus.	»
Grandval.		Capitulum Lexoviense.	»
La chapelle Montgenou.		Episcopus.	»
St.-Evroult de Montfort.		Prior S. Barbaræ.	»
La chapelle du château de Nonant.		Dns loci.	»
La Roche-Nonant.		Prior S. Barbaræ.	»
Le prieuré de St.-Nicolas de Marmouillé.		Abbas de AMBEYA (sic).	»
Le prieuré de la Genevraie.			
La chapelle St. Christophe, près Gacé.			
— de St.-Jean de la Rivière.			
— de St.-Jacques, au château de Nonant (9).			
— de St.-Eustache, au Manoir de Montaigu, à Nonant.			
— de St.-Laurent de Planches, à Echaufour.			
— de St.-Martin-des-Champs (10), Ibid.			
— de St.-Jacques de la Boutonnière, à St.-Germain de Clairefeuille.			

(1) EXCALFOIUM, ESCALFOU (Ord. Vit.).
(2) LIGNIERES ; LIGNERES (1579-1729).
(3) On a souvent écrit : LE TILLEUL ou LE THILLEUL.
(4) Il faut visiblement lire : Præbendarius loci.
(5) LE MERLE RAOUL BAUDET (1579).
(6) POSMONT (1579 ; 1729) ; POLMONT (1683 ; 1690).
(7) LES AOUSTIEUX (1579).
(8) Aux XVIe. et XVIIe. siècles on disait encore : S^t. GERMAIN DE LA CHAPELLE D'ECHAUFOUR, ou même LA CHAPELLE D'ECHAUFOUR.
(9) Ces deux chapelles étaient en 1652 à la nomination de Pompone François Le Conte, marquis de Nonant, baron de Beaumesnil et d'Aspremont.
(10) Ce nom est une corruption du nom primitif : Capella S. Martini de SCANNIS in parrochia S. Andreæ de ESCALFOU. Charte de 1219.

§. III. ÉTAT DES REVENUS DONT LES CHANOINES DE LISIEUX JOUISSAIENT EN COMMUN AU XVe. SIÈCLE.

Decima de, Vauvilla,
Decima S. Vincentii de Booulcio (1),
Decima de Bellou,
Decima de Bervilla (2),
Decima de Esquenvilla,
Decima de Vanescros, de qua presbyter et clerici capelle B. M. Virginis recipiunt terciam partem (3),
Decima de Beuviler,
Decima de Mardileyo,
Decima de Chambresio,
Decima de Revilla,
Decima de Cortona la Murdac,
Decima pomorum Banleuce Lexoviensis,
Decima pomorum de Quauquienviler,
Decima pomorum S. Albini de Sellone,
Item pro terris elemosine ejusdem loci XIII l. V s. per Guillelmum Juvenem.
Iste firme seu decime precedentes traduntur ad terminos capituli, videlicet : ad purificationem Beate Marie, ascensionem Domini et ad festum apostolorum Petri et Pauli.

Redditus pertinentes ad communiam capituli Lexoviensis per manum Episcopi.

In novalibus foreste Bone (4) XX l. ad terminum Pasche;
In molendino de Touqua IV l. ad terminum festi apostolorum Petri et Pauli;
In molendino de Rillegate XVI l. ad obitum G. de Asneriis, ex dono ejusdem (5);
Pro manerio senescalli juxta granarium capituli Lexoviensis;
Pro reparatione vestimentorum ecclesie Lexoviensis XX l.
Pro obitu Guillelmi de Novilla XXX s. ad obitum ejusdem Guillelmi;
Pro excambio reddituum decani et capituli Lexoviensis et juridicione eorumdem CLXV l. II s. II d. videlicet : ad festum S. Martini hyemalis LIV l. XIV s. I d.; ad mediam Quadragesimam LIV l. XIV s. I d., et in quindena post festum Marie Magdalene LV l. XIV s.

Redditus in dignitatibus et prebendis pertinentes ad predicta in decanatu.

Apud Lyvetum le Baudouin (6) X s. per decanum Lexoviensem pro quodam prato sito in eadem parochia ad terminum obitus G. de Ciraio in aprili.

In prebenda.

In prebenda G. de Montevilla decani Lexoviensis V s. per manus heredum Johannis Fauquet pro quadam domo sita in Calceia, ad feriam Prati (7).
In eadem prebenda V s. per Ricardum Flambart ad feriam Prati.
In decanatu XL s. per Jacobum Le Flamens ad Lengloiz pro quadam domo sita juxta Gaufridum Le Selier.

In thesauraria Lexoviensi.

In thesauraria Lexoviensi XX s. per Robertum Lesedoit, videlicet : X s. ad natale Domini et X s. ad natale S. Johannis Baptiste.
In dicta thesauraria apud Tybervillam pro manerio quodam à Lescolier.
In dicta thesauraria VI l. per Ricardum Machue pro obitu G. de Pratis.
In dicta thesauraria C s pro obitu Nicolai de Barvilla, per Guillelmum de Puteo, Robertum Chincjours et suos participes.

(1) Cette dîme avait été donnée par Guillaume du Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux (charte de février 1242).
(2) Donnée par Hugues de Nonant, archidiacre de Lisieux, après sa nomination à l'évêché de Chester en 1184.
(3) Donnée en 1233 par Guillaume du Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux.
(4) Probablement la forêt de Touque.
(5) Ce moulin, situé sur St.-Léger-de-Bonneville, avait été acheté en 1290 de Henri Louvet, chevalier, moyennant 40 livres tournois, par ce prélat. Il s'en était déjà saisi comme seigneur chevetain, à raison de sa baronnie de Bonneville-la-Louvet. En 1294, il racheta de Roger de Berengueville, écuyer, et d'Héloïse sa femme, 60 sols de rente sur ce moulin.
(6) St.-Germain-de-Livet.
(7) Il s'agit probablement ici d'une rue de Lisieux qui porte encore actuellement le nom de la Chaussée. Quant à la foire du Pré, elle existait à Lisieux du XIIIe. au XVe. siècles. Il en est fait mention dans une charte de l'évêque Jourdain du Hommet, du mois de juin 1218, en faveur de l'Hôtel-Dieu et dans une enquête de 1433. Elle durait sept jours pendant lesquels les droits étaient doublés. Comme on ne la retrouve plus dans les actes du XVIe. siècle, il est probable qu'elle fut remplacée par la foire St-Ursin, dont alors on commença à parler. Celle-ci commence encore le 11 juin et dure également sept jours. On ignore le lieu où se tenait la foire du Pré. Mais il est probable que c'était dans quelque pré voisin et dépendant de l'abbaye de St.-Désir (alors N.-D. du Pré).

In prebenda de Villaribus.

In prebenda de Villaribus quam tenet R. de Pratis xx s pro manerio prebende.
In dicta prebenda xx s. pro obitu Johannis de Berneriis per dictum canonicum in aprili;
Item dictus Robertus LX s. pro duabus acris prati juxta molendinum de Perreio;
Item dictus Robertus XL s. pro domo quondam Symonis de Nassa, pro obitu patris et matris ejusdem Roberti.

In prebenda de la Pelviere.

Item idem R. xxx s. pro gardino super vivarium episcopi in prebenda Francisci Bartholomei.
In prebenda de la Pelviere quam tenet Franciscus Bartholomei xxx s. apud Roquas, per Georgium Lebreton, ad obitum Radulphi Flourie in maio.
In eadem prebenda xxx s. per Johannem Le Parquier, ad obitum Baldoini de Alba Mala;
In eadem prebenda xxv s. per Johannem Baril, ad feriam Prati.
In eadem prebenda cx s. per Oliverium Sylvestri, pro quodam prato sito apud Logias juxta domum G. Poteret.

In prebenda de Logiis.

In prebenda de Logiis LXIV s. per Robertum Daguenet, pro quodam masagio et prato juxta Alermum Enguerren ex una parte.
In eadem prebenda x s. per Clementem Ganni, ad obitum G. de S. Philliberto;
In eadem prebenda per Oliverium Silvestri, x s. ad obitum predicti G. in januario.
In eadem prebenda xv s. per Colinum Le Hardi, ad feriam Prati et ad natale S. Joh.
In eadem prebenda, pro prato au Jumel xv s. per manus tenentium dictum pratum, ad obitum Hugonis de S. Albino in novenbri.

In prebenda Capelle Harenc.

In prebenda Capelle Harenc, quam nunc tenet Gaufridus Bertrandi, x s. per heredes Galteri le Chambellenc ad festum S. Taurini.

In prebenda de Bourgagnoliis.

In prebenda de Bourgagnoliis xxIII s., per manus heredum Oliverii Vesdie ad terminum obitus Rogerii decani in maio.
In eadem prebenda xxII boisselli frumenti per Johannem Le Rouget.
In dicta prebenda xxxv s. per canonicum dicte prebende, ad obitum Johannis de Calvomonte, in augusto;
In eadem prebenda xx s. per heredes Radulphi Marot ad feriam Prati;
In eadem prebenda x s. per Les Pilatez ad feriam Prati;
In eadem prebenda v s. per Robertum Farain ad feriam Prati, et I gallina ad Natale.

In prebenda de Fenis.

In prebenda de Fenis xx s. ex venditione fratris Symonis Petri per dictum Symonem;
In eadem prebenda XL s. videlicet......
Quoddam gardinum in dicta prebenda ex dono Martini Nepotis, ad obitum domini Ricardi Nepotis, quondam Biternensis episcopi (1).
In prebenda magistri Galteri de Fonte apud S. Laurentium de Pomeria.
In dicta prebenda xxxII s. per Ricardum Harel, ad obitum Albini Ase.
In dicta prebenda xvI s., v capones, xx ova per dictum Robertum, ad obitum Thome Mouton in octobri.
Cantor pro manerio nunc cantoris XLV s. videlicet, pro obitu R. de Pert in februario xx s., et pro obitu Hugonis de Hurtevent xx s., et pro obitu G. de Cortona v s.
Magister J. alberis XL s. pro manerio suo juxta domum G. Grieu ante portam ecclesie; de quibus clerici de choro percipiunt v s., ad obitum G. de Rhotoriis

Redditus pertinentes ad communiam et penciones (sic) ecclesiarum.

Prima porcio de Monnayo xxv l. ad II synodos.
Secunda porcio ejusdem loci c s. ad II synodos.
Ecclesia de Familleyo c s.: ad cineres L, et ad festum S. Laurentii L.
Ecclesia S. Germani de Campania, xxxIV l. per presbyteros ejusdem loci, videlicet ad natale Domini xI l., ad pascha Domini xI l., et ad natale S. Johannis xII l.
Magister Guydo de Cepibus, rector cujusdam porcionis ejusdem ecclesie pro manerio suo xxv s.
Ecclesia de Goullafreria xxx l. per manum rectoris, videlicet de synodo hyemali x l., et in synodo estivali x l.
Ecclesia de Roevilla x l. per manum rectoris ejusdem.
Ecclesia S. Leodegarii juxta Bonam Viletam xv l. per rectorem, videlicet c s. ad natale Domini, c s. ad pascha Domini et c s. ad festum apostolorum Petri et Pauli.
Ecclesia B. M. de Vallibus xx s. per manum rectoris, ad pascha Domini.
Dominus de Cortona la Murdac vI denarii ad feriam Prati, pro quadam area quam tenet ante Manerium Domini de Friardello
Guillelmus Faber de Hotot in Algia vI den. ad festum S. Petri ad Vincula, pro quadam pecia terre apud Hotot.
Robertus de Petra Ficta c s. pro terris quas tenet apud Tybervilla (sic); videlicet L s. ad purificationem B. M. et L s. ad natale S. Johannis Baptiste.
Capellanus capelle S. Augustini in ecclesia Lexoviensi xx s. ad terminum festi.
Capellanus capelle S Martini in ecclesia Lexoviensi xx s. pro via fratrum predicatorum (2). Item xxv s. videlicet v s. ad obitum Laurentii Avi in januario, et xx s. ad obitum Rogerii Avi in Augusto.

(1) Richard Neveu, archidiacre d'Auge avant 1295, évêque de Beziers en 1305, mort de la lèpre en mai 1309 : « en punition de ce qu'il s'était opposé à l'établissement de l'inquisition », dit un historien contemporain.
(2) La rue ou ruelle des Jacobins.

Capellanus cappelle S. Johannis Evangeliste xII den. ad feriam Prati,
Rogerius Pyhant VI l. pro terris elemosine B. M. de Fraccinis (sic), videlicet LX s. ad purificationem B. M., et LX s. ad festum omnium Sanctorum.
Ricardus Coul VIII s pro domo quondam Johannis Drieu in prebenda de Logiis, videlicet IV s. ad nativitatem Domini, et IV s. ad natale S. Johannis Baptiste
Apud Noverolez XXXV s. per hanneucos (1) ad feriam Prati, et III capones IV denarii ad natale Domini, et IV s. ad natale S. Johannis Baptiste.
Rector S. Dyonisi Daugeron LX s. in translatione S. Ursini; de (quibus) clerici de choro percipiunt XX s
In ecclesia S. Germani Lexoviensis XX s. pro primis vesperis dicti Sancti, per manum ministri Domus Dei vel sacerdotis ibidem deservientis
Apud Les Asteles L s. ad purificationem B. M.; de quibus clerici de choro percipiunt X s.
Guillelmus de Lexoviis apud Carboueriam (2) in paroche (sic) de Tybervilla XX s. ad conversionem S. Pauli.
Apud Blonvillam XVI s ad festum S. Katherine: de quibus thesaurarius percipit V s. pro luminari.
Rector ecclesie de Quenapevilla XX l, videlicet X l. in festo S Lucie et X l. in translatione S. Ursini.
Rector de Capella Baivel XX s. in festo S. Laurentii.
Rector ecclesie de Grandivalle X l. ad synodmm hyemalem.
Rector ecclesie S. Johannis de Lesqueria XV l. ad synodum hyemalem.
Rector ecclesie de Roqua XXX l., videlicet X l. ad feriam Prati, X l. ad pascha Domini, et X l. ad natale S. Johannis; de quibus clerici percipiunt XL s.
Rector ecclesie de Bellouet C s., de quibus clerici percipiunt X s., ad terminum obitus Oliveri Dastin (3) in novembri.
Guillelmus Plesanche, rector cujusdam porcionis ecclesie de Mesnillo Maugerii, XII l, videlicet LX s. in festo S. Andree; LX s in transcitu (sic) S Ursini; LX s. in converscione (sic) S. Pauli, et LX s. ad obitum Arnulphi patris G. de Ponte Arche, episcopi Lexoviensis (4), in aprili; de quibus clerici de choro percipiunt LX s.
Rector ecclesie de Cyseio C s. ad obitum matris G. episcopi Lexoviensis, de quibus clerici de choro percipiunt XL s.
Rector ecclesie B. M. de Fraxinis XL s. ad obitum patris Guillelmi de Rothoriis, in junio.
Petronilla de Malou (5) VII l. apud Quaquenviler, ad obitum Roberti de Monte Forti in septembri, et XII d. ex dominio.
Apud Cadomum L s. de quibus clerici de choro percipiunt X s. per manum Johannis Pilet, pro quadam domo sita in vico de Mereato Guilleberti (6), videlicet medietatem ad natale Domini, et aliam medietotem ad natale S. Johannis Baptiste.
Apud Cadomum XL s. in domibus quondam Ricardi Laurence et Girardi de Bacheleria, ante parvam rippam, ad Pentheconstem (sic) Domini.

Table des Saints sous l'invocation desquels ont été placées les églises du diocèse de Lisieux.

NOTRE-DAME.

Sotteville-lez-Rouen.

Abbaye de St.Désir de Lisieux.
Ouillie-le-Vicomte.
Les Vaux.

Abbaye de Bernai.

Fontenelles.
Le Pin.
Firfol.
Cirfontaine.
Drucourt.
Villers.
Barville.
Les Places.
Courtonnel.
N.-D. de Livet.

N.-D. d'Epines.
Giverville.
Bailleul.
Neuville-sur-Autou.
Livet-sur-Autou.

N.-D. de Fresnes.

Serquigni.
N.-D. de la Couture.
Faverolles
Franqueville N.-D.
Folleville.
Boissi-Lamberville.
Camfleur.

La Chapelle Gautier.
Capelles.
La Chapelle Yvon.
Le Mesnil-Guillaume.
Orbec.
N.-D. d'Aulnei.
La Halboudière.
La Cressonnière.

Abbaye de Grestain.

Tourville-la-Forêt.
Launei-sur-Calonne.
Le Mesnil-sur-Blangi.
Blangi.
La Chapelle du Breuil.

La chapelle de N.-D. de Boutemont sur Norolles.

Bois-Hellain.
Cremauville.
N.-D. et St.-Léonard de Honfleur.
Villerville.
Vieux-Bourg.
Bonneville-la-Louvet.
La chapelle N.-D. à Fourneville.
La chapelle N.-D. de Grâce.
La chapelle N.-D., à Bonneville-la-Louvet.
La chapelle N.-D., au Teil.

N.-D. du Pré ou le Sépulcre, à Pontaudemer.
N.-D. du Val-sur-Mer.
Le Torp.
Campigni.
Selles.
N.-D. de Préaux.
Tourville.

L'Essart.
Ouville-la-Bien-Tournée.
Ste.-Marie-aux-Anglais.
N.-D. de Fresnei.
Montviette.
Castillon.
Le Mesnil-Simon.
La Boissière.
La Houblonnière.
Livaie.
Mésidon.
Doux-Marais.
La chapelle du Val-Boutri.

Les Autieux-sur-Corbon.
Barneville-en-Auge ou Basneville.
Estrées.
Beaufou.
Coutrauville.
Druval.
Les Groseilliers.

Le Torquesne.
La Chapelle Infrei.
Benerville.

(1) Nous ne comprenons pas ce mot.
(2) La Carbonnière, hameau de Tiberville.
(3) Ce personnage était probablement parent de Foulque d'Astin, évêque de Lisieux (1238-1254).
(4) Guillaume du Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux (1216-1283).
(5) Fief et hameau, à St.-Pierre de Cormeilles.
(6) Probablement la rue aujourd'hui appelée : rue Guilbert.
Lisez : Guilleberti de Mercato. Ce personnage descendait d'Aiulfe du Marché, ainsi nommé parce qu'il demeurait sur la place St-Sauveur, où se tenait le marché. Il y a eu deux Guilbert du Marché ; le second, qui était fils du premier, fit un don à l'abbaye d'Ardenne, en 1206. Cette rue, qui n'a plus conservé que le prénom de Guilbert, est nommée dans les actes des XIIIe. et XIVe. siecles : Vicus Guilberti de Foro ; Vicus Gilberti de Mercato. Il ne peut donc exister aucun doute sur la nécessité de la transposition que nous proposons ici.

Glanville.
Heuland.
Auberville-sur-Mer.
Gonneville-sur-Dive.
Grangues.
Dive.
Périers-en-Auge.
Douville.
Blonville.
Le prieuré de Beaumont-en-Auge.
Le prieuré de Royal-Pré.
— de Mont-Bottin

Bellou.
Le Mesnil-Eude.
N.-D. de Courson.
Cheffreville.
Auquainville
N.-D. des Houlletes, aux Moutiers-Hubert.
La Folletière.
Vernences.
Monnai.
N.-D. des Prés
N.-D. du Hamel.
Ternant.
N.-D. des Miséricordes, au château de Bois-Hibout.

Avernes.
Vimoutier.
Camembert.
Le prieuré de Ticheville.

N.-D. du Tilleul
Carnettes.
Cisei.
Talonnei.
Résenlieu.
Beaufai.
Touquette.
Mardilli.
Le prieuré de la Genevraie.

S^t^. **André**, apôtre.
30 novembre.
St.-André d'Hébertot.
Le Mesnil-Durand.
Grand-Champ.
Clarbec
St.-André d'Echaufour.

S^t^. **Antoine**, hermite.
17 janvier 356.
St. Antoine, à Condé-sur-Risle.
— à Honfleur.
— *du Vallet*, à Monnai.

S^t^**Antonin**, martyr, à Pamiers.
2 septembre
Epaigne.

S^t^. **Aquilin**, évêque d'Evreux.
Fin du VIIe. siècle. 18 octobre.
St.-Aquilin-d'Augeron.

Arnoul d'Iveline.
VIe. siècle. 18 juillet.
Fontaine-la-Louvet.
St.-Arnoul-sur-Touque.

S^t^. **Aubin**, évêque d'Angers.
1er. mars 550.
Le Petit-Couronne.
St.-Aubin-de-Sellon.
Autou.
Boisnei.
St.-Aubin-de-Tannei.
— de Bonneval.
Cernai.
Vieux-Pont en Auge.
Le Tilleul en Auge.
St.-Aubin-sur-Algot.
— Lébisai.
Beuseval.
St.-Aubin-sur-Auquainville.
Le Sap-André.
Canappeville St.-Aubin.
St.-Aubin-sur-Cisei.

S^te^. **Barbe**, vierge et mart.
4 décembre.
Prieuré de Ste Barbe en Auge.
Ste - Barbe-des-Brières

S^t^. **Barthélemi**, apôtre.
24 août.
St.-Barthélemi, à St.-Pierre-de-Cormeilles.
Abenon.

S^t^. **Basile**, évêque de Césarée de Cappadoce. Vers 380.
14 juin.
St.-Basile.

S^t^. **Benoit**, abbé du Mont-Cassin.
21 mars 1543.
St -Benoit-des-Ombres.
— d'Hébertot.

S^t^. **Brice**, évêque de Tours.
13 novembre 444.
Orville.

S^t^. **Cande**, évêque régionnaire.
1er. décembre.
St -Cande-le-Vieux } à
— le-Jeune } Rouen.

S^te^. **Catherine**, vierge et m.
IVe. siècle. 25 novembre.
Ste.-Catherine, à Honfleur.
— *des-Hêtres*, à Tourville.

S^te^. **Cécile**, vierge et martyre.
22 novembre.
Beuvilliers.

S^t^. **Christophe**.
25 juillet.
St -Christophe-sur-Condé.
St.-Christophe, à la Vêpière.
— à Pontaudemer.
— à Gacé.

S^t^. **Clair**, hermite.
4 novembre.
St. Clair-des Boi, à St.-Paul-de-Courtonne
St.-Clair de Barneville ou Basneville.

S^te^. **Colombe**, v. et m., à Sens.
31 décembre 271.
Le Teil-Nolent.
S^t^. **Crepin** et S^t^. **Crepinien**, martyrs à Soissons, vers 288.
25 octobre.
St.-Crepin-sur-Vie.

S^te^. **Croix**.
Invention 3 mai. Transl. 14 sept.
S^te^.-Croix-de-Cormeilles.
— de Bernai.
Montpinçon.

S^t^. **Cyr** et S^te^. **Juliette**, martyrs en 305.
16 juin.
Bretigni.
St.-Cyr-de-Salerne.
Le Roncerei.
Le prieuré de Friardel
Coupe-Sarte
St.-Cyr-d'Estrancourt.
Nonant (Orne).

S^t^. **Denis**, évêque de Paris.
9 octobre.
St.-Denis-de-Maillot
Norolles.
Vanecrot.
Garnetot.
Victot.
Pierrefitte.
St.-Denis-d'Augeron.
Le Mesnil-Hubert.
Pont-de-Vie.

S^t^. **Didier**, évêque de Langres.
Vers 411. 23 mai.
St.-Desir-de-Lisieux.
Eparfontaines.

S^t^. **Etienne**, 1er. martyr.
26 décembre.
St.-Etienne-du-Rouvrai.
— Lallier.
Le Benerei.
St.-Etienne, à Honfleur.
Le Mesnil-Mauger
Reux.
St.-Etienne-de-la-Tillaie.

S^t^. **Eloi**, évêque de Noyon. 659.
1er décembre.
Tonnetuit.

S^te^. **Eugénie**, vierge et mart., à Rome.
25 décembre.
St -Eugène-en-Auge

S^t^. **Eustache**, martyr.
20 septembre.
Le prieuré d'Asnières, à St-Jean-d'Asnières.

S^t^. **Evroult**, abbé.
29 décembre 596.
St.-Evroult-de-Montfort.

S^t^. **Firmin**, mart., 1er. évêque d'Amiens. Vers 287.
25 septembre.

St. Firmin, à S^te^.-Croix de Cormeilles.
— à St Martin St.-Firmin.
Le Mesnil-Rousset.

S^te^. **Foi**, martyre, à Agen.
Vers 287. 6 octobre.
S^te^.-Foi-de-Montgommeri.

S^t^. **Gabriel**, archange.
26 mars.
Valsemé.

S^t^. **Gatien**, évêque de Tours.
IIIe. siècle. 18 décembre.
St.-Gatien-des-Bois.

S^te^. **Geneviève**, vierge.
3 janvier 512.
Le Favril.

S^t^. **Georges**, martyr.
23 avril
St.-Georges-du-Vièvre.
— du-Mesnil.
Ficquefleur
Pennedepie.
St.-Georges-en-Auge.
Hotot-en-Auge.
Les Autieux-sous-Renouard.
Montreuil-l'Argillier.
St.-Georges, à Pont-Chardon.
Godisson.
Orgères.

St **Germain**, évêque d'Auxerre.
31 juillet 448 ou 449.
Verson.
St.-Germain-de-Lisieux.
Fumichon.
Hermival.
Moyaux.
Noards.
Le Tilleul-Folenfant.
St.-Germain-la-Campagne.
Bonneville-sur-Touque.
Rabut.
Le Breuil.
Magneville-la-Rault.
Vasoui
St. Germain-de-Pontaudemer.
Biéville.
Auvillers.
Branville
Danestal.
Criqueville.
St. Germain-de-Montgommeri
Fervaques.
St.-Germain-d'Aulnei.
Aubri-le-Pantou.
Neuville-sur-Touque.
Guerquesalle.
St.-Germain-de Clairefeuille.
— d'Echaufour.

S^t^. **Germain**, évêque de Paris.
28 mai 576.
Léaupartie.

S^te^. **Gertrude**, abbesse.
17 mars 659.
Ste.-Gertrude, à Bernai.

S^{t}. Gervais et **S^{t}. Protais**, martyrs à Milan. 19 juin.
Etrepagni.
St.-Gervais-d'Asnières.
Fierville.
Mitois.

S^{t}.Gilles, abbé en Languedoc. 1er. septembre.
Le prieuré de St.-Gilles, à Pontaudemer.
St.-Gilles-de-Livet.

S^{t}. Grégoire, pape. 12 mars 604.
St.-Grégoire-du-Vièvre.

S^{t}. Helier, disciple de S^{t}. Marcoul. VIe. siècle. 16 juillet.
Beuseville.

S^{t}. Hilaire, évêque de Besançon. Vers 330, 22 juillet.
Ferrières St.-Hilaire.

S^{t}. Hippolyte.
St.-Hippolyte-du-Bout-des-Prés.
— de Cantelou.

S^{t}. Himier, confesseur au diocèse de Fribourg-en-Brisgau. VIIIe. siècle. 12 novembre.
Le prieuré de St.-Ymer.

S^{te}. Honorine, vierge et martyre. 28 février.
Ammeville.

St Jacques-le-Majeur, apôtre. 25 juillet.
St.-Jacques-de-Lisieux.
Heurtevent.
St.-Jacques de la Boutonnière, à StGermain deClairefeuille.

S^{t}. Jean-Baptiste. 24 juin.
Familli.
Trouville-sur-Mer.
Barneville-la-Bertran.
Boulleville.
Le Mesnil-Germain.

S^{t}. Jean l'évangéliste. 27 décembre.
Etrepagni.
La Chapelle du château d'Ouillie.
— du Manoir d'Avranches.
St.-Jean de la Lecqueraie.
— d'Asnières.
— de Tannei.
— *des Gastines.*

Formeville.
St.-Jean au Mesnil-Simon.
— de Livet.
— de la Rivière.

S^{t}. Jovin, solitaire en Poitou. IVe. siècle. 1er. juin.
St.-Jouin-en-Auge.

S^{t}. Julien, évêque du Mans. 27 janvier.
S^{t}.-Julien-de-Maillot.
— sur-Calonne.
Boissei-en-Auge.
St.-Julien-le-Foulcon.

S^{t}. Just, martyr en Beauvoisis. 18 octobre.
Hecmanville.
Daubeuf-sur-Touque.

S^{t}. Laurent, diacre et martyr à Rome. 10 août 158.
La Pommeraie.
St.-Laurent-du-Buisson.

Quetteville.
St.-Laurent, à Grestain.
Deauville.
St.-Laurent-des-Grez.
— du Tansement.
St.Laurent, au Bosc-Regnoult.
Le prieuré de la Genevraie.
St Laurent-de-Planches, à Echaufour.

S^{t}. Léger, évêque d'Autun. 3 octobre 678.
St.-Léger-d'Ouillie.
— de Glatigni.
— du Boscdel.
L'abbaye de St.-Léger de Préaux.
St.-Léger-sur-Bonneville.
— du Bosc.
Angerville.
Reville.

S^{t}. Léonard, confesseur au Noblat, en Limousin. Vers 559. 9 novembre.
St.-Léonard, à Honfleur.

S^{t}. Louis, roi de France. 25 août 1270.
St-Louis, à Courtonne.
— à Bonneville-la-Louvet.
— au manoir de Campigni, à Orville.

S^{t}. Loup, évêque de Bayeux. Vers 465. 25 octobre.
St.-Loup-de-Fribois.

S^{t}. Maclou, 1er. évêque d'Aleth. 15 novembre 565.
Conteville.
St.-Maclou-la-Campagne.
— en-Auge.

S^{te}. Madeleine. 22 juillet.
Ste.-Madeleine, à Lieurrei.
— au Manoir d'Asnières, sur St.-Germain-d'Asnières.
Courcelles.
La Madeleine, à Bernai.
— au Sap.

S^{t}. Marc, évangéliste. 25 avril 62.
Chapelle au Mesnil-Simon.

S^{t}. Marcel, évêque de Paris. Commencement du Ve. siècle. 3 novembre.
Croisilles.

S^{te}. Marguerite, vierge et martyre. 20 juillet.
La chapelle du Manoir de Neuilli, à Beuseville.
Ste.-Marguerite-de-Viette.
— des Loges.

S^{te}. Marie-Egyptienne. Commencement du Ve. siècle. avril.
Le prieuré d'Egyptienne, à St.-Germain-Village (autrefois sur Tourville).

S^{t}. Martin, évêque de Tours. 8 novembre 397, 11 novemb.
Nonant (Calvados).
Abbaye de Mondée.

St.-Martin-de-la-Lieue.
Basoques.
Ouillie-la-Ribaude.
Marolles.
Courtonne-la-Ville.
La Chapelle Baivel.
Condé-sur-Risle.
Lieurei

Carsix.
Courbepine.
St.-Martin-le-Vieux.
Caorches
Fontaine-la-Sorel.

Chambrais (Broglie).
St-Martin-de-Maillot
Bienfaite.
Friardel.

St-Martin-aux-Chartrains.
Ecorcheville.
Surville
Le Faulc.
St.Martin-du-Bosc, chapelle ou prieuré.
St.Martin «in usto.» (Prieuré).

St.-Martin-le-Vieux.
Ableville.
Gonneville.
Criquebeuf-sur-Mer.
Le prieuré de St.-Martin, à Bonneville-la-Louvet.

Toutainville.
Foulbec.
Fatouville.
Triqueville.
St.-Martin St.-Firmin.
Carbec-Grestain.
Quetiéville.
St.-Martin-de-Fresnel.
St.-Martin-des-Noyers.

St.-Martin-du-Ham.
Les Gerrots.
Pontfol.
Caudemuche.
Bonnebosc.
Beuvron.
Repentigni.
La Roque-Baignard.
Corbon.
Formentin.

Coquainvilliers.
Vauville.
Bourgeauville.
Villers-sur-Mer.
Trousseauville.
Angoville.

Le Mesnil-Imbert.
Les Moutiers-Hubert.
La Croûte.

Bocquencé.

Samesle.
Pont-Chardon.
Les Astelles.

Le Mesnil-Froger.
Coulmer.
Le Merlerault.
Echaumesnil.
Les Autieux-du-Puits.
Champ-Haut.
La Chapelle Montgenou.
St.-Martin des-Champs, à Echaufour.

S^{t}. Mathieu, évangéliste. 21 septembre.
Le prieuré de St.-Mathieu de Gouffern.

St Médard, évêque de Noyon. Vers 545. 8 juin.
St.-Mards-de-Fresnes.

S^{t}. Mein (Mevennius), abbé de Gaël. VIe. siècle. 21 juin.
La Chapelle St.-Mein, à Carbec-Grestain.

S^{t}. Melaine, évêque de Rennes. Vers 630. 6 janvier.
St.-Mélaine-sur-Touque.
Berville-sur-Mer.

S^{t}. Michel, archange. 8 mai. 29 septembre.
St.-Michel-du-Mont-Milon, à Bernai.
Tordouet.
Brevedent.
St.-Michel-de-Préaux.
— de Livet.

La Motte-en-Auge.
Soquence
Les Monceaux-en-Auge.
St.-Michel-de-Clermont.
Pont-l'Evêque.
Crouptes.

S[t]. **Nicolas**, évêque de Myre.
9 mai. 6 décembre.
L'Hôtellerie.
Cauverville.
St.-Nicolas-de-l'Epinai
St.-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé.
Le prieuré de Maupas.
St.-Nicolas-des-Autieux.
St.-Nicolas, chapelle à Honfleur.
Roncheville.
St.-Nicolas-de-Corbon.
— des Lettiers.

S[t]**Ouen**, archevêque de Rouen.
21 août 683.
Les Roques.
Courtonne-la-Meurdrac.
Le Planquai.
Morainville.
La Noe-Poulain.
Freneuse.
Durauville.
La Vepière.
Genneville.
St.-Ouen-de-Pontaudemer.
Moutellles.
Brocottes.
Livarot.
St.-Ouen-le-Hoult.
La Fresnaie-Fayel.

S[t]. **Pardoul**, abbé de Guéret.
6 octobre 737.
La Bréviaire.

S[t]. **Paul**, apôtre.
29 juin 36. 36.
St.-Paul-de-Courtonne.
— sur-Risle.

S[t]. **Philibert**, ou plutôt **Filibert**, abbé de Jumièges.
20 août 684.
St.-Philibert-sur-Risle.
— des-Champs.
Les Autieux-Papion.

S[t].-**Philippe**, apôtre.
1[er]. mai
La chapelle du château d'Ouillie.
Ouilie-la-Ribaude

S[t]. **Pierre**. apôtre.
29 juin 66.
La cathédrale de Lisieux.

L'abbaye de Cormeilles.
St.-Pierre-de-Cantelou.
Cordebugle.
La Chapelle-Hareng.
Heudreville.
Epreville.

St.-Pierre-de-Cormeilles.
— des-Ifs.
La Chapelle-Becquet
La Poterie-Mathieu.

Menneval.
Valailles.
Bertouville.
Maloni.
Rotes.
St.-Pierre-de-Salerne.

Meules.
St.-Pierre-de-Mailiot.
Le Sap.
Grandcamp
Cerqueux.

L'abbaye de St.-Pierre-de-Préaux.
St.-Pierre, à Touque
Coudrei.
Magneville-la-Pipard.
St.-Pierre-des-Autieux.

Ablon.
Equainville.
Fourneville
Le Teil.
Ecquemauville.
La Lande.

St.-Pierre-du-Châtel.
Martainville.

Quierville.
Ecajeul.
La Gravelle.
Le Chesne.
St.-Pierre-des-Ifs.
Cerqueux.
Le Mesnil-Baclei.
Mirebel.

Putot-en-Auge.
Rumesnil.
Le Fournet.

St.-Pierre-Azif.
Le prieuré de St.-Pierre-de-Rouville.

Abbaye de St.-Evroult.
Prestreville.
Bellouet.
St.-Pierre-de-Courson.
La chapelle Haute Grue

Tonnencourt.

Le Douet-Artur.
Les Essarts-en-Ouche.
Villers-en-Ouche.

St.-Pierre-la-Rivière.
Ticheville.
Le Bosc-Regnoult.
Le Renouard
Les Champeaux.

Marmouillé.
Mont Marcé.
Les Lignerles
Gacé.
Chaumont.
Grandval.
La Roche-Nonant.

S[t]. **Regnobert**, évêque de Bayeux.
Vers 666. 16 mai.
Fauguernon.

S[t]. **Rémi**, archevêque de Rheims.
Vers 533. 13 janvier, 1[er]. oct.
Bournainville.
Aclou.
Annebaut.

S[t].-**Samson**, évêque de Dol.
28 juillet. Vers 564.
St.-Samson-en-Auge.
Pomont.

S[t]. **Saturnin**, 1[er]. évêque de Toulouse.
29 novembre.
Piencourt.
Plainville.
Roiville.

S[t]. **Sauveur**.
St.-Sauveur-des-Vases, près Honfleur, sur le territoire d'Ableville
Beaumont-en-Auge.

S[t]. **Sébastien**, martyr.
20 janvier 288.
St.-Sébastien-de-Préaux

S[t]. **Silvestre**, pape.
31 décembre 335
St.-Silvestre-de-Cormeilles.

S[t]. **Sulpice**, évêque de Bourges.
591. 29 janvier
Planes.
Canappeville sur Pont-l'Evêque.
St.-Sulpice-de-Graimbouville.

La Goulafrière.

S[t]. Sylvain, évêque de Toulouse.
Vers 720. 17 février.
Glos-sous-Lisieux.

S[t] **Symphorien**, martyr à Autun.
Vers 179. 22 août.
St.-Symphorien-lez-Préaux.
Le Noyer-Menard.

S[t]. **Taurin**, évêque d'Evreux.
Commencement du V[e]. siècle.
11 août.
Tiberville.
Anglesqueville-sur-Touque.

S[t]. **Thomas**, apôtre.
21 décembre
Chapelle à St.-Pierre-des-Ifs.
Eglise paroissiale à Touques.

La Trinité.
Chapelle à St.-Philbert-sur-Risle.
Morsan.
Tortisambert.
Le Mesnil-Ourri.
Le Mesnil-Vicomte.
La Trinité-des-Lettiers.

S[t]. **Valentin**, prêtre et martyr, à Terni.
306. 14 février.
Chapelle à Canappeville St.-Aubin.

S[t]. **Victeur**, évêque du Mans.
1[er]. septembre 463.
St.-Victor-de-Chrétienville.

S[t]. **Victor**, martyr, à Marseille.
Vers 300 21 juillet.
St.-Victor-d'Epines.

S[t]. **Vigor**, évêque de Bayeux.
VI[e]. siècle. 3 novembre.
Juaie
Brucourt.
Pontallerì
Lisores

S[t]. **Vincent**, diacre et martyr, à Saragosse.
22 janvier 304.
St.-Vincent-du-Boulei.
— de la Rivière.
Chapelle à St.-Etienne-de-la-Tillaie.

Table des Patrons ecclésiastiques et laïques des églises du diocèse de Lisieux.

NOTA. Les chiffres renvoient au 1er., au 2e. ou au 3e. Pouillé.

ABBÉ DE BARBERI.

Quetiéville. 2.

ABBÉ DE BELLE-ETOILE.

La Chapelle Baivel. 1. 2. 3.
St.-Jean-d'Asnières (cure 2. 3. et prieuré. 2. 3).
Repentigni. 1. 2.
Brocotte. 3.

ABBÉ DE BERNAI.

Courtonne-la-Ville. 1. 2. 3.
Le Planquai 1. 2. 3.
Moyaux. 1. 2. 3.
Ste. Croix } de
N.-D. de la Couture } Bernai. 1. 2. 3.
Valailles. 1. 2. 3.
St.-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé.
St.-Mards-de-Fresnes. 2. 3.

ABBÉ DE CONCHES.

N.-D. des Prés. 2. 3.
Villers-en-Ouche. 1. 2. 3.

ABBÉ DE CORMEILLES.

Firfol (cure et prieuré). 1. 2. 3. 2. 3.
Les Places. 2. 3.
Morainville. 1. 2. 3.
Ste.-Croix 1. 2. 3. } de Cor-
St.-Pierre 2. 3. } meilles.
St.-Silvestre 1. 2. 3. }
Bois-Hellain. 1. 2. 3.
La chapelle St.-Louis, à Bonnevillette. 2.
La chapelle St.-Barthélemi. 2.

ABBÉ DE CORNEVILLE.

Fierville. 2.

ABBÉ DE FÉCAMP.

Daubeuf-sur-Touque. 2 3.
St.-Martin du-Bosc, chapelle ou prieuré. 2.
Hennequeville. 2.

ABBÉ DE GRESTAIN.

Fiquefleur. 1. 2.
N.-D. } d'Honfleur. 3.
St.-Léonard }
St. Sauveur-des-Vases (chapelle). 2.
St.-Pierre-du-Chatel. 1. 2. 3.
Triqueville. 1. 2. 3.
Grestain. 2. 3.
Carbec. 2. 3.
St.-Crespin. 2.

ABBÉ DE HAMBIE.

N.-D. des Houlettes, aux Moutiers-Hubert. 2
Prieuré de la Genevraie. 2. 3.

ABBÉ DE JOYEUVAL.

Hébertot (St.-André de). 2.

ABBÉ DE JUMIÈGES.

Crouptes (cure et prieuré). 2. 3 2
Vimoutier. 1. 2. 3.

ABBÉ DE LIRE.

Camfleur. 2. 3.
Plainville. 2. 3.
Capelles. 1. 2. 3.
Le prieuré de St.-Nicolas de Maupas. 2.

ABBÉ DE L'ISLE-DIEU.

Abenon. 1 2 3.
Les Groseillers 3.

ABBÉ DE MARMOUTIER.

Crouptes ? 1.

ABBÉ DE MONDÉE.

Ellon. 3.
Juaie. 3.

ABBÉ DE PRÉAUX.

Livet-sur-Auton. 1
St.-Cyr de-Salerne. 1. 2. 3.
St.-Pierre-de-Salerne. 1.
St.-Benoît-des-Ombres. 2. 3.
St.-Germain 1. 2. 3. } dePontau-
St.-Ouen 1. 2. 3. } demer.
N.D. ou le Sépulcre } 1. 2. 3.
Toutainville. 1. 2. 3.
Boulleville. 1. 2. 3.
Campigni. 1. 2. 3.
St.-Martin St.-Firmin 1. 2. 3
Selles. 1. 2. 3.
Epaigne. 1. 2. 3.
N.-D. de Préaux. 1. 2. 3.
La chapelle de la Trinité, à Préaux.
St.-Sulpice de Graimbouville.
St.-Symphorien. 2. 3.
Périers-en-Auge. 1. 2.
Brucourt. 1. 2.
Le prieuré de St.-Pierre-de-Rouville.

ABBÉ DE St.-ANDRÉ-EN-GOUFFERN.

St.-Aubin-de-Bonneval. 1. 2.

ABBÉ DE St.-EVROULT.

Jouveaux. 2.
Le Sap. 1. 2. 3.
Fourneville. 1.
Gonneville. 2 3
Montreuil-l'Argillier. 1. 2. 3.
St.-Aquilin-d'Augeron. 1. 2. 3.
Heugon. 1. 2. 3.
St.-Nicolas-des-Lettiers. 2.
Le Sap-André. 1. 2.
Le Douet-Artur. 1 2.
Verneuces. 1. 2. 3.
Bocquencé. 2. 3.
N.-D. du Hamel. 2. 3.
Ternant. 3.
Le Mesnil-Rousset. 3 ?
Croisilles. 3.
St.-André-d'Echaufour 1. 2. 3.
Le Merlerault. 1. 2. 3.
Le Noyer-Menard. 1. 2. 3
Touquette. 1. 2. 3.
St.-Germain-d'Echaufour. 2. 3.

ABBÉ DE St.-GEORGES-DE-BOCHERVILLE.

St.-Martin-le-Vieux. 1.
Maloui. 2 ?

ABBÉ DE St.-LOMER-DE-BLOIS ou EVÊQUE DE BLOIS.

St.-Pierre-de-Cantelou. 2.
Ouillie-la-Ribaude. 2. 3.
St.-Léger d'Ouillie ou du Houllei (prieuré et cure). 2. 3. 1. 2. 3.

ABBÉ DE St.-MARTIN DE SÉEZ.

La Bréviaire. 1. 2 3.

ABBÉ DE St.-OUEN DE ROUEN.

Pennedepie 1. 2.
Beaumont-en-Auge. 1. 2.
St.-Etienne-de-la-Tillaie 1. 2.
Tourgeville. 1. 2.
Les-Autieux-sous-Renouard. 2. 3.

ABBÉ DE St.-PIERRE-SUR-DIVE.

La Chapelle Gautier. 2.
Meules. 1. 2. 3.
Le prieuré de Friardel. 2.
St.-Georges-en-Auge 1. 2. 3.
St.-Michel-de-Livet. 1. 2. 3.
Vieux-Pont-en-Auge. 1. 2. 3.
Boissei. 1. 2. 3.
Mitois 1 2. 3.
N.-D de Fresnei. 1. 2. 3.
La Gravelle 1. 2 3
Ste.-Marguerite-de-Viette. 1 2. 3.
St.-Aubin-sur-Algot 1. 2 3.
St.-Martin-des-Noyers 2. 3.
Le Mesnil-Baclei. 2. 3.
La chapelle du Val-Boutri. 2.
Estrées. 2. 3.
Neuville-sur-Touque 1. 2. 3.

ABBÉ DE St.-WANDRILLE.

Ticheville (paroisse et prieuré) 1. 2. 3 2. 3.
St.-Martin de Pont-Chardon. 1. 2. 3.
Avernes. 2 3.

ABBÉ DE Ste.-CATHERINE-DU-MONT, ou CHARTREUX DE GAILLON.

Giverville. 1. 2. 3.
Quetiéville. 1.
Branville. 1. 2. 3.

ABBÉ DE SILLI.

Ste.-Croix-du-Mesnil-Goufrei. 2.

ABBÉ DE TROARN.

St.-Samson-en-Auge. 1. 2. 3.
Le Ham-sur-Dive. 1. 3
Annebaut 1. 2 3.

ABBÉ DU BEC.

Bournainville. 1. 2. 3.
Drucourt. 1. 2. 3.
La Noe-Poulain. 1. 2. 3.
St.-Georges-du-Vièvre. 1. 2 3.
Neuville-sur-Auton. 2. 3.
St.-Etienne-Lallier. 2. 3.
Condé-sur-Risle. 1. 2. 3.
St.-Pierre-des-Ifs. 2. 3
St.-Grégoire-du-Vièvre. 1.
St.-Philibert-sur-Risle. 2. 3.
Le prieuré de St.-Philibert-sur-Risle. 2. 2
Duranville. 1. 2 3.

Le Teil-Nolent.
Folleville. 1. 2. 3.
Orbec. 1. 2. 3.
Cernai. 1. 2. 3.
Blangi. 1. 2. 3.
Conteville. 1. 2. 3.
Quetteville. 2. 3.
N.-D. du Val-sur-Mer. 1. 2. 3.
Beuseville-en-Lieuvin. 1. 2. 3.
Le Mesnil-Simon. 1. 2. 3.
St.-Clair-de-Barneville ou Basneville. 1. 2. 3.
Beuvron. 1. 2. 3.
Hotot-en-Auge. 2.
Druval. 2. 3.
St.-Ymer. 1. 2. 3.
Livarot. 1. 2. 3.
Le Mesnil-Germain. 1. 3.
Cheffreville. 1. 2. 3.
Le Bosc-Regnoult. 1. 2. 3.

ABBÉ DU VAL-RICHER.

Cresseveule. 1. 2. 3.
Rumesnil. 2. 3.
St.-Gilles-de-Livet. 1. 2. 3.

ABBESSE D'ALENÇON.

Camembert. 3.
Pont-de-Vie. 3.

ABBESSE D'ALMENESCHES.

St.-Germain-de-Montgommeri. 1. 2.
Camembert. 1. 2.
Pont-de-Vie. 2.
Les Astelles. 2.

ABBESSE D'ARGENTAN.

St.-Germain-de-Montgommeri. 1. 2.

ABBESSE DE LA S^te^.-TRINITÉ DE CAEN.

Foulbec. 1. 2. 3.
Auberville-sur-Mer. 1. 2. 3.

ABBESSE DE PRÉAUX.

Maloui. 1.
Chapelle de la Trinité, à Préaux. 2.
St.-Michel-de-Préaux. 2. 3.
St.-Siméon. 3.

ABBESSE DE S^t^.-DÉSIR DE LISIEUX.

1re. } portion de S^t^.-Désir. 2. 3.
2e. } 2. 3.
La Maladerie de St.-Clair. 2.
L'Hôtel-Dieu de Lisieux. 2.
Vieux-Pont-en-Auge. 1. 2. 3.

ABBESSE DE S^t^.-SAUVEUR D'EVREUX.

Boissi de Lamberville. 1. 2. 3.
Capelles. 3.

ARCHIDIACRE DU LIEUVIN.

St.-Jean-de-la-Lecqueraie. 2. 3.
Lieurei. 1 ?

CHAPITRE DE CLERI.

Bonneville-sur-Touque. 3.
Canappeville. 3.
Trouville-sur-Mer. 3.
St.-Gatien des-Bois. 3.
Fourneville. 3.
Le Teil. 3.
Ecquemauville. 3.
Criquebeuf.
N.-D. de Grâce, à Honfleur. 2.
Le Chesne. 2.
Putot-en-Auge. 3.
Drubec. 3.
Pont-l'Evêque. 3.
Vauville. 3.
Danestal. 3.
Beuseval. 3.
Angerville. 3.
Blonville. 3.

CHAPITRE DE LISIEUX.

Beuvilliers. 2. 3.
Les Vaux.
St.-Aubin-de-Sellon. 1. 2. 3.
Courtonne-la-Meurdrac. 1. 2. 3.
Piencourt. 2. 3.
St.-Germain-la-Campagne. 3.
Ferrières-St.-Hilaire. 2. 3.
Bienfaite.
La Vepière. 3.
St.-Léger-sur-Bonneville. 2. 3.
Genneville. 2. 3.
Berville. 2. 3.
Vanecrot. 2.
Le Mesnil-Mauger. 2. 3.
Le Fournet. 3.
St.-Eugène. 3.
Coquainvilliers. 1. 2. 3.
St.-Vaast. 2. 3.
Bellou. 2. 3.
Le Mesnil-Eude. 2.
Prestreville. 2.
Ste.-Marguerite-des-Loges. 3.
N.-D. de Courson. 2. 3.
Fervaques. 2.
Auquainville. 3.
St.-Aubin-sur-Auquainville. 2.
St.-Jean-de-Livet. 3.
Reville. 2. 3.
Monnai. 2. 3.
Roiville. 2. 3.
Mardilli. 2. 3.
Grandval. 2. 3.

CHAPITRE DE MORTAIN.

St.-Germain-de-Clairefeuille. 1. 2. 3.

CHAPITRE DE S^t^.-ANTOINE-DE-GAILLON.

La Fresnaie-Fayel. 1. 2.

CHAPITRE DU MERLERAUT.

Le Mesnil-Froger.

DOYEN DU CHAPITRE DE LISIEUX.

St.-Germain-de-Livet. 2.

DUC D'ALENÇON.

Chapelle Ste. Gertrude, à Bernai. 2.
St.-Martin-de-Fresnei. 2. 3.
Montpinçon. 3.
Tortisambert. 3.

DUC DE NORMANDIE.

Fontenelles. 1.
Biéville. 1.
L'Essart. 1.
St.-Martin-de-Fresnei. 1. 2.
Montpinçon. 1.
Le Tilleul-en-Auge. 1.
Heurtevent. 1.
Tortisambert. 2.
Le Chesne. 1.
Putot-en-Auge. 1.
Barneville-en-Auge ou Basneville. 1. 2.
Drubec. 1.
Pont-l'Evêque. 1.
Vauville. 1.
Danestal. 1.
Heuland. 1.
Beuseval. 1.
Criqueville. 1.
Douville. 1.
Angerville. 1.
Blonville. 1.

DUC D'ORLÉANS.

St.-Benoît-d'Hébertot. 3.
Ste.-Catherine et St.-Etienne de Honfleur. 3.
Le Vieux-Bourg. 3.
Roncheville. 3.

EVÊQUE D'AVRANCHES.

N.-D. d'Epines. 1. 2.
St.-Victor-d'Epines. 1. 2.
Chapelle du Manoir d'Avranches. 1.
Freneuse. 1. 2. 3.

EVÊQUE DE LISIEUX.

1re. portion d'Etrepagni. 3.
2e. 3.
Sotteville. 3.
Le Petit-Couronne. 3.
1re. portion de Nonant (Calvados). 3.
2e. 3.
St.-Hippolyte-du-Bout-des-Prés. 3.
St.-Vincent-du-Boulei. 1. 2. 3.
Basoques. 1. 2. 3.
Glos. 2. 3.
Cirfontaine. 2. 3.
Tiberville. 1. 2. 3.
Villers. 3.
L'Hôtellerie. 2. 3.
La Chapelle-Hareng. 3.

Livet-sur-Auton. 2. 3.
Auton. 2. 3.
Bertouville. 1. 2. 3.
Léproserie de la Cahennaie, à Boissi. 2.
Familli. 1. 2. 3.
St.-Sébastien-de-Préaux. 1.
La Halboudière. 1. 2.
St.-Vincent-de-la-Rivière. 1. 2. 3.
St.-Pierre. } 1. 2. 3
} de Touque.
St.-Thomas. } 1. 2. 3.
La chapelle St-Marc, dans le doyenné de Touque. 2.
Genneville. 1.
N.-D. et St.-Léonard d'Honfleur. 1. 2.
Formeville. 1. 2. 3.
Vanecrot. 3.
Castillon. 1. 2. 3.
Le Mesnil-Mauger.
Etrepagni.
Sotteville-lès-Rouen.
Le Petit-Couronne.
Nonant-sur-Seulle.
La Roque-Baignard. 1. 2. 4.
St.-Vaast. 1.
Bellou. 1.
Bellouet. 1. 2. 3.
Ste-Marguerite-des-Loges. 1. 2.
N.-D. de Courson. 1.
Fervaques. 1.
La Goulafrière. 1. 2.
Reville. 1.
St.-Denis-d'Augeron. 1. 2. 3.
St.-Nicolas-des-Lettiers. 3.
Monnai. 1. 2. 3.
St.-Laurent-du-Tansement. 1. 2. 3.
Ternaut. 1. 2.
Le Mesnil-Hubert. 1. 2. 3.
Roiville. 1.
Canappeville St.-Aubin. 2. 3.
La Genevraie. 1. 2. 3.
Croisilles. 3.
Orgères. 1. 2. 3.
Carnettes. 1. 2. 3.
La Trinité-des-Lettiers. 1. 2. 3.
St.-Aubin-sur-Cisei. 2.
Cisei. 1. 2. 3.
Gacé. 1. 2. 3.
Le Sap. 1.
Mardilli. 1.
Champ-Haut. 3.
St.-Pierre-des-Loges. 2. 2.
La chapelle Montgenou. 2. 3.

HABITANTS D'ORBEC.

La Léproserie de la Madeleine. 2.

LE PREUX DE LISIEUX.

Launei. 1.

MATHURINS DE LISIEUX.

Marolles. 1. 2. 3.
Surville. 2. 3.
Coupesarte. 2. 3.
Villers-sur-Mer. 1. 2. 3.

PREBENDÉ DE LA PLUVIÈRE.

Ouillie-le-Vicomte. 2. 3.
Les Roques. 2. 3.

PRÉBENDE DE LA 1re. PORTION DE VERSON.

1re. portion de la cure de Verson. 3.

PRÉBENDÉ DE LA 2e. PORTION DE VERSON.

2e portion de la cure de Verson. 3.

PRÉBENDÉ DE St PIERRE-AZIF.

St.-Germain-de-Livet. 3.
La Pommeraie. 2. 3.

PRÉBENDÉ DU LIEU.

St.-Jacques. } de Lisieux. 2.
St -Germain. } de Lisieux. 2. 3.
La Chapelle-Hareng. 2.
Courtonnel. 2. 3.
Lieurei. 2. 3.
N.-D. de Fresnes. 2.
Le Faulc. 2. 3.
La vicairie d'Ecajeul. 2.
Formentin. 2. 3.
St.-Pierre-Azif. 2. 3.
Deauville. 2. 3.
N.-D. du Tilleul. 1. 3.

PRÉVOST DE NORMANDIE. (Cathédrale de Chartres).

St -Julien-sur-Calonne 1.2.3.
Anglesqueville. 1. 2. 3.
St Martin-aux-Chartrains. 1. 2. 3.
St.-Pierre. } des Autieux 1. 2.
St. Nicolas. } des Autieux 1. 2.

PRIEUR DE BEAUMONT-EN-AUGE.

Fiquefleur. 3.
Penne-de-Pie. 3.
Beaumont-en-Auge. 3.
St.-Etienne-de-la-Tillaie. 3.
Tourgeville. 2.
St.-Cloud. 3.

PRIEUR DE FRIARDEL.

Cerqueux. 1. 2. 3.
Friardel. 2. 3.
St -Gilles-d'Estraucourt. 2. 3.

PRIEUR DE LA GENEVRAIE.

Talonnel. 3.

PRIEUR DE ROYAL-PRÉ.

Angoville. 1. 2. 3.
Prieuré des Astelles 2.

PRIEUR DE St.-GILLES DE PONTAUDEMER.

St.-Paul-sur-Risle. 2. 2.

PRIEUR DE St.-LO DE ROUEN.

Aclou. 1. 2. 3.

PRIEUR DE Ste.-BARBE EN AUGE.

La Lande. 2. 3
Bonneville-la-Louvet. 2. 3.
Ouville-la-Bientournée. 1. 2. 3.
La Boissière. 1. 2. 3.
Le Mesnil-Mauger. 2. 3.
Mésidon. 1. 2. 3.
La Motte-en-Auge. 1. 2. 3.
St.-Pierre-des-Ifs. 1. 2.
Doux-Marais. 1. 2.
Mirebel. 1. 2.
Soquence. 1. 2.
Les Monceaux-en-Auge. 1. 2.
Le prieuré de Fribois. 2.
L'Ecaude, paroisse et prieuré. 2
Pontfol. 1. 2. 3.
St -Jouin. 2. 3
Dozulé. 2. 3.
Marmouillé. 1. 2. 3.
Coulmer. 2. 3.
St.-Evroult-de-Montfort. 2. 3.
La Roche-Nonant. 2. 3.

ROI DE FRANCE.

St.-Martin-de-la-Lieue. 3.
St.-Hippolyte-du-Bout-des-Prés. 2. 3.
Fontaine-la-Louvet. 3.
Fontenelles. 2.
Bretigni. 1.
Hecmauville. 3.
Bienfaite. 1. 2. 3.
Bonneville-sur-Touque. 1.
Canappeville. 1. 2.
Trouville-sur-Mer. 1.
Magneville-la-Pipard. 2.
St.-Gatien-des-Bois. 1. 2.
Barneville-la-Bertran. 1.
Fourneville. 2
Le Teil. 1. 2.
Ecquemauville. 1. 2.
Le Vieux-Bourg. 2.
St.-Loup-de-Fribois. 2.
Montpinçon. 2.
Putot-en-Auge. 2. (à cause de la baronnie de Roncheville).
Heuland. 2.
Angerville. 2.
Chapelle de Beuseval. 1.
Pontaleri. 2.
Les Moutiers-Hubert. 1.
St -Ouen-le-Hoult. 1. 2. 3.
St.-Pierre-de-Courson. 1. 2. 3.
La Goulafrière. 3.
Avernes. 2.
St.-Georges, à Pont-Chardon. 2. 3
La Chapelle du Bosc Regnault. 2.

SEIGNEUR DE CLÉRI.

Canappeville-sur Pont-l'Evêque. 2
Magneville-la-Pipart. 2.
St.-Gatien-des-Bois. 2
Chapelle du Château de Touque. 2
St.-Benoit-d'Hebertot. 2.
Fourneville. 2.
Chapelle de N. D., à Fourneville. 2.
Le Teil. 2.
Ecquemauville. 2.
L'Essart. 2.
Drubec. 2.
Pont-l'Evêque. 2.
Vauville. 2.
Danestal. 2.
Beuseval. 2.
Criqueville. 2.
Blonville.

Seigneurs du lieu désignés individuellement.

Aché { Eude / Jean } d'.	Gonneville-sur-Dive 1. 2.
Asnières (Jean d').	St.-Gervais-d'Asnières. 1.
Aunei (Jean de l').	La chapelle Becquet. 1. 2.
Bacon (Roger).	Jouveaux. 1.
Bailleul (Foulque de). . .	Le Renouard. 1.
— (G. de).	Bailleul-la-Vallée. 1.
Barate (Jean).	Grand Champ. 1. 2.
Bardoul (Jean).	Potot-en-Auge. 1
Beaumais (Jean de). . . .	St. Victor de Chretienville. 1.
Belleau (G. de).	La chapelle Haute Grue. 2.
— (Guillaume de). . .	*La chapelle* de Belleau 1.
Bertran (Richard). . . .	St.-Etienne de Honfleur. 1. 2.
— (Robert). . . .	St -Benoit-d'Hébertot. 1.
Bigars (Jean de).	Campigni. 2.
Boncourt (lisez Brucourt) Rob. de.	L'Eaupartie. 2
Bonebosc (Jean de). . . .	Bonnebosc. 1.
Borcie (Laurent de). . .	Auquainville. 1.
Bordel (Gervais).	Lisores. 1.
Brévedent (Jean de). . .	Brévedent. 1.
Brionne (Jean de).	Hermival. 1.
Brucourt (G. de).	Rumesnil. 1.
— (Robert de). . . .	Ouillie-la-Ribaude. 1.
— —	Voyez Boncourt.
Bulle (Jean de).	Caorches. 1.
Camembert (Pierre de). .	Les Champeaux. 1. 2.
Campion (Mathieu). . . .	*La chapelle de St.-Nicolas de l'Epinai.* 1.
Caperon (Robert).	Victot. 1.
Castellers (Henri des). .	Le Mesnil-Durand. 1.
	Tortisambert. 1.
Chambellan (Henri le). .	Reux. 1. 2.
Clarbec (Jean de). . . .	Ablon. 1.
Clerc (Jean de).	Magneville-la-Pipard.
Coquaigne (Pierre). . .	La Croûte. 1.
Courci (Jean de).	Le Mesnil-Eude. 1.
— —	Le Mesnil-Germain. 2.
Courtonne (Gilles de). .	Cirfontaine. 1.
— (Henri de). . .	St -Paul-de-Courtonne. 1. 2.
Dreux (Jean de).	Lieurei. 1.
Essarts (Pierre des). . .	*St. François-de-Caurtonne.* 1.

Ferrières (Jean de). . . .	Le Roncerei.
Fournet (G. du). . . .	Le Fournet. 1.
Fourqueux (Jean de). . .	N.-D de Fresnes
Fresnei (Jean de). . . .	Chambrais (aujourd'hui Broglie) 1.
Fribois (Pierre de). . .	St-Loup-de-Fribois. 1.
Fumichon (G. de). . .	St.-Pierre-de-Cantelou.
Garnetot (G. de)	Garnetot. 1.
Gerrots (G. de).	Les Gerrots. 1.
Gorcey (Richard de). . . .	Ecajeul. 1.
Guérin (Jean)	La Houblonnière. 2.
Guerquesale (veuve de R. de).	Tourville-sur-Pontaudemer. 1
Heudreville (Mathieu de).	Heudreville. 1.
Hotot (Thomas de) . .	Hotot-en-Auge 1
Lendet (Jean).	Eparfontaines. 1.
Livet (Robert de). . . .	Heurtevent. 2.
Louvet (Jean). . . .	Fontaine-la-Louvet. 1.
Lucas (Jean).	La Houblonnière 1.
Maillot (Henri de) . .	St-Martin-de-Maillot. 1
— —	St.-Pierre-de-Maillot. 1
— (Jean de).	St.-Denis-de-Maillot.
— —	St.-Hippolyte-de-Cantelou.
— —	St.-Julien-de-Maillot.
Mallet (Jean).	Le Roncerei.
Malnourri (Guillaume) .	Mouteilles 1. 2.
Malsigni (Jean). . . .	Bénerville. 1.
— (Pierre de) . . .	Glanville. 1.
Martel (C.).	La Poterie-Mathieu. 1.
Medici (le Mire?) Philippe	Ableville. 1.
Merle (Foulque du). . .	St.-Julien-le-Foulcon.
— (Thomas du). . . .	Le Mesnil-Froger. 1.
Mesnil (Jean du).	Tonnetuit. 2.
Morsan (Robert de). . . .	Le Mesnil-Guillaume. 1.
Mortemer (Guillaume de).	St.-Aubin-Lesbisai. 1.
— (Jean de). . . .	La Poterie-Mathieu.
Normant (Robert).	Caudemuche. 1.
Passi (Jean de).	St.-Pierre-Azif. 1.
Patri (Godefroi).	Hermival. 1.
Planche (Philippe de la). .	Courtonne-la-Meurdrac. 1.
— (Robert de la). . .	Estrées 1.
Poix (Nicolas de).	N.-D. d'Aulnei. 1. 2.
— —	Prestreville. 1.
Ponce (P.)	Ferrières. 1.
Poterie (Mathieu de la). . .	St.-Georges-du-Mesnil. 1.
Pouchin (Jean).	St.-Michel-de-Clermont. 1. 2.
Ripparia (Rupierre?) G. de.	Les Autieux-sur-Corbon. 1.
— Johannes de . .	— 2.
S. Cloud (G. de).	St.-Arnoul. 1.
Sainte-Marie (Geoffroi de).	S^te^.-Marie-aux-Anglais. 1.
Seneschal (Jean le). . . .	St.-Jean-de-Tannei. 2.
Silli (Pierre de).	Pierrefitte. 2.
— (Thomas de).	— 1.
— —	Criqueville. 1.
— —	St.-Léger-du-Bosc. 1.
— —	Le Ham-sur-Dive.
Tesson (Jean).	Corbon. 1.
— —	St.-Nicolas-de-Corbon. 1.
Tibouville (Louis de). . . .	Boisnei.
— —	Carsix 1.
— —	Estrées. 1.
— —	Livaie. 1.
Tilleul (Robert du). . . .	Montviette. 1.
Tilli (Richard de). . . .	St.-Martin-de-Fresnei.
Tillois (Robert).	Montviette. 2
Tourgot (Turgot) Jean. . .	St.Martin le Vieux sur Morelle.
Tournebu (Jean de). . . .	Barneville-en-Auge ou Basneville. 1.
— —	La Houblonnière. 1.
— (Robert de). . .	Auvillers. 1.
Varengue (Jean de). . . .	Les Autieux-Papion. 1.
Vassi (Robert de).	Le Pin. 1.
Vaux (Jean de).	Quetiéville. 1.

Seigneurs du lieu désignés par un nom de famille ou d'autre terre.

Annebaut (le seigneur d').		Gonneville-sur-Dive. 1. 2.
—	—	La Chapelle-Infrei. 2.
Benerei (Le)	—	La Chapelle-Yvon. 1.
Benqville (sic)	—	St-Germain-la-Campagne. 1.
Beurmes (sic)	—	Beaufou. 2.
Bigars (les héritiers de). . .		Le prieuré des chanoines de Gaillon, à Formeville.
Bosville (lisez Bournainville) le seigneur de.		Faverolles-les-Mares. 1.
Boimes (sic) le seigneur de.		Courtonne-la-Meurdrac. 2
Boissei sous Queverue	—	Le Mesnil-Imbert. 1. 2.
Breauté	—	Menneval 2
Briquebec	—	N-D.-du-Tilleul. 2.
Calletot	—?	Rotes.
Chesne (héritiers de Hugues du).		Glos-sous-Lisieux. 1.
Clarbec (le seigneur de). . .		Ablon. 2.
—	—	St.-Melaine. 1. 2.
—	—	Valsemé. 1.
Courci	—	Ammeville. 1. 2
Dangu	—	Livaie. 2.
Drumare	—	La Chapelle-Infrei. 2.
Falouville	—	Tourville-la-Forêt. 1. 2.
Fauguernon (le seigneur de).		Ecorcheville. 1. 2.
—	—	Norolles. 1. 2.
—	—	St.-Philibert-des-Champs. 1. 2.
Faulc	—	Brevedent. 2.
Ferrières	—	Boisnei. 2.
—	—	Equainville. 2.
—	—	Grandcamp. 2.
—	—	Rotes. 2.
—	—	St.-Aubin-de-Tannei. 1. 2.
Fervaques	—	Valsemé 2.
Fournet	—	St.-Eugène 1. 2.
Fumichon	—	St.-Pierre-de-Cantelou. 3.
Gacé	—	La trésorerie du Mesleraut.
—	—	N-D.-du-Tilleul.
-	—	Résenlieu.
Gange	—	Cordebugle. 2.
Garennes	—	Menneval 1.
Goulafrière (le seigneur de la).		St.-Laurent-des-Grèz 1
Gouviz	—	Fontaine-la-Sorel.
Grandval	—	Le Mesnil-Germain. 1.
Haie (la)	—	La Chapelle-Gautier. 1. 2.
Harcourt	—	Bretigni. 2.
—	—	Epreville. 1.
—	—	S^te^.Foi-de-Montgommeri. 1. 2.
— Rieux?	—	Heudreville. 2.

Longueville (le seigneur de).	Ste.-Foi-de-Montgommeri. 2.
Louvigni (le baron de). . .	La Folletière. 1. 2
Mainbeville (le seigneur de).	Pontalleri. 1.
Montaigu —	Nonant. 1. 2.
Mortemer —	Beaufou. 1
— —	St.-Aubin-Lesbizai.
Motte (les héritiers de la) .	Villers. 1.
Moulineaux (le châtelain de).	Le Mesnil-sur-Blangi. 1. 2.
Nonant (le seigneur de). . .	Montmarcé. 1. 2.
— —	Rabut. 1.
Orbec —	St.-Germain-la-Campagne. 2.
Orcher —	Villers-sur-Mer. 1.
Orival.	St.-Basile. 1.
Planche (la) —	Repentigni. 2
Poix —	St.-Jean de-Livet. 2.
— —	St.-Maclou-en-Auge. 2.
Prulai (le seigneur de).	Aubri-le-Pantou. 1. 2.
Roncheville (le baron de) .	Chapelle de St.-Antoine, à Honfleur.
Survie (le seigneur de). . .	St.-Pierre-la-Rivière. 1.
Thuri (le seigneur de). . .	Livaie. 2
Thibouville (le seigneur de)	Equainville. 1.
— —	Fontaine-la-Sorel. 1. 2.
— —	Rotes.
— —	St.-Pierre-de-Salerne.
Tournebu —	Auvillers 2.
Tournetuit (Tonnetuit) —	St Martin le Vieux sur Morelle. 2
Tourville —	St.-Maclou-la-Campagne. 1. 2.
Varennes —	St.-Maclou-la-Campagne. 1. 2.
Vaux —	St.-Germain-d'Aulnei. 1. 2.
Vendome —	St.-Grégoire-du-Vièvre. 2.

Seigneurs du lieu sans désignation.

St.-Étienne-du-Rouvrai. 3.

St.-Hippolyte-du-Bout des-Prés. 2.
St.-Martin-de-la-Lieue. 2.

Fontaine-la-Louvet. 2.
Fontenelles. 3.
Fumichon. 1. 2. 3.
Le Pin. 2. 3.
Le Favril. 2. 3.
St.-Hippolyte-de-Cantelou. 2. 3.
La chapelle du château d'Ouillie. 2.
Hermival. 2. 3.
St.-Paul-de-Courtonne. 3.
Courtonne-la-Meurdrac. 3.
Cirfontaine. 3.
Cordebugle. 3.
Barville. 2. 3
St.-Léger-de-Glatigni. 2. 3.
N.-D. de Livet. 2. 3.
La chapelle de St.-Laurent-du-Buisson. 2.

N.-D. d'Epines. 3.
Noards. 2. 3.
Heudreville. 3.
Epreville. 3.
Cauverville. 2. 3.
Jouveaux. 3.
St.-Georges-du-Mesnil. 2. 3.
Bailleul-la-Vallée. 2. 3.
La chapelle Becquet. 3.
La Poterie-Mathieu. 2. 3
St.-Gervais-d'Asnières. 2. 3.
St.-Grégoire-du-Vièvre. 3.
St.-Nicolas-de-l'Epinai (chapelle). 3.
N.-D. de Fresnes. 3.
Chapelle de la Trinité, à St.-Philbert. 3.

Boisnei. 3
Carsix (cure). 2. 3.
— (vicairie). 2.

Serquigni. 1. 2. 3.
Menneval. 3.
Bretigni. 3.
Hecmauville 1. 2.
Morsan. 1. 2. 3.
Le Tilleul-Foi-Enfant. 1. 2. 3.
Courbepine. 1. 2. 3.
Plânes. 1. 2. 3.
St.-Léger-du-Bosedel. 2. 3.
St.-Victor-de-Chretienville. 2. 3.
St.-Martin-le-Vieux. 3.
Faverolles. 2. 3.
Caorches. 3.
Franqueville-N.-D. 1. 2. 3.
Maloni. 3.
Rotes. 3.
Fontaine-la-Sorel. 3.
Courcelles. 2. 3.

St.-Aubin-de-Tannei. 3.
La chapelle Gautier, 3.
Chambrais (Broglie). 3.
Le Roncerei. 2. 3.
La chapelle Yvon. 2. 3.
St.-Pierre-de-Maillot. 2. 3.
Le Mesnil-Guillaume. 2 3.
St.Germain-la-Campagne. 3.
St.-Jean-de-Tannei. 3.
St.-Denis-de-Maillot. 3
St.-Martin-de-Maillot 2. 3.
Grandcamp. 3
Ferrières-St.-Hilaire 3.
St.-Sébastien-de-Préaux. 2. 3.
Tordouet. 2. 3.
N.-D. d'Aulnai. 3.
St.-Julien-de-Maillot. 1. 2.
La Halboudière. 3.
Le Benerei. 1. 2. 3.
La Vêpière. 3.
La Cressonnière. 2. 3.
La chapelle de St.-Jean-d'Orbec. 2.

Tourville. 3.
Bonneville-sur-Touque. 2.
Coudrei. 1. 2. 3

Rabut. 2. 3.
Trouville-sur-Mer. 2.
Launei 2. 3.
St.-Melaine. 3.
Magneville-la-Pipard. 3.
Le Mesnil-sur-Blangi. 3.
Brevedent. 1. 2. 3.
St.-Pierre. } des Autieux. 3.
St -Nicolas. } des Autieux. 3.
St.-Philbert-des-Champs. 3.
Fauguernon. 2. 3.
Norolles. 3.
Ecorcheville. 3.
Le Breuil 1. 2. 3.
La chapelle du Breuil. 1. 2. 3.
Eparfontaines. 2. 3.
Chapelle de Boutemont-sur-Norolles. 1. 2. 3
La chapelle du château de Fauguernon.
Autre chapelle au même lieu. 2.
Manneville-la-Rault. 1. 2. 3.

St.-Martin-le-Vieux. 3.
Ableville. 2. 3.
Ablon. 3.
Equainville. 3.
Cremauville. 1. 2. 3.
Barneville-la Bertran. 2. 3.
Criqueheuf-sur-Mer. 1. 3.
Villerville. 1. 2. 3.
Tonnetuit. 3.
Vasoui. 2. 3.
Herbigni. 3.
Fatouville. 1. 2. 3.

St.Maclou-de-la-Campagne. 3
Le Torp. 3.
Martainville. 2. 3.
Campigni. 3.

Biéville. 2. 3.
Quierville. 2. 3.
Quetieville. 3.
L'Essart. 3.
St.-Loup-de-Fribois. 3.

Ecajeul. 2. 3.
Ste.-Marie-aux-Anglais. 2. 3.
St.-Martin-de-Fresnei. 3.
Garnetot. 2. 3.
Le Tilleul-en-Auge. 2. 3.
Montviette. 3.
Heurtevent. 3.
Mesnil-Durand. 2. 3.
Le Chesne. 3.
La Houblonnière. 3.
Livaie. 3.
Mouteilles. 3.
Les Autieux-Papion. 2. 3.
Grand-Champ. 3.
Ammeville. 3.
St.-Maclou-en-Auge. 3.
Cerqueux. 2. 3.
St.-Crespin. 3.
Le Mesnil-Ourri. 2. 3.
Putot-en-Auge. 2. 3.

Barneville-en-Auge ou Basneville. 3.
St.-Léger-du-Bosc. 2. 3.
Gerrots. 2. 3.
Caudemuche. 2. 3.
St.-Aubin-Lesbisai. 3.
Le Fournet. 2.
Bonnebosc. 2. 3.
L'Eaupartie. 3.
St.-Michel-de-Clermont. 3.
Auvillers. 3.
Estrées 2. 3.
Repentigni. 3.
Beaufou. 3.
Hotot-en-Auge. 2. 3.
Coutranville. 1. 2.
Corbon. 2. 3.

Le Torquesne. 1. 2. 3.
Pierrefitte. 3.
Reux. 3.
Clarbec. 1. 2. 3.
Valsemé. 3.
La Chapelle-Infrei. 3.
St.-Arnoul. 2. 3.
Benerville. 2. 3.

Tourgeville. 2. 3.
Bourgeauville. 1. 2. 3
Glanville. 2. 3.
Heuland. 3.
Villers-sur-Mer. 2. 3.
Gonneville-sur-Dive. 3.
Trousseauville. 1. 2. 3.
Grangues 1. 2. 3
Périers-en-Auge. 3.
Brucourt. 3.
Criqueville. 3.
Douville. 2. 3.
Roncheville 2.

Ste.-Foi-de-Montgommeri. 3
St.-Basile. 2. 3.
Le Mesnil-Imbert. 3
Pontallerl. 3.
Le Mesnil-Germain. 2. 3.
Le Mesnil-Eude. 2.
Prestreville. 3.

Lisores. 2. 3.
Les Moutiers-Hubert. 3.
Fervaques. 3.
La Croûte. 2. 3.
Auquainville. 2.
La chapelle de Belleau. 2.
St-Aubin-sur-Auquainville. 3
La chapelle de la Feugerie. 2.
Tonancourt. 2. 3.
La chapelle Hautegrue. 3.

St-Germain-d'Aulnai. 1.
St.-Laurent-des-Grèz. 2. 3.
La Folletière. 3.
Le Mesnil-Rousset. 3.

La Fresnaie-Fayel. 2. 3.
Aubri-le-Pantou.
St.-Pierre-de-la-Rivière. 2. 3
Samesle. 1. 2. 3.
Le Renouard. 2 3.

Les Champeaux. 1.
Guerguesale. 1. 2. 3.
St.-Cyr-d'Estrancourt. 1.
Orville. 1. 2. 3.
Les Astelles. 3.

Nonant. 1. 2. 3.
Godisson. 1. 2. 3.
Montmarcé 3.
Croisilles. 2.
Le Mesnil-Viconite. 1 2. 3.
Les Ligneries. 2. 3.
Echaumesnil. 1. 2. 3.
St.-Aubin-sur-Cisal. 1. 2. 3.
Talonnel. 1 2.
Resenlieu. 2. 3.
Beaufai 1. 2. 3.
Chaumont 1 2. 3.
Pomeret. 3
Les Authieux-du-Puits 1. 2.

La chapelle du château de Nonant. 2.

Sénéchal de Normandie.

Chapelle de la Goulberdière, à Planes. 2.
Le Torp. 2.

Théologal du chapitre de Lisieux.

St.-Jacques de Lisieux.

Trésorier du chapitre de Lisieux.

La Vépière. 1. 2.
Coutrauville. 2. 2.

Table des anciens noms de lieu.

ABBEVILLA.	Ableville.
ABELON.	Abenon. Ablon.
ABERNO. ABESNON.	Abenon.
ABLON.	Ablon.
ABRINCENSES capellæ apud Carresiz.	Les 2 chapelles d'Avranches, à Carsix.
ACEMONT.	Assemont
ACHENVILLA.	Auquainville.
AÉ (St. Martinus de).	L'abbaye de Mondée.
ACLOTUM.	Aclou.
ACQUOSIS (S. Petrus de).	St.-Pierre-des-Ifs en Lieuvin.
AGAPTAULT (St.). AGARITUS (S.) (sic). AGATHAULT (St.).	La chapelle St.-Agapit, dans le doyenné de Vimoutier.
ALBAVILLA.	Ableville.
ALBERI-VICUS. ALBERICUS le PANTOUF. — le PANTHOU.	Aubri-le-Pantou.
ALBINUS (S.).	St.-Aubin-Lesbisei.
—	— sur Auquainville.
— juxta CYSEIUM.	— sur-Cisei.
— LESBISEY.	— Lesbisei.
— super ALEGOT. — — ALGO. — — ALGOT.	— sur-Algot.
— —AUQUAINVILLE.	— sur-Auquainville.
— supra CISEIUM.	— sur-Cisei.
ALCHENIVILLA.	Auquainville.
ALGERON.	Les Augerons.
ALGERUM.	St.-Aquilin-d'Augeron.
ALGIA (archidiacon. de).	L'archidiaconé d'Auge.
— (S. VEDASTUS DE).	St.-Vaast en Auge.
ALMOVILLA.	Ammeville
ALNETO (B. M. de).	N.-D d'Aulnei.
— (S. Germanus de).	St-Germain-d'Aulnei.
ALNETUM.	Launei-sur-Calonne. N.-D d'Aulnai.
ALTARIA.	Les Autieux-du-Puits.
—	— sur-Calonne.
— SUPRA CORBONEM	— sur-Corbon.
— IN ALGE. — IN PAGO OXIMENSI	— en Auge.
— PAPION. — PAPIONIS.	— Papion.
ALTARIBUS (S. Georgius de).	Les Autieux en Auge.
— (S. Nicolaus de).	St.-Nicolas-des-Autieux.
— (S. Petrus de).	St.-Pierre des-Autieux.
ALTUS CAMPUS.	Champ-Haut.
AMBERVILLE.	Auberville-sur-Mer.
AMMEVILLA. AMIEVILLA. AMNEVILLE.	Ammeville.
ANGERVILLA.	Angerville en Auge.
ANGLICAVILLA. ANGLISCAVILLA.	Anglesqueville-sur-Touque.
ANGOVILLA (sic).	Angerville en Auge.
—	St.-Martin-d'Angoville.
ANSCETIVILLA. ANSCHETILLIVILLA. ANSCHETIVILLA. ANSCHITVILLA.	St.-Simeon.
ANSQUAINVILLA.	Auquainville.
ANTHENELLUM.	Autou.
AOUSTIEUX (les).	Les Autieux-du-Puits.
— (St.-Pierre des).	St. Pierre-des-Autieux.
— (St.-Nicolas des).	St.-Nicolas-des-Autieux.
AQUA PARTITA. — PERTICA.	L'Eaupartie.
AQUOSI. AQUOSIS (S. Petrus de).	St.-Pierre-des-Ifs en Auge.
ARBERNON.	Abenon
ARCLOU.	Aclou.
ARNULPHUS (S.) — super TOUQUAM	St Arnoul-sur-Touque. paroisse prieuré.
ASNERIIS (S. Gervasius de).	St.-Gervais-d'Asnières.
— (S. Joannes de).	St.-Jean-d'Asnières.
ASNERIES (prioratus de).	Le prieuré d'Asnières, à St.-Jean-d'Asnières.
ASSEMONT (prebenda de).	La prébende d'Assemont.
ASSERTA.	Les Essarts en Ouche.
ASSERTA EVRALDI.	L'Essart en Auge.
ASTELLÆ. ASTELLIÆ.	Les Astelles. Paroisse. Prieuré.
AUBERI LE PANTOL. AUBERI LE PANTOUF. AUBERICUS le PANTOUL.	Aubri-le-Pantou.
AUBEUF. AUBOEUF.	Daubœuf-sur-Touque.
AUBERVILLA.	Auberville-sur-Mer.
AUBEVILLE.	Ammeville.
AUCAINVILLA.	Auquainville.

AUDOENUS le HOULT (S.). — le LOHOUR (S.) } St.-Ouen-le-Hoult.
AUGERON (S. Aquilinus de). St.-Aquilin-d'Augeron.
AUGERONE (S. Dionysius de). St.-Denis-d'Augeron.
AUGERUM (les Augerons). { Les Augerons. St.-Aquilin-d'Augeron.
AUMEVILLA. . . . . . Ammeville.
AUQUAINVILLA. } Auquainville.
AUQUEVILLA . . . . . }
AUREVILLE. } Orville.
AUREVILLA. }
AURIBECCUS } Orbec.
AURIBECUS }
AUTOUELLUM. . . . . Autou.
AURREVILLA . . . . . Orville.
AUVILLA. (1ª. 2ª. prebenda de) 1re 2e prébende de Déauville.
AUVILLARIA. . . . . . Auvillers.
AVENÆ . . . . . }
AVERNÆ. . . . . } Avernes St.-Gourgon.
AVERNIÆ. . . . . }
AVESNES. . . . . }

BAILLOLIUM. } Bailleul-la-Vallée.
BALLYOLUM. }
BALAFIAGUM. . . . . Beaufai.
BALGENZAIUM. } Bocquencé.
BALKENZAIUM. }
BARBARA (Sta.) prioratus. Ste.-Barbe-en-Auge, prieuré.
BARNEVILLA. . . . . Barneville-en-Auge ou Basneville.
BARNEVILLA — LA BERTRAN } Barneville-la-Bertran.
BARTHONVILLA. . . . . Bertouville.
BARVILLA. . . . . Barville.
BASILIUS (S.). . . . . St.-Basile-sur-Monne.
BASOCHES. } Basoques.
BASOQUIÆ. }
BAUCHENÇAI. }
BAUQUENÇAY. . . . } Bocquencé.
BAUQUENCEYUM. }
BEAUFAY. . . . . Beaufai.
BECQUETI (CAPELLA). . . La Chapelle Becquet.
BELFOU. . . . . Beaufou.
BELLA AQUA. . . . . La chapelle du château de Belleau, à Bellouet.
BELLA FAGUS. . . . . Beaufou.
BELLA FAYACUS . . . . Beaufai.
BELLOU. . . . . } Bellou.
— (B. M. de) }
BELLOUET. } Bellouet.
BELLOUETUM. . . }
BELLUS MONS. Parochia. Prioratus Beaumont-en-Auge. Paroisse. Prieuré.
BENEFACTA . . . . . Bienfaite.
BENEREYUM. } Le Bênerei.
BENERYUM. }
BENERVILLA. . . . . Benerville.
BENNAVILLA. . . . . Barneville en Auge ou Basneville.
BENNEVILLA. . . . . Barneville-la-Bertran.
BEOLLEVILLA. . . . . Boulleville.
BERLOU . . . . . Bellou
BERLOUET. . . . . Bellouet.
BERNAICUS. . . . . BERNAI.
BERNAII { CULTURA. Leprosaria S. CRUX. } N.-D. de la Couture, La Léproserie, La paroisse Ste Croix } de Bernai
BERNAVILLA. . . . . Benerville.
BERNAYO { abbatia de. decanatus de. Domus Dei de. S. CRUX de. } L'abbaye, Le doyenné, L'Hôtel-Dieu, Ste.-Croix } de Bernai.

BERNAYUM. . . . . L'abbaye de Bernai.
BERNEREYUM. . . . . Le Bênerei.
BERNEVILLA . . . . . Benerville.
BERRERIA. . . . . La Breviaire.
BERTONVILLA. } Bertouville.
BERTOUVILLA. }
BERVILLA. . . . . Berville-sur-Mer.
BEUFVILLER. . . . . Beuvilliers.
BEUSEVAL . . . . } Beuseval. Chapelle. Paroisse.
BEUSEVALLIS. }
BEUSEVILLA. . . . . Beuseville en Lieuvin.
BEURON. Decanatus. Parochia. Beuvron. Doyenné. Paroisse.
BEUVILLARE. . . . . Beuvilliers.
BEVERON. . . . . Beuvron.
BEVREDAN. . . . . Brevedent.
BEVRERIA. . . . . La Breviaire.
BICQUETI CAPELLA). . La Chapelle Becquet.
BIEUVILLA. . . . . Biéville.
BIEVREDAN. . . . . Brevedent.
BLANGEIO (B. M. de). }
BLANGEYUM. . . . . } Blangi.
BLANGIE. . . . . }
BLEVILLA. . . . . Biéville.
BLONVILLA. . . . . Blonville.
BOENEYUM. . . . . Boisnei.
BOEMESNILLUM (sic). . Rumesnil.
BOESEYUM. . . . . Boissi-Lamberville.
BOENAIUM. }
BOESNEYUM. . . . } Boisnei.
BOESNEY. . }
BOESSEIUM. . . . . Boissei en Auge.
BOEUVILLER. . . . . Beuvilliers.
BOEVILLA. . . . . } Biéville.
BOIEVILLA. . . . . }
BOISSEIUM. . . . . Boissi-Lamberville.
BOIS TURSTIN (St. Ouen de) La Noë-Poulain.
BOLEVILLA. . . . . } Boulleville.
BOLLIVILLA . . . . }
BONAVALLIS. } St.-Aubin-de-Bonneval.
BONAVALLE (S. Albinus de) }
BONAVILLA. . . . . } Bonneville-sur-Touque.
— suprà Touquam }
— (S. Leodegarius de). St.-Léger-sur-Touque.
— LOUVETI. }
BONAVILLETA. . . . . } Bonneville-la-Louvet { Chapelles. Paroisse. Prieuré.
BONAVILLETA LA LOVET }
BONAVILLULA. . . . . }
BONAVILLULA (S. Leodegarius de). St.-Léger-sur-Bonneville.
BONEFACTA. . . . . Bienfaite.
BONEBOS. . . . . }
BONNEBOSC. . . . . } Bonnebosc.
BONNEBORS. . . . . }
BOQUENSEYUM. . . . . Bocquencé.
BORDEL (le). } St.-Léger-du-Boscdel.
BORDELLO (S. Leodegarius de) }
BORGELVILLA. . . . . Bourgeauville.
BORNAINVILLA. . . . . Bournainville.
BOSC-L'ABBÉ (le). }
BOSCO ABBATIS (S. Nicolaus de). } St.-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé.
— REGNOUDI (capella de) La Chapelle St.-Laurent, au Bosc-Regnoult.
— (S. Leodegarius de) St.-Léger-du-Bosc.
— (S Martinus de) La Chapelle de St.-Martin-du-Bosc, à Daubeuf.
BOSCUS ABBATIS . . . St.-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé.
— { HELLOINI. HELLOUYN. } Bois-Hellain.
— { REGINALDI. REGNOUDI. REGNOULDI. } Le Bosc-Regnoult.

OUESNEY.	Boisnei.
OULEVILLA.	Boulleville.
OULLEVILLA.	
OULLEYO (S. Vincentius de)	St.-Vincent-du-Boulei.
OURGAIGNOLES (prebenda de).	La prébende de Bourguignolles.
OURGEAUVILLA . . .	Bourgeauville.
OURGNEAUVILLA. . .	
OURGUIGNOLLES (prebenda de).	La prébende de Bourguignolles.
OURNAINVILLA	Bournainville.
OUTEMONT (B. M. de) .	La Chapelle du Manoir de Boutemont, à Norolles.
OUXEIUM.	Boissei en Auge.
OVILER.	Beuvilliers.
RANDAVILLA.	Branville. Paroisse.
RANVILLA.	Prieuré.
RETENI.	
RETENIX.	Bretigni.
RETHUYS.	
REVEDAN.	
REVEDEN (le)? . . .	Brevedent.
REVEDENT.	
REVERIA.	La Breviaire.
REVIDENT.	Brevedent.
REVILLA.	Berville-sur-Mer.
REVON.	Beuvron.
RICOTES.	Paroisse.
ROCOTEZ.	
ROCOTTES.	BROCOTTES.
ROCOTTEZ.	Prieuré.
ROIL Capella de. .	chapelle
ROLIO Parochia de. .	Le Breuil-sur-Touque. paroisse
Prioratus de. .	prieuré.
RUCOURT.	
RUCURIA.	Brucourt.
RUECURIA.	
RUIEL SUS TOUQUE (le). .	Le Breuil-sur-Touque.
UCHER super CAMBR. (S. Vincentius de).	St.-Vincent-la-Rivière.
UENEBOSC.	Bonnebosq.
UEVILLA.	
UIEVILLA.	Biéville.
UIVILLA.	
ULLIVILLA.	Boulleville.
UNESBOZ.	Bonnebosc.
URNEVILLA	Bournainville.
UXEIUM.	Boissi-Lamberville.
UXERIA.	La Boissière en Auge.
UYVILLA.	Biéville.
ACHEKEINVILLA. . . .	Lieu voisin de l'Ecaude, au XIIe. siècle.
ACHEKIENVILLA. . . .	
AHENNÉE (Leprosaria de).	La Léproserie de la Cahennaie, à Boissi-Lamberville.
AHORCHES.	Caorches.
ALIDA (Prioratus). . . .	L'Ecaude, prieuré puis paroisse.
ALIDA MUCIA.	Caudemuche.
ALIDA TUNICA.	Caudecotte, hameau de Basoques.
ALVUM MENILLUM. . .	Echaumesnil.
ALVUS MONS.	Chaumont.
AMBRAIS.	
AMBRASI.	Chambrais (Broglie).
AMBRASII	
AMBRESIUM.	
AMFLOR.	Camfleur.
AMPANIA (S. Germanus de)	St.-Germain-la-Campagne.
— (S. Macutus de et in).	St.-Maclou-la-Campagne.
AMPANIACUS.	Campigni.
AMPELLI.	Les Champeaux-en-Auge.
AMPFLOUR.	Camfleur.

CAMPIGNEIUM.	
CAMPIGNEYUM.	Campigni
CAMPINIACUS.	
CAMPIS (S. PHILBERTUS / s. PHILIBERTUS) de	St.-Philbert-des-Champs
CAMPMAUBERT.	Camembert.
CAMPOMESNILLUM. . . .	Echaumesnil.
CAMPUS ALTUS	Champ-Haut.
— FLORIDUS. . . .	Camfleur.
— HAOL.	Champ-Haut
— MAUBERTI. . .	Camembert.
CAÑANÉE (la).	La Léproserie de la Cahennaie, à Boissi-Lamberville.
CANAPEVILLA.	Canappeville-S^t.-Aubin.
—	
CANAPPEVILLA. . . .	— sur Pont-l'Evêque.
CANBRESIUM.	
CANBREST.	Chambrais (Broglie).
CANDIDUS JUNIOR (S.). .	St.-Cande-le-Jeune, à Rouen.
— SENIOR (S.). .	St.-Cande-le-Vieux, à Rouen.
CANTILUPO (S. Petrus de). .	St.-Pierre de Cantelou.
— (S. Ypolitus de).	St.-Hippolyte de Cantelou.
CANTU-LUPI (S. Petrus). .	St.-Pierre-de-Cantelou.
— (S. Ypolitus de).	St.-Hippolyte-de-Cantelou.
CAORCES.	Caorches.
CAOURCHIÆ	Caorches.
CAPELLA.	La Chapelle-Infrei.
— ALLEECH. . .	La Chapelle-Hareng (paroisse).
— BAYVEL. . . .	— Baivel.
— BECQUETI. . .	
— BEQUET. . . .	— Becquet.
— BIVELLI. . . .	— Baivel.
— GALTERI. . . .	— Gautier.
— HAMFREDI. . .	
— HAYNFRIDI	— Infrei.
— HEMFREDI .	
— HARENC. . . .	— Hareng.
— HARENX (Prebenda de.	— Hareng (prébende de)
— HASTEGRU . .	
— HAUTE GRU. .	— Hautegru.
— YVONIS. . . .	— Yvon.
CAPELLÆ.	Capelles-les-Grands.
— MAGNÆ. . . .	
CAPRAVILLA.	
CAPRÆVILLA.	Quierville.
CAPREVILLA.	
CARAVILLA.	
CARBECUS.	Carbec.
CARESIS.	Carsix.
CARNETÆ.	Carnettes.
CARNETES.	
CARCHIÆ.	Caorches.
CARRESIS.	Carsix.
CARRESIZ.	
CASTELLIO	
CASTELLON.	Catillon en Auge.
CASTILON.	
CASTRO (S. Petrus de). .	St.-Pierre-du-Chatel.
CASTRUM.	
CAUCHES.	Caorches.
CAUDEMUCHE.	Caudemuche.
CAUQUAINVILLA. . . .	
CAUQUAINVILLARE. . .	Coquainvilliers.
CAUQUAINVILLER. . .	
CAUVERVILLA.	Cauverville en Lieuvin.
CERQUIGNY.	Serquigni.
CHAMBRAIS.	Chambrais (Broglie).
CHAMEMBERT.	Camembert.
CHAMPAIGNE (St.-Germain de la).	St.-Germain-la-Campagne.
CHAPELLE D'ECHAUFOUR (la).	St.-Germain-d'Echaufour.

CHAPELLE MONTGENOUIL (la)	La Chapelle Montgenou.
CHAUMESNIL / CHAUTMESNIL	Echaumesnil.
CHAUMONT	Chaumont.
CHESNEDUET	St.-Laurent-des-Grez.
CHEVREVILLA	Quierville
CHEFFREVILLA / CHIEFFREVILLA	Cheffreville.
CHRISTIANIVILLA — (S. Victor de) / CHRISTIANAVILLA —	St.-Victor-de-Chrétienville.
CIROFONS	Cirfontaine.
CISEIUM	Cisei.
CLARUM BECCUM / — BECUM	Clarbec.
— FOLIUM	St.-Germain-de-Clairefeuille.
CLARUS MONS	St.-Michel-de-Clermont.
CLARUS (S.) / — IN ALGIA	St.-Clair-de-Basneville.
CLERBEC	Clarbec.
CLERFEUILLE	St.-Germain-de-Clairefeuille.
CLOALDUS (S.) / CLODOALDUS (S.)	St.-Cloud-sur Touque.
COCUNVILLA	Coquainville, hameau de Perci.
COLLE (S. Petrus de)	St.-Pierre-de-Maillot.
COLLEMER	Coulmer.
COLLIS	Coullemer?
COLOMERUM	Coulmer.
CONDETUM / — supra RISLAM	Condé-sur-Risle.
CONTEVILLA	Conteville-sur-Mer.
CORBESARTE	Coupesarte.
CORBON	Corbon.
— (S. Nicolaus de)	St.-Nicolas-de-Corbon.
CORBONE (S. Martinus de)	Corbon.
CORCHÆ	Caorches.
CORCON	Courson.
CORMELLIÆ	L'abbaye de Cormeilles.
CORMELLIIS (Abbatia de)	L'abbaie de Cormeilles.
CORMELLIIS (Decanatus de)	Le doyenné de Cormeilles.
CORMELLIIS (S^t.Bartholomeus de)	La chapelle St.Barthélemi de Cormeilles.
CORMELLIIS (S. Crux de)	Le bourg de Cormeilles.
CORMELLIIS (S. Petrus de)	St.-Pierre de Cormeilles.
CORMELLIIS (S.Silvester de)	St.-Silvestre de Cormeilles.
CORNICAL / CORNIES (les)	La chapelle de Cornical.
CORNUBUBALI	Cordebugle.
— (Prebenda de)	— (la prébende de).
COROMA PARVUS	Le Petit-Couronne
CORQUEBOTUM	Criquebeuf-sur-Mer.
CORTONA LA MURDRAC / CORTONNA LA MEURDRAC	Courtonne-la-Meurdrac.
— (S.Georgius de)	La chapelle de St.-Georges, à Courtonne-la-Meurdrac.
CORTONNA VILLA (S.Martinus de)	Courtonne-la-Ville.
— (S.Paulus de)	St.-Paul-de-Courtonne.
CORTONNE LA MURDAC (St Oen de)	Courtonne-la-Meurdrac.
COUDREYUM / COULDREYUM	Coudrei-sur-Touq
COUPESARTE / COUPESARTRE / COURBESARTRE	Coupesarte.
COURCELLÆ / COURCELLES / COURSELLÆ	Courcelles-sur-Charentonne.
COURCHON (B. M. de)	N.-D.-de-Courson.
— (S. Petrus de)	St.-Pierre-de-Courson.
COURSON (B. M. de)	N.-D.-de-Courson.
COURT (Capella in maneriode)	La chapelle de la S^te.-Trinité, au Manoir de la Cour, à St.-Philbert-sur-Risle.
COURTHONA ABBATIS	Courtonne-la-Ville.
— (S. PAULUS DE)	St.-Paul-de-Courtonne.
COURTHONELLO (Preb. de)	La prébende de Courtonnel.
COURTHONNA LA MURDAC	Courtonne-la-Meurdrac.
COURTHONNA VILLA	Courtonne-la-Ville.
COURTONA (S.Franciscus de)	La chapelle de St.-Louis ou de St-François de Courtonne.
COURTONNA LA MEURDRAC	Courtonne-la-Meurdrac.
— (S. Paulus de)	St-Paul-de-Courtonne.
COURTONELLO (Preb. de)	La prébende de Courtonnel.
COURTONELLUM / COURTONNELLUM	Courtonnel.
COUTRANVILLA	Coutranville.
CRECHEVILLA	Criqueville en Auge.
CREMANVILLA / CREMEAUVILLA	Cremanville.
CREPICORDE (Prima prebenda de)	1re. prébende de Crèvecœur.
(Secunda prebenda de)	2e. prébende de Crèvecœur.
CRECHEVILLA / CREQUEVILLA / CREQVILLA	Criqueville en Auge.
CRESENEVILLA (sic)	Trousseauville.
CRESEVEULLA / CRESSEVEULLA	Cresseveule.
CRESSONARIA / CRESSONNERYA	La Cressonnière.
CRIQUEBEUF	Criquebeuf-sur-Mer.
CRIQUEVILLA	Criqueville en Auge.
CRISPINUS (S.)	St.-Crespin-sur-Vie.
CROESILLIÆ	Croisilles en Exmes.
CROISILLES / CROISILLIIS Prebenda de	La prébende de Croisilles.
CROTÆ	Crouptes.
CRUCILLA / CRUCIOLÆ	Croisilles en Exmes.
CRUPTA	La Croûte.
CRUPTÆ	Crouptes.
CRUPTIS (Prioratus de)	— (le prieuré de).
CRUSTÆ / CRUTÆ	Crouptes.
CURBUN	Corbon.
CURCON	Courson.
CURSONNE (B. M. de)	N.-D. de Courson.
— (S. Petrus de)	St.-Pierre-de-Courson.
CURTONA	Courtonne-la-Ville.
CURTONELLUM	Courtonnel.
CURULMUS	Couronne, près Rouen.
CURVA SPINA	Courbepine.
— SARTA / — SERTA	Coupesarte.
CYROFONS	Cirfontaine.
CYSEIUM	Cisei.
DAMBOLIUM	Daubeuf-sur-Touque.
DAMBVILLE	Ammeville.
DAMIGNY (Capella)	La chapelle du Manoir de Damigni.
DAMMARE (sic) (Capella de)	La chapelle du Manoir de Drumare.
DAMPVILLE	Ammeville.
DANESTALLUM / DARNESTAL / DARNETAL	Danestal.
DAUBOLIUM / DAUBOSTUM	Daubeuf-sur-Touque.
DEAUVILLA	Déauville.
— (1^a. prebenda de)	— (1re. prébende de).
— (2^a. prebenda de)	— (2e. prébende de).

DENESTALLUM.	Danestal.
DESIDERIUS (S.)	St.-Désir, à Lisieux.
DIESLON.	Ellon.
DIVA.	Dive.
DOET (S. Petrus de). DOICT-ARTU (le). DOIT (S. Petrus de). DOIT ARTURI (S. Petrus de DOITO ARTURI (S. Petrus de	Le Douet-Artus.
DORSUM USTUM.	Dosulei.
— (Prioratus apud).	— (prieuré de).
DOSULÉ (la ville de)	—
DOUBECUM (sic).	Drubec.
DOUMESNILLUM (sic).	Rumesnil.
DOUVALLIS (sic).	Druval.
DOUVILLA.	Douville en Auge. Chapelle. Paroisse.
DROCICURIA. DROECURT. DROIENCOURT. DROSCORT.	Drucourt.
DRUBEC. DRUBECCUS.	Drubec.
DRUCURIA.	Drucourt.
DUCTUS { ARTHURI. ARTURI. ERTU }	Le Douet-Artus.
DULCE MARESCUM.	Doux-Marais.
DUMO (S. Laurentius de).	La Chapelle de St.-Laurent-du-Buisson.
DURANVILLA. DURAVILLA.	Duranville.
DYAUVILLA.	Déauville.
DYVA. — (B. M. de).	Dive.
EBRULFUS (S.). EBRULPHUS (S.).	L'abbaye de St.-Evroult.
ECHAUFOUR (la chapelle d')	St.-Germain-d'Echaufour.
ELON (S. Petrus de). ELLO.	Ellon.
ESCAGEOL. ESCAGUEL.	Ecajeul.
ESCAIOLIO (Prebenda de).	La prébende d'Ecajeul.
ESCAIOLIUM.	Ecajeul. Chapelle. Paroisse.
ESCALFOIUM. ESCALFUM ESCHAUFFEIUM.	Echaufour. — St.-André-d'
ESCAMELVILLA.	Ecquemeauville.
ESCHAGEOL. ESCHAIOLET.	Ecajeul.
ESCHAUFFEIO (S. Germanus de).	St.-Germain-d'Echaufour.
ESCHAUMESNIL. ESCHAUTMESNIL.	Echaumesnil.
ESCHENFREYUM.	N.-D.-du-Hamel.
ESCORCEVILLA. ESCORCHEVILLA.	Ecorcheville.
ESLON.	Ellon.
ESPARFONTANES.	Eparfontaines.
ESPINETO (S. Nicolaus de).	La Chapelle St.-Nicolas-de-l'Epinai.
ESPREVILLA.	Epreville en Lieuvin.
— (sic).	Cheffreville.
ESKEIVILLA (B. M. de). ESQUAINVILLA (S. M. de)	Auquainville.
ESQUAINVILLA.	Equainville.
ESQUEMEAUVILLA.	Ecquemauville.
— (Prioratus de).	— (le prieuré d').
ESQUEVILLA.	Equainville
ESSARTA. — EVRARDI.	L'Essart en Auge.

ESSARTA. ESSARTIS (S. Petrus de).	Les Essarts en Ouche
ESTERPINIACUM.	Etrepagni.
ESTRANCURIA. ESTRENCURIA. — (S. Ciricus de)	St.-Cyr-d'Estrancourt.
ESTRÉES.	Estrées en Auge.
ESTREPAGNIACUM. ESTREPENGRI.	Etrepagni.
EUGENIA (S.).	St.-Eugène.
EXARZ	Les Essarts en Ouche.
EXCALFOIUM. EXCALFOU.	Echaufour.
FAGUELLON.	Fauguernon.
FALCUM.	Le Faulc.
FAMILLEIUM.	Familli.
FARVACHIÆ.	Fervaques.
FASTONVILLA. FASTOUVILLA. FASTOVILLA. FATOUVILLA.	Fatouville.
FAUCO (Prebenda de).	La prébende du Fauc.
FAUCUM	Le Fauc.
FAUGUERYE. FAUGUERNON.	Fauguernon.
FAUGUERYE (Capella de la).	La Chapelle de la Feugerie.
FAUQUENE (sic).	Au doyenné de Livarot.
FAVANCHIÆ (sic). FAVARCHIÆ	Fervaques.
FAVERILLUM.	Le Favril.
FAVEROLIÆ. FAVEROLLÆ.	Faverolles-les-Mares.
FEINS } prebenda de. FENIS	La prébende de Feins.
FEREVILLA.	Le prieuré-cure de Fierville.
FERRARIÆ	Ferrières-St.-Hilaire.
FICQUEFLEU. FICQUEFLUCTUS.	Ficquefleur.
FIERFOL.	Firfol.
FIERVILLA.	Le prieuré-cure de Firville.
FIQUEFLEU.	Ficquefleur.
FIRFOLIUM.	Le prieuré de Firfol.
FIRVILLE.	Fierville.
FOLEBEC.	Foulbec.
FOLLETERIA.	La Folletière.
FOLLEVILLA.	Folleville.
FOLMUCHON. FOLMUCON.	Fumichon.
FOLTERIA.	La Folletière.
FOMUCHON. FOMYCHON.	Fumichon.
FONTAINES-LA-LOUVET.	Fontaine-la-Louvet.
— LA-SOREL.	Fontaine-la-Sorel.
FONTENEL. FONTENELLÆ. FONTENELLIÆ.	Fontenelles.
FONTES-LA-SOREL.	Fontaine-la-Sorel.
— — LOUVET.	— la-Louvet.
FONTES-SORELLI	— la-Sorel.
FONTIBUS SORELLI (Leprosaria de).	La léproserie de Fontaine-la-Sorel.
FORMENTIN. FORMENTINUM.	Formentin.
FORMEVILLA.	Fourneville.
FORMICHO.	Fumichon.
FORMOVILLA.	Formoville.
FOUCON } S. Julianus de. FOULCON	St.-Julien-le-Foulcon.
FOULBECCUS. FOULLEBECCUS	Foulbec.
FOUMANVILLA.	Formoville.

FOUMUCEON.	Fumichon.
FOUMUCHON.	
FOURMENTINUM.	Formentin.
— (Prebenda apud).	La prébende de Formentin.
FOURMEVILLA.	Fourneville.
FOURNETUM.	Le Fournet.
FRAFOLIUM.	Firfol.
FRANCAVILLA.	
FRANCQUEVILLA.	Franqueville-N.-D.
FRANQUAVILLA.	
FRAXINES.	St.-Mards-de-Fresnes.
FRAXINI.	
—	N.-D.-de-Fresnes.
FRAXINIS (Prebenda de).	La prébende des Fresnes.
— (S. Martinus de).	St.-Mards-de-Fresnes.
FRAXINO (B. M. de)	N.-D.-de-Fresnei.
FRAXINOSA.	Freneuse-sur-Risle.
FRAXINUS.	St.-Mards-de-Fresnes.
FRESNES (S^t. MAART de).	—
FRESNEIO (B. M. de).	N.-D.-de-Fresnei.
— (S. Martinus de).	St.-Martin-de-Fresnei.
FRESNEYA FAYEL.	La Fresnaye-Fayel.
FRESNEYO (S. Martinus de).	St.-Martin-de-Fresnei.
FRESNOSA.	Freneuse-sur-Risle.
FRIARDELLO (S. Martinus de)	Friardel.
— (Prioratus de).	Le prieuré de St.-Cyr-de-Friardel.
FRIBOIS / FRIBOSCO — Prioratus de.	Le prieuré de Fribois.
FRIBOIS / FRIBOSCO — S. Lupus de.	St.-Loup-de-Fribois.
FRIEBOIS (S. M. de).	Le prieuré de Fribois.
FULCONE (S. Julianus de).	St.-Julien-le-Foulcon.
FULEBEC.	Foullebec.
GACEIO (S. Petrus de).	Gacé.
GACEYUM.	
GACIANUS (S.).	St.-Gatien-des-Bois.
GARGASALA.	
GARGESALE.	
GARGUESALE.	Guerquesale.
GARGUESSALE.	
GARGUESOLLA.	
GARNETOT.	Garnetot.
GATIANUS (S.).	St.-Gatien-des-Bois.
GAUDICONUM.	Godisson.
GENEVRAYA.	
GENEVREYA.	La Genevraie, paroisse et prieuré.
GENEVRIA.	
GEORGIUS (S.).	St.-Georges, chapelle dans le doyenné de Beuvron.
GERCIUM (sic).	Glos-sous-Lisieux.
GERENGES.	Grangues.
GERENGIÆ.	
GERETRUDIS (S.).	Ste.-Gertrude, ancienne chapelle à Bernai.
GERMANI (S). Prebenda.	La prébende de St.-Germain à Lisieux.
GERMANUS (S). Lexoviensis.	La paroisse de St.-Germain à Lisieux.
GERROTS.	Gerrots.
GINGNEVILLA ?	Genneville.
GIVARVILLA.	Giverville.
GIVERVILLA.	
GLAINVILLA.	Glanville.
GLANVILLA.	
GLATIGNEYO (S. Leodegarius)	St.-Léger-de-Glatigni.
GLATINEYUM.	
GLAVILLA.	Glauville
GLOCIUM.	Glos-sous-Lisieux.
GLOCYUM.	
GLOZ.	Glos-sous-Lisieux. Heudreville en Lieuvin.
GODECHUN.	
GODIÇON.	Godisson.
GODISON.	
GODUCHON.	
GOLAFREIA.	La Goulafrière.
GONEVILLA.	Gonneville-sur-Honfleur.
GONNEVILLA.	Gonneville-sur-Dive. chapelle. paroisse.
—	Gonneville-sur-Honfleur. paroisse, prieuré.
GONOVILLA.	
GOTRANVILLA.	Coutranville.
GOUFERNO (S. Mattheus de).	Le prieuré de St.-Mathieu, dépendant de l'abbaye de Gouffern, à Montgommeri.
GOULBERDIERE (Capella de la).	La chapelle de la Goulberdière, à Plânes.
GOULLAFRERIA.	La Goulafrière.
GOUNOVILLA.	Gonneville-sur-Honfleur.
GOUSELIERS (les) (sic).	Les Groseillers, prieuré-cure.
GOUTRANVILLA.	Coutranville.
GRACIA (B. M. de)	La chapelle de N.-Dame-de-Grâce, près Honfleur.
GRAIMBOUVILLA (S. Sulpicius de).	S^t.-Sulpice-de-Graimbouville.
GRAINBOUVILLA (S. Sulpitius de).	
GRAND-CHAMP.	Grandcamp.
GRANDIS CAMPUS.	
—	Grandchamp.
— VALLIS.	Grandval.
GRAVALLA.	La Gravelle.
GRAVELLA.	
GREGORIUS (S.).	St.-Grégoire-du-Vièvre.
GRENCHIÆ.	
GRENGUES.	Grangues.
GRENGUEZ	
GRESSIBUS (S. Laurentius de).	St.-Laurent-des-Grez.
GRESTANO (Abbatia de).	L'abbaye de Grestain.
GRESTANUM.	Grestain.
GRINBOLDI VILLA	S^t.-Sulpice-de-Graimbouville.
GROESELIERS (les).	Les Groseillers, prieuré-cure.
GROYSELIERS (les)	
GUANESCROT.	Vanecrot.
GUERARTTOT.	Garnetot.
GUERGESALLE.	Guerquesalle.
GUERGUESALLE.	
GUERNETOT.	Garnetot.
GUESPERE (la).	La Vêpière.
GUETTEVILLE.	Quetteville.
GUIARDIVILLA.	Giverville.
GUIGNEVILLA ?	
GUINEQUEVILLA.	Genneville.
GUINEVILLA.	
GUIRROS.	Gerrots.
GUIVERVILLA.	Giverville.
GUYNEVILLA.	Genneville.
GUYROZ.	Gerrots.
GUYVERVILLA.	Giverville.
GYNEVILLA.	Genneville
GYVERVILLA.	Giverville.
HALBOUDERIA.	
HALEBODERIA.	La Halboudière.
HALEBOUDERIA.	
HALLOUDERIA (sic).	
HAM (S. Martinus de ou del)	Le Ham-sur-Dive.
HAMUM.	
HAMELLO (B. M. de).	N.-D.-du-Hamel.
HAMELLUM.	
HAN (le).	Le Ham-sur-Dive.
HANNO (S. Martinus de).	
HASTEBOURG.	Ancien prieuré.
HAYNUM.	Le Ham-sur-Dive.

HEBERTOT { S. Andreas de	S.-André-d'Hebertot, prieuré-cure.
HEBERTOT { S. Benedictus de	St.-Benoît-d'Hebertot.
HEC (Capella de)	Ancienne chapelle à l'Ecaude.
HECQUEMEAUVILLE. HEUCMEAUVILLA	Ecquemeauville.
HELDREVILLA	Heudreville en Lieuvin.
HENNEQUEVILLA	Hennequeville.
HERBETOT (St.-André-d')	St.-André-d'Hebertot.
HERBERTOT	Hebertot.
HERMEVAL. HERMEVALLIS. HERMIVALLIS	Hermival.
HEUCQUEVILLA	Hecmauville.
HEUDREVILLA	Heudreville en Lieuvin.
HEUGO. HEUGON (S. Martinus de)	Heugon.
HEUGUEMANVILLA	Hecmanville.
HEULLANT	Heuland.
HEURTEVELLUM	Léproserie dans le doyenné de Touque.
HEURTEVENT	Heurtevent.
HISPANIA	Epaigne.
HOILANT	Heuland.
HOMBLOMNA (sic)	La Houblonnière.
HONEFLEU HONNEFLEU HONNEFLEUCTU HONNEFLUCTU — Decanatus de. / B. M. et s. Leonardus de. / S. Stephanus de.	Honfleur — Doyenné de. / St.-Léonard-de. / St.-Etienne-de.
HOSPITALARIA	L'Hôtellerie.
HOSPITALERIA (Capella leprosariæ de)	La Chapelle de la Léproserie de l'Hôtellerie.
HOTOT	Hotot en Auge.
HOUBLONNERIA	La Houblonnière.
HOULANTUM	Heuland.
HOULLET (Prioratus de). HOULLETIS (Monachi de)	Le prieuré de N.-D. des Houllettes, aux Moutiers-Hubert.
HUGON (S. Martinus de)	Heugon.
HURTEVENT	Heurtevent.
HYS (S. Petrus de)	St.-Pierre-des-Ifs en Auge.
ID (S. Petrus de). IFS (S. Petrus de)	St.-Pierre-Azif.
IZ	St.-Pierre-des-Ifs en Auge.
JACOBI (S.) (Prebenda de)	La prébende de St.-Jacques de Lisieux.
JACOBUS Levoviensis (S.)	La paroisse de St.-Jacques, à Lisieux.
JOANNIS (S.) Capella, in manerio Abrincensi	La chapelle St.-Jean, au manoir d'Avranches.
JOANNIS et PHILIPPI (SS.) Capella	La chapelle St-Jean et St-Philippe, à S^t.-Léger-d'Ouillie.
JOUAYS JUES. JUETUM. JOUES	Juaie.
JOUVELLI. JOVEAUS	Jouveaux.
JOVINUS (S.). JOUVINUS (S.)	St.-Jouin en Auge.
JUES (S. Vigor de). JUETUM	Juaie.
JULIANUS (S.) super CALUMPNAM. JULLIANUS (S.) super CALONNEM	St.-Julien-sur-Calonne.

KATORCIÆ	Caorches.
KENAPEVILLA	Canappeville-sur-Pont-l'Evêque
KERKEVILLA	Criqueville en Auge.
KETEVILLA. KETELVILLA	Quetieville.
KEVREVILLA. KIEVREVILLA	Quierville.
KUERKEVILLA	Criqueville en Auge?
LACHON	Lasson.
LACTARII	La Trinité-des-Lettiers.
LAILLIER (S. Stephanus de) LALIER	St.-Etienne-Lallier.
LA LANDA (S. Petrus de)	La Lande en Lieuvin.
LAMBERVILLA. LAMBERTIVILLA. LANBERVILLA	Lamberville, hameau de Boissi-Lamberville.
LANDA — (S. Petrus de)	La Lande en Lieuvin.
LASCHEREIA. LECTERIA	St.-Jean de la Lecqueraie.
LECTERII	La Trinité-des-Lettiers.
LECTERIIS (S. Nicolaus de)	St.-Nicolas-des-Lettiers.
LEODEGARIUS (S.)	St.-Léger-d'Ouillie ou du Houlei.
— — juxta BONAM VILLETAM	— sur Bonneville.
LESCHEREIA. LESQUEREYA. LESQUERIA (S. Joannes de)	St.-Jean de la Lecqueraie.
LETERII	La Trinité-des-Lettiers.
LETERIIS (S. Nicolaus de)	St.-Nicolas-des-Lettiers.
LEUCA (S. Martinus de)	St.-Martin-de-la-Lieue.
LEVINO (Archidiaconatus de)	L'Archidiaconé du Lieuvin.
LIEURRAYO { 1ª. 2ª. 3ª. } prebenda de	La { 1re. 2e. 3e. } prébende de Lieurei.
LIEURREYUM	Lieurei.
LIGNERES. LIGNERIÆ. LIGNIERES	Les Ligneries.
LISORII	Lisores.
LIUREYO (3ª. prebenda de)	La 3e. prébende de Lieurei.
LIVARROT	Livarot.
LIVETO (B. M. de)	Livet-sur-Autou.
— (S. Germanus de)	St.-Germain de Livet.
— (S. Joannes de)	St.-Jean de Livet.
— (S. Michael de)	St.-Michel de Livet.
LIVETUM	Livet-sur-Autou.
LIVEYA	Livaie.
LIZORS	Lisores.
LOGIÆ. LOGIIS (B. M. de)	St.-Pierre-des-Loges.
— (S. Margarita de)	Ste-Marguerite des Loges.
— (Prebenda de)	La prébende des Loges, à Lisieux
LUISOUREZ	Lisores.
LUREIUM. LURREYUM	Lieurei
LYEURREYO { 1ª. 2ª. 3ª. } prebenda de	La { 1re. 2e. 3e. } prébende de Lieurei.
LYEUVINO (Archid. de)	L'Archidiaconé du Lieuvin.
LYNERIÆ	Les Ligneries.
LYVAROT. LYVARROTUM	Livarot.
LYVETO (B. M. de)	Notre-Dame de Livet.
— (S. Egidius de)	St.-Gilles de Livet.
— (S. Michael de)	St.-Michel de Livet.
MACUTUS IN ALGIA (S)	St-Maclou en Auge.
MAEROLIÆ	Marolles.

MAGNAVILLA PIPARDÆ.	Magneville-la-Pipard.
— PIPARDI.	
MAGNEVILLA RADULPHII.	Magneville-la-Rault.
MAHONNAIE	Monnai ?
MAIEROLES.	Marolles.
MAILLOC. S. Julianus de	St-Julien de Maillot.
MAILLOCO.	
MAILLOT.	
— (S. Dionysius de)	St.-Denis de Maillot.
MAISNIL BACHELARII.	Le Mesnil-Baclei.
MAISNIL BERNARD.	La Goulafrière.
— BERNARDI.	
MAISNIL GEROLT . . .	Le Mesnil-Gueroult, hameau de la Motte en Auge.
MALA MULIER.	Marmouillé.
— NUILLER.	
MALAGNEUS (S). . . .	St.-Melaine-sur-Touque.
MALASIS (S. Lambertus de).	Le prieuré de St.-Lambert (aujourd'hui St.-Eloi) de Malassis, à Fontaine-la-Sorel.
MALLOGIÆ.	Maloni.
MALMOILEIR.	Marmouillé.
MALOE.	Maloni.
MALO PASSU (Prioratus de).	Le prieuré de Maupas, à Capelles
MALUS AUDITUS.	Maloni.
MANCELET.	Ancien domaine du chapitre
MANEVALLIS.	Menneval.
MANNEVAL.	
MANIL GYROT.	Le Mesnil-Gueroult, hameau de la Motte en Auge.
MANSIO ODONIS.	Mesidon.
MANSUS ODONIS.	
MANSIO MALGERII. . .	Le Mesnil-Mauger.
MARCUS (S.).	Chapelle ou léproserie dans le doyenné de Touque.
MARDILLEIUM.	Mardilli.
MARDRILLEIUM.	
MARIA AD ANGLICOS (B).	Ste.-Marie-aux-Anglais.
— ÆGYPTIACA. . .	Le prieuré d'Egyptienne, près Pont-Audemer.
— CALIDA (S.). . .	Le prieuré de l'Ecaude.
MARIÆ (B.) ECCLESIA. .	N.-D. du Val-sur-Mer.
— — Capella apud Bernaium.	La chapelle de la Madeleine, à Bernai.
— — Capella apud Auribeccum.	La chapelle de la léproserie d'Orbec.
MAROLLÆ.	Marolles.
MARTAINVILLA. . . .	Martainville en Lieuvin.
MARTINUS (S).	St.-Martin-le-Vieux (auj. du Tilleul).
— ad Carnotenses. . .	— aux Chartrains.
— de supra Vairum. .	— St.-Firmin.
— IN USTO.	Ancien prieuré de Fécamp, dans le doyenné de Touque.
— le HEUGON.	Heugon.
— super fluvium WAIOLI	
— VETER.	St.-Martin de Maillot.
— —	— le-Vieux (auj. du Tilleul).
— —	— — sur Morelle.
— —	— St.-Firmin.
MARTINVILLA.	Martinville en Lieuvin.
MASNILE quod dicitur RAINUARDI. . . .	Le Renouard.
MELAGNÆUS (S.).	St.-Melaine-sur-Touque.
MELANIUS (S.).	
MELEINGNE (S.).	
MENNEVAL.	Menneval.
MERLEVILLER (S. Christophorus de)	Chapelle dans le territoire ou les environs de Marolles.
MERLERAOUL BAUDET (le)	Le Merlerault.
MERRULLA.	Le Merlerault.
MERULA RADULPHI.	
MESEDON.	Mesidon.
MESIDON.	
MESNILIUM GEROUDI. . .	Le Mesnil-Gueroult, hameau de la Motte en Auge.
MESNILLO GONFRAI (S. CRUX DE).	Le Mesnil-Gonfrei.
MESNILLO GUERODI (S. Petrus de). . . .	St.-Pierre-des-Ifs en Auge.
MESNILLO ROUSSETI (Capella de).	Le Mesnil-Rousset.
— (S. Georgius de)	St.-Georges du Mesnil.
MESNILLUM	
— BACCALERRII	Le Mesnil-Baclei.
BACCARII.	
— DURANDI. . .	— -Durand.
— FERGANT. . .	— -Vicomte.
— FROGERI. . .	— -Froger.
— GERMANI. . .	— -Germain.
— GONFREDI. . .	— -Gonfrei (Ste.-Croix du)
— GUEROLDI. . .	— -Gueroult.
— GUILLELMI. . .	— -Guillanme.
— HUBERTI. . .	— -Hubert.
— MAUGERII. . .	— -Mauger. Doyenne. Paroisse.
— ODONIS . .	— -Eude.
— ORRICI. . .	— -Ourri
REGINALDI.	Le Renouard.
— REGNOUARDI	
RENOALDI.	
— RENOARDI.	
— ROUSSETI. .	Le Mesnil-Rousset.
— super BLANGEIUM.	— -sur-Blangi.
— SYMONIS . .	— -Simon.
— VICECOMITIS.	— -Vicomte.
—	Ouillie-le-Vicomte ?
— YMBERTI. . .	Le Mesnil-Imbert.
MESODON.	Mesidon.
MEUSEDON.	
MIREBELLUM.	Mirebel.
MITOIS.	Mitois.
MITTOIS.	
MOAZ.	Moyaux.
MOEAD.	
MOEAUZ.	
MOELES.	Meules.
MOENAI.	Monnai.
MOENNAIUM.	
MOLÆ.	Meules.
MOLLÆ.	
MONASTERIA HUBERTI. .	Les Moutiers-Hubert.
MONASTERIOLUS. . . .	Montreuil-l'Argillier.
MONASTERIUM HUBERTI.	Les Moutiers-Hubert.
MONCEAULX (S. Michael des)	Les Monceaux en Auge.
MONCELLII (sic). . . .	Monteilles.
MONNAIUM.	Monnai.
MONNAY.	
MONS DEI.	L'abbaye de Mondée.
— FORTIS	Le prieuré de St.-Evroult de Montfort.
— GENU.	La chapelle Montgenou.
— HARGLÆ.	Le prieuré de Montargis.
— MARCEIUS.	Montmarcé.
— PINCHON. . . .	Montpinçon.
— PINCHONIS. . . .	
— PINCIONIS. . . .	
— PINCON.	
— VIETÆ.	Montviette.
— VIETTÆ.	
MONSTERIOLUS. . . .	Montreuil-l'Argillier.

MONTE FOQUERAN (S. Martinus de) . . . St.-Martin du Montfouqueran, chapelle à Bonneville-la-Louvet
— FULKERAN (S. Martinus de) . . . St.-Martin du Montfouqueran, chapelle à Bonneville-la-Louvet
MONTE GOMERICI (S. Fides de) . . . Montgommeri.
— GOMMERICI (S. Crux de) . . . Montgommeri.
— GOMMERICI (S. Germanus de). . . . St.-Germain de Montgommeri
MONTGENOUIL. . . . La chapelle Montgenou.
MORAINVILLA. . . . Morainville en Lieuvin.
MORCENQUUM. . . . Morsan.
MORCHENTUM . . . Morsan.
MORSENG. . . . Morsan.
MOTA . . . La Motte en Auge. Paroisse.
— (S. Michael de). . . . La Motte en Auge. Prieuré.
MOURCHENTUM. . . . Morsan
MOUTEILLÆ. . . . Mouteilles.
MOYAD. . . . Moyaux. Doyenné. Paroisse.
MOYARD. . . . Moyaux. Doyenné. Paroisse.
MOYAZ. . . . Moyaux. Doyenné. Paroisse.

NEMORE (S. Nicolaus de). . Le prieuré de St.-Nicolas du Bois, à Marmouille.
— (B. M. de). . . . N.-D. du Bois.
NICOLAUS (S.) . . . Le prieuré de St-Nicolas du Bois, à Marmouillé.
— . . . St.-Nicolas-des-Lettiers.
NOA. . . . La Noe-Poulain.
NOER MAINARDI. . . . Le Noyer-Menard.
— MENART. . . . Le Noyer-Menard.
NOEROLIÆ. . . . Norolles.
NOGEROLÆ. . . . Norolles.
NONANTUM. . . . Nonant-sur-Seulle.
NONNANTUM. . . . — -sur Queuge.
— . . . — -sur-Seule.
NOROLLÆ. . . . Norolles.
NOUIERS. . . . Noards.
NOVA VILLA . . . Neuville-sur-Autou.
— . . . — -sur-Touque.
NOVEROLEZ. . . . Norolles.
NOVILLA. . . . Neuville-sur-Autou.
— . . . — -sur-Touque.
NOVUM FORUM. . . . Prieuré à Gouneville-sur-Honfleur.
NUCES. . . . Noards.
NUCIBUS (S. Martinus de). St.-Martin-des-Noyers.
— (S. Germanus de). Noards.
NULLEYUM. . . . Le fief de Neuilli, à Beuseville.
NUX MAIGNARDI. . . . Le Noyer-Menard.
— MENARDI. . . . Le Noyer-Menard.

ODOMARISCUM. . . . Doux-Marais.
OGNABAC. . . . Annebaut en Auge.
OGNEBAC. . . . Annebaut en Auge.
OLNEBAC (S. Remigius de) . . . Annebaut en Auge.
OLNEBANC. . . . Annebaut en Auge.
OLLEYA. . . . Ouillie-le-Vicomte, ou Ouillie-la-Ribaude.
OLVILLA . . . Ouville-la-Bien-Tournée.
ONNEBANC. . . . Annebaut en Auge.
ONNEBANCUM. . . . Annebaut en Auge.
ONNEBAULT. . . . Annebaut en Auge.
ORGERIÆ. . . . Orgères.
ORVILLA. . . . Orville.
OSBERNIVILLA supra Maresita. . . . Auberville-sur-Mer.
OSBERVILLA. . . . Auberville-sur-Mer.
OUILLEIA (S. Leodegarius de) St-Leger-d'Ouillie ou du Houlei.
— (S. Martinus de). Ouillie-la-Ribaude.
OUILLEYA. . . . Ouillie-le-Vicomte.
— (S. Leodegarius de). Le prieuré de St.-Leger d'Ouillie
OULLAYA RIBALDI . . . Ouillie-la Ribaude
OULLEYA. . . . Le prieuré de St.-Leger d'Ouillie
— (Capella de). . . . La chapelle du manoir d'Ouillie.

OUVILLA. . . . Ouville-la-Bien-Tournée.
OVILLA. . . . Ouville-la-Bien-Tournée.

PAGANELLI. Prebenda. . . La prébende de Pesnel.
PARVA CORONA. . . . Le Petit Couronne.
PAULUS super RISLAM (S.). St.-Paul-sur-Risle.
PEDEMCURIA. . . . Piencourt.
PEENCORT. . . . Piencourt.
PELEAVILLA. . . . Plainville.
PELÉE VILE. . . . Plainville.
PELÈE VILLE. . . . Plainville.
PELEVILLA. . . . Plainville.
PELVERIA Prebenda de. . . . La prébende de la Pluyère.
PELVERYA Prebenda de. . . . La prébende de la Pluyère.
PENAPISCIS. . . . Pennedepie.
PENNAPIX. . . . Pennedepie.
PES IN CURIA. . . . Piencourt.
PES MONTIS. . . . Pomont.
PETITE COURONNE. . . . Le Petit-Couronne.
PETRA FICTA. . . . Pierrefitte.
PETRI AD — AD IFS (S.), prebenda . . . La prébende de St.-Pierre-Azif.
PETRUS AD IFS (S.). . . St-Pierre-des-Ifs en Auge.
— . . . — en Lieuvin.
PHILBERTUS supra RISLAM (S.). . . . St.-Philbert-sur-Risle. Paroisse.
PHILIBERTUS (S.). . . . St.-Philbert-sur-Risle. Prieuré.
PIENCORT. . . . Piencourt.
PIERREFICTE. . . . Pierrefitte.
PINUS. . . . Le Pin en Lieuvin.
PIRI. . . . Periers en Auge.
PIRIS (S. M. de). . . . Periers en Auge.
PLACHES (les). . . . Les Places.
PLAINVILLA. . . . Plainville.
PLANCHIS (Prioratus de). . Le prieuré de St.-Laurent des Planches, à Echaufour.
PLANQUEIUM. . . . Le Planquai.
PLAGNES. . . . Planes.
PLANI. . . . Planes.
PLANIS (Heremitagium de). L'hermitage de Planes.
PLANQUEYUM . . . Le Planquai.
PLATEÆ. . . . Les Places.
PLUMETOT. . . . Plumetot.
POLMONT. . . . Pômont.
POMERIA Prebenda de . . . La prébende de la Pommeraie.
POMMEREYA Prebenda de . . . La prébende de la Pommeraie.
POMMERIA. . . . La Pommeraie, succursale de St.-Desir de Lisieux.
PONFOL. . . . Pontfol.
PONS ALIERII. . . . Pontalleri.
— ALLERICI. . . . Pontalleri.
PONS CARDUNI. . . . Pontchardon.
— CHARDUM. . . . Pontchardon.
— DIVÆ. . . . Dive.
— EPISCOPI. . . . Pont-l'Evêque.
— FOL. . . . Pontfol.
— FOLI. . . . Pontfol.
— STULTUS. . . . Pontfol.
— VITÆ. . . . Pont-de-Vie.
— VIETTÆ. . . . Pont-de-Vie.
PONT CARDON. . . . Pontchardon.
PONTE AUDOMARI. Archidiaconatus de. . . . L'Archidiaconé de Pont-Audemer.
PONTE AUDOMARI. Decanatus de. . . . Le Doyenné de Pont-Audemer.
PONTE AUDOMARI. B. M. de Prato. . . . Le Sépulcre Pont-Audemer.
PONTE AUDOMARI. S. Audoenus de. . . . St.-Ouen de Pont-Audemer.
PONTE AUDOMARI. S. Germanus de. . . . St.-Germain de Pont-Audemer (à S.-Germain village)
— ERCHENFREDI (B.M.de) . . . N.-D. du Hamel.
— CARDONIS (S. Georgius de. . . . St. Georges à Pontchardon.
— CARDONIS (S. Martinus de. . . . St. Martin à Pontchardon.
PONTIAUDEMER (le). . . . Pont Audemer.
POSMONT. . . . Pômont.

POTEREYA MATHEI.	La Poterie-Mathieu.
POTERIA.	
PRAIS.	St.-Pierre-des-Prés, chapelle au Breuil-sur-Touque.
Præpositura Carnotensis.	La prévôté de Normandie dans le chapitre de Chartres.
PRATELLI.	St.-Sébastien de Préaux (Calvados).
PRATELLIS abbatia de	L'abbaye de S.-Pierre de Préaux
— abbatia monialium de.	— S.-Léger de Préaux.
— B M. de.	Notre-Dame de Préaux.
— S. Sebastianus de	St.-Sébastien de Préaux.
PRATIS (B. M. de).	N.-D. des Prés.
PRATO (prebenda de).	La prébende du Pré.
PRATO (B. M. de).	N.-D. du Pré ou le Sépulcre, à Pont-Audemer.
PRESBYTERI VILLA.	Prestreville.
PRESTREVILLE.	
PUNTFOL.	Pontfol.
PUTOT.	Putot en Auge.
PYNUS.	Le Pin en Lieuvin.
QUARNETES.	Carnettes.
QUAUQUENVILER.	Coquainvilliers.
QUENAPEVILLA.	Canappeville St.-Aubin.
QUERCU VARIN. (S. Laurentius de)	St.-Laurent-des-Grez.
QUERCUBUS THERULDI. Prebenda de	La prébende des Chesnes.
— TYOUDI	
QUERCUS.	Le Chesne en Auge.
QUERQUESALLE.	Guerguesalle.
QUETEVILLA.	Quetiéville. Quetteville.
QUETIENVILLA.	Quetiéville.
QUETIEVILLA.	Quetteville.
QUETUVILLA.	
QUIERVILLA.	Quierville.
RABUCUM.	Rabut.
RABUTUM.	
RATIS (Parochia de).	Reux.
RAUCA VILLA.	Roiville.
REAUPRÉ.	Le prieure de Royal-Pré.
RECENS LOCUS.	Resenlieu.
REGALE PRATUM.	Le prieuré de Royal-Pré.
REGENCEYUM.	Resenlieu.
REGNOART (le)	Le Renouard.
REGNOUARD (le).	
REGNOUARDUM	
REPENTIGNEYUM.	Repentigni.
REVILLA.	Reville.
— S. Leodegarius de	
RIPARIA (S Petrus de)	St.-Pierre la Rivière.
— (S. Vincentius de).	St.-Vincent de la Rivière.
RODOVILLA.	Le prieuré de St.-Pierre de Rouville.
ROEVILLA.	Roiville.
ROIEVILLE	
ROILVILLA.	Reville.
ROKA.	La Roque-Baignard.
RONCHEREYUM.	Le Roncerei.
RONCHEVILLA.	Roncheville.
ROQUA (S. Petrus de).	La Roche-Nonant.
ROQUA.	La Roque-Baignard.
— BAIGNARDI.	
— NONANTI.	La Roche-Nonant, prieuré-cure.
ROQUIÆ.	Roques.
ROQUIS. Prebenda de	La prébende de Roques.
ROQUIIS.	
ROTÆ.	Reux.
—	Rotes.
ROTTES.	
ROTHOVILLA.	Le prieuré de St.-Pierre de Rouville.
ROUEVILLE	Roiville.
ROUVERAY (S. Stephanus de)	St-Etienne-du-Rouvrai.
ROUVILLA	Le prieuré de St.-Pierre de Rouville.
RULLIOLUM FOLENFANT. (lisez Tilliolum).	Le Tilleul-Folenfant.
RUMESNIL.	Rumesnil.
RUNTIAVILLA.	Roncheville.
SACROFAGI.	Serqueux, aujourd'hui Cerqueux-la-Campagne. Serqueux, aujourd'hui Cerqueux-sur-Vie.
SALCANTIA	Soquence.
SALCHANTIA.	
SALERNA MINOR.	St.-Pierre de Salerne.
SALERNA. (S. Ciricus de.	St.-Cir de Salerne.
SALERNIIS. (S. Petrus de.	St.-Pierre de Salerne.
SALESNE. (St. Pierre de).	St.-Pierre de Salerne.
SALQUANTIA	Soquence.
SAMELLA.	Samesle.
SANAQUANTIA.	Soquence.
SANSO (S.).	S.-Samson en Auge (Hopital. Paroisse.)
SANXON (S.).	
SAPPUS.	Le Sap.
SAPUS — ANDREÆ.	Le Sap-André.
SARCHANGE.	Soquence
SARCOPHAGI.	Cerqueux-la-Campagne. Cerqueux-sur-Vie.
SARKINEIUM.	Serquigni.
SARNAYUM.	Cernai.
SARQUEYUM.	Serquigni.
SARQUIGNEYUM.	
SARQUIGNIACUS.	
SAUCANCIA.	Soquence.
SAUQUANCIA.	
SCAGIOLÆ.	Ecajeul.
SCAIOLIOLIUM.	
SCAMELVILLA	Ecquemeauville.
SCANIS (S. Martinus de).	St.-Martin-d'Eschans, chapelle à St.-André d'Echaufour.
SCELLONE (S. Albinus de).	St.-Aubin de Sellon.
SCELLON (S. Aubin de).	
SELLÆ.	Selles.
SELLONE (S. Albinus de).	St.-Aubin de Sellon.
SEMELLA.	Samesle.
SERNEYUM	Cernai.
SERQUIGNEIUM	Serquigni.
SIMEON (S.).	St.-Siméon
SIMPHORIANUS (S.).	St.-Symphorien.
SIREFONTAINE (1).	Cirfontaine.
SIROFONS.	
SOQUANCE.	Soquence
SOQUANTIA.	
SPARSÆ FONTANÆ.	Eparfontaines.
SPINIS (B. M. de).	Notre-Dame d'Epines.
— SPINS S. VICTOR de.	St.-Victor d'Epines.

(1) Cette forme du nom de Cirfontaine, qui remonte à 1195 (M. R. N.) se rapproche beaucoup du nom primitif de Seri-Fontaine (Oise), tel qu'on le trouve dans Orderic-Vital : SEIRI-FONTANA, et même du nom de la rivière qui donne son nom au Val-de-Saire (Manche).

STEPHANUS (S.)	St-Etienne du Rouvrai.
STERPINIACUS.	Etrepagni.
STIRPINIACUS.	
STREPENEIUM.	
STREZ (les).	Estrées en Auge.
SULPITIUS (S.).	St.-Sulpice de Grainbouville.
SUREVILLA. paroch. de.	Surville-sur-Calonne.
SURVILLA. prebenda de.	La prébende de Surville.
SYMPHORIANI (S.) leprosaria super FERRERIAS.	La léproserie de St.-Symphorien, à Ferrières-St-Hilaire.
SYMPHORIANUS (S.).	St.-Symphorien.
TALONNEYUM.	Talonnei.
TANEYO (S. Albinus de).	St.-Aubin de Tannei.
— (S. Johannus de)	St.-Jean de Tannei.
TASSAMENTUM.	St.-Jean du Tensement.
TASSEMENT (St.Laurent du)	
TEGIERTILLA.	Ticheville.
TELLONEYUM.	Talonnei.
TENNEYO (S. Johannes de)	St.-Jean de Tannei.
TENNEYUM.	St-Aubin de Tannei.
TERNANT.	Ternant.
TERNANTUM.	
TERTRE (St -Pierre du).	St.-Pierre de Maillot.
THEIL-NOLLENT (le)	Le Teil-Nollent
THIBERVILLA.	Tiberville.
TIBERVILLA.	
THIECHEVILLE.	Ticheville.
THIEGEVILLE.	
THIESCHEVILLE.	
THILLEUL.	N.-D. du Tilleul.
THINOLLENT.	Le Theil-Nollent.
THOMÆ (S.) Leprosaria	La Léproserie de St-Thomas.
THONNENCOURT.	Tonancourt.
TIECHEVILLE.	Ticheville.
TIGEVILLA.	
TIGIERVILLA.	
TIGNOLLENT.	Le Teil-Nollent.
TILLEUL.	N.-D. du Tilleul.
TILLEYA.	St.-Etienne-de-la-Tillaie.
TILLEYO (S. Vincentius de).	La Chapelle St.-Vincent, à St. Etienne-de-la-Tillaie.
TILLEYUM.	St.-Etienne-de-la Tillaie.
TILLIA.	Le Teil en Auge.
— (S. Petrus de).	
— NOLENTI.	Le Teil-Nollent.
TILLIOLUM.	Le Tilleul en Auge.
—	— Folenfant.
—	N.-D. du Tilleul
TILLOL.	St.-Martin-le-Vieux, près Bernai (auj. St.-Martin-du-Tilleul).
TILLYA NOLENT.	Le Teil-Nollent.
TOLQUETA.	Touquette.
TONNANTUYT.	Tonnetuit.
TONNATUYT.	
TONNETUYT.	
TONTUIT (le).	
TONNENCOURT.	Tonancourt.
TONSEMENTUM.	St.-Laurent-du-Tensement
TOQUETE.	Touquette.
TORGEVILLE (S. Petrus de)	Tourgeville.
TORGISVILLA.	
TORGUEVILLA.	
TORNECORT.	Tonancourt.
TORNENCORT.	
TORPUM.	Le Torp en Lieuvin.
TORQUESNE (le).	Le Torquesne.
TORTA QUERCUS.	
TORT (ISAMBERTI.	Tortisambert.
TORT (ISEMBERT.	
TORTUS DUCTUS.	Tordouet.
TOSQUETE.	Touquette.
TOUCQUA.	Touque.
TOUQUA. Decanatus de	Doyenné de Touque.
TOUQUA. 1ª. prebenda de.	1re. prébende de Touque.
TOUQUA. 2ª. prebenda de.	2e. prébende de Touque.
TOUQUA. S. Petrus de.	St.-Pierre de Touque.
TOUQUA. S. Thomas de.	St.-Thomas de Touque.
TOUQUETA.	Touquette.
TOURMEVILLA (sic).	Tourgéville.
TOURNETUIT.	Tonnetuit.
TOUROVILLA (sic).	Tourville-la-Forêt.
TOURTUM YSAMBERTI.	Tortisambert.
TOURVILLA.	Tourville-la-Forêt.
—	— sur-Pontaudemer.
—	Trouville-sur-Mer.
TOUSTAINVILLA.	Toutainville.
— S. Martinus de	
TRABES.	Estrées en Auge
TRACTUS.	
TRAICTS (les).	
TR'GEVILLA.	Ticheville. Paroisse. Prieuré.
—	Triqueville.
TREGUEVILLA.	
TROUSSEAUVILLA.	Trousseauville
TROUVILLA.	Tourville-la-Forêt. Trouville-sur-Mer.
TULLUM NOELENT.	Le Teil-Nollent.
TURGIVILLA.	Tourgéville.
TYBERVILLA.	Tiberville.
TYGEVILLA.	Ticheville.
TYGERVILLA.	
TYLIA.	Le Teil-Nollent.
TYLLEYUM.	N.-D. du Tilleul.
ULWILLA.	Ouville-la-Bien-Tournée.
UMBRIS (S. Benedictus de).	St.-Benoît-des-Ombres.
URSINUS (S.).	St.-Gatien-des-Bois.
UTICUM.	St.-Evroult.
VACEIUM.	Gacé.
VAL D'ORBEC (St.-Denis du).	St.-Denis-de-Maillot.
VAL D'ORBEC (St.Martin du)	St.-Martin-de-Maillot.
VALENIÆ.	Valailles.
VALENTINUS (S.).	La chapelle St.-Valentin, à Canappeville-St.-Aubin.
VALLAGES.	Valailles.
VALLE (B. M. de).	N.-D. du Val-sur-Mer.
VALLE AU-RIBECI (S. Dionisius de.	St.-Denis-de-Maillot.
VALLE AU-RIBECI (S Martinus de.	St.-Martin-de-Maillot.
VALLE ROHAYSIÆ (Prebenda de)	La prébende du Val-Rohais.
— (VIGNEATORUM. VINEATORUM (Prebenda de).	La prébende du Val-au-Vigneur.
VALLEILLÆ.	Valailles.
VALLELIÆ.	
VALLES.	Les Vaux en Lieuvin.
VALLIBUS (Prebenda de).	La prébende des Vaux.
VALLILIÆ.	Valailles.
VALLIS BOUTERI.	Le Val-Boutri, chapelle.
VALLIS SEMINATA.	Valsemé.
VANESCROC.	Vannecrot
VASIIS (S. Salvator de).	St.-Sauveur-des-Vases, chapelle à Ableville.
VASOICUM.	Vasoui.
VAUVILLA.	Vauville-la-Haute.
VEDASTUS (S.).	St.-Vaast en Auge.
VERNUCHES.	Verneuces.
VERNUCHIÆ.	
VERNUCIÆ.	
VERSO.	Verson.

VERSONE 1a. 2a. prebenda de.	1re. 2e. prébende de Verson.
VERSUM.	Verson.
VERSUN.	Verson.
VESPERIA.	La Vêpière.
VETER (S. Martinus).	St.-Martin-le-Vieux (auj. du Tilleul).
—	St Martin-le-Vieux sur Morelle
—	St.-Martin-St.-Firmin.
VETUS BURGUS.	Le Vieux-Bourg.
— PONS.	Vieux-Pont en Auge.
VICQUETOT.	Victot.
VICTOT	Victot.
VIEF MONASTERIUM.	Vimoutier.
VIEPONT.	Vieux-Pont en Auge.
VIETA	Ste.-Marguerite-de-Viette.
— (S. Margarita de).	Ste.-Marguerite-de-Viette.
VILLA PELATA.	Plainville.
VILLARE supra Mare	Villers-sur-Mer.
VILLARIA.	— en Ouche.
—	— sur-Glos.
—	— sur-Mer.
VILLARIBUS (Prebenda de).	La prébende de Villers (sur Glos).
— (S. Petrus de)	Villers en Ouche.
VILLARIS VILLA	Villers en Ouche.
VILLERVILLA.	Villerville.
VILLULA.	Villers-sur-Glos.
VIMMONASTERIUM.	Vimoutier.
VIMONASTERIUM.	Vimoutier.
VIMOSTERIUM.	Vimoutier.
VIPERA.	S. Georgius de. St.-Georges-du-Vièvre.
VIPPERA.	S. Georgius de. St.-Georges-du-Vièvre.
VIQUETOT.	Victot.
VIXA (sic) (S. Gregorius de).	St.-Grégoire-du-Vièvre.
WANESCROT.	Vannecrot.
WASPERIA.	La Vêpière.
WEVRA.	La forêt de Vièvre.
WIEVRE.	La forêt de Vièvre.
WIGETOT.	Victot.
WILLERVILLA.	Villerville.
WOYLLEIUM (1).	Prestreville.
YMERIO (S.) Prebenda de.	La prebende de St.-Ymer.
YMERIO (S.) Prioratus de.	Le prieuré de St.-Ymer.
YMERIUS (S.).	St.-Ymer.
YMIER en Auge. (S.).	St.-Ymer.
YPOLITE (S.).	St.Hippolyte-du-Bout-des-Prés.
YPOLITHUS (S.).	St.Hippolyte-du-Bout-des-Prés.
— de Cantulupi.	— de Canteloup.
YS (S. Petrus de).	St.-Pierre-des-Ifs en Auge.
YSMER (S.).	St.-Ymer.
YSPANIA.	Epaigne.

Table des noms de lieu modernes.

(1) Nous devons la connaissance de cette synonymie à une charte de Galerau de Meulan en faveur du monastère de la Perrine, qui nous a été communiquée par notre savant ami, M. Edouard Lambert. On lit dans ce document, qui porte la date de mars 1293 : « In parochia de Prestrevilla, alias de Woylleio. »

(2) Les premières majuscules désignent les divisions principales.
E. Evêché.
L Archidiaconé du Lieuvin.
P. — de Pontaudemer.
A. — d'Auge.
G. — de Gacé.

Les deuxièmes majuscules désignent les divisions secondaires.
E. C. Cathédrale et chapitre.
— B. Ville et banlieue.
— St.C. Exemption de St.Cande
— N. Exemption de Nonant.
— Bay. Paroisses du diocèse de Bayeux, soumises à l'évêque de Lisieux.
L. M. Doyenné de Moyaux.
— C. — de Cormeilles.
— B. — de Bernai.
— O. — d'Orbec.
P. T. — de Touque.
— H. — de Honfleur.
— P. — de Pontaudemer.
A. M. Doyenné du Mesnil Mauger
— BV. — de Beuvron.
— BM. — de Beaumont en Auge.
G. L. — de Livarot.
— M. — de Montreuil.
— V. — de Vimoutier.
— G. — de Gacé.

(1) Cet ancien Hôtel-Dieu de Bernai n'était pas l'hospice actuel, mais le couvent des religieuses de St. François, fondé par St. Louis.

(2) Cette commune a pris le nom de N.-D. du Chatel depuis sa réunion récente avec N.-D. du Val-sur-Mer.

(1) Cette paroisse faisait partie de l'exemption de Dol dont le chef-lieu était à St.-Samson-sur-Risle, diocèse de Rouen.
(2) Nous avons été induit en erreur par quelques documents financiers de l'évêché, quand nous avons admis l'existence d'une paroisse de ce nom. Ce n'est qu'une déformation grossière de celui de la paroisse des Groseillers.
(3) Ces prébendes n'étaient pas situées sur le territoire du diocèse, mais sur celui de l'exemption de Cambremer, appartenant à l'évêché de Bayeux.
(4) Voyez aussi St.-Lambert de Malassis.

(1) Voyez Croisilles.

(1) Nous pensons que c'est par erreur que ce prieuré a été inscrit sur l'un des Pouillés du diocèse de Lisieux, et qu'il était situé sur le territoire de l'exemption de Cambremer.

(1 Cette commune a été récemment réunie à celle de St.-Pierre-du-Chatel, sous le nom de N.-D.-du-Chatel.

ABBAYES, PRIEURÉS, ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET DOMAINES MONASTIQUES.

1°. *Abbayes.*

ORDRE DE S[t]. BENOIT.	Bernai.	N.-D.	Bernaicus.
	Cormeilles.	S[t]. Pierre.	Cormeliæ.
	Evroult (St).	S[t]. Pierre.	S. Ebrulfus seu Uticum.
	Grestain.	N.-D.	Grestannum.
	Pré (N.-D. du) ou S[t] Désir de Lisieux	N.-D.	B. M. de Prato.
	Préaux (St.-Léger de).	S[t]. Léger.	S. Leodegarius de Pratellis.
	Préaux (St.-Pierre de).	S[t]. Pierre.	S. Petrus de Pratellis.

2°. *Prieurés.*

Arnoul (St.)	S. Arnulphus.	L'abbé de Cluni.
Asnières	Asneriæ.	L'abbé de Belle-Etoile.
Astelles (les).	Astellæ.	Le prieuré de Royal-Pré.
Barbe en Auge (S[te].).	S. Barbara in Algia	
Beaumont en Auge.	Bellus mons in Algia.	L'abbé de St.-Ouen de Rouen.
Bois (St.-Nicolas du), à Marmouillé.	S. Nicolaus de Nemore.	L'abbé de Hambie.
Bonneville-la-Louvet.	Bonavilleta, seu Bonavillula.	Le prieur de S[te].-Barbe.
Brocottes.		L'abbé de Belle-Etoile.
Crouptes.	Cruptæ.	L'abbé de Jumiéges.
Dive.	Pons Divæ.	
Dosulei.	Dosulei seu Dorsum ustum.	
L'Ecaude.	S. Maria Calida.	Le prieur de S[te].-Barbe.
Ecquemauville.	Esquemeauvilla.	
Egyptienne.	B. M. Egyptiaca.	L'abbé de Cormeilles.
Fierville.	Ferevilla.	L'abbé de Corneville.
Firfol.	Firfolium.	L'abbé de Cormeilles.
Friardel.	S. Cyricus de Friardello.	
Fribois.	Fribois.	Le prieur de S[te].-Barbe.
Genevraie (la).	Genevreya.	
Gilles du Pontaudemer (St.).	S. Egidius de Ponte Audomari.	
Groseillers (les).		L'abbé de Lilledieu.
Hastebourg ?		
Hebertot (St.-André-d').	S. Andreas de Hebertot.	L'abbé de Joienval.
Houlettes (N.-D. des), aux Moutiers Hubert.	B. M. de Houlletis.	L'abbé de Hambie.
Malassis (St.-Lambert, auj. St.-Eloi de).	S. Lambertus de Malassis	
S.-Martin *in Usto* ou du Bosc.		L'abbé de Fécamp.
Maupas (St.-Nicolas de).	S. Nicolaus de Malo Passu	L'abbé de Lire.
Montbottin		
Montargis ?.	Mons Hargiæ.	
Montfort (St.-Evroult de).		
Montgommeri (St. Mathieu de)		L'abbé de S.-André en Gouffern.
La Motte en Auge	Mota.	Le prieur de S[te].-Barbe.
Novum Forum, à Gonneville.		
Ouillie (St.-Léger d').	S. Leodegarius de Oulleia.	L'abbé de St.-Lomer de Blois.
Philbert-sur-Risle (St.).	S. Philbertus super Rislam.	L'abbé du Bec.
Planches (St.-Laurent de).	Planchæ.	
Roche (S[te].-Croix de la).	S. Crux de Rocha.	Le prieur de S[te]. Barbe.
Rouville (St.-Pierre de).	S. Petrus de Rodovilla seu Rothovilla.	L'abbé de Préaux.
Royal-Pré.	Regale Pratum.	
Ticheville.	Tegiervilla seu Trigevilla.	L'abbé de St.-Wandrille.
Ymer (St.).	S. Ymerius.	L'abbé du Bec.

3°. *Etablissements de Charité.*

Hôtel-Dieu de Bernai (dames de St.-François).
— de Lisieux.
Hôpital de St.-Samson en Auge.
Léproserie de Bernai.
— la Cahennaie.
— Campigni
— Drucourt.
— Fontaine-la-Sorel.
— Heurtevel.
— Lisieux.
— L'hôtellerie.
— Orbec (Ste.-Madeleine d').
— S.-Marc, dans le doyenné de Touque.
— St-Symphorien de Ferrières
— St.-Thomas, dans le doyenné de Cormeilles, à St. Pierre-des-Ifs.

4°. *Etablissements religieux propriétaires dans le diocèse de Lisieux.*

Avranches (chapitre d')	à St.-Pierre-des-Ifs en Lieuvin, à St.-Grégoire du Vièvre, à St-Philbert-sur-Risle.
Almenesches (abbaye de)	à Camembert.
Beaumont-le-Roger (prieuré de)	dans l'archidiaconé du Lieuvin.
Bec (abbaye du)	au Teil-Nolent, à Bertouville.
Bocherville (abbaye de S.-Georges de)	à St.-Martin-le-Vieux, près Bernai, auj. St.-Martin-du-Tilleul.
Caen. abbaye de St-Etienne de	à Dive.
Caen. abbaye de la Trinité de	à Foulbec, Fourneville, Auberville-sur-Mer.
Catherine (abbaye de Ste.), près Rouen	à Giverville, Branville.
Conches (abbaye de)	à Villers-en-Ouche.
Cothèna (prieuré de)	à la Roche-Nonant.
Evreux. abbaye de St-Sauveur d'	à Boissi-Lamberville, à Capelles.
Evreux. abbaye de St.-Taurin d'	à Capelles.
Gaillon (collégiale de)	à Formeville.
Lire (abbaye de)	à Plainville.
Montivilliers (abbaye de)	à Villerville, à Lisores.
Mortain (collégiale de)	à St.-Germain de Clairefeuille.
Noyon (prieuré de)	à Coulmer?
Pierre-sur-Dive (abbaye de St.)	dans l'archidiaconé d'Auge.
Rouen. abbaye de St.-Amand de	à Meules, à Gonneville-sur-Honfleur.
Rouen. prieuré de St.-Lo de	à Aclou.
Rouen. abbaye de St.-Ouen de	à Brocottes, aux Autieux en Auge.
Séez (abbaye de St.-Martin de)	à Echaufour, à Montgommeri, à la Breviaire.
Tiron (abbaye de)	dans l'archidiaconé de Gacé.
Troarn (abbaye de)	à St.-Samson, à la Chapelle-Infrei, à St.-Martin du Ham.
Vignats (prieuré de)	à Roiville, au Renouard.
Wandrille (abbaye de St.)	au Breuil-sur-Touque, à Pont-Chardon.

APPENDICE.

Acte inscrit sur la couverture du 1er. pouillé de Lisieux.

Cet acte est l'inventaire, dressé par un notaire apostolique, du mobilier de Hugue du Chataignier, chanoine prébendé de Rouen, mort au mois d'août de l'année 1368. Quoiqu'on possède et qu'on ait publié un assez grand nombre de pièces de la même nature et de la même époque, celle qu'on va lire nous a paru mériter d'être connue, à cause des faits, la plupart fort piquants et quelques-uns même tout-à-fait neufs, qu'elle fournit à la numismatique, à la technologie, à l'histoire des mœurs et des habitudes des riches ecclésiastiques séculiers, dans la dernière moitié du XIVe. siècle Si l'on en devait juger par celui-ci, les exercices de la piété ou les jouissances de l'intelligence les auraient beaucoup moins occupés que les prêts sur gages, la possession d'un riche pécule, le luxe relatif de la table, des vêtements, des fourrures, du linge, de la batterie de cuisine, et, par une alliance assez singulière, des armes de guerre. Dans la longue énumération des meubles qu'on va lire, c'est en vain qu'on chercherait un manuscrit ou un reliquaire. En revanche, et malgré la misère des années qui suivirent la captivité du roi Jean, on y voit figurer 2,518 pièces d'or soigneusement classées par types, 2,048 pièces d'argent, 41 gobelets ou coupes d'argent, plus ou moins riches et précieuses, 46 tasses et 51 cuillers de même métal, mais avec 3 fourchettes seulement. Les ceintures brillantes, les ciseaux, qui paraissent avoir été un objet de luxe, d'après le rang qu'ils occupent entre les ceintures et les coupes; le drageoir d'argent, les pots, pintes, chopines du même métal viennent ensuite; puis le linge: les couvrechefs au nombre de dix, dont huit encore en pièce, circonstance assez difficile à expliquer, s'il ne fallait entendre par là l'étoffe nécessaire pour les faire; 21 draps de lit, 18 doubliers, une seule nappe de toile, 15 essuie-mains; puis les habits, nombreux, riches, éclatants, presque tous pourvus de fourrures, fort peu en harmonie d'ailleurs avec la sévérité du costume canonical, tel que nous le concevons aujourd'hui, puisqu'il s'y trouvait jusqu'à trois cottes hardies, dont l'une de couleur rouge; les tapis en assez grand nombre, les housses de lit, matelats, traversins, courte-pointes, lits de plumes, coussins; puis enfin, les armes et armures pêle-mêle avec la batterie de cuisine, les tables, buffets et dressoirs. A l'exception des surplis, rochets et aumusses, dont le bon chanoine possédait un riche approvisionnement, une seule chasuble, une seule aube, une seule étole, un seule amict, un seul manipule, une seule et chétive burette d'étain sont tout ce qui rappelle que cet opulent mobilier est celui d'un homme d'eglise. Il est bien vrai qu'on y trouve deux images en argent de St-Pierre et St.-Paul; mais c'est comme nantissement de prêts sur gages, qui paraissent avoir été l'une des sources les plus fécondes de ce trésor de monnaie d'or et de vases d'argent, fruit d'une longue pratique de l'usure plutôt que du libre choix du propriétaire. Le mot de chapelle est bien mentionné dans cet inventaire, mais c'est à propos d'une chapelle de plomb ou chapiteau d'alambic pour distiller de l'eau de roses. Il est au reste aussi remarquable par l'absence de certains objets que par la fréquence de quelques autres. Ainsi, ce fastueux avare ne portait, à ce qu'il paraît, ni bas, ni culottes, ni chemises; il ne possédait aucun instrument propre à mesurer le temps, aucun meuble en verre, aucun outil pour couper les viandes. Lui et ses convives mangeaient dans des écuelles d'étain, sans fourchettes (parce que les trois qu'il possédait en argent n'étaient que pour la montre), peut être même sans cuillers, sur une table chargée de plats, de salières et de saucières du même métal (1); le rédacteur, qui ne nous a pas fait grâce d'un vieux poêlon troué, ne nous parle ni de chaussures, ni de gants, ni de chapeaux. Aucun de nos contemporains ne sera tenté de porter envie à ce pécule grossi par l'usure, à ce luxe dirigé exclusivement vers les vases à boire, la vaisselle d'argent, les recherches d'une sensualité frileuse et gourmande et l'attirail d'un homme de guerre. Il n'y a point d'humble desservant de nos jours dont le mobilier ne soit mieux entendu, plus confortable, plus en rapport avec les devoirs et les convenances de son état.

Nous ne saurions assez remercier nos savants confrères, MM. Natalis de Wailly, Guerard et de Saulcy, aussi bien que notre savant ami, M. Teulet, de l'obligeante assistance qu'ils ont bien voulu nous prêter dans le déchiffrement et l'interprétation de cet acte.

(1) Nous ne voyons pas bien clairement dans quels vases ils buvaient; mais nous avons peine à croire que ce dût être jamais dans ceux d'argent ou de madre, qui devaient être réservés pour la montre, et qui ne figurent pas avec le mobilier de service habituel.

In nomine Domini amen ! Pateat universis presens instrumentum publicum inspecturis, quod anno ejusdem Domini M°. CCC°. LX°. VIII°., die vigesima prima mensis augusti, indictione VIª. pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri : Urbani divina providentia pape quinti anno sexto (1), in mei notarii publici, testiumque infra scriptorum et ad hoc specialiter vocatorum rogatorum presentia, per venerabiles et discreditos viros magistros: Robertum Sauval succentorem et Thomam Magin Rothomagensis ecclesie canonicos, à venerande circumspectionis viris dominis decano (2) et capitulo ipsius ecclesie commissarios in hac parte deputatos ad inventorium bonorum mobilium (3) defuncti dominis (sic) Hugonis de Castanea, quondam canonici dicte ecclesie prebendati, existentium in domo quà Rothomagi, dum viveret, morabatur, processum extitit in hunc modum. Et primo, inventi fuerunt sexaginta octo floreni auri ad mutonem ducis (4). Item tres floreni auri ad scutum Philippi (5). Item unus florenus auri Francus Guillelmi (6). Item unus florenus auri Cameracensis (7). Item ducenti et triginta septem floreni auri ad mutonem ducis (8). Item quatuor floreni auri ad Leonem Flandrie. (9). Item duo floreni auri ad scutum Philippi (10). Item unus florenus auri ad scutum Johannis (11). Item unus florenus auri ad mutonem regis cum dimidio floreno mutone (12). Item sexaginta quatuor floreni auri regales de rege Johanne (13). Item quadraginta novem floreni auri Florencie (14), sic vocati, plurium ponderum. Item ducenti quadraginta duo floreni auri diversorum ponderum seu generum Item trecenti et viginti quinque floreni auri Franci sine equo (15). Item trecenti duo floreni auri Franci cum equis (16). Item quatuordecim floreni auri Franci. Item florenus auri ad scutum Philippi. Item sexties centum triginta tres denarii argenti, gallice *volans* (17), de pluribus cunis. Item nungenti triginta quinque denarii argenti, gallice *tartes* (18), diversarum specierum. Item nungenti denarii tam Parisienses quam Turonenses de debita (19). Item quatuor viginti et undecim denarii argenti albi, pecia quindecim denarii Turonenses (20) Item centum et sex denarii albi, diversarum specierum. Item ducenti sexaginta quatuor grossi argenti, tantum ad unum O quantum ad duo O (21). Item decem et novem denarii argenti albi, pecia xv ss (22) denarii Turonenses. Item unus anulus auri, cum duabus pellis et lapide rubeo. Item unus furguetus argenti. Item duodecim tasse argenti cum sex cochlearils argenti. Item una corrigia de serico rubeo, ferrata de argento et esmailliata et deaurata. Item una alia corrigia de serico, ferrata de argento. Item alia corrigia de serico, ferrata de argento, parvi valoris Item alia corrigia de corio, ferrata de argento *en bougle et mordant* (23) gallice Item unum par cissoriorum magnorum, et quatuor alii parvi cissorii. Item quinque ciphi argentei cum pedibus, quorum unus habet coopertorium. Item duo gobeloti argenti deaurati, habentes duo coopertoria. Item duo ciphi argenti albi (24). Item duo alii ciphi argenti deaurati Item duo poti argenti et una copina (25) argenti quadrata. Item due sentelle argenti. Item unus gobelotus argenti qui dicitur esse quoddam pignus. Item due ymagines argenti deaurati, videlicet sanctorum Petri et Pauli, quæ dicuntur similiter esse quoddam pignus. Item septem ciphi argenti, quorum sex sunt à *bocheites* gallice et reliquus à *vignetes* gallice (25). Item novem ciphi argenti ponderum undecim marcharum, et una zona ferrata de argento, et una aquatica de argento ; que corrigia dicitur esse pretii septem francorum ; iqui (27) novem ciphi, zona et aquatica dicuntur esse Johanne la Savarie et tenentur in pignus. Item unum dragerium argenti cum pede ejus etiam argenti. Item quinque tasse, unus potus et una pincta (28) de argento, qui dicuntur esse magistri Johannis le Bastard. Item decem cochlearia argenti. Item quinque tasse et duodecim cochlearia argenti. Item una aquatica cum quinque gobelotis argenti. Item unus ciphus argenti, deauratus, cum pede et coopertorio etiam argenti, et est esmailliatus et habet custodiam de corio. Item unum cochleare pro speciebus (29). Item unum furguetum et *une fourquette* gallice de argento (30). Item unum candelabrum parvum de argento et de *coral* gallice. Item unum sigillum cum cathena de argento. Item sex anuli argenti. Item duo ciphi madrei albi et quatuor alii etiam madrei (31). Item unus ciphus cum cauda. Item sex capitegia (32) in eadem pecia et duo alia capitegia. Item quatuor lintheamina, unum dupleare, una mapa et duo manutergia (33), quorum alterum est parvum. Item decem manutergia et sex duplearia et tria lintheamina. Item undecim duplearia et duo manutergia. Item aliud manutergium, duo capitegia in eadem pecia. Item sex lintheamina. Item septem superlicia (34) et unum *rochet* gallice. Item quatuor superlicia. Item una almucia de grisio (35), bona. Item septem auricularia de *samit inde* gallice (36) precii .. florenorum auri Francorum. Item una almucia de grisio. Item due pecie panni regulati (37). Item *un tapis* vocatus gallice *sousterrine* (38). Item una sargia viridis (39). Item *deuls tapis* regulati et unus alius *tapis* gallice viridis. Item unum epithogium et supertunicale de panno plummeto, fourrata de grosso vario, et caputium ejusdem panni fourratum de minuto vario, et tunica ejusdem panni simplex (40). Item unum epithogium panni acoleti fourratum de grosso vario. (41). Item una cotehardia rubea, fourrata de grisio. Item unus mantellus, una cotehardia, cum caputio indi colloris fourrato de grisio. Item unum supertunicale panni taneti, fourratum de grosso vario et caputium ejusdem panni, fourratum de minuto vario. Item unum caputium fourratum de minuto vario antiquo. Item aliud caputium rubeum, fourratum de

minuto vario. Item una tunica audax (42) cum caputio fourrato de agniculis nigris. Item unum vestimentum nuncupatum vulgariter *houpelande*, fourratum de regnardis. Item una cotehardia de rousseto (43), cum caputio ejusdem panni, fourrato de grisio. Item unum supertunicale et unum caputium simplicia. Item duo panioti (44), operati ad signa. Item una culcitra (45) cum traversorio, cum duobus lintheaminibus, et una culcitra picta (46). Item unus florenus auri Francus, et unus florenus auri ad scutum Johannis, et unus floreuus de Cameraco, non boni, sed quasi falsi. Item una infula (47), una stola, una alba, unus maniplus (sic), unus amictus cum uno cinctorio ad serviendum sacerdoti in altari. Item duo superlicia et unum roquetum. Item sex lintheamina. Item quinque bacini ad armandum cum camailliis, quorum tria sunt ad *visiere* gallice (48). Item duo alii bacini seu bacineti et sex gorgete et quatuor paria brachiorum de melle (49). Item due tunice de ferro (50). Item quinque plate ad armandum (51). Item sex ganteleti et quinque gladii gallice *gleives*. Item una capa nigra modici valoris. Item quatuor bacini lavatorii (52), quorum unus est magnus. Item quinque patelle eree (53), quarum tres sunt magne. Item tres poti cuprei, quorum duo habent coopertoria. Item duo lebetes (54) et unus bacinus pro barbitousore. Item una patella perforata. Item una patella ferrea. Item duo bacini ad armandum, et unus potus lavatorius. Item quatuor candelabra de Lemovicis (55). Item viginti due scutelle, novem catini, unus galo, quatuor poti, duo gallones, una pincta, due copine, quatuor saillerie et sex plati et unum siculum pro aqua de stanno (56). Item quatuor anderie (57) de ferro. Item quinque candelabra cuprea. Item due spate, due broche de ferro, unus gladius, unus pic et tres targe (58). Item una targia (59). Item unus tapes, una liquafrigia et una capella de plumbo ad faciendam aquam roseam (60). Item unus bacinus parvus ad caudam. Item quatuor galones, quatuor poti, quatuor pincte et due chopine de stanno. Item unum vas ad refrigerandum vinum, et est de stanno vel plumbo. Item due saillerie, tres salsarie (61), et due dimidie chopine, tres plati, decem et novem scutelle, et decem catini de stanno Item quinque patelle eree, parve et parvi valoris. Item unus pelvis ad barbitonsoren. Item quinque lebetes eree et una patella perforata. Item quinque poti cuprei, parvi valoris. Item duo tripodes (62), tres broche ferree: Item septemdecim candelabra cuprea parva Item due chopine stannee, unus potus cum dimidia chopina, una biretta (63) ad deserviendum altari ; et sunt de stanno. Item duo poti cuprei, quorum unus est perforatus, modici valoris. Item unus potus coopertus ad lavandum. Item alius potus lavatorius pendendus cum cathena. Item unus bacinus pro barbitonsore. Item IIII^{or}. plate ferree antique. Item duo paria de *ganteles* antiquis. Item duo *harnas de cuisses* et due *gambieres de fer* gallice. Item *un harnas de cuir pour bras* et unus *godendart* (64) gallice. Item unus mantellus de panno rubeo, fourratus de grisio. Item una almucia, unum almuciolum et dimidium almuciolum (65) de grisio. Item due culcitre de pluma (66). Item quinque coffri lignei. Item in camera sua duo coffri et unus buffetus, unum parvum scannum et una mensa de nucerio (67). Item duodecim carrelli, unus paniotus et *une fousterrine* gallice (68). Item una sargia *tance* et *une inde et une coutepointe à escus blancs* gallice (69). Item unum dressorium, una securis *norreise* et una *guisarme* gallice (70). Item due anderie. Item in aula tria scanna, unum dressorium, quatuor mense, due forme, duo bacini cum duobus potis lavatoriis et unus buffetus (71). — Super quibus dicti domini commissarii à me notario publico infrascripto instrumentum publicum sibi fieri postularunt. Acta fuerunt hec Rothomagi in domo habitationis dicti domini Hugonis, anno, die, mense, indictione, pontificatu predictis; presentibus viris discretis dominis Petro de Castanea de Sanavilla (72), Johanne Tegularii de Bosco Benardi Cressy (73) et Nicolao Mauricii de Æsyaco (74) parochialium ecclesiarum rectoribus presbyteris, cum pluribus aliis Rothomagensis diocesis testibus, ad premissa vocatis specialiter et rogatis. Item fuerunt reperti mille et ducenti floreni auri franci, quos tradidit dominus Petrus de Castanea, testis supradictus.

Et ego Robertus Crasoisel, Rothomagensis diocesis apostolica et imperiali auctoritate publicus, capitulique dicte Rothomagensis ecclesie notarius, bonorum predictorum inventioni, de ipsis inventarii factioni et ceteris supradictis, dum sic fierent ut superius describuntur, una cum prenominatis testibus, et etiam dictis dominis commissariis, presens interfui, eaque sic fieri vidi et audivi, in notam recepi, presensque instrumentum publicum inde confectum, quod per alium scribi feci, negociis aliis legitime prepeditus, signo meo solito signavi requisitus, hic me subscribens in testimonium premissorum ; interlineare superius: cum duabus peliis et lapide rubeo quinque quinque illi (75) sub eodem signo approbando.

Notes de l'inventaire de Hugue du Chataignier, chanoine de la cathédrale de Rouen.

(1) Ces synchronismes sont exacts. 1368 était bien la 6e. année de l'indiction et le 21 août faisait partie de la 6e. du pontificat d'Urbain V, élu le 28 septembre 1362, et sacré le 6 novembre suivant.

(2) Ce doyen était alors Nicolas Oresme, qui devint plus tard l'un des plus illustres évêques de Lisieux (26 janvier 1378 - 11 juillet 1382). Cette circonstance nous fournit une explication toute naturelle du transport de notre inventaire de Rouen à Lisieux; il y sera venu dans les papiers du prélat, puis n'y étant utile à rien, on n'aura trouvé aucun meilleur parti à en tirer que de l'employer comme couverture du Pouillé qu'on venait de rédiger, il y avait peu d'années.

(3) Chez les Bénédictins ce mobilier, revenant à la communauté, après la mort de chacun de ses membres, portait le nom de *cotte morte*.

(4) Florins d'or à l'aiguel (ou *moutons à la grant laine*) du duc Jean III de Brabant (1312-1355), souvent attribués à tort à Jean, duc de Berri, ou même à Jean-Sans-Peur. Le nom générique de florins était encore alors commun à toutes les monnaies d'or, ainsi que nous allons le voir dans la suite de cet inventaire. On trouvera la figure de ce type rare dans Duby, monnaies des barons, planche LII.

(5) Florins à l'écu de Philippe de Valois, très-communs dans les collections. Voyez Leblanc, monnaies de France, p. 242.

(6) Florin d'or franc de Guillaume, ou Franc à cheval de Guillaume III de Hainaut (1347-1356). Ce type très-rare est figuré dans Duby, pl. LXXXVI, 6.

(7) Florins d'or de Cambrai, monnaie très-rare, frappée à l'imitation des véritables florins de Florence. Il en existe deux types, l'un de l'évêque, mais sans indication de son nom, l'autre du chapitre : *sede vacante*.

(8) Voyez ci-dessus, note 4.

(9) Florins d'or de Flandre au lion, ou *Lions* de Louis II, dit de Male, comte de Flandre (1346-1384), assez communs dans les collections.

(10) Voyez ci-dessus, note 5.

(11) Florins à l'écu de Jean, monnaie peu commune, mais d'assez mauvais aloi, frappée par le roi Jean à l'imitation exacte des florins à l'écu de son père. Voyez Leblanc, p. 256.

(12) Aiguel et demi aiguel du roi Jean: le premier très-commun, le second au contraire très-rare Voyez Leblanc, p. 256.

(13) Florins d'or royaux ou Royaux d'or du roi Jean, assez communs. Voyez Leblanc, p. 256.

(14) Florins d'or de Florence, portant d'un côté la fleur de lys épanouie des armes de cette ville, et de l'autre l'image de St.-Jean-Baptiste. Ce type employé pour la première fois en 1252, fut accueilli avec tant de faveur que partout on s'empressa de l'adopter et de le reproduire. Aussi en existe-t-il de beaucoup de princes et de pays.

(15) Florins d'or sans cheval, Francs d'or à pied, ou Fleurs de lys de Charles V, peu communs. Voyez Leblanc, p. 282.

(16) Francs d'or à cheval du roi Jean et de Charles V, assez communs. Voyez Leblanc, p. 256 et 282. Cette monnaie fut frappée pour la première fois après le retour d'Angleterre du roi Jean en 1360.

(17) C'est la première fois que nous trouvons une monnaie désignée en français par ce nom. A la vérité Ducange cite, d'après une loi du comte de Frise des *volucres denarii*, ainsi appelés parce qu'ils portaient la figure d'un aigle au vol ou d'un ange. Il y avait bien aussi à cette époque en France des monnaies d'or nommées angelots, parce qu'elles représentaient des anges; mais ce type n'a jamais été reproduit en argent, que nous sachions. Or il s'agit ici d'une monnaie fort répandue, puisque dans le mobilier de Hugue du Chataignier il y en avait de plusieurs coins. Nous sommes donc tenté de croire que c'étaient des Blancs à qui on avait donné ce nom vulgaire, à cause de leur légèreté.

(18) Nom vulgaire d'une monnaie d'argent, qui n'est pas connue d'une manière précise.

(19) Il s'agit ici de sommes dues au chanoine. Nous pensons qu'on a voulu parler de petits Parisis et de petits Tournois, valant les premiers un denier et pite, les seconds un denier. Cette monnaie était si rare qu'il ne faut pas s'étonner de la voir figurer ici comme monnaie de compte et non comme espèces réelles.

(20) C'était la valeur des deniers d'argent fin du roi Jean et de Charles V, d'après l'ordonnance alors récente du 15 mai 1365.

(21) Nous ne pouvons indiquer quels gros d'argent on avait voulu désigner par ce singulier caractère. Notre savant confrère, M. de Saulcy, pense que c'est peut-être un signe de poids, lequel a quelquefois varié de près de moitié.

(22) Il est presque impossible de reconnaître d'une manière précise ce qui suit le chiffre XV, au bout de la 22e. ligne. On pourrait croire que ce seraient deux S, qu'on interpréterait semis. Alors ces deniers auraient, à la différence des précédents, valu quinze deniers et demi tournois la pièce. Nous n en connaissons point de l'époque, qui aient été portés légalement à ce prix. Le mot semis n'a d'ailleurs été guères employé au-delà du XIIIe. siècle

(23) Ce mot très-significatif a été souvent employé dans le sens d'ardillon.

(24) La qualification d'argent blanc était souvent usitée au moyen âge, par opposition avec l'argent noir qui était le bronze, l'airain ou le billon. C'est dans ce sens que nous l'avons vu figurer plus haut. Ici l'intention paraît avoir été de distinguer ces deux coupes en argent des objets en argent doré qui précèdent et qui suivent.

(25) Une chopine.

(26) On peut facilement se faire une idée de ce que c'était qu'une coupe à vignettes d'après la description de vases de ce genre que fournit l'inventaire de la vaisselle d'argent emportée par le dauphin Humbert II, dans son expédition d'outre mer en 1345: *Esmaltatos et intus laboratos ad modum foliorum vineæ*. Quant aux coupes à bocheites, l'interprétation en est plus obscure. Nous pensons qu'on doit y voir des bosselures, des godrons, genre d'ornement alors très-usité dans la confection de ces vases.

(27) Probablement pour ii qui : lesquels.

(28) Lisez pinta : une pinte.

(29) Les épices.

(30) Nous pensons qu'il s'agit ici d'une fourchette à découper, puis d'une fourchette à manger.

(31) Les coupes ou hanaps de madre figurent souvent dans les inventaires de ce siècle et du précédent, comme objets de luxe et de grand prix, sans qu'on sache précisément quelle en était la matière. Notre savant ami, M. André Pottier, qui en a fait l'objet de recherches approfondies, pense que ce mot désigne moins une matière particulière, qu'une coloration jaspée, fouettée, ocellée, dans le genre de celle qu'on observe encore sous les vases de Bernard de Palissy.

(32) Couvrechefs.

(33) Probablement quatre draps de lit, un loublier ou nappe de double œuvre, une nappe de toile, deux essuie-mains, ou peut-être deux serviettes.

(34) Lisez : superpellicia, surplis.

(35) Une aumuce de petit-gris.
(36) Sept oreillers d'étoffe de soie bleue.
(37) Deux pièces d'étoffe rayée.
(38) Nous ne connaissons pas ce genre de tapis.
(39) Probablement une draperie de lit en serge verte.
(40) Un épitoge et un surtunical (peut-être ce que nous appellerions aujourd'hui une pélerine) d'étoffe brodée, fourrés de gros vair avec un capuchon de la même étoffe, fourré de menu vair, et une tunique de la même étoffe, sans fourrure.
(41) Nous n'avons aucune connaissance de ce que pouvait être cette étoffe.
(42) Le rédacteur qui vient de désigner (2 lignes plus haut) une cotte hardie par son nom français, en se contentant d'en changer la désinence, aurait pu continuer à s'en servir au lieu du bizarre équivalent qu'il nous en donne ici.
(43) Rousset, étoffe grossière de couleur rousse.
(44) Deux housses travaillées, à figures d'oiseaux.
(45) Un matelas.
(46) Une chasuble.
(47) Une courtepointe. Lisez culcitra puncta.
(48) Cinq bacinets (casques de guerre) (avec leurs camails), dont trois à visière.
(49) Six gorgerettes et quatre paires de brassarts de maille
(50) Deux jacques de maille.
(51) Cinq cuirasses de guerre.
(52) Quatre bassins à laver.
(53) Cinq poeles d'airain.
(54) Deux chaudières.
(55) Quatre chandeliers de Limoges. On sait la haute réputation dont jouissaient au moyen âge les produits de la fabrique d'orfèvrerie et d'émaux de Limoges.
(56) Vingt-deux écuelles, neuf plats, un galon, ... quatre salières, six plats, et un seau, le tout d'étain.
(57) On dit aujourd'hui des landiers, mais dans les campagnes du Lieuvin on a conservé le mot primitif andiers. Ce sont des chenets rustiques.
(58) Deux espadons, deux broches de fer, une épée, un pic et trois boucliers.
(59) Un bouclier.
(60) Une tapisserie, housse ou tapis, une lechefritte, un chapiteau de plomb pour distiller de l'eau de roses.
(61) Deux salières, trois saucières.
(62) Deux trépieds.
(63) Une burette d'étain. Il paraît qu'elle était dépareillée. Le bon chanoine qui avait déployé tant de magnificence et de recherche dans d'autres divisions de son mobilier, était au contraire d'une parcimonie remarquable dans tout ce qui tenait au service divin. Ici il n'atteint pas même le strict nécessaire.
(64) Godendac. Ce mot, qui signifie littéralement bonjour en flamand, désigne ici une arme originaire de ce pays et qui consistait en un long et lourd bâton, muni d'un fer aigu à son extrémité, de manière à pouvoir être employé à percer aussi bien qu'à assommer.
(65) Une aumuce, qui couvrait la tête et les épaules, un aumuçon, qui ne couvrait probablement que la tête et le cou, et enfin un demi-aumuçon qui ne devait être qu'une toque.
(66) Deux lits de plume.
(67) Une petite escabelle et une table de noyer.
(68) Douze coussins, une housse et une sousterrine.
(69) Un matelas de serge tannée et un autre de serge bleue; une courtepointe à écus blancs.
(70) Un dressoir, une hache norwégienne (on connaît la haute estime dont ont joui ces haches pendant tout le moyen âge); une gisarme (hache d'une autre forme).
(71) Dans la salle trois escabeaux, un dressoir, quatre tables, deux siéges, deux bassins avec deux pots à laver, et un buffet.
(72) Pierre du Chataignier, curé de Senneville (il y avait trois paroisses de ce nom dans le diocèse de Rouen).
(73) Jean Le Tuilier, curé du Bosc-Benard-Cressi.
(74) Nicolas Maurice, curé d'Aisier-sur-Seine.
(75) *Pellæ* que nous avons déjà vu figurer plus haut sont des perles. Les trois mots *quinque quinque alii*, qui suivent cette correction, doivent être reportés à deux passages de l'inventaire que le notaire a cru devoir pareillement confirmer; nous n'en trouvons qu'un dans le texte, p. 97, l. 5.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

P. 21, note 3, relative à Damigni. Au lieu de Verson lisez Nonant.
P. 24 et 25. L. 31, ajoutez dans la 1[re]. colonne : Ecclesia de BARVILLA, dans la 4[e]. xxx l., dans la 6[e]. Robertus de Barvilla.
P. 40. Note dernière. Ajoutez (9).
P. 47. Lignes 12 et 13. Au lieu de St.-Martin du Fresnei et de N.-D. du Fresnei, lisez St.-Martin de Fresnei et N.-D. de Fresnei.

ESSAI

SUR LA NUMISMATIQUE GAULOISE

DU NORD-OUEST DE LA FRANCE.

INTRODUCTION.

La numismatique gauloise, si digne de fixer l'attention des hommes éclairés qui étudient l'histoire de nos antiquités nationales, avait été presqu'entièrement négligée jusqu'à nos jours. Une grande réaction s'est opérée, tout récemment, en faveur des médailles de la Gaule; des numismatistes habiles se livrent aujourd'hui à des recherches et à des investigations de tout genre pour porter la lumière sur les obscurités qui couvrent encore cette branche de la science. Des efforts aussi bien dirigés finiront, nous n'en doutons pas, par amener des résultats satisfaisants. Déjà un savant étranger n'a pas craint d'embrasser l'ensemble de cette étude ; il vient d'ajouter de nouvelles connaissances à celles déjà acquises (1) ; mais, il faut le dire, c'est particulièrement à la création de la *Revue numismatique*, fondée en 1836, par deux hommes de talent et de courage, que l'on doit l'heureuse impulsion donnée pour faire revivre le goût de cette étude (2). Avant cette époque, la plupart des collecteurs les repoussaient comme indignes de figurer dans une suite de médailles, à cause de la grossièreté des types de la plupart d'entre elles et du peu de lumière que l'on pouvait en espérer.

Cependant si, dès le principe, on avait appliqué ses soins à constater les découvertes de monnaies gauloises qui ont eu lieu dans chaque contrée

(1) *Etudes numismatiques*, *Type gaulois ou celtique;* par J. Lelewel. Bruxelles, 1841, in-8°. et atlas.

(2) MM. de La Saussaye, de Blois, et Cartier, d'Amboise.

de la France, nul doute que l'on ne fût parvenu à déterminer d'une manière à peu près positive, par les gisements habituels de certaines espèces, les monnaies particulières au pays. Ce moyen si simple, qui devait conduire à des résultats utiles, n'avait point été tenté, et l'on se voyait forcé de renoncer à toute explication raisonnable de ces pièces muettes que l'on trouve encore en si grand nombre sur le sol de la Gaule.

Notre conviction sur l'utilité de l'étude des médailles de la Gaule remonte au-delà de l'année 1820, et depuis ce moment nous n'avons cessé de saisir toutes les occasions qui ont pu se présenter pour recueillir et constater attentivement les découvertes de ce genre qui ont eu lieu dans la contrée que nous habitons. La bienveillance et l'empressement de plusieurs de nos confrères de la Société des Antiquaires de Normandie et de quelques autres personnes ont facilité, par des communications intéressantes, la tâche que nous nous étions imposée. Nous devons aujourd'hui leur en témoigner notre reconnaissance (1), car sans ce concours obligeant, il nous eût été impossible de pousser aussi loin la collection de médailles gauloises que nous offrons en ce moment au public.

Nous n'avons donc pas eu la prétention d'entreprendre un travail complet sur cette matière difficile; il est réservé à des mains plus habiles et plus exercées que les nôtres; notre intention est seulement de fixer quelques idées sur les types et le classement des médailles armoricaines, ainsi que sur quelques autres qui ont été trouvées pour la plupart entre la Seine et la Loire, espace que nous croyons avoir été la limite de ces espèces si remarquables par leur dimension et le caractère particulier qui les distingue nettement des autres médailles de la Gaule.

D'un autre côté nous n'avons pas dû cependant repousser un certain nombre de pièces, qui, quoique n'étant pas découvertes dans les limites

(1) Nous devons particulièrement citer MM. Aug[te]. Le Prévost, Arcisse de Caumont, Achille Deville, de Gerville, de l'Institut; V[te]. de La Villeberge, de Bérenger, Aug[in]. Asselin, Fréd. Galeron, P.-A. Lair, Ch. Drouet, Chevereau, Bonnin, Gervais, Abel Vautier, Le Boucher fils, Georges Villers.

M. le V[te]. Fréd. de Cussy a bien voulu nous procurer des clichés et des empreintes de plusieurs médailles gauloises de la riche collection du cabinet de France. Nous devons dire aussi que MM. Raoul Rochette, Ch. Le Normant et de Longpérier, administrateurs de cet établissement, ont mis la plus grande obligeance pour faciliter les communications dont nous avions besoin. M. le M[is]. Ed. de La Grange, habile numismatiste, nous a fait une autre communication très-importante.

que nous venons d'indiquer, pouvaient nous donner une idée générale du monnayage dans les Gaules, et qui d'ailleurs avaient encore un autre avantage, celui de pouvoir nous conduire plus sûrement à l'éclaircissement des figures symboliques dont nous cherchions à nous rendre compte. C'est une circonstance heureuse dont nous avons cru devoir profiter en faveur de notre travail.

Nous avons surtout désiré nous renfermer dans ce qui pouvait être accessible à nos études, ne rien décrire, ne rien signaler sans avoir les originaux sous les yeux ou au moins de bonnes empreintes, afin de donner des figures rigoureusement exactes que nous avons dessinées nous-même avec la plus scrupuleuse attention.

Lors même que l'on ne croirait pas devoir adopter la classification et les inductions que nous avons tirées des types des médailles gauloises soumises à notre examen, il resterait toujours une collection digne d'exciter les méditations des numismatistes, et nous n'aurions pas encore à regretter les travaux et les soins persévérants auxquels nous nous sommes livré pendant de longues années pour réunir les originaux dont nous mettons les copies fidèles sous les yeux de nos lecteurs.

CHAPITRE Ier.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Une circonstance surtout qui paraît avoir beaucoup contribué à retarder l'étude des médailles celtiques, indépendamment du mépris dans lequel elles étaient tombées, c'est l'opinion où l'on était naguères encore qu'elles devaient offrir dans leurs types des circonstances de l'histoire ou des coutumes de nos ancêtres, tandis que l'on aurait dû naturellement y chercher ce qui existe sur toutes ou presque toutes les monnaies antiques de la Grèce, qui leur ont servi de modèles, le caractère religieux et sacré qui devait imprimer le respect et la confiance à tous.

C'est à une époque connue que nous voyons l'homme qui était revêtu de la souveraine puissance sur la terre, être assez audacieux, entouré d'ailleurs qu'il était, d'une immense auréole de gloire, pour substituer

son image à celle des dieux ou des personnages célèbres qui n'existaient plus, et qui déjà avaient usurpé la place réservée antérieurement à la divinité.

Si l'on reconnaît aujourd'hui les traits d'Alexandre-le-Grand sur les belles médailles d'argent qui portent son nom, on est forcé de convenir qu'il ne figure de la sorte que d'une manière détournée et pour ainsi dire mystérieuse sous la physionomie du puissant Hercule, l'invincible, l'exterminateur (1).

A Rome, aucun magistrat ne pouvait placer son image sur les monnaies; César, dictateur, obtint le premier cet honneur par un senatus-consulte. Une fois cet exemple donné, celui qui avait pu s'emparer du pouvoir en fit un droit. Sextus Pompée et Marcus Junius Brutus, l'assassin de César, firent frapper des monnaies avec leur effigie. Auguste ayant suivi la même marche, l'usage devint constant et les empereurs firent placer leur image et celles des membres de leurs familles sur les médailles.

Peut-on croire que chez les nations gauloises, si attachées à leurs principes religieux, chez lesquelles la puissance des Druides était si grande, on ait agi autrement? Assurément non! Du moment que les Gaulois connurent l'usage de la monnaie, ils durent procéder comme les peuples qui leur servaient de modèle, et ne point admettre d'autres effigies que celles des divinités ou de la divinité unique qui faisait l'objet de leur croyance, le dogme enseigné par leurs druides et l'image pour ainsi dire vivante de leur doctrine.

Cette influence des idées religieuses sur les types monétaires des Celtes a été signalée et se trouve aujourd'hui appuyée par les recherches de MM. Lelewel et de La Saussaye (2). Les mystères druidiques se sont emparés du coin macédonien en le naturalisant et le nationalisant. Le cheval mystique des monnaies gauloises est évidemment le résultat de cette influence. Il en est de même pour tous les types gaulois qui sont généralement symboliques et emblématiques, à l'exception de quelques-uns appartenant aux derniers moments de la nationalité expirante ou même déjà soumise, qui offrent des types guerriers.

(1) « La plus ancienne effigie monétaire bien constatée est celle d'Alexandre-le-Grand; et les généraux qui s'étaient partagé sa dépouille furent les premiers à adopter sans détour, sur leurs monnaies le bandeau royal. » *Trés. de numism. Rois grecs*.

(2) *Etudes numism. Type gaulois*, p. 51; *Revue numism.*, 1840, p. 183; 1842, p. 166.

La numismatique gauloise se divise naturellement en trois classes bien distinctes, qui doivent appartenir à autant de périodes ou époques différentes; tout le monde est à peu près d'accord sur ce point. Montfaucon paraît être le premier qui ait posé les bases de cette doctrine, dans les quelques lignes qu'il a écrites sur cette matière, quoiqu'il ne se soit point assujetti à la règle qu'il venait de tracer dans la disposition des pièces de la planche qu'il a publiée de ces médailles (1).

Les deux premières périodes présentent des médailles muettes ou sans légendes; nous les appellerons anépigraphes. Celles de la troisième classe portent de courtes légendes en caractères grecs ou romains, mélangés de quelques lettres grecques, et souvent avec une terminaison qui paraît appartenir à cette langue; c'est-à-dire l'emploi de la lettre O à la place du V des latins; nous les appellerons à épigraphes.

Nous allons tenter, dans le chapitre suivant, de remonter jusqu'à l'origine du monnayage gaulois, de suivre les vicissitudes qu'il a éprouvées et de le conduire aux derniers moments de son existence, en proposant le système de classement que nous avons adopté et en assignant des dates que nous croyons applicables à chacune des trois périodes.

CHAPITRE II.

Epoque présumée de l'introduction du monnayage dans la Gaule, différentes phases qu'il a parcourues jusqu'à l'anéantissement de la nationalité gauloise.

Si l'on demandait des indications précises appuyées par des textes anciens pour constater l'introduction du monnayage dans les Gaules, on serait beaucoup plus exigeant pour nos ancêtres, qui n'écrivaient pas, que pour les Grecs lettrés, chez lesquels cependant nous ne trouvons que des incertitudes sur les origines de cet art, quoiqu'ils en soient probablement les inventeurs.

On ne trouve rien qui indique positivement la découverte de l'art monétaire, mais au temps de Solon les preuves de l'existence des monnaies sont assurées. Solon était dans sa puissance six cents ans avant J.-C. Dès

(1) Antiq. expliq. T. III., p. 88.

témoignages certains attestent qu'en Italie et en Perse l'art monétaire était pratiqué vers la même époque.

Ainsi la découverte de l'art monétaire doit donc être placée dans le VII[e]. siècle avant J.-C. ; mais pour arriver à des monnaies déterminées, il faut descendre jusqu'à Alexandre I[er]., roi de Macédoine, sous le règne duquel on a frappé incontestablement les monnaies qui portent son nom et qui lui sont attribuées. Ce prince régna de l'an 497 à l'an 454 avant J.-C. (1).

Il paraît que dès les premiers temps de sa découverte, l'art du monnayage se répandit promptement chez les peuples de civilisation grecque, ainsi qu'il est permis de le penser par les monnaies primitives appartenant à des villes situées à des distances éloignées l'une de l'autre, en Grèce, en Italie et en Sicile.

Si, comme il n'est guère permis d'en douter, les premiers éléments de l'art de fabriquer la monnaie ont été empruntés par les Gaulois à la colonie phocéenne de Marseille, fixée sur un des points du littoral de la Méditerranée, 600 ans avant notre ère, ces premiers essais ne durent être que bien informes. Trop inhabiles pour pouvoir graver un coin capable de reproduire en relief le signe qui devait être imprimé à la monnaie, les Gaulois durent recourir à un moyen simple, facile d'exécution, qui se présente volontiers à l'esprit de l'homme, dont la main n'est pas exercée par l'art, le moulage.

Les Romains avaient procédé ainsi dans l'origine, car leurs premières monnaies furent en cuivre et moulées. Les plus anciennes pièces, connues sous les noms d'*As romains et Italiques*, sont des produits du moulage.

Le prototype destiné à former le creux pouvait être fait avec de la cire, une argile plastique, etc.

Les premières monnaies gauloises de bronze furent donc coulées, non seulement en flan, comme les anciennes pièces de Massalie, mais encore pour reproduire les types qu'elles devaient porter.

On ne pourrait affirmer s'il existe des pièces d'or moulées appartenant à ces premiers essais monétaires ; mais il paraît certain que le moulage

(1) M. Hennin, *Manuel de numismatique*, T. I, p. 30.

a été employé pour l'argent. Une découverte faite en 1834, sur le sommet du grand St.-Bernard, atteste cette existence (1).

Cependant on doit se hâter d'ajouter que le moulage paraît avoir été employé plus particulièrement pour les espèces de bronze ou de potin, alliage de cuivre, d'étain et de plomb. C'est une circonstance qu'il est utile de constater, parce qu'il est certain d'un autre côté que l'opération du moulage a été pratiquée, pour les monnaies de bronze, pendant que l'on frappait sur les autres métaux. On a pour preuve de cette assertion les médailles de potin portant pour légendes, TVRONOS — CANTORIX; SANTONOS — Q. DOCI, qui sont coulées, tandis que des pièces d'argent portant les mêmes inscriptions sont frappées.

Ce procédé de moulage des monnaies qui paraît bien appartenir à l'enfance de l'art, aura, probablement, été continué pour la confection de pièces d'une moindre valeur, dont le poids n'avait pas besoin d'être constaté d'une manière aussi régulière, parce qu'il était plus prompt et plus facile d'exécution pour les ouvriers gaulois plus habiles métallurgistes que graveurs.

Une de ces monnaies primitives coulées, semble surtout avoir été la *Rouelle métallique*, à jour, avec ou sans rayons. On la trouvé en argent, cuivre ou potin, et peut-être en or (2).

Les parties septentrionales de la Gaule, la Belgique et la Celtique, paraissent avoir conservé cet usage plus long-temps que les autres contrées. On peut consulter à ce sujet le savant mémoire de M. de Saulcy (3).

(1) Cette médaille offre d'un côté une tête imberbe, casquée, tournée à gauche; de l'autre, un animal, portant une corne recourbée, ayant la queue relevée et fourchue; un cercle centré au-dessous. *Note de M. de S Quintino, dans la Revue numism.* 1839, p. 66.

Ces types, d'une grossièreté remarquable, sont analogues avec ceux de médailles coulées, en potin, que l'on a trouvées dans les environs de *Bratuspantium*, en Touraine, en Anjou et ailleurs.

On peut consulter comme point de comparaison, pour une face seulement, notre planche I, n°s. 2 3, 5, 6, 7 et 8. Et pour l'ensemble les n°s. 21, 22, 23 et même 25 de la même planche.

(2) M. A. Deville, directeur du musée d'antiquités de Rouen, a eu entre les mains une petite rouelle en or, à quatre rayons, qui était suspendue à une très-petite chaîne de même métal, ce qui pourrait peut-être lui donner un caractère d'ornement, mais nous croyons cependant qu'il y a lieu de la considérer comme monnaie, mais devenue amulette depuis sa suspension, ainsi qu'il est arrivé pour beaucoup de pièces monétaires percées, qui ont été suspendues à des chaînes ou cordons.

(3) *Revue numism.* 1836, p. 169.

On convient généralement que l'émission du numéraire fut très-grande dans les Gaules, avant la conquête de César, et qu'il dut circuler encore long-temps après. La quantité considérable de monnaies gauloises, en or, argent et bronze que l'on trouve encore journellement sur tous les points de la France, justifie suffisamment cette opinion. La richesse des Gaules était passée en proverbe. Les auteurs anciens sont unanimes sur l'admiration qu'ils ont pour les mines d'or et d'argent de la Gaule (Dion, Manilius, Strabon, Diodore, Pline, Joseph).

Des mines d'or peu profondes existaient dans les Pyrénées. Du temps de Strabon les terrains d'alluvion qui s'étendaient au pied de ces montagnes étaient riches en or; ce géographe dit que les mines des *Tarbelli* passent pour les plus estimées. Sans fouiller bien avant dans la terre, dit-il, on y trouve parfois des masses d'or assez grosses pour remplir la main; le reste consiste en paillettes et en boules qui n'ont besoin que d'un léger lavage (1).

Plusieurs fleuves tels que l'Adour et le Tarn roulaient des paillettes d'or qui étaient recueillies lavées et mises en fusion par les indigènes (2).

L'Arriège *(Aurigera)* qui prend aussi sa source dans les Pyrénées, a emprunté son nom à cette circonstance.

Les Rutènes et les Gabales possédaient d'abondantes mines d'argent (3). L'habileté des Gaulois dans le travail des métaux est bien connue; aussi l'exploitation des mines, exercée au profit de certains chefs de tribus, avait concentré dans quelques mains des richesses énormes.

Mais le plus ancien témoignage connu, souvent invoqué, pour établir l'abondance des espèces monnayées d'or et d'argent, dans la Gaule, à une époque reculée, est ce que Strabon et Athénée, d'après Posidonius, le maître et l'ami de Cicéron, rapportent d'un certain Luern ou Luer (4), roi des Arvernes, dans le IIe. siècle avant notre ère, qui, chaque fois

(1) Tarbelli, apud quos effodiendi auri summum inter omnis studium. E scrobibus enim paululum defossis, ad manus mensuram crustæ auri reperiuntur, parvæ interdum purgationis indigentes, in reliquis autem frusta et globulæ haud magnum habentes opificium. Strab. l. IV. c. 2, §. 1.

(2) *Strab.* p. 191. *Diod. sicul.* l. V, p. 305.

(3) In Rhutænis autem argentariæ vigent artes, nec non et Gabalensibus. Strab. VI. c. 2.

(4) Λουέρνιος. *Posidon. apud Athen.* l. IV. c. 13. Λουεριος. Strab. IV, p. 191.

qu'il paraissait en public, répandait sur la foule qui entourait son char, une pluie de *monnaie d'or et d'argent* (1).

Pour agir de la sorte on doit supposer que l'usage de la monnaie était déjà introduit depuis long-temps. Eh ! comment en effet pourrait-on en douter lorsque nous voyons Cavarus, roi des Gaulois, établis dans la Thrace (277 à 241 avant J.-C.), frapper monnaie à son nom, et que depuis bien plus long-temps encore les Phocéens de Massalie avaient des monnaies d'argent et de bronze, qui avaient dû se répandre dans les différentes parties de la Gaule où leur commerce les appelait à trafiquer ! On dut nécessairement s'empresser d'adopter ce nouveau mode qui imprimait une activité inconnue et si favorable aux transactions commerciales.

Nous croyons que l'introduction du monnayage au type gaulois peut être fixée particulièrement pour les contrées du Nord et de l'Ouest vers l'an 300 avant J.-C. Cet usage n'a dû être admis que successivement par les différentes tribus gauloises. Massalie et les contrées méridionales ont dû servir de point de départ. Les trafiquants massaliotes ont exercé une grande influence par leur commerce sur la civilisation des indigènes riverains des fleuves et des routes par où s'exerçait le négoce. On sait qu'aux second et premier siècles avant notre ère, les communications d'une mer à l'autre, à travers le continent, s'effectuaient par le Rhône et ses nombreux affluents, et les rapports s'établissaient ainsi avec les îles Britanniques. Les Bretons apportaient eux-mêmes l'étain et les autres objets d'échange sur les côtes de la Gaule ; ensuite la marine gauloise armoricaine s'empara de ce commerce d'exportation (2). Les embouchures de la Seine, de la Loire et de la Garonne étaient les entrepôts où l'étain était déposé. Plusieurs routes qui traversaient le

(1) *χρυσοῦ* ΝΟΜΙΣΜΑ *καὶ ἀργύρου*. Bitito, qui cum Maximo et Domitio belligeravit, pater fuit Luerius, qui tantis opibus et lautitia excelluisse celebratus est, ut cum aliquando familiaribus facultatum ostentationem faceret, curru vectus per campum, *nummos aureos et argenteos*, huc et illuc dispergeret, quos sectantes illi colligerent. (Strab. IV. c. 2.)

Posidonius, Luernii, qui Bittitis pater fuit à Romanis profligati, opes cùm enarrat, tradit eum popularem gratiam aucupantem, per agros curru vehi solitum, *aurumque et argentum* in turbas Celtarum innumeras eum prosequentes spargere. (Athen. Deipnosoph. IV. p. 114.)

(2) Strab. l. IV. Diodor. sicul. l. V. p. 302-314. Cæs. Bell. Gall. l. III, c. 8. Thierry, Hist. des Gaul. T. II, p. 152.

continent de la Gaule, du sud-est au nord ouest, servaient aux trafiquants massaliotes pour se rendre sur ces points.

Ces considérations doivent servir, selon nous, à fixer ou au moins à déterminer d'une manière approximative le point de départ des essais monétaires, la première période, celle des tâtonnements et des incertitudes, dont la durée peut être limitée jusqu'au moment de la dernière expédition gauloise dans la Grèce, sous le second Brennus (278 avant J.-C.). On doit croire qu'après le retour d'une partie de cette expédition, le numéraire d'or et d'argent fit partie des dépouilles rapportées dans la mère patrie. C'est alors probablement que les Statères de Philippe II de Macédoine commencèrent à circuler dans la Gaule, et postérieurement ils durent servir de modèles aux Gaulois pour en exécuter, non pas de tout-à-fait semblables, comme on l'a dit assez légèrement, mais des imitations modifiées et appliquées aux mythes des nations gauloises. L'analogie apparente qui se révèle dans les types gaulois de cette période indique bien le modèle qui a servi d'inspiration à l'artiste gaulois, mais une pensée d'application se manifeste aussi évidemment par l'admission de symboles particuliers.

Quant au système de division monétaire, il paraît bien avoir été complètement emprunté à la Grèce. On doit aussi ajouter que l'usage et la circulation dans la Gaule des pièces d'or de Philippe de Macédoine sont attestés par des découvertes de ces espèces faites à differentes époques et sur différents points de la France. Toutes les pièces de notre planche peuvent donner une idée de ces espèces gallo-grecques, inspirées par les monnaies macédoniennes.

Ce doit être postérieurement, vers l'an 200 avant notre ère, que la nationalisation du coin macédonien se couvre d'une symbolisation plus avancée. Le système armoricain se développe et se maintient dans toute sa force pour les contrées maritimes, que M. Lelewel appelle la Parokéanite, presque jusqu'au moment de l'invasion romaine par les troupes de César, mais particulièrement depuis la Loire et même la Charente jusqu'à la Seine. Au-delà de cette dernière jusqu'au Rhin, c'est le système belge qui domine.

L'influence des idées grecques modifiées se conserva plus long-temps dans les contrées occidentales et septentrionales que dans le midi de la Gaule. Les Romains attirés par les plaintes des Massaliotes en-

voyèrent une armée en Ligurie sous la conduite du consul M. Fulvius Flaccus, qui dans une première et une seconde campagne défit les Salytes; il attaqua ensuite les Voconces, dont Massalie ne se plaignait pas (1). Son successeur C. Sextius Calvinus étant devenu le maître non seulement du pays Salien, mais du littoral entre le Rhône et le Var, en assura la possession aux Massaliotes, qui le colonisèrent.

Ce fut pendant l'un des hivers que le général romain passa en Gaule, l'an 123 avant notre ère, qu'il fit choix d'une colline située à quelques lieues au nord de Massalie, et baignée par la petite rivière que les Romains appelèrent Cœnus, aujourd'hui l'Arc, pour bâtir une ville qui fut appelée de son nom, *Aquæ Sextiæ*, *Eaux Sextiennes* (2).

Lorsque la puissance romaine se fut étendue par les conquêtes successives, que la Narbonnaise fut déclarée *Provincia romana*, que sa capitale *Narbo-Martius* eut reçu une colonie qui a précédé de 116 ans l'ère chrétienne, que plusieurs autres villes furent postérieurement fondées ou colonisées, cette partie de la Gaule dut adopter promptement le système monétaire romain.

Dans les parties centrales, le contact des Romains étant moins direct, leur influence ne pouvait se développer d'une manière aussi absolue. Les tribus de la Gaule encore libres paraissent seulement avoir modifié à cette époque leur système de fabrication. Les pièces cessent d'être concaves et convexes; elles deviennent unifaces et d'un module plus petit. Les inscriptions ne paraissent pas encore, la résistance des principes druidiques s'oppose à cette innovation. On commence cependant à apercevoir quelquefois des lettres isolées, mais souvent aussi ce ne sont que des ornements, des traits parasites, ou les symboles du cercle et du croissant. Les grenetis deviennent moins rares et l'expression des têtes tend à prendre un autre caractère.

Nous croyons que l'introduction des inscriptions doit être fixée vers l'an 100 avant J.-C., même pour le très-petit nombre de celles qui sont en caractères grecs. Le système dénarial déjà adopté pour plusieurs de ces espèces nous semble le démontrer évidemment.

M. Lelewel recule cette introduction entre l'an 200 et l'an 154.

(1) Tit Liv. epitom. l. LX.—Florus. l. III, c. 2.

(2) Colonia aquinsis. — Civitas aquinsis. — Aujourd'hui Aix, en Provence. Améd. Thierry. T. II, p. 165.

Dans la contrée armoricaine comprise entre la Loire et la Seine, qui est particulièrement l'objet de nos études, le monnayage est très-florissant, et il persiste dans son style nationalisé et appliqué qui ne reçoit que de très-légères modifications.

Ces espèces armoricaines se retrouvent au-delà de la mer chez les Bretons où elles paraissent avoir été portées par le commerce qui existait entre les deux pays; mais elles se rencontrent assez rarement vers le centre de la Gaule.

L'invasion de César arrive (59-50 avant J.-C.); elle achève tout-à-fait de détruire l'ancien monnayage et favorise le système dénarial déjà établi sur plusieurs points des Gaules; la partie occupée par la *province romaine* depuis 70 ans n'avait plus de monnaie autonome; quelques colonies romaines frappaient seulement, mais en très-petite quantité, des pièces de bronze.

Les noms de plusieurs chefs gaulois connus par les écrits du grand capitaine se trouvent inscrits sur quelques monnaies de cette époque, et alors il n'y a plus d'incertitude. On y voit les noms de *Durat*, chef des Pictons, de *Tasget*, roi des Carnutes, de *Comios*, roi des Atrebates, de *Litavicus*, chef des Autunois, d'*Ambiorix*, roi des Eburons, d'*Adietuanus* ou *Adcantuanus*, roi des Sotiates d'Aquitaine, *d'Epadnact* ou *Epasnactus*, chef arverne et peut-être de *Vercingetorix*, autre chef arverne, dernier et illustre défenseur de la liberté des Gaules.

Auguste commença à faire cesser l'usage des monnaies provinciales. On attribue à Mécène l'établissement de l'uniformité des poids et des mesures chez les Romains.

Suétone, dans la vie de Tibère, rapporte une circonstance qui nous semble propre à déterminer le moment de la suppression définitive du monnayage au type gaulois. Voici le passage sur lequel notre opinion est fondée : Tibère « confisqua les biens des princes des Gaules, de « l'Espagne, de la Syrie et de la Grèce, sous des prétextes si frivoles « et si impudents, qu'on imputa rien autre chose à quelques-uns d'eux, « sinon d'avoir une partie de leur fortune en numéraire, *il priva « plusieurs villes et plusieurs particuliers de leurs anciennes immu- « nités, ainsi que du droit d'exploiter des mines et de percevoir des « impôts* (1). »

(1) **Præterea Galliarum et Hispaniarum, Syriæque et Græciæ principes confiscatos ob tam leve ac**

Comment pourrait-on entendre cette privation pour *plusieurs villes et plusieurs particuliers de leurs anciennes immunités*, *ainsi que du droit des métaux et des impôts*, s'il ne s'agissait aussi du droit de monnayage qui était la conséquence du *Jus metallorum*, surtout lorsque nous voyons les Gaules indiquées positivement au nombre des provinces où la confiscation est établie !

On doit remarquer combien les expressions de l'historien latin sont exactes quand il dit : *plurimis civitatibus et privatis*, puisqu'il n'y avait effectivement que quelques cités et quelques particuliers qui pouvaient avoir conservé ces immunités, en raison de la soumission et du dévouement que leurs ancêtres avaient montrés lors de la conquête romaine.

Les signes de démonétisation imprimés alors sur les monnaies indigènes par l'autorité romaine sont arrivés jusqu'à nous. M. de La Saussaye (1) les a reconnus sur des médailles trouvées en grand nombre dans le Blésois, et nous les avons bien constatés nous-même sur des pièces gauloises, des trois métaux, trouvées en Normandie. Ils consistent en un ou plusieurs coups de cisailles appliqués sur les espèces décriées (2).—Consultez Pl. III, 10; V, 8; VI, 24; VII, 8; IX, 3, 24.

Si les raisons que nous venons d'exposer paraissent assez concluantes, comme nous l'avons cru nous-même, pour établir la filiation et les variations que le monnayage a dû éprouver dans les Gaules, depuis les temps les plus éloignés jusqu'aux derniers moments de son existence, sous Tibère (peut-être après la révolte de Julius Sacrovir, l'an 21 de notre ère?), nous proposerions de faire admettre le système de classement suivant, qui présente trois périodes principales, avec ses sous-divisions, en assignant à chacune les caractères principaux des types qui s'y rattachent.

tam impudens calumniarum genus; et quibusdam non aliud sit objectum, quam quod partem rei familiaris in pecunia haberent : *plurimis etiam civitatibus et privatis veteres immunitates et jus metallorum ac vectigalium adempta*. Tib. Cæs. in Suet. c. 49.

(1) *Revue numism.* Mémoires sur plusieurs enfouissements découverts dans la Sologne Blésoise. T. II, p. 243.

(2) Le même système de démonétisation se remarque sur un tétradrachme barbare (Pl. XII, 2), et on le trouve encore employé plus tard pour discréditer les espèces qui avaient été émises par des généraux qui s'étaient emparés de quelques portions de l'empire romain tels que Postume, Victorin, Tétricus, etc.

Système de Classement.

Période	Classe	Description	Planche
PREMIÈRE PÉRIODE. (Vers l'an 300 avant J. C. jusqu'en 278)	1re. classe.	Anneaux, Roue ou Rouelle — monnaie évidée, à jour ; passage à la monnaie pleine ; type du sanglier ; du n°. 1 à 7 inclus.	Planche I.
	2e. classe.	Taureau cornupète ; sanglier ; personnage tenant une lance et une couronne ou un cercle ; cheval, tête ou partie antérieure du cheval ; du n°. 8 à 23 inclus.	
	3e. classe.	*Bucranium* ou tête de bœuf ; cheval ; croissant, etc., du n°. 24 à 27.	
DEUXIÈME PÉRIODE. (De l'an 278 à l'an 100)	1re. classe.	Imitation des statères macédoniens, symbolisation ; bige, cheval conduit, monté de son cavalier ; personnage nu, armé d'une épée ; lyre ou crotte bardique ; épée ; oiseau ; navire isiaque ; hache ; génie ou monstre renversé ; du n°. 1 à 31.	Pl. II.
	2e. classe.	Nationalisation du coin, symbolisation plus avancée. Le système armoricain se développe ; cheval androcéphale ; peplum ; Typhon, génie du mal renversé ; main étendue ; arc bandé et mords ; sanglier.	Pl. III.
	3e. classe.	Le système armoricain est constitué ; sanglier dans l'entourage perlé de la tête et au-dessous du cheval androcéphale sur le revers ; peplum ; lyre ou crotte à la place du sanglier ; double clef à la main de la figure conductrice ; génie renversé ; roue ; oiseau conducteur aux ailes élevées ; quadrupède, bœuf, bison ou Urus.	Pl. IV et V.
		Corps célestes imprimés sur la monnaie ; symboles qui en tiennent lieu et les remplacent ; astres radieux ; croissants rayonnants ; Pégase ; Hippogriffe ; œil, oreille, hache, etc.	Pl. VI.
	4e. classe.	Le système de fabrication éprouve des changements, les pièces ne sont plus concaves et convexes, elles deviennent unifaces ; elles sont généralement d'une plus petite dimension ; les types deviennent plus simples. Cerf ; lion ; cheval ; sanglier ; symbole du V ou fourchons ; coq ou chimère, roue ; cercle ; croix, etc. Le grenetis devient plus fréquent.	Pl. VII

TROISIÈME PÉRIODE. (De l'an 100 avant J. C. à l'an 21 de l'ère chrétienne)

Un changement important s'opère dans la numismatique gauloise ; le mutisme de ses monnaies va cesser, quelques courtes inscriptions se produisent ; c'est la période épigraphique. L'influence romaine se manifeste. Le système dénarial s'introduit. Les types subissent des modifications et s'inspirent des modèles romains ; ils se transforment. Cependant quelques contrées persistent encore à mouler des pièces de potin, telles que les *Santons* et les *Turons*.

Soldat debout tenant un bouclier et une enseigne gauloises, vêtu ensuite à la romaine. Cheval libre, monté de son cavalier, habillé et armé dans le goût romain. Lion, Pégase ; Hippocampe ; Sanglier ; quelques biges rares ; l'Aigle romaine.

Pl. VIII, IX, X et XI.

Après avoir ébauché dans la nomenclature qui précède le classement que nous croyons susceptible d'être appliqué à la numismatique gauloise, nous allons tenter de préciser d'une manière plus spéciale les caractères qui doivent être assignés à chacune de nos trois périodes ; ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE III.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Signes monétaires primitifs, monnaies de la plus grande barbarie, la plupart coulées.

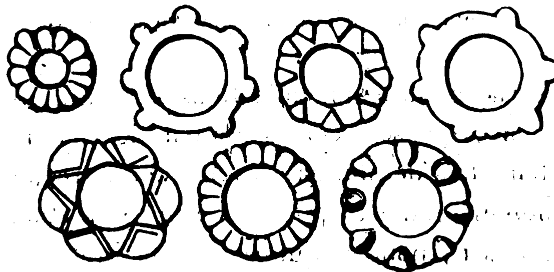
On conserve dans plusieurs collections des anneaux de cuivre, de potin et de plomb, qui sont considérés par des numismatistes éclairés comme ayant tenu lieu de monnaie à une époque reculée ; nous croyons que cette opinion est fondée et qu'elle mérite d'être étudiée avec soin. Le témoignage de César, pour ce qui regarde la Bretagne, ne vient-il pas à l'appui de cette opinion, pour une époque à la vérité postérieure, mais qui s'explique par le retard que cette contrée a éprouvé dans sa civilisation qui ne lui est arrivée que par le continent de la Gaule (1) !

Les directeurs de la Revue numismatique avaient annoncé, en

(1) *Utuntur (Britanni) autem numo æreo, aut annulis ferreis ad certum pondus examinatis pro numo.* C. J. Cæs. de Bello gall. l. V, p. 163 Ed. 1565.

1837 (1), qu'ils publieraient des anneaux gaulois, trouvés au milieu de débris antiques par M. le Vte. de Courteilles, et accompagnés du moule qui avait servi à les couler. Malheureusement ces savants ont oublié leur promess e et cette curiese révélation n'a point été faite. Cependant ces anneaux coulés, de formes variées, paraissent avoir été un signe représentatif, une monnaie primitive de la Gaule. Des hommes comme les Gaulois qui vivaient encore à l'état sauvage, dont les vêtements n'étaient souvent que des peaux d'animaux jetés sur les épaules et autour des reins, devaient employer le même moyen dont les Chinois se sont servis de toute antiquité, et avoir des signes monétaires, percés d'un trou, qui permît d'en enfiler un certain nombre sur le même cordon.

On voit dans le musée d'antiquités de Rouen quatorze de ces anneaux trouvés en Touraine avec de petites pièces gauloises, en bronze et potin, de l'espèce la plus grossière, et portant d'un côté une tête que l'on croirait casquée, et de l'autre le type du taureau (Pl. I, 22 et 23). Il n'y avait rien autre chose avec les pièces gauloises que ces anneaux qui y étaient mêlés. Ils sont en potin et en plomb, très-variés de grandeur, de forme et de poids : voici les principaux types, tracés de grandeur naturelle, d'après le croquis qui nous a été envoyé par le savant directeur de cet établissement (2).



La circonstance d'avoir rencontré des anneaux coulés, d'un alliage semblable, avec des monnaies également coulées, les plus grossières

(1) Revue numism. T. II, p. 72.

(2) Nous devons à l'extrême obligeance de M. A. Deville les détails que nous consignons ici sur cette découverte, et qui sont extraits d'une lettre qu'il nous a adressée le 8 octobre 1842.

que l'on trouve sur le sol de la Gaule, ne nous permet presque pas de douter qu'elles n'aient servi au même usage. La forme et la dimension de ces objets s'opposent, selon nous, à ce qu'on leur assigne une autre destination. Nous ne croyons pas devoir insister plus long-temps sur un fait qui nous paraît acquis désormais à la science.

Les Gaulois employèrent également pour les transactions les plus ordinaires et comme signes monétaires d'une nature particulière, des *rouelles* évidées de bronze ou de potin. Ces roues ou rouelles à quatre rayons à jour paraissent avoir constitué une des monnaies courantes les plus anciennement employées dans la Gaule (1).

Il existe aussi de semblables signes monétaires en argent et peut-être en or, ainsi que nous l'avons indiqué dans une note du chapitre précédent.

La grossièreté, la barbarie excessive des monnaies que nous croyons devoir attribuer à la première classe de la première période monétaire nous semble justifiée par l'analogie de fabrication qui existe entre une rouelle-monnaie du musée de Rouen et deux pièces trouvées en Normandie (Pl. I, 1, 2, 3.), l'une à Bayeux et l'autre dans les ruines d'une ancienne bourgade gallo-romaine, remplacée par le village de Jort, près de St.-Pierre-sur-Dives, où l'on a découvert beaucoup de débris antiques (2).

Ces monnaies de potin sont coulées et présentent sur le revers l'image d'une roue à quatre rayons, semblable à celle du Musée de Rouen. Cette partie de la pièce est divisée en deux sections par une ligne horizontale qui la partage; dans la partie inférieure on remarque trois traits légèrement courbés à droite. Une autre variété de cette espèce, du cabinet de M. Ch. Droüet, déjà connue (3), présente une roue dont l'extrémité des rayons est courbée en dedans (Pl. I, 4). La découverte considérable du pont de la Chaloire, à Angers, faite en 1828, composée en

(1) On doit consulter à cet égard l'excellent mémoire de M. F. de Saulcy, dans la Revue numismatique, T. I, p. 169-174. Consid. génér. sur les monn. de la Gaule, par M. Ch. Le Normant, même recueil, T. III, p. 329.

(2) *Sur l'établissement de Jort*; par Fréd. Galeron, Mém. de la Société Acad. de Falaise 1835, in-8°., p. 93.

(3) Revue numism. T. II, p. 247, Pl. VII, 9, 10.

grande partie de ces grossières monnaies coulées en potin, offrait aussi un autre type de cette monnaie à la roue, déjà un peu plus orné (1).

Ces espèces de transition qui indiquent le passage de la rouelle à jour à la monnaie pleine, qui en porte l'image sur une de ces faces, ne sont-elles pas le complément, le développement de l'opinion émise sur l'emploi de la rouelle-monnaie primitive !

Si l'on pouvait douter encore de l'antériorité des *pièces anépigraphes coulées* sur celles *frappées*, n'en trouverait-on pas la preuve dans la découverte d'Angers, qui dans une masse aussi considérable d'espèces n'a offert que des pièces appartenant évidemment à la première et à la seconde périodes monétaires de la Gaule ?

Nous devons maintenant préciser les caractères que nous croyons pouvoir assigner à chacune des trois classes de cette première période, afin de laisser le moins d'incertitude possible.

PREMIÈRE CLASSE. Anneaux dentelés, striés, garnis d'hémicycles; roues ou rouelles à quatre rayons, coulés, en mauvais potin; monnaie pleine, coulée, de même alliage, qui porte la figure de la roue sur une de ses faces; flan épais et grossier; on aperçoit la trace ou suture des parties du moule; on voit les traces du jet et de la sortie du métal lorsqu'il était en fusion, souvent il laisse des marques prolongées en-dehors de la circonférence. Les types sont ordinairement une tête très-grossièrement dessinée, le contour du nez indiqué par une grosse ligne, quelquefois ponctuée au bout, un globule ou un trou pour former l'œil, un ou deux globules applatis pour représenter les lèvres, une proéminence sphérique complète le reste de la tête. Il n'est pas toujours facile de déterminer nettement les objets qui figurent sur les revers; cependant le sanglier paraît des premiers (Pl. I, 1 à 7).

Les n°s. 2 et 3 doivent appartenir à la Normandie, où ils ont été trouvés. Nous pensons que les n°s. 5, 6, 7 doivent être attribués aux Eburovices.

(1) *Mém. relatif à une quantité considérable de médailles gauloises trouvées en octobre* 1828, *près du pont de la Chaloire à la porte de la ville d'Angers*; par M. Grille; dans le Recueil de la Soc. d'Agricul. Sc. et Arts d'Angers. T. I, p. 82.

SECONDE CLASSE. Même barbarie dans l'exécution des monnaies, on commence cependant à apercevoir un quadrupède quelconque, une imitation grossière et imparfaite du taureau cornupète, le sanglier; un personnage à longue chevelure, tenant une lance et une couronne, le cheval, etc. Quelquefois un simple disque bombé ou des figures indéchiffrables se voient sur l'une et l'autre face. Un bourrelet circulaire entoure la pièce et lui tient lieu de grenetis (Pl. I, 8 à 23).

Les n°s. 13, 14, 15, nous semblent appartenir d'une manière incontestable aux Aulerques-Eburovices; ils proviennent des fouilles mêmes faites au Vieil-Evreux.

Les n°s. 8, 9, 10, 11, 12, 22, 23, paraissent devoir être attribués aux Andecaves, aux Turons et aux Carnutes, chez lesquels ces espèces sont très-abondantes.

Les n°s. 17, 18 sont Belges, on les trouve fréquemment chez les Veromanduins et les Bellovaques; 20 et 21 paraissent aussi appartenir à la même contrée ou au moins être très-rapprochés.

Nous ignorons si le n°. 19, qui porte sur une face le buste d'un cheval, a quelque analogie avec les curieuses médailles d'argent, trouvées dans le dessèchement d'un marais entre Orange et Sorgues, et qui ont été signalées par M. Dureau de la Malle (1). M. Lelewel, pencherait pour attribuer ces rares espèces aux Cavares (2). Mais ce qui nous paraîtrait plus positif, c'est que la grossière monnaie que nous publions pourrait bien être une imitation, soit des médailles de Kosa en Etrurie, soit de celles de Panorme en Sicile qui offrent aussi un buste de cheval. Les médailles de Maronea, de Thrace, celles de Cyme et d'Atarnea, dans l'Eolide, présentent également la partie antérieure d'un cheval, mais celle-ci a un autre caractère, puisque les pieds de devant y sont compris avec la moitié du corps.

TROISIÈME CLASSE. On continue à mouler les espèces en potin, à peu près dans le même genre, mais peut-être avec un peu plus d'intelligence. Nous croyons que c'est aussi à la fin de cette première période que l'on

(1) Rev. numism. 1839. Pl. XIV.
(2) Type gaul. Atlas, Pl. VII, 8.

doit attribuer les premiers essais de la frappe des monnaies, qui sont au reste fort rares (Pl. I, 24 coulé; 25, 26, 27; Pl. XI bis, 1 frappés).

Les monnaies les plus abondantes de l'ensemble de cette période, sont un alliage de cuivre, d'étain et de plomb. L'oxydation légère qui les recouvre, produit d'un long séjour dans la terre, et que l'on nomme *patine*, est le plus ordinairement d'un noir luisant ou verd sombre, fixe et tenace. Le module de ces espèces varie de 12 à 20 millimètres.



DEUXIÈME PÉRIODE.

Monnaies gallo-grecques, armoricaines et autres autonomes.

Après la conquête de la Macédoine sur Ptolémée Céraunus (l'an 278) par les Gaulois, « les conquérants ayant rapporté dans la mère patrie « un nombre prodigieux de statères en or de Philippe, fils d'Amyntas, « le cours de cette monnaie s'établit dans la contrée et donna lieu à « l'établissement d'ateliers monétaires, dans lesquels on imita grossière- « ment le type macédonien du *bige au revers du buste d'Apollon* (1). »

(1) Consid. génér. sur les monnaies de la Gaule, par M. Ch. Le Normant, dans la Revue numism. T. III, p. 327.

Cette imitation du style macédonien n'est pas absolue ; elle prend sous la main des artistes gaulois un caractère particulier, par les symboles et les ornements qui accompagnent les types de ces pièces d'or. Elles reçoivent ainsi une application qui leur donne un véritable intérêt, et sous ce rapport elles méritent d'être étudiées avec attention.

PREMIÈRE CLASSE. Nous avons réuni sur la planche II de ce recueil trente et une médailles dont les types principaux sont des imitations évidentes des monnaies grecques, mais qui en diffèrent par les symboles accessoires que l'on y remarque. Le caractère de la tête d'Apollon est quelquefois assez heureusement rendu, comme on peut le voir sur les empreintes de cette planche, et particulièrement sous les numéros 9 à 14, 21 à 31. Consultez aussi, Pl. XI bis, n°s. 2, 3, 4. Le n°. 3 est une reproduction fidèle des types grecs puisqu'on lit encore, ..ΑΙΠΠΟΥ. Le revers présente dans celles qui doivent être plus rapprochées du modèle, le bige avec son conducteur comme sur les pièces prototypes (Pl. II, 6, 7, 9; Pl. XI bis, 2, 3).

On trouve ensuite le cheval conduit par une figure tenant des symboles; monté de son cavalier, quelquefois armé; un personnage nu, armé d'une épée; l'oiseau conducteur; un dragon remplissant le même poste; un navire dans la main de la figure conductrice, ou la hache, ou la double clé; au-dessous, la triquètre, le vase, l'épée, la hache, la lyre ou crotte, et le monstre enchaîné (Pl. II, 4, 5, 8, 10 à 31).

Presque toutes ces espèces sont frappées en or, plus ou moins allié, que l'on appelle *electrum ;* l'argent est très-rare dans ce premier âge. La fabrication est généralement assez bonne ; la gravure du droit où se trouve la tête, est souvent mieux exécutée que le revers. Ces monnaies sont légèrement convexes du côté de la tête et un peu concaves au revers. Leur module varie depuis 10 jusqu'à 24 mill., suivant la division de ces espèces. Seize exemplaires au moins ont été trouvés sur différents points de la Normandie. (Pl. II, 3, 5, 7, 9, 13, 17, 18, 20, 21, 22; 24 à 28, 30).

Il serait difficile de ne point admettre que quelques-unes de ces médailles n'appartiennent pas aux anciens peuples des contrées où on les a plusieurs fois rencontrées, surtout lorsqu'elles affectent de présenter

des symboles que l'on retrouve plus tard sur les espèces que nous allons avoir lieu d'examiner et qui sont exécutées dans le style armoricain. Telles sont particulièrement les pièces sur lesquelles nous voyons la lyre, la double clé et le peplum (Pl. II, 5, 18, 21, 24, 26, 28; Pl. XI bis, 2, 4), et qui ont été découvertes chez les Baiocasses ou dans leur voisinage et qui doivent leur appartenir.

Celles qui portent l'oiseau conducteur (Pl. II, 12, 13) doivent aussi rentrer dans la classe de celles qui plus tard furent exécutées par les Corisopites de l'Armorique (Pl. IV, 23, 24).

Nous ne pouvons affirmer qu'il en soit de même des deux pièces d'argent, 14 et 15, qui peut-être n'appartiennent pas à la Gaule proprement dite, mais à des populations celtiques, fixées sur d'autres points. Nous connaissons même le tétradrachme du n°. 15, ce qui est à peu près la preuve que la pièce doit être de l'Illyrie ou de la Pannonie.

Mais le n°. 27, remarquable par son exécution et surtout par le revers qui offre une hache dans la main de la figure conductrice, une deuxième au-dessous du cheval et une troisième en avant, a été trouvé à Bayeux, et nous en connaissons un autre exemplaire, dans le cabinet de M. Le Boucher fils, à Caen : on l'a aussi trouvé dans le pays.

Les n°s. 29 et 30, remarquables encore par leur belle exécution, présentent à la place du conducteur, une figure nue qui semble voler dans les airs et tenir enchaîné le monstre infernal qui est au-dessous du cheval; ils doivent appartenir aux Eburovices, chez lesquels le dernier a été découvert dans les fouilles du Vieil-Evreux.

DEUXIÈME CLASSE. La nationalisation du coin étranger s'établit; une symbolisation plus avancée se manifeste. Les espèces d'or pur, ou allié, que l'on trouve chez les Cénomans, les Andecaves, les Pictons et chez quelques peuples voisins, présentent une tête d'Apollon Belenus, souvent laurée, les cheveux enroulés et disposés d'une manière symétrique; le pendant d'oreille trilobé ou composé de trois perles s'avance sur la joue. La physionomie de plusieurs de ces bustes est remarquable pour des hommes comme les Gaulois (Pl. III, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13).

Sur le revers, ce n'est plus le cheval aux formes naturelles qui se présente, mais un être symbolique, espèce de Centaure-Pégase, composé

du corps d'un cheval avec une tête humaine, quelquefois ailé ; nous l'appellerons *cheval-androcéphale*. Il est attelé à un char ou supposé tel et conduit par une figure fantastique, dont souvent on n'aperçoit que les bras ; elle tient d'une main les rênes et de l'autre un guidon carré que l'on a nommé aussi tablier, tableau, et que nous appellerons *peplum*, pour les raisons que nous indiquerons plus tard. Un génie ailé ou un personnage armé d'une lance et d'un fauchard est renversé et foulé aux pieds de l'androcéphale (Pl. III, 1 à 13, 22, 25).

Ces espèces paraissent appartenir spécialement aux Cénomans ; elles sont en or rouge le flan est épais et le relief assez fort pour faire supposer qu'elles n'ont pu être frappées au marteau, mais bien au moyen d'une machine pouvant imprimer une forte pression, telle qu'un mouton ou autre instrument de ce genre.

Les Andecaves plus voisins de la Bretagne armorique paraissent avoir une monnaie d'or, dont les types participent des uns et des autres ; mais qui est modifiée par des symboles particuliers. Ainsi la tête d'Apollon-Belen, à la chevelure symétrique, commence à être entourée de cordons perlés, un arc et un mors sont placés devant la face. Sur le revers, le cheval androcéphale n'est point ailé, la roue du char ne paraît plus, le génie ou personnage n'est point couché, mais il est debout ; la figure conductrice devient tout-à-fait mystérieuse, elle ne semble point tenir de symbole (Pl. III, 19, 20, 21).

Les Pictons présentent aussi la tête du dieu entourée de cordons perlés, avec un diadême de même nature. Sur le revers, l'androcéphale n'est point ailé, mais la figure conductrice tient une couronne ou un cercle perlé ; au-dessous, une main étendue et un mors (Pl. III, 14, 15).

D'après les indications de M. Cartier (1), on doit considérer comme appartenant aux Carnutes, des pièces, imitation des *Philippes*, dont les types sont plus rapprochés du modèle, puisqu'on y voit la tête bouclée du droit et le bige macédonien qui sont encore conservés (Pl. III, 18). Ces espèces et leurs divisions se rencontrent dans la Sologne, près de Chartres.

Il ne paraît pas que les Aulerques-Eburovices aient admis sur leurs

(1) Revue numism. 1842, p. 424 Pl. XXI, 2.

pièces muettes le cheval androcéphale, du moins nous ne le voyons pas sur les deux pièces d'or pur que nous produisons (Pl. III, 16, 17); mais on y trouve la roue réduite à un ovale centré, et la figure conductrice mystérieuse tenant le peplum; au-dessous, le sanglier. La tête qui occupe la premiere face est tout-à-fait emblématique et symbolique, la joue est traversée dans sa hauteur par une double ligne perlée. On voit une espèce de diadême autour de la tête, le symbole de l'S, et une branche garnie de baies, qui paraît être le gui de chêne.

Nous devons signaler dans la même catégorie un demi-statère d'or, dont nous recevons la communication au moment de l'impression de cet ouvrage (1). Il offre, d'un côté, une tête à droite, chargée de symboles en forme de cercles et d'enroulements en ∽; de l'autre, un personnage nu, gambadant au-dessus du coursier, et tenant suspendu en avant un lien ondulé. Un accident arrivé à cette monnaie ne permet pas de reconnaître si le peplum était appendu à son extrémité (Pl. XI bis, 5).

TROISIÈME CLASSE. Maintenant le système adopté par les contrées armoricaines, c'est-à-dire voisines de la mer, va se constituer définitivement. Les planches IV et V offrent les specimen de ce curieux monnayage qui appartient spécialement aux peuples de l'ouest et du nord.

Les monnaies d'or ou d'électrum trouvées chez les Baiocasses, et qui leur appartiennent indubitablement (Pl. IV, 1 à 15, 17, 18, 19, 25), portent sur une des faces la tête de Belen, toujours à droite, avec trois grosses mèches de cheveux roulés en S, entourés d'ornements perlés qui forment une espèce de mître. Dans cet entourage on trouve la lyre et le sanglier. Le revers porte d'abord le cheval naturel courant à droite, dirigé par la figure conductrice tenant une double clef et deux peplum; la lyre couchée à droite est au-dessous. On voit sur deux exemplaires que nous produisons les débris du nom de Philippe, ce qui nous porte à penser que ces espèces doivent être un peu antérieures aux autres. Celles où figure le cheval-androcéphale sont souvent d'une fabrique plus négligée et le sanglier remplace la lyre, soit qu'il marche à droite ou à gauche.

(1) Cette curieuse médaille fait partie du cabinet de M. le comte de Kergariou, qui a eu l'obligeance de nous la communiquer avec plusieurs autres raretés de sa riche collection.

Les Cénomans doivent aussi avoir adopté, comme ornement de la tête de Belen, les cordons perlés en forme de mître, puisque nous voyons sur le revers de trois exemplaires de ce genre, le génie ailé renversé au-dessous de l'androcéphale qui est; ainsi que nous l'avons déjà vu, le symbole caractéristique de cette contrée (Pl. IV, 21, 22, 26).

Nous croyons devoir attribuer aux Aulerques-Diablintes, une pièce du même genre, quoiqu'elle ait été trouvée chez les Lexoviens, à cause de l'analogie qui nous semble exister entre elle et celles des Baiocasses avec lesquels ils confinaient. Elle porte la lyre au-dessus de la tête du dieu, et une roue ornée au-dessous de l'androcéphale (Pl. IV, 20).

La découverte importante de médailles en or, faite en 1841, à Castillon, près de Bayeux, figurées sur la planche IV, contenait un seul exemplaire d'une monnaie armoricaine offrant sur le revers, au lieu de la figure conductrice ordinaire, un personnage nu, accroupi, à longue chevelure frisée, tenant d'une main une branche garnie de baies et le peplum en arrière; au-dessous, un sanglier double. Peut-être y aurait-il lieu de penser qu'elle appartiendrait aux Eburovices, si l'on admettait l'analogie que nous croyons exister entre celle-ci et deux pièces de la même période, mais dans le style gallo-grec (Pl. II, 29, 30), dont une a été trouvée dans les ruines mêmes de l'ancienne cité des *Aulerci-Eburovices*? Au reste, ceci n'est qu'une conjecture à laquelle nous ne prétendons pas attacher plus d'importance qu'elle ne mérite.

La monnaie des Corisopites au fond de l'Armorique ne peut être douteuse; la trouvaille si importante de ces espèces, faite au mois d'avril 1835, dans la commune de Plounéour, arrondissement de Quimper, l'a révélée. Nous l'avons signalée dans un autre recueil (1). Elle porte d'un côté une tête garnie de grosses mèches de cheveux enroulés, avec un entourage perlé, qui contient un petit masque et se rattache à un riche collier; une croix devant la face. Sur le revers, le cheval androcéphale courant à gauche; au-dessus l'aigle à la place du conducteur; au-dessous, un quadrupède, bœuf, bison ou urus; devant un cordon perlé auquel est suspendue une croix (Pl. IV, 23, 24) (2).

(1) Bull. monumental, dirigé par M. de Caumont (1835), 1er. vol. p. 270. Revue numism. 1836. T. I, p. 1

(2) Le nom de Kimper, d'après le P. Rostrenen, vient de *Kamp* et d'*Er*, qu'il interprète *Campum*

Les pièces d'argent plus ou moins allié de cette troisième classe, sont remarquables par leur module qui appartient à la plus grande dimension des espèces gauloises. Leur diamètre va quelquefois jusqu'à 25 millimètres. Elles sont généralement d'un travail plus grossier que celles d'or, mais elles portent les mêmes empreintes et les mêmes symboles (Pl. V).

Nous ne connaissons qu'un seul exemple de ces espèces, frappé sur cuivre, il a été trouvé à Coutances (Pl. V, 19).

Les n°s. 1 à 5, 7, 9, 10, 16 à 19 de la planche V, présentent des monnaies trouvées chez les Unelliens de la péninsule du Cotentin et dans les îles voisines *Cæsarea* (Jersey) et *Sarnia* (Guernesey). Sur quelques-unes de ces médailles la tête de la divinité porte une chevelure très-forte, soigneusement frisée en trois grosses boucles concentriques. Il n'y a point sur celles-ci d'entourage perlé, mais seulement un ornement devant la bouche, le cheval du revers est aussi quelquefois à bec d'oiseau, comme le simulacre de conducteur (Pl. V, 1, 3, 4, 7, 9, 10, 11; Pl. XI bis, 9, 10).

Ces dernières espèces, qui offrent soit la lyre tétracorde soit le sanglier gaulois au-dessous de l'androcéphale, semblent appartenir incontestablement aux *Curiosolites* de l'Armorique. Au mois d'avril 1821, 12 à 1500 de ces monnaies (Pl. XI bis, 10) ont été trouvées à St.-Denoual, près de Lamballe (Côtes du Nord). Des monnaies de même nature ont été également découvertes en grand nombre, au mois de juin 1825, dans la commune de Henanbihen, voisine de celle de St.-Denoual (Pl. XI bis, 9).

La pièce d'argent, n°. 11, doit appartenir aux *Aulerques Cénomans*, du moins a-t-elle été trouvée sur leur territoire. On voit dans l'atlas de M. Lelewel (1) une monnaie qui a beaucoup de rapport avec la nôtre et qui pourrait bien appartenir à la même contrée.

On a trouvé chez les *Abrincatui*, à Montanel près d'Avranches, une trentaine de pièces gauloises, dont trois en or (Pl. III, 4, 5, 6) et le

Aquilæ L'église que l'on nomme aujourd'hui le Loc Maria (*Locus Mariæ*) à Kimper, est appelée, *Sancta Maria de Aquilonià*; et des lettres de Bénédic, évêque et comte de Cornouailles ont été expédiées in *Aquilonià civitate*. (Not. de la Gaule, par d'Anville, p. 249).

C'est un singulier rapprochement à faire avec les pièces de Quimper, qui portent l'aigle au-dessus de l'androcéphale.

(1) Pl. II, 31.

reste en argent allié. Ces dernières, quoiqu'elles fussent le produit de différents coins, se réduisaient à deux variétés principales. L'une présente la tête d'Apollon-Belène, laurée, à droite, avec les cheveux frisés symétriquement; sur le revers, le cheval, à simple ou double tête indécise entre l'homme et l'oiseau; au-dessous la roue perlée et un symbole dont les extrémités sont roulées en volute (1). L'autre offre la tête laurée d'Hercule phénicien, à peu près semblable à celle des monnaies ibériennes; sur le revers, on voit la même roue perlée, au-dessous du coursier (Pl. V, 20 à 24).

Nous croyons que ces espèces, malgré leur découverte dans l'Avranchin, doivent appartenir aux *Redones* avec lesquels les *Abrincatui* confinaient vers l'ouest. Une communication récente, que nous devons à la bienveillance de M. le comte de Kergariou, nous porte à le penser. En effet, un grand nombre de monnaies celtiques, semblables à celle que nous produisons (Pl. XI bis, 8), enfouies à quelques pouces de terre, furent trouvées par des paysans, au mois de juin 1835, près d'Amanlis (Ile-et-Vilaine, à trois lieues de Rennes et à quelques lieues de la fameuse Roche-aux-Fées (2).

Cependant il ne paraît pas que la découverte d'Amanlis ait fourni des espèces à la tête laurée et barbue de la planche V, 21, 24.

La petite pièce n°. 6 a été trouvée chez les *Osismiens* et doit leur être attribuée.

Nous avons figuré, sur la planche supplémentaire XI bis, 6, 7, un didrachme d'argent avec sa subdivision, qui rentre dans la classe générale des espèces armoricaines, sans qu'on puisse préciser, dans ce moment, le peuple à qui il appartient. Ces pièces offrent sur une face une tête disloquée, à droite, avec le sanglier au-dessus, quatre anneaux disséminés, le tout entouré d'un cordon perlé; sur l'autre, le cheval androcéphale avec la figure conductrice tenant le peplum; au-dessus le sanglier.

Les caractères distinctifs des médailles armoricaines de cette troisième

(1) Nous devons la communication des trois derniers numéros de cette planche à l'obligeance de M. Mancel, célèbre libraire de la ville de Caen

(2) Monnaies celtiques armoricaines, par M. Du Taya. Rennes, Vatar, 1835, in-8°. p. 5

classe viennent d'être décrits de manière à pouvoir les faire reconnaître, cependant nous ajouterons qu'elles ont presque toutes, un flan épais, globuleux, que le relief de ces pièces est tellement fort qu'elles ont dû être frappées avec une machine puissante et non au marteau. Elles sont un peu convexes du côté droit et concaves au revers; le module des statères est de 18 à 20 millimètres, celui des demi-statères de 15 à 16, celui des quarts de 12 à 14. L'or en est généralement pâle, quelques-unes sont rouges et à très-bas titre. Il y en a même de fourrées, c'est-à-dire qui sont en cuivre, recouvertes d'une feuille d'or extrêmement mince, le tout battu ensemble, de manière qu'elles sont exécutées avec beaucoup d'art.

Les didrachmes d'argent plus ou moins allié présentent les mêmes caractères, et sont fabriquées par les mêmes moyens. Le module varie de 22 à 25 millimètres et même au-delà, les demi-drachmes de 12 à 14. Nous ne connaissons point de drachmes.

Nous avons cru devoir placer à la fin de cette troisième classe une suite de médailles qui ne rentrent pas dans le système armoricain, mais qu'il importe beaucoup d'étudier pour les types qu'elles produisent. Ces espèces sont réunies sur la planche VI, de manière à pouvoir être comparées plus facilement. Elles appartiennent incontestablement à différentes contrées de la Gaule et présentent l'image de plusieurs corps célestes, d'astres radieux, de croissants rayonnants, de symboles qui les remplacent, de Pégase, Hippogriffe, œil, oreille, hache, etc.

M. de La Saussaye pense aujourd'hui que les médailles d'or que nous publions sous les n°s. 1 et 2 n'appartiennent point à la Gaule, parce qu'il dit avoir acquis la certitude que ces pièces ne se trouvaient que dans les contrées occupées autrefois par les Gaulois, sur les bords du Danube et de l'Ister (1). Cette considération, en l'admettant même comme positive, n'a pas dû nous empêcher de les produire, puisque les types en sont plus complets que ceux qui ont été publiés précédemment et qu'elles sont admises dans les collections comme appartenant à la Gaule.

Les n°s. 3 et 4 (Pl. XI bis, 11), sont déjà connus par les publications de MM. de La Saussaye et Lelewel (2); on les attribue à la Belgique et on

(1) Revue numism. 1842, p. 63.
(2) *Ibid.* 1837, p. 83, et Pl. III, 1. Etudes numism. T. 1, p. 168. Atlas, Pl. III, 36.

les désigne sous le nom de cheval à gorge fourchue. Les n°s. 5, 6, 7 et 8 paraissent bien de la même famille et on les donne avec raison à la même contrée. Les nôtres ont été trouvées chez les Remois et les Suessions, elles viennent par conséquent confirmer cette attribution.

Le n°. 12 de la planche XI bis présente l'empreinte d'un quart de statère qui appartient à la même catégorie.

Cependant nous devons dire que ces espèces se retrouvent aussi de l'autre côté du détroit, en Angleterre. M. Akerman en a publié de semblables, trouvées dans l'île de Wight, près de Chichester et ailleurs (1). M. de La Saussaye en faisant l'analyse d'un travail du savant numismatiste anglais, inséré dans le *Numismatic chronicle* (2), fait remarquer que l'on pourrait croire que ces médailles ont été frappées simultanément par les habitans des deux rives opposées de la Manche, qui appartenaient aux mêmes tribus celtiques et présentaient les plus grands rapports dans leur civilisation. Nous croyons cette observation très-judicieuse et bien fondée, et nous admettons entièrement l'opinion du savant directeur de la Revue.

N°. 9, *argent.* Ce numéro est encore de la même famille, il provient des fouilles de Jort (Calvados), et rentre tout-à-fait dans l'espèce de celles qui ont été trouvées en grand nombre dans les environs de Plymouth. Notre médaille est de cuivre rouge, mais recouverte avec beaucoup d'art d'une feuille d'argent qui a reçu l'empreinte.

N°. 10. Cette pièce dont le flan est extrêmement mince, est attribuée par M. Lelewel à la Belgique (3). Elle présente des symboles confus sur le droit, et au revers, le cheval courant, devant lequel est un astre aux rayons flamboyants.

Nous pensons qu'on doit considérer comme appartenant à la même classe une petite monnaie de bronze (Pl. XI bis, 13), qui offre d'un côté le croissant de la lune renfermé dans un cercle perlé, et de l'autre le coursier entouré de cercles à globules.

N°. 11, *or.* Ce quart de statère, connu depuis long-temps par les

(1) Revue numism., 1839, p. 316 et suiv.
(2) N°. 2, octobre 1838.
(3) Type gaulois, Atlas, Pl. VI, 37.

gravures grossières de P. Petau, est encore attribué à la Belgique (1). On y remarque le symbole de l'S à la place du conducteur et la lyre au-dessous du coursier.

N°. 12. Notre médaille trouvée dans les environs de Falaise, offre les débris d'une tête, réduits à un œil et une couronne de laurier, et le coursier solaire entre deux corps célestes rayonnants. Il paraît que ces especes se retrouvent assez souvent dans le Beauvoisis (2).

N°. 13. Quart de statère avec une tête laurée et une chevelure formée de croissants d'une guirlande d'S; sur le revers, le cheval fantastique accompagné du croissant et du cercle perlé. M. Lelewel penche pour assigner ces espèces aux *Suessions* (3).

N°. 14. Ce médaillon d'or nous paraît être le prototype des n°s. 5, 6, 7 et 8, pour la dégénérescence de la tête laurée et armée d'une longue pointe qui se rattache à un signe que l'on désigne souvent comme une faucille, et qui probablement n'est autre que le croissant ou le symbole de l'S, si cher aux mystères druidiques. On le trouve sur la première planche de P. Petau (4), avec les types dans un sens inverse, probablement par la maladresse du graveur, et dans l'ouvrage de M. Lelewel (5), qui l'attribue aux Bellovaques. Cette monnaie se retrouve assez souvent en Angleterre, elle a été publiée par Ruding (6).

N°. 15. Médaillon d'or attribué aux Remois, on en connaît des divisions; il offre une tête avec des tresses cordées et des enchaînements cerclés, dont l'étendue couvre la surface de la pièce. Le cheval regardant par derrière, avec une branche garnie de baies, le peplum, le cercle perlé et centré occupent le revers (7). M. Lelewel dit que ces espèces sont assez communes dans le Luxembourg; la nôtre provient des environs de Metz.

N°s. 16 et 17, *bronze*. Ces deux petits bronze offrent d'une part un personnage nu, gambadant à droite avec un cercle, et de l'autre le

(1) Type gaulois, Atlas, Pl. II, 25, 26, 27, 28, 29.
(2) *Ibid.* , Pl. III, 37, 41; Pl. IV, 18.
(3) *Ibid.* texte, p. 174. Atlas, Pl. III, 20; V, 4.
(4) *Veterum nummorum gnorisma. Parisius*, 1610.
(5) Type gaulois, Atlas, Pl. VIII, 33.
(6) *Annals of the coinage of Great Britain.* 17-21.
(7) Type gaulois, Atlas, Pl. II, 16; III, 23, 32.

coursier symbolique entre le soleil et le croissant de la lune. La seconde présente un petit disque dans lequel est placé un croissant en creux. Une pièce de ce genre a été copiée dans l'atlas de M. Lelewel (1), mais ce savant n'a émis aucune opinion sur ses types.

N°. 18 et 19, *or*. Quarts de statères d'une belle exécution avec la tête d'Apollon et l'Hippogriffe accompagné d'un astre radieux. On sait que cet animal fabuleux est consacré à Apollon, comme le Griffon dont il n'est qu'une variété. La premiere de ces espèces a été trouvée au Mans.

N°. 20, *or*. Cette piece est attribuée aux Médiomatriciens. On assure que des espèces analogues se trouvent fréquemment aux environs de Metz. Elle offre la tête d'Apollon et le Pégase.

N°. 21 et 22, *argent*. Ces deux drachmes paraissent appartenir aux contrées méridionales de la Gaule et sont d'une assez bonne exécution. Elles présentent la tête nue d'Apollon et le cheval libre avec un grand astre à 7 ou 8 rayons. Ces especes semblent des imitations des pièces grecques frappées en Sicile.

N°. 23 Cette drachme appartient a un style plus ancien. On voit deux croissants adossés au-dessous du cheval conduit, dirigé par un personnage accroupi.

N°. 24. Autre drachme à tête fantastique, barbue, entourée de cercles et de croissants; sur le revers le cheval est également environné des mêmes symboles. Cette pièce a été trouvée près de Caen.

N°. 25, 26 et 27 Ces numéros produisent des espèces appartenant aux *Volces-Tectosages*, connues depuis long-temps, et dont les gisements habituels sont les environs de Toulouse. Le n°. 26 est particulièrement remarquable par la bonne conservation de ses types.

QUATRIÈME CLASSE. Le système de fabrication des espèces monnayées va subir des modifications assez importantes. L'or paraît moins commun, l'argent, le cuivre ou le potin sont plus abondants. La monnaie devient uniface, et quoiqu'elle soit toujours anépigraphe, on voit cependant la transition qui s'opere entre le style gallo-grec et le système romain. Les pièces sont généralement d'une plus petite dimension, les types se simplifient beau-

(1) Type gaulois, Atlas, Pl. IX, 53.

coup, enfin l'influence romaine se manifeste dans l'imitation de la tête casquée du denier consulaire.

Nous avons réuni sur la planche VII, les médailles que nous croyons avoir été frappées dans plusieurs contrées de la Gaule, à une époque peu antérieure à l'an 100 avant J. C. La tête d'Apollon nue ou laurée est encore le type le plus ordinaire du droit. Sur le revers le cheval conduit devient beaucoup plus rare, il est remplacé souvent par le cheval libre, quelquefois monté de son cavalier. On trouve le sanglier à toutes les époques et dans des contrées fort éloignées les unes des autres, c'est un symbole qui semble avoir été employé généralement soit comme type principal, soit comme accessoire. Mais d'autres symboles ne tardent pas à être ajoutés aux anciens types gaulois, on voit paraître le cerf, le lion et une figure en forme de grand V, que l'on a désignée sous les noms d'œil et de fourchons. On trouve aussi l'aigle éployée, le coq ou la chimère, et probablement beaucoup d'autres objets que nous n'avons pas été à même de pouvoir observer et qui seront le sujet de découvertes postérieures. Dans l'état des connaissances actuelles, nous ne pouvons signaler la totalité des types qui ont été employés par nos ancêtres, le temps et le concours d'un grand nombre d'observations particulières présenteront dans la suite un ensemble plus complet ; nous devons nous contenter pour le moment de quelques indications qui pourront mettre sur la voie.

Les n°s. 1 à 6 présentent des médailles d'argent ou plutôt de billon qui sont données, par M. Lelewel, à un peuple des contrées méridionales de la Gaule, les *Cavares* (1). M. de La Saussaye les regarde aussi comme appartenant à la Narbonnaise (2), mais il ne les a cependant pas admises dans son ouvrage spécial sur la numismatique de cette contrée (3). Nous devons dire que ces savants, trompés probablement par de mauvais exemplaires de ces espèces, ont cru voir au-dessus du cerf, l'un un sanglier, et l'autre un oiseau, qui n'existent pas en réalité, ainsi qu'on peut s'en assurer sur les exemplaires de notre cabinet et sur ceux du Musée d'antiquités de Rouen.

N°. 7, *argent*. Le buste de Diane ou Artémis et le lion indiquent bien

(1) Type gaulois, Atlas, Pl. V, 5.
(2) Revue numism., 1840, p. 248, Pl. XV, 4.
(3) Numismatique de la Gaule Narbonnaise. 1842, p. 135.

que cette médaille appartient à un peuple de la Narbonnaise, qui imitait les monnaies de Massalie, dont probablement il était dépendant.

N°. 8. Cette pièce qui a été trouvée dans l'Avranchin paraît appartenir au centre de la Gaule.

N°. 9. Semble rentrer dans la classe des pièces attribuées aux *Cavares*.

N°s. 10 et 12, *bronze*. Ces espèces doivent être rangées dans la classe des médailles trouvées à Artenay (Loiret) et signalées par M. Vergnaud-Romagnési dans la Revue numismatique, 1836, p. 316. Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de proposer pour celle à l'aigle, l'attribution à la cité de Lisieux; ces espèces ne se trouvent point en Normandie, nous pensons qu'il serait bien plus convenable de les attribuer à la cité des *Carnutes*, chez lesquels ont les a trouvées en grand nombre.

N°s. 11, 13 et 15. Celles-ci ont été trouvées en Normandie, près de Pont-Audemer et de St.-Pierre-sur-Dives. Elles offrent les types du lion, du cheval et du sanglier, qui peuvent appartenir à différentes contrées de la Gaule.

N°. 14, *argent*. Pièce conservant encore l'ancien style et qui appartient aux *Pictons* par le symbole caractéristique d'une main étendue qui figure au-dessous du cheval conduit.

N°. 16, *bronze*. Doit être attribuée à la Belgique, à cause des fourchons ou de la figure d'un V, que l'on considère aussi quelquefois comme un œil.

N°s. 17 et 18, *or*. On attribue à un peuple de la Belgique, aux *Ambiens*, des espèces semblables aux nôtres sur lesquelles on voit encore le symbole du V, au milieu duquel se trouvent d'autres symboles, le cercle ou la roue avec des globes radieux.

N°. 19. Médaille de la même famille, probablement un peu plus récente, puisqu'elle est épigraphique, mais que cependant nous n'avons pas cru devoir séparer de ses analogues muettes. On voit à l'exergue, sur le revers, au-dessous du cheval, ..TTINA *(Gottina)*, d'après M. Lelewel, qui a eu l'occasion de voir plusieurs médailles de ce genre. Il affirme que ces pièces se rencontrent dans toute l'étendue de l'ancienne Belgique-Gauloise, dans le Luxembourg et en Angleterre (1). La

(1) Etudes numism. Type gaulois, p 170. Atlas, Pl. III, 39; IV, 19 à 23.

nôtre vient confirmer cette assertion, puisqu'elle a été trouvée à Cassel, ancien département de la Sarre.

N°s. 20 et 21, *Potin*. Ces espèces doivent appartenir aux *Silvanectes*, chez lesquels elles ont été trouvées en nombre.

N°. 22, *argent*. Cette médaille bien connue, dont on possède même des exemplaires avec des légendes, appartient aux *Volces-Arecomices*.

N°s. 23, 24, 25, *or*. Statères des Arvernes avec la tête nue ou laurée d'Apollon et le cheval libre, courant à gauche; le symbole de l'S et le *diota* sur les deux premiers, le cercle centré sur le dernier. Ces monnaies qui abondent en Auvergne rentrent dans la classe de celles qui sont attribuées à Vercingétorix, depuis la publication du mémoire de M. de la Saussaye (1).

N°. 26, *argent*. Obole qui conserve le type antique du cheval conduit, appartenant aux contrées centrales de la Gaule.

N°s. 27, 28, 29, *billon*. Petites espèces minces en billon offrant les unes, une tête grossière de face, qui occupe toute l'étendue du champ, et un sanglier; les autres des symboles de l'S et le cheval avec le cercle perlé. Ces petites monnaies ont été trouvées par milliers chez les *Andecaves*, et elles doivent leur être attribuées, puisqu'on ne les a point retrouvées sur d'autres points.

N°s. 30, 31, *argent*. Pièces trouvées en nombre dans les ruines de *Juliobona Caletorum* et qui doivent être données au peuple de cette contrée.

N°. 32. On voit sur cette petite pièce une tête casquée, à gauche, et sur le revers une tête humaine et le symbole en forme d'S, à la place du conducteur, au-dessus du cheval. Elle se trouve figurée dans l'ouvrage de P. Petau, parmi les pièces d'argent.

N°. 33. Pièce qui offre également une tête casquée, mais plus dans le goût romain. Le revers présente le coursier, à gauche, et la roue à quatre rayons.. Elle a été trouvée dans la presqu'île du Cotentin.

N°s 34, 35, *bronze*. Ces deux médailles dont les types sont insolites sur des monnaies Gauloises proviennent des environs de Dieppe, par conséquent de l'extrémité du territoire des *Calètes*. La première présente

(1) Revue numism. 1837, p. 162.

sur le droit, les symboles perlés de l'S, du croissant et du cercle, et sur le revers, un coq, l'aîle levée et dans l'attitude de marcher, à droite ; sur le côté et en avant, le symbole perlé de l'S. La seconde offre la tête casquée et aîlée des pièces consulaires romaines, et sur le revers la figure d'un coq ou plutôt d'une chimère, parce que l'on a appliqué un masque de tête humaine à la partie inférieure du corps de cet oiseau ; en avant, un astre à rayons ondulés. Ces pièces sont très-remarquables et nous ne croyons pas que l'on ait jamais publié quelque chose d'analogue à ces médailles qui paraissent ici pour la première fois.

Pl. XI bis, n°. 14, *argent*. Tête de Cérès, à gauche, avec des poissons ; sur le revers, le cheval libre, courant à gauche, et au cou duquel est un cóllier attaché à un nœud coulant. Cette médaille, qui se trouve dans le midi de la France, est, suivant M. le duc de Luynes, une imitation gauloise des médailles d'Emporium en Espagne (1). Elle est aussi figurée par M. Lelewel, mais d'une manière imparfaite et avec une variante dans la position du cheval, qui est en sens inverse de la nôtre (2).

N°. 15, *argent*. Cette petite médaille, d'une barbarie excessive, présente une tête dont les cheveux sont hérissés symétriquement, et sur le revers, le cheval courant, avec le symbole de la roue, dans la partie supérieure, et au-dessous une espèce de losange dont les angles sont arrêtés par un globule. Elle est inédite.

N°. 16. Cette monnaie d'argent appartient aux *Cambiovicenses* d'Aquitaine. Elle offre d'un côté une tête, à gauche, couverte d'une coiffure bizarre, formée de trois parties lobulaires ; de l'autre, le cheval marchant au pas, à gauche ; au-dessus, le sanglier ; au-dessous, une croix pommetée, Cet exemplaire, qui appartient à M. le comte de Kergariou, est mieux conservé et plus complet que celui publié par M. de La Saussaye (3), qui a été reproduit par M. Lelewel (4).

N°s. 17, 18. Petites pièces qui rentrent dans l'espèce de celles trouvées à *Juliobona*, mais qui cependant en diffèrent par les symboles du

(1) Rev. num., 1840, p. 86.
(2) Type gaulois, Pl. II, 23.
(3) Rev. num., 1836, p. 208, Pl. VIII, 7 ; 1840, p. 251, Pl. XVI, 8.
(4) Type gaulois, Pl, IX, 39.

revers. Elles présentent sur une face une tête, à droite, avec une chevelure enroulée par mèches, en forme d'ᔕ; sur l'autre, le coursier libre, à droite, entre un cercle et une lyre. Ces empreintes sont plus complètes que celles reproduites par M. Lelewel (1).

N°. 19. Cette jolie petite médaille, qui est inédite, offre, d'un côté, la tête casquée de *Bélisana*, la Minerve gauloise, à droite, et de l'autre, le cheval libre, courant, à droite, entouré de symboles. Nous croyons qu'elle doit être attribuée aux *Arvernes*.



TROISIEME PÉRIODE.

Médailles gallo-romaines, épigraphiques, autonomes, avec des noms de peuples et de chefs.

Nous avons vu dans le précédent paragraphe les espèces monnayées éprouver des changements assez notables dans leur fabrication,

(1) Type gaulois, Pl. VI, 9.

et particulièrement abandonner l'imitation grecque, pour tendre vers le système romain. Nous voici parvenu à une époque encore plus nettement caractérisée, puisque des légendes vont accompagner désormais presque toutes les monnaies que nous regardons comme appartenant à cette troisième catégorie.

Les monnaies d'or de cette époque sont rares, on n'en peut citer qu'un très-petit nombre. Celles d'argent et de bronze sont au contraire assez abondantes. Quelques contrées continuent à couler leurs espèces de bronze, tandis que leurs monnaies d'argent sont frappées, ainsi qu'on en a la preuve par les médailles des *Santons* et des *Turons* qui portent les noms des chefs *Q. Doci* et *Cantorix.*

Une tête subsiste presque toujours du côté du droit, mais elle cesse assez généralement d'avoir le caractère gallo-grec qui était le type favori de la seconde période. Elle devient plus capricieuse, souvent elle est casquée et imitée du dernier consulaire, ou bien elle se féminise en prenant quelquefois des cheveux cordonnés avec torsades ou diadêmes. La tête laurée d'Apollon-Belen a, pour ainsi dire, disparu, elle est remplacée par une tête allégorique de la cité, du peuple ou celle de Diane.

Le revers présente, presque toujours, le cheval en liberté, ou sanglé et bridé, ou monté de son cavalier; le personnage mystérieux qui le dirigeait ne paraît plus que rarement. Quelques peuples, les Turons, les Veliocasses conservent encore cependant le type du Bige, mais qui semble alors être plutôt une imitation de celui qui se trouve sur les pièces consulaires que l'ancien Bige Macédonien.

Si un autre type que celui du cheval se produit, c'est ordinairement l'antique sanglier gaulois, ou le guerrier armé, à pied, d'abord avec l'enseigne gauloise du sanglier, ensuite habillé et armé à la romaine et enfin le cavalier armé courant à toute bride. On voit aussi paraître le lion emprunté des monnaies Massaliennes, le Pégase, l'hippocampe, etc. Quelques contrées en signe de leur soumission aux volontés de Rome, tels que les Lexoviens, adoptent l'aigle éployée, emblême de la servitude.

Résumons les caractères essentiels de cette période que nous n'avons pas cru pouvoir subdiviser comme les précédentes, à cause de la con-

fusion et du désordre qui nous semble résulter de monnaies fabriquées pour la plupart avec une grande précipitation et au milieu des circonstances extraordinaires amenées par les invasions romaines.

Pièces d'argent : Celles portant les mots *Kaletidou*, *Solima*, *Togirix*, *Andecom*, *Juli*, etc, ont un flan épais et globuleux ; les traits de la physionomie sont grossiers ; la fabrication en est généralement mauvaise ; la pièce n'est presque jamais frappée régulièrement, de manière que le flan ne correspond pas à l'étendue des objets gravés sur les coins. Il faut souvent, pour posséder une empreinte complète, avoir jusqu'à huit ou dix exemplaires, et encore on n'est pas toujours certain d'arriver à un résultat satisfaisant.

Les pièces des Santons, celles où se lisent les mots *Atpili-Orcitirix*, *Atevla-Vlatos*, *Epad*, *Senodon-Caledu*, *Eburo*, *Durnacos-Auscro*, *Com*, etc., sont ordinairement moins mauvaises, les flans moins épais, l'empreinte plus régulière, la gravure meilleure ; les têtes mieux dessinées sont souvent imitées des deniers consulaires. Comme la tête casquée de Pallas est le type le plus ordinaire des monnaies d'argent de la république romaine ; c'est aussi celui qui se trouve le plus fréquemment copié sur les quinaires gaulois de cette époque. Le cheval du revers est aussi mieux dessiné, en un mot l'ensemble de la fabrication est mieux entendu. Quelques-unes de ces pièces sont légèrement convexes du côté de la tête et un peu concaves sur la partie opposée.

Les caractères employés pour les légendes ressemblent beaucoup à ceux des familles romaines ; ils sont généralement formés d'un trait maigre et uniforme, les extrémités et les angles sont terminés par un point. Ceux qui appartiennent aux premiers essais dans ce genre ont un aspect d'hésitation et d'incertitude facile à reconnaître ; on voit que la main qui les a tracés, quoique capable de former une tête et un cheval, sinon corrects au moins supportables, était inaccoutumée et inhabile à manier des lettres alphabétiques.

Les médailles de bronze conservent davantage le caractère primitif pour la forme du flan, car pour les types, nous avons indiqué précédemment quelques-unes des modifications qu'ils ont subies. Le flan généralement est coulé, pour être ensuite soumis à la frappe dans le plus grand nombre, comme on le pratiquait pour beaucoup de monnaies

grecques, et notamment pour celles de Marseille. Le moulage complet a cependant toujours été employé par certaines tribus gauloises jusqu'aux derniers moments de leur existence politique. Nous avons signalé précédemment les pièces des Santons et des Turons.

La même particularité se remarque en Orient, dans le second siècle de notre ère; on voit les villes d'Antioche, d'Alexandrie et quelques autres fabriquer beaucoup de monnaies moulées aux effigies des empereurs et de leurs familles, lorsque dans les autres parties de l'Empire les pièces étaient frappées.

Presque toutes les médailles de cette période portent un grenetis; il est même quelquefois double comme sur celles des Eburoviques.

Nous allons maintenant parcourir les quatre grandes provinces de la Gaule pour assigner aux peuples ou cités dont elles portent les noms, les monnaies que nous avons réunies sur les planches VIII, IX, X, XI.

NARBONNAISE.

Massilia. Quoique les espèces frappées par la Colonie Phocéenne de Marseille soient bien connues et que tout récemment encore elles viennent d'être l'objet d'une étude particulière dans le bel ouvrage de M. de La Saussaye, nous avons cru cependant ne pouvoir nous dispenser de présenter ici celles qui étaient à notre disposition, parce que nous les avons considérées comme point de départ et de comparaison avec les monnaies des autres contrées de la Gaule. Ces médailles sont très-probablement aussi d'une époque plus reculée que celle que nous avons assignée à cette période; mais il y a peu d'inconvénient à les placer ici, puisque nous ne les considérons dans cet ouvrage que comme un accessoire en-dehors en quelque sorte de nos études.

Les n°s. 26 à 30 de la planche XI présentent ces belles oboles Massaliennes d'argent, qui offrent la tête d'Apollon Delphien et la roue à quatre rayons avec les lettres M A dans deux des cantons.

Ces pièces sont classées par M. de la Saussaye (1) de la cinquième à la huitième époque, IIIe. type d'Apollon.

(1) Numismatique de la Gaule Narbonnaise, 1842. p. 11. Pl. I, 24 à 53.

N°s. 31, 32, 33, drachmes avec la tête de Diane et le lion dans différentes positions, l'inscription porte ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ (des Massaliens).

Ces monnaies sont analogues à celles qu'indique M. de La Saussaye (1) dans les sixième et septième époque, IIIe. et IVe. type de Diane.

N°s. 34, 35, 36, *bronze*. Médailles avec la tête d'Apollon laurée, le taureau cornupéte et l'inscription précédente à l'exergue.

Elles sont classées dans la sixième et huitième époque, 1er. type d'Apollon (2).

Cabellio. Pl. XI, 22. La médaille coloniale de Cavaillon offre d'un côté la tête casquée de Mars ou celle du peuple de *Cabellio* personnifié, avec la légende COL, et de l'autre une tête de femme, dans une couronne de laurier, regardée comme celle de la nymphe locale de *Cabellio*, avec les lettres, CABE, initiales du nom de la colonie.

Nemausus. Pl. XI, 23. Cette petite médaille de bronze présente le buste casqué du peuple de *Nemausus* personnifié, et sur le revers Hygie donnant à manger aux serpents; l'inscription porte, NEM-COL.

N°s. 24 et 25 offrent les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa avec le crocodile attaché à un palmier. Ces espèces sont bien connues et se trouvent dans toutes les collections.

Vocontii. Pl. X, 4. Cette pièce autonome des Vocontiens est inédite, elle présente pour type le sanglier; elle a été trouvée avec quelques autres Gauloises près de St.-Pierre-sur-Dives (Calvados). Il ne peut y avoir aucune incertitude sur son attribution, puisqu'on lit du côté de la tête, V-O-CONTII.

AQUITAINE.

Arverni. Pl. X, 6. C'est sur l'autorité de M. de La Saussaye (3) que nous donnons à l'Auvergne cette petite médaille. Celle-ci a été trouvée en Normandie, près de Caen. Le type du guerrier debout, appuyé sur son bouclier, et tenant une enseigne gauloise, est une innovation relative-

(1) Numismatique de la Gaule Narbonnaise, 1842, p. 29, n°. 236; p. 26, n°. 198.

(2) Numismatique de la Gaule Narbonnaise, 1842. p. 33 et suiv., n°. 283 à 316.

(3) Revue numism. 1840. P. 250.

ment aux types antérieurs. Jusqu'à présent la légende peut paraître douteuse, cependant M. Lelewel lit *Vipotalo*, qu'il considère comme le nom d'un chef (1).

Nos. 28 et 29 sont des médailles appartenant à deux chefs Arvernes, *Epadnactus* et *Vergasillaunus*. Elles sont frappées évidemment sous l'influence romaine.

Belindi. Pl. XI, 16. Cette petite médaille d'argent dont l'empreinte est incomplète par l'effet d'un mouvement du coin, nous semble rentrer dans l'espèce de celles qu'a publiées M. le marquis de Lagoy, qui les attribue avec beaucoup de vraisemblance aux *Belindi*. La nôtre provient du *Champ-du-Trésor*, à Limesy (Seine-Inférieure), qui était si riche en monnaies Gauloises.

Boïi vel Boates. Pl. IX, 4. Nous proposons d'attribuer aux Boïens d'Aquitaine une pièce d'argent très-curieuse que nous regardons comme inédite et sur laquelle on lit, BOYIBIJON du côté de la tête. Cette inscription semble se rapprocher beaucoup de la forme Grecque en indiquant le nom du peuple au génitif. Peut-être aussi doit-on considérer ce mot comme un nom propre de chef ? On voit sur le revers le cheval libre, le *Sus Gallicus* et un autre animal indéterminé qui semble tenir du lézard.

Santones. Pl. XI, 2 à 9. Médailles d'argent des Santons avec les noms des chefs, Q. DOCI, ARIVOS, tout-à-fait fabriquées dans le goût romain. Elles proviennent aussi pour la plupart des découvertes de Limesy.

— Pl. VIII, 2 à 9. Ces pièces coulées très-grossièrement en potin proviennent d'une découverte faite en 1832, dans le Doubs, à Besançon. Elles sont attribuées aux Santons depuis la publication du mémoire de M. A. Barthélemy, inséré dans la revue numismatique de 1838 (p. 1, Pl. 1). On lit sur trois de ces espèces le nom du chef Q. DOCI, connu par les petites médailles d'argent que nous venons d'indiquer.

LYONNAISE OU CELTIQUE.

Andecavi. Pl. X, 1. Sur la médaille d'argent, qui porte la légende, ANDECOM répétée sur les deux faces, et attribuée aux *Andecavi*, on

(1) Etudes numism. T. 1er., p. 349.

peut remarquer, au-dessous du cheval du revers, le sanglier que l'on considère comme le sommet de l'enseigne militaire gauloise.

Sur deux autres pièces de bronze (nos. 2 et 3), regardées aussi comme appartenant au même peuple, on voit une tête casquée d'un côté et un cavalier, vêtu à la romaine, de l'autre.

Aulerci-Cenomani. Pl. VIII, 24. Nous proposerons d'attribuer aux Cenomans la rare et curieuse médaille de bronze du cabinet du Roi, sur laquelle on lit, AVLIRCVS devant la tête, et qui présente sur son revers, un génie ailé debout tenant une couronne, devant un lion qui se dresse sur ses pattes de derrière; au-dessous, un cercle perlé et le sanglier gaulois.

Le n°. 25 offre une petite médaille d'argent, du musée de Rouen, que nous croyons inédite; elle porte pour légende, au-dessus du cheval de revers le mot AVLERCOS. Les trois premiers caractères sont liés ensemble, il peut y avoir doute sur la valeur du quatrième, E ou I, ce qui ne change rien pour l'application qui doit en être faite à un des peuples de la confédération des Aulerques. Nous considérons également cette médaille comme devant appartenir aux Cenomans, peuple puissant, qui a joué un grand rôle dans l'antiquité et auquel cependant à notre connaissance on n'avait point attribué de monnaie.

Aulerci-Diablintes. Pl. IX, 10, 11; XI, 17. Pièces d'argent, très-mal fabriquées que l'on attribue ordinairement aux *Diablintes*. On lit sur le revers du côté du cheval, le mot DIA-OV-; qui paraît se rapprocher des *Diaulitæ*, de Ptolémée. Il faut convenir néanmoins que cette lecture est encore douteuse.

Aulerci-Eburovices. Pl. VIII, 19, 20. Ces petites médailles de bronze ont été trouvées dans les ruines mêmes de l'ancienne cité des Eburoviques, au Vieil-Evreux, et cette circonstance vient lever toutes les incertitudes qui auraient encore pu exister relativement à l'attribution de ces espèces qui doivent bien être classées aux *Aulerci-Eburovices*. Le n°. 1er. de la Pl. IX est l'empreinte d'un exemplaire du cabinet du Roi, dont la figure a été donnée aussi dans la Revue Numismatique de 1840 (Pl. XVII, 8).

Les nos. 21, 22, 23, reproduisent les types d'une médaille de bronze, bien connue et dont l'attribution à ce peuple ne peut laisser d'incertitude.

Le premier exemplaire a été aussi découvert parmi les ruines du Vieil-Evreux, que les antiquaires du pays, MM. F. Rever, Auguste Le Prévost et Bonnin ont long-temps considéré comme l'ancien *Mediolanum-Aulercorum* (1). Nous avons figuré (Pl. XII, 10, 11) un denier consulaire et une médaille de la Campanie avec le taureau à face humaine, qui ont été trouvés dans le même emplacement, ainsi que le petit sanglier de bronze, dont la vignette, placée à la fin de ce chapitre reproduit le dessin, que nous a communiqué avec beaucoup de bienveillance M. Bonnin, antiquaire judicieux et éclairé, qui s'occupe avec zèle et succès d'explorer les monuments antiques de sa patrie.

Cette figurine du sanglier-Gaulois retrouvée au milieu des débris d'une antique cité dont les monnaies autonomes portent pour type principal le même symbole, a quelque chose de trop remarquable pour que nous ne nous soyons pas empressé de le faire connaître. Ce rapprochement nous semble démontrer de plus en plus la valeur religieuse que l'on doit accorder au sanglier monétaire, qui est devenu « un symbole « naturel de la force farouche des Gaulois et de leur vie sauvage dans « les marécages qui couvraient la plus grande partie de leur terri-« toire (2) »

Caleti vel Galetes. Pl. IX, 12 à 19; Pl. XI bis, 20. Ces petites pièces d'argent sont bien connues; elles ont été l'objet de longues controverses dans la Revue Numismatique; nous n'entreprendrons pas de les faire revivre. Il nous suffit de reconnaître que l'inscription, ΚΑΛ€ΤΙΔΟΥ qui résulte de la lecture la plus complète de ces espèces, doit s'appliquer aux Calètes, sans difficulté, ainsi que l'avaient pensé anciennement Bouteroue et tout récemment M. Lelewel, qui a adopté cette attribution.

Les n°. 20, 21, 22, sont aussi des espèces que nous croyons appartenir aux Calètes; la legende CALEDV, qui se trouve inscrite soit sur le droit, soit sur le revers, selon les variétés qui existent, nous paraît le commencement du nom de CALETV*rum* (*Caletorum*, des Calètes). La permutation du T en D est fréquente dans les inscriptions antiques et l'on en pourrait citer de nombreux exemples; mais sans

(1) Mém. sur les ruines du Vieil-Evreux, par F. Rever, 1827, in-8°. P. 107.

(2) *Sur le véritable symbole de la nation Gauloise*, par M. de La Saussaye, dans la Revue numism. de 1840, p. 247, travail précieux à consulter.

sortir de la numismatique, n'avons-nous pas les pièces de Tournay, sur lesquelles on lit, DVRNACOS? La fabrication des unes et des autres, ainsi que le poids, indique bien que ces monnaies sont contemporaines. Nous devons dire aussi que plusieurs exemplaires des espèces avec les mots, SENODON-CALEDV, faisaient partie de découvertes importantes de monnaies gauloises qui ont eu lieu dans le *Champ-du-Trésor*, à Limesy, c'est-à-dire, sinon chez les *Caleti* eux-mêmes, au moins sur la limite très-rapprochée des *Veliocasses*.

Lexovii. Pl. IX, 2. La découverte récente faite au chef-lieu de la cité des Viducassiens (aujourd'hui le village de Vieux, près de Caen), dans des fouilles dirigées avec succès par notre digne confrère, M. Du Méril, ne peut plus permettre de douter de l'attribution aux *Lixovii*, de la pièce de bronze du Vergobret *Cisiambos-Cattos*, faite d'une manière si heureuse par M. de Saulcy. Cette pièce aujourd'hui déposée au Musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen, contient du côté de la roue à quatre rayons la légende : SIMISSOS-PVPLICOS-LIXOVIO- et du côté de l'aigle éployée ; CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO.

Sequani. Pl. X, 5. Cette petite médaille d'argent, ordinairement très-mal fabriquée, porte presque toujours une légende tronquée; on ne peut plus lire sur celle-ci que. . . . . ANOIO (*Sequanoio*). Elle a été publiée plusieurs fois, dans la revue numismatique (1836, p. 314; 1840, p. 255). Le type du revers présente le sanglier gaulois.

Turones. Pl. IX, 26 à 30. Médailles coulées en potin, avec la légende TVRONOS devant la tête, et le nom du chef CANTORIX, au revers. Le n°. 31 est frappé, il offre sur son revers, un bige monté par un personnage nu, armé d'un bouclier et prêt à lancer un javelot. C'est une copie servile d'un denier de la famille *Licinia*, qui est figuré Pl. XII, 6; on lit à l'exergue, le nom du chef TRICOS.

Veliocasses. Pl. IX, 5, 6, 7, 8. Les médailles de bronze appartenant à la capitale des *Veliocasses*, nommée alors RATVMACOS, sont connues; elles ont été indiquées d'abord dans le catalogue de M. Mionnet (1); ensuite M. Deville en a fait l'objet d'un travail particulier, inséré dans les mémoires des Antiquaires de Normandie (2); enfin M. de La

(1) Descrip. des méd. antiq. T. I, p. 82. Supp. I, 149.
(2) Ier. vol., 2e. série in-4°., p. 60.

Saussaye en a signalé une nouvelle, dans la Revue Numismatique de 1840, p. 256. SVTICOS est le seul nom de chef que l'on ait encore rencontré sur tous les petits bronzes de ce peuple.

BELGIQUE.

Atrebates. Pl. XI, 13. Ce demi denier d'argent de *Com* ou *Comios*, roi des Atrebates, a été reconnu dès le début des études sur la numismatique des Gaules, par Claude Bouteroue. Son attribution n'est pas douteuse.

Eburones. Pl. X, 30. Ce quinaire avec la tête de Pallas et le cavalier armé est une imitation, ainsi que le précédent, des pièces consulaires. Il y a long-temps qu'il est connu par la publication de Bouteroue (1); le catalogue de Mionnet et plusieurs autres ouvrages l'ont ensuite signalé.

Helvetii. Pl. IX, 9; XI, 15. Nous croyons, comme l'ont pensé autrefois Bouteroue et Oderico (2), et tout nouvellement M. Lelewel que les quinaires sur lesquels on lit : ORCITIRIX sur le revers, doivent être attribués à l'Helvétien Orgétorix dont parle César (3). Les nôtres proviennent des environs de Rouen. Sur le premier on voit du côté de la tête diadémée la légende ATPILI-II. On en connaît une autre variété sur laquelle on lit : COIOS. On croit que *Coios* ou *Goios* est le second nom d'Orgétorix, et que *Atpili* répond au titre de *rex* ou *dynasté* (4).

Mediomatrici. Pl. XI, 14. Cette médaille des Médiomatriciens rentre dans la classe, assez nombreuse, de celles dont les types de Pallas et du cavalier armé avaient été empruntés aux monnaies romaines, par la majeure partie des peuples de cette contrée, à une époque très-rapprochée de l'invasion de César. On la trouve indiquée dans Mionnet (5), et l'atlas de M. Lelewel donne l'empreinte d'une pièce qui paraît semblable (Pl. IX, 5).

Remi. Pl. VIII, 10 à 13; Pl. XI bis, 21, Les médailles de bronze

(1) *Recherches curieuses des monnaies de France*, 1666, in-fol., p. 41.
(2) *De argenteo Orgetorigis numo conjecturæ* Romæ, 1767, in-4°., fig.
(3) De bello gallico, I.
(4) Etudes numism. T. I, p. 245.
(5) Description des méd. antiq. grecques et romaines, T. I, p. 83.

des Rémois, avec la légende REMOS—ATISIOS et le lion courant ont été signalées depuis long-temps par les historiens du pays; elles se trouvent aussi indiquées dans le catalogue de M. Mionnet (1) et figurées, mais d'une manière imparfaite, dans l'atlas de M. Lelewel (Pl. VI, 60).

Le n°. 14 offre le petit bronze, bien connu, frappé dans les derniers moments de l'existence de la monnaie gauloise. Il présente d'un côté la triple face de Diane-Artemis, déesse de la chasse qui préside nuit et jour à la course de la lune; elle est représentée sur le revers par le bige qui s'y trouve figuré (2).

Treveri. Pl. VIII, 16. On donne à *Indutiomar*, chef des Trévériens, le petit bronze sur lequel on voit d'un côté une tête casquée et de l'autre le taureau cornupète avec la légende, GERMANV—INDVTILIL. Cette pièce, qui est commune, est surtout abondante dans le Luxembourg.

Turnacum. Pl. XI, 10, 11, 12; XI *bis*, 22, 23. Les quinaires aux types de Pallas et du cavalier armé avec les légendes, DVRNACOS—AVSCRO, ont été attribués à Tournay dès l'origine des études sur les médailles gauloises, par Bouteroue, et nous croyons cette attribution bien fondée. Elle a été aussi adoptée par M. Lelewel qui l'appelle *Durnak-Nerviorum.*

Veromandui. Pl. XI, 20. Une pièce de bronze semblable à celle-ci, figure dans l'atlas de M. Lelewel (Pl. I, 8); il l'attribue aux Veromanduins. Précédemment les Antiquaires anglais la revendiquaient pour leur pays et l'ont plusieurs fois donnée à leur roi *Cunobelinus.* Le type du lion qui se trouve sur cette monnaie nous semble un rapprochement favorable en faveur de l'opinion de M. Lelewel, puisque les Rémois, leurs voisins de la même province, l'avaient aussi adopté pour des espèces de bronze qui paraissent contemporaines.

L'étude des médailles de la Gaule est loin d'être arrivée à son terme; elle sera pendant long-temps l'objet des travaux et des méditations des

(1) Description des méd. antiq. grecques et romaines, T. I, p. 82.
(2) Etudes numism. T. I, p. 272.

Antiquaires qui voudront s'y livrer. L'état de nos connaissances ne permet pas, sans doute, dans ce moment, d'expliquer tous les types ni de rendre compte des légendes connues; il est à craindre même qu'il ne reste des difficultés insurmontables, à cause de l'obscurité profonde qui règne sur l'histoire de nos ancêtres. Mais ces considérations ne doivent pas empêcher de recueillir les débris épars que présente la numismatique gauloise épigraphique. C'est dans ce but que nous avons réuni quelques-unes de ces espèces qui donnent probablement des noms de princes, chefs ou magistrats.

ANSALI. Pl. VIII, 17. Cette pièce d'argent que nous croyons inédite offre sur une face un buste viril à cheveux courts, et sur l'autre, un cavalier armé d'un bouclier rond, courant, à gauche, avec le mot ANSALI, au-dessous. Ce denier est une imitation, pour le revers, d'une médaille consulaire de la famille *Manlia*, (Pl. XII, 12). S'il était admis que quelques tribus gauloises conservassent des traditions de famille, comme chez les Romains, on pourrait supposer que ceux qui se prétendaient les descendants de ce guerrier d'une taille gigantesque qui défia le plus vaillant des Romains en s'avançant sur les bords de l'Anio (le Teverone), auraient fait frapper cette médaille pour répondre à celle de la famille romaine et aussi pour en conserver le nom. Mais c'est là probablement une hypothèse sans fondement.

ATEVLA—VLATOS. Pl. IX, 23, 24, 25. Cette pièce dont on connaît deux variétés, l'une avec le pentagone et le croissant, et l'autre, avec le quatre-feuilles et l'épi, a provoqué inutilement les recherches d'un grand nombre d'Antiquaires. Elle a été attribuée pendant longtemps, mais sans aucun motif raisonnable, à Attila, roi des Huns. Nous nous contenterons de faire remarquer que les types de cette médaille sont essentiellement symboliques; le buste ailé du droit, porte des mamelles bien caractérisées; il a un collier à fermoir auquel les ailes paraissent fixées. Sur le revers, le cheval, que l'on a pris quelquefois pour un bœuf, affecte une attitude extraordinaire qui lui donne un caractère mystérieux, qui n'a point échappé à la sagacité de M. Lelewel, qui regarde ce quadrupède comme étant dans une situation d'affliction et de doléance (1). Nous ferons plus tard quelques rapprochements sur

(1) Etudes numism. T. I, p. 328.

le symbolisme de ces types ; il nous suffira de dire ici que cette médaille se rencontre sur tous les points de la France et même en Angleterre. Les nôtres viennent des environs de Rouen.

EIELIM...N. Pl. VIII, 26. Pièce d'or qui présente d'un côté des loupes ou parties bombées, et de l'autre un personnage avec une espèce d'aile attachée aux épaules et aux reins qui paraît se couvrir d'un bouclier.

CN ...... Pl. VIII, 27. Pièce en *electrum* qui porte sur le droit une tête diadémée avec un astre au-dessous du menton, et sur le revers, une figure assise, tenant de la droite une fleur à trois pétales ; elle est appuyée sur un bouclier. Cette médaille présente une légende dont on ne peut déchiffrer que les lettres indiquées.

Il est possible que ces deux médailles n'appartiennent pas au sol de la Gaule, mais bien à des populations gauloises transplantées sur les bords du Danube.

CRICIRV. Pl. VIII, 15, 18. Pièces de bronze bien connues, offrant sur une face, une tête casquée, à gauche, et sur l'autre, Pégase courant à gauche avec la légende CRICIRV. Sur l'une il y a un cercle centré.

LVXTIIKIOS. Pl. X, 11. Cette inscription qui paraît bien convenir à un nom d'homme, se trouve du côté de la tête d'une pièce de bronze, qui offre sur le revers un cheval libre marchant au pas, à droite, et au-dessus une branche garnie de baies. Nous croyons cette médaille inédite et le nom qu'elle indique doit augmenter selon nous la liste des chefs qui ne sont connus que par les monuments numismatiques ; elle appartient au musée de Rouen.

NINNO—NINNO. Pl. X, 7. Il y a long-temps que cette jolie petite médaille a été signalée par P. Pétau et par Bouteroue ; mais c'est bien à tort que M. Lelewel ne reconnaît pas la tête de Mercure sur la première face ; l'aile qui est dans la chevelure ne peut permettre d'en douter un seul instant ; sur l'autre face on trouve le sanglier gaulois.

ΠΙΧΤΙΛΟΣ. Pl. X, 8, 9, 10. On ignore à quelle cité de la Gaule commandait Pixtilos ou Pichtil, mais on sait que c'est celui dont la monnaie présente la plus grande variété. Les nos. 8 et 10, offrant l'un la victoire à cheval avec une palme, et l'autre Pégase terrassant un homme

nu, sont connus. Nous croyons que le n°. 9 présentant aussi Pégase, mais courant au-dessus d'un dragon ailé et du pentagone, est un bronze nouveau digne d'être étudié. Nous aurons sujet de nous en occuper plus tard.

SAM....—..VVS. Pl. X, 27. Quinaire faisant partie de la découverte de Limesy. On en trouve un semblable dans l'atlas de M. Lelewel, Pl. IX, 7.

SOLIMA—SOLIMA. Pl. X, 12 à 16. Les pièces d'argent globuleuses sur lesquelles on trouve des deux cotés, d'une manière plus ou moins complète, le mot *solima* sont connues et très-répandues sur différents points de la France. M. de Saulcy les a attribuées à l'antique *Solimariaca* des Leukois (Soulosse, Vosges). Nous avions embrassé cette opinion plus de six ans avant la publication du mémoire de M. de Saulcy, mais aujourd'hui nous l'avons abandonnée pour des motifs que nous indiquerons dans une autre partie de cet ouvrage. Nous considérons cette inscription comme présentant le commencement du nom de *Solimarus*.

TOGIRIX—TOGIRIX—IVLIVS. Pl. X, 18 à 25. On ne sait dans quelle cité Togirix avait le commandement suprême, mais son pouvoir a dû se prolonger assez long-temps, ainsi qu'il est permis de le supposer par la quantité considérable de ses espèces que l'on découvre sur un grand nombre de points. Nous savons aussi par quelques-unes de ces médailles qu'il vivait du temps de César et qu'il dut faire sa soumission au conquérant romain, puisque ces dernières présentent le nom de *Julius*, plus ou moins imparfaitement imprimé sur des monnaies qui sont frappées avec précipitation et au milieu d'un grand désordre.

Sur la planche XI, 19, on peut voir une pièce de bronze, coulée, qui offre d'un côté une tête casquée et de l'autre un lion courant, à droite. Sur les deux faces on trouve les lettres : TOC, que l'on considère comme les initiales du nom de Togirix. Ces espèces sont communes en Lorraine ; si elles se rapportent au même personnage que les pièces d'argent, il y a lieu de les regarder comme un peu antérieures à la conquête de César, et propres à déterminer la contrée qui a été le siège de sa puissance.

NINNO—MAVC. Pl. XI *bis*, 24. Ce demi-denier que l'on attribue à *Nemausus* est semblable à celui décrit page 48 ; il n'en diffère que par

la seconde partie de l'inscription qui sert de base pour l'attribuer à la capitale des *Volcæ Arecomici*. Mais cette attribution est encore très-problématique.

TASSIE RICON. Pl. XI, 21. Cette pièce en *electrum* appartient à la Grande-Bretagne. Elle offre d'un côté un cavalier armé, courant à gauche, et de l'autre l'inscription *Tassiericon*, renfermée dans un cartouche ou parallélogramme, divisé en deux sections, et placé au centre de la pièce. Cette disposition des inscriptions est particulière à la Bretagne.



CHAPITRE IV.

Système monétaire avec ses divisions.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Les pièces coulées en bronze ou en potin pendant la première période sont trop barbares et trop imparfaites pour que l'on songe à tirer quelques inductions propres à déterminer le rapport qui aurait pu exister entre les espèces formées de même métal; car nous ne croyons pas nécessaire de dire qu'il nous paraît impossible d'établir le système monétaire suivi à cette époque. Un si grand nombre sont tellement altérées par l'oxydation qu'elles ne permettent plus aujourd'hui de les comparer entre elles, quand même on supposerait assez de précision dans des espèces de cette nature pour établir cette possibilité.

Les anneaux ou annelets en potin et en plomb, figurés page 16,

offrent une grande variété de grandeur, de forme et de poids. Il paraît résulter de leur comparaison que les plus pesants étaient d'environ 338 à 340 grains et les plus faibles de 71 à 75, quelques autres de 150 à 160 gr.; ce qui peut faire considérer ces annelets comme *simples*, *doubles* et *quadruples*.

La Rouelle-monnaie du Musée de Rouen (Pl. I, 1.) pèse 46 grains. Mais nous croyons qu'il est préférable de passer de suite aux métaux plus précieux et plus inaltérables qui nous donneront des résultats moins contestables.

SECONDE PÉRIODE.

Les pièces d'or gallo-grecques de la plus forte dimension, les mieux conservées, celles qui sont les plus rapprochées des Statères macédoniens, atteignent le poids de 156 grains; mais il est rare de rencontrer aujourd'hui des espèces assez bien conservées pour le reproduire intégralement. Tant de causes de détérioration ont agi sur ces monnaies qu'il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi.

Les Gaulois empruntèrent donc aux Grecs leur système monétaire comme ils avaient imité les types qui servirent de signe légal pour accréditer leurs nouvelles espèces. Cette fabrication de monnaies d'or, approchant du poids du statère macédonien et de ses divisions, quoique souvent le titre soit bien inférieur, a déjà été constatée dans la Revue numismatique (1).

Les *demi-statères* paraissent être un peu plus rares que les *statères* et les *quarts*; leur poids éprouve nécessairement les variations que l'on remarque dans la pièce entière. Les plus forts pèsent de 76 à 78 grains (Pl. II, 7, 12, 22, 23, 27; Pl. XI *bis*, 2).

Les *quarts* les plus entiers et les mieux conservés pèsent ordinairement de 37 à 39 grains. On voit clairement que le chiffre le plus élevé donne 156 pour la pièce entière, ce qui est une nouvelle preuve de leur rapprochement avec le statère de Philippe II, puisque l'on sait que le poids de celui-ci est de 160 grains.

(1) T. I, p. 84.

Mais, nous le répétons, il est très-rare que le *statère* gaulois arrive à 156 grains ; les plus pesants de ceux que nous avons rencontrés en nature vont seulement à 150 et à 144 grains (Pl. II, 18, 24). Les preuves évidentes d'une longue circulation, dont les pièces portent les marques, les altérations qu'elles subissent par des perforations ou des entailles, pour s'assurer de la valeur métallique, le frottement sur des corps durs pour enlever l'enveloppe qui les recouvre au moment de la découverte sont autant de causes qui nous empêchent de retrouver dans ces espèces l'intégrité de leur poids.

Il ne paraît pas que les *demis* et les *quarts de statères* aient subi autant d'altération, du moins ceux que nous avons retrouvés, sont généralement d'une conservation assez bonne pour donner un poids de 78 et de 39 grains, ce qui reproduit exactement 156, pour la pièce entière.

A mesure que nous nous éloignons de la première imitation grecque et que nous arrivons à la nationalisation de la monnaie, les espèces diminuent généralement de titre et de poids. On pourra peut-être, citer quelques exceptions, mais la marche régulière est certainement décroissante.

Les *statères* les mieux conservés de la Planche III, ne vont pas au-delà de 144 grains, les n°s. 19, 20, 21 descendent à 132 et 133 ; les n°s. 14 et 15 ne pèsent même plus que 126 et 118 grains.

Les deux *demi-statères*, N°s. 16 et 17, trouvés en Normandie, pèsent 63 grains, ce qui ne donne que 124; mais les *quarts* de *statères* de cette même classe, figurés au bas de la planche, atteignent le poids de 36 grains, ce qui arrive au chiffre 144 pour la pièce principale.

Si de là nous passons aux médailles armoricaines trouvées chez les Baiocasses (Pl. IV, 4 à 18), nous verrons que les pièces d'or les mieux conservées ne vont pas au-delà de 140 grains, quelques-unes mêmes, en raison de leur longue circulation, ne pèsent plus que 131 et 132 grains.

Les espèces en *electrum*, des Corisopites au fond de l'Armorique ne s'élèvent pas au-delà de 128 grains pour le *statère* et de 32 pour le *quart*.

Les pièces que l'on découvre chez les Arvernes qui portent d'un côté la tête d'Apollon et de l'autre le cheval libre (Pl. VII, 23, 24, 25), que l'on regarde comme étant de la même famille que celle qui

est attribuée à Vércingétorix, pèsent encore de 138 à 144 grains, quoique cette dernière n'aille point au-delà de 135.

Les monnaies d'or attribuées à la Belgique qui portent les symboles du V, de l'œil, ou des fourchons (Pl. VII, 17, 18, 19), sont encore plus abaissées, puisqu'elles vont seulement de 101 à 114 grains.

Pour les espèces d'argent, nous n'avons qu'un seul exemple de l'époque la plus ancienne, c'est une belle *drachme* d'argent pur (Pl. II, 25), portant une empreinte que l'on trouve aussi sur un *demi statère* du cabinet du roi. Cette médaille d'une conservation parfaite qui a été trouvée à Silly, près Argentan (Orne), pèse 68 grains. Trois autres également en argent, mais d'un temps évidemment postérieur (Pl. VI, 21, 22, 23), pèsent seulement 62 grains.

Les espèces d'argent des Volces-Tectosages, bien connues par l'irrégularité de leur flanc carré (Pl. VI, 25; Pl. XI *bis*, 26, 27), pèsent 63 grains et même au-dessous jusqu'à 56. On trouve aussi quelques espèces du même genre qui, par le poids de 31 et 32 grains, paraissent être des *demi-drachmes*.

Nous avons produit (Pl. VI, 24), une pièce d'argent portant une tête barbue, entourée de croissants et tout-à-fait symbolique, qui pèse seulement 55 grains.

On connaît également quelques pièces d'argent, très-minces (Pl. VI, 10), qui ne pèsent que 16 grains, mais elles sont rares, probablement à cause de leur fragilité et du peu de résistance qu'elles offraient à l'action du temps qui a dû les détruire plus facilement.

On a trouvé en grand nombre chez les Andecaves, une petite monnaie de billon, de la plus faible dimension (Pl. VII, 26, 27, 28), qui paraît avoir été l'obole de cette contrée; elle ne pèse que 7 à 10 grains. Ces oboles Angevines n'ont point le caractère ordinaire des pièces gauloises; au lieu d'être épaisses et globuleuses comme celles-ci, elles sont au contraire très-minces comme des monnaies du moyen-âge. On les a rencontrées par milliers, avec de grossières monnaies coulées en potin, et une seule pièce en *electrum*, près du pont de la Chaloire à Angers.

Il existe encore un certain nombre de petites pièces en argent pur, d'une époque intermédiaire ou de transition qui paraissent être des

demi-drachmes (Pl. VII, 30, 31, 32); leur poids est de 39 et 37 grains.

Les *didrachmes* armoricains (Pl. V), en argent allié ou billon, que l'on trouve chez les Unelliens, les Baiocasses et quelques autres peuples voisins pèsent de 108 à 137 grains, suivant le degré de conservation; le poids le plus ordinaire est depuis 124 à 128.

Ceux trouvés chez les Rédons et les Curiosolites (Pl. XI *bis*, 8, 9, 10), sont plus abaissés; ils pèsent seulement de 100 à 120 grains.

Les deux pièces d'argent (Pl. XI *bis*, 6, 7), qui portent une tête disloquée avec le sanglier au-dessus, pèsent, l'une 113 et l'autre 26 grains.

Nous n'avons pas encore rencontré la *drachme* du système armoricain, mais la *demi-drachme* ou *triobole* se rencontre quelquefois; nous en avons produit quatre spécimen, trouvés en Normandie et en Bretagne armorique (Pl. V, 4 à 7): ils pèsent de 27 à 31 grains, et reproduisent ainsi 108 et 124, chiffres que nous connaissons pour appartenir aux *didrachmes* de même nature.

Ici doivent se terminer les observations qu'il nous a été permis de faire sur cette seconde période, nous devons maintenant passer à l'époque épigraphique, qui ne va pas tarder à nous offrir le développement du système dénarial emprunté aux Romains et destiné à remplacer l'ancien système gallo-grec. Ce sera le sujet du paragraphe suivant.

TROISIÈME PÉRIODE.

Les espèces épigraphiques en or de cette troisième période sont peu abondantes. On ne peut faire des comparaisons assez étendues pour obtenir des données exactes. Il faut donc se borner à quelques indications prises sur le très-petit nombre de celles qui ont pu être étudiées.

La pièce belge sur laquelle on lit . . . TTINA *(Gottina)* (Pl. VII, 19) ne pèse plus que 101 grains; ce doit être le *statère* réduit.

Nous publions une autre petite pièce d'or (Pl. VIII, 26), avec l'inscription, EIEΓIM N, dont le poids n'est que de 50 grains; ce doit être un *demi-statère* abaissé successivement.

Le numéro suivant est encore une pièce inférieure qui pèse seulement

27 grains; c'est probablement un *quart* de *statère* qui donnerait 108, pour la monnaie principale.

Mais ces deux dernières espèces appartiennent-elles réellement à la Gaule, ce peut être l'objet d'un doute?

On cite quelques pièces en *electrum* avec les mots, *Solima*, *Abucato-Abudos* (1) qui pèsent de 126 à 128 grains. La médaille trouvée en Auvergne et que l'on croit appartenir à Vercingétorix pèse encore 135 grains; mais celles que l'on connaît avec les inscriptions, *Vocaran* et *Lucot-Lucotio* (2) ne pèsent plus que 114 grains.

Ainsi, comme on le voit, les espèces d'or ou d'electrum de cette période sont rares, on ne peut en citer qu'un très-petit nombre; et cela doit s'expliquer assez facilement par l'enlèvement des richesses et des métaux précieux que les conquérants romains durent effectuer pendant la lutte engagée pour l'anéantissement de la nationalité gauloise.

Quelques contrées, quelques chefs qui s'étaient soumis plus volontiers obtinrent les titres d'alliés et purent continuer à se gouverner par leurs propres institutions. C'est peut-être à ce motif que nous devons la fabrication de certaines pièces d'argent dont quelques-unes paraissent être des imitations des deniers des familles romaines pour les types, quoique le poids soit inférieur.

Cependant ces espèces sont rares, les quinaires ou demi-deniers sont beaucoup plus abondants et paraissent avoir été le numéraire principal de cette époque, probablement, à cause de la faveur dont il jouissait auprès des peuples qui devaient aimer à retrouver dans ces petites pièces d'argent une certaine analogie avec les anciennes *demi-drachmes* galliques dont nous avons produit quelques specimen.

Nous croyons qu'il y aurait lieu de considérer les noms de peuples ou de chefs, inscrits sur ces monnaies, soit, dans certains cas, comme une garantie de l'émission des espèces qui aurait été imposée pour s'assurer de la fidélité des engagements contractés lors de la concession du droit de monnayage, soit, dans d'autres, comme une manifestation de pouvoir et de suprématie.

(1) Revue numism. 1838, p. 406 et suiv.

(2) P. Petau, *Veterum nummorum gnorisma*. Tab. 2; Bouteroue, *Recherches curieuses des monnaies de France*, p. 69.

Quoi qu'il en soit, nous citerons trois *deniers* d'argent, dont deux (Pl. VIII, 17; XI, 1) sont imités des pièces romaines, le premier pèse 58, et le second 63 grains; ce sont des copies de médailles des familles *Manlia* et *Cornelia*, et un autre à l'ancien type national sur lequel on lit : BOYIBIJON, ce dernier pèse 54 grains (Pl. IX, 4).

Peut-être y aurait-il lieu de regarder aussi comme une pièce dénariale très-abaissée une petite médaille d'argent (Pl. VIII, 28) portant un Hippocampe ou cheval marin sur une de ses faces et dont le poids est seulement de 45 grains.

Mais il est certain que les petites espèces d'argent des Andecaves, des Atrebates, des Aulerques, des Calètes, des Diablintes, des Eburons, des Santons, des Sequanes, de Durnacos, ainsi que celles portant les noms d'*Atevla-Vlatos*, *Epad*, *Ninno*, *Atpilil-Orcitirix*, *Solima*, *Togirix*, etc. (Pl. VIII, 25; IX, 9, 10 à 25; X, 1, 5, 7, 12 à 28, 30; XI, 2 à 17), sont des *quinaires*, dont le poids varie en raison de la conservation de 31 à 39 grains; le poids le plus ordinaire étant cependant 36.

Nous avons déjà fait remarquer au commencement de ce chapitre combien il nous paraissait inutile de vouloir comparer entre elles le poids des espèces de bronze. Ces monnaies offraient en réalité trop peu d'importance sous le rapport de la valeur intrinsèque pour que l'on ait songé à leur donner une très-grande régularité; d'ailleurs l'eussent-elles obtenue, cette précision ne serait plus appréciable aujourd'hui que ces médailles sont toutes détériorées par l'action du temps et leur long séjour dans la terre.

CHAPITRE V.

Symbolisation des types des médailles gauloises anépigraphes.

Le besoin d'apprendre se manifeste de bonne heure chez l'homme, et ce besoin ne s'éteint qu'avec lui. Ceux même qui paraissent les plus indifférents éprouvent cependant le désir de connaître ce qui les touche de plus près, ce qui les environne, la marche des révolutions de l'univers au milieu desquels ils vivent.

Platon, dans le Cratyle, dit expressément que les premiers habitants de la Grèce lui *paraissent n'avoir reconnu pour Dieux que ceux que la plupart des barbares regardent comme tels, le soleil, la lune, les planètes et les autres astres; c'est même de leur cours qu'ils tirent le nom générique de* θεὸς, *à* θεῖν *currere.*

Personne n'ignore la haute influence que les Druides s'étaient acquise chez les Gaulois; leur doctrine était la base de toutes les institutions, leurs arrêts étaient souverains, ils étaient chargés de l'instruction de la jeunesse, de lui expliquer ce qui a rapport à la religion, la morale, les principes de leur philosophie. César dit, « *multa.... de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium vi ac potestate disputant, et Juventuti tradunt* (1). Pomponius Mela nous dit encore, « qu'ils se vantent de « connaître la grandeur et la forme de la terre et du monde, les divers « mouvements du ciel et des astres, et la volonté des dieux. Ils en- « seignent beaucoup de choses sur ces matières à la noblesse la plus dis- « tinguée, et cela d'une manière fort secrete, et pendant long-temps, « y employant quelquefois jusqu'à vingt ans. Ils donnent leurs leçons « dans des cavernes, ou dans des forêts reculées (2). »

Les dogmes particuliers de la religion gauloise nous sont sans doute très-peu connus, mais cependant on ne peut nier que les Gaulois ne rendissent un culte religieux aux éléments et aux différentes parties du monde visible. Il y avait au-dessus de tout, un principe général, qui était considéré, comme l'âme, le moteur caché qui dirigeait l'ensemble de l'univers (3); les Grecs appelaient ce principe *Démiurge* (Δημιουργος).

Dans la célébration des mystères de Cérès à Eleusis, l'hiérophante ou grand-prêtre chantait un morceau qui a été rendu de la manière suivante : « Contemple la nature divine; règle ton esprit comme ton cœur; et « marche dans une voie sûre, en admirant l'unique maître de l'univers. « Il est un, il existe par lui-même....... invisible aux yeux des mortels, « il voit toutes choses. »

(1) C. J. Cæsaris com. de bello gall. VI, 14.

(2) Pomp. Mela. III. Cap. 2.

(3) Les Druides considéraient *Teut* ou *Teutat*, comme le principe vital, l'être suprême, l'esprit universel, le créateur du monde et de l'homme.

Le Dadouque (1) d'Eleusis, qui était le second des quatre ministres des initiations, représentait le soleil dans les cérémonies des mystères de la déesse ; il portait un disque radieux sur sa poitrine et un flambeau dans ses mains.

Le fond de la doctrine des Druides, répandue depuis long-temps chez les peuples occidentaux, était la même que celle des anciens peuples de l'Orient, avant qu'elle eût été altérée par le contact des Romains, même avant l'invasion de César.

Il est constant que les peuples Celtes plaçaient des divinités dans le soleil, dans la lune, dans l'air et dans le feu.

Si le témoignage des anciens ne nous permet aucun doute à ce sujet, nous devons trouver dans les types des médailles gauloises une manifestation de la pensée religieuse qui a nécessairement présidé à leur exécution. C'est cette manifestation que nous nous proposons de suivre en parcourant successivement les phases et les aspects divers sous lesquels elle se présente.

Cercle, roue, croix, croissant, astres radieux, symbole de l'S.

Le *cercle*, la *roue* et le *croissant*, sont incontestablement des symboles les plus anciens.

Les Egyptiens veulent-ils écrire le soleil, ils font un cercle (2). Maxime de Tyr nous apprend que les Péoniens, peuple d'origine celte, voisin de la Macédoine, adoraient le soleil, dont le simulacre était un petit disque attaché à une perche (3).

Spon a publié un Apollon-Sérapis qui porte une roue au-dessus de sa tête (4).

On voit dans le *Trésor de Brandebourg*, sur une médaille de Smyrne, un griffon qui fait mouvoir une roue. Beger en la décrivant dit que c'est un culte septentrional d'Apollon (5).

(1) Δᾳδουχία, Porte-flambeau.
(2) Clem. Alexand. Strom. V, 657.
(3) Dissert. XXXVIII, p. 451-60.
(4) Miscell., p. 87.
(5) T. I, p. 497.

Sur de très-anciennes monnaies primitives découvertes à Athènes, par M. Cousinéry (1), on trouve d'un côté une aire en creux, divisée en plusieurs parties triangulaires et de l'autre une roue à quatre rayons (Pl. XII, 16, 17, 18, 22). Sur le revers des anciennes médailles de *Tarentum Calabriæ*, ne voit-on pas une roue à quatre rayons? Il en est de même des plus anciennes espèces de Syracuse et de Massalie (Pl. XII, 25, 26; XI, 26 à 30).

M. de Crazannes reconnaît sur les monnaies gauloises au type de la croix ou de la roue, que l'on rencontre si fréquemment dans le midi de la France, et notamment dans le pays des Volces-Tectosages, à Vieille-Toulouse, l'analogie évidente qui existe entre ce type de la croix ou de la roue, qui est celui des monnaies de Marseille, des Volces Arecomices et des Ausciens, la forme des rouelles à quatre rayons à jour (Pl. VI, 25, 26, 27; XI *bis*, 26, 27).

Il pense que ce type a dû être adopté par les colonies grecques et que les Massaliens et les Rhodiens d'Espagne copièrent et conservèrent le type déjà créé d'une monnaie nationale (2).

Les Druides initiés aux doctrines de Pythagore l'ont sans doute considérée comme la tétrade sacrée, le plus parfait des nombres, indiquée par quatre lignes renfermées dans le cercle, emblème de l'unité divine et de l'éternité.

« La roue, dit M. de La Saussaye, pourrait être une sorte de signe « abrégé du char d'Apollon, symbole de la course solaire, les quatre « rayons seraient les quatre saisons (3)? »

Le culte lunaire n'est-il pas indiqué chez les Gaulois par la présence du croissant dans la main du Druide, publié par Montfaucon (4)?

Des espèces de croissants antiques, en or, trouvés en Angleterre, en France et particulièrement en Normandie, sont regardés avec raison par M. de La Saussaye, comme des objets pouvant être consacrés aux usages du culte lunaire et particulier aux Druides (5).

(1) Voyage dans la Macédoine. T. II, p. 125; Pl. 4.
(2) Rev. num. 1840, p. 453.
(3) Numism. de la Gaule Narb., p. 56.
(4) Antiq. expliq. T. II, p. 436.
(5) Rev. numism. T. II, p. 81.

Il existait dans le cabinet de Millin, un croissant de charbon de terre de Norfolck, sur lequel on voyait quelques cercles gravés, et qu'il regardait comme un ornement que les Druides tenaient à la main en rendant la justice (1).

Sur une des pierres sculptées d'un monument druidique, qui existe à une demi-lieue de Lockmariaker (2), appelé *Men-Plate*, qui offre des espèces d'écussons, avec des feuilles de palmier, on voit des cercles et des croissants, symboles tout-à-fait semblables à ceux des médailles gauloises.

On connaît le passage de Pline où il dit que, « les Druides cueillent « le gui de chêne le sixième jour de la lune, c'est à ce jour qu'ils « placent le commencement des mois, des années et des siècles, qui « sont parmi eux de trente ans. Ils fondent cet usage sur ce qu'alors la « lune a déjà assez de force, quoiqu'elle ne soit pas encore parvenue « à la moitié de sa grandeur (3). »

Les Gaulois, comme tous les anciens peuples de l'Orient, adoraient donc les deux grands astres de l'univers, et comme les Egyptiens ils revéraient plus particulièrement la lune. En Egypte, *Isis* et *Osiris*, la lune et le soleil, gouvernent l'univers, nourrissent toutes les substances, président à la génération de tous les êtres. Isis dépositaire des reflets du soleil, régulatrice nocturne des cieux et dispensatrice du principe humide qu'elle épanche sur la terre, son époux verse le principe calorifique, cause efficiente de toute génération, de toute croissance, en un mot c'est la nature (4).

Pourrait-on méconnaître l'analogie qui existe entre ce culte sidéral luni-solaire ou soli-lunaire et les symboles du cercle et du croissant que nous trouvons sur une pièce d'or que nous avons classée dans la première période (Pl. I, 26)? Ne retrouvons-nous pas encore plus nettement exprimées les figures du soleil et de la lune sur une autre de la deuxième période, qui mérite de fixer l'attention, car jusqu'à ce moment elle n'a été que très-imparfaitement connue (Pl. VI, 1, 2)? Cette médaille si

(1) Introd. à l'étude des pierres gravées, p. 101.
(2) De Fréminville, Mém. de la Soc. des Antiq. de France. T. IV, p. 8. N. S.
(3) Plin. XVI, c. 44.
(4) Plutarch. *de Iside et Osiride.*

importante offre d'une part un astre rayonnant, le soleil, au haut d'un disque bombé et allongé, représentant vraisemblablement la terre, et de l'autre le croissant de la lune radieux !

Les deux flambeaux de l'univers nous semblent clairement indiqués sur une médaille de bronze où ils sont placés entre un coursier qui devient ainsi le symbole de leur marche aërienne (Pl. VI, 16). Les autres médailles de cette planche offrent aussi des exemples remarquables de cette attribution. Ainsi le n°. 17 présente beaucoup d'analogie avec la précédente, le cheval est devenu tout-à-fait symbolique, il porte sur la croupe des cercles concentriques, et le disque qui paraît au-dessous renferme un croissant évidé.

Sur le n°. 10, un astre à cinq rayons flamboyants précède le coursier et sillonne sa marche éthéréenne. La pièce n°. 12 présente le coursier solaire entièrement libre et parcourant l'espace entre deux astres rayonnants. Le n°. 13 indique la lune sous la forme de croissant qui tient lieu de conducteur.

Selène la conductrice paraît encore remplir le même office sur les n°s. 23, 24; mais sur les n°s. 21, 22, c'est l'astre radieux qui domine. Au contraire sur les jolies petites médailles d'or, 18, 19, le cercle à rayons et l'astre radieux sont au-dessous de l'Hippogriffe et du Griffon, animaux consacrés au dieu de la lumière, qui volent au milieu de l'espace.

Ne voyons-nous pas encore figurer, sur le n°. 20, Pégase, coursier solaire, l'un des parèdres du dieu-soleil le plus élégant !

Le symbole de l'S doit aussi être considéré comme une des manifestations les plus anciennes de la numismatique gauloise ; il paraît de très-bonne heure et se maintient pendant toute la durée des trois périodes. On peut le remarquer dès la première, soit au-dessus du sanglier, soit comme accessoire d'entourage à la tête du droit, soit dans la partie supérieure du revers où il y a un animal dévorant un monstre ou serpent, soit accompagnant de chaque côté la face du taureau sacré, soit qu'il se présente au nombre mystérieux de trois, tournoyant avec des globules autour d'un cercle centré (Pl. I, 7, 13, 17, 18, 24, 27).

Sur une curieuse monnaie d'or de cette première période, on le voit accompagner symétriquement un astre à quatre rayons, qui est surmonté de trois globules (Pl. XI *bis*, 1).

Dans la première classe de la seconde, il paraît se confondre assez généralement dans les contours ondoyants de la chevelure de la tête du droit, cependant on le trouve aussi isolé sur quelques espèces (Pl. II, 12, 23, 28). Il est probable que c'est encore lui que nous retrouvons dans l'agencement tripartite des cheveux de la tête de Belenus et dans l'entourage perlé d'une partie des monnaies armoricaines de la troisième classe (Pl. IV et V). Nous le voyons même sur une petite monnaie d'or occuper la place de conducteur dirigeant au-dessus du coursier (Pl. VI, 11). On peut signaler sa présence sur beaucoup d'autres espèces, nous nous contenterons d'indiquer ici les monnaies arvernes analogues à celles qui sont attribuées à Vercingétorix où il est placé au-dessus du cheval; les petites pièces de billon des Andecaves; une médaille de bronze trouvée chez les Calètes, et une autre petite d'argent où il se rattache à la tête conductrice du revers (Pl. VII, 23, 24, 28, 29, 32, 34).

Nous reproduirons dans le chapitre suivant un petit monument de bronze, découvert dans les Ardennes, qui paraît se rattacher d'une manière directe au culte de nos ancêtres. Il représente un cheval couvert de figures relatives au culte du soleil, qui pose le pied droit antérieur sur un symbole en forme d'S, semblable à celui des monnaies de la Gaule.

Mais quelle peut-être la valeur de ce symbole parmi les mythes religieux de la Gaule? Ici commence une difficulté sérieuse, car il est plus facile de constater sa présence que de rendre raison des motifs qui l'avaient fait employer. Cependant en examinant la forme de quelques figures de ce genre, nous avons cru reconnaître que ce symbole aurait été composé dans l'origine de deux croissants opposés, superposés et réunis par l'un des points extrêmes; ce pourrait être alors une manière d'exprimer la course ou la révolution de l'astre qui préside aux nuits. Si on voulait lui donner une valeur phonétique, on pourrait supposer qu'il serait l'initiale de *sul*, *soul*, *saul*, qui paraît avoir été le nom que les Celtes donnaient au soleil; mais cette hypothèse serait-elle admissible?

Types du droit ou première face des médailles anépigraphes.

Quelque informe, quelque grossière que puisse paraître à nos yeux l'empreinte principale ou premier type de la monnaie coulée, nous

devons y reconnaître cependant le système de la théogonie religieuse de nos ancêtres qui se lie intimement aux idées de tous les anciens peuples de l'Orient qui avaient adopté un culte sidéral. Ainsi nous voyons sur la première face de ces espèces, qui paraissent remonter à l'époque la plus ancienne, soit une tête sphérique dont l'hémicycle postérieur semblerait indiquer la présence d'une espèce de casque, soit une tête garnie d'un bourrelet tenant lieu de diadême ou de couronne, soit une tête garnie de cheveux disposés en S, ou vue de face, ou remplacée par un buste de cheval, une tête de bœuf, un personnage tenant un cercle et armé d'une lance, etc.

Nous considérons ce type du droit comme l'expression ou la personnification du soleil, et ce qui selon nous ne peut permettre d'en douter, c'est lorsque ce type caractérisé d'une manière plus régulière, vient, sur les monnaies d'or et d'argent de la seconde période, à prendre l'effigie de Baal ou de l'Apollon tyrien. En effet, on sait que *Baal*, *Beel*, et par contraction *Bel*, d'où avec les variantes on a fait *Belus*, *Belis*, *Belenus*, *Belathes*, *Bolus*, *Bolanus* (1), était la divinité par excellence de l'Asie antérieure, c'est-à-dire de la Babylonie, de l'Assyrie et de la Syrie, d'où son culte fut porté à Carthage et se répandit, probablement par le commerce de ce dernier point, dans les contrées occidentales. Cette divinité se prenait ordinairement pour le soleil. L'Hélios (Ἥλιος) du grec commun n'est que Bel, ou Vel, remplaçant par un digamma éolique la consonne initiale, d'après l'opinion de M. Parisot.

Un passage important conservé par les Dionysiaques de Nonnus (2) prouve l'identité fondamentale de Baal et du soleil, et la multitude de ses personnifications. « Tu es Bélus, » s'écrie le poète, par la bouche des prêtres tyriens d'Hercule Astrochyte, « tu es Belus sur les plages de « l'Euphrate, Ammon en Libye, Apis sur les rives du Nil, en Arabie « Saturne, en Assyrie Jupiter, en Perse Mithras, à Babylone Hélios, « Apollon à Delphes, etc., etc. »

Est-il étonnant d'après ce que nous venons de voir, chez les peuples civilisés de l'Orient, de retrouver chez les Celtes occidentaux, leurs imi-

(1) Parisot, Biograph. mytholog.
(2) Liv. XL, v. 390 et suiv.

tateurs religieux, ces différentes manifestations de la divinité qui forment les types de ces monnaies primitives de nos contrées! De là le taureau frappant la terre de ces cornes, la lutte qui s'établit entre le dieu-lumière et les ténèbres, la face même du soleil, le buste du coursier symbole de sa marche, la tête de l'Apis gaulois (1), etc. (Pl. I, 8, 9, 10, 12, 16 à 19, 22, 23, 24).

Si de là nous passons à la première classe de la seconde période, toute d'imitation grecque, ne retrouvons-nous pas le type même consacré à Apollon, d'après les idées de cette nation; sa tête juvénile, aux cheveux gracieusement bouclés, souvent laurée, signalée encore par la présence d'une lyre, quelquefois appliquée au bas de la joue, mais plus souvent au-dessous du cou. Ne vient-elle pas confirmer cette opinion (Pl. II, 5, 18, 26, 28; Pl. XI *bis*, 2, 3, 4). N'est-ce pas Apollon soleil-harmonie? N'est-ce pas cet irrésistible voyageur qui court invincible de l'est à l'ouest, armé du glaive d'or qui figure sur le revers de la belle et curieuse médaille, n°. 22? C'est cette personnification solaire la plus éthérée qui tue la lune. C'est à cause de cette circonstance que nous voyons le glaive jouer un certain rôle sur quelques monnaies de cette espèce, soit qu'il se présente d'une dimension colossale comme type principal (n°. 17), soit qu'il se trouve figuré au-dessous du coursier et sous la tête même d'Apollon (n°s. 19, 23, 25), soit enfin qu'on le voie dans la main du cavalier courant à toute bride (n°s. 18, 21, 24) (2).

On peut remarquer sur le n°. 4 de cette planche II, une corne de bélier, placée sur la joue même de la divinité, ce qui lui donnerait le caractère de Jupiter Ammon; mais on trouve dans P. Petau une pièce d'or dont l'effigie porte une croix dans la même situation, et une autre d'argent qui présente une roue à six rayons, également sur la joue (3). Cette circonstance nous paraît propre à démontrer que les Druides qui présidaient à la confection des monnaies avaient les mêmes idées que les anciens peuples de l'Orient, relativement aux personnifications de Baal

(1) Voyez la vignette qui représente ce symbole, avec un anneau destiné à le suspendre pour servir d'amulette, page 20.

(2) Ces deux dernières espèces viennent d'être attribuées aux Rédons, par M. Moët de la Forte-maison (Lettre au Rédacteur de l'Album-Breton. Novembre 1841).

(3) Veterum num. gnorisma. 1610. Pl. II, 6; Pl. VIII, 7.

et du soleil, ainsi que nous l'avons vu par le passage de Nonnus, précédemment cité. On voit par là combien cette manifestation de la divinité est importante.

Sur les espèces où la nationalisation se caractérise, dans la deuxième classe de cette seconde période (Pl. III), nous trouvons encore la tête, presque toujours laurée, d'Apollon-Belenus ; elle affecte de présenter alors, vers le bas de la joue, une espèce de pendant d'oreille trilobé. L'arc et le mors, qui se voient en avant de la tête de ces médailles que nous attribuons aux Andécaves (Pl. III, 19, 20, 21), ne sont-ils pas encore des symboles qui lui appartiennent comme vainqueur et comme voyageur éthéréen.

Pour le nombre *trois* on sait combien il était célèbre dans l'antiquité, les Pythagoriciens y trouvaient de sublimes mystères, dont ils se vantaient d'avoir seuls la clef; ils appelaient ce nombre *l'harmonie parfaite.* Apulée rapporte que lors de sa troisième consécration au *souverain père de tous les dieux, l'invincible Osiris*, le dieu lui apparut en songe la nuit et lui dit qu'il devait « se réjouir de recevoir *trois fois* un honneur que « les autres avaient bien de la peine à obtenir une fois, et qu'il pouvait « s'assurer, que par la vertu du nombre trois, il serait heureux à « jamais (1). »

N'est-ce pas encore Apollon soleil-harmonie qui figure sur les espèces d'or et d'argent des contrées armoricaines où l'on trouve la lyre dans l'entourage perlé au-dessus de la tête du droit, et souvent sur le revers au-dessous du coursier? C'est aussi probablement comme soleil nourricier-producteur que la lyre est remplacée, sur des monnaies semblables, par la figure d'un sanglier qui occupe les mêmes positions (Pl. IV et V).

La couronne de laurier, quoique singulièrement altérée, sert cependant à faire reconnaître la tête d'Apollon sur certaines monnaies d'argent trouvées chez les *Abrincatui* et les *Redones* (Pl. V, 20, 22, 23; XI *bis*, 8). Cette première découverte a aussi offert des médailles de même nature portant pour type du droit une tête à barbe courte, laurée, les cheveux frisés symétriquement et portant un collier de perles (Pl. V, 21, 24). Nous reconnaissons dans cette effigie, les traits caractéristiques de la

(1) Apul. Metam. Lib. XI.

physionomie d'Hercule phénicien, à peu près semblable à celui des anciennes médailles espagnoles, et notamment de *Helmantica* (Pl. XII, 7, 8). Mais Hercule est aussi un dieu-soleil, c'est ce qui résulte des nombreux caractères qu'il possède, soit tous ensemble, soit isolés, le fait central et primordial est évidemment celui de dieu-soleil. Le nom de *Bel* qu'il porte dans l'Inde le prouve d'ailleurs indubitablement. « Hercule « visite sans cesse le couchant : l'Egypte, la Libye, l'Atlas, l'Oasis des « Hespérides selon les uns, suivant les autres l'Hespérie-Italie, l'Hespé-« rie-Gaule, l'Hespérie-Ibérie, l'Hespérie-Bretagne ou l'Hespérie-Cassi-« térides, le possèdent chacune à son tour, et ne peuvent le retenir (1). » Ainsi c'est un nouveau point de comparaison qui établit l'analogie existante entre les religions anciennes de l'Asie et de l'Afrique et le système théogonique des Celtes.

Si le dieu soleil n'est que l'astre même Hélios, dans son type primitif, ne le voyons-nous pas ensuite revêtir des formes humaines, prendre des attributs? Comme Apollon il représente sa pure lumière, ses longs et obliques rayons, sa chevelure d'or; sous la physionomie d'Hercule il récapitule les triomphes et la force invincible. Ainsi, selon les circonstances, le symbole du rayon lumineux devient tour à tour, cône, flèche, dard, glaive, pluie d'or ou blonds cheveux. C'est là l'explication, du moins nous le croyons, de ces espèces que l'on attribue principalement à la Belgique (Pl. VI, 5 à 12, 14; XI *bis*, 12) sur lesquelles on peut remarquer, au milieu des débris d'une vaste chevelure, des restes d'une couronne de laurier, et particulièrement sur les quatre premières, une ou plusieurs pointes partant d'un S ou d'un croissant. Quelques exemplaires plus complets permettent même de distinguer à l'extrémité de cette pointe ou cône un astre radieux, ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage de Paul Petau (2) et sur notre n°. 5. Ce signe doit être l'expression du rayon lumineux dans le langage hiératique des anciens. Le premier point de départ de ces monnaies nous paraît être le n°. 14, qui offre une tête laurée, garnie d'une immense chevelure, frisée symétriquement, et présentant dans la position de l'oreille, une longue pointe qui traverse cette chevelure.

(1) Biog. Mytholog. T. 54, p. 385.
(2) Veterum nummorum gnorisma. Pl. II, 9.

On doit probablement aussi ranger dans la même catégorie, ces autres espèces attribuées également aux Belges, qui portent la figure soit d'un grand V, d'un œil ou de fourchons suivant la dénomination qu'on a voulu lui donner. Les symboles qui accompagnent cette figure doivent porter à croire que c'est encore le rayon lumineux qui se produit sous cet aspect. En effet, quels sont les types accessoires à cette première figure, des globes, des astres radieux, des roues à rayons, des cercles concentriques, des hémicycles (Pl. VII, 16 à 19)! Nous croyons qu'il y a une affinité marquée entre ces divers emblêmes qui concourent à caractériser ainsi la divinité solaire, de manière à pouvoir être reconnue par les adeptes, les initiés, et empêcher les profanes de pénétrer ces signes dont la valeur leur était inconnue.

Un passage remarquable d'un philosophe platonicien du second siècle nous semble propre à donner une idée de ces mystères symboliques exprimés en caractères hiératiques dans les anciens cultes de l'Egypte. Apulée lors de son initiation au sacerdoce d'Isis, par le grand-prêtre de la déesse, raconte ainsi cette circonstance : « Ce bon vieillard m'ayant « pris par la main, me mena à la porte du temple. Après qu'elle fut « ouverte avec les cérémonies accoutumées, et que le sacrifice du matin « fut achevé, il tira du fond du sanctuaire certains livres pleins de prières, « écrites avec des caractères inconnus, qui contenaient les termes des « formules sacrées en abrégé, sous des figures de toutes sortes d'animaux, « et d'une grande quantité de différents accents ; *les uns formés comme « des nœuds, les autres ronds, en façon de roues, les autres tortueux, « comme les tenons qui attachent la vigne à ses soutiens, ce qui était « ainsi pour empêcher que les profanes trop curieux ne pussent les « lire* (1). »

L'effigie d'Apollon continue de se maintenir sur la plupart des monnaies gauloises de la quatrième classe de cette seconde période, malgré les changements introduits dans la fabrication (Pl. VII). On retrouve même sur les petites monnaies en billon des Andocaves, la face du soleil telle que nous l'avons vue sur une des grossières espèces coulée de la première période (n°. 27). Les espèces attribuées aux Cavares, celles

(1) Apul. metam. L. XI.

des Volces-Arecomices, des Arvernes et quelques autres indéterminées présentent souvent la tête juvénile laurée et conservent ainsi le caractère principal du type grec (n°. 1 à 6, 8, 9, 23, 24, 25); mais on en trouve aussi un certain nombre d'autres qui ne portent point le laurier et qui paraissent se rattacher particulièrement au centre et à l'ouest (n°. 10, 11, 12, 14, 15, 26). Dans le nord le style de la tête semblerait être plus rude et plus barbare, si l'on en jugeait par les empreintes de quelques pièces que nous produisons (n°. 20, 21, 30, 31; Pl. XI *bis* 17, 18).

La tête casquée de Pallas, imitée de celle des deniers romains, commence à se produire à la fin de cette période, nous en donnons trois spécimens (Pl. VII, n°. 32, 33, 35).

Nous avons indiqué précédemment le type de la tête de Diane ou Artémis sur une drachme du Musée de Rouen que nous considérons comme appartenant à la Narbonnaise; c'est une imitation des monnaies Massaliennes (n°. 7).

Types du revers ou seconde face des médailles anépigraphes.

Dans le deuxième paragraphe de ce chapitre nous avons tenté de rendre compte de la valeur de la plupart des symboles qui se rencontrent sur les monnaies de la première période et même d'une partie de la troisième classe de la seconde, pour démontrer que ces symboles n'étaient autresque les manifestations d'un culte luni-solaire ou soli-lunaire.

Nous avons vu dans le troisième paragraphe, que la première face des monnaies gauloises avait été consacrée à retracer l'image de la personnification du soleil, d'après les idées admises chez les anciens peuples civilisés. Nous devons trouver le développement de cette première pensée dans les types qui occupent la deuxième face ou le revers des autres espèces de la seconde période.

Lorsqu'après la conquête de la Macédonie par les Gaulois, les statères d'or de Philippe, fils d'Amyntas, eurent circulé dans les Gaules, que l'habitude des transactions en eut fait sentir la nécessité, on dut recourir à une fabrication analogue dans chaque contrée où le besoin s'en était manifesté. Ces premières imitations ne furent pas très-importantes parce qu'elles n'étaient qu'une copie, à peu près servile, du bige au revers du

buste d'Apollon (Pl. II, 6, 7, 9; Pl. XI *bis*, 3); mais cet état de choses ne fut pas de longue durée, puisque nous apercevons de très-bonne heure le char réduit à un seul cheval et la figure conductrice échanger son fouet ou son aiguillon contre des symboles mystérieux. Ici commence la véritable transformation. Cette figure conductrice après avoir abandonné son char se pose au-dessus du coursier et semble circuler dans l'espace comme un voyageur éthéréen; quelquefois devenue simple cavalier, armée du glaive et du bouclier, elle franchit rapidement les distances, jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par l'oiseau, l'aigle emblême de vitesse, ou même le dragon.

Nous avons déjà remarqué que Sélène, conductrice de la lune, figure sur certaines espèces gauloises; tout le monde sait que les anciens la regardaient comme une divinité et que les Grecs lui avaient élevé des autels. Dans la huitième hymne Orphique elle est figurée comme conductrice des nuits paisibles, mais ce nom n'est qu'une épithète de Diane, chargée d'éclairer le monde pendant la nuit. *Diana lucifera* ou *phaesphoros* est la même que la lune, elle est sœur d'Hélios ou du soleil et est représentée dans un char :

. . . . Et tuas lentè
Remeare bigas, pallida Phœbe (1).

Il deviendrait inutile d'insister sur ce point, puisqu'une foule de monuments antiques prouvent que la lune est montée sur un bige. Il suffira de consulter pour l'objet qui nous intéresse le revers des médailles des familles *Aquillia* et *Furia* que nous produisons (Pl. XII, 14, 15). Une autre de la famille *Lucretia*, offre au revers du buste du soleil, le croissant de la lune environné des sept planètes (n°. 13).

On croit, d'après le témoignage de Plutarque (2), que le type de la monnaie d'or de Philippe, tire son origine des victoires de ce prince à Olympie. Mais est-il bien certain que Plutarque ne se soit point mépris sur le véritable caractère de ce type? Il y aurait peut-être lieu de le soupçonner lorsque nous voyons sur le beau statère de ce prince, conservé au Cabinet du Roi (3), d'un côté la tête d'Apollon laurée, et de

(1) Senec. Agamemn. IV, 817.
(2) Vita Alexand. in Plutarch. 4.
(3) Mionnet, T. I, p. 510, n°. 81. Pl. LXX, 1. Numism. des rois grecs, dans le Trésor de Numismatique, Pl. XII, 2.

l'autre une figure dans un bige, tenant de la main droite une baguette, de la gauche les rênes, et au-dessous la tête du soleil radiée ! On nous objectera probablement qu'ici la tête du soleil n'est qu'un simple différent monétaire, puisqu'on trouve sur d'autres exemplaires, un foudre, la victoire, un diota, la fleur du balaustium, un casque, la triquètre. Cependant nous pourrons citer à l'appui de notre opinion, un fragment de belle poterie gallo-romaine, rouge et fine, recueilli dans les ruines de la cité antique des *Viducasses*, à Vieux, près de Caen (1), sur lequel on voit Diane-lune, montée sur un char, dirigeant les deux coursiers, précédée de l'astre *Vesper*, et au-dessous les derniers rayons du soleil couchant ! Ceci nous paraît bien près de la médaille de Philippe et nous donnons, dans la vignette suivante, la figure rapprochée de ces deux types afin qu'il soit possible de les comparer.



Quoi qu'il en soit, nous sommes autorisés à penser que c'est ainsi que les Druides ont compris le type de la monnaie macédonienne, puisque nous pouvons produire une jolie médaille d'or du cabinet de M. Droüet au Mans, qui, au revers du buste lauré d'Apollon, présente le char attelé

(1) Ce fragment fait partie de notre collection particulière.

d'un seul cheval, conduit par une figure à tête fantastique, et au-dessous le cercle à rayons, indiquant ainsi la marche de l'astre des nuits succédant aux derniers rayons du jour (Pl. II, 8). L'intention de l'artiste gaulois ne peut être méconnue, puisque nous voyons au-dessus de la tête du cheval, dans la direction des oreilles, un petit croissant destiné à compléter ce mythe.

Isis est la même divinité chez les Egyptiens, elle est épouse-sœur d'Osiris. Les villes maritimes de la Grèce s'empressèrent surtout de l'admettre, de lui élever des temples, et Isis devient l'inventrice de la navigation; sa fête n'est plus que la fête du navire isiaque (*Navigium Isidis*). La fête du navire Isiaque se célébrait le 5 mars.

Comment la colonie de Phocée, venue d'Asie, qui fonda Marseille n'aurait-elle pas apporté avec elle le culte d'Isis? Ce culte était généralement répandu dans tout l'Orient. La Diane Ephésienne du fameux temple de la citadelle de Marseille était-elle autre chose qu'Isis? Isis était chez les anciens une des premières divinités de la mer; les villes maritimes la reconnurent pour leur patrone. Dans Callimaque Diane est appelée *l'inspectrice des ports*.

L'image évidente de la course et de la navigation aérienne est exprimée d'une manière nette et précise sur deux médailles gauloises d'une grande importance. La première est un superbe demi-statère d'or de la Bibliothèque royale, la seconde une drachme d'argent trouvée à Silly (Orne). L'une et l'autre présentent au revers de la tête laurée d'Apollon, le cheval courant à droite, conduit par une figure tenant les rênes de la main gauche et supportant de la droite, un navire richement orné, dont la proue et la poupe, sur la pièce d'or, offrent des têtes de bélier, comme dans les navires égyptiens, reproduits par les monuments antiques de cette contrée (Pl. II, 23, 25).

On sait que les Egyptiens représentaient par des barques le mouvement des astres à travers l'espace. Sur les sculptures antiques de cette contrée célèbre nous voyons Isis et Osiris, la lune et le soleil, naviguer sur des barques souvent accompagnés de figures emblématiques représentant la marche des constellations.

Il est constant que la plupart des anciens philosophes, nous ont donné les astres comme animés, et ont soutenu que les astres qui nous éclairent,

n'étaient que les *chars*, ou les *navires* des *intelligences* qui les conduisaient. Pour les *chars*, on peut consulter Platon, Plutarque, Pline, Clément d'Alexandrie, Diogène Laërce, beaucoup d'autres et particulièrement les poètes. Relativement aux *navires*, c'est l'idée que Diodore de Sicile attribue aux anciens Chaldéens (1); ainsi il ne peut y avoir de doute à cet égard.

Un vase de terre cuite de la bibliothèque du Vatican, publié par Winckelmann, donne une idée complète de la doctrine des Egyptiens adoptée par les Romains; il représente le soleil, qui, accompagné de la lune personnifiée, est monté sur un char traîné par quatre chevaux, tandis que le char roule sur un vaisseau.

On ne peut douter qu'Isis n'ait été adorée, non seulement dans tout l'Orient, mais encore en Italie, en Espagne, dans les Gaules et même en Germanie. Tacite nous apprend qu'une partie des Suèves, nation puissante de l'ancienne Germanie, offrait des sacrifices à Isis : *Pars Suevorum et Isidi sacrificat. Undè caussa et origo peregrino sacro, parum comperi : nisi quod signum ipsum in modum LIBURNÆ figuratum, docet advectam religionem* (2).

(1) Diod. sicul. Biblioth. Hist. lib. II.

(2) Germania. Cap. IX.

« Quelques personnes pensent que le nom moderne de Paris vient d'un temple consacré à Isis dans le voisinage de cette capitale, παρ' Ἰσιν. Les armes de Paris sont un navire, et l'on sait que la déesse Isis était représentée tenant un navire dans sa main, comme protectrice de la navigation. Une statue d'Isis a été, dit-on, conservée avec grand soin dans l'église de St.-Germain, jusqu'au commencement du XVIe. siècle. M. Petit-Radel, consulté par le préfet de la Seine sur le type des armoiries de Paris, a proposé les anciennes. On avait écrit depuis long-temps pour et contre l'opinion qui fait dériver du culte d'Isis, et le nom des *Parisii*; et le symbole de la nef qui, dès le XIIIe. siècle, faisait la pièce principale de leurs armoiries. M. Petit-Radel a rétabli la première opinion dans ces droits. En adoptant pour principe fondamental l'antiquité du culte d'Isis, dont l'introduction chez les Suèves était d'une époque inconnue à Tacite, l'auteur a suivi, sur la trace même des monuments, l'extension de ce culte dans les régions septentrionales qui étaient ignorées des Romains. Fixant ensuite l'objet principal de son mémoire, il montre que le nom de *Parisii* se trouve toujours dans les chartes avec des circonstances locales qui en expliquent la signification. Les *Parisii* de Lutèce avaient leur *Iseum* au village d'Issy; les *Parisii* des *Brigantes* d'Angleterre étaient voisins d'un *Isurium*; dans la région des *Brigantes* du lac de Constance, les noms dérivés d'Isis sont nombreux; enfin, selon les savants les plus-versés dans les antiquités de leur pays, *Isenach*, dans l'ancien idiome germanique, signifie non du fer, mais *voisin d'Isis*; une ville d'*Isenach* a, comme Paris, une nef pour armoirie. M. Petit-Radel conclut, en alléguant qu'on ne trouve ce symbole dans un sceau municipal du XIIIe. siècle, qu'à raison du rapport des anciens *Parisii* avec le culte d'Isis, et non pas à raison de la *marchandise de l'eau*, comme on l'a pensé; la preuve en est que, dans ce sceau municipal, la nef a la quille arrondie; que son extrémité

Ainsi nous avons la preuve, par ce passage de l'historien latin, que c'était encore sous la forme d'un navire que les Suèves adoraient Isis, au premier siècle de l'ère vulgaire.

Mais c'est Apulée qui nous la représente avec le caractère de déesse universelle, à laquelle on donnait différents noms, suivant ses divers attributs. Voici la manière dont il fait parler cette déesse : « Je suis la « nature mère de toutes choses, maîtresse des éléments, le commence- « ment des siècles, la souveraine des Dieux, la reine des mânes, la pre- « mière des natures célestes, la face uniforme des dieux et des déesses : « c'est moi qui gouverne la sublimité lumineuse des cieux, les vents « salutaires des mers, le silence lugubre des enfers. Ma divinité unique, « mais à plusieurs formes, est honorée avec différents noms. Les Phé- « niciens m'appellent la Pessinuntienne, mère des dieux ; ceux de Crète, « Diane Dictynne ; les Siciliens qui parlent trois langues, Proserpine « Hygienne ; les Eleusiniens, l'ancienne Cérès ; d'autres, Junon ; « d'autres, Bellone ; quelques-uns Hécate. Il y en a aussi qui m'appellent « Rhamnusia ; mais les Egyptiens m'honorent avec des cérémonies qui « me sont propres et m'appellent de mon véritable nom, la reine Isis. »

C'est en raison de ces formes diverses qu'Isis est nommée *Myrionime* ou à mille noms, dans une inscription découverte sur les bords de l'Isère :

ISIDI
MYRIONYMAE
SACRVM.

Tout récemment une autre inscription du même genre a été trouvée à Soissons. Mais dans celle-ci son culte est uni à celui de Sérapis, divinité identique à Osiris, qui n'est autre, comme l'on sait, que le bel Apollon, l'étincelant Bélus ou Baal, le Soleil.

s'évase en épaulement ; qu'enfin la voile en est triangulaire comme celle du *baris* égyptien, tel qu'on le voit sur les médailles de l'empereur Julien ; enfin la nef du sceau ressemble en tout à ce *baris*, et nullement aux bateaux plats qui, de tout temps, ont été en usage sur la Seine. » (*Note de la traduction de Panckoucke, p. 44. ext. du cinquième mémoire de M. Petit Radel*, juillet 1810).

On connaît plusieurs autres villes qui ont conservé dans leurs armoiries des symboles antiques. On peut citer dans ce genre la ville de Lectoure, qui porte encore aujourd'hui un Taureau, dont elle dut l'origine et le motif à ses nombreux monuments tauroboliques.

ISI
MYRIONYMAE
ET. SERAPI

EXSPECTATVS
METIS·AVG·D
·V·S·L (1)

On conserve au Musée de Toulouse un autel de marbre blanc, trouvé chez les *Garumni* et les *Convenæ* (arrondissement de St.-Gaudens), qui retrace le culte de la nature et des astres (2). Sur le côté qui est opposé à la face principale, mutilée, on lit :

SOLI
ET LVNAE
C·AVREL·
SECVNDVS
V·S·L·M·

La troisième face contient ces mots :

ISIDI VICTRICI·

Sur la dernière on lit : ISID REG.

Ces inscriptions ne sont point contemporaines, sans doute, des espèces gauloises dont nous nous occupons ; mais nous avons dû néanmoins les invoquer comme un témoignage incontestable de l'existence, dans les Gaules, du culte des deux grands astres qui éclairent l'univers, à une époque déjà assez reculée pour faire penser que cette adoration n'y était point nouvelle.

Ces preuves nous paraissent concluantes pour établir la coïncidence frappante qui existe entre les croyances de l'Egypte et de la Grèce avec celles des Gaulois, exprimées par les monuments numismatiques qui sont parvenus jusqu'à nous.

(1) *Voyages pittoresques dans l'anc. France*, par MM. Taylor, Ch. Nodier et Alp. de Cailleux (Picardie).
(2) Du Mége de la Haye (Mém. de la Soc. des Antiq. de France. T. II, p. 76).

Symboles de la clef et du peplum.

Sur quelques espèces gauloises, en or, la figure conductrice du revers porte des ailes en signe des fonctions qui lui sont attribuées de parcourir l'espace (Pl. II, 19; Pl. XI *bis*, 4; Pl. VI, 14). Mais un des premiers symboles, qui se produit dans le moment même de l'imitation des types macédoniens, est la clef à double panneton que la divinité conductrice tient élevée de la main droite, à la hauteur de sa tête (Pl. II, 5, 26; Pl. XI *bis*, 2, 4). A ce caractère significatif il ne peut plus être permis de douter, puisque l'on sait que toutes les divinités qui avaient quelque rapport allégorique au système astronomique portaient une clef pour attribut.

Une statue de Mithra tient une clef dans chacune de ses mains (1).

Une figure d'Hécate (2), l'un des surnoms de Diane, présente une triple statue, portant l'une, un flambeau, l'autre, un glaive, et la troisième une clef (3).

Les divinités égyptiennes et grecques portent souvent des clefs. Le *Tau*, *crux ansata* des Antiquaires qui se trouve dans la main des dieux de l'Egypte est probablement une clef?

Deux Isis de marbre, du Musée du Capitole, plus grandes que nature, dans le style égyptien, tiennent l'une et l'autre une clef antique, telles qu'on les voit dans les Musées.

On regarde ces deux statues, comme un ouvrage grec, exécuté à Rome, dans le Haut-Empire, ce qui d'après l'opinion de Winckelmann, démontrerait que la croix égyptienne ou le Tau n'est qu'une simple clef, puisque c'est ainsi qu'elle a été remplacée par les artistes grecs et romains.

Un grand nombre de divinités grecques sont représentées avec des clefs dans leurs mains, ce qui les faisait appeler porte-clefs (Κλῃδοῦχοι); de ce nombre étaient Minerve, Hécate, le Soleil et l'Amour. Ces attributs

(1) Montfaucon, *Antiq. expl.* T. I, p. 378.

(2) Hésiode dit qu'Hécate naquit de Persés et de la brillante Astéria, fille de Phœbé; mais Φοίϐη, Α'στερίη, Ἑκάτη, sont trois épithétes de la lune qui signifient brillante (*Theogon.* V. 409).

(3) *Antiq. expl.* T. I, pl. 90.

apportés originairement de l'Egypte, se conservèrent long-temps chez les Grecs; leur signification paraissait y être peu connue, ou plutôt c'était un emblême dont on ne voulait pas divulguer le secret à la foule. Cependant Proclus (1), dans son hymne au soleil, lui donne une clef, parce qu'il ouvre les portes du jour.

Les prêtres et la prêtresse de Cérès d'Eleusis, portaient une clef sur l'épaule (2). C'était un attribut de la déesse elle-même, selon l'opinion de St^e.-Croix (3).

Les Grecs des anciens temps donnèrent la clef d'Isis, à Minerve et à Hécate, divinités par lesquelles ils remplaçaient l'Isis égyptienne, et la clef d'Osiris au Soleil, qui le représentait.

Ces témoignages nous paraissent suffisants pour rendre raison de la présence d'une clef à double panneton dans la main de la divinité conductrice des médailles gauloises, puisqu'alors cet emblême devient le symbole de l'ouverture des jours et des nuits ainsi que des saisons.

Ce signe emblématique paraît avoir été admis particulièrement avec le *peplum* comme symbole distinctif des espèces d'or fabriquées chez les Baiocasses (Pl. IV, 13, 14, 15, 17, 18). Nous ne l'avons cependant pas rencontré sur les monnaies d'argent ou de billon que l'on découvre dans cette contrée.

Nous avons dit antérieurement que nous nommons *peplum* ce symbole carré, quelquefois garni de franges, que l'on a désigné ailleurs sous les noms de *tableau*, *tablier*, *guidon*, que l'on voit ordinairement suspendu au moyen d'un lien ondé devant la face du cheval de certaines espèces armoricaines. Cet emblême est le plus communément traversé dans l'intérieur par deux lignes allant diagonalement d'un angle à l'autre et se croisant au milieu de manière à former le nombre cinq, exprimé par des points ou globules. Nous croyons que, d'après le système des Pythagoriciens, les Druides devaient attacher une certaine importance à cette disposition, qui était un composé de deux, premier nombre pair, et de trois, premier nombre impair; mais ce qui est plus positif encore, c'est qu'il a dû être considéré comme une espèce de symbole de l'air. Nous le voyons

(1) *Hymn in. solem*, v. 3, ap. Fabric. *Biblioth. græc.* T. VIII, p. 508.
(2) Sophocl. *Œdip. col.* v. 1104—1105.—Callimach. *Hymn. in Cererem*, v. 44—45.
(3) *Myst. du paganisme*, T. I, p. 144, éd. 1817.

paraître de très-bonne heure, c'est-à-dire avant même la déformation du cheval, sur certaines monnaies attribuées aux Redons (Pl. II, 21, 24), sur celles des Baiocasses où il est répété deux fois, en avant et en arrière de la figure conductrice (Pl. IV, 13, 14, 15, 17, 18), et sur celles des Eburoviques (Pl. III, 16, 17).

Il continue de subsister sur la plupart des espèces armoricaines d'or et d'argent au type du cheval androcéphale, soit avec le génie renversé, des Cénomans (Pl. III, 1 à 13, 22), soit avec le sanglier des Unelliens et des Baiocasses, même quelquefois avec la lyre (Pl. IV, 1 à 12, 25; Pl. V, 8, 9, 10, 12 à 18), soit avec plusieurs autres moins bien déterminés (Pl. IV, 16, 20; Pl. XI *bis*, 6, 7), que nous regardons toutefois comme appartenant à la contrée armoricaine placée entre la Loire et la Seine.

« Solin nous apprend, dit M. de Crazannes (1), qu'un feu perpétuel « brûlait sur les autels de la Minerve des Gaulois, comme à Rome sur « ceux de Vesta; aussi cette Minerve n'était-elle pas la déesse des Arts, « quoi qu'on en ait pu dire, mais la Minerve adorée à Saïs, la vierge « céleste, la mère du soleil, la même qu'Isis, d'après l'inscription « rapportée par Proclus (2), et le récit de Plutarque (3) qui assure que « cette déesse, identique avec l'épouse d'Osiris avait donné naissance à « Horus, Apollon, Bacchus, etc. (c'est-à-dire *le dieu-soleil*, *le dieu-« jour*). Le vaisseau isiaque lui était également consacré. »

L'inscription célèbre du temple de Saïs, dans l'Egypte inférieure, lui faisait dire : « Je suis tout ce qui est, qui a été, et qui sera, et nul « mortel n'a encore soulevé mon voile (*peplon*). » Jamais on ne voit l'auguste déesse : un immense voile noir l'enveloppe (4), voile symbolique, frappante image de cette nuit impénétrable qui cache à l'homme la nature des choses, la raison du monde, le pourquoi des pourquoi (5).

Porphyre appelle le ciel *peplos*, c'est-à-dire le voile des Dieux.

On sait que les *pepli* fabriqués en Orient étaient ordinairement blancs,

(1) *Dissert. sur Bélisana, déesse des Gaulois*; Mém. des Antiq. de France. T. XVI, p. 53.
(2) « *Le fruit que j'ai engendré est le soleil.* » *Procl. in tim.* Lib. I, p. 30.
(3) *De Isid. et Osiride*, p. 354, 355.
(4) *Io Stobæi, dicta poetarum.* I. 952.
(5) *Biograph. Mytholog.* T. LIV. p. 477.

formés d'une étoffe très-légère, de byssus ou de coton, sans pli ni couture. Il y en avait aussi de diverses couleurs. Quelquefois ils étaient garnis de franges.

Chez les Grecs le *peplus* de Minerve était d'étoffe blanche, toute brochée d'or, où étaient représentées les actions de la déesse, de Jupiter, des héros. A Athènes, dans les processions des grandes panathénées, qui se célébraient tous les cinq ans, on le transportait sur un vaisseau le long du Céramique jusqu'au temple de Cérès, et de là on le portait dans l'Acropolis, où il était conservé (1). Les dames romaines imitèrent l'usage d'Athènes, en offrant tous les cinq ans un magnifique *peplum* à Minerve.

Nous ne supposons pas que le *peplum* gaulois ait eu la magnificence de celui d'Athènes ou de Rome, et on le concevra facilement; mais nous croyons que la description générale de ce voile convient parfaitement au symbole quadrilatère, ponctué aux angles et dans le milieu, quelquefois frangé, qui est toujours suspendu dans l'air au moyen d'un lien que tient la figure conductrice. Nous sommes d'autant plus fondé à le considérer comme tel, que déjà nous avons reconnu le navire isiaque dans la main de cette divinité.

La lyre; l'oiseau-conducteur; le vase en hémicycle.

Nous avons déjà vu la lyre, symbole de l'harmonie du monde, appliquée comme un attribut particulier sur le buste de Belenus dans les effigies de cette divinité qui font partie de la première classe de la seconde période. Nous retrouvons encore le même symbole, employé fréquemment, sur le revers de ces espèces, au-dessous du coursier (Pl. II, 5, 18, 26, 28; Pl. XI *bis*, 4). Il continue de se maintenir sur les monnaies armoricaines de la troisième classe, où il occupe quelquefois les deux positions de la tête et du revers (Pl. IV, 13, 14, 15. 17 à 20; Pl. V, 1, 2, 3, 5, 7, 17).

Chez les Grecs on appelait le ciel la lyre de Dieu et c'était Apollon qui en réglait les accords. On sait que la doctrine de l'ame universelle, motrice du ciel, ne fut pas chez les anciens, une simple opinion philosophique; elle faisait partie des religions orientales et de celle de la

(1) *Suidas*, Verbo Πέπλος.

Grèce. Ainsi c'est encore un nouveau point de similitude qui confirme nos observations.

L'oiseau aux ailes éployées, placé au-dessus du coursier, se produit de très-bonne heure sur certaines espèces et remplace la figure conductrice (Pl. II, 4, 12, 13). Il se manifeste encore sur les monnaies des Corisopites de l'Armorique où nous l'avons déjà signalé dans un autre travail (Pl. IV, 23, 24). Nous le retrouvons ensuite plus tard, mais dans une autre situation et comme type principal (Pl. VII, 12).

Quel est cet oiseau? L'aigle, l'épervier et le phénix ont été souvent confondus. En Egypte, l'aigle était consacré dans les temples de Thèbes, à Tentyris; il était le dieu-lumière et l'ennemi le plus redoutable des ténèbres. Cet oiseau majestueux était le symbole du soleil et l'emblême du feu; il était le conservateur du feu céleste.

Dans la mythologie grecque l'aigle appartient à Jupiter, et il est un emblême de l'élévation et de la puissance du dieu Æther (1). « *A Jupiter* « *l'aigle*, disaient les Grecs (2) : l'aigle en effet pouvait seul entre les « habitants des airs, être le symbole du dieu des dieux (3). »

Sur les espèces grecques que l'on attribue ou que l'on a attribuées à la colonie Massaliote établie à Rhodanusia, ne voit-on pas un aigle appliqué en partie sur la tête du soleil, posée de face (4).

Nous ne pouvons donc voir autre chose dans la présence de l'oiseau directeur de certaines monnaies gauloises que l'aigle, symbole du dieu-lumière, tel qu'il était consacré par les monuments égyptiens de la Thébaïde, et même par la numismatique grecque.

Le vase en hémicycle à deux anses annulaires, suspendu au moyen d'une double chaîne, au-dessous du coursier, ne nous est connu que par deux des espèces à l'oiseau-conducteur, un *demi* et un *quart de statère* (Pl. II, 12, 13).

Nous considérons ce symbole comme un emblême supplémentaire, qui doit être analogue au vase en forme de mamelle, d'où découlait du lait, que l'on portait dans la procession des mystères isiaques, qui avait lieu aux premiers rayons du soleil sur l'horizon (5).

(1) Diod. sicul. lib. I, c. 87. — Strab. XVII, p. 559.
(2) Erasm. *Adag* p. 131. éd. 1544.
(3) Em. David, *Recherch. sur Jupiter*. T. II, p. 471.
(4) *Rev. num.* 1840. p. 406; Pl. XXIII, 1.
(5) Apul. *Metam*. L. XI.

On sait que l'épithète de *mammosa* ne se donnait pas seulement à la Diane d'Ephèse, mais qu'il appartenait encore à Isis et à Cérès, comme cause de la fertilité, ou la *nature productrice* elle-même.

N'est-ce pas le lieu de dire ici que « l'ancienne physiologie, non « seulement des Grecs, mais des *barbares*, n'était autre chose qu'une « explication de la nature, enveloppée de fables, une théologie mysté- « rieuse, cachée sous des énigmes et des allégories, de telle manière « que la multitude sans instruction saisissait plus facilement ce qu'on lui « disait que ce qui était caché, tandis que les esprits clairvoyants soup- « çonnaient quelque chose d'important sous les voiles qu'on leur mon- « trait (1). »

Dragon-conducteur ; monstre infernal subjugué ; figure-directrice armée de la hache.

Un type extraordinaire, qui, à notre connaissance, n'a été signalé par aucun numismatiste, se produit sur un précieux demi-statère d'or trouvé à Fécamp. Un dragon annélide, à tête d'Epervier, dont la queue est semblable à une fleur tripétale, dirige les rènes du coursier, tandis qu'un lien ondulé, partant de la bouche du cheval, fixe au-dessous de lui, un autre monstre annélide, dont la queue est roulée en spirale (Pl. II, 20).

Quelle peut être la valeur symbolique de ce dragon dirigeant? Ce mythe druidique nous semble encore être le même symbole que celui des autres peuples de l'antiquité. En effet, « toujours revêtu de la plus grande « puissance, immolant ses victimes par son regard, se transportant au « milieu des nuées avec la rapidité de l'éclair, frappant comme la foudre, « dissipant l'obscurité des nuits par l'éclat de ses yeux étincelants, « réunissant l'agilité de l'aigle, la force du lion, la grandeur du « serpent (2) » il dut être adopté dans certains cas, comme principe dirigeant.

Le dragon était l'un des animaux favoris de Minerve Poliade (*Polias*,

(1) Plutarch. *fragm*. ap. Euseb. *Præp. evang*. Lib. III, c. I, p. 83, C. — On voit dans ce passage, que les anciens ne prenaient pas le mot de *physiologie* dans le même sens où nous l'entendons. La physiologie était pour eux, λόγος φυσιχὸς, un enseignement de physique. E. David, *introd. à l'étude de la mythol.* dans les Recherches sur Jupiter. T. I, p. xcv.

(2) Lacépède, *hist. nat. des quadrupèdes ovipares*, suite de Buffon, éd. 1832. T. III, p. 28.

Poliàtis, *Polouchos*, patronne ou reine de la ville). Suivant Clément d'Alexandrie il était le symbole sacré de Bacchus Bassareus (1).

Dans les Sabasies, que l'on célébrait en Thrace et chez les Sabes en l'honneur de Bacchus, Jupiter était figuré sous la forme d'un dragon (2).

Un vase précieux, formé d'une agathe-onyx, du cabinet du duc de Brunswick, publié et expliqué, en 1682, par Jean Henri Eggeling et reproduit par Montfaucon, présente Cérès et Bacchus montés sur un char tiré par deux dragons ailés (3).

On voyait dans le cabinet de St.-Germain-des-Prés un dragon à tête de lion rayonnante, avec un corps de serpent (4).

Sanchoniaton (5) nous dit que « Taaute, déifia la nature du dragon « et des serpents; les Phéniciens et les Egyptiens firent la même chose « après lui. Les Phéniciens lui donnent le nom de bon Génie (*Agatho* « *démon*) et les Egyptiens pour la même raison, celui de *Kneph*. Ceux- « ci lui donnent une tête qui ressemble à celle de l'*Epervier* (ἱέραξ), à « cause de l'agilité de cet oiseau..... Dans le recueil sacré, que le Mage « Zoroastre a fait des mystères des Perses, il dit expressément que le « serpent à tête d'*Epervier* est Dieu; que c'est le premier des êtres in- « corruptibles; qu'il est non engendré; qu'il n'est point composé de « parties; qu'il est si unique que nul être ne lui ressemble, etc...... Il « a une connaissance profonde de la nature, il est parfait, sage et seul « auteur des mystères de la nature (6). »

Le serpent était un symbole du soleil. Les Egyptiens le plaçaient dans leurs tables sacrées, et dans tous les monuments. Les dieux eux-mêmes étaient souvent représentés n'ayant que leur tête propre avec le corps et la queue du serpent (7).

Le serpent ou dragon inférieur est le génie du mal, espèce d'Ahriman, emprunté aux vieilles formes emblématiques de l'Orient. Il prend l'aspect d'un serpent pour descendre des cieux, pour percer le noyau de la terre,

(1) Montfaucon, *Antiq. expl.* T. I, 140, 259.
(2) *Biog mytholog.* T. 53, p. 390.
(3) *Antiq. exp.* T. II, 181.
(4) *Ibid.* T. II, 326.
(5) Sanchon. ap. Euseb. *Præp evang* L. 1, c. 10, p. 41.
(6) D. Martin, *Relig. des Gaulois.* T. II. 119.
(7) Montfaucon, *Antiq exp.* T. II, 326.

pour verser les poisons sur herbes, plantes, animaux et fluides aériformes (1). Le grand serpent, ennemi des dieux, était, selon Phérécyde, une des plus anciennes croyances de la Phénicie. Ainsi la pensée morale qui ressort de ce mythe est une lutte engagée entre le bien et le mal qui se disputent l'empire du monde.

Deux autres espèces d'or, trouvées également en Normandie, présentent une figure libre et nue, parcourant l'espace au-dessus du coursier, tenant assujetti, au moyen d'une chaîne, un monstre infernal à gueule béante, posé dans la partie inférieure de la pièce (Pl. II, 29, 30).

N'est-ce pas encore la reproduction de la même pensée sous un aspect un peu différent !

Quelques espèces en électrum, découvertes dans le Bessin, sont remarquables en ce que la figure conductrice est armée d'une hache; deux autres symboles du même genre occupent le champ de la pièce (Pl. II, 27).

Quoi qu'en ait pu dire M. Lelewel, on voit que la hache se rencontre ailleurs que chez les Tectosages et en Belgique; elle n'appartient donc pas exclusivement à la monnaie du midi de la Gaule et au coin cruciforme (2).

La hache dans la main de la figure directrice doit être un signe de puissance et de victoire. Il semble que c'est encore ici le bon génie Agathodémon qui triomphe des efforts du génie malfaisant, ou plutôt Isis victorieuse parcourant la sublimité lumineuse des cieux, selon l'expression d'Apulée.

Chez les Volces-Tectosages, la hache se combine avec d'autres symboles placés isolément entre les rayons de la roue, de manière à fournir une explication analogue (Pl. VI, 25, 26, 27). Ainsi nous voyons la roue symbole de la course, les croissants images de la lune, la hache signe de puissance et de victoire, l'œil emblême de la providence, l'oreille signe d'audition, et un fruit symbole de la fertilité, du développement des germes.

N'est-ce pas encore la marche de la nature qui est symbolisée de cette manière !

(1) Parisot, *Biog. myth.* T. 53, 116.
(2) Type gaulois, p. 93.

L'œil figure sur un grand nombre de monuments égyptiens. Il était le symbole d'Osiris, le dieu à plusieurs yeux ; il signifiait la providence (1). Les Egyptiens (2) consacraient dans les temples de leurs dieux des yeux travaillés de matière précieuse, pour marquer que Dieu voit tout, et qu'il est tout œil ; *Deus totus visus*, dit Pline (3).

On voit dans Montfaucon un œil votif, du cabinet de Kircher, qui avait été trouvé dans les ruines du temple d'Apollon, près de Pouzzol (4).

On offrait aussi quelquefois dans les temples des oreilles d'argent (5).

Cheval androcéphale; Typhon, génie du mal renversé; Main étendue; Sanglier.

Le cheval androcéphale est essentiellement symbolique et emblématique; il est étranger à toute autre monnaie de l'antiquité ; il appartient spécialement à l'art druidique et aux contrées armoricaines.

Nous fixons son apparition vers l'an 200 avant notre ère, et nous croyons que les populations gallo-kimriques de l'ouest et du nord des Gaules, comprises entre la Charente ou plutôt la Gironde et la Seine, ont employé pour leurs monnaies le type commun du cheval à tête humaine, modifié, pour chaque peuple, par l'addition de symboles spéciaux. Ainsi les *Santones*, les *Pictones*, les *Namnetes*, les *Andecavi*, les *Cenomani*, les *Diablintes*, les *Veneti*, les *Redones*, les *Corisopiti*, les *Osismii*, les *Curiosolites*, les *Unelli*, les *Baiocasses* et les *Lexovii* ont incontestablement adopté cet emblême, puisqu'on l'a constamment retrouvé sur les monnaies d'or et d'argent découvertes en masse et isolément chez la plupart de ces peuples.

Nous avons tenté de déterminer, dans la deuxième période du Chapitre III, les symboles particuliers que nous croyons avoir été le signe distinctif de la majeure partie des peuples armoricains. Nous essayerons actuellement de rendre compte du type principal, qui paraît avoir été

(1) Diod. Sic. l. I, p. 10. Plutarch *de Is et Osir.*, p. 355. Macrob. *Satur.*, l. I, c. 21, p. 248. Euseb. *Præp. Evangel.*, l. I, p. 18, l. XI.

(2) Clem. Alex. *Strom.*, l. V, p. 671 ; l. VII, p. 853.

(3) *Hist. nat.*, l. I, c. 7.

(4) *Antiq. exp.*, t. II, p. 249.

(5) Gruter. 167.

la base d'une croyance commune entre des peuples qui formaient une même association.

Le cheval mystique à tête humaine, toujours en course, quelquefois ailé, comme sur les monnaies des Cénomans, attelé au char de l'astre-divinité qui règle la marche de la nature, désigne nécessairement la révolution qui s'opère dans la course aérienne ; c'est une image pour ainsi dire vivante de l'opinion qui faisait considérer les astres comme animés et voyageant dans des chars à travers l'espace. La face humaine fut ajoutée au corps du cheval pour exprimer d'une manière plus sensible la marche emblématique de l'astre qui préside aux nuits.

Il est naturel d'admettre que du moment où cette première pensée druidique reçut sa démonstration par l'application faite à la monnaie, on dut songer à lui faire jouer le rôle de divinité victorieuse, luttant avec avantage contre les influences funestes ou malignes. Alors le génie du mal, espèce de Typhon, symbole des ténèbres opposées aux rayons lumineux, fut exprimé par un personnage armé, quelquefois ailé, renversé et foulé aux pieds de l'androcéphale. On personnifiait dans Typhon la laideur, l'extrême maigreur, les formes bizarres et monstrueuses de la nature ; ces caractères peuvent être reconnus sur les espèces des Cénomans et des Andecaves (Pl. III, 1 à 13, 19 à 22, 25 ; IV, 21, 22, 26). Il est sur la terre l'opposé d'une divinité bienfaisante qui est dans les cieux ; il est le mauvais principe ou la matière.

Typhée ou Typhoé, qui est indubitablement la transformation grecque du Typhon égyptien, réunissait, selon Apollodore, les formes de l'homme à celles des bêtes sauvages. D'autres anciens nous représentent son corps couvert de plumes ou d'ailes ; sous ce point de vue nous le retrouvons exactement figuré sur quelques espèces d'or des Cénomans (Pl. III, 8 ; IV, 21, 22, 26).

Nous avons déjà vu, dans le paragraphe précédent, sur des espèces gallo-grecques, le monstre infernal ou mauvais génie, enchaîné et subjugué au-dessous du coursier ; sur les monnaies des Cénomans et des Andecaves c'est évidemment la même allégorie rendue avec quelque variation dans la forme.

La main étendue qui figure sur les espèces des Pictons, comme signe caractéristique de ce peuple, doit être un emblême d'autorité, de puis-

sance. M. Lelewel (1) n'hésite pas à y reconnaître le bout d'un sceptre, la main de justice des druides. Ce symbole remarquable a été employé chez tous les peuples de l'antiquité.

Les villes et les armées s'envoyaient souvent les unes aux autres des mains droites, comme un symbole d'amitié. Tacite (2) dit que la cité de Langres avait envoyé aux légions de la Germanie supérieure, des mains droites en signe d'amitié, et que cette coutume était ancienne : *Miserat civitas Lingonum, vetere instituto, dona legionibus, dextras, hospitii insignia.*

La main droite était consacrée à la fidélité ; c'est elle qui était placée sur le haut des enseignes militaires.

Mais ce qui vient le mieux à notre sujet, c'est que les anciens adoraient le soleil, en portant la main à la bouche (3). Ils adoraient quelquefois les dieux en baisant les deux mains, ainsi qu'on le voit par ce passage de l'Ecriture : « Toute bouche qui n'a point adoré Baal en baisant les mains (4). » Minucius Félix témoigne aussi que l'acte d'adoration des divinités consistait à baiser la main. « Cécilius, dit-il, passant devant la statue de Sérapis, baisa la main, selon la coutume du peuple superstitieux (5). »

Sur une de ces monnaies des Pictons (Pl. III, 15), on voit la main étendue, posée sur un mors de bride ; n'est-ce pas exprimer que la justice doit être soumise au frein des lois?

« Si l'on doit reconnaître un symbole spécial de la nation gauloise, à l'aide des médailles frappées par elle, dit M. de La Saussaye, c'est assurément le sanglier qu'elles représentent à toutes les époques du monnayage, dans toutes les contrées de la Gaule et dans toutes celles des autres pays où elle a possédé des établissements permanents (6). »

Sa représentation sur les médailles gauloises avait fait donner au sanglier monétaire le nom de *sus gallicus;* mais c'est à cet habile numis-

(1) Type gaulois, p. 135.
(2) *Hist. lib.* I, 54.
(3) Job, cap. XXI, 27.
(4) *Omne os, quod non adoravit eum Osculans manus.* III, Reg., c. XIX, 18.
(5) *In Octav.*
(6) *Le véritable symbole de la nat. Gaul., demontree par les médailles.* Rev. Num. 1841, p. 2460.

matiste que nous devons d'avoir reconnu son importance symbolique et mythologique.

La valeur religieuse que sa présence sur la monnaie commande de reconnaître, lui paraît devoir « son origine à la vie habituelle du sanglier dans ces forêts qui étaient honorées d'un culte spécial et où il se nourrissait du fruit même de l'arbre sacré par excellence, le chêne, placé à la tête de tous les objets d'adoration, comme simulacre du dieu unique des druides. »

On a trouvé sur différents points de la France et de la Suisse des figurines ou amulettes, représentant des sangliers qui avaient nécessairement un but religieux. Nous en avons produit un de ce genre, d'un style barbare, qui a été découvert dans les ruines du Vieil-Evreux.

L'arc de triomphe d'Orange présente, au milieu de monceaux d'armes antiques, des enseignes militaires, surmontées, les unes d'un dragon et les autres d'un sanglier.

Un bas-relief de marbre, trouvé à Narbonne, offrant des casques et des boucliers, montre le sanglier de l'enseigne gauloise, posé sur une tablette au-dessus d'une console, dont le bout se prolonge de manière à indiquer le manche qui la supportait (1).

On connaît les médailles des Arvernes, des Cadurces et celles de *Turnacum*, où un guerrier à pied, revêtu du costume national, porte cette enseigne (2). Sur la monnaie de Litavicus, chef éduen, elle figure dans la main d'un cavalier.

Mais une circonstance essentielle, qui, malgré son importance, n'a pas encore été remarquée, c'est que le sanglier monétaire des espèces armoricaines porte avec lui la preuve indubitable de son caractère emblématique. En effet, sur la plupart de ces représentations, ses jambes sont liées entre elles au moyen d'une ligne brisée, du cercle centré, d'un ou de deux hémicycles (Pl. I, 13, 14; IV, 2, 4 à 7, 9, 11; V, 10 à 16, 18, 19; XI bis, 6, 7, 9, 10; VII, 27). Ce signe est, selon nous, la démonstration évidente qu'il n'est point une image conventionnelle sans application, et nous n'hésitons pas à y reconnaître le symbole de la terre.

(1) Antiq. expl., t. II, p. 187.
(2) Rev. numis. 1840, p. 250, 252, 258.

Par ce moyen on explique sa présence au-dessus de la tête de Bélénus, puisqu'étant destiné à représenter une des parties de l'univers, soumise à l'influence de la puissance supérieure, du premier agent de la nature, du principe igné qui développe tous les corps dont la terre fournit la matière, il a été substitué à la lyre, symbole de l'harmonie du monde.

Tacite nous apprend que plusieurs peuples de la Germanie conservaient encore de son temps le culte de la terre. « On trouve, dit-il, sur « la côte orientale de la mer Suévique (1) les nations des Æstiens (2) « qui la bordent. Leur habillement et leurs usages sont ceux des Suèves, « leur langue se rapproche de celle des Bretons. Ils honorent la mère « des dieux : la marque de cette religion, ce sont des *figures de san-* « *gliers* qu'ils portent à la main. C'est là leur arme et leur défense « unique ; avec ce signe, un adorateur de la déesse marche sans rien « craindre au milieu même des ennemis (3). »

On sait que presque toutes les nations de l'antiquité ont rendu un culte religieux à la *Terre*. Les Egyptiens, les Syriens, les Phrygiens, les Scythes, les Grecs et les Romains ont adoré la *terre* et l'ont mise, avec le ciel et les astres, au nombre des plus anciennes divinités.

Les anciens prenaient la terre pour la nature ou la mère universelle des choses, celle qui produit et nourrit tous les êtres ; c'est pourquoi on l'appelait communément la grande mère, *magna mater*. On l'a désignée ensuite par les noms de *Titæa*, *Ops*, *Tellus*, *Rhea*, *Vesta*, *Cybèle*, etc.

Tous les ans les préteurs romains faisaient à cette dernière le sacrifice d'une truie :

> Immoler un porc noir, avec de chastes mains
> A la Mère des Dieux (4).

On découvrit en 1825, dans la forêt d'Evreux, à Baux, au fond d'une mare, une cavité revêtue de briques et couverte de plusieurs grosses

(1) La mer Baltique.

(2) Les Æstiens s'étendaient dans tout ce pays qui forme aujourd'hui la Prusse, la Samogitie, la Courlande, la Livonie, et enfin l'Estonie, qui rappelle l'ancien nom de ces peuples.

(3) *De moribus Germanorum*, cap. 45, traduction de M. Dureau de Lamalle, t. VI, p. 79.

(4) Le président Cousin, cité dans le dict. de Trévoux, *verbo*, porc.

pierres. Cette cavité renfermait une quantité considérable de figurines, en terre cuite, fort bien disposées, côte à côte et par rangs (1). L'une de ces figurines présente le buste, sur un pied d'ouche, d'un personnage qui supporte de ces deux mains le simulacre d'un petit porc. Nous ne pouvons admettre l'opinion qui voudrait faire de cette représentation une caricature, un emblême de gourmandise, nous aimons mieux y voir un de ces dieux domestiques, gardiens de chaque famille, qu'on appelait *Lares* ou *Pénates*. Macrobe appelle, en plaisantant, leur fête, qui avait lieu le 11 avant les Calendes de janvier, la solennité des petites statues, *celebritas sigillariorum*. Lorsqu'on leur sacrifiait en public, la victime ordinaire était un porc. On les honorait encore sous le nom de *grondiles*; c'est-à-dire grognant comme font les porcs.

N'est-il pas évident que cette figurine du culte domestique, trouvée dans une ancienne forêt, rappelle le symbole par lequel les Æstiens honoraient la mère des dieux, et qu'il y a tout lieu de penser que ce simulacre se rattache au culte de la Terre ou de Cybèle; qu'il était un souvenir de cette adoration primitive qui avait été admise par presque tous les peuples de l'antiquité.

Le Cerf; le Lion; l'Aigle éployé; le Coq ou la Chimère.

Nous avons donné, dans la vignette, page 136, la figure d'un petit cerf de bronze qui fut découvert à Bayeux, dans un jardin de la rue des Terres, au mois d'avril 1816. Cette idole, qui est reproduite de la grandeur même de l'original, est remarquable par la grossièreté de son exécution; ses cornes portent deux jets et son *phallus* est fortement prononcé. Le socle ou piédestal est d'une forme assez élégante pour faire supposer que ce petit monument pourrait être assez rapproché des premiers moments de l'occupation romaine.

On ne peut méconnaître dans cette image un de ces pénates consacrés au culte de Diane ou Artémis, et sous ce rapport, il se rattache à la

(1) Les autres statuettes de cette découverte offraient des images de Junon Lucine, de Venus Anadyoméne, de Mercure, etc. Revers, *Mém. des antiq. de Norm.*, t. III, p. 180 et suiv. Atlas, Pl. IX, 3.

déité par excellence, adorée à Massalie, d'où son culte a dû pénétrer dans les Gaules.

Des espèces de billon, frappées dans la Narbonnaise, chez les Cavares, présentent d'un côté le buste lauré d'Apollon et de l'autre le cerf courant avec la roue à quatre rayons ou une branche chargée de baies (Pl. VII, 1 à 6). Ces types sont nécessairement la traduction ou plutôt la perpétuation, sous un aspect peu différent, des types gaulois que nous avons étudiés précédemment. Le symbole de la chasse représente la déesse qui préside nuit et jour à la course de la Lune, et la tête d'Apollon-Bélénus reproduit le dieu-lumière ; c'est toujours le même principe, les deux grands astres de l'univers occupent l'une et l'autre face de la monnaie.

Le Lión, employé comme type principal, sur quelques espèces gauloises n'est pas ancien ; il est rare sur les médailles anépigraphes (Pl. VII, 11). Mais on le trouve plus communément sur les médailles de la troisième période, particulièrement sur les espèces de cuivre des Rémois, des Catalauniens, des Véromanduins, de Togirix.

Le lion, sur les monnaies de la Gaule, pourrait être regardé comme une simple imitation des espèces massaliennes, sans application directe ; cependant il y a lieu de penser qu'il en fut autrement, et qu'il dut être considéré comme symbole du principe igné, image du feu éthéré, des feux solaires, des feux atmosphériques. C'était le signe zodiacal dans lequel le soleil, ou Apollon, avait son domicile, au moment de sa plus grande exaltation (1).

Nous avons vu précédemment l'oiseau supervolant aux ailes élevées tenir lieu de conducteur dirigeant, nous le retrouvons dans cette quatrième classe, avec les ailes éployées, à gauche, et tenant lieu de type principal. Un globe figure au-dessus de sa tête, à côté un serpent, au-dessous des cercles et des S (Pl. VII, 12).

Ce type, que nous croyons appartenir aux Carnutes, ne rentre-t-il pas dans les idées générales que nous émettons sur la valeur des symboles monétaires de la Gaule ? L'aigle éployé, dont le vol fort et

(1) *Symposiacon*. lib. IV. *quæst*. 5, p. 670. in Plutarch.

rapide ainsi que le rang qu'il tient parmi les oiseaux, indique la force et la rapidité du cours du soleil, et sa puissance sur toute la nature.

Le globe, qui est au-dessus, représente le monde, dont le soleil, d'après l'opinion des anciens, était l'ame, ou seulement le soleil éclairant de ses rayons la terre qu'il féconde par sa chaleur. La course et la révolution des deux astres est indiquée par les cercles, les S et les serpents, puisque l'on sait que le cours oblique de la lune était figuré, chez eux, par le mouvement d'ondulation que ces reptiles exécutent en rampant.

La tête, toute symbolique, de la première face, dont la chevelure est formée de croissants et de cercles, ne peut être autre que celle de Diane ou la Lune, et nous la considérons comme telle.

M. de La Saussaye a plusieurs fois protesté, avec raison, contre l'opinion qui voudrait présenter comme un symbole national emprunté aux Celtes, le type du *coq gaulois*, auquel on s'efforce de donner une consécration politique depuis la fin du dernier siècle. On sait que ce rapprochement ne repose que sur un misérable jeu de mots fait à une époque bien postérieure.

Cependant, quelle que soit la force de nos convictions quant à l'emploi général de ce type, nous sommes forcé de convenir qu'il existe au moins d'une manière particulière, exceptionnelle, si l'on veut, sur des espèces de bronze trouvées dans les environs de Dieppe, sur le territoire des *Caleti* (Pl. VII, 34, 35).

Le coq est le symbole de la vigilance, de la valeur guerrière. On le donne sur les médailles au Dieu Lunus, à Mercure, à Minerve, à Apollon et à Esculape. On voit un ou plusieurs coqs sur les médailles de *Cales* ou *Calenum*, de *Suessa*, de *Teanum* en Campanie, d'*Himera* en Sicile, de *Tardanus* en Troade, et de l'île d'*Ithaque*.

Il était une victime agréable à la nuit, qu'il fatiguait par ses cris (1) :

« L'oiseau à la crête pourprée, est immolé dans les ténèbres à la « déesse de la nuit, parce que son chant matinal appelle et provoque « le jour. »

Ne semble-t-il pas que le n°. 35 présente la métamorphose de ce

(1) *Ovid. Fast.* 1. 455.

jeune favori de Mars, le confident de ses amours, Alectryon, qui par sa négligence à observer le retour de l'aurore, encourut sa disgrâce et fut changé en coq !

Ce coq garde encore la crête du casque qu'il avait lorsqu'il fut métamorphosé. Se souvenant de sa paresse, il n'oublie rien pour l'effacer par une vigilance soutenue, en annonçant toutes les nuits, le prochain retour du soleil, par le battement de ses ailes et par son chant. Ce rapprochement nous paraît d'autant plus frappant que l'astre radieux est en présence même de l'oiseau transformé.

Nous croyons qu'il serait difficile de ne pas reconnaître cet emprunt fait par les Gaulois à la mythologie gréco-romaine, puisque la première face de cette médaille est une copie servile des deniers consulaires de la république qui offrent la tête casquée et ailée de Pallas. La seconde face a donc pu reproduire un mythe grec à une époque où le mélange des croyances religieuses s'opérait par l'effet des communications qui avaient lieu entre les divers peuples de l'antiquité.

Toutefois, si l'explication que nous proposons, ne pouvait être regardée comme concluante, relativement à l'admission d'un type étranger sur une monnaie nationale de la Gaule, nous dirions que non seulement des exemples antérieurs sont venus confirmer de pareils emprunts, mais encore que la singularité de ce type ne permettrait pas de reconnaître autre chose qu'une espèce de chimère, dont l'application serait pour nous sans motif et la solution impossible.

CHAPITRE VI.

Symbolisation des types des médailles gauloises épigraphiques.

Nous avons reconnu, dans le cours de cet ouvrage, que les communications grecques avaient eu une influence marquée sur les idées religieuses des Celtes. Le sentiment religieux qui dominait les races antiques avait fait imprimer les objets principaux de leur culte, de leur adoration, sur la monnaie, pour propager les croyances, sous une forme emblématique. On ne peut douter de cette admission des mythes, des

divinités et du culte des étrangers sur le territoire de la Gaule, puisque nous en retrouvons les preuves évidentes sur les monuments et sur la numismatique.

Dans la partie descriptive de cette troisième période, page 37, nous avons signalé la transition qui s'opère du style gallo-grec au système gallo-romain.

Les conséquences de ce changement, amené par les rapports fréquents que les Gaulois eurent, à cette époque, avec les Romains, apportent des modifications dans l'aspect des types monétaires; nous allons essayer d'en rendre compte en parcourant successivement les deux faces des médailles épigraphiques que nous avons pu réunir.

Types du droit ou première face des médailles épigraphiques.

Tant que la tête virile subsiste, sur la première face des espèces épigraphiques, elle doit être considérée comme celle d'Apollon-Bélénus. On la reconnaît jusques sur ces grossières monnaies coulées, en potin, que l'on attribue aux Santons (Pl. VIII, 2 à 9). Elle est encore évidente sur la monnaie qui porte l'inscription, IIARO (Pl. IX, 3). Les Rémois, sous leur chef *Atisius*, employèrent également la tête virile, à cheveux courts; c'est encore le type primitif qui se perpétue; imitation vague et incertaine admise à une époque de mélange et de confusion dans les croyances (Pl. VIII, 10 à 13; XI *bis*, 21). Il en est de même pour les espèces inscrites des noms de *Solima*, *Togirix*, *Luxtiikios* (Pl. X, 11 à 22).

Il peut arriver que dans certains cas la tête gauloise de l'époque épigraphique soit prise allégoriquement pour celle de la cité, du peuple ou de la déité protectrice. Lorsque la tête virile est casquée comme celle des monnaies des Andecaves, des Turons, d'Induciomare, celles qui portent les mots, *Criciru*, *Aulircus*, *Toc*, il y a lieu de penser qu'elle offre l'image du courage ou de la vertu militaire (Pl. VIII, 15, 16, 18, 24; IX, 26 à 30; X, 2, 3; XI, 19). La tête de femme, coiffée du casque, doit être aussi celle de la vertu guerrière; peut-être quelquefois celle de Bélisana, la Minerve gauloise, qui au reste a dû se confondre de très-bonne heure avec celle de Pallas, imitée des deniers

romains (Pl. VIII, 28, 29; IX, 12; X, 6, 8, 28, 30; XI, 2 à 14; XI *bis*, 20, 22, 23).

Souvent aussi cette tête, qui se féminise, n'est point revêtue du casque; elle commence à prendre le caractère de divinité unique, en même temps que le cheval du revers, devenu libre, s'est affranchi de son char et même de son cavalier.

Nous reconnaissons encore la tête d'Apollon avec torsade et cheveux cordonnés sur un charmant petit bronze muet, des Eburoviques. C'est une imitation d'un denier, bien connu, de la famille *Calpurnia*. Mais sur un autre exemplaire de ce peuple, qui provient des mêmes ruines, et sur lequel on voit les lettres IBRVIX, c'est la tête féminine diadémée qui occupe la place principale (Pl. VIII, 19, 20; IX, 1). Nous sommes donc arrivé à une époque de substitution, de transformation. Sur les quinaires d'argent, frappés dans le midi, portant le nom du chef NINNO, c'est la tête de Mercure qui se présente, mais d'une manière exceptionnelle (Pl. X, 7; XI *bis*, 24); car les deux types qui se reproduisent le plus fréquemment sont incontestablement Apollon et Diane.

Le pouvoir cosmogonique suprême est hermaphrodite. On sait que la plupart des divinités étaient des deux sexes (1). Par là on entendait les propriétés métaphysiques ou physiques dont on leur fait honneur. C'est à cause du même principe qu'Isis était appelée Myrionyme.

Un cippe antique, trouvé à Paris (2), représente un jeune homme en partie couvert du *paludamentum*, qui porte deux ailes éployées à la tête, et deux autres à ses épaules. Il tient dans une de ses mains un disque qu'il élève vers le ciel.

Suidas décrit une pareille figure, et l'attribue au dieu-soleil *Horus* ou *Priape*. « Ses ailes indiquent la vélocité de sa course, et le disque la « rotondité de l'univers; c'est lui qui fait éclore les germes cachés dans « le sein de la terre (3). »

Ne semble-t-il pas que cette explication convienne au buste de cette divinité ailée, à cheveux courts et aux seins prononcés, qui figure sur

(1) *Loquitur secundùm eos qui dicunt utriusque sexûs participationem habere numina.* (Serv. in Æneid. II. v. 633).

(2) Histoire de Paris, par Dulaure. I. p. 64.

(3) Suidas, *verbo* Πρίαπος.

ces espèces d'argent, si répandues sur tous les points de la France, que l'on trouve même de l'autre côté du détroit, et qui ont été attribuées pendant long-temps à Attila (Pl. IX, 23, 24, 25)!

Si les traits de la physionomie sont viriles, les seins viennent naturellement lui donner le caractère de divinité *masculo-féminine*, et ce caractère nous semble être celui de la Vierge céleste, la mère du soleil, adorée à Saïs, réunissant en elle les principes de toute la nature : « Je « suis tout ce qui est, qui a été, et qui sera ; nul mortel n'a encore « soulevé mon voile. »

Quel que soit le point de vue sous lequel on considère l'effigie monétaire de la pièce d'*Ateula-Ulatos*, on sera toujours forcé de la regarder comme celui d'une divinité panthée, rapide à la course, et portant le germe de la fécondité. N'est-ce pas ce caractère de divinité-nourrice qui convient non seulement à la Diane multimammée d'Ephèse, mais encore à Cérès et à Isis considérées comme la nature productrice?

Cet aspect de divinité-nourrice se retrouve, moins les ailes, dans la tête diadémée des monnaies des chefs *Suticos* de Rouen, et *Senodon* des Calètes (Pl. IX, 5, 6, 7, 20, 21). Le collier à fermoir est également l'attribut de cette effigie, comme dans la pièce précédente.

La tête de Diane, ornée du diadême, se trouve imprimée sur un grand nombre de monnaies de cette époque. Nous la voyons sur des médailles des Eburoviques, des Calètes, des Turons, des Andecaves, des Boïens, d'Orcitirix, de Pixtil, de Vergasilaunus (Pl. VIII, 19; IX, 1, 4, 9, 22, 31; X, 1, 9, 10, 29; XI, 15). Il est vrai toutefois que plusieurs Antiquaires regardent quelques-unes de ces têtes comme étant celle de Vénus; mais alors ce serait Vénus céleste, dont le culte, venu originairement de la Babylonie, de la Syrie, de la Phénicie, aurait fourni à la Grèce les éléments de cette brillante déesse. « Dans toutes ces « contrées vouées à la pyrolâtrie, à l'astrolâtrie, la planète de Vénus « joua un rôle important. 1°. On la lia, on l'assimila, on l'identifia « à la lune. 2°. On en fit l'adéquate de la terre, mais toujours en lui « conservant sa physionomie lumineuse. 3°. On la mit en rapport avec « le soleil, ce fut presque le soleil femelle; puis, métamorphose « bizarre! le soleil fut l'astre femelle, et Vénus devint planète mâle. « 4°. Soit comme soleil, soit comme terre luminiforme, Vénus devint

« bien vite l'Amour ; car *mihr* en parsi, *mihr* d'où Mithra, signifiait « également amour et feu. En même temps Vénus à titre de lune sem- « blait la grande génératrice ; et dès qu'on la masculinisait, ce qui n'était « pas rare, elle devenait le générateur (1). »

Le petit bronze des Rémois qui présente trois têtes accolées doit offrir la triple image de Sélène, Diane et Hécate (Pl. VIII, 14).

Hécate, Diane, Phébé remplit au ciel, sur la terre, au fond de l'Erèbe, un triple rôle, et, quoique reine du sombre empire, quoique dispensatrice terrible des maladies, de la démence et de la mort, elle est la sœur jumelle, la sœur radieuse et bienfaisante du dieu du jour.

« Diane se localise dans trois régions différentes, Ciel, Enfer, Terre; « mais dans chacune elle est souveraine, toute puissante : la lune aux « yeux des peuples primitifs, le dispute au soleil et même l'emporte sur « lui ; Hécate n'est qu'une Proserpine hyperboréenne : Proserpine et « Cérès chez les Pelasgues, Hécate et Latone dans l'Asie-Mineure, « reviennent presqu'au même (2). »

Ce sont donc les trois faces de la déesse Trimorphos ou Triformis que les Rémois ont admises sur leur monnaie et non pas les trois Gaules, les trois cités, ou les trois chefs, ainsi qu'on l'a avancé dans plusieurs ouvrages. Cette attribution semble d'autant plus admissible qu'elle est encore confirmée par le type du revers, qui, offrant un bige dirigé, rappelle nécessairement l'épithète d'Hégémone (la conductrice) que l'on donnait à cette divinité.

Si les rapprochements que nous venons de faire sont fondés, comme nous avons lieu de le penser, on pourra remarquer que les effigies monétaires de la première face des médailles gauloises de cette troisième période, présentent souvent des types qui ne sont pas aussi éloignés des modèles inspirateurs, comme on aurait pu le croire au premier aspect. Ainsi au fond, l'idée première subsiste, il peut y avoir une modification apparente, mais la place d'honneur est presque toujours constamment réservée à Apollon ou à Diane, comme sur les monnaies Massaliennes, qui ont servi de point de départ.

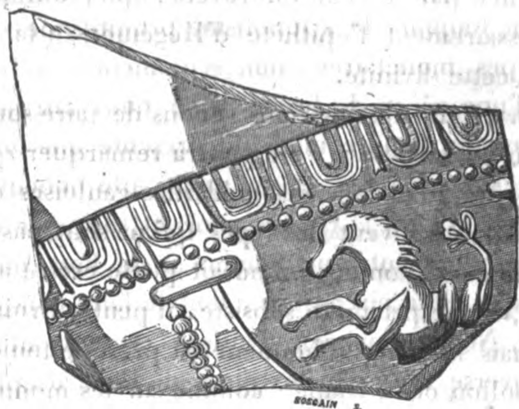
(1) Biog. univ. Myth. T. 55, p. 596.
(2) Ibid. T. 54, p. 107.

Types du revers ou seconde face des médailles épigraphiques.

Nous avons classé dans cette troisième catégorie quelques espèces muettes, qui devraient à la rigueur appartenir à la fin de la deuxième période monétaire, puisqu'elles sont dépourvues de légendes; mais leur exécution nous ayant paru les rapprocher davantage de la troisième, nous les avons fait figurer sur la planche VIII, n°s. 1, 2, 3, 8, 9, 20, 28, 29.

Deux de ces espèces sont remarquables en ce que le revers offre sur la première deux hippocampes adossés et posés symétriquement, de manière à ce que leurs queues se recourbent sur elles-mêmes et forment spirale; sur la seconde un seul de ces monstres occupe le champ de la pièce et relève la queue au-dessus de son corps, de manière à la développer comme le ferait un grand cétacé (n°s. 1, 28).

Le cheval marin figure sur plusieurs monuments de l'antiquité. Un bas-relief qui existe à Ravenne, offre un trône de Neptune, sur lequel on voit un hippocampe, des dauphins et d'autres emblêmes de la mer. Nous produisons dans la vignette ci-dessous, un fragment de poterie gallo-romaine, trouvé à Bayeux, qui nous semble se rattacher à ce type, puisqu'il porte l'image de ce symbole de la course et de la navigation.



La mythologique grecque représentait le cheval comme le résultat de la lutte qui exista entre Neptune et Minerve pour faire aux hommes le présent le plus utile. Neptune en frappant la terre d'un coup de

trident, fit sortir un cheval aux crins ondoyants; de là le surnom d'Hippios (ἵππος, *cheval*) qui lui était donné. Pamphus, poète antérieur à Homère, dit que Neptune fit présent aux hommes et du *cheval* et de ses tours flottantes appelées *vaisseaux ;* c'est pourquoi le cheval était un symbole de navigation.

On voit que c'est encore à l'imagination des Grecs que les Druides ont dû avoir recours dans cette circonstance, car évidemment ils paraissent avoir adopté un symbole qui résumait en lui l'ensemble du dogme qui formait la base de leur doctrine.

Ainsi, les types de ces deux monnaies nous expliquent pourquoi un autre monstre marin, le dauphin, se rencontre aussi, au-dessous du coursier, sur les espèces d'argent inscrites *Solima ;* c'est tout à la fois la course céleste et la navigation, le ciel et l'onde qui sont en rapport (Pl. X, 12 à 17) !

C'est probablement à la même cause que l'on doit attribuer la présence d'un cétacé au dessous du lion d'une pièce de bronze des Rémois (Pl. VIII, 11) ? Car, si l'on admet que le lion, symbole de la force physique, parmi les animaux, soit pris pour exprimer la force, le mouvement et toutes les influences du soleil, il y a lieu de penser également, que le monstre marin qui est au-dessous, doit être un emblême de la mer sur laquelle on voguait dans des navires.

C'est donc toujours le symbolisme primitif que nous voyons subsister dans les types monétaires, non seulement des Rémois, mais encore sur celui d'une pièce de bronze que nous attribuons aux Cénomans. Cette rare et importante médaille présente une lutte engagée entre un lion dressé sur ses pates et un génie ailé debout qui paraît le combattre (Pl. VIII, 24) On ne pourrait supposer qu'il s'agisse réellement d'un combat entre un homme et un lion, puisque le personnage est ailé et que cette circonstance doit le faire considérer comme un être allégorique. Nous connaissons d'ailleurs ce génie ailé, à forme d'homme, qui est renversé et foulé aux pieds de l'androcéphale, sur des pièces muettes, d'une époque antérieure, appartenant à la deuxième période (Pl. III, 8; IV, 21, 22, 26).

Mais un autre témoignage vient encore à l'appui de notre opinion et ne peut plus permettre de douter, puisque nous trouvons sur une

monnaie de Pixtil, une figure humaine, renversée et écrasée par Pégase, marchant à gauche. Sur une autre espèce du même chef, nous voyons Pégase volant dans l'espace, vainqueur du dragon, qui occupe les régions inférieures (Pl. X, 9, 10). N'est-ce pas encore une allégorie, représentant le génie du mal, le symbole des ténèbres, vaincu, renversé, accablé par la puissance et la force du soleil, figuré par son emblême favori le cheval ailé?

Nous devons reconnaître le même principe de force, de puissance, dans ce lion courant ou en repos, des Rémois, des Catalauniens (1), des Véromanduins, de Togirix, et dans le Pégase volant des monnaies de Criciru, comme dans celles de Pixtil que nous venons d'examiner (Pl. VIII, 10 à 13, 15, 18; X, 9, 10; XI, 19, 20; XI *bis*, 21); c'est indubitablement le principe igné qui domine toute la nature.

Si de là nous passons au bige conduit que l'on trouve sur quelques petits bronzes des Véliocasses, des Turons, des Rémois, on reconnaîtra facilement que ces espèces sont des imitations de la monnaie romaine, faisant allusion à l'ancien type national gaulois. Elles doivent avoir été émises à une époque de transition, dont la durée a été courte, si l'on en juge par le petit nombre de celles qui sont arrivées jusqu'à nous (Pl. VIII, 14; IX, 5, 6, 7, 31).

Le cavalier que nous avons déjà aperçu précédemment se reproduit à cette époque; il se montre d'abord nu, comme un être allégorique, sur une monnaie de Rouen; on le voit ensuite tenant une palme sur une médaille du chef Pixtil; il est armé d'un bouclier sur celle du chef Ansal; habillé à la romaine sur deux espèces des Andecaves, et enfin armé du casque et de la lance sur les médailles belges des Eburons, de Durnak, des Médiomatriciens, des Atrebates, etc. (Pl. VIII, 17; IX, 8; X, 2, 3, 8, 30, XI, 10 à 14; XI *bis*, 22, 23). Cette dernière transformation ne peut guère être considérée que comme un emblême de la valeur guerrière emprunté à l'un des dioscures de la monnaie

(1) Voyez cette médaille des Catalauniens dans la Revue numism. 1840, pl. XVIII, 1, et deux autres médailles au type du lion, dans l'Atlas de M. Lelewel, pl. VII, 14, 63; sur l'une on lit, *Pixtilos*, sur l'autre, *Diarilos*. On voit encore, dans ce dernier ouvrage, quelques autres types du lion notamment pl. V, 16; VI, 35, 36.

de Rome, qui fut également imité sur les médailles ibériennes (Pl. XII, 8, 9).

Quoique le cheval libre soit un type primitif qui se manifeste dès l'origine du monnayage gaulois, qu'on le retrouve également pendant toute la durée de la seconde période, sur quelques pièces isolées, il est néanmoins positif que son développement, presque exclusif, à l'occupation du revers d'un grand nombre de médailles de la Gaule, date de la fin de cette période. Dans la troisième, il a pour ainsi dire survécu à tous les autres emblêmes; affranchi de son char et de son cavalier, il semble réabsorber en lui seul tout le symbolisme de la divinité solaire. En effet, son importance dans la mythologie gauloise ne peut être méconnue, car nous le voyons non seulement employé sur les monnaies, mais encore dans ces simulacres de bronze et d'autres matières qui ont été découverts sur différents points de la Suisse et de la France.

Au commencement du XVIIIe. siècle on trouva auprès de Zurich un *petit cheval* avec six autres animaux, un taureau, deux sangliers, un lion, un loup, deux Mercures, une épée, une clé et quelques autres instruments (1).

D. Martin pense que ces animaux servaient aux initiations du culte de Mithras et que les Gaulois considéraient Mercure comme Mithras ou le soleil (2).

On croit que ce sont des idoles de ce genre, que St. Jérôme désigne, sous le nom de simulacres monstrueux, *portentosa simulacra*, dans son épître à Léta, femme de Toxotius et fille d'Albin, prêtre des idoles.

« Le cheval, dit D. Martin (3), ne pouvait manquer d'avoir un rang « honorable dans le culte que l'on rendait à Mithras; parce qu'outre « qu'il était constallation, il était encore de sa nature consacré au soleil, « non seulement chez les Perses, mais encore chez tous les peuples, « qui avaient reçu d'eux la connaissance des mystères de Mithras, « dans lesquels on n'immolait point d'autres victimes que des che-

(1) Antiq. expl. T. II, p. 418.
(2) Relig. des Gaulois. T. I, p. 442.
(3) Ibid — T. I, p. 463.

« vaux (1). Un poète, dans Lactance, rend raison de ce choix ; il ne « convenait pas, dit-il, qu'un dieu si rapide dans sa course, eût une « victime moins légère que le cheval (2). »

Placat Equo Persis radiis Hyperiona cinctum,
Ne detur celeri victima tarda Deo.

Parmi les débris d'une riche villa, qui existait auprès du village de Cailly, arrondissement de Rouen, on découvrit en 1822 (3), une certaine quantité de médailles gauloises en argent (Pl. IX, 25 ; X, 18, 19, 20), un collier formé de trente-six espèces d'amandes bombées, en or, ainsi qu'une figurine de *cheval en grès blanc*, un vase de bronze carré et une romaine à crochets. Il y avait aussi quelques médailles impériales d'or, d'argent et de bronze.

On conserve dans le musée de Cherbourg les figures d'un *petit cheval* et d'un *cerf de bronze* qui ont été trouvées dans le voisinage de cette ville, l'antique *Coriallum*, avec beaucoup d'autres objets, notamment deux hausse-cols en or (4) et un Mercure en bronze, coiffé du pétase, tenant une bourse et un sceptre, dont le sommet est occupé par un globe de verre (5). Ce dernier a été découvert en 1829, dans les Mielles proche la redoute de Tourlaville.

Nous reproduisons ici, d'après Grivaud de la Vincelle (6), l'un de ces curieux monuments, qui a été trouvé dans les fouilles de Noyers, près de Sédan. C'est la figure d'un cheval de bronze, dessiné de grandeur naturelle, qui pose le pied droit antérieur sur ce symbole de l'S, que l'on retrouve si fréquemment sur les médailles de la

(1) *Pausan. in Laconic.* c. 102.

(2) *Fal. Rel.* L. 1. c. 21.

(3) Notice sur des médailles Rom. et Gaul., par M. Lévy, dans le Recueil de la Soc. d'émulation de Rouen, p. 35.

(4) On a désigné ainsi certains ornements d'or, trouvés dans la presqu'île du Cotentin ; voyez à ce sujet la Notice de Mr de Gerville, insérée dans les Mémoires des Antiquaires de Normandie. T. IV, p. 275, et l'Atlas, pl. XIX, fig 1.

(5) *Rech. sur les villes et les voies romaines du Cotentin*, par M. de Gerville, dans les Mém. des Antiq. de Norm. T. V, et l'Atlas de 1829 et 1830, pl. X.

(6) *Monuments antiq. inédits*. T. II, p. 83.

Gaule. Ce cheval est couvert de symboles analogues au culte du soleil, et l'auteur le regarde comme un monument Mithriaque votif.



Une affinité marquée n'existe-t-elle pas entre ce cheval symbolique des Ardennes et celui de la monnaie d'*Ateula-Vlatos* (Pl. IX, 23, 24, 25)? Cette analogie nous semble tellement frappante que nous la soumettons à l'attention des archéologues.

Tacite nous apprend d'ailleurs que les Germains se servaient de chevaux pour les présages. Après avoir dit que *le dieu qu'ils honorent le plus est Mercure*, il ajoute, en parlant des Suèves :

« Ils croient aux auspices et à la divination plus que nation au monde. Pour la divination, leur méthode est simple. Ils coupent en plusieurs morceaux une baguette d'arbre fruitier, et, après les avoir distingués par différentes marques, ils les jettent au hasard et pêle-mêle sur une étoffe blanche. Ensuite le prêtre du canton, si c'est une affaire publique, et, si c'est une affaire particulière, le père de famille lui-même, après une prière aux dieux, les yeux levés vers le ciel, prend trois fois chaque morceau, et, selon les marques qui se présentent, il donne l'explication. S'il y a défense, de tout le jour ils ne

consulteront le sort sur la même affaire; s'il y a permission, on exige encore une confirmation des auspices, et là, comme ici, on a l'usage d'interroger le vol et le chant des oiseaux. Ce qui leur est particulier, c'est d'observer aussi *les chevaux*, et d'en tirer des présages. On en nourrit aux frais de la cité dans ces mêmes forêts religieuses, qui sont *tout blancs*, et qu'on se garde bien d'assujettir à aucun service profane. Quand ils sont attelés au char sacré, le prêtre et le roi, ou le chef du canton, les accompagnent, et remarquent leurs hennissements et leurs frémissements; il n'y a point d'auspice plus accrédité, non seulement dans le peuple, mais chez les grands, chez les prêtres. Ceux-ci ne se croient que les ministres, ils regardent les chevaux comme les confidents de la divinité (1). »

Ainsi, le *cheval en course*, que nous savons être le type le plus fréquent de cette troisième période, quoique souvent privé des astres rayonnants qui l'accompagnaient vers la fin de la deuxième, est toujours l'image symbolique de la course solaire. Les monuments et les textes anciens viennent de nous le prouver.

On voit le cheval libre et courant sur les médailles des Andecaves, des Boïens, des Calètes, des Diablintes, des Eburoviques, des Santons, des Turons, des Véromanduins, de même que sur celles inscrites des mots : *Ilaro*, *Orcitirix*, *Solima*, *Togirix* (Pl. VIII, 19 à 23, 29; IX, 1, 3, 4, 9 à 22, 26 à 30; X, 1, 12 à 22, 24, 25, 26; XI, 2 à 9, 15, 17, 18; XI bis, 20). Il marche au pas ou il est en repos sur les pièces d'argent des Cénomans, d'*Ateula*, sur les petits bronzes de *Luxtiikios*, de *Vergasillaunus* (pl. VIII, 25; IX, 23, 24, 25; X, 11, 29). Mais une circonstance remarquable qu'il est utile de constater, est la présence de cette *Virga frugifera* servant à l'opération des présages, que nous trouvons exprimée, d'une manière non douteuse, au-dessous même du coursier des monnaies de Togirix (Pl. X, 19 à 22, 26).

La branche garnie de baies qui figure sur certaines espèces gauloises de la seconde période, pourrait aussi être regardée comme ce *rameau frugifère* que nous venons de retrouver sur la monnaie de Togirix? Nous

(1) *De moribus Germ.* C. X. Trad. de Dureau Delamalle.

signalons dans ce genre un statère armoricain de la découverte de Castillon, qui offre un rameau chargé de fruits dans la main du personnage nu, accroupi au-dessus du coursier, volant dans l'espace ; un quart de statère dont la figure conductrice tient également une branche garnie de fruits (Pl. IV, 16, 26). Sur un médaillon d'or, attribué aux Rémois, on voit un rameau avec fruits, placé au-dessus du cheval dont la tête est retournée sur lui-même (Pl. VI, 15). Quelques espèces en billon et en argent, attribuées aux Cavares et aux Volces-Arecomices, présentent aussi la branche garnie de baies (Pl. VII, 3, 4, 6, 22). On la retrouve encore sur le petit bronze de Luxtiikios, où elle est placée au-dessus du cheval marchant au pas (Pl. X, 11).

Peut-être même y aurait-il lieu de considérer le gracieux sarment de vigne qui serpente devant l'effigie d'Apollon, sur le petit bronze des Eburoviques, comme cette branche mystérieuse servant à la divination (Pl. VIII, 20)?

La valeur symbolique du sanglier nous a été révélée précédemment ; nous connaissons aussi l'universalité de son type employé dans toutes les contrées de la Gaule et à toutes les époques du monnayage (1). Ainsi, dans le nord, chez les Aulerques-Eburoviques, lorsque l'effigie monétaire d'Apollon ou de Diane se présente, le sanglier n'est qu'un type secondaire qui est placé au-dessous du coursier ; mais du moment où elle vient à disparaître, la place principale est occupée par le symbole qui avait le plus de crédit, l'image du sanglier, emblême de la terre, qui produit et nourrit tous les êtres (Pl. VIII, 19 à 23 ; IX, 1).

Nous le retrouvons également comme accessoire, au-dessous de la lutte engagée entre un génie et un lion, sur une monnaie que nous avons attribuée aux Cénomans ; on le voit sur des espèces d'argent des Boïens, des Andécaves, des Cambiovicenses, où il figure soit au-dessous soit au-dessus du coursier (Pl. VIII, 24 ; IX, 4 ; X, 1 ; XI *bis*, 16). Dans l'est et dans le midi, chez les Séquaniens, les Vocontiens, les Némausiens des Volces-Arecomices, il devient le type unique de la seconde face en même temps que l'on conserve sur la première, la tête allégorique de la divinité (Pl. X, 4, 5, 7 ; XI *bis*, 24).

(1) *Le véritable symbole de la nat. gaul.* Rev. num. 1840 p. 245.

Le taureau cornupète que nous voyons sur la monnaie d'Induciomare est une imitation des monnaies de cuivre de Marseille, où il figure comme un symbole solaire (Pl. VIII, 16; XI, 34, 35, 36).

Nous l'avons vu dès l'origine du monnayage gaulois sur ces grossières monnaies coulées de la première période; sur certaines espèces on trouve seulement la tête de l'animal sacré, avec le symbole de l'S, pour type principal (Pl. I, 8, 9, 10, 12, 22, 23, 24); mais elle se présente plus ordinairement comme un emblême accessoire (1).

C'est encore le taureau que nous retrouvons, au-dessous de l'androcéphale, sur les médailles armoricaines des Corisopites (Pl. IV, 23, 24). C'est une image du taureau céleste, emblême de la force qui organise annuellement la matière et développe les forces productives de la nature.

Il existait dans le cabinet de l'abbé Fauvel un amulette, d'un style barbare, probablement trouvé en France, que nous avons reproduit (2), d'après la figure de Montfaucon (3), qui semble se rattacher d'une manière évidente au culte du taureau. L'anneau dont cette idole est pourvue ne permet pas de douter un seul instant de sa destination.

Ce culte a certainement existé chez les Celtes, nous en avons la preuve par le témoignage de Plutarque qui rapporte que l'armée composée d'Ambrons, de Teutons et de Cimbres, qui, sous le consulat de Marius, accordèrent une capitulation aux Romains, qui avaient défendu courageusement le fort placé à l'extrémité du pont de l'Adige, jurèrent d'observer loyalement les conditions du traité par leur taureau d'airain (4). Ce taureau jouissait d'une grande vénération parmi ces peuples; après leur défaite le consul Catulus le fit porter dans sa maison, comme un trophée, et une marque éclatante de sa victoire.

(1) On peut voir cette tête de face au-dessus du bœuf ou du bison de la pièce de bronze de *Bisontio*, *Bisontium*, Besançon, publiée par M. le Mq[is]. de Lagoy (*Rev num*. T. II, p. 401.). On voit cette même tête, au-dessus et au-dessous du coursier, sur une petite pièce d'argent que M. Lelewel attribue à Comius, chef des Atrebates (Atlas. Pl. VI, 27). Elle existe aussi sur un petit bronze, que l'on découvre fréquemment à Saintes, avec l'inscription CONTOVTOS du côté de la tête, et sur le revers, un quadrupède courant, au-dessus de cette tête, et posé près d'un arbuste à trois branches recourbées (*Rev. num*. T. III, p. 157. IV, p. 405.). Sur une pièce de bronze portant le mot, *Ambactus*, on voit une tête de taureau surmontée d'un astre à cinq pointes, et au revers un aigle éployé (Lelewel, atlas. Pl. IX, 9).

(2) *Suprà*, pag. 20.

(3) *Antiq expl*. T. III. Pl. 38, p. 71.

(4) Ομοσαντες τὸν χαλκοῦν Ταῦρον. *Plutarch in Mario*, p. 419.

Plusieurs monuments trouvés en France viennent confirmer cette adoration du taureau, importée de l'Egypte, où l'on en révérait quatre différents, dont le plus connu était Apis. Celui-ci était consacré à la Lune et sa résidence était à Memphis, Mnévis l'était au Soleil et sa demeure était à Héliopolis (1).

Ce taureau, objet d'un culte presque universel, était aussi celui du culte des Gaulois. Nous le voyons sur une des faces d'un autel élevé à Jupiter, à Esus, à Vulcain, découvert en 1711, sous le chœur de l'église N.-D. de Paris. Ce monument, érigé sous l'empire de Tibère, par les *Nautæ parisiaci*, offre un taureau, couvert de l'étole sacrée, dans un bocage, avec trois grues, placées, l'une sur sa tête, les deux autres sur son dos. Au-dessus de ce bas-relief, on lit l'inscription suivante : TARVOS-TRIGARANVS, que l'on traduit par le *taureau aux trois grues* (2).

Sans parler du dieu *Dolichenius*, représenté debout sur un taureau, qui fut trouvé, vers l'an 1653, en nettoyant le port de Marseille, et d'un Mercure très-remarquable, posé aussi debout sur la croupe d'un taureau, découvert dans le Bourbonnais, et faisant partie du cabinet de Chezelles (3), on peut citer plusieurs figurines de taureau retrouvées sur différents points de la France. Nous nous contenterons de rappeler la trouvaille faite, en 1841, à Vern, près de Rennes, et signalée par M. Moët de La Forte-Maison, qui a donné la figure d'une de ces petites idoles d'airain (4).

Dans le Ve. siècle, ce culte subsiste encore parmi les Francs, ainsi qu'il est facile de l'établir par la tête de taureau, en or, trouvée, en 1653, dans le tombeau du roi Childeric Ier. Un soleil radieux était gravé

(1) Inter animalia antiquis observationibus consecrata, Mnevis et Apis sunt notiora : Mnevis Soli sacratur, super quo nihil memorabile : sequens Lunæ. Est enim Apis bos diversis genitalium notarum figuris expressus, maximéque omnium corniculantis lunæ specie latere dextro insignis. *Am. Marcell.*, lib. XXII, c. 14.

(2) Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. II, p. 423. Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. cxxxvj. Baudelot et Moreau de Mautour, *Hist. de l'Acad. des inscriptions*, t. II, p. 268, éd. in-12. Dulaure, *Hist. de Paris*, t. I, p. 59 ; et surtout M. Jorand, *Notice archéologique sur un autel à Esus*, dans les Mém. des antiq. de France, t. IV, p. 509.

(3) Antiq. expl., t. I, p. 50 ; t. II, p. 426.

(4) Lettre au rédacteur de l'*Album Breton*. Rennes, 15 décembre 1841. Pl. II, fig. 5, in-4°.

sur le front ; les yeux, les narines et les cornes brillaient par les escarboucles transparentes dont l'idole royale était ornée (1)

Le poète Manilius semble avoir voulu donner une idée de la valeur symbolique de cet emblême, lorsqu'il dit :

« Le taureau prescrira l'agriculture aux laborieux cultivateurs ; ils « s'adonneront aux travaux de la campagne ; les fruits de la terre et « non pas les fades éloges seront la juste récompense de leurs peines. « Le taureau céleste baisse la tête, et semble demander qu'on lui impose « le joug. Lorsqu'il porte entre ses cornes le globe de Phébus, il or- « donne de ne laisser aucun repos à la terre (2). »

Le symbolisme gaulois touche à ses derniers moments, il doit succomber ; les institutions romaines vont prédominer. Depuis plus d'un siècle avant notre ère la Narbonnaise est soumise. Les invasions successives des troupes de César forcent les autres populations du reste de la Gaule à abandonner les anciens types nationaux pour adopter ceux des vainqueurs, en totalité ou en partie. Ainsi, M. Lelewel (3) a publié une pièce de bronze d'*A. Hirtius*, qui offre d'un côté l'éléphant et de l'autre les instruments pontificaux, comme sur la monnaie de J. César. Nous donnons (Pl. XI, 1) une monnaie d'argent du musée de Rouen, qui est une imitation complète d'un denier consulaire de la famille *Cornelia*. Elle présente, sur une face, une tête barbue diadêmée, et sur l'autre un sceptre avec une couronne, un globe et un gouvernail. Nous avons déjà signalé la pièce d'argent d'*Ansalus*, qui porte sur le revers le cavalier armé, courant à gauche, copie d'un denier de la famille *Manlia* (Pl. VIII, 17).

Les peuples Belges, de Tournay, des Atrebates, des Médiomatriciens, des Eburons, etc., choisissent le cavalier armé et équipé, imitation de l'un des dioscures de la monnaie de Rome, mais que probablement ils considéraient comme emblême de courage, de la valeur guerrière (Pl. X, 30 ; XI, 10 à 14 ; XI *bis*, 22, 23).

Chez les Avernes, le type guerrier est rendu principalement par un

(1) *Anastasis Childerici I, Franc. regis* ; auct. Jacob. Chifletio, 1655, in-4°., p. 141.
(2) *M. Manilii Astronomicon*. Edente Pingré, 1786, t. II, lib. IV, v. 140.
(3) Type gaulois. Atlas. Pl. IX, 14.

militaire debout, tenant d'une main l'enseigne gauloise du sanglier, de l'autre le bouclier oblong, et revêtu de l'ancien costume national; ensuite ce type se modifie de manière à présenter le guerrier portant l'enseigne légionnaire, un petit bouclier rond, un javelot, une épée dans son fourreau; son habillement est celui des troupes romaines, un casque à aigrette et jugulaires est posé à terre au pied du bâton de l'enseigne (Pl. X, 6, 28).

Le paisible cavalier, avec le manteau et le vêtement romain, se présente sur quelques petits bronzes, assez rares, des Andecaves (Pl. X, 2, 3). Si le premier offre encore un cheval en course, le second marche au pas. C'est ainsi que s'affaiblissent peu à peu, et d'une manière pour ainsi dire insensible, les derniers débris de ces souvenirs de la nationalité gauloise qu'il importait tant aux vainqueurs de modifier d'abord, pour les faire disparaître ensuite.

Si le magistrat civil ou vergobret des Lexoviens, *Cisiambos-Cattos*, put, pendant quelques instants encore, fabriquer une monnaie de bronze pour satisfaire aux besoins les plus pressants du moment, ce ne fut qu'en y plaçant, sur une des faces, l'aigle éployé qui était le symbole de la puissance romaine; l'autre partie fut consacrée, dans le principe, à reproduire l'image de la roue monétaire, emblème favori des Celtes (Pl. IX, 2). Ce dernier signe dut disparaître à son tour pour offrir à sa place une tête humaine, à cheveux courts, qui est peut-être l'image du magistrat lui-même; mais qui, dans tous les cas, présentait plus d'analogie avec les espèces romaines (1).

Là s'arrêteront les observations que nous avons essayé de produire, pour démontrer que les types des monnaies de la Gaule doivent avoir été le reflet d'un symbolisme religieux, dont nous avons tenté l'explication, d'après des mythes qui nous ont paru empruntés à l'adoration des grands corps célestes, le Soleil, la Lune, la Terre, les Astres, supposés animés et souverainement intelligents. Ces êtres, motifs d'un culte direct, étaient aussi l'objet d'un culte secret, figurés dans le culte public et à l'usage de tous, par des personnages fictifs, dont l'explica-

(1) Voyez la dissertation de M. de Saulcy *sur la monnaie des Lexoviens*, dans la *Revue numismatique* de 1837, p. 12.

tion réelle ne pouvait appartenir qu'aux druides et à leurs initiés. Si cette opinion est fondée, elle devra jeter quelques lumières sur des symboles qui avaient paru jusqu'à ce moment peu susceptibles d'être entendus ; c'est aux savants qu'il appartiendra de prononcer sur la valeur des textes qu'il nous a été permis d'invoquer, et sur l'application que nous en avons fait à la numismatique gauloise.

Nous émettrons dans le chapitre suivant, quelques considérations sur l'épigraphie monétaire des Gaulois.

CHAPITRE VII.

De l'épigraphie monétaire des Gaulois.

Nous avons dit précédemment (1) que les légendes n'ont dû paraître sur les médailles de la Gaule qu'un siècle environ avant l'ère chrétienne. Nous croyons pouvoir établir cette opinion sur l'inspection même des monuments numismatiques qui sont arrivés jusqu'à nous. Les parties méridionales de la Gaule, situées au-delà des Cévennes, pourraient sans doute prétendre à une admission antérieure, sous le rapport épigraphique ; mais il nous suffit de constater des faits qui se rattachent particulièrement aux contrées que nous avons eu l'intention d'étudier.

Au moment de l'invasion de César, il est certain que l'écriture latine est admise et fixée sur la monnaie de plusieurs peuples de la Gaule. Les noms de certains chefs, connus par les écrits du conquérant romain, que l'on retrouve sur ces monnaies, ne peuvent permettre d'en douter. Telles sont les pièces de l'Helvétien Orgétorix, du Trévère Induciomare, qui se qualifiait de Germain, des Arvernes Epadnact, Vergasilaun et Vercingétorix (2), de l'Atrébate Comm, de l'Eburon Ambiorix (Pl. VIII, 16;

(1) *Suprà*, p. 11.
(2) M. De la Saussaye, *Rev. num.*, 1837, p. 162.

IX, 6; X, 28, 29, 30; XI, 13), du Picton Durat (1), du Carnute Tasget (2), de l'Eduen Litavic (3), du Sotiate Adietuan (4), etc.

On sait combien est limité le nombre des monnaies d'or épigraphiques de cette troisième période. C'est à peine si l'on en peut citer une dizaine, en y comprenant celle de Vercingétorix, dont la date est connue. Voici la liste des légendes publiées jusqu'à ce moment :

ABVCATO. Cheval courant, à gauche, portant un aigle éployé; au-dessous, trois cercles. La première face offre une tête nue et imberbe, à gauche (5).

ABVDOS.—ABVD. Les types sont semblables à la précédente (6).

..)TTINA (*Gottina*). Cheval libre au galop, à gauche. Sur l'autre face, symbole du V, avec la roue à huit rayons et des astres radieux (Pl. VII, 19).

LVCOTIO.—LVCOTIO. Symbole du V. Revers, cheval libre courant, à gauche, précédé du pentagone et ayant un cercle perlé et centré au-dessous (7).

ƧOLIMA. Cheval courant, à gauche, un génie volant au-dessus et semant des fleurs. Sur la première face, une tête nue, à trois grosses boucles de cheveux et un collier; des ornements simulant des dauphins (8).

SOLIMA. Type semblable avec la variante de trois cercles centrés au-dessus du cheval. Le droit présente une tête nue, à gauche, à sept boucles de cheveux (9).

(1) M. Champollion-Figeac, *Rech. sur Uxellodunum*, 1820, in-4°. *Résumé d'archéologie*, 1826, t. II, p. 267. M. Mangon-Delalande, *Revue num.*, 1836, p. 443. M. le marquis de Lagoy, *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules, inédites ou incertaines*, d'après le compte-rendu dans la *Rev. num.*, 1838, p. 44.

(2) M. De la Saussaye, *Rev. num.*, 1837, p. 1.

(3) Bouteroue, *Rech. cur. des mon. de France*, p. 48. M. Lelewel, *Type gaul.* Pl. VII, 7. M. De la Saussaye, *Rev. num.*, 1840. Pl. XVII, 1.

(4) M. Chaudruc de Crazannes, *Mém. des antiq. du Midi*, t. I. M. le marquis de Lagoy, *Revue num.*, 1838, p. 145.

(5) M. De la Saussaye, *Rev. num.*, 1836, p. 88.

(6) *Rev. num.*, 1838. Pl. XVI.

(7) Bouteroue, *Rech. cur. des mon. de France*, p. 49. M. Lelewel, *Type gaulois*, atlas. Pl. IV, 21.

(8) M. De la Saussaye, *Rev. num.*, 1838. Pl. XVI, p. 406-409. M. Lelewel, *ibid.* Pl. III, 29, 30.

(9) *Ibid.* *ibid.* 1836. Pl. II, 12, *ib.* *Ibid.* *ibid.* Pl. III, 31.

ΓAVLOIB ou AVLOIB—SOLIMA. Tête nue, à droite. Revers, oiseau de profil, aigle (1)?

....INGETORIXS. Tête nue, à gauche. Revers, cheval libre courant, à gauche, au-dessus d'un *diota ;* dans la partie supérieure le symbole de l' ᔕ (2).

VIROS.—VIROS. Symboles lunaires. Revers, cheval libre courant, à gauche, entouré de cercles et de croissants (3).

VOCARAN.—VOCAR. Symbole du V, surmonté de deux ou trois astres. Revers, cheval libre courant, à gauche; au-dessous un cercle perlé et centré (4).

Quelle est la valeur de ces inscriptions? Nous indiquent-elles des noms de chefs ou de magistrats, des noms de peuples ou de cités? Interrogez l'histoire : elle est muette, excepté pour une seule, et encore on ne peut avoir une certitude absolue, puisqu'il manque au moins quatre lettres sur la précieuse et unique médaille trouvée en Auvergne, que l'on croit porter le nom de Vercingétorix.

M. Lelewel considère comme appartenant aux Véromanduins la pièce sur laquelle on lit *Viros ;* mais cette attribution est tellement susceptible d'être contestée que, malgré la découverte d'un exemplaire de cette monnaie dans les environs de St.-Quentin, il est impossible de l'admettre comme une certitude.

Les opinions peuvent donc se partager sur le sens que l'on doit attacher aux légendes de ces monnaies, qui doivent avoir été fabriquées dans le demi-siècle qui a précédé les premières campagnes de César dans les Gaules.

En examinant avec soin ces mots ou portions de mots, il semble qu'il y ait plus de chance d'approcher de la vérité, en les regardant comme des noms appellatifs de certains chefs que de les considérer comme des noms de peuples. En effet, sans parler de la médaille unique du célèbre chef Arverne, ne trouvons-nous pas sur trois de ces espèces d'or le mot

(1) M. De la Saussaye, *Rev. num.*, 1838. Pl. II, 12. p. 406-409. M. Lelewel, *Type gaulois*, atlas Pl. III, 31.

(2) M. De la Saussaye, *Rev. num.*, 1837, p. 161. M. Lelewel, *Type gaulois*, atlas, Pl. VII, 39

(3) M. Lelewel. Pl. IV, 19.

(4) P. Petau, *Veterum num. gnorisma*, 1610. Pl. II, 7. Bouteroue, *Rech. des mon.*, p. 49.

Solima, que l'on retrouve également sur des petites pièces d'argent globuleuses, très-communes dans toutes les collections, et que l'on découvre sur un grand nombre de points de la France.

Ces quinaires gaulois, d'une fabrication si barbare, portant sur l'une et l'autre face le mot *Solima*, quelquefois avec de légères variantes dans l'orthographe, c'est-à-dire l'emploi du C au lieu du S, et celui du Λ grec au lieu du L romain (COΛIMA *vel* SOLIMA), se rencontrent fréquemment dans les mêmes dépôts avec des espèces d'une nature semblable, portant le nom de *Togirix*, également inscrit sur les deux faces (Pl. X, 12—17).

De la similitude qui existe dans le mode de fabrication de ces monnaies, de leur gisement habituel dans les mêmes lieux, de l'analogie qui semble résulter de la répétition d'un seul mot inscrit sur les deux côtés de la pièce, ne devrait-on pas être porté à les regarder comme contemporaines, puisqu'elles sont conçues dans un système identique? Si ce raisonnement est fondé, les monnaies de Togirix viennent jeter quelque lumière sur la question, en ne laissant point d'incertitude sur la valeur qu'on doit y attacher, puisqu'il est constant que la terminaison en *rix* désigne suffisamment le nom propre d'un homme revêtu de la qualification de chef parmi les Gaulois. Nous avons d'ailleurs la certitude que ce Togirix, dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir, vivait du temps des campagnes de César. Sur certaines espèces, évidemment postérieures aux premières, on lit d'un côté *Julius* et de l'autre *Togirix* (Pl. X, 18—26). Le chef gaulois, en adoptant un nom romain et en le plaçant sur ses monnaies, témoigne nécessairement de son alliance ou de sa soumission envers le proconsul. L'usage de prendre le nom d'un allié était assez répandu chez les Barbares, et il est en outre confirmé par la médaille de *Durat*, chez les Pictons, qui porte aussi, dans l'exergue, le nom de *Julios*.

S'il est vrai que nous ayons acquis la certitude que des noms de chefs gaulois soient inscrits deux fois sur certaines monnaies, n'est-il pas naturel de penser que le mot *Solima*, répété aussi sur les faces de pièces contemporaines, pourrait être rangé dans la même classe et offrir le nom appellatif de l'un de ces chefs.

Il ne s'agirait plus, pour donner quelque valeur à cette hypothèse,

que de démontrer la possibilité de produire un document antique pour établir l'existence d'un personnage marquant de ce nom. Nous croyons l'avoir rencontré dans ce *Solimarius Bitus*, homme fort riche du pays des Ubiens, sur le Rhin, qui éleva un temple au Dieu *Intabarus*, dont on voyait encore les ruines sur la fin du siècle dernier, au village de Niersbach (1).

Une inscription, découverte en 1619, atteste l'existence dans ces contrées d'une ancienne divinité, adorée sous le nom d'*Intabarus*, et la consécration du temple. Les historiens l'ont rapportée et disent que le Dieu apparut en songe à *Solimarius Bitus*, et lui ordonna de lui élever des autels (2). Voici cette inscription :

DEO INTABARO
EX IMPERIOQ
SOLIMARIVS
BITVS AEDEM
CONSACRAVIT
L·M·

Un personnage qui est assez puissant pour élever à ses frais un temple à une divinité barbare, dont le nom même est complètement inconnu dans la mythologie romaine, a quelque chose de trop frappant pour que l'on ne s'y arrête pas ! Quand même il pourrait être établi que le *Solimarius Bitus* de notre inscription ne serait pas le même que celui des médailles d'or et d'argent portant le mot *Solima* abrégé, pourrait-on refuser à un de ses ancêtres de même nom l'attribution que nous proposons ? Nous ne le croyons pas !

(1) Niersbach, à 5 myriamètres de Luxembourg, était compris dans le département des Forêts, lorsque cette contrée appartenait à la France. Il se trouve aujourd'hui enclavé dans les provinces prussiennes du Rhin.

(2) Alexandre Wiltheimius, jésuite de la province de Luxembourg, auteur d'un ouvrage manuscrit, intitulé : *Luciliburgensia*, parle d'*Intabarus*. Un autre jésuite Alderbruck, parle aussi du dieu *Intabarus*, dans un supplément à sa dissertation sur la religion des anciens Ubiens, qui n'a point été imprimé. Extrait de la chronique de J. Guillaume Brewer, dans les Mém. des antiq. de France, t. II, p. LXI.

La pièce d'or qui porte *Solima* d'un côté et *Pauloib* ou *Auloib*, de l'autre, ne saurait changer l'état de la questiou, puisque ce mot, encore inexpliqué, peut être la désignation d'un titre, d'une qualification, ou même un nom de cité, de peuple.

Les espèces d'argent de *Solima* ont été attribuées à l'antique *Solimariaca* des *Leuci*, maintenant Soulosse, par M. de Saulcy (1). Cette opinion était aussi la nôtre, nous devons le dire, plus de six ans avant la création de la Revue numismatique; mais aujourd'hui, malgré l'inscription des *Vicani Solimariacenses* qui se voit encore enclavée dans les murailles du pont de Soulosse, et quelques autres consacrées à *Mercure* et à la déesse *Rosmerta*, qui ont été découvertes dans les ruines de cette localité, nous croyons cependant être plus près de la vérité en donnant ces espèces à l'un de ces chefs ou rois électifs du nom de *Solimarius*, dont le souvenir n'a pas été conservé par les historiens de l'antiquité.

La savante dissertation de M. de la Saussaye (2) sur l'inscription de la déesse *Solimara*, découverte à Bourges, ne nous semble infirmer en rien l'attribution nouvelle que nous proposons. Car, si le culte de la divinité tutélaire de *Solim ariaca* s'est étendu jusque chez les Bituriges, dans l'Aquitaine première, il serait encore moins étonnant de retrouver chez les Ubiens, c'est-à dire dans la Germanie inférieure, les traces d'une dénomination appartenant à une contrée du nord, assez rapprochée du lieu que l'on indique pour avoir été son sanctuaire, chez les Leuquois, dans la Belgique première. Ces motifs, loin d'atténuer les rapprochements que nous venons de faire, paraissent au contraire leur fournir un nouveau degré de probabilité.

Un fait remarquable et qui a lieu d'étonner a été constaté par M. Lelewel, dans son curieux et savant ouvrage, c'est que sur la masse de médailles épigraphiques que l'on possède, produit de trois cents peuples de la Gaule, on ne retrouve qu'une quarantaine de localités inscrites en entier. Quelques-unes offrent des noms tronqués, marqués seulement de premières lettres ou syllabes; on est parvenu à donner l'explication d'une douzaine de ces abréviations. Si on ajoute à ces

(1) *Revue num.* 1836, p. 163-165.
(2) Ibid. 1838, p. 407.

nombres les noms des villes grecques du midi de la Gaule, on n'aurait en tout que soixante appellations de localités sur un si grand nombre de peuples, de cités, de villes, de bourgs et de cantons (1). La puissance religieuse des druides a donc frappé de son mutisme la plus grande partie de la monnaie Gauloise jusqu'à ses derniers moments.

Il est évident que l'épigraphie monétaire fut apportée de la Grèce et implantée dans la Narbonnaise par les colonies qui vinrent s'y fixer. Certaines villes commencèrent d'abord à inscrire, en caractères grecs, les noms de leurs peuples. Ensuite ces inscriptions se modifièrent successivement jusqu'au moment où l'introduction des espèces romaines venant à dominer, le système graphique romain dut l'emporter et remplacer l'usage des légendes grecques.

Il n'entre point dans le cadre de cet ouvrage de suivre toutes les vicissitudes de l'épigraphie gauloise, les personnes qui auraient le désir de l'étudier plus particulièrement doivent recourir à l'ouvrage du savant polonais que nous venons de citer. Il est plein de recherches précieuses et d'aperçus lumineux qui doivent être médités attentivement.

Pour nous notre mission est beaucoup plus restreinte, puisque la contrée que nous avons eu principalement pour but d'explorer, est renfermée dans la partie de la Gaule la plus ténébreuse de toutes; cette contrée de l'*Armoricanus tractus*, est le pays du silence et du mutisme le plus profond. En effet, à l'exception de quelques peuples voisins de l'embouchure de la Seine qui inscrivent leurs noms sur la monnaie, il serait impossible de produire aucunes espèces épigraphiques applicables à toute cette région de l'Armorique jusqu'à l'embouchure de la Loire. Ainsi, on n'a jamais retrouvé chez les Viducasses (2), les Baiocasses, les Unelles, les Abrincates, les Redons, les Curiosolites, les Osismiens, les Corisopites, les Venètes et les Namnètes, aucunes monnaies inscrites avec les noms de ces peuples. Le très-petit nombre de pièces épigraphiques que l'on découvre dans cette

(1) *Type gaulois*, p. 233.

(2) Nous ne pouvons admettre, comme démontrée, l'attribution que M. Lelewel fait à la cité des Viducasses, d'une monnaie de bronze, ayant d'un côté une tête avec la légende IIRATOS *Kratos*, de l'autre un sanglier avec VDS, qu'il prétend être la contraction de *Viducasses*, en s'appuyant de l'autorité du marbre de Torigny. Parmi le grand nombre d'objets antiques et de médailles romaines trouvés à Vieux, on n'a jamais découvert qu'une seule pièce gauloise, c'est celle des Lexoviens (Pl. IX, 2).

circonscription appartient toujours à d'autres contrées ou à quelques chefs inconnus.

Il résulte nécessairement d'un fait aussi bien constaté par les découvertes nombreuses de pièces muettes, en or ou électrum, en argent ou billon, faites à différentes époques, dans les limites de l'ancienne Armorique, que cette contrée de la Gaule n'a jamais admis le système épigraphique. Les espèces qui circulèrent alors, pendant la durée de la troisième période, avaient dû être frappées pour la plupart, à une époque antérieure, dans le cours de la période précédente. La longue circulation de ces monnaies, malgré la vigueur de leur empreinte et la solidité de la matière, est suffisamment attestée par l'état d'usure du plus grand nombre d'entre elles. Ces espèces sont figurées sur les planches II, III, IV, V.

La limite parcourue par l'épigraphie autour de la sombre région armoricaine, dont un des principaux sanctuaires druidiques était établi chez les Baiocasses, peut être tracée de la manière suivante : en partant des rives de la Seine, vers l'Océan, les Calètes, que leur situation mettait à même de trafiquer avec les étrangers, inscrivirent d'abord leurs légendes en grec (ΚΑΛ, ΚΑΛΕΤ, ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ), puis ensuite en latin (CALEDV) sur des espèces, dont quelques-unes portent en outre le nom du chef *Senodon;* chez les Véliocasses, Rouen, révèle sa dénomination celtique RATVMACOS, en l'écrivant sur la première face, puis un chef, *Suticos*, s'empare du coin de la monnaie et y imprime son nom (Pl. IX, 5—8, 12—22). Sur la rive opposée du fleuve, les Aulerques-Eburoviques signalent, par des légendes latines, leur existence libre et indépendante; tout à côté, chez les Lexoviens, dont le territoire longe l'embouchure de la Seine, le Vergobret *Cisiambos-Cattos*, témoigne de sa soumission aux lieutenants de César en adoptant, sur les deux coins connus de sa monnaie, l'aigle, symbole de la puissance romaine (Pl. VIII, 19, 21—23; IX, 1, 2). Cette monnaie, une des plus curieuses de la Gaule, dont un exemplaire a été découvert chez les Viducasses, peuple limitrophe, exprime, en toutes lettres, non seulement le nom et surnom, le titre de la dignité du magistrat suprême qui la fit frapper, mais encore que cette pièce était un *semis public des Lixoviens* (SIMISSOS. PVPLICOS. LIXOVIO). La langue latine

est employée dans ces légendes, mais les désinences grammaticales laissent sans doute beaucoup à désirer : ce sont des terminaisons grecques ou peut-être gauloises.

Un peu plus loin, les Diablintes (1) inscrivent, en lettres latines, le nom de DIAOVLOS, qui semble se rapprocher des formes grecques et de la dénomination *Diaulitæ* (Pl. IX, 10, 11; XI, 17). Si l'on admet comme fondée, l'attribution que nous avons proposée, les Cénomans doivent aussi être considérés comme ayant indiqué leur nationalité, sur quelques-unes de leurs monnaies, sous le nom d'AVLIRCOS et AVLIRCVS (Pl. VIII, 24, 25).

Dans le voisinage de la Loire, les Andes ou Andecaves expriment, sur leurs monnaies d'argent et de bronze, par des légendes en caractères latins, le nom de ANDEC.., ANDECOM. qui est sans doute la désignation gauloise (Pl. X, 1—3). Au-delà du fleuve, les Turons sont connus par leurs espèces offrant du côté droit le mot : TVRONOS, et sur le revers les noms de certains chefs, *Cantorix*, *Tricos*, etc. (Pl. IX, 26—30). Les Pictons ne sont représentés dans l'épigraphie monétaire que par la pièce de *Durat*. Les Santons le sont au contraire par un assez grand nombre d'espèces d'argent et de bronze dont la plupart portent les noms des magistrats *Q. Doci* et *Arivos* (Pl. VIII, 4—9; XI, 2—9).

Telle est la nomenclature rapide que nous avons dû indiquer, pour terminer cet ouvrage dans les limites où il nous était possible de pouvoir le conduire. D'autres investigateurs, placés dans des conditions plus favorables, feront sans doute mieux que nous; mais à chacun son œuvre : nous avons seulement tenté d'apporter quelques matériaux nouveaux pour le grand édifice que l'on élèvera un jour à la gloire de nos ancêtres; ce sera aux hommes qui comprennent la difficulté de semblables travaux à prononcer sur l'utilité qu'il est permis d'espérer d'un opuscule de ce genre.

(1) L'ancienne capitale des *Diablintes* se nommait *Næodunum*, on en voit les ruines près du bourg de Jublains (Mayenne), à 10 kilom. de Mayenne. Des fouilles ont été faites à plusieurs reprises dans cette localité et notamment en 1835 et 1836, par M. Verger, de Nantes, qui en a consigné le résultat dans le IVe. vol. de la nouvelle série, p. 111, des Antiquaires de France. M. de Caumont a publié dans son *Bulletin monumental* de 1841, p. 65, une lettre de M. Magdelaine, ingénieur en chef du département de la Mayenne, qui donne de nouveaux détails et surtout un plan très-précieux sur la situation des travaux au 20 juillet 1840 des fouilles opérées dans le *Castellum* ou fort antique de Jublains.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Nos. 1. Rouelle — monnaie en bronze. Poids : 45 grains. *(Musée d'Antiq. de Rouen).*

2. Tête qui semble casquée, à gauche. Revers. Roue monétaire, posée dans la partie supérieure. La pièce est séparée horizontalement en deux sections ; au-dessous, trois traits courbés, inclinant à gauche. Trouvée à Bayeux, en 1830. Pot. F. *b.* Poids : 28 gr. *(Notre collection).*

3. Types semblables. Trouvée à Jort (Calvados). Pot. F. *b.* Poids : 54 gr. *(Cabinet de la ville de Falaise).*

4. Tête barbare, à gauche. Revers. Croix à branches recourbées. Pot. F. *b.* Poids : 67 gr. *(Cab. de M. Ch. Droüet).*

5, 6. Têtes barbares, l'une à droite, l'autre à gauche. Revers. Sanglier, avec trois globules, sur l'une. Trouvées à Jort, en 1839. Pot. F. *b.* Poids : 70 et 46 gr. *(Musée de la Soc. des Antiq. de Norm., à Caen).*

7. Types semblables. Trouvée au Mans. Pot. F. *b.* Poids : 87 gr. 63 et 69 gr. *(Cab. de M. Ch. Droüet).*

8. Tête barbare, à gauche. Revers. Taureau cornupète, à gauche. Trouvée, en 1828, à Angers. Pot. F. *b.* Poids : 60 et 64 gr.

9. Types presque semblables. Trouvée dans le Camp d'Amboise. Pot. F. *b.* Poids : 38 gr.

10. Tête ceinte d'un bandeau, à gauche. Revers. Taureau cornupète, à gauche. Pot F. *b.* Poids : 84 gr.

11. Tête qui semble casquée, à gauche. Revers. Quadrupède, à gauche, retournant la tête à droite. Pot. F. *b.* Poids : 74 gr. *(Notre collection).*

12. Tête casquée, à gauche, avec un fleuron devant la bouche. Revers. Taureau cornupète, à droite ; au-dessus, une fleur de lys. Pot. F. *b.* *(Musée de Rouen).*

13. Tête grotesque, à droite, entourée de trois S. Revers. Sanglier, à droite ; un cercle centré entre ses jambes ; au-dessous, un hémicycle pommeté aux extrémités, et cinq globules. Pot. F. *b.*

14. Tête grossière, à gauche. Revers. Sanglier, à gauche. Pot. F. *b.*

15. Un sanglier et un autre quadrupède opposés ; dans le champ, un cercle perlé et centré. Revers. Deux chèvres opposées. Ces trois médailles sont trouvées au Vieil-Evreux. Pot. F. *b.* *(Cab. d'Antiquités de la ville d'Evreux).*

Nos. 16. Tête de face grossièrement figurée. Revers. Symbole tréflé. Pot. F. *b.* *(Musée de Rouen).*

17, 18. Figure debout, avec une longue chevelure, marchant à droite, armée d'un javelot et tenant un cercle. Revers. Quadrupède qui semble être aux prises avec un monstre; au-dessus, symbole de l'∞. Pot. F. *b.* Poids: 75-105 gr. *(Notre collection).* Ces monnaies sont communes à *Bratuspantium.*

19. Buste de cheval, à droite. Revers. Esquisse d'un cheval, à gauche; dans le champ, trois globules. Pot. F. *très-b.* Poids : 62 gr. *(Cab. de M. Aug. Asselin).*

20. Tête nue, à droite. Revers. Esquisse de cheval, à gauche; dans le champ, trois globules. Pot. F. *b.* Poids : 75 gr. *(Notre collection).*

21. Tête casquée, à gauche, très-grossièrement faite. Revers. Esquisse de cheval, à gauche; dans le champ, six globules. Pot. F. *très-b.* Poids : 61 gr. *(Cab. de M. Aug. Asselin).*

22, 23. Tête d'homme, à gauche, très-barbare. Revers. Taureau cornupète, à gauche. Pot. F. *très-b.* Poids : 52 à 56 gr. *(Cab. de M. Georges Villers).* Trouvées en Touraine.

24. Tête de taureau de face ou Bucrane entre deux S. Revers. Ours marchant, à droite. Pot. F. *très-b.*

25. Tête d'homme, à gauche. Revers. Cheval, à gauche, au-dessous, un croissant presque fermé. AR. F. *b.*

26. Croissant ou hausse-col terminé par des cercles centrés; au milieu, un autre cercle centré, sur une partie très-bombée; au-dessus, une couronne de laurier formant le contour de la pièce. Revers Hémicycle ou croissant pommeté à ses extrémités, trois globules dans l'intérieur; partie très-concave. AV. F *b.* Poids : 140 gr.

27. Trois symboles de l'S et trois globules autour d'un cercle centré. Revers. Trois symboles tournoyants autour d'un cercle centré. Æ. F. *o.* Poids : 84 gr. *(Cab. d'Antiq. de Rouen).*

Toutes les monnaies du N°. 1 au N°. 24 inclus sont coulées.

PLANCHE XI *BIS.*

SUPPLÉMENT.

N°. 1. Symbole en forme de tête d'aigle, entouré de croissants. Revers. Un Astre à quatre rayons entre deux S; au-dessus, trois globules; au-dessous, un très-petit globule. AV. F. *b.* *(Cabinet de M. le Cte. de Kergariou).*

PLANCHE II.

DEUXIÈME PÉRIODE. Système gallo-grec.

N°. 1. Tête d'Apollon laurée, à droite, entourée de symboles; au-dessous, un foudre. Revers. Cheval attelé à un char, courant, à gauche, dirigé par un personnage tenant un symbole; devant, un gramen; au-dessous, une coquille perlée. AV. F. *o.* Poids : 138 gr. *(Musée de Rouen).*

2. Tête laurée barbare, à droite. Revers. Cheval dirigé, à droite, globules. AV. F. *b.* Poids : 38 gr. *(Cab. de M. de Gerville).*

3. Tête barbare, à gauche. Revers. Cheval à droite, dont la tête est retournée à gauche. Trouvée près du bourg d'Ecouché (Orne). AV. F. *b.* Poids : 38 gr. *(Cab. de la Société des Antiq. de Norm.).*

4. Tête nue d'Apollon, à droite, une spirale sur la joue. Revers. Cheval courant, à droite; au-dessus, un oiseau; dessous, un cercle perlé; exergue, légende simulée. AV. F. *o.* Poids : 39 gr. *(Cab. de M. Ch. Droüet).*

5. Tête nue d'Apollon avec un collier, à droite, une lyre appliquée sur la tranche du cou. Revers. Cheval courant, à droite, dirigé par un personnage tenant une double clé; en avant, deux gramen; au-dessous, une lyre couchée, à droite. Trouvée, en 1820, à Sommervieu, près de Bayeux. Un autre exemplaire a été découvert, en 1836, dans le bois de l'ancienne Commanderie de Baugy, près de Balleroy. AV. F * Poids : 37-38 gr. *(Notre collection).*

6. Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers. Bige, à droite, conduit par un personnage tenant le fouet; au-dessous, la *Triquetra.* Cette pièce est peut-être fourrée? AV. F. * Poids : 143 gr. *(Musée d'Antiq. de Rouen).*

7. Tête nue d'Apollon, à droite, avec un pendant d'oreille. Revers. Bige, à droite, dirigé par un personnage tenant l'aiguillon; exergue, légende simulée, à l'imitation des espèces d'or de Philippe de Macédoine. Trouvée, en 1826, près de Bernay (Eure). AV. F * Poids : 76 gr. *(Cab. de M. Auguste Le Prévost).*

8. Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers. Cheval attelé à un char, courant, à droite, dirigé par un conducteur à tête fantastique; au-dessus, quelques globules; au-dessous, le soleil couchant; exergue, légende simulée. AV. F. *o.* Poids : 35 g. *(Cab. de M. Droüet).*

9. Tête nue d'Apollon, à gauche. Revers. Bige conduit, à droite; au-

dessous, un marteau; exergue, un Méandre. Trouvée à Fécamp (Seine-Inférieure). AV. F. *. Poids : 38 gr.

10. Tête laurée d'Apollon, à droite, avec un collier et un cercle perlé sur la joue. Revers. Cheval attelé et conduit ; au-dessous, espèce de *Triquètre* et un foudre. AV F. *o*. Poids : 34 gr. *(Musée de Rouen)*.

11. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers. Cheval attelé et conduit, à droite ; au-dessous, espèce de Triquètre, foudre. AV. F. *. Poids : 37 gr.

12. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers. Cheval courant, à droite, dirigé par un Aigle ou un Épervier, l'aile élevée ; en avant, symbole de l'S; au-dessous, vase en hémicyle suspendu avec deux chaînes; exergue, caractères simulés. AV. F. *. Poids : 78 gr. *(Cabinet Royal de France)*.

13. Mêmes types. Trouvée, en 1830, dans les environs de Caen. AV. F. *. Poids : 38 gr. *(Notre collection)*.

14. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers. Cavalier marchant, à gauche. AR. F. *o*. Poids : 62 gr.

15. Tête grotesque à cheveux hérissés. à droite. Revers. Cavalier courant, à gauche; en avant, épée flamboyante, croissant lunaire. AR. F. *o*. Poids : 60 grains.

Sur un autre exemplaire du cabinet de M. le Cte. de Kergariou on voit que la tête est ceinte d'un diadême, orné d'un zig-zag. Le fond de la pièce est sablé.

16. Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers. Cheval libre, courant, à droite; au-dessous, un segment de cercle. Trouvée en Anjou. AV. F. *o*. Poids : 37 gr. *(Musée de Rouen)*.

17 Tête nue d'Apollon, à droite, avec un collier de perles. Revers. Une grande épée et un petit génie. Trouvée aux environs de Falaise. AV: F. *. Poids : 39 g. *(Cab. de la ville de Falaise)*.

18. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers. Cavalier armé d'une épée et d'un bouclier, galopant, à droite; en avant, une roue à sept rayons; au-dessous, une lyre et une inscription simulée. AV. F. *o*. 150 gr. *(Cabinet de M. de Gerville)*.

19. Tête laurée d'Apollon, à gauche. Revers. Cheval conduit, à gauche, par un personnage ailé ; au-dessous, une épée couchée. Trouvée près de Soissons. AV. F. *o*. Poids : 38 grains.

20. Tête laurée d'Apollon, à gauche. Revers. Cheval lancé, à droite, dirigé par un monstre annélide à tête d'épervier, dont la queue est en triple pétale; au-dessous, un autre monstre annélide, dont la queue en spirale; exergue, ornements courants. Trouvée à Fécamp avec le n°. 9. AV. F. *. Poids : 74 gr. *(Musée de Rouen)*.

21, 24. Tête laurée d'Apollon, à droite, avec un pendant d'oreille à trois perles. Revers : Cavalier courant, à droite, armé d'une épée et d'un bouclier; en avant, le *peplum*. La première a été trouvée à St.-Aubin-du-Perron, près de Coutances, la seconde, dans les environs de Bayeux, en juin 1834. AV. F. *. Poids : 140-144 gr. *(Cab. de M. de Bérenger et notre collection)*.

22. Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers : Personnage nu courant, à droite, armé d'une épée, qu'il tient de la main gauche, retournée sur lui-même, et soutenant de la main droite sa longue chevelure bouclée. Cet homme porte un collier et des bracelets au-dessus des coudes. Quatre glands sont attachés à la poignée de l'épée par des dragonnes. Trouvée dans les environs de Falaise. AV. F. *. Poids : 76 gr. *(Cab. de Falaise)*.

23. Tête laurée d'Apollon, à droite; au-dessous, une épée. Revers : Cheval lancé, à droite, dirigé par une figure portant un navire richement orné, garni de deux têtes de bélier une à chaque extrémité; au-dessous, une épée; en avant, un gramen; exergue, un Méandre et un gramen. AV. F. *. Poids : 76 gr. *(Cab. Royal de France)*.

25. Mêmes types. Le navire seulement est moins riche. Trouvée, en 1830, à Silly (Orne). AR. F. *. Poids : 68 gr. *(Cab. de Falaise)*.

26. Tête nue d'Apollon, à droite, avec une lyre appuyée au bas de la joue. Revers : Cheval en course, à droite, dirigé par un personnage à chevelure longue, qui tient élevé à la hauteur de la tête une clé à double panneton et un peplum ; au-dessous, une lyre couchée, à droite; exergue, le nom presque correct de *Philippe*. AV. F. *. Poids : 36 gr. *(Cabinet de M. Le Boucher fils)*.

27. Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers : Cheval en course, à droite, dirigé par un personnage tenant de la main droite une hache, dont le fer est en arrière; en avant, une hache; au-dessous, une autre hache. Trouvée à Bayeux, en 1834. EL. F. *. Poids : 77 gr. *(Notre collection et celle de M. Le Boucher fils)*.

28. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers : Cheval lancé, à droite, dirigé par un conducteur à longue chevelure et à manteau de peau, posé sur la croupe du cheval; en avant, symbole de l'8; au-dessous, une lyre couchée, à droite; exergue, traits doubles, alternatifs, opposés les uns aux autres, pour simuler une inscription. Trouvée au Lorey (Manche). AV. F *. Poids : 38 gr. *(Cab. de M. de Gerville.)*

29, 30. Tête d'Apollon à cheveux bouclés, à droite. Revers : Cheval courant, à droite, dirigé par un personnage nu, à longue chevelure, posé sur la croupe d'une manière bizarre, tenant assujetti, au-dessous

31

du coursier, au moyen d'une longue chaîne, un monstre infernal à gueule béante. Le demi-statère a été trouvé au Vieil-Evreux. AV. F. *. Poids : 33, 70 gr. (*Musée de Rouen; Cab. d'Evreux*).

31 Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers : Cheval attelé et lancé, à droite, avec une figure conduetrice; au-dessous, quatre globules groupés. AV. F. *. Poids : 33 gr. (*Musée de Rouen*)

PLANCHE XI *BIS*.

SUPPLÉMENT.

2 Tête laurée d'Apollon, à droite, avec un collier de perles et une lyre posée sur la tranche du cou. Revers : Char attelé de deux chevaux, courants, à droite ; dirigé par une figure conductrice tenant élevé au-dessus de sa tête et en avant, une clé à double panneton; au-dessous, un marteau ; exergue, inscription simulée de Philippe. AV. F. *. Poids : 76 gr.

3. Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers : Bige courant, à droite, dirigé par un conducteur tenant le fouet; exergue ..ΛΙΠΠΟΥ. trouvée aux environs de Caen. AV. F. * Poids : 36 gr. (*Cab. de M. Abel Vautier*).

4. Tête nue d'Apollon, à droite, avec un collier et une lyre placée sur la tranche du cou. Revers : Cheval au galop, à droite, dirigé par une figure ailée tenant la clé à double panneton ; au-dessous, une lyre couchée, à droite; exergue, inscription simulée du nom de Philippe. AV. F. *. Poids : 37 gr. (*Cab. de M. Le Boucher fils*).

PLANCHE III.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Système Armoricain.

N°s. 1. Tête qui semble laurée, à droite, avec un pendant d'oreille trilobé. Revers : Cheval androcéphale ailé, attelé à un char, courant, à droite, conduit par un être fantastique tenant le peplum ; au-dessous, personnage à tête difforme, armé d'une lance et d'un fauchard, renversé à droite. Trouvée dans le Maine. EL. *rouge*. F. *b*. Poids : 139 gr. (*Cab. de M. Droüet*).

2. Mêmes types. (*Musée de Rouen*). EL. *rouge*. F. *b*. Poids : 139 gr.

3. Mêmes types, tournés à gauche. Trouvée aux environs du Mans. EL. *r*. F. *b*. Poids : 137 gr. (*Cabinet de M. Droüet*).

4. Types semblables, à droite. EL. *r*. F. *b*. Poids : 142 gr.

5. Types semblables. La tête est d'un plus beau caractère. EL. *r*. F. *o*. Poids : 138 gr.

6. Types semblables au n°. 3. Ces trois médailles ont été trouvées, en 1824, à Montanel, près d'Avranches, avec une trentaine d'autres gauloises en billon. EL. *r*. F. *b*. Poids : 136 gr. *(Cab. de M. le vicomte Guiton de la Villeberge)*.

7. Types semblables aux n°s. 1, 2, 4, 5, mais d'un meilleur style. EL. *r*. F. *o*. Poids : 144 gr. *(Musée d'antiq. de Rouen)*.

8. Tête laurée d'Apollon, à droite, avec le pendant d'oreille trilobé. Revers : Cheval androcéphale ailé, attelé à un char, courant, à droite, avec un collier de perles, dirigé par un personnage tenant le peplum ; au-dessous, un génie ailé renversé, à droite. Cette belle médaille provient des environs du Mans. AV. F. *. Poids : 143 gr.

9. Tête laurée d'Apollon, à droite avec le pendant d'oreille trilobé. Revers : Cheval androcéphale ailé, avec un collier de perles, attelé à un char, courant, à droite, dirigé par un conducteur tenant le peplum ; au-dessous, personnage armé, renversé, à droite. Trouvée aussi dans les environs du Mans. AV. F. *. Poids : 141 gr. *(Cab. de M. Droüet)*.

10. Mêmes types. Trouvée, en 1820, avec une trentaine d'autres gauloises sur les limites de Morières et de Carrel, près St.-Pierre-sur-Dives (Calvados). EL. *r*. F. *o*. Poids : 134 gr. (fruste). *(Cab. de la ville de Falaise)*.

11. Mêmes types. EL. F. *o*. Poids : 130 gr. (fruste).

12. Mêmes types. AV. F. *. Poids : 140 gr. *(Cab. de M. A. Vautier)*.

13. Mêmes types. AV. F. *. Poids : 141 gr.

14. Tête à chevelure symétrique, diadémée de perles, à droite, avec un entourage perlé. Revers : Cheval androcéphale, courant, à droite, conduit par un être fantastique, tenant une couronne ou un cercle perlé ; au-dessous une main droite étendue. EL. F. *o*. Poids : 126 gr. *(Musée de Rouen)*.

15. Tête nue, à gauche, avec les cheveux disposés par mèches retombant en arrière, entourage perlé ; au-dessous, un foudre. Revers : Coursier lancé, à gauche, sanglé et avec un double collier, dirigé par un être invisible ; au-dessous, une main étendue, posée sur un mors de bride. Trouvée aux environs de Lisieux. AV. F. *o*. Poids : 118 gr. *(Notre collection)*.

16. Tête barbare, à gauche, diadémée, avec une branche garnie de baies dans la chevelure et une double ligne perpendiculaire, perlée, sur la joue. Revers : Cheval attelé, courant, à droite, dirigé par un être

fantastique tenant le peplum ; en avant, une croix ; au-dessous, le sanglier, à droite. Trouvée dans la Haute-Normandie. AV. F. *b*. Poids : 62 gr. *(Musée de Rouen).*

17. Types semblables. Trouvée aux Andelys. AV. F. *b*. Poids : 62 gr. *(Cab. de M. Chevereau).*

18. Tête nue, à droite, avec le pendant d'oreille à trois perles, un collier, et une croix ou quatre-feuilles sur le sommet. Revers : Figure fantastique, armée d'un glaive, dirigeant un char attelé de deux chevaux, courants, à droite ; au-dessous, une lyre renversée. AV. F. *o*. Poids : 135 gr. *(Cab. Royal de France).*

19,20,21. Tête nue d'Apollon-Belenus, à droite, entourée de cordons perlés ; en avant, un arc tendu et un mors de bride. Revers : Cheval à tête d'oiseau et à membres disloqués, courant, à droite, dirigé par un être fantastique ; au-dessous, personnage difforme debout à mi-corps. Trouvées sur les confins de l'Anjou et de la Bretagne. EL. F *b*. Poids : 132-133 gr. *(Musée de Rouen).*

22. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers : Cheval androcéphale ailé, courant, à droite, dirigé par un conducteur tenant le peplum ; au-dessous, un personnage armé d'une lance, renversé à droite. EL. F. *o*. Poids : 36 gr. *(Cab. de M. Augustin Asselin).*

23. Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers : Cheval lancé, à droite. Environs du Mans. EL. F. *o*. Poids : 33 gr. (fruste).

24. Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers : Androcéphale ailé, courant, à droite, conduit par un être fantastique ; au-dessous et en avant, quelques globules. AV. F. *b*. Poids : 36 gr.

25 Types semblables au n°. 22. Trouvée au Mans. AV. F. *o*. 36 gr. *(Cab. de M. Droüet).*

PLANCHE XI *BIS.*

SUPPLÉMENT.

5. Tête, à droite, chargée de symboles en forme de cercles et d'enroulements en ∾, avec un collier perlé. Revers : Coursier lancé, à gauche ; au-dessus, un personnage nu, gambadant et tenant un cordon ondulé ; au-dessous, symbole d'une plante. AV. F. *b*. Poids : 77 gr. *(Cab. de M. le comte de Kergariou).*

PLANCHE IV.

DEUXIÈME PÉRIODE. — Système Armoricain.

Nos. 1. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec trois grosses boucles de cheveux roulés en S; au-dessus, le sanglier, à droite; le tout entouré d'ornements perlés, en forme de mitre sur le sommet, avec deux appendices en avant et en arrière. Revers: Cheval androcéphale, lancé à droite, dirigé par un personnage tenant le peplum frangé; au-dessous, sanglier à gauche. Trouvée, en 1831, à côté du château de Coulombières, près Trévières (Calvados). EL. F. *o*. Poids: 118 gr. (fruste).

2. Types semblables. Il y a seulement variante dans la position du sanglier, qui est à gauche sur le droit, et à droite sur le revers. Trouvée, en 1831, dans les environs d'Avranches. AV. F. *o*. Poids: 139 gr. *(Notre collection).*

3. Types semblables. La figure conductrice porte un peplum, de forme oblongue, en arrière. Cette pièce est fourrée; l'intérieur est de cuivre rouge. Elle provient des environs de Falaise. AV. F. *o*. Poids: 132 gr. *(Cab. de la ville de Falaise).*

4-12. Types semblables aux précédentes; mais provenant toutes de coins différents. EL. F. *o*. Poids: 132—140 gr.

13. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec une lyre renversée sur le sommet, le tout entouré d'ornements perlés, en forme de mitre, et appendices en avant et en arrière. Revers: Coursier à crinière et à tête douteuse, c'est-à-dire, passant d'un système à un autre, lancé à droite, dirigé par un personnage tenant la double clé élevée et deux peplum en avant et en arrière; au-dessous la lyre couchée, à droite. EL. F. *o*. Poids: 132—140 gr. (1)

14,18. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, à trois boucles de cheveux roulés en S; au-dessus, la lyre renversée et l'entourage perlé. Revers: Type semblable à la précédente, seulement le cheval n'a plus cette tête douteuse. EL. F. *o*. Poids: 131 à 140 gr.

15,17. Types semblables, avec une légende simulée au revers, ΑΠ\Λ;Π/Λ. EL. F. *o*. Poids: 139—140 gr.

16. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, chevelure à trois boucles en S, avec le sanglier et l'entourage perlé. Revers: Coursier libre, lancé à droite; au-dessus, personnage nu, à longue chevelure, recourbé sur lui-

(1) Un autre exemplaire de cette médaille a été trouvé, en octobre 1843, à Torteval, arrondissement de Bayeux.

même, tenant une branche garnie de baies et en arrière le peplum frangé; au-dessous, un sanglier double. EL. F. *o*. Poids : 137 gr. Toutes ces espèces du n°. 4 au n°. 18 inclus sont les meilleurs types de la découverte, faite en avril 1841, près du château de Castillon, arrondissement de Bayeux. *(Notre collection et celle de M. Georges Villers.)*

19. Types semblables aux n°s. 14, 18, seulement les boucles de cheveux de la tête du droit sont plus multipliés. Trouvée à Bayeux, en 1822. EL. F. *o*. Poids : 62 gr. (fruste). *(Notre collection)*.

20. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec la lyre et les ornements perlés. Revers : Cheval androcéphale, lancé, à droite, conduit par un personnage tenant le peplum; au-dessous, une roue à huit rayons. Trouvée à Triqueville près de Pont-Audemer (Eure). AV. F. *o*. Poids : 141 gr.

21. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec le sanglier dans l'entourage perlé. Revers : Cheval androcéphale, lancé, à droite, attelé à un char, conduit par un personnage qui tient un symbole non visible sur cet exemplaire; au-dessous, génie ailé renversé, à droite. AV. F. *o*. Poids : 149 gr. *(Musée d'antiquités de Rouen)*.

22. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, entourée d'ornements perlés auxquels sont suspendus deux masques de têtes humaines. Revers : Cheval androcéphale, lancé à gauche, dirigé par un conducteur dont on n'aperçoit que la moindre partie; au-dessous, un génie ailé renversé, à gauche. AV. F. *o*. Poids : 31 gr. *(Cab. de M. Droüet)*.

23, 24. Tête d'Apollon-Belenus, à gauche, avec une chevelure roulée en grosses boucles et entourage perlé, auquel est appendu, par derrière, un petit masque de tête humaine; riche collier; croix à branches égales devant la face. Revers : Cheval androcéphale, lancé, à gauche; au-dessus, un oiseau (aigle ou épervier?) les ailes élevées; au-dessous, bœuf ou urus, à droite, avec un triangle dans les jambes; en avant, une croix disposée en sautoir et suspendue à un double cordon perlé. Découvertes en nombre, au mois d'avril 1835, dans la lande inculte de Plounéour, près de Quimper. EL. F. *o*. Poids : 128,32 gr. *(Cab. de la Société des Antiquaires de Normandie.)*

25. Types semblables aux n°s. 1, 2, 3. Trouvée dans les environs de Bayeux. AV. F. *. Poids : 31 gr. (fruste). *(Notre collection)*.

26. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec l'entourage perlé. Revers : Cheval androcéphale, lancé, à droite, dirigé par un personnage tenant une branche garnie de baies; au-dessous, un dragon ailé, renversé à droite. AV. F. *. Poids : 36 gr. *(Cab. de M. A. Asselin.)*

PLANCHE XI *BIS*.

SUPPLÉMENT.

N°. 25. Types semblables aux n°s. 4—12. EL. F. *o*. Poids : 135 gr.

PLANCHE V.

DEUXIÈME PÉRIODE. — Système Armoricain.

N°s. 1. Tête barbare, à droite, avec de grosses boucles de cheveux enroulés. Revers : Cheval décapité, courant, à droite, dirigé par une tête humaine à longue chevelure ; au-dessous, une lyre inclinée, à gauche. Trouvée avec beaucoup d'autres, en 1787, dans l'île de Jersey, au milieu de tombeaux et près d'un dolmen sur la hauteur qui domine la ville de St.-Hélier, où l'on a bâti la citadelle. AR. *à bas titre*. F. *b*. Poids : 124 gr. *(Notre collection)*.

2. Tête semblable à la précédente. Revers : Cheval à bec d'oiseau, lancé, à droite ; en avant, symbole de l'S et croix à branches égales ; au-dessous, la lyre inclinée, à gauche. Trouvée, en 1835, à Coutances. (Manche). *Bil*. F. *b*. Poids : 108 gr. *(Cab. de M. de Bérenger)*.

3. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec une chevelure enroulée. Revers : Cheval acéphale, lancé, à droite ; au-dessus, un cercle perlé et centré ; au-dessous, une lyre inclinée, à gauche ; en avant, symbole de l'S. *Bil*. F. *b*. Poids : ....

4. Tête semblable aux précédentes. Revers : Cheval androcéphale, courant, à droite, dirigé par un être invisible ; au-dessus, disque perlé et emmanché ; au-dessous, sanglier, à droite. Trouvée à Martainville, entre Falaise et Harcourt (Calvados). *Bil*. F. *b*. Poids : 27 gr. *(Cab. de M. Fréd. Galeron.)*

5. Tête nue, à droite, avec les ornements perlés. Revers : Cheval conduit, à droite ; en avant, quelques globules ; au-dessous, la lyre renversée. Trouvée à Coutances. *Bil*. F. *b*. Poids : 27 gr. *(Cabinet de M. de Bérenger)*.

6. Tête nue, à droite, avec la chevelure enroulée et un collier de perles. Revers : Cheval androcéphale, courant, à droite, dirigé par un être invisible. Trouvée dans les environs de Brest. *Bil*. F. *b*. Poids : 31 gr. *(Notre collection)*.

7. Types semblables au n°. 4, seulement sur le revers la lyre inclinée, à gauche, remplace le sanglier. Trouvée à Landelle, près de Vire. *Bil*

F. *b.* Poids : 27 gr. *(Cabinet de la Société des Antiquaires de Normandie).*

8. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec les trois boucles de cheveux, le sanglier et les ornements perlés. Revers : Cheval androcéphale, lancé, à droite ; en avant, le peplum ; au-dessous, un cercle. Trouvée, en 1839, au hameau de la Maladrerie, commune de St.-Germain-la-Blanche-Herbe, près de Caen. AR. F. *b.* Poids : 125 gr. *(Bibliothèque de la ville de Caen).*

9. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec de grosses boucles de cheveux enroulés. Revers : Cheval à tête d'oiseau, lancé, à droite, dirigé par un être fantastique, à tête d'oiseau, d'où part un cordon perlé qui se termine en avant par quatre globules ; au-dessous, le sanglier, à droite. B*il.* F. *b.* Poids : 117 gr. *(Cab. d'Antiq. de la ville de St.-Lo).*

10. Types semblables. Trouvées en nombre dans la péninsule du Cotentin, notamment à Tourlaville et au Lorey (Manche). B*il.* F. *b.* Poids : 118—123 gr. *(Cab. de M. de Gerville)*

11. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec les cheveux frisés en feston, des ornements perlés devant la face et un collier formé de croissants. Revers : Cheval androcéphale, courant, à droite, dirigé par un être fantastique, à tête humaine, qui tient le bâton supportant le disque, dont on n'aperçoit qu'une faible partie ; au-dessous, le sanglier, à droite, entre les jambes duquel sont deux hémicycles concentriques, posés sur une barre qui les unit ; sous la tête de ce dernier, une petite croix. Trouvée au Mans. AR. F. *b.* Poids : 126 gr. *(Cab. de M. Droüet).*

12-15. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec trois grosses boucles de cheveux enroulés en S ; au dessus, le sanglier, à droite, ayant, sur quelques unes, l'hémicycle entre les jambes ; le tout renfermé dans un entourage perlé. Revers : Cheval androcéphale, lancé, à droite, dirigé par un personnage fantastique, tenant le peplum suspendu en avant ; au-dessous, le sanglier, à droite, avec l'hémicycle dans les jambes. Ces pièces proviennent d'un dépôt de 4 à 500, qui a été découvert, en novembre 1832, en ouvrant une carrière, à l'extrémité de la commune du Plessis Grimoult, près le bourg d'Aunay (Calvados). B*il.* F. *b.* Poids : 108—130 gr. *(Notre collection).*

16, 18. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec trois grosses boucles de cheveux enroulés en S, et un appendice frangé derrière la joue ; au-dessus, le sanglier, à droite ; le tout entouré d'ornements perlés. Revers : Cheval androcéphale, courant, à droite, conduit par un personnage grotesque, tenant suspendu en avant le peplum frangé ; au-dessous, le sanglier, à droite, dont les jambes sont réunies par

une ou deux lignes courbes. Ces espèces sont abondantes dans le département de la Manche ; la première a été trouvée, en 1836, sur le bord de l'ancienne voie romaine d'Avranches à Rennes ; la seconde a été découverte, ainsi que plusieurs autres, sur la montagne du Roule, à Cherbourg. Vers 1820, on rencontra 4 ou 500 de ces monnaies à Urville (Hague). Bil. F. b. Poids : 108 à 137 gr. *(Cab. de MM. de Gerville, Asselin, et notre Suite).*

17. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, à trois boucles de cheveux en S ; au-dessus, le sanglier, à droite, entre les jambes duquel est un cercle, et devant sa tête, un quadrilatère formé de 9 globules ; le tout renfermé dans un entourage perlé. Revers : Cheval androcéphale lancé, à droite, dirigé par un être invisible ; en avant, le peplum ; au-dessous, une lyre debout, posée dans un hémicycle perlé. Cette pièce a été trouvée, vers 1786, avec un grand nombre d'autres, à Couville (Manche). AR. F. b. 127 gr. *(Cabinet de M. de Gerville).*

19. Types semblables aux n°s. 16, 18, seulement le sanglier est à gauche, sur le revers. Cette pièce, épaisse de deux mill., a été trouvée, en 1836, à Coutances, lors de l'ouverture d'une nouvelle rue. Æ. F. b. Poids : 122 gr. *(Cabinet de M. de Bérenger).*

20. Tête laurée d'Apollon-Belenus, juvénile, à droite. Revers : Cheval fantastique à double tête d'oiseau, lancé, à droite ; au dessus, les vestiges d'un conducteur ; au-dessous, la roue perlée à huit rayons, et un symbole enroulé à double volute. Bil. F. b. Poids : 122 gr.

21, 24. Tête laurée et à barbe courte d'Hercule phénicien, à droite, avec un collier de perles. Revers : Cheval à bec d'oiseau, courant, à droite, dirigé par un être invisible ; en avant, le peplum ; au-dessous, une roue perlée à huit rayons. Bil. F. b. Poids : 126, 128 gr.

22, 23. Types semblables au n°. 20, mais provenant de coins différents. Bil. F. b. Poids : 120, 128 gr. Toutes ces monnaies ont été trouvées, en 1824, au nombre d'une trentaine avec trois pièces d'or ou d'électrum, à Montanel, près d'Avranches, sur la propriété de M. le Vte. Guiton de la Villeberge. Voyez planche III, 4, 5, 6. *(Collection de M. de la Villeberge et la nôtre).*

PLANCHE XI *BIS.*

SUPPLÉMENT.

6. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, très-barbare ; au dessus, le sanglier,

à droite, avec un cercle entre les jambes; trois autres cercles disséminés dans un entourage perlé. Revers : Cheval androcéphale disloqué, lancé, à droite, dirigé par un personnage mystérieux tenant le peplum frangé; au-dessous, le sanglier, à droite. AR. F. *b*. Poids : 113 gr.

7. Types semblables. AR. F. *b*. Poids : 26 gr. *(Cabinet de M. Gustave Le Cavelier)*.

8. Tête laurée d'Apollon-Belenus, à droite. Revers : Cheval androcéphale, courant, à droite, dirigé par un être mystérieux tenant le peplum frangé; au-dessous, la roue perlée, à quatre rayons. C'est une de celles trouvées à Amanlis (Ille-et-Vilaine), en juin 1835. B*il*. F. *b*. Poids : 115 gr.

9. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, avec les cheveux roulés en S, et le nez figuré comme un Upsilon couché. Revers : Cheval androcéphale courant, à droite, dirigé par un être mystérieux, dont on ne voit que le bras; au-dessus, symbole circulaire; en avant, un appendice roulé en spirale; au-dessous, un sanglier, à droite, entre les jambes duquel il y a un cercle centré. Une de celles qui ont été trouvées en grand nombre, au mois de juin 1825, dans la commune de Henan-Bihen (Côtes-du-Nord). La commune de Bedée (Ille-et-Vilaine), près de Rennes, a également fourni un certain nombre de ces espèces. B*il*. F. *b*. Poids : 112, 116 gr.

10. Tête d'Apollon-Belenus, à droite, à trois boucles de cheveux rangés circulairement et disposées en S. Revers : Cheval androcéphale lancé, à droite, dirigé par un conducteur dont on ne peut voir que le bras; au-dessus, symbole circulaire; en avant, un appendice; au-dessous, le sanglier, à droite, avec le cercle centré dans les jambes. Cette médaille est une de celles qui furent trouvées, au nombre de douze à quinze cents, au mois d'avril 1821, dans la commune de St.-Denoual, près de Lamballe (Côtes-du-Nord). B*il*. F. *b*. Poids : 100 gr. *(Notre collection)*.

PLANCHE VI.

DEUXIÈME PÉRIODE. — Symbolique.

Nos. 1. Astre radieux dans le haut d'un champ bombé. Revers : Croissant lunaire projetant des rayons, à gauche. AV. F. *b*. Poids : 130 gr. *(Cab. roy. de France)*.

2. Champ-bombé. Revers : Croissant de la lune radieux. AV. F. *b.* Poids : 131 gr.

3. Champ-bombé. Revers : Cheval barbare, à membres disloqués, lancé, à droite; au-dessus, des symboles lunaires, des globules, un œil; au-dessous, un globule. AV. F. *b.* Poids : 119 gr. *(Musée d'Antiq. de Rouen).*

4. Types semblables, seulement l'œil du revers est sur la croupe du cheval. AV F. *b.* Poids : 120 gr.

5. Débris d'une couronne de laurier, symbole en pointe avec un petit soleil radieux, cercle centré. Revers : Cheval disloqué, à gorge fourchue, lancé, à droite; au-dessus, un bras conducteur terminé en croissant; au-dessous, une roue à huit rayons. Ces deux pièces ont été trouvées, en 1842, dans la démolition des anciens remparts de Soissons. AV. F. *b.* Poids : 112 gr. *(Notre Collection).*

6. Débris de la couronne de laurier, croissants et globules. Revers : Cheval barbare, disloqué, courant, à droite; au-dessus, un croissant en forme de fer à cheval, des globules et un œil posé sur la tête; au-dessous, une roue à huit rayons. AV. F. *b.* Poids : 110. *(Cabinet de M. Asselin).*

7. Débris d'une couronne de laurier, symbole en pointe, croissants, restes d'une tête chevelue. Revers : Cheval barbare, disloqué, à gorge fourchue, courant, à droite; au dessus, une branche garnie de baies, un croissant et un œil; au-dessous, un globe; exergue, un ornement simulant une inscription. Trouvée à Reims, en 1836. AV. F. *b.* Poids : 120 gr. *(Cab. de M. Droüet).*

8. Débris de chevelure, couronne de laurier, symbole en pointe suivi d'un croissant. Revers : Cheval étique, à membres antérieurs disloqués; au-dessus, symboles confus; au-dessous, cercle perlé et centré, renfermé dans un cordon, réuni au moyen d'une rosette pour joindre ensuite la partie sexuelle de l'animal; en avant, une autre rosette. AV. F. *b.* Poids : 126 gr. *(Musée de Rouen).*

9. Couronne de laurier, symbole en pointe avec le croissant, deux autres croissants plus fournis. Revers : Des globules ou symboles confus parmi lesquels on croirait reconnaître les restes d'un cheval disloqué et un œil. Cette pièce en cuivre rouge, recouvert d'une feuille d'argent, a été trouvée, en 1839, dans les ruines de la station antique de Jort, près de St.-Pierre-sur-Dives (Calvados). AR. F. *b.* Poids : 90 gr. *(Cab. de la soc. des Antiq. de Norm.)*

10. Symboles perlés. Revers : Cheval courant, à droite, dont la tête est déterminée par trois points; au-dessus, deux cercles, un cordon perlé;

en avant, un astre à cinq rayons flamboyants. AR. F. *b*. Poids : 16 gr. Flan très-mince.

11. Symboles en pointes disposés en losanges irrégulières. Revers : Cheval courant, à gauche, dont les rênes sont fixées au symbole de l'S ; au-dessous, la lyre couchée, à gauche. AV. F. *b*. Poids : 36 gr. *(Musée de Rouen)*.

12. Un œil, une couronne de laurier, un cordon tordu. Revers : Cheval libre, courant, à droite, entre deux Astres radieux. Trouvée dans les environs de Falaise. AV. F. *b*. Poids : 108 gr. *(Cab. d'antiq. de de Falaise)*.

13. Tête laurée d'Apollon, à gauche, dont les cheveux sont formés de demi cercles, de globules et d'ornements courants. Revers: Cheval bizarre, courant, à gauche ; au-dessous, un cercle perlé. AV. F. *b*. Poids : 36 gr. *(Musée de Rouen)*.

14. Tête laurée d'Apollon, à gauche, avec une immense chevelure, frisée symétriquement en ∞, et une longue pointe ajustée dans la direction de l'oreille. Revers : Cheval symbolique disloqué, courant, à gauche ; le derrière est en forme de croissant et les articulations des membres postérieurs sont figurées par un groupe de trois globules ; au-dessus, une figure fantastique ailée, présumée dans un char, semble le diriger, quelques globules disséminés, et un cercle centré ; au-dessous, une rose à six pétales. AV. F. *b*. Poids : 143 gr. 112. *(Cab. royal de France)*.

15. Tête garnie d'un triple diadème, orné de croissants et de globules, à droite, avec le symbole de l' ∽ couché au-dessus du sourcil. Revers : Cheval marchant, à droite, retournant la tête à gauche ; au-dessus, le peplum, une branche garnie de baies ; au-dessous, grand cercle perlé et centré. Elle provient des environs de Metz. AV. F. *b*. Poids : 132 gr. *(Musée de Rouen)*.

16. Personnage nu courant, à droite, tenant d'une main une massue et de l'autre un cercle ; dans le champ, un cercle centré. Revers : Cheval en course, à droite, entre le soleil et la lune. Æ. F. *b*. *(Cab. Royal de France)*.

17. Personnage nu, les jambes écartées et repliées ; dans le champ, globe et cercles. Revers : Cheval courant, à droite, avec des cercles concentriques sur la fesse ; dans le champ, deux petits cercles, et un symbole conducteur ; au-dessous, un globe dans lequel est inscrit un croissant évidé. Æ F. *b*. Poids : 49 gr. *(Musée de Rouen)*.

18. Tête d'Apollon, à droite. Revers : Hippogriffe en course, à droite ; au-dessous, un cercle radieux. Trouvée au Mans. AV. F. *o*. Poids : 38 gr. *(Cabinet de M. Droüet)*.

19. Tête laurée d'Apollon, à droite. Revers : Griffon courant, à droite ; au-dessous, un grand Astre à cinq rayons ; au-dessus, un symbole confus. AV. F. *. Poids : 37 gr. *(Cab. de France).*

20. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers : Pégase en course, à droite ; au-dessous, trois globules, une petite croix, et trois autres globules en arrière ; exergue perlée. AV. F. *o*. Poids : 34 gr. *(Cab. de M. Droüet).*

21. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers : Cheval libre marchant, à droite ; au-dessus, un Astre à sept rayons ; au-dessous, un *diota* et la lettre Π. AR. F. *o*. Poids : 62 gr.

22. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers : Cheval courant, à gauche ; au-dessus, un Astre à huit rayons ; au-dessous, une accolade et une inscription simulée. AR. F. *o*. Poids : 62 gr. *(Musée de Rouen).*

23. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers : Cheval courant, à droite ; au-dessus, un personnage qui semble le diriger ; au dessous, deux croissants adossés. AR. F. *b*. Poids : 62 gr. *(Cab. de M. Droüet).*

24. Tête informe, barbue, à droite, entourée de cercles, de croissants, avec des cheveux disposés en ഗ. Revers : Cheval libre, courant, à droite ; au-dessus, un cercle, un croissant pommeté et deux globules ; au-dessous, un cercle perlé ; en avant, trois globules ; en arrière, un cercle ; exergue, ornements symétriques. Trouvée au hameau de la Maladrerie, près de Caen. AR. F. *b*. Poids : 55 gr. *(Bibliothèque de la ville de Caen).*

25. Tête nue, à gauche, avec des cheveux disposés en ∞. Revers : Quatre croissants et quatre globules dans les rayons d'une roue, divisant le champ en quatre parties Flan carré irrégulier. AR. F. *b*. Poids : 63 gr. *(Notre Suite).*

26. Tête nue, à gauche, chevelure bouclée et flottante, avec un fleuron devant la bouche. Revers : Quatre croissants, une hache, un œil, une oreille et une fleur à trois pétales ou un fruit, le tout entre les rayons d'une roue, divisant le champ en quatre parties. AR. F. *o*. Poids : 56 gr. *(Musée d'antiq. de Rouen).*

27. Triangle avec des demi cercles et quelques globules. Revers : Une hache, deux globules et un autre symbole entre les rayons d'une roue. AR. F. *b*. Poids : 32 gr. *(Cab. de M. Droüet).* Ces trois monnaies reproduisent les types principaux de ces espèces d'argent, si abondantes dans le midi, qui se découvrent particulièrement aux environs de Toulouse.

PLANCHE XI *BIS*.

SUPPLÉMENT.

Nos. 11. Champ bombé ou Loupe. Revers : Cheval disloqué, à gorge fourchue, courant, à droite; au-dessus, un croissant et un globule; au-dessous, un autre globule; exergue, suite de croissants et globules alternatifs. AV. F. *b*. Poids : 120 gr. *(Cabinet de M. Le Boucher, fils)*.

12. Couronne de laurier, débris de chevelure avec le symbole de la pointe. Revers : Cheval lancé, à droite; au-dessus, symbole de l'∞ cordonné, et cercle tronqué; au-dessous, même symbole. AV. F. *b*. Poids : 25 gr. *(Cabinet de M. le comte de Kergariou)*.

13. Croissant de la lune, à gauche, renfermé dans un cercle perlé, entouré de rayons curvilignes et de cercles. Revers : Coursier lancé, à droite; au-dessus, un cercle perlé et emmanché; en avant, un cercle uni renfermant un autre cercle perlé; au-dessous, un grand cercle formé de globules, dans lequel est inscrit un autre cercle, et un globe. Æ. F. *o*. *(Même collection.)*

26. Tête nue, à gauche, avec les cheveux disposés en ∞. Revers : Un cercle, un croissant et un globule, entre les rayons d'une roue divisée en quatre parties. AR. F. *b*. Poids : 61 gr.

27. Tête nue, à gauche. Revers : Une hache, un cercle flamboyant entourant un petit astre à rayons curvilignes, entre les rayons d'une roue divisée en quatre parties, mais dont le cercle n'est pas visible à cause de la barbarie d'exécution de ces espèces, dont le flan, très-épais, est carré. AR. F. *b*. Poids : 60 gr. *(Cabinet de M. Gustave Le Cavelier)*. Ces monnaies appartiennent aux Volces-Tectosages et sont communes à Vieille-Toulouse.

PLANCHE VII.

DEUXIÈME PÉRIODE. — Symbolique.

Nos. 1,2,5. Tête laurée d'Apollon-Belenus, à droite. Revers : Cerf lancé, à droite; au-dessous, une roue perlée à quatre rayons. Bil. F. *o*. Poids : 34, 42, 47 gr.

3,4,6. Tête laurée d'Apollon-Belenus, à gauche. Revers : Cerf courant, à

gauche; au-dessous, une branche chargée de baies. *Bil.* F. *o.* Poids : 38, 40, 44 gr. *(Notre Suite et le Musée de Rouen.)*

7. Tête de Diane, à droite. Revers : Lion marchant à droite; au-dessus, peut-être un épi de blé ? AR. F. *o.* Poids : 60 gr. *(Musée de Rouen.)*

8. Tête laurée d'Apollon-Belenus, à gauche. Revers : Cavalier galopant, à droite; au-dessous, le sanglier, à droite; dans le champ, quelques croissants. Trouvée dans l'Avranchin. AR. F. *o.* Poids : 31 gr. *(Cab. de la ville de Falaise.)*

9. Tête laurée d'Apollon-Belen, à droite. Revers : Quadrupède, cerf ou cheval, à gauche; au-dessus, une roue à quatre rayons, AR. avec un peu d'or. F. *o.* Poids : 45 gr. *(Musée de Rouen.)*

10. Tête nue, à gauche; devant, symbole de l'S. Revers : Cheval libre, courant à droite; au-dessus, une croix et quatre globules dans les angles; au-dessous, un sanglier, à droite, et le symbole de l'∞ couché. Æ. F. *o.* Poids : 49 gr. *(Cabinet de M. Droüet.)*

11. Tête nue, à droite, avec des cheveux bouclés. Revers : Lion marchant, à droite; dans le champ, deux cercles. Trouvée avec une trentaine d'autres gauloises, à Carrel, près de St.-Pierre-sur-Dives (Calvados). Æ. F. *o.* Poids : 50 gr. *(Cabinet de Falaise.)*

12. Tête nue, à gauche, avec une chevelure composée de croissants et de cercles. Revers : Aigle éployé ; au-dessus, un globe, un serpent; dans le champ, trois cercles et deux symboles de l'S. Æ. F. *b.* *(Cab. de M. Asselin.)*

13. Débris d'un quadrupède, à droite, avec deux cercles. Revers : Cheval courant, à droite; au-dessous, un cercle centré. Trouvée à La Lande, canton de Beuzeville, arrondissement de Pont-Audemer (Eure). Æ. F. *o.* fruste. *(Cabinet de la ville d'Evreux.)*

14. Tête nue, à droite. Revers : Cheval courant, à droite; au-dessus, le bras du conducteur ; au-dessous, une main étendue posée verticalement. AR. F. *b.* Poids : 60 gr. *(Cabinet de M. Droüet.)*

15. Tête Diadémée, à gauche. Revers : Sanglier, à gauche, avec les soies hérissées et deux hémicycles entre les jambes. Une de celles trouvées à Carrel. Æ. F. *o.* Poids : 52 gr. *(Cabinet de Falaise.)*

16. Grand œil ou symbole du V. Revers : Cheval libre, courant, à gauche, Æ. F. *o.* *(Cab. de France.)*

17. Symbole du V en torsade, entouré d'un cordon perlé ; dans l'intérieur, un globe réuni à un hémicycle par deux lignes courbes; dans le champ, quelques globules enfermés dans des liens circulaires. Revers : Cheval symbolique, à gauche, dont le bridon perlé entoure

un Astre à huit rayons; au dessus, un croissant joint au symbole de l'ω; au-dessous, deux cercles concentriques. AV. F. *b*. Poids : 113 gr.

18. Symbole du V en torsade, entouré d'un cordon perlé; dans l'intérieur, une Sphère avec son pied, ou deux cercles concentriques et un globule au milieu. Revers : Cheval bridé, courant, à gauche, au-dessous, deux cercles concentriques et une ligne ondée en zigzags. AV. F. *b*. Poids : 114 grains. *(Musée de Rouen.)*

19. Symbole du V, orné de petits chevrons et entouré de globes et d'astres radieux; dans l'intérieur, une roue. Revers : Cheval lancé, à gauche; au-dessus, symbole perlé, formé de trois V l'un dans l'autre, au-dessus, croix, posée en sautoir; exergue, ..TTINA *(Gottina.)* Trouvée à Cassel, ancien département de la Sarre. AV. F. *b*. Poids : 101 gr. *(Cab. de la Soc. des Antiq. de Normandie.)*

20,21. Tête nue, à droite, les cheveux disposés en anneaux et une ligne de zigzags devant la face. Revers : Coursier lancé, à gauche; au-dessus, un cercle perlé et centré; au-dessous, petite croix. Trouvée à Compiègne. Pot. F. *b*. Poids : 103 gr. *(Cabinet de M. Asselin.)*

22. Tête laurée d'Apollon, à gauche, dont la face est tronquée. Revers : Cheval en course, à gauche; au-dessus, un rameau garni de baies. AR. F. *b*. Poids : 42 gr. *(Cabinet de M. d'Isigny.)*

23,24. Tête laurée d'Apollon, à gauche. Revers : Cheval libre, courant, à gauche; au-dessus, symbole de l'ω couché; au-dessous, un *diota*. AV. F. *o*. Poids : 141, 138 gr.

25. Tête nue d'Apollon, à gauche. Revers : Cheval en course, à gauche, entre deux cercles centrés. AV. F. *o*. Poids : 144 gr. *(Musée de Rouen.)*

Ces espèces sont attribuées à Vercingétorix à cause de leur similitude avec celle portant une inscription, trouvée en Auvergne et faisant partie de la belle collection d'antiquités locales de M. Bouillet. Les nôtres paraissent provenir de l'importante découverte, faite en 1831, à Chevenet, commune de Cordelles (Loire), signalée par M. le baron d'Ailly (1).

26. Tête nue d'Apollon, à droite. Revers : Cheval lancé, à gauche, dirigé par un être invisible; au-dessous, un rameau avec des baies entre deux demi-cercles. AR. F. *o*. Poids : 36 gr.

27. Tête barbare de face, occupant tout le champ de la pièce. Revers : San-

(1) *Rev. numism.* 1837, p. 452.

glier, à droite, un grand cercle centré entre les jambes. Bil. F. *b*. Poids : 7 à 10 grains.

28, 29. Deux symboles de l'S posés symétriquement de chaque côté d'un bâton perlé et quatre globules. Bil. F. *b*. Poids : 8 à 10 gr. (*Cab. de la Société des Antiq. de Norm.*).

Ces petites monnaies ont été retrouvées en grand nombre, au mois d'octobre 1828, près du pont de la Chaloire, à Angers, et publiées par M. Grille.

30, 31. Tête nue, à droite, avec les cheveux bouclés en S. Revers : cheval en course, à droite ; au-dessous, une petite croix. AR. F. *b*. Poids : 39 gr. (*Même collection.*)

32. Tête casquée, à gauche, avec un collier de perles. Revers : cheval sanglé, avec un collier perlé, marchant, à droite ; au-dessus, une grosse tête humaine avec un collier et le symbole de l'S ; au-dessous, un cercle centré. AR. F. *o*. Poids : 37 gr. (*Notre Suite*).

33. Tête casquee de Pallas, à gauche. Revers : cheval sanglé, avec un collier, courant, à gauche ; au-dessus, les restes d'un oiseau les ailes éployées ; au-dessous, une roue à quatre rayons. Trouvée à Couville (Manche). AR F. *o*. Poids : 36 gr. (*Cab. de M. de Gerville*).

34. Symboles du croissant, de l'S, des anneaux ou cercles entourés d'ornements perlés. Revers : Coq avec l'aile soulevée, marchant, à droite ; en avant, un anneau suspendu par un lien et un grand symbole de l'S perlé. Æ. F. *o*.

35. Tête casquée et ailée de Pallas, à droite. Revers : Coq chantant, à droite, l'aile levée et sous le ventre duquel est appliqué un masque de tête humaine ; en avant, un Astre à rayons flamboyants. Æ. F. *o*. (*Musée de Rouen*).

Ces deux curieuses médailles ont été trouvées récemment dans les environs de Dieppe, sinon dans la vaste enceinte retranchée connue sous le nom de *Cité de Limes* ou *Camp de César*, au moins dans le voisinage (1).

PLANCHE XI *BIS*.

SUPPLÉMENT.

14. Tête de Cérès ou plutôt de Diane, à gauche, avec un collier de perles

(1) Voyez sur ce monument les recherches de M. Feret, dans les *Mémoires des Antiq. de Normandie*, année 1826, t. III, p. 1.

Revers : Cheval lancé, à gauche, avec un collier auquel est attaché un lien à nœud coulant. AR. F. *o*.

15. Tête barbare, à droite, avec des cheveux hérissés symétriquement, Revers : Cheval libre, galopant, à droite ; au-dessus, symbole de la roue ; au-dessous, losange dont les angles sont pommetés. AR. F. *b*.

16. Tête, à gauche, avec une coiffure formée de trois parties lobulaires et un collier. Revers : Cheval marchant au pas, à gauche ; au-dessus, le sanglier ; au-dessous, une croix pommetée en sautoir. AR. F. *o*.

17. Tête nue, à droite, avec une chevelure enroulée en ∽. Revers : Cheval libre, lancé, à droite ; au-dessus, un cercle ; au-dessous, une lyre posée verticalement. AR. F. *o*. (*Cab. de M. le Cte. de Kergariou*).

18. Types semblables. AR. F. *o*. Poids : 38 gr. *(Cab. de M. Le Boucher fils)*.

19. Tête casquée de Bélisana, à droite. Revers : Cheval libre, en course, à droite ; au-dessus, le peplum suspendu en arrière ; au-dessous, symbole formé de trois hémicycles. AR. F *. Poids : 22 gr. *(Cab. de M. Gustave Lecavelier)*.

PLANCHE VIII.

TROISIÈME PÉRIODE. — Epigraphie.

Nos. 1. Masque de tête humaine, à gauche, avec deux symboles perlés de l'S en avant.

R. Deux hippocampes adossés symétriquement avec quelques ornements. Trouvée en Lorraine. Æ. F. *o*. Poids : 44 gr. (*Cab. de* M. *Drouet.)*

2. Tête barbare, à gauche, avec un triangle derrière.

R. Cheval, à gauche ; au-dessus, un cercle emmanché ; au-dessous, deux croissants ou deux segments de cercle. P*ot*. F. *b*. Poids : 62 gr.

3. Tête barbare coiffée, à gauche.

R. Coursier, à gauche ; au-dessus, une tête de bœuf et un cercle ; au-dessous, deux portions de cercle. P*ot*. F. *b*. Poids : 77 gr.

4. O..SAM. Dans la chevelure d'une tête laurée, à gauche.

R. Cheval qui semble s'abattre avec la queue roulée en S, à gauche. P*ot*. F. *b*. Poids : 109 gr.

5. Tête barbare, à gauche, avec le triangle derrière.

R. O.DOCI. Cheval s'abattant, à gauche. P*ot*. F. *b*. Poids : 107 gr.

6. O.DOCI. Dans la chevelure d'une tête laurée, à gauche.

R. Cheval semblable aux précédents. P*ot*. F. *b*. Poids : 88 gr.

7. O DOCI. Types semblables au no. 5. P*ot*. F. *b*. Poids : 68 gr.

8. Types semblables au n°. 4, moins l'inscription. *Pot.* F. *b.* Poids : 74, 92 gr.

9. Types semblables aux n°s. 5 et 7, moins l'inscription. *Pot.* F. *b.* Poids : 78 gr.

Ces huit monnaies sont coulées. Elles faisaient partie d'une découverte très-considérable, qui eut lieu, en l'année 1832, dans le lit de la rivière du Doubs, à Besançon. *(Notre Suite).*

10-13 ATISIOS ..MOS; .... REMOS; ATISIOS-REMC .. Tête nue, à gauche, avec un quatre-feuilles derrière.

R. Lion courant, à gauche, la queue ramenée entre les jambes et se développant au-dessus du corps; au-dessous, un monstre marin; dans le champ, deux symboles de l'S. Æ. F. *o.* *(Musée de Rouen.)*

14. REMO. Trois têtes juvéniles, accolées, à gauche.

R. REMO. Bige lancé, à gauche. Æ. F. *o.* Poids : 41 gr. (*Notre Suite*).

15, 18. Tête casquée avec une barbe courte, à gauche.

R. CRICIRV. Pégase lancé, à gauche; au-dessous de l'une, un petit cercle. Æ. F. *o.* Poids : 52, 56gr.

Trouvées aux environs de Louviers et au Vieil-Evreux (Eure). (*Cabinet d'Evreux; Musée de Rouen.*)

16. Tête virile, couverte d'un casque rond, à droite.

R. GERMANV.—INDVTILLII. Taureau cornupète, à gauche. Æ. F. *o.* (*Musée de Rouen.*)

17. Buste d'un personnage à tête nue, à droite.

R. ANSALI. Cavalier lancé, à gauche, armé d'un bouclier rond. AR. F. *o.* Poids : 58 gr. (*Ibid.*)

19. IBRVIII. Tête diadémée de Diane, à droite.

R. Coursier lancé, à gauche; au-dessus, trois symboles de l'∞ couché; en avant, une palme; au-dessous, le sanglier, à gauche, avec un cercle centré dans les jambes. Æ. F. *.

20. Tête d'Apollon-Musagète, à droite, avec les cheveux cordonnés; en avant, un cep de vigne.

R. Cheval lancé, à droite; dans le champ, trois cercles; au-dessus, deux symboles de l'∞ couché; au-dessous, le sanglier, à droite. Æ. F. *.

21. EBVR...... Sanglier, à droite, au-dessous, un hémicycle perlé.

R. AVLERC.. Coursier libre, à droite; au-dessous, une étoile à cinq rayons. Æ. F. *o.*

Ces trois pièces de bronze ont été trouvées avec un certain nombre d'autres gauloises, une incertaine de Rome, et une de la Campanie, au Vieil-Evreux (Eure). (*Cab. d'antiq. d'Evreux.*)

22. EBVROVICO∽. Même type, seulement on voit, au-dessous de l'hémicycle, le haut du bâton de l'enseigne.

R. AVLII... Même type. Æ. F. *o*.

23. EBVR...... Type semblable.

R. AVLIRCO. Type semblable. Æ. F. *o*.

24. AVLIRCVS Tête casquée, à gauche, avec un collier de perles

R. Génie ailé, nu, debout, luttant avec un lion dressé sur ses pattes de derrière; au-dessous, un cercle perlé et centré, ainsi que le sanglier, à droite, entre les jambes duquel on aperçoit un hémicycle. Æ. F. *o*. (*Cab. royal de France*).

25. Tête nue, à gauche.

R. AVLERCOS. Cheval sanglé, avec un collier, marchant, à gauche; au-dessous, un cercle centré. AR. F. *o*. Poids : 32 gr. (*Musée de Rouen*.)

26. Loupes ou parties bombées.

R. EIEEIM...N. Personnage nu, debout, à gauche, qui paraît armé d'un bouclier, et portant, attaché à l'épaule et aux reins, une espèce d'aile bifurquée. AV. F. *o*. Poids : 50 gr

27. Tête diadémée, à droite. avec un astre à rayons devant le menton.

R. ENE —WII... Figure assise tenant une fleur à trois pétales et le coude gauche appuyé sur un bouclier. EL. F. *o*. Poids : 27 gr. Il est possible que ces deux monnaies n'appartiennent pas à la Gaule.

28. Tête qui semble cornue, à gauche.

R. Hippocampe ou cheval marin, à gauche. AR. F. *o*. Poids : 46 gr. flan épais. (*Musée de Rouen*).

29. Tête casquée de Pallas, à gauche.

R, Cheval libre, en course, à gauche; au-dessus, une roue à quatre rayons. AR. F. *b*. Poids : 36 gr.

C'est une de celles trouvées à Limesy, près de Rouen, dans le *Champ du trésor. (Notre Suite.)*

PLANCHE XI *BIS*.

SUPPLÉMENT.

N°. 21. ......MOS *(Atisios-Remos)*. Tête nue, à gauche.

R. Lion, à gauche, la queue retroussée entre les jambes et revenant sur le dos; au-dessus, deux symboles de l'∞ couché; au-dessous un cercle perlé. Æ. F. *o*. *(Cabinet de M. le comte de Kergariou.)*

PLANCHE IX.

TROISIÈME PÉRIODE. — Épigraphie.

N°s. 1. IIVCVIX. Tête diadémée de Diane, à droite.

R. Cheval libre, courant, à gauche, avec un collier; en avant, une palme; au-dessus, trois symboles de l'∾; au-dessous, sanglier, à gauche, avec un cercle dans les jambes. (Voyez pl. VIII, 19). Æ. F. *. *(Cabinet de France.)*

2. SIMISSOS·PVBLICOS·LIXOVIO. Roue à quatre rayons, ornée d'un grenetis.

R. CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO. Aigle éployé regardant à gauche. Æ. F. *o.* Poids: 121 gr.

Cette curieuse médaille, épaisse de 3 mill., a été trouvée, au commencement de l'année 1842, à Vieux, près de Caen, dans les fouilles exécutées aux frais de la Société des Antiquaires de Normandie. *(Cab. de la Soc. des Antiq. de Norm.)*

3. Tête nue, à gauche, avec des cheveux bouclés.

R. IIARO. Cheval libre, lancé, à gauche; au-dessus, symbole de l'∾, Æ. F. *o.*

4. BOYIBIJON. Tête diadémée, à gauche.

R. Cheval en course, à gauche; au-dessus, un animal qui paraît dans la classe des reptiles, un lézard, peut-être? au-dessous, un sanglier, à gauche; dans le champ, trois cercles centrés et le symbole de l'S. AR. F. *o.* Poids: 54 gr. *(Musée de Rouen.)*

5. SVTICOS. Buste diadémé de Diane, à droite.

R. RATVMACOS. Bige lancée, à droite; dessous, symbole de l'∾. Æ. F. *o.*

6. Types semblables, moins l'inscription du revers qui n'est pas visible. *Ibid.*

7. Mêmes types; le buste mieux conservé permet de voir le collier et les seins. Æ. F. *.

8. RATVMACOS. Tête de femme, à droite.

R. Cavalier en course, à droite Æ. F. *o.* *(Cabinet royal de France.)*

9. ATPILI·I'. Tête de femme diadémée, à gauche.

R. ORCITIRIX. Cheval lancé, à gauche, avec un collier; dessous, un astre. AR. F. *o.* Poids: 35 gr.

C'est une de celles trouvées à Limesy (Seine-Inférieure). *(Notre collection).*

10. Tête barbare, à gauche.

R. DIA-OV-LOS. Cheval libre, en course, à droite. AR. F. *b.* Poids: 27 gr. *(Cabinet royal.)*

11. R. DIA..:LOS. Type semblable. Trouvée à Limesy. AR. F *b.* Poids: 35 gr. *(Notre Suite.)*

12-19. Tête casquée de Pallas, à gauche.

R. ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ; ΚΥΓ-Υ-Ι; ΚΥ....Υ; ΚΥΓ..Ι.Υ; ΚΑΛΕΙΕΔΟΥ; ΚΥΓ-Θ-Ο-Υ; ΚΥΓΕΙ-ΔΟΥ; ΚΥΓ-Θ-Ο-Υ. Cheval en course, à gauche, avec un collier.

AR. F. *b*. Poids: 33, 34, 35, 36, 37, 38 gr. *(Musée de Rouen; cabinet de M. Drouet.)*

20. SENODON. Buste d'une divinité diadémée, à gauche, avec un collier à fermoir et des seins prononcés; derrière, le symbole de l'∞ répété et un cercle perlé.

R. CALEDV. Cheval en course, à gauche, avec le bridon détaché; au-dessous un cercle centré. AR. F. *o*. Poids : 36 gr.

21. CALEDV. Même type.

R. Même type, moins l'inscription qui est remplacée par le symbole de l'∞. AR. F. *o*. Poids: 36. gr.

22. Buste diadémé de perles, à gauche; en avant, un fleuron devant la bouche.

R. CALEDV. Cheval lancé, à gauche; au-dessous, un dragon ou serpent. AR. F. *o*. Poids : 37 gr.

Plusieurs de ces espèces ont été trouvées à Limesy. *(Notre Suite; Musée de Rouen.)*

23. ATEVLA. Buste d'une divinité, à gauche, avec des ailes attachées au cou au moyen d'un collier à fermoir; les seins sont visibles.

R. VLATOS. Cheval symbolique, en repos, à droite, la tête relevée sur le cou; au-dessus, symbole de l'∞; au-dessous, le pentagone; exergue, le croissant. AR. F. *o*. Poids : 35 gr.

Trouvées en nombre dans le *Champ du Trésor*, à Limesy, arrondissement de Rouen. *(Notre collection.)*

24. 25. Types et légendes semblables, avec le différent du quatre-feuilles et de l'épi de blé à l'exergue. AR. F. *o*. Poids: 35 et 40 gr. sur un seul exemplaire. *(Notre Suite; cabinet de Falaise.)*

La première a été trouvée à Carel, d'autres semblables ont été découvertes à Jort (Calvados); la seconde provient des environs de Cailly, arrondissement de Rouen, où on les a trouvées en nombre.

26-28. TVRONOS. Tête casquée de Pallas, à gauche.

R. CANTORIX, cheval courant, à gauche; au-dessus, un cercle emmanché; au-dessous, une lyre. Pièces coulées. Pot. F. *b*.

29, 30. TVRONOS. Tête qui semble diadémée, à gauche.

R. CANTORIX. Cheval courant, à gauche; au-dessus, le symbole de l'∞; en avant, un astre à cinq rayons; au-dessous, un cercle perlé et centré et une lame tranchante terminée en pointe courbe. Pièces coulées. Pot. F. *b*. *(Cab. de France; Musée de Rouen.)*

31. TVRONOS. Tête juvénile diadémée, à droite.

R. TRICOS. Bige lancé, à droite, monté par un personnage nu, armé d'un bouclier et d'un javelot; dans le champ, un pentagone. Æ. F. *. *(Cabinet royal de France.)*

PLANCHE XI *BIS.*

SUPPLÉMENT.

N°. 20. Tête casquée de Pallas, à gauche.

R. KV....Y. Cheval sanglé, courant, à gauche, avec un collier ; au-dessous, une roue à quatre rayons. AR. F. *b.* Poids : 36 gr. *(Cabinet de M. Le Boucher fils.)*

PLANCHE X.

TROISIÈME PÉRIODE. — Épigraphie.

N°s. 1. ANDECOM. Tête diadémée, à gauche, avec des cheveux bouclés et disposés en S.

R. ANDECOM. Cheval en course, à gauche; dessous, sanglier, à gauche. AR. F. *o.* Poids : 34 grains.

Trouvée à Limesy (Seine-Inférieure). *(Notre collection.)*

2. ANDEIL. Buste casqué de Pallas, à gauche ; derrière, un double angon.

R. ...... Cavalier, tenant une baguette, courant, à droite. Æ. F. *o*.

3. ANDEC... Même type.

R. Cavalier, vêtu à la romaine, marchant au pas, à droite. Æ. F. *. *(Cabinet royal de France.)*

4. V-O-CONTII. Tête diadémée, à droite, avec un pentagone derrière.

R. Sanglier aux soies hérissées, à gauche ; au-dessus, symbole perlé. Æ. F. *o.* Poids : 50 gr.

Trouvée à Carel, près de St.-Pierre-sur-Dives (Calvados). *(Cab. de Falaise.)*

5. Tête nue, à gauche, dont la chevelure est formée d'un double rang de cercles centrés.

R. .....ANOIO *(Sequanoio)*, sanglier, à gauche. AR. F. *o.* Poids : 34 gr. *(Cabinet de M. Droüet.)*

Trouvée au Mans.

6. Tête de femme diadémée, à gauche.

R. VIIΓOTI.. Soldat debout, tenant de la main droite une enseigne et de la gauche un bouclier oblong sur lequel il s'appuie. AR. (fourré) F. *o.* Poids : 35 gr.

Cette médaille a été trouvée à Clinchamps sur l'Orne (Calvados), dans les ruines d'une construction gallo-romaine. *(Cabinet de la Société des antiq. de Normandie.)*

7. NINNO. Tête ailée de Mercure, à gauche.

R. NINNO. Sanglier, à gauche. AR. F. *. Poids : 33 gr. *(Musée de Rouen.)*

8. ΓIXTILOS. Tête casqué, à droite, avec un cimier ouvragé.

R. Figure nue à cheval, tenant une palme et galopant, à droite; au-dessous, le symbole de l'∞ couché. Æ. F. o. *(Cab. de M. de Gerville.)*

Trouvée dans le Cotentin.

9. ΓIXTILOS. Tête diadémée, à gauche, avec un collier de perles.

R. Pégase volant, à droite; au-dessous, un dragon ailé se dressant, à droite, et le pentagone. Æ. F. *. Poids : 75 gr. 1|2.

Trouvée dans les environs de Louviers. *(Cabinet de M. Chevereau.)*

10. ΓIXTILO. Tête de femme diadémée, à gauche.

ΓIX. Pégase, à gauche, écrasant un homme renversé. Æ. F. o. *(Cabinet d'Évreux.)*

Trouvée à Condé-sur-Iton (Eure).

11. LVXTIIKIOS. Tête virile, à droite.

R. Cheval marchant au pas, à droite ; au-dessus, une branche garnie de baies. Æ. F. o. *(Musée de Rouen.)*

12-17. SOLIMA. Tête virile, à gauche, avec les cheveux courts; derrière, symbole de l'S.

R. SOLIMA. Cheval sanglé et bridé, courant, à gauche; au-dessous, un dauphin. AR. F. *b*. Poids : 34-36 gr. Trouvée en grand nombre à Limesy. *(Notre Suite.)*

18-22. TOGIRIX. Tête nue imberbe, à gauche; derrière, symbole de l'S.

R. TOGIRIX. Cheval lancé, à gauche, avec un collier; au-dessous, une branche garnie de baies repliée. AR. F. *b*. Poids : 35 à 36 gr.

Découverte en grand nombre à Cailly et à Limesy. *(Même suite.)*

23. IIVL. Flan incomplet.

R. Peut-être l'extrémité d'un dauphin? AR. F. *b*. Poids : 36 gr. Limesy.

24-26. IVLIVS. Tête barbare, à gauche.

R. TOGIRI.. Cheval libre, courant, à gauche; au-dessous, une branche recourbée, garnie de baies. AR. F. *b*. Poids : 36 gr. Limesy.

27. ..SAM.. Reste d'une tête barbare, à gauche.

R. SAA... Débris d'un cheval, à gauche. AR. F. *b*. Poids : 32 gr. Limesy.

28. EPAD. Buste de Pallas, à droite, avec un casque à aigrette, couronné de laurier, les cheveux tressés; le cou entouré d'un riche collier; le manteau agrafé sur l'épaule droite (1).

(1) Ce buste de Pallas rappelle une belle pierre gravée du Cabinet impérial de Vienne que l'on croit être la copie de la Pallas de Phidias.

R. Figure militaire debout, habillée à la romaine, tenant de la main droite nne enseigne légionnaire; de la gauche, une lance, un bouclier rond et une épée dans son fourreau; un casque à aigrette et à jugulaire est au pied du bâton de l'enseigne. AR. F. *. Poids: 36 à 38 gr.

Cette jolie médaille a été trouvée en nombre dans les environs de Rouen (*Notre collection.*)

Nos. 29. VERGA. Buste juvénile, à gauche, diadémé de perles.

R. Cheval libre, marchant, à droite; au-dessus, un cercle centré. Æ. F.*.

30. .....IIII. (*Ambilil.*) Tête casquée de Pallas, à droite, avec un double collier de perles.

R. EBVRO. Cavalier armé de deux lances, courant, à droite; AR. F. *o.* Poids: 37 gr. (*Musée de Rouen.*)

PLANCHE XI *BIS*.

SUPPLÉMENT.

24. NINNO. Tête ailée de Mercure, à gauche.

R. MAVC. Sanglier, à gauche. AR. F. *. Poids: 36 gr. (*Cabinet de M. le comte de Kergariou.*)

PLANCHE XI.

TROISIÈME PÉRIODE. — Epigraphie.

1. Tête barbue, diadémée, à droite.

R. .....LIAVS-II. Sceptre avec une couronne, un globe et un gouvernail. AR. F. *b.* Poids: 63 gr.

Cette médaille est une imitation d'un denier de la famille *Cornelia.* (*Musée de Rouen.*)

2. Q. DOCI. Tête de Pallas casquée, à gauche.

R. Q. DOCI. Cheval libre, courant, à gauche. AR. F. *b.* Poids: 26 gr. (*Notre Suite.*)

3. ..... Même type.

R. DOCI—SANT. Même type. AR. F. *b.* Poids: 34 gr. (*Cabinet de M. Droüet*).

4-6. ARIVOS. Même type.

R. SANTONOS. Cheval libre, allant au galop, à droite; dessous, un cercle perlé et centré. AR. F. *o.* Poids: 36 gr. (*Notre collection*).

7-9. SANTONOS *vel* SANTONO. Même type.

R. Même type. La dernière, trouvée près de la ville d'Eu, porte un pentagone au lieu du cercle perlé. AR. F. *o*. Poids : 36 gr. *(Notre Suite ; musée de Rouen.)*

N°s. 10-12. DVRNACOS. Tête de Pallas casquée, à droite.

R. AVSCRO. Cavalier armé, courant, à droite. AR. F. *o*. Poids : 33-39 gr. *(Musée de Rouen.)*

13. Même type.

R. COM.. Même type. AR. F. *o*. Poids : 39 gr. 1/2. (*Notre Suite.*)

14. Type semblable.

R. M.. Type semblable. AR. F. *o*. Poids : 42 gr. *(Musée de Rouen.)*

15. Tête diadémée, à gauche.

R. OR..... (*Orcitirix*). Cheval courant, à gauche. AR. F. *o*. Poids : 31 gr. *(Même collection.)*

16. BEIIN... Tête surfrappée, à droite.

R. Cheval incomplet, à gauche. AR. F. *b*. Poids : 36 gr. *(Notre Suite.)*

17. Tête à gauche, avec un collier à fermoir.

R. ..... LOS *(Diaoulos)*. Cheval courant, à droite. AR. F. *b*. Poids : 36 gr. (*Musée de Rouen.*)

18. Quatre bustes de chevaux disposés autour d'un globe, et quatre cercles centrés.

R. AVAVI.... Cheval symbolique, courant, à gauche. Æ. F. *o*. *(Cabinet de M. Thomas.)*

19. TOC. Tête virile casquée, à droite.

R. TOC. Lion courant, à droite. Æ. F. *b*. *(Musée de Rouen.)*

20. S—V... Lion, à droite.

R. b. Cheval courant, à droite ; au-dessus, une roue à quatre rayons. Æ. F. *b*. *(Cabinet de M. Chevereau.)*

BRETAGNE.

21. Cavalier armé, courant, à gauche; au-dessous et en avant, deux cercles.

R. TASSIE
RICON. Dans un cartouche divisé en deux parallélogrammes. EL. F. *o*. Poids : 102 gr. *(Musée d'antiq. de Rouen.)*

GAULE NARBONNAISE.

22. COL. Tête barbue et casquée, à droite.

R. CABE. Tête de la nymphe locale de *Cabellio*, à droite, au milieu d'une couronne de laurier. Æ. F. *o*.

Nos. 23. Buste barbu et casqué; à droite; derrière, symbole de l'S.
R. NEM·COL. La colonie de *Nemausus* personnifiée, sacrifiant aux serpents agathodémons. Æ. F. o. *(Musée de Rouen.)*

24. IMP-DIVI-F. Têtes adossées d'Auguste d'Agrippa, l'une avec la couronne rostrale et l'autre laurée.
R. COL-NEM. Crocodile, à droite, enchaîné à un palmier, auquel sont suspendues une couronne et des bandelettes Æ. F. *o*.

25. Même type et même légende, mais avec l'addition des lettres P. P. dans le champ.
R. Légende et type semblables. Æ. F. *. *(Notre collection).*

26. Tête nue d'Apollon Delphien, à droite.
R. AM. Dans les divisions d'une roue à quatre rayons. AR. F. *. Poids : 14 gr. 1/2 *(Cab. de M. Chevereau).*

27. Tête nue d'Apollon Delphien, à gauche.
R. MA. Dans les divisions d'une roue à quatre rayons. AR. F. * Poids : 12 gr. *(Notre Suite).*

28. Tête nue d'Apollon Delphien, à droite.
R. Même légende et même type. AR. F. *. Poids : 14 gr. 1/2. *(Musée de Rouen).*

29, 30. Types et légendes semblables. AR. F. *. Poids : 14 gr. 1/2. *(Cab. de M. Chevereau).*

31. Buste de Diane pharétré, à droite, avec un diadème radié et un collier de perles; les cheveux sont noués derrière la tête, une tresse descend sur la joue et une autre longe le cou.
R. ΜΑΣΣΑ-ΛΙΗΤΩΝ. Lion en attitude de défense, à droite, la queue tortillée autour de la patte droite postérieure, en avant, Σ. AR. F. *. Poids : 43 gr. 1/2. *(Musée de Rouen).*

32. Buste de Diane diadémé, à droite, avec le carquois sur l'épaule, le pendant d'oreille à trois perles et un collier de grains.
R. ΜΑΣΣΑ-ΛΙΗΤΩ.. Lion rugissant, à droite, avec une des pattes de devant levée; au-dessous, Α-Η. AR. F. *. Poids : 51 gr. *(Notre Suite).*

33 Buste de Diane diadémé et pharété, à droite, avec un collier de perles; les cheveux en torsade noués autour de la tête; derrière, Σ.
R. ΜΑΣΣΑ-ΑΖΑ. Lion à droite. AR. F. *. Poids : 51 gr. *(Cab. de M. Villers).*

34. Tête laurée d'Apollon, à gauche, avec les cheveux ondoyants.
R. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Taureau cornupète, à droite. Æ. F. *. Poids : 217 gr.

35. Type semblable; derrière, un dauphin.
R. Légende et types semblables; au-dessus, un épi de blé. Æ. F. *. Poids : 150 gr.

Nos.36. Tête laurée d'Apollon, à droite.

R. ΜΑΣΣ-.ΑΙ... Taureau cornupète, à droite. Æ. F. *. Poids : 36 gr. 1|2. *(Notre collection).*

PLANCHE XI *BIS.*

SUPPLÉMENT.

22. .....COS. Tête casquée et ailée de Pallas, à droite.

R. AVSCRO. Cavalier armé lancé, à droite. AR. F. *o.* Poids : 36 gr. *(Cab. de M. le comte de Kergariou.)*

23. DVRNACOS. Tête casquée de Pallas, à droite.

R. AVSC.. Même type. AR. F. *o.* Poids : 37 gr. *(Notre collection.)*

PLANCHE XII.

MÉDAILLES COMPARATIVES.

PANNONIE, VALACHIE, DALMATIE, ILLYRIE.

1. Tête laurée et barbue de Jupiter, à droite.

R. ΛΛ. Cavalier marchant, à droite ; en avant, symbole de l'S. AR. F. *b.* Poids : 253 gr.

2. Tête laurée et barbue de Jupiter, à droite, avec le symbole de l'S sur la nuque.

R. Cavalier marchant, à droite, AR. F. *b.* Poids : 253 gr.

3. Tête laurée et barbue de Jupiter, à droite; meilleur style.

R. Cavalier casqué, tenant une massue, marchant à gauche. AR. F. *o.* Poids : 190 gr.

4. Tête imberbe, diadémée de trois rangs de perles, à droite.

R. Cavalier marchant, à gauche, la tête entourée d'un nimbe perlé. AR. F. *b.* Poids : 191 gr.

Ces monnaies sont des Tétra-et Tri-drachmes barbares, imités des espèces de Philippe II, de Macédoine.

MACÉDOINE.

5. Tête laurée d'Apollon, à droite, sous les traits duquel il faudrait peut-être reconnaître un portrait de Philippe II?

R. ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Figure dans un bige, à droite, tenant de la droite un fouet et de la gauche les rênes ; au-dessous, foudre et fer de lance. Æ. F. *. *(Cab. de M. Tesson.)*

Il existe une pièce d'or semblable dans le *Trésor de Numismatique (Rois grecs),* Planche XII, n°. 7. La pièce de bronze serait-elle coulée sur le statère?

CAMPANIE.

11. Tête d'Apollon laurée, à gauche.

R. .... La victoire volant au-dessus d'un taureau à face humaine. Æ. F. *. (fruste.)

Cette médaille a été trouvée au Vieil-Evreux (Eure). *(Cab. d'Evreux).*

IBÉRIE.

7. Tête laurée et barbue d'Hercule, à gauche.

R. Cheval libre courant, à gauche. Æ. F. *o.* *(Cab. de M. Chevereau).*

8. XN. Tête d'Hercule à barbe courte, à droite, avec un collier de perles.

R. XMAN. *(Hlman.)* Cavalier armé d'un casque et d'une lance, courant, à droite. AR. F. *o.* Helmantica ou Salamantica des Vettones *(Salamenca).*

9. Tête nue d'Apollon, à droite, avec des cheveux bouclés en rond, en avant, des dauphins; en arrière une charrue.

R. DHDH. *(Brçbeç).* Cavalier lancé, à droite. AR. F. *o.* *(Cab. de M. de Gerville.)*

Bursaba ou Bursada Tarraconensis *(Trillo).*

ROME.

6. L·PORCI·LIC. Tête casqué et ailée de Pallas, à droite, avec un collier et des pendants d'oreille.

R. L·LIC·CN·DOM. Bige lancé à droite, monté par un personnage nu, armé d'un bouclier et tenant une palme, prêt à lancer un javelot. AR. F. *o.* Poids : 72 gr. *(Notre Suite.)*

10. Tête laurée et barbue de Jupiter, à droite.

R. .... Victoire couronnant un trophée. AR. F. *o.* Poids: 58 gr. (fruste). *(Cab. d'Evreux).*

Trouvée dans les fouilles du Vieil-Evreux.

12. ROMA. Tête casquée de Pallas, à droite, avec un collier et des pendants d'oreille, en avant, X, le tout renfermé dans un *Torques.*

R. .TORQVA·EX·S·C. Guerrier à cheval armé d'un bouclier et d'une lance, courant à gauche; dans le champ, Q. AR. F. *o.* Poids: 73 gr.

13. Tête radiée du soleil, à droite.

R. LVCRETI·TRIO. Croissant au milieu de sept astres. AR. F. *o.* Poids: 77 gr. *(Notre Suite.)*

14. Tête radiée du soleil, à droite; en avant, X.

R. MAN·AQVIL. Diane-Lune dans un bige lancé, à droite, avec le croissant sur sa tête et entourée de quatre étoiles; exergue: ROMA. AR. F. *o.* Poids: 72. gr. *(Cab. de M. P.-A. Lair.)*

Nos. 15. Tête ailée de Pallas, à droite, avec le pendant d'oreille et le collier; derrière, X.

R. ΠVR Diane-Lune dans un bige courant, à droite; au-dessus, le *murex;* dessous, ROMA. AR. F. *o.* Poids: 62 gr. *(Notre collection.)*

MONNAIES PRIMITIVES D'ATHÈNES.

16. Roue fortifiée par six rayons, deux la traversent et un seul est perpendiculaire.

R. Carré profond divisé en deux lignes diagonales. AR.

17. Roue à quatre rayons dont les extrémités sont fortifiées par deux petites traverses qui les soutiennent à droite et à gauche.

R. Carré creux divisé en deux lignes diagonales, inégales et grossièrement faites. AR.

18. Roue à quatre rayons semblables.

R. Même carré. AR.

19. Triquêtre.

R. Carré creux divisé en deux lignes diagonales. AR.

20. Cheval nu debout marchant à gauche.

R. Même carré. AR.

21. Partie inférieure d'un cheval nu marchant à droite.

R. Même carré. AR.

22. Roue à quatre rayons.

R. Même carré. AR.

23. Cheval libre en course, à droite, entre trois globules.

R. Carré divisé en quatre parties. AR. Celle-ci est une monnaie primitive des rois de Macédoine. *(Extrait du Voyage dans la Macédoine,* par M. Cousinéry, t. II.)

PHARSALUS THESSALIAE.

24. Cheval nu marchant, à droite; au-dessus, ∞; dans le champ, Φ et Ϙ.

R. Carré creux régulier, peu profond, divisé en quatre parties carrées. AR.

TARENTVM CALABRIÆ.

25. ƧAꟼAT. Taras nu sur un dauphin, à droite, la main droite posée sur le poisson, et le bras gauche étendu.

R. Roue à quatre rayons un peu renflés. AR.

SYRACUSAE.

26. Tête de femme diadémée, à droite.

R. Roue à quatre rayons un peu renflés. AR. *(Extrait de l'Atlas de M. Mionnet,* pl. XLV et LXI.)

VIGNETTES DU TEXTE.

TÊTE DE TAUREAU (page 20).

Cette idole de bronze qui faisait partie du cabinet de l'abbé Fauvel a été tirée de Montfaucon, qui l'a publiée dans son Antiquité expliquée (t. III, pl. XXXVIII, p. 71). Elle se rapporte évidemment au culte du taureau sacré. L'image de cette tête symbolique est imprimée sur plusieurs monnaies de la Gaule, notamment pl. I, 24.

CERF SUR SON PIÉDESTAL (page 36).

Ce petit cerf de bronze a été trouvé à Bayeux, en avril 1816. La grossièreté de son exécution décèle bien un travail gaulois, qui ne doit pas appartenir à l'âge romain. Cette image se rattache nécessairement au culte de Diane, et nous la retrouvons exprimée dans la numismatique gauloise, sur le revers de certaines espèces, que l'on croit appartenir aux Cavares. (Voyez pl. VII, 1-6.)

SANGLIER AVEC LES SOIES HÉRISSÉES (page 50.)

Cette figurine du sanglier gaulois, en bronze, recouvert d'une plaque d'argent, d'un style très-barbare, a été retrouvée dans les fouilles du Vieil-Évreux (Eure), avec quelques hachettes en bronze et en silex, des figurines en terre cuite et un petit nombre de médailles gauloises. C'est une circonstance on ne peut plus remarquable pour l'étude de la numismatique gauloise, d'avoir découvert une idole de ce genre, dans les ruines d'une antique cité dont les monnaies autonomes présentent pour type principal l'image même de ce symbole de la terre. (Voyez pl. VIII, 21, 22, 23.) Ce simulacre nous semble une démonstration propre à établir, d'une manière positive, le caractère religieux que l'on doit reconnaître dans le sanglier monétaire de la Gaule.

DIANE-LUNE DANS SON CHAR (pagé 70).

Fragment d'un vase en poterie gallo-romaine, recueilli dans les ruines de l'antique cité des *Viducasses*, à Vieux, près de Caen. Il représente Diane-Lune, montée sur son char et commençant sa course au moment où les derniers rayons du solei vont disparaître à l'horizon. Ce bas-relief est rapproché de la médaille d'or de Philippe II de Macédoine, qui porte sur le revers un bige conduit et la tête radiée du soleil au-dessous.

HIPPOCAMPE OU CHEVAL MARIN (page 96).

Autre fragment de poterie gallo-romaine, trouvé à Bayeux, représentant un cheval marin. Ce symbole de la course et de la navigation se retrouve sur quelques monnaies gauloises, notamment pl. VIII, 1, 28.

CHEVAL AVEC LE SYMBOLE DE L'S (page 101).

Ce curieux monument de bronze a été découvert dans les fouilles de Noyers, près de Sédan (Ardennes). Il est reproduit d'après la gravure donnée par Grivaud de la Vincelle qui l'a publié dans ses *Monuments antiques inédits*, t. II, p. 33. Ce cheval qui pose le pied droit antérieur sur le symbole de l'S, se rattache indubitablement au culte du soleil, et son analogie avec le cheval monétaire de la Gaule, ne saurait être méconnue. Nous indiquons surtout, comme point de comparaison, les statères des Arvernes et les quinaires d'argent inscrits : *Caledu* et *Ateula-Viatos*, qui semblent offrir dans le type de leurs revers un rapprochement évident avec notre petit monument. (Pl. VII, 23, 24; IX, 21, 23, 24, 25.)

TABLEAU

Des principales découvertes de monnaies gauloises qui ont eu lieu depuis les rives de l'embouchure de la Seine jusqu'à celles de la Loire.

ANCIENNES PROVINCES.	Dép^ts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
NORMANDIE.	Seine-Inférieure.	Le hasard fit découvrir dans le village de Cailly, arrondissement de Rouen, en l'année 1822, un collier formé de trente-six espèces d'amandes bombées en or, une figurine de cheval en grès blanc, un vase de bronze carré, une romaine à crochets, des médailles gauloises en argent et des médailles impériales d'or et d'argent. Ces dernières sont toutes connues, mais d'une belle conservation ; on y remarque un Vespasien, un Ælius César et un Commode assez rares. D'autres médailles d'Auguste, de Nerva et d'Hadrien sont en bronze. On avait déjà trouvé dans ce même village quelques tombeaux et une belle mosaïque dans les débris d'un bâtiment qui avait 600 pieds de longueur, et divers objets en bronze. (Voyez la Notice de M. Lévy, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Rouen*, 1822, p. 35.)	Pl. IX, 20, 21, 25 ; X, 18-22.

ANCIENNES PROVINCES. | Dép^ts. | Dates, lieux et circonstances. | Indication des planches.

NORMANDIE.

Suite de la Seine-Inférieure.

Vers l'année 1820, on découvrit un grand nombre de pièces gauloises en argent, dans un terrain nommé le *Champ du Trésor*, où l'on en trouve beaucoup, à Limesy, près de Pavilly, arrondissement de Rouen. Trente-quatre médailles provenant de cette localité nous ont été données par M. Aug. Le Prévost. — Pl. IX, 9, 11, 23; X, 1, 12-17, 23-27; XI, 2, 4-7, 16.

En 1828, M. Renaud, propriétaire et alors adjoint de Lillebonne *(Juliobona Caletorum)*, découvrit au fond d'une tourbière, à neuf pieds de profondeur, un petit trésor composé de 510 médailles romaines et gauloises en argent, qui avait été renfermé dans une petite boîte de bois. Une partie de ces médailles furent soustraites par les ouvriers qui les vendirent à Rouen; mais M. Emmanuel Gaillard parvint à découvrir le fait et à constater l'existence des pièces détournées. Les médailles romaines étaient depuis Othon jusqu'à Salonin, fils de Gallien. Les gauloises étaient anépigraphes et du plus petit module. Il y avait aussi un certain nombre d'exemplaires de la jolie médaille d'*Epadnactus*.

Les environs de Dieppe ont fourni les deux curieuses médailles de bronze où l'on voit un coq sur le revers. — Pl. VII, 30, 31, 34, 35; X, 28.

Eure.

Il n'est pas arrivé à notre connaissance que le département de l'Eure puisse être signalé par des découvertes importantes de médailles gauloises; mais des découvertes isolées ont fourni un certain nombre de pièces armoricaines trouvées dans les environs d'Evreux : elles sont dans le genre des n°s. 1, 6, 17, 18 de la planche V.

Les Andelys ont donné un demi-statère d'or du même style.

On a découvert près de Pont-Audemer un joli statère armoricain avec la tête d'Apollon Belenus.

Les environs de Vernon ont produit quelques pièces d'une barbarie excessive, en potin blanc coulé, qui peuvent être comparées aux n°s. 7 et 12 de la planche I, et la pièce de bronze des Véromanduins.

On a trouvé à Condé-sur-Iton la pièce de Pixtil où Pégase écrase un homme renversé.

Louviers et ses environs ont fourni la jolie médaille de bronze, encore inédite, de ce même chef Pixtil, où l'on voit Pégase volant au-dessus d'un dragon ailé, et celle portant le nom de *Criciru*. — Pl. III, 17; IV, 20; VIII, 15; X, 9, 10, XI, 20.

ANCIENNES PROVINCES.	Dép^ts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
NORMANDIE.	Suite de l'Eure.	On a trouvé, en 1826, près de Bernay, un joli demi-statère d'or, imitation de la monnaie de Philippe de Macédoine.	Pl. II, 7.
		Les fouilles exécutées au Vieil-Evreux ont aussi fourni, dans le nombre des médailles antiques que l'on y a retrouvées, plusieurs espèces gauloises, notamment deux exemplaires de celles qui appartiennent au peuple des Eburoviques et le curieux sanglier de bronze, plaqué d'argent, que nous publions dans cet ouvrage. On y a aussi découvert plusieurs quinaires d'argent d'*Epadnactus*.	Pl. I, 13, 14, 15; II, 30; VIII, 18, 19, 20 21; X, 28.
	Calvados (arr^t. de Falaise).	On a découvert, presque continuellement de 1823 à 1840, beaucoup de monnaies gauloises mêlées à des antiquités romaines, dans la station antique connue, aujourd'hui sous le nom de *Jort*, arrondissement de Falaise. Sur les emplacements d'habitations romaines, sous les encaissements des rues, on a recueilli des monnaies gauloises, un petit marteau gaulois en pierre, des pièces d'Auguste et de Tibère. Parmi les ruines supérieures des bâtiments, dans les champs, dans les tombeaux, on trouve une foule de monnaies diverses, de tous les temps du haut et du bas empire, jusqu'à la fin du Ve. siècle. Dans les champs de *Morières*, dont le nom est singulièrement sinistre et tout voisin de Jort, on a trouvé, en 1825, des tombeaux, des ossements nombreux, des restes d'armures et des monnaies confusément épars sur le sol. Les monnaies étaient grossières et appartenaient à l'époque gauloise. Il y en avait en or, argent et bronze. La médaille *Ateula-Vlatos*, si commune partout, y était représentée par plusieurs exemplaires (1). On y a aussi trouvé la petite pièce d'argent des Santons avec le nom de *Q. Doci*.	Pl. I, 3, 5, 6; VI, 9; IX, 24; XI, 2.
		Vers l'année 1820, M. de Brébisson recueillit une trentaine de monnaies gauloises trouvées sur les limites de Morières et de Carel, près de St.-Pierre-sur-Dives, en faisant la route neuve de Lisieux. On trouva dans le même lieu le haut d'un vase de bronze de 4 pouces de diamètre, qui paraissait être un débris de celui qui les avait renfermées. Il y en avait des trois métaux. La pièce d'or, ou plutôt d'électrum, très-fruste, rentre dans la classe de celles que nous attribuons aux Cénomans;	Pl. III, 10; VII, 11, 15; IX. 24; X, 4; XI, 2.

(1) *Sur l'établissement de Jort*, par Frédéric Galeron, dans les *Mémoires de la Société académique de Falaise*. 1835, p. 93.

ANCIENNES PROVINCES.	Dépts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
	Suite du Calvados (arrt. de Falaise).	les pièces d'argent sont des *Ateula-Vlatos* et des quinaires des Santons; celles de bronze étaient anépigraphes de la fin de la 2e. période, et une seule pièce inédite des Vocontiens. Des découvertes du même genre ont été faites aux Bignettes, commune de Cauvicourt, et à Mézières, même arrondissement, ainsi que dans l'arrondissement de Lisieux.	
		Les espèces d'or fournies par l'arrondissement de Falaise, sans indication fixe, sont : 1°. un joli quart de statère semblable à celui décrit et gravé par M. Mionnet (1); 2°. la belle et importante médaille que nous publions pour la première fois, qui offre un homme nu armé d'une épée, courant à droite; 3°. un statère armoricain; 4°. la pièce où l'on voit des symboles et un cheval libre entre deux astres rayonnants.	Pl. II, 17, 22; IV, 3; VI, 12.
NORMANDIE.	Calvados (arrondts. de Caen et de Vire).	Les environs de Caen ont produit quelques pièces d'or, d'argent et de bronze recueillies isolément, savoir : 1°. un joli demi-statère en électrum où la figure conductrice tient une hache, semblable au n°. 27, planche II; 2°. un autre demi-statère et un quart, style d'imitation grecque, ce dernier a été trouvé en avril 1836; 3°. deux quarts de statère avec la lyre appliquée sur la joue et sur le cou de la tête d'Apollon; 4°. un didrachme armoricain en argent, et une autre pièce d'argent très-barbare, trouvées au hameau de la Maladrerie; 5°. une petite pièce épigraphique trouvée à Clinchamps, dans des ruines de construction romaine; 6°. la pièce des Lexoviens, trouvée à Vieux, en 1842.	Pl. II, 26, 27; XI *bis*, 2, 3, 4; V, 8; VI, 24; IX, 2; X, 6.
		Au mois de novembre 1832, on a découvert à l'extrémité de la commune du Plessis-Grimoult, arrondissement de Vire, dans la direction des bois d'Aunay, en ouvrant une carrière, à quatre pieds de profondeur, un dépôt de 4 à 500 pièces d'argent à bas titre. Ces pièces sont toutes dans le système armoricain, quoique provenant de coins différents. On avait trouvé avec ces espèces une petite barre ou lingot de même matière que les médailles, qui paraissait avoir servi à leur fabrication; il a été perdu. La majeure partie de cette trouvaille fut portée à Caen, et ensuite dispersée dans les villes voisines.	

(1) *Descript. des méd. antiq.*, t. I; p. 168, n°. 141, pl. X, 12.

Anciennes provinces.	Dép^{ts}.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
NORMANDIE.	Suite du Calvados (arr^{t}. de Caen et de Vire).	Le Plessis est une localité antique qui offre des restes de camps et des vestiges de constructions romaines (1). Plusieurs années auparavant, en 1813 notamment, des médailles romaines y ont été trouvées en assez grand nombre; celles que nous possédons et qui en proviennent, appartiennent aux empereurs Gallien, Victorin, Tetricus père et fils, Claude II, Tacite et Probus. L'arrondissement de Vire a encore fourni une petite médaille armoricaine, en billon, trouvée à Landelle, canton de St.-Sever. Cette pièce qui est la demi-drachme ou triobole est beaucoup plus rare que le didrachme: nous n'avons pu en réunir que quatre exemplaires pour notre travail.	Pl. V, 7, 12 à 15.
	Calvados (arrond^{t}. de Bayeux).	L'arrondissement de Bayeux paraît jusqu'à ce moment être un des points du département le plus riche en monnaies gauloises d'or. On y a trouvé isolément, savoir: une monnaie barbare coulée, en potin, avec la roue monétaire, découverte en 1830; vers 1818, on a trouvé à Sommervieu, canton de Ryes, un joli quart de statère de style gallo-grec, avec la lyre posée sur la tranche du cou de la tête d'Apollon; en 1836, une pièce semblable a été trouvée dans le bois de Baugy, commune de Planquery, près de Balleroy; en juin 1834, on a découvert un beau statère d'or du même style, dont le revers offre un cavalier armé d'une épée et d'un bouclier, ainsi que le curieux demi-statère qui présente la figure conductrice armée d'une hache.	Pl. I, 2; II, 5, 24, 27.
		A Coulombières et à Vouilly, on a trouvé, en 1831, des statères dans le système armoricain. Dans la même année, on a découvert à Ryes une jolie petite pièce de même style. Bayeux avait fourni dès le mois de mars 1823, un demi-statère de ce genre, pièce beaucoup plus rare que son unité.	Pl. IV, 1, 9, 25.
		Mais la découverte la plus intéressante de toutes est celle qui a eu lieu, au mois d'avril 1841, à 70 mètres environ au sud du château de Castillon, canton de Balleroy. En fouillant un terrain de pierrailles où l'on ne découvrait que des fragments calcinés par le feu, on trouva, à la profondeur de 60 centimètres environ, un dépôt de plus de 50 médailles en électrum. Le propriétaire du lieu, M. de La	

(1) Voyez *Cours d'antiquités monumentales*, par M. de Caumont, t. II, p. 236 et 325.

ANCIENNES PROVINCES.	Dép^ts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
NORMANDIE.	Suite du Calvados (arr^t. de Bayeux).	Boire, parvint heureusement à réunir la presque totalité de ces médailles qui déjà avaient été dispersées entre les ouvriers. En dégageant la terre dans les environs, on retrouva un petit vase de terre brune, sans anse, formé d'une mauvaise poterie, qui n'avait plus de consistance. Cette découverte ayant passé en totalité dans nos mains, nous avons pu constater que toutes ces médailles appartiennent au style armoricain et qu'elles se réduisent à cinq variétés dans les types des symboles qui les caractérisent.	Pl. IV, 4 à 18.
	Manche.	La presqu'île du Cotentin est très-riche en monnaies armoricaines d'argent à bas titre ou billon. Vers 1786, on en trouva un très-grand nombre à Couville, arrondissement de Cherbourg; elles offraient très-peu de variété. Vers 1788 un habitant de Tourlaville, près de Cherbourg, en trouva environ deux litres. M. Du Chevreuil en eut une trentaine; les autres furent fondues : toutes étaient anépigraphes. Ces deux découvertes, dit M. de Gerville (1), peuvent donner une juste idée de plusieurs autres de la même nature, faites dans presque tous les arrondissements de la Manche. Parmi ces pièces deux seulement étaient en or très-pâle.	Pl. V, 2, 5, 17, 19.
		Un grand nombre de ces espèces ont été trouvées à différentes époques, dans les travaux de la montagne du Roule à Cherbourg; mais la découverte la plus importante de cette contrée est celle faite à Urville (Hague), vers l'année 1820 : elle se composait de 4 à 500 pièces, toutes d'argent à bas titre, et n'offrant que quelques différences de coin insignifiantes.	Pl. V, 16, 18.
		A Tourlaville et au Lorey, on a aussi découvert des espèces offrant la tête avec trois grosses boucles concentriques et le cheval à bec d'oiseau, semblables à celles qui se rencontrent fréquemment en Bretagne. Cette dernière commune a fourni en outre un charmant quart de statère de style gallo-grec.	Pl. II, 28; V. 9, 10.
		A l'extrémité sud du département, dans le parc du château de Montanel, près de Saint-James, arrondissement d'Avranches, sur la propriété de M. le Vte. Guiton de la Villeberge, on a trouvé, en 1824, une trentaine de didrachmes en billon avec les têtes laurées d'Apollon et d'Hercule Phénicien, et sur le revers le cheval à bec d'oiseau. Il	P[l.] III, 4, 5, 6; V, 20, 21, 22, 23, 24.

(1) *Mém. des Antiq. de Norm.* T. IV, p. 275.

Anciennes provinces.	Dep^ts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
	Suite de la Manche.	y avait aussi dans ce dépôt, trois statères en électrum rouge. Toutes ces espèces provenaient de coins différents.	
		Le département de la Manche a en outre fourni isolément savoir : 1°. un beau statère d'or offrant, sur le revers, un cavalier armé d'un bouclier et d'une épée, avec une légende simulée; 2°. une petite médaille d'or confuse; 3°. la grande médaille d'or, avec la tête laurée d'Apollon et le cavalier armé, trouvée en avril 1837, à St.-Aubin-du-Perron, arrondissement de Coutances.	Pl. II, 2, 18, 21.
Normandie.	Orne.	Le département de l'Orne n'est pas, jusqu'à présent, la contrée la plus favorable, sous le rapport de la numismatique gauloise, quoiqu'il renferme un grand nombre de monuments druidiques. On y a trouvé des hachettes, en silex, des casse-têtes, en beau jade vert, en grauwakes et en bronze découverts dans les arondissements d'Alençon et d'Argentan (1).	
		M. Léger possède une monnaie gauloise en électrum, trouvée sur la bruyère de Héloup, arrondissement et canton ouest d'Alençon, qui porte la tête grossière d'un cheval, mais que nous n'avons pas été à même d'étudier. M. Chrétien a découvert plusieurs monnaies gauloises, à Joué du Plain, canton d'Ecouché, arrondissement d'Argentan, et notamment un quart de statère d'or, appartenant à la Société des Antiquaires de Normandie.	Pl. II, 3.
		Mais la découverte la plus intéressante de cette contrée est celle faite, au mois de juin 1830, à un quart de lieue de l'ancienne abbaye de Silly, canton et arrondissement d'Argentan, au milieu d'une coupe de la forêt de Gouffern, on rencontra, à un pied de profondeur, une immense quantité de monnaies d'argent, qui avaient été renfermées dans un vase de terre rouge. On en retira dix-huit kilog. pesant qui furent vendues aux orfèvres d'Argentan. Toutes étaient des impériales romaines qui pouvaient fournir un nombre de 5,000 environ, depuis Néron jusqu'à Commode inclusivement; elles renfermaient un espace de 146 ans, de l'an 54 à l'an 192 de notre ère.	
		Ce dépôt renfermait une seule pièce gauloise, en argent, mais d'une grande importance pour l'étude de la numisma-	

(1) *Mém. des Antiq. de Norm.* t. v, p. 121, 339; t. ix, p. 5, 442.

Anciennes provinces.	Dép^ts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
Normandie.	Suite de l'Orne.	tique, c'est celle qui offre le navire isiaque dans la main de la figure conductrice du revers. Le fait de cette découverte a été attesté à M. Galeron par M. Duval, propriétaire de la forêt où le trésor a été trouvé.	Pl. II, 25.
		Le campement de Silly était carré, peu étendu et n'était suivant M. Galeron, qu'une simple station de passage. A une demi lieue de ce petit camp se trouve la belle *Pierre levée* de Silly, le *grand menhir* de la forêt de Gouffern.	
		Dans la commune de St.-Sulpice-sur-Rille, à la porte de l'Aigle, existe un beau dolmen de 34 pieds de circonférence. Sur le support principal on voit des restes d'empreintes régulières qui sont évidemment l'ouvrage de l'homme, et qui ont paru à M. Galeron des ébauches grossières, mais cependant assez exactes des phases de la lune.	
Iles Normandes.	Ile de Jersey. (Possession anglaise.)	Dans des déblaiements considérables qui eurent lieu de 1786 à 1787, pour établir une citadelle, sur la hauteur qui domine la ville de Saint-Hélier, capitale de l'île de Jersey, on découvrit un grand nombre de médailles gauloises armoricaines, en billon. Cette découverte eut lieu au milieu de beaucoup de tombeaux et près d'un *dolmen.* M. Fall, alors bibliothécaire de Jersey, remit un certain nombre de ces pièces à M. Duchevreuil, de Cherbourg, qui voulut bien nous en donner un exemplaire, en l'année 1825.	Pl. V, 1.
		En 1820, la mer fit écrouler un rocher sur la côte de l'île; l'on trouva dans les fentes un amas considérable de médailles qui étaient coagulées par l'oxidation qui les recouvrait. Toutes ces médailles au nombre de 982 sont devenues la propriété de M. le baron de Donop, qui les a publiées (1). Elles rentrent dans la classe des armoricaines de billon, que l'on retrouve particulièrement en Bretagne, ainsi qu'il est facile de le vérifier par les indications ci-contre.	Pl. V, 9, 10; XI *bis*, 9, 10.
Bretagne.	Ile-et-Vilaine.	On a trouvé dans ce département et l'on conserve au musée de Rennes des pièces d'or de la plus grande dimension et de leur division; ce sont des statères et des quarts, qui ont été attribués aux anciens Rédons (2). Elles offrent d'un côté la tête d'Apollon-Belenus, et de l'autre un cavalier armé d'un	

(1) *Rev. num.*, 1836, p. 371.

(2) Lettre à M. *Ducrest de Villeneuve*, rédacteur de l'*Album Breton*, par M. Moët de la Forte-Maison. 1841. in-4°.

Anciennes provinces.	Dép^ts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
Bretagne.	Ille-et-Vilaine.	glaive et d'un bouclier. Des espèces semblables ont été trouvées dans la Manche et le Calvados, et nous en possédons nous-même un fort bel exemplaire découvert à Bayeux. Nous croyons qu'il y aurait lieu aussi d'attribuer au même peuple un autre statère, trouvé dans le Cotentin, qui nous semble être seulement une variété des espèces précédentes. Ce dernier offre toujours la tête d'Apollon, mais non laurée ; sur le revers il y a de plus une inscription simulée dans la position de l'exergue.	Pl. II, 18, 21, 24.
		Dans le mois de juin de l'année 1835, on trouva à Amanlis, village éloigné de 18 kilom. de Rennes, une certaine quantité de monnaies gauloises en billon, lors du redressement du chemin vicinal de cette commune à Jansé. Trois sortes de monnaies différentes constituaient le dépôt d'Amanlis ; l'une appartenait aux Rédons et les deux autres à des peuples voisins tels que les Diablintes et les Namnètes, d'après l'opinion de M. Moët. Celle que le savant breton attribue aux Rédons a été publiée par lui, dans une lettre du 15 novembre 1841, adressée au rédacteur de l'*Album breton*. Elle présente sur une face, la tête d'Apollon-Belenus, avec la chevelure à trois boucles concentriques, et sur l'autre, un cavalier, monté sur un androcéphale courant, à droite, et tenant un glaive incliné vers la terre et un peplum de forme ovale rejeté en arrière; dessous, un Pégase.	Pl. V, 9, 10 ; XI *bis*, 8, 9.
		La commune de Bedée, arrondissement de Montfort, à 21 kilom. de Rennes, a aussi fourni un certain nombre de ces monnaies armoricaines de billon qui ont pour caractère distinctif la tête d'Apollon, avec les cheveux roulés en S, et le nez figuré comme un Upsilon couché (1).	
	Côtes-du-Nord.	Au mois d'avril 1821, un habitant de la commune de St.-Denoual, près de Lamballe, en labourant son champ, brisa avec le soc de sa charrue un pot de terre, renfermant une masse verte que l'on reconnut bientôt pour être des monnaies. Il y en avait 12 à 1500, mais la plupart si oxidées qu'elles étaient méconnaissables. Cependant il y en avait quelques-unes d'assez bien conservées. Toutes ces monnaies étaient en billon, et frappées avec des coins différents, quoiqu'elles se réduisent seulement à deux variétés, qui ne consistent que dans la présence d'une	Pl. V, 3, 9, 10 ; XI *bis*, 9, 10.

(1) L'essai de plusieurs de ces médailles gauloises, fait par M. Sarzeau, essayeur de la garantie de Rennes, a donné pour résultat : argent, 330 millièmes ; étain, 166 ; cuivre, 504 : somme égale, 1000.

ANCIENNES PROVINCES.	Dépts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
	Suite des Côtes-du-Nord.	lyre inclinée ou d'un sanglier au-dessous du cheval-androcéphale. Sur la première face, tête d'Apollon-Belenus avec la chevelure disposée en trois grosses boucles concentriques; sur la seconde, le cheval-androcéphale ou à tête d'oiseau, et une lyre ou un sanglier dessous. En juin 1825, des monnaies absolument semblables ont été trouvées dans la commune de Henanbihen, près de celle de St.-Denoual, en creusant le fossé d'un champ à peu de distance d'un tumulus nommé Clochon (1).	
BRETAGNE.	Finistère.	Découverte faite au mois d'avril 1835, en défrichant une lande inculte, dans la commune de Plounéour, village de Creniat-sur-Yen, arrondissement de Quimper, de 200 médailles celtiques environ, renfermées dans un vase de terre brune qui était protégé par quatre pierres plates posées de champ et par une autre qui les recouvrait. Le vase, qui a été brisé en mille pièces sous les mains des ouvriers, renfermait de la cendre, des charbons et des médailles. Ces pièces sont en électrum et de deux modules différents, mais semblables pour les types. Ce sont des statères et des quarts. Les uns et les autres présentent d'un côté, une tête virile tournée à gauche, avec trois boucles de cheveux roulés en S, et une croix devant la face; de l'autre, l'androcéphale lancé, à gauche, surmonté d'un aigle ou épervier, et au-dessous, le taureau (2). On trouve également dans ce département des monnaies gauloises en billon d'un très-petit module, qui sont assez rares, en général, dans toute la contrée armoricaine.	Pl. IV, 23, 24; V, 6.
	Morbihan.	Il paraît que le département du Morbihan fournit également des espèces gauloises en billon, analogues à celles de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord; mais nous ne pouvons préciser aucune découverte, puisqu'on ne les a pas fait connaître. Nous savons seulement que cette contrée abonde en monnaie d'un très-petit module, qui sont des hémidrachmes.	Pl. V, 3, 4, 6, 7, 9, 10; XI *bis*, 9, 10.
	Loire-Inférieure.	Le département de la Loire-Inférieure n'a pas été signalé jusqu'à présent pour ses découvertes de numismatique gauloise; mais il est certain cependant qu'il n'en est pas dépourvu. Il y aurait peut-être lieu de penser que les espèces	

(1) M. Cornillet, *Lycée Armoricain*, 8e. vol., p. 96. Année 1826.
(2) *Bull. monumental* de M. de Caumont, 1er. vol. p. 270. *Rev. num.* 1836. p. 1.

ANCIENNES PROVINCES.	Dép^ts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
BRETAGNE.	Suite de la Loire-Inférieure.	en billon ou didrachmes, qui offrent d'un côté la tête laurée d'Apollon Belenus avec une chevelure symétriquement bouclée en S, et de l'autre l'androcéphale lancé, avec une roue à quatre rayons au-dessous, doivent être attribuées à l'antique peuple des Namnètes?	Pl. XI *bis*, 8.
POITOU.	Vienne.	Vers la fin de 1836, une découverte numismatique importante eut lieu à Bonneuil, près de Chauvigny, arrondissement de Montmorillon; une grande partie des objets furent dispersés parce que le propriétaire avait refusé de vendre le trésor entier à la ville de Poitiers. Le nombre des médailles était de 200 à 250; la moitié d'entre elles étaient gauloises et l'autre moitié romaines. Elles étaient renfermées dans un vase de terre brune, déposé à un pied sous terre, entre plusieurs pierres plates qui le protégeaient en haut et sur les côtés. Il y avait dans le vase, outre les médailles, deux anneaux d'or enrichis de cornalines gravées, dont l'une, représentant le buste de Jupiter portait l'inscription VRIDOLANOS, qui devait être le nom du propriétaire de l'anneau et sans doute aussi du trésor enfoui (1). Un grand nombre de ces pièces étaient en électrum; elles présentaient d'un côté une tête à cheveux bouclés, et au revers un cheval à tête humaine, conduit par une figure barbare, et dans le champ une main étendue. M. de La Saussaye a publié (2) quelques pièces, aussi en électrum, avec les légendes ABVDOS et SOLIMA, qui proviennent également du camp de Bonneuil. Les autres médailles gauloises de Bonneuil étaient en argent; elles présentent presque toutes des légendes fort connues: *Togirix; Arivos-Santonos* et *Q. Doci-Sant.* Il y avait aussi la médaille de Durat, chef des Pictons. Les médailles romaines appartenaient aux familles *Æmilia, Julia* et *Pomponia.* D'autres dépôts assez considérables de monnaies gauloises ont été déterrés auprès de Civray, à Civaux. Des exemplaires ont été découverts isolément auprès de Thouars, auprès de Châtellerault, à Poitiers même (3).	Pl. III, 14, 15.

(1,2) *Rev. numism.* 1838. p. 74. 405.
(3) *Essai sur les monnaies du Poitou*, par M. Lecointre-Dupont. 1840. in 8°., p. 5.

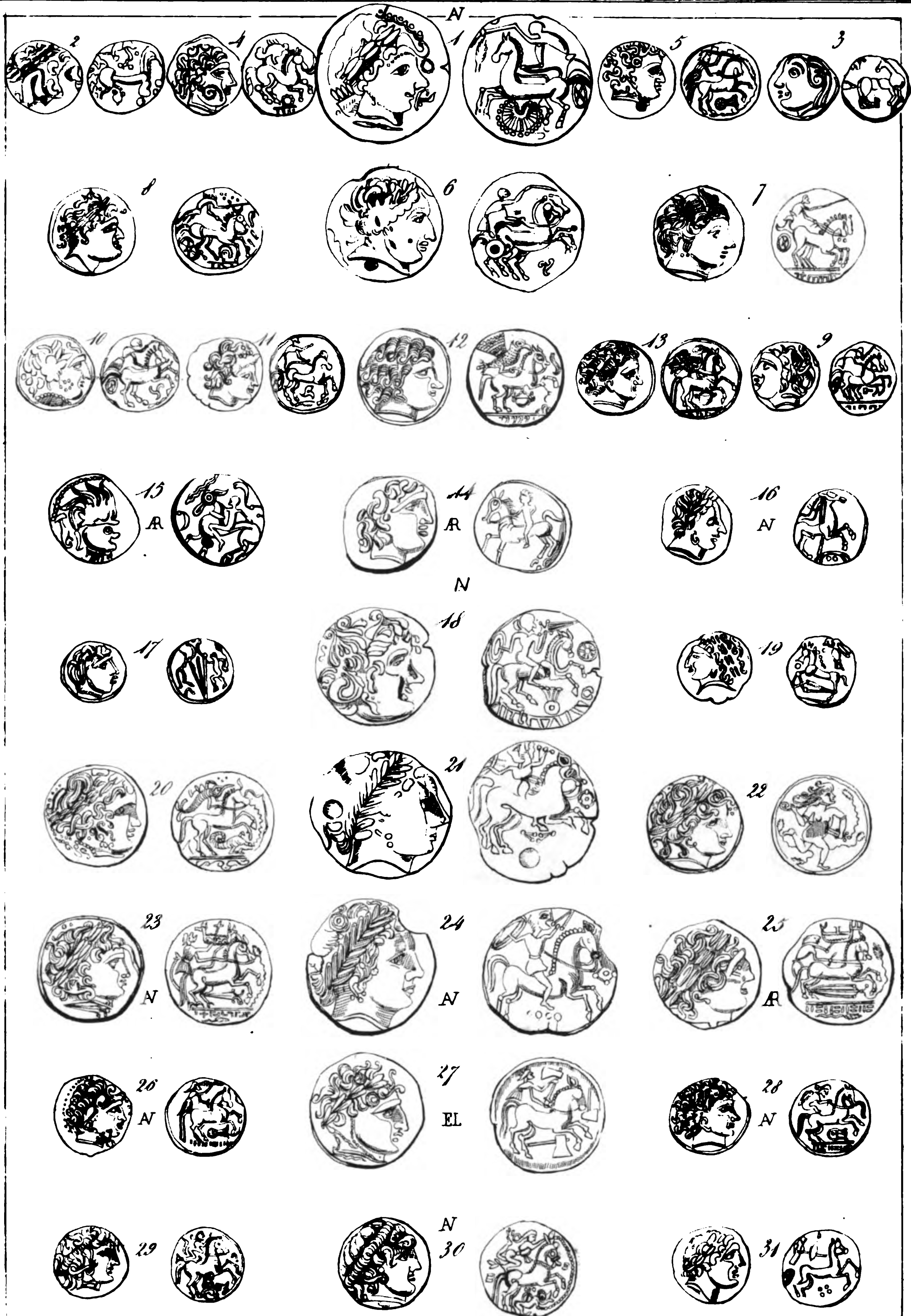
ANCIENNES PROVINCES.	Dép^ts.	Dates, lieux et circonstances.	Indication des planches.
ANJOU.	Maine-et-Loire.	Vers le milieu du mois d'octobre 1828, on trouva dans un champ, près du pont de la Chaloire, à la porte de la ville d'Angers, une quantité considérable de monnaies gauloises, à la profondeur d'environ 5 pieds. Elles étaient renfermées dans une espèce de puisard rempli de terre glaise, et dans cette terre, d'une couleur verdâtre et à moitié saturée d'eau, se présenta une masse immense de pièces de métal, coagulées ensemble et tellement oxidées qu'à la première vue elles paraissaient n'avoir aucune espèce d'empreinte. Ce dépôt se composait particulièrement de pièces de potin, alliage de cuivre, de plomb et d'étain, et d'une autre classe de monnaies du plus petit module, en billon. Les premières étaient moulées, les secondes frappées. Une seule de ces espèces était en électrum, c'est un quart de statère avec le cheval androcéphale sur le revers, assez fruste. Toutes les pièces coulées étaient de la plus affreuse barbarie ; les petites espèces en billon ne l'étaient guère moins (1). C'est encore dans cette contrée que l'on a découvert des statères en électrum, qui offrent l'arc et le mors en avant de la tête d'Apollon Belenus, et le personnage difforme et à mi-corps, au-dessous de l'androcéphale, sur le revers.	Pl. I, 8. 20; III, 19, 20, 21 ; VII, 27, 28, 29.
MAINE.	Sarthe.	Quoique l'on ne puisse indiquer dans ce département des trouvailles considérables de médailles réunies sur un seul point, il est évident par les découvertes isolées, souvent répétées sur différents points de ce pays, que les statères et quarts de statères d'or ou d'électrum, avec la tête laurée d'Apollon et le personnage armé et renversé au-dessous de l'androcéphale, lui appartiennent. Cette opinion, que nous considérons comme bien fondée, est aussi celle de MM. Lecointre-Dupont et Drouet (2).	Pl. III, 1-13 22, 23, 24, 25.

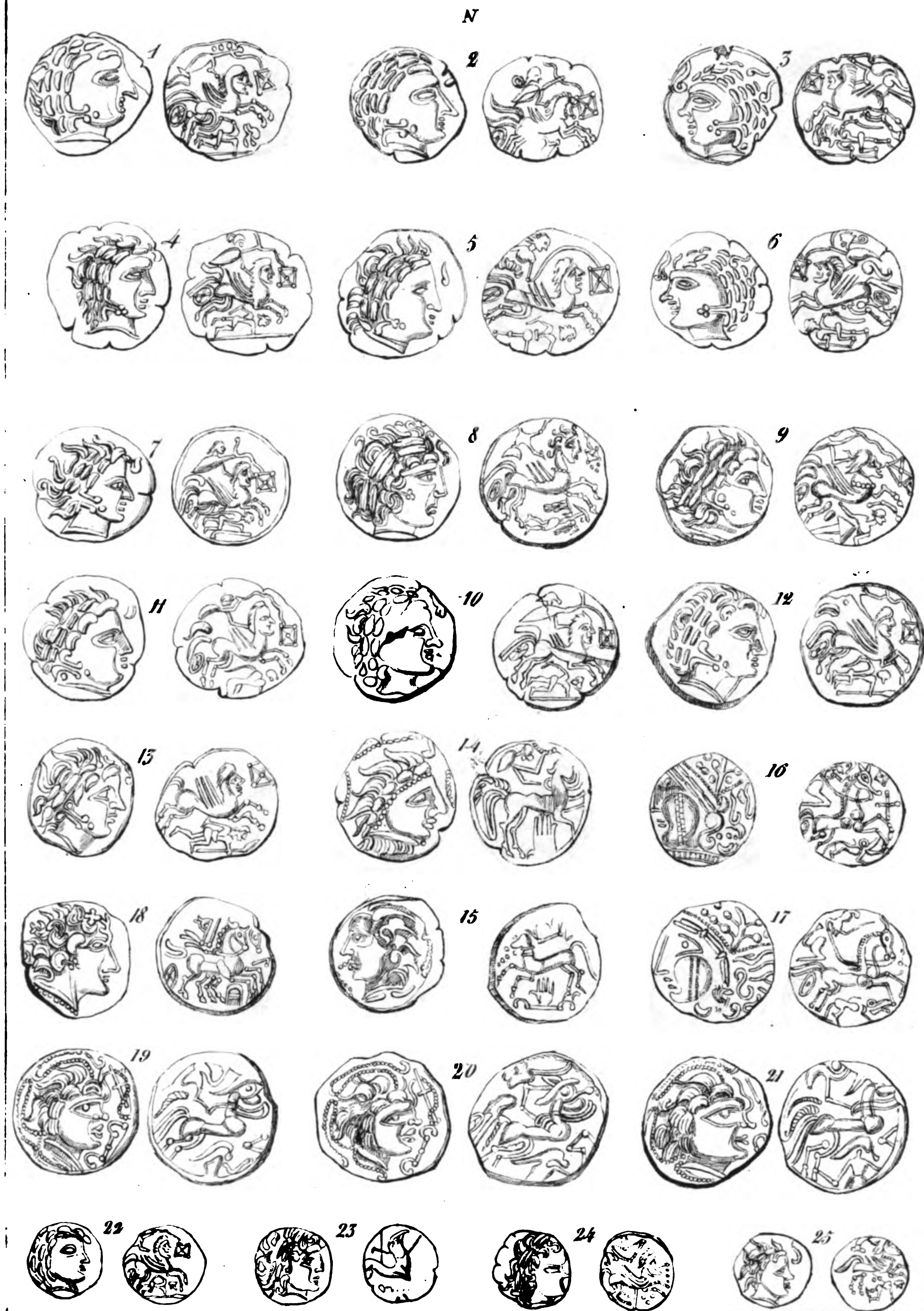
(1) Mém. sur cette découverte, par M. Grille, dans le tome 1er. des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 1831. p. 82 et suiv.

(2) *Des types les plus habituels des médailles gauloises*, par M. Ch. Drouet. 1843. In-8°. Fig.

TABLE.


F.J. Lambert del.
Lith. A. Hardel à Caen.


AV
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
AR
15
AR
16
AV
AV
17
18
19
20
21
22
23
AV
24
AV
25
AR
26
AV
27
EL
28
AV
AV
29
30
31
Ed. Lambert del.
Lith. A. Hardel Caen



Ed. Lambert del.

Lith. A. Hardel à Caen.

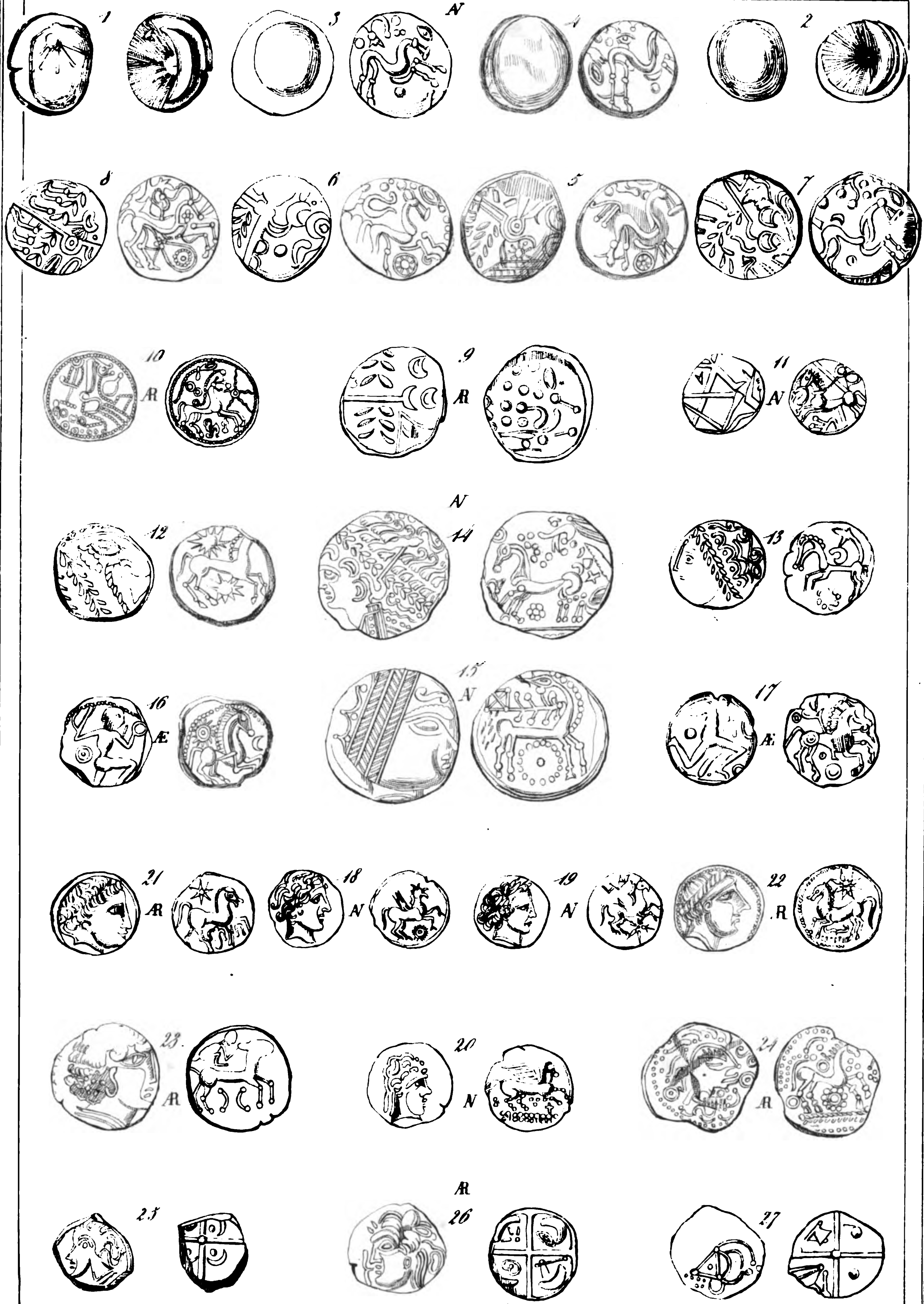
DEVXIÈME – PÉRIODE. Pl. II.





Ed. Lambert, del.

Lith. A. Hardel. à Caen.



Ed. Lambert, del.

Lith. A. Hardel à Caen.


Bil.
1
2
3
4
5
Bil.
7
Æ
8
Æ
6
Bil.
9
Æ
10
Æ
11
Æ
12
Æ
13
Æ
14
Æ
15
Æ
16
Æ
AV
17
19
18
20
Pot
22
Æ
21
Pot
AV
23
24
25
26
Æ
27
Bil.
34
Æ
28
Bil.
29
Bil.



Ed. Lambert del.

Lith. A. Hardel à Caen



Ed. Lambert del.

Lith. Hardel à Caen



Ed. Lambert del.



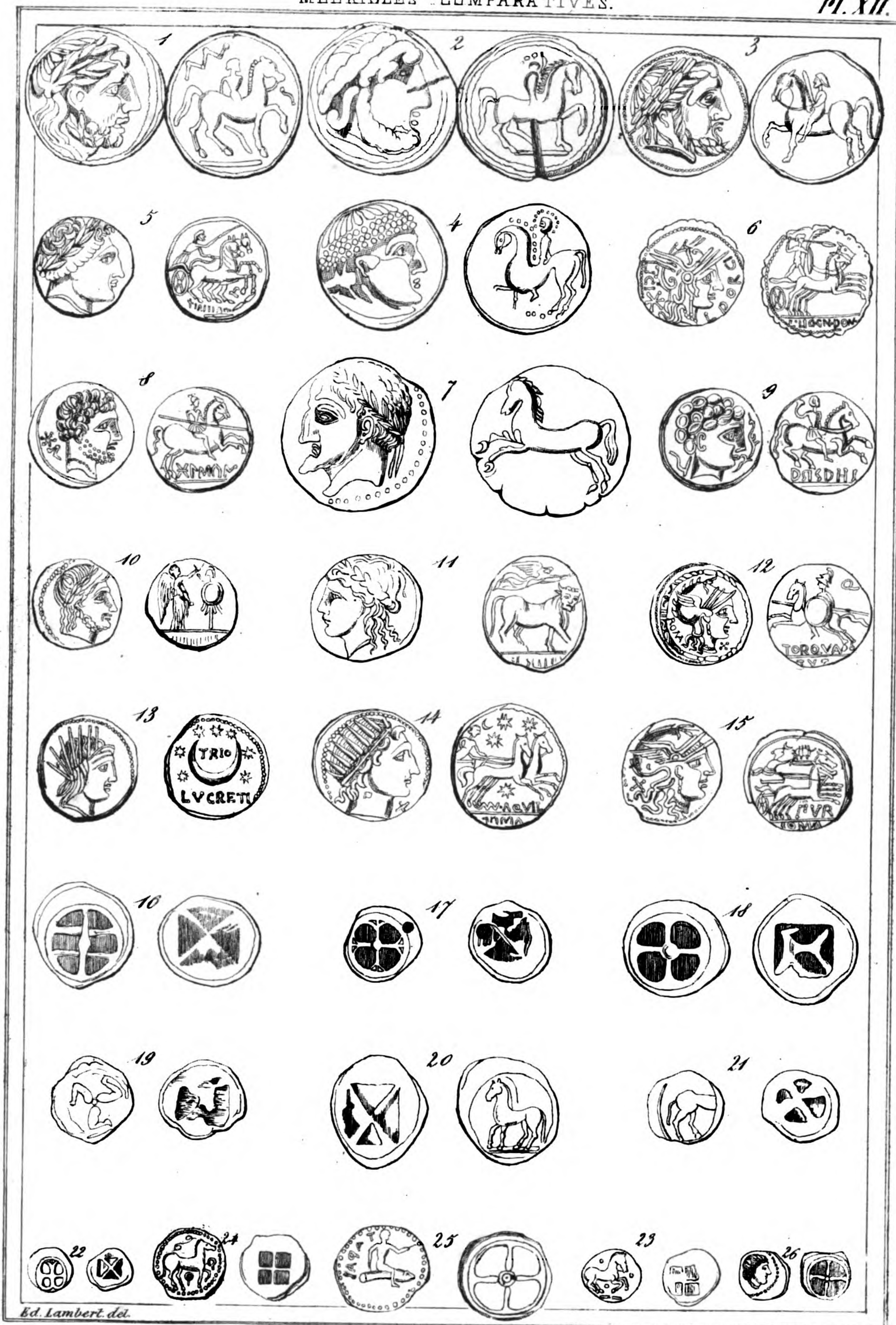
Ed. Lambert del.

Lith. A. Hardel, à Caen.



Ed. Lambert, del.

Lith. A. Hardel à Caen.



Ed. Lambert del.

Lith. E. Hardel, Caen

LETTRES

A Monsieur le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

PREMIÈRE LETTRE.

MONSIEUR,

En vous écrivant les lettres que vous me demandez au nom de mes anciens confrères de Caen, je crois remplir un devoir; mais je sens combien j'ai besoin de leur indulgence. Ce n'est pas ici un vain compliment. Depuis la fin de septembre, j'ai commencé ma soixante-treizième année, et à cet âge, bien d'autres sentiraient comme moi le besoin de repos. Cependant comme depuis bien des années, j'ai amassé des notes sur le sujet dont je vous ai parlé, je crois pouvoir offrir des idées neuves sur les noms de lieux et de famille en Normandie.

Il y a environ vingt ans, j'écrivis sur ce sujet à M. le baron de La Doucette, président de la Société des Antiquaires de France, une lettre, dont un extrait fut inséré en 1824 dans le recueil des Mémoires de cette Société. Cette lettre a été, m'a-t-on dit, réimprimée par les soins de M. de La Bouderie; j'ignore à quelle fin. Comme elle contient à peu près le préliminaire d'un travail détaillé que j'avais l'intention de publier, je crois devoir vous la reproduire ici avec les matériaux destinés à en former la suite.

Ces matériaux n'auront peut-être pas toute la méthode et toute la suite que j'aurais pu y apporter il y a dix ans. Ma vue affaiblie depuis ce temps ne me permet pas de recherches suivies. Il me sera difficile d'éviter les redites et les omissions. Avec ces défauts, j'espère néanmoins pouvoir encore fournir beaucoup de renseignements originaux qui mettront sur la voie ceux qui voudraient, par la suite, cultiver le champ défriché par moi. Ce ne sera pas la première fois que je me serai con-

damné à ces travaux préparatoires et que les champs ensemencés par moi auront été récoltés par d'autres.

Voici l'extrait de ma lettre, telle qu'elle fut insérée dans le sixième volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, p. 224.

SUR LES NOMS DES LIEUX PRIMITIFS EN NORMANDIE.

La Normandie fut d'abord habitée par des hommes errants et sans civilisation, si j'en juge par les premiers noms de lieu, noms bien plus communs qu'on ne pense.

Ces premières dénominations n'ont d'autre signification que celle de l'indication d'un lieu près de l'eau, d'une hauteur, de rochers, et souvent elles signifient simplement rivières, montagnes ou rochers, sans accessoire; en voici des exemples : *Vire*, nom d'une des villes; *Ver*, celui de deux communes de Basse-Normandie, signifie seulement rivière, ou bord de l'eau. *Abrant*, ancien nom d'Avranches, n'a d'autre signification que celle d'embouchure de rivière; *Aber*, embouchure; *ant*, rivière.

Parmi les noms qui signifient montagne, ou pointe de terre, je choisirai ceux qui sont le plus connus. Le mot *Puy* est très-commun dans le midi de la France; c'est celui que les italiens traduisent par *Poggio* et les latins par *Podium*, on le connaît chez nous dans le mot *Pou*. Il y en a deux dans l'arrondissement de Cherbourg: le *Pou du Rosel* et le *Pou de Flamanville*, tous deux dans le canton des Pieux; ce nom même des *Pieux* en est le pluriel : dans les anciennes chartes on l'appelle *Podia*.

Je ne puis quitter ce canton sans vous dire qu'il contient une autre montagne dont le nom celtique est pourtant très-classique, c'est le mont *Thulé*, à un quart de lieue au nord du chef-lieu,

Tibi serviat ultima *Thule*.

(Je crois bien pourtant que Virgile n'est pas venu le chercher dans le canton des Pieux).

Je ne vous citerai qu'un exemple de nom de rocher sans habitation; c'est l'ancien nom du Mont-St.-Michel, *Mons Belen*.

Je ferai un second degré d'ancienneté; celui des noms qui commencent à indiquer un nom d'habitation sans celui de l'habitant. A ce degré, je rapporte quelques noms simples d'habitation : *Than*, *Ot*, *Til*, *Ty*, *Gy*, *Cy*, *Ry*, et généralement les terminaisons en *y* qui s'adaptent facilement à des noms indiquant le plus souvent voisinage d'eau ou de rivière; la moitié des anciens noms est de ce genre. *Renty*, *Rosny*, *Roncey*, *Virey*, *Verac ou Very*, *Avenay*, *Marcey*, *Ducey*, tous signifient habitation près d'une eau.

Mon troisième degré est celui où l'habitation est fréquemment accompagnée du nom d'habitant : *Trégoz* est dans ce cas; il signifie habitation de *Goz ;* mais je dois vous faire souvenir que le mot de *Tré* est souvent aussi suivi d'un nom de rivière: *Trevières* ou *Trever*, nom d'un bourg du Bessin et de la ville de *Trèves*, n'a certainement d'autre signification que celle d'habitation près d'une ou de plusieurs rivières.

Tous ces noms, vous le voyez, n'annoncent guère de civilisation; ils sont peut-être cependant les plus communs. Mais de peur de vous ennuyer de nomenclatures celtiques, assez discréditées depuis quelques années, je me hâte d'arriver à l'époque de la conquête des Gaules par les Romains.

Depuis ce temps, il faut bien faire la part des vainqueurs; je dois vous trouver des noms latins; il y en a sans doute; mais je suis quelquefois embarrassé pour distinguer les noms latins depuis César jusqu'à Constantin et ceux qui remontent au moyen-âge, ou doivent leur origine au christianisme.

Il en est pourtant qui sont incontestablement Romains. Ceux des deux camps de Montcastre sont évidemment de ce nombre, et probablement aussi ceux des autres montagnes dont les noms ne sont point accompagnés de nom de Saint : Montaigu serait de ce nombre.

Les Romains changèrent peu de nos dénominations locales; leurs garnisons peu nombreuses n'étaient pas même toutes romaines; d'ailleurs ils ne furent pas long-temps paisibles possesseurs des côtes de la Normandie; elles furent souvent ravagées par les pirates Saxons, qui finirent par s'y établir. Ils étaient maîtres de la Basse-Normandie, quand le christianisme y fut annoncé, quand des évêques furent institués à Avranches et à Coutances.

Il ne m'est assurément pas difficile de vous trouver en Normandie beaucoup de noms Saxons, tous ceux qui finissent en *Tourp*, en *Mond*, en *Hom*, ceux de la *Hague* et de la *Hougue*. Une grande quantité de nos noms d'homme ont évidemment cette origine, le seul embarras est de savoir à quelle époque on doit rapporter ces noms, parce que les pirates du temps de Dioclétien, les Francs qui s'emparèrent de la Gaule sous nos premiers rois, et les Normands, qui ravagèrent long-temps notre province dont ils devinrent enfin paisibles possesseurs dans le Xᵉ. siècle, parlaient la même langue à peu près. Au surplus, vous jugerez peut-être qu'il importe peu de préciser minutieusement l'époque de l'introduction des noms Allemands dans notre pays.

En examinant avec un peu d'attention les détails que donnent les écrivains ecclésiastiques du commencement de la monarchie et les hagiographes sur la prédication de l'évangile dans les Gaules, on peut facilement connaître la proportion des Latins et des Saxons à cette époque. Je ne parle pas de ces missionnaires Grecs auxquels Paris, Lyon, Autun et le midi de la France durent leurs premières colonies chrétiennes. Chez nous les travaux apostoliques se partagèrent entre les Saxons et les Latins. Parmi ceux-ci, je vois St. Paterne, St. Ereptiole, St. Taurin, St. Martin, St. Germain.

Au nombre bien plus considérable des autres, je distingue St. Marcuf, St. Laud, St. Gaud, St. Rumpher. Je n'y reconnais aucun nom Gaulois, souvent même on latinisait alors des noms saxons. Paul Diacre s'appelait *Warnefried*, et St. Boniface, *Winefried*. Souvent aussi on dénaturait des noms Allemands pour leur donner des terminaisons latines; c'est ainsi qu'à un Concile d'Orléans, on voit les noms de Laud changés en ceux de *Loth* et de *Lauto*.

Peu de temps après la mort de St. Paterne, de St. Marcuf et de St. Laud, les noms celtiques de *Nant*, de *Sicy* et de *Briovère* furent changés en ceux de ces trois saints.

En parlant de *Briovère*, je crois devoir relever une erreur de savants étymologistes qui lui donnent la signification de *Pont sur la Vire; Bri* signifie hauteur ou cap; ce mot est antérieur à l'origine des ponts.

Notre province avait été originairement évangélisée par St. Martin de

Tours; voilà pourquoi tant de paroisses y sont dédiées sous son vocable. Deux paroisses du diocèse de Coutances portent le nom de Montmartin et reconnaissent St. Martin pour leur patron.

En faisant la part des Saxons, il faut pourtant être juste. On les a gratifiés de deux villages du Bessin, *Saon* et *Saonnet*, ainsi que de Senecé ; ces noms sont d'origine celtique. Senecé est composé de deux monosyllabes qui signifient rivière et habitation.

Les noms saxons de lieu prouvent en général qu'à l'époque de leur introduction, la population s'agglomérait. Les mots *Tourp*, *Burg* et *Hamel* en font foi. Le nom de bourg désigne l'enceinte fortifiée de l'agglomération à laquelle il fut appliqué.

En lisant Grégoire de Tours, on voit que la plupart des noms des habitants à l'époque où il écrivait étaient d'origine germanique, non-seulement en Normandie, mais dans le reste de la France; et si parmi les missionnaires qui prêchèrent alors l'évangile, il s'en trouve encore beaucoup dont les noms sont latins; cela prouve seulement que plusieurs d'entre eux furent envoyés directement de Rome.

Cependant même ces noms latins et ceux que le christianisme introduisit nécessairement ne tardèrent pas à se dénaturer et à prendre un aspect tudesque. Le mot *Episcopus* devint *Biscop*, celui d'*Apostolus* se traduisit par *Postel* ou *Postaire*; d'un autre côté quelques noms tudesques prirent aussi une terminaison latine; témoin celui de *Charlemagne*.

Après la mort de ce grand prince, de nouveaux essaims de pirates vinrent infester les rivages de la France, ils s'emparèrent de notre province ; ils lui donnèrent leur nom ; ce nom même et ceux de leurs chefs prouvent une origine commune avec celle des Saxons ; de là une grande difficulté de distinguer entre les anciens noms Allemands et ceux que les hommes du Nord introduisent en Normandie. Ceux surtout qu'ils reçurent à leur baptême et qu'ils portaient depuis leur conversion.

Mais les cartulaires, les archives des anciens châteaux, les anciens historiens de la Normandie, aident à aplanir la difficulté ; quelques mots comme *Houme* (Hulmus), et son diminutif *Hommet*, restent pourtant d'une origine douteuse (1); mais les terminaisons en *Hou*,

(1) Voyez Ducange, Gloss. au mot Hulmus.

jointes au nom d'un possesseur, sont généralement normandes; nous en avons un exemple dans le mot *Nealhou* (Néhou), nom d'un démembrement de la baronnie de St.-Sauveur-le-Vicomte, concédé en 920 à Néel Ier. qui y bâtit un château (*Neel-Hou*), habitation de Néel.

A la même époque, il s'introduisit en Normandie, et surtout dans notre département une terminaison bien plus singulière, en ce qu'elle unissait un mot latin avec un nom normand : vous voyez que je veux parler du mot Ville *Villa*, maison de campagne.

En examinant nos plus anciennes chartes, en compulsant les collections de ces actes que possédaient naguère les chapitres de nos cathédrales, nos monastères, nos léproseries, on voit à chaque instant que les mots terminés en ville portent le nom d'un possesseur, presque toujours normand ou saxon. Ce nom propre est toujours au génitif; voici quelques exemples : *Foucarville*, *Grouville*, *Grasville*, *Grimouville*, *Hérouville*, *Angoville*, *Barneville*, *Ranville*, sont toujours rendus dans les cartulaires par *Fulcardi*, *Giroldi*, *Grimoldi* (ou *Grimoaldi*), *Heroldi*, *Ansgoti*, *Bernardi* ou *Barneti*, *Radulphi* ou *Radi* villa. Presque toujours nous voyons dans le propriétaire le nom du capitaine normand auquel le duc *Rol* donna, en 912, une ou plusieurs portions de sa conquête. « Terram cœpit metiri funiculo et dividere fidelibus suis; » ce sont, je crois, les expressions d'un de nos plus anciens historiens (1).

Après le duc de *Rol*, sous ses successeurs, des divisions se firent, le nom de villa, appliqué d'abord à une paroisse, fut souvent donné à des fiefs dont il existait plusieurs dans la même commune.

Mais quelle peut être la raison de l'introduction si fréquente d'un mot latin, à une époque où l'on savait si peu de latin? la même sans doute qui faisait rédiger tous les actes dans cette langue. Les clercs étaient alors les seuls qui sussent écrire; eux seuls rédigeaient les actes : presque tous étaient moines, ou venaient de l'école des monastères. Au milieu de la lutte entre les langues barbares des vainqueurs et des vaincus, il eût été impossible de s'entendre si on eût écrit des chartes en

(1) Dudo de St.-Quentin.

normand, en saxon, en gaulois; de là l'obligation où fut le duc Guillaume de faire faire en latin son *Domesday-Book;* on sait même combien les Normands estropièrent alors les noms que leur déclaraient les Anglo-Saxons. De là vient la nécessité où l'on a été, dans des temps rapprochés, dans des temps de science, dans des temps où les langues de l'Europe semblaient formées, de conserver dans des langues mortes le dépôt des livres sacrés. Le temps a prouvé la nécessité de cette précaution. Les traductions protestantes du XVIe. siècle, celles même du XVIIe. sont aujourd'hui souvent inintelligibles et le seraient bien plus si la tradition des églises n'eût conservé la signification des mots surannés.

Voilà, je crois, la dernière et la plus grande révolution dans l'histoire de nos dénominations locales; et je pourrais terminer là cette lettre; mais je veux vous parler de dénominations d'une époque plus incertaine, et qui pourtant sont trop communes pour être entièrement omises. Je parlerai des *Mesnils* et de ces mots qui commencent par *Dom* ou *Dam*, de ceux enfin qui indiquent des constructions d'une assez grande difficulté pour prouver une civilisation avancée, tels que les *ponts.* Reprenons-les séparément.

Maisnil, ou *Mesnil* est le diminutif de *manoir*, ce mot est antérieur à nos plus anciens historiens, il se retrouve dans nos premières chartes. Voici ce qu'en dit un historien contemporain des ducs de Normandie : « *Villas quas à* Manendo maneria *vocamus* (1). » Voilà une explication claire et ancienne. Le nom de Mesnil est toujours, ou presque toujours, accompagné de celui d'un possesseur, Mesnil-Raoult, Réné-Mesnil.

J'en dirai autant de *Dom* ou *Dam* : Dom-Jean, Dom-front, Dam-Pierre, Dam-Martin; j'ai vérifié que partout l'église a été dédiée sous l'invocation du saint dont le nom accompagne ces deux monosyllabes.

Les noms provenant de constructions qui exigent une certaine étude de l'architecture doivent, ainsi que les précédents, appartenir au moyen-âge; les noms qui les accompagnent en font foi. J'ai annoncé les noms dont les *ponts* font partie : *Pont-Farcy*, *Pont-Orson*, *Rade-Pont:* avec

(1) Orderic Vital.

tous ces *ponts*, vous voyez le nom de celui qui les fit construire : *Farcy, Urson*, *Radulf* (ou *Radus*, son abréviation). On attachait d'autant plus volontiers son nom à ces sortes d'entreprises que dans le commencement elles furent plus rares et plus utiles. Vous voyez pourquoi presque tous indiquent un bourg, ou une ville, dont la population a pu décroître depuis qu'on a multiplié ces ouvrages.

J'ai parlé d'autant plus volontiers de ces étymologies latines que je suis plus en garde contre le vulgaire de nos glossateurs, qui ne sachant pour tout bien qu'un peu de latin et de mythologie grecque ou latine, ont exclusivement rapporté au latin des noms qui ne peuvent l'être qu'à des langues connues de ceux qui les inventèrent, et sont allés chercher avec aussi peu de raison des temples d'Isis ou de Cérès pour expliquer Issy et le Val-de-Saire. Un peu de sens commun suffit pour discréditer de pareilles étymologies; elles sont pourtant on ne peut plus communes. Pas un mot n'a échappé à ces ridicules savants; et ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est l'opiniâtreté avec laquelle ces belles découvertes sont défendues, même par ceux qui ne les ont pas faites. Quelle est donc cette espèce d'idée innée qui, contre toutes les règles, nous fait tout rapporter à ce que nous avons appris? Je n'en sais rien; mais elle existe partout. J'en ai plus d'une fois craint la contagion pour mon propre compte; et afin de l'éviter j'ai fait mon possible pour rechercher nos origines, où elles doivent nécessairement se trouver, pour étudier l'histoire de nos ancêtres et les langues où ils ont dû puiser les noms qui font l'objet de ma lettre.

Au commencement de la révolution, je sortais d'un collége, où durant plusieurs années, j'avais aussi étudié le grec et le latin. Je crus pouvoir, au moyen de ce que j'en savais, expliquer aussi beaucoup de noms; mais je ne tardai pas à me convaincre qu'il fallait chercher ailleurs l'explication des noms d'un pays que n'habitèrent jamais les Grecs et les Latins. Conduit par les circonstances dans différentes contrées de l'Europe, j'en appris les langues. Je parcourus ainsi l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, pays avec lesquels ma province eut en tout temps de fréquentes relations. A mon retour, je croyais avoir acquis les moyens d'expliquer tous les noms qui avaient résisté à mon grec et à mon latin. La langue du nord de l'Allemagne me fut effectivement d'un

grand secours. Je consultai avec fruit les Glossaires de Hickes, de Somner, de Schilter, et surtout celui de Ducange et des Bénédictins; malgré cela beaucoup de noms de nos paroisses rendaient inutiles tous mes efforts et toutes mes recherches; lorsque le hasard me fit tomber entre les mains les mémoires et le dictionnaire celtique de Bullet. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces ouvrages ont des défauts et que l'auteur a mal appliqué ses propres principes à l'explication de bien des noms évidemment celtiques; mais je n'en dois pas moins reconnaître la profonde et patiente érudition de l'auteur, et combien il est utile à ceux qui veulent étudier la langue et les origines celtiques. On aurait tort de s'imaginer trouver dans l'enfance des sociétés une langue adulte. Les mille et une peuplades indépendantes qui habitaient jadis la Gaule parlaient sans règle. Chacun dénaturait les mots suivant son caprice. Il y avait loin de ce temps au dictionnaire de l'Académie; mais même aujourd'hui que l'on se vante d'avoir atteint le degré de perfection, nos langues sont-elles fixées ? Elles ne le seront jamais :

> Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
> Quæ nunc sunt in honore vocabula; sic volet *usus*
> *Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi.*

La mort seule fixe les langues; voilà pourquoi on est obligé d'adopter dans bien des cas les langues mortes. Mais je m'arrête. Vous croiriez que je veux anticiper sur mes détails relatifs à nos dialectes et à nos différentes locutions.

P. S. Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, que le cadre de cette lettre est trop étroit pour les développements nécessaires à une étude plus particulière des noms propres de notre province. Ces développements seront l'objet de deux lettres que je me propose de vous adresser prochainement; la première sera relative aux noms de lieu et la seconde aux noms de famille en Normandie.

DEUXIÈME LETTRE.

MONSIEUR,

Dans ma dernière lettre je me suis élevé contre l'abus du grec et du latin pour l'explication des noms de lieu ; je n'y reviendrais pas si le mal n'était pas aussi invétéré qu'il l'est ; pour vous en donner une idée, je vais vous raconter un entretien que j'ai eu avec des étymologistes de ce genre. Durant une tournée que je fis naguère dans le pays appelé le Val-de-Saire, je rencontrai un prétendu savant qui, à l'aide d'un peu de latin, voulut m'expliquer l'étymologie du pays et de ses principales communes. Suivant lui ce n'était pas le Val-de-*Saire* qu'il faut dire, mais le Val-de-*Cérès ;* car Cérès est la déesse des moissons, et à ce titre c'est bien la patronne d'un canton aussi fertile ; ce qu'il ajoutait était tout-à-fait à l'avenant. Les communes de ce pays, me dit-il, indiquent bien le séjour des Romains dans le *Val-de-Cérès.* Ils y avaient un camp, au Vicel. Valçanville, commune voisine du camp, tirait son nom de sa position, *Vallis campi villa ;* je voulus, mais inutilement, lui objecter que *Campus* ne signifie pas un *camp.* Ce n'est pas tout, il fallait du pain pour les soldats campés au Vicel. On faisait moudre le blé à Montfarville, dont le nom vient de *montis farris villa.* Je lui observai que le vrai nom de Montfarville était *Morfar*, qu'il n'y avait point de mont dans cette paroisse de plat pays et que les moulins à eau n'existaient pas au temps des Romains ; mes observations n'eurent pas de succès. Mais, poursuivons : dans ce temps-là, comme aujourd'hui, il y avait des criminels et des magistrats pour les juger ; de là les noms de Réville, *Reorum villa*, et de Tocqueville, *Togatorum villa.* Mais le plus beau de l'histoire, c'est l'étymologie d'*Anneville-en-Cérès, asinorum villa ;* il fallait bien quelques ânes pour porter la farine de Montfarville au camp du Vicel. Tout cela se dit très-sérieusement, et je suis convaincu que dans tous nos départements de la Normandie on peut rencontrer des étymologistes de la même force. Je reviens maintenant à ma manière d'expliquer nos noms de lieu qui me semble plus rationnelle.

Parmi nos cités, j'ai déjà indiqué Avranches dont le nom est le même que celui d'*Abrantes* en Portugal. *Bajoc*, ancien nom de Bayeux, est le même que ceux de *Bajac* et de *Bayonne*. Evreux, Eburoc ou Euroc est exactement le même que Eborac, nom d'Yorck en Angleterre, qui dans les anciennes chartes s'appelle tantôt Eboracum, tantôt Eurwic. Tous ces noms signifient près d'une rivière. Le nom d'Eurwic donné à Yorck par des actes du XIIe. siècle est doublement curieux en ce qu'il prouve l'identité de nom avec notre rivière d'Eure.

On m'objectera que l'Eure ne passe ni à Evreux ni à Yorck, et que la rivière de Bayeux ne s'appelle pas *Bay*. A cela il y a une réponse facile. Les noms d'Eure et de Bay signifient rivière dans toute l'étendue de la langue celtique; voilà tout ce qu'il me faut; nous verrons bientôt de plus grandes transformations dans les noms de l'Oise et de la Saône, qui ne sont ni plus ni moins celtiques que ceux de l'Isère et de l'Aar, rendus en latin par *Isara* et *Arar*.

On lit dans les actes de la vie de St. Marculf, que de son temps le roi Childebert habitait le château de Compiègne *suprà Isaram fluvium*. Dans d'autres actes du moyen-âge Pontoise s'appelle Pons *Isaræ*.

Tout le monde connaît le vers de Virgile :

Ante Ararim Parthus bibet aut Germania Tigrim.

On voit que, du temps de Virgile, la Saône portait le nom d'*Arar* qui, en langue celtique, signifie *la rivière*. Voilà deux transformations comme il est difficile d'en désirer de plus fortes : et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'elles sont faites dans la même langue ; tandis qu'*Alphana* et Equus appartiennent à deux langues différentes.

Une des terminaisons les plus communes est celle de Gny; nous la trouvons dans Savigny, Formigny, Isigny, Aubigny, Thorigny. Croirait-on que les étymologistes latins *n'aient vu que du feu* dans cette terminaison. Ainsi pour eux Thorigny signifie *lit de feu*, *Thorus igneus*. Dans un ouvrage plus sérieux, Subligny est traduit par *Subligno* sous le bois, comme si lignum était synonyme de sylva. Pour faire des étymologies latines, il faudrait commencer par comprendre le latin. Campus ne signifie pas plus *un camp* que lignum *un bois*.

Que signifie donc ce Gny? la même chose que le Gnac, le Gné ou

bien même le Nay des autres parties de la France, ainsi Savigny, Savignac, Savenay, Berigny ou Verigny la même chose que Bernay ou Vernay. Thorigny correspondra à Tournay; Aubigny sera la même chose qu'Albignac et Avenay, habitation près d'une eau. Je conviens pourtant qu'il ne serait pas difficile de trouver des noms latins tels qu'Albinus, Taurinus, Calvinus et Sabinus dans Aubigny, Thorigny, etc.; mais le voisinage de l'eau présente toujours une étymologie plus générale et plus satisfaisante. Formigny, Formetot et Formeville sont le même nom en trois langues différentes.

Ry qui signifie également habitation entre dans la composition de bien des noms tels que Fleury. Ce nom se traduit toujours par Floriacum. C'est de là probablement qu'est venue notre terminaison moderne en *Rie* qui, ajoutée à un nom de famille, signifie habitation de cette famille. Je puis citer pour exemple : Jacquerie, Fauvellerie, habitation des Jacques, des Fauvels, etc.

La terminaison en *ière*, qui est plus commune dans le midi de la province, a exactement le même sens. Dans les mots Morinière et Rouxellière on voit l'habitation des Morin et des Rouxel.

Dans ma lettre précédente je vous ai signalé les noms terminés en *y* comme indiquant une habitation, ainsi *Curcy*, *Renty*, *Beaugey*, *Vernay*, *Evrecy*, *Dangy*.

Une autre terminaison dont je ne vous avais pas parlé, c'est celle des mots Verneuil, Nanteuil, Vaudreuil. La finale *euil* annonce aussi une habitation. *Vern* et *Nant* sont bien certainement des eaux voisines. Je ne serais pas surpris que le commencement de Vaudreuil fût d'origine Tudesque.

Nous avons en Normandie quelques terminaisons en *beuf;* Elbeuf, Quilbeuf et Criquebeuf sont des exemples. Dans les plus anciens auteurs latins, cette finale se rend par *Bota ;* Bot en celtique signifie demeure; il existe un village de ce nom sur la voie romaine de Cherbourg à Coutances, entre Montgardon et Lessay. Le mot anglais *abode*, qui signifie demeure, vient de cette racine.

Nos noms terminés par *Dale* ou *Thal* ont été expliqués par bien des auteurs. *Dale* ou *Thal*, en hollandais ou en allemand, signifie *vallée*.

Tan ou *Than* à la fin des noms de lieu se rend toujours dans nos vieux auteurs latins par *Tonium*, ce mot qui du celtique est passé dans l'allemand. *Tun* se retrouve dans le mot anglais *Town*. Carentan est toujours en latin *Carentonium*. Argentan est le même que Argenton et même Argenteuil.

Le mot *Tourp* dont je vous ai parlé entre dans la composition de plusieurs noms comme *Clitourp*. La terminaison *corp* signifie également hameau. On la retrouve dans *Nicorp*, village voisin de Coutances.

Avant de terminer le chapitre des noms celtiques, je dois prévenir une objection qu'on peut me faire. Les noms *Thal*, *Tourp*, *Tan* et *Ton* sont communs à la langue gauloise et à la langue allemande qui, comme la nôtre, est d'origine celtique. J'ajouterai que par un usage particulier à la langue celtique, la consonne initiale est parfois ajoutée et parfois retranchée, ainsi au lieu de Canisy, Cerisy et Savenay, si on lit Anisy, Erisy, Avenay, l'étymologie sera bien plus évidente. Nant, chef-lieu d'un département, et Nant, ancienne abbaye de St.-Marcuf, est souvent converti en *ant*, comme on le voit dans *Abrant*, *Brovant* et *Crevant*.

Je quitte à regret les noms celtiques dont notre province est encore remplie, mais mon cadre est trop étroit pour entrer dans de plus grands développements. Je laisse cette tâche à ceux qui viendront après moi; ils auront là de quoi faire une belle et longue statistique monumentale; chaque nom sera pour eux un monument plus complet que les *ruines romanes ou ogivales de bien des lieux*.

Je reprends le détail des noms qui ont succédé à la langue des Gaulois.

Pendant le séjour dans notre province, les Romains y en ont introduit quelques-uns; les principaux indiquent des réunions d'habitants, ou des travaux militaires. Parmi les premiers nous avons beaucoup de *Villers*, avec leurs diminutifs, *Villette*, *Villeret*. Notre mot village vient évidemment de la même origine; elle n'a pas besoin d'explication.

Les mots de *Maizet*, *Maizy*, *Maizière*, qui sont aussi d'origine romaine annoncent déjà une plus basse latinité; ils viennent de *Mansio*, de même que nos nombreux *Mesnils* et nos manoirs encore plus nombreux. Quelques noms de *ports* sur nos rivages, ou le long de nos

grandes rivières, annoncent d'anciens ports de mer ou des passages de rivière.

Dans les pays de montagnes, ils signifient quelquefois des détroits ou cols par où l'on traversait les montagnes. Port-en-Bessin est un exemple du nom simple. Portbail en Cotentin a son petit accessoire; Vieux-Port, à l'embouchure de la Seine, et le port entre Ranville et Benouville marquent des passages de rivière.

La syllabe Vic ou Vy répond au mot latin *vicus*. Les noms terminés en *Vic* ne sont pas rares. Il y a dans l'arrondissement de Falaise une paroisse de *Viques;* ce nom a été un peu allongé par la langue française qui généralement retranche plutôt qu'elle n'ajoute. La terminaison *Vic* a été changée en *Vy*. Dans une histoire contemporaine du duc de Normandie, Henri II, Caplevy, entre Barfleur et Cherbourg, se nomme Capel-Vic, et *Plainvy*, près du cap de la Hague, s'appelle Plainvic dans les chartes du moyen-âge.

Les monts Castres, les Câtelets, les Castels, les Chateliers, les Câtelets, les Câtillons, situés communément sur des hauteurs servent à désigner d'anciens emplacements militaires, ou de ces vigies que les Romains appelaient *exploratoria*. Ils signifient des enceintes. Tout le terrain de la ville romaine d'*Alona* s'appelle encore le Câtelet; il répond au Burg des Allemands. Dans l'évangile le nom de *Castellum* désigne un bourg: *Castellum* quod dicitur Emmaüs. Le pluriel de Câtel est exprimé dans le Cotentin par *Castiaux;* ce mot est très-souvent appliqué à des camps romains, *Castra*.

Je ne m'arrêterai pas plus long-temps sur nos noms d'origine romaine; ils n'embarrassent personne.

Les anciens noms de Rouen et de Lisieux que j'ai réservés exprès étaient connus des Romains. Ils peuvent également être revendiqués par les Allemands et par les Gaulois; mais les prétentions des Allemands ne peuvent être que la communauté d'origine avec les Gaulois; car ces noms ont été employés dès le temps du Haut-Empire. Rouen s'appelle Rotomag et Lisieux Neomag. Dans le département de la Moselle nous avons Rodemack; la conformité du nom est frappante surtout pour ceux qui savent qu'en allemand le *d* se prononce *t*. L'ancien nom de la ville de Nimégue est absolument le même que celui de Lisieux. Numagen ou Neumagen, près de Trèves, portent probablement le nom primitif.

Nous avons une étymologie plus douteuse dans nos noms de lieu terminés en *fleur* ou plutôt *fleu* comme le prononcent nos gens de la campagne ; Barfleur et Honfleur peuvent servir d'exemples. Les anciens auteurs latins rendent toujours fleur par fluctus. Robert Wace traduit toujours *Barbefluctus*, *Barfleu*, par *Barbeflot;* et la chronique de Fontenelle, écrite plusieurs siècles avant R. Wace, parle de Portbail, situé près du ruisseau de Jorfleu ou Jerfleur en ces termes : Portus balii suprà Jorfluctum. Je ne vous ai rien dit du nom de la ville de Séez, qu'on a aussi voulu rapporter aux Saxons ; c'est le même que celui de Say, près d'Argentan. On l'a quelquefois traduit par Saxia ; mais on sait qu'alors les conciles, rédigés en latin, dénaturaient indignement les noms d'origine gauloise ou saxonne.

Je ne reviendrai pas sur la terminaison Tourp ; mais depuis que je vous en ai parlé j'ai fait une remarque dont je crois que nous pouvons faire notre profit ; c'est que ce mot suffit pour prouver que les Saxons de nos côtes venaient des bords de la mer du Nord, qu'on appelait autrefois *Cis-Albins* et *Trans-Albins*, ou peuples en-deçà et au-delà de l'Elbe ; s'ils étaient venus de la *Haute-Allemagne*, nous aurions Torff au lieu de Torp. Le nom de Thorp est commun en Angleterre et prouve une communauté d'origine entre les Anglo-Saxons et les Saxons de nos côtes.

Les terminaisons en *ham* et en *han* sont communes dans toute la Normandie ; nous en avons deux exemples bien connus dans le département du Calvados : Oysterham, à l'embouchure de l'Orne, et Etreham, canton de Trevières. Il y a dans la ville de Caen une rue du Han, et dans bien des endroits en Normandie et en Picardie des lieux appelés Ham. Hamel en est dérivé. La quantité de mots terminés par *ham* en Angleterre prouve encore une commune origine.

Les Anglais ont aussi bien des noms de lieu terminés en *hoe ;* c'est évidemment notre terminaison en *hou: hem*, *him*, *heim*, ont la même signification. En l'an 1026, Caen s'appelait Cathim, *villam* quæ dicitur *Cathim* supra fluvium Olnæ ; ce n'était encore qu'une *villa* sur laquelle il y avait un passage *Cat*. La fondation des deux grandes abbayes en a formé les deux bourgs ; le centre s'est aggloméré autour du château.

Croirez-vous que notre Quettehou et la commune de Quetteville, et

celle de Quettetot ont la même signification ? ou celle d'un homme appelé Ketter ou Kettier. Il en résulte pour moi que le nom du propriétaire est toujours de moitié dans la composition des noms saxons. Nous verrons bientôt qu'on en peut dire autant des noms terminés en *ville* : mais auparavant je crois pouvoir vous dire que les noms en *Tot* ont pris un *t* initial par euphonie, et que dans la langue saxonne il n'y avait que *Ot* ou *Ort*. Beaucoup de lieux s'appellent le *Tot;* mais il serait difficile de dire le *Ot* et encore plus d'exprimer le génitif par du *Ot*. Je sais que dans le département de l'Orne, canton de Mortrée, il y a un lieu appelé simplement *O;* je crois que celui-là, au lieu de gagner un *t* initial, a perdu son *t* final; c'est là un exemple unique et sans conséquence. J'ai vérifié dans *Baudreville* et dans *Thibouville* que les terminaisons en *ville* et en *ot* ont la même signification. Les noms de lieu terminés en *ay* ou *ey* qui se rapportent à des arbres me semblent remonter au temps du paganisme saxon, gaulois ou romain. Je citerai Aunay, Quesnay, Epinay, Trembley. Je n'ai jamais vu parmi ces arbres le nom des ormes; je ne sais pas si cela vient de l'introduction plus récente de cet arbre aujourd'hui si répandu dans nos campagnes. Quoi qu'il en soit, la vie contemporaine de St. Eloi indique les arbres comme des points de réunion religieuse désignés par les payens, *loca gentilium designata*. Si, au lieu de la terminaison *ey* ou *ay*, nous avions *aye* ou *ée*, comme *Boulaye*, *Aunaye*, *Fresnaye*, *Chesnée;* cet *e* finale annoncerait une origine bien plus moderne.

Hom a la même signification que *Ham* et que *Hou;* il y en a un exemple à Hobhom, près de Caen. Nos latiniseurs ont fait de *Hom* Humus et n'ont pas manqué de dire que cela signifiait une terre ou un bien rural, comme si Humus avait jamais signifié une propriété rurale.

Si au lieu de *Hom* il y avait Homme ou Houme, ou Houlme, cela serait tout-à-fait différent, cela viendrait de Holm ou de Hulm qui signifie une île entre des rivières (voyez le mot Hulmus dans le Glossaire de Ducange). Nous avons dans le canton de Ste.-Mère-Eglise la petite paroisse du Homme, généralement connue sous le nom d'Isle-Marie, parce qu'elle est dédiée à la Ste. Vierge. Nos Hommets sont les diminutifs de Holm.

Un des noms saxons qui m'ont le plus embarrassé, c'est celui de Briquebec; il est composé de *Brick* pont et de *Bec* ruisseau. Je l'ai retrouvé dans la composition de Briquebosc, de Briqueville et de Briquesart; il n'y a là que les propriétés d'un ou de plusieurs hommes appelés Brick que nous nommerions aujourd'hui, en Normandie, Dupont.

Le mot de *Sart* très-commun dans le Hainaut et dans les pays de Liège et de Namur, ne se trouve guère isolé en Normandie; mais il y existe dans la composition de quelques noms, comme celui de Briquesart et de Robsart. Il est bien évident dans le verbe Essarter et dans nos mots Essarts ou Esserts ou même Desert. Ce nom est à peu près synonyme de nos mots *lande* et *landage*.

Les noms de Lande et de Londe, bien plus communs en Normandie, ont la même signification que *Sart* et *Vast*. Dans le Calvados, ils sont souvent remplacés par le mot Bruyère. Le mot Londe m'a d'abord un peu embarrassé; et j'ai été tenté de le faire venir de *Lund*, mot saxon, qui signifie Tilleul; mais la lecture de nos anciens cartulaires m'a prouvé que ce mot était synonyme de *Lande*.

En terminant les noms de nos paroisses, j'ai cru devoir donner quelques nouvelles explications sur les noms terminés en *ville* qui forment peut-être le quart des noms de lieu en Normandie. J'ai dit dans ma lettre précédente qu'ils remontent généralement au partage et à la concession des divisions de la Normandie par le duc Rol. On citerait facilement quelques noms en *ville* antérieurs à ce partage; mais tout ce qu'on en pourrait conclure, c'est que ces noms, en assez petit nombre, ont servi de modèle aux clercs qui formèrent la grande liste.

On pourrait encore objecter que quelques-uns désignent un possesseur dont le nom était roman et non pas tudesque, et on demanderait si quelques anciens habitants du pays auraient eu part à ces concessions. Les noms de Royville ou de *Reville*, par exemple, ne sont pas d'origine saxonne. D'après mon système, ils sembleraient indiquer une part de roi. Je répondrais qu'alors comme aujourd'hui le nom de Roi était souvent le nom d'un individu, et qu'alors aussi d'anciens habitants du pays ont pu figurer dans les rangs des pirates normands, et avoir leur part du butin.

J'ai remarqué en outre que plusieurs noms de ces communes en *ville* commençaient par un *E*, qui ne se trouve pas dans le nom des anciens concessionnaires. Ce fait est exact, et il s'explique par le génie de la langue française. Ce génie a voulu que dans les mots latins et allemands qui commencent par *S* suivi d'une consonne on mette un *e* avant cette *S*. Ainsi de Status, Spiritus, Stella, nous avons fait *Estat*, *Esprit*, *Estoile*, et j'ai reconnu dans le cartulaire de Cherbourg que le mot Esquourdreville était au XIIe. siècle Skelder-villa. Cet *E* initial nous paraîtra bien plus naturel que *H* au commencement de Ludovicus et de Baïocas.

Je termine ici ce qui a rapport à nos noms de lieu. Ceux qui ont une origine tout-à-fait française ou latine, n'ont pas besoin d'explication. Mon but a été d'expliquer seulement ceux qui ont une origine étrangère, et d'empêcher des erreurs qui ne sont pas tout-à-fait inconnues à nos préfectures et à nos évêchés: témoin le nom de la commune de Tregoz, arrondissement de St-Lo. J'ai vérifié qu'à la préfecture et à l'évêché de Coutances ce nom s'écrivait Trois-Gots, et on a même voulu me l'expliquer par l'histoire de *Trois Goths*, qui sont venus dans le pays. Au bout d'un nom dénaturé par l'ignorance on ne manque jamais de forger aussi une histoire.

A mesure que nous avançons, nous voyons le développement de la civilisation; ce sont d'abord des noms tirés de la nature sauvage, tels que Ver, Rivière; Roul ou Ol, montagne, et Bal ou Bel, rocher. Nous avons ensuite dans la langue celtique des noms qui cumulent quelquefois deux de ces noms monosyllabiques, comme Briovère, habitation près d'un mont et d'une rivière.

Les Romains et les Saxons qui succèdent aux Celtes ont des populations agglomérées; les Normands, leurs indications de propriétés et de propriétaires; mais parmi ces noms on trouve peu d'industriels, peu de dignitaires, peu d'administrateurs, peu de préposés religieux, civils ou militaires, peu de gens qui exercent des professions d'agriculteurs, d'ouvriers, de serviteurs; c'est ce que nous verrons dans la lettre suivante destinée aux noms de famille.

TROISIÈME LETTRE.

Monsieur,

Après avoir, dans les deux lettres précédentes, esquissé les noms des habitations, je vous ai promis d'en faire autant pour les noms des habitants; malgré le désir que j'ai d'être bref, ce sujet demande tant de détails que je vais les aborder sans préliminaire. Je commence par les noms qui nous restent authentiquement des temps Mérovingiens. Parmi ceux-ci il s'en trouvera quelques-uns de Latins. Les noms Tudesques seront en grande majorité. J'aurais pu commencer par les noms des Evêques de nos cités, et par ceux des Abbés de nos grands monastères; mais ils se trouvent dans le XIe. volume de Gallia Christiana qui est maintenant bien connu en Normandie; je passe donc aux noms de fonctionnaires d'un autre ordre, ceux qui frappèrent la monnaie royale en Normandie, sous les Mérovingiens. En les citant, j'aurai le double avantage de vous faire connaître les noms d'officiers dont peu de personnes ont entendu parler et beaucoup de lieux de notre province où l'on frappait monnaie à cette époque, avec la proportion des Latins et des Allemands. Cette proportion est bien plus incontestable parmi les fonctionnaires civils que parmi les supérieurs ecclésiastiques dont beaucoup de noms Tudesques sont latinisés dans les actes des conciles. Je vais suivre l'ordre alphabétique des lieux. A chaque place je marquerai les noms des monétaires, je soulignerai ceux qui me paraîtront Tudesques, et je ne ferai aucune observation sur ceux qui me sembleront latins.

Abrincæ ou *Abrincktæ* (Avranches), ***Berulf***, ***Leudulf***, *Sepagiens.*

Alna, Laune (canton de Lessay). *Arigis.*

Baiocæ, Bayeux, *Anderanus*, *Antidiotus*, ***Chidolen.***

Brixia, *Brixis vico*, Brix, entre Valognes et Cherbourg, ***Dlauno***, ***Waldon.***

Costanea, Coutances, ***Leudomar***, *Rionicius.*

Dorocæ, Dreux, ***Gondofrid.***

Ebroicæ, Evreux, ***Ansoald***, ***Eridegisel***, *Eligius*, ou *Elegius*, ou *Elicius*?

Gemeliaco, Jumièges, *St.-Filbert* (probablement St.-Filbert, abbé de Jumièges; on trouve même le nom de *Gemedico*), *Nectarius.*

Lixiovius civitas, Lisieux.....

Loco sancto ou *santco* (Lieuxaint près de Valognes) *Ascariaco*, *Dacoald.*

Rodomo, *Rotomo*, *Rotomago* (Rouen), *Anoald*, *Audomund*, *Baudacharius*, *Bertchramnus*, *Chagnoald*, *Gniloac*, *Desiderio*, *Ernebert*, *Melgito.*

Saius, *ii* (Séez), *Murnus.*

Sanctæ ecclesiæ (Ste.-Mère-Eglise), *Austomerit.*

Après ces noms qui vous paraîtront bien barbares (ils sont peut-être tous Tudesques), je me hâte d'arriver à d'autres que l'on comprendra mieux; ce sont d'abord, ceux qui indiquent les pays d'où vinrent les ayeux de ceux qui les portent. Le nom de Mancel ou de Mansel désigne un homme originaire du Maine.

L'*Angevin*, le *Poitevin*, le *Normand*, le *Bret* ou le *Breton*, l'*Anglois*, dans tous ces noms très-communs en Normandie, vous voyez la patrie de ceux qui furent en même-temps sous la domination des Ducs de Normandie, Rois d'Angleterre, et particulièrement des Plantagenets; à cette époque les peuples de ces pays étaient frères.

Un autre ordre de noms de pays marque les soldats qui, sous les règnes de Henri II, de Richard-Cœur-de-Lion et de Jean-Sans-Terre, remplaçaient souvent ceux auxquels il fut permis de se racheter du service militaire; ce sont: les Picards, les Flamands et les Brabançons. Ceux-ci prirent souvent le nom de *Barbanchons*, qui est encore très-commun dans le Cotentin.

Les *Gallois* et *les Escots* sont des subdivisions des Anglois. Dans le mot *Escot* vous voyez l'E initial qui arrive toujours quand un nom commence par un *S* suivie d'une consonne.

Après les grands noms de province, nous avons aussi nos subdivisions qui vont s'amoindrissant comme: les Haguais, habitants de la Hague et les Briseis, habitants de Brix.

Les provinces fournissent d'abord les grands noms de famille; viennent ensuite les arrondissements, les cantons et les communes; dans tous les temps il y a eu hiérarchie.

Le christianisme a introduit la moitié de nos noms de famille; les noms de baptême y fourmillent avec les dégradations que le temps amène.

De Jean, qui est un des plus répandus, on a fait : Jeanet, Jeanin. Jennet, Jeanot, Jehan, Johan, Jouhan, Jouan et même *Hannes*, qui est la terminaison de Johannes. Cette finale est bien plus commune en Allemagne qu'en France. Je connais plusieurs familles de *Hannes* en Normandie.

De Jacques ou Jame qui a été Normand avant d'être Anglais, sont dérivés les noms de Jacquot, Jacquin, Jacquet, Jacquart, Jacquemin, Jacqueminot, Jamin, Jamart, Jametel, Jamot.

De Pierre nous avons insensiblement formé les noms de Perrin, Pierret, Pierrot, Pierrolin ou Perrolin, Pierrelin.

Matthieu a subi de grandes altérations; il nous a fourni une nombreuse nomenclature de familles : Macé, Mahé, Mathey, Mahieu, Massieux, Massy.

De St.-Brice, nous avons formé les noms de Brissons ou Briçon et son diminutif Brissonnet, Bricard, Brizard, Brizon.

Parmi nos noms de famille dérivés de ceux des saints, je vous ferai remarquer une finale en *ire*, à laquelle je n'eusse pas fait attention si elle n'était pas fréquente et comme la suite d'une idée fixe; les noms de *Basire*, *Ceçire*, *Sebire* et *Mabire* sont assez communs en Normandie; ils viennent certainement de *Basile*, *Cécile*, *Sebille* ou *Sybille* et *Mabile.* Cette substitution passée en force d'usage n'est pas dans l'ordre habituel de nos altérations de noms.

Les noms de l'ancien testament, si communs parmi les Juifs, le sont beaucoup moins chez nous. Cependant nous avons bien Adam, particulièrement dans les grandes communes de Brix et de Sottevast près de Valognes. Cela viendrait-il de ce que plusieurs seigneurs de Brix et de Sottevast s'appelaient Adam et de ce que leurs vassaux alors, comme cela se pratique encore en Ecosse, auraient porté le nom de la tribu. Le célèbre Walter-Scott porte le nom de la tribu Scott, dont le duc de Buccleugh est le chef; et ce qu'il y a de curieux, c'est que ce duc cherche son nom en Normandie et prétend que le nom primitif était l'*Escot*.

Le nom d'Abraham est rare en Normandie ainsi que celui d'Isaac. Celui de Jacob se confond avec celui de Jacques. David, Davy et Daviel sont assez communs, ainsi que Salomon et surtout Salmon.

Elie, Eliot, Liot et Liard nous fournissent beaucoup de noms en Normandie.

Si on remontait à l'origine de ces noms, on trouverait souvent que plusieurs ont appartenu à des familles Juives devenues chrétiennes, soit par persuasion, soit plus souvent par suite des persécutions incessantes auxquels les Juifs furent exposés dans le moyen-âge où ils furent parfois très-nombreux dans toutes les parties de notre province. Dans le nord du Cotentin, nous avons peu de grandes communes même rurales qui n'aient leur rue des Juifs; ce qui prouve en même temps l'état d'isolement auquel ils étaient assujettis.

Parmi nos saints plus modernes, plusieurs de nos missionnaires primitifs ont donné leur nom à bien des familles. Entre ces noms on peut distinguer Aubin, Martin, Sanson, Brice, Malo, Ravend.

On dira peut-être que je fais la part du Cotentin la plus forte dans cette répartition; cela ne surprendra personne. Chacun saisit de préférence les objets qui sont sous sa main; je jette à la hâte des aperçus superficiels, libre à chacun d'en faire l'application à des noms qui lui seront plus familiers.

Je n'ai encore rien dit des noms patronimiques féminins; ils ont pourtant aussi une grande part dans la dénomination de nos familles. Marie doit figurer en tête sous tous les rapports. Un grand nombre de familles porte ce nom. Il y a beaucoup de dérivés tels que : Mariette, Mariotte, Mariolle, Marion.

Anne et Jeanne ne sont guère moins répandus dans nos familles normandes.

Catherine, Marguerite, Marguerin et Marguerie ont doté bien des familles de leur nom.

Je n'en finirais pas si je voulais entreprendre une énumération de ce genre; mais je ne dois pas oublier que je donne ici un aperçu général. J'observerai seulement en passant que souvent les noms féminins, dans nos familles, peuvent donner lieu à des soupçons *légitimistes.*

Après ces noms féminins, je vais vous en signaler quelques-uns qui semblent appartenir à des saints d'origine germanique. Parmi ceux-là, il y en a beaucoup qui se terminent en Mond comme *Osmond*, *Vimond*, *Evremond* et *Vermond*. Au lieu du D final on met souvent un T, parce qu'on le comprend mieux ; mais cette substitution est un contre-sens : *Mond* signifie bouche ou embouchure de rivière, tandis que *Mont* veut dire montagne ou hauteur : Osmond, Evremond, Vimond et Vermond ont tous la même signification.

Bernard, Barnard, Berners, Barnette et Bernet sont communs dans toute la Normandie. Notre nom de Barneville qui appartient à trois départements de la province vient de cette origine. *Bern* en allemand signifie ours ; mais si l'on substitue le V au B, substitution extrêmement fréquente, on aura une étymologie bien plus naturelle : celle de rivière qui pourrait aller même sans substitution.

Le nom de Godefroy, Godefray, Jefrey, Geoffroy est encore un nom allemand qui signifie : Paix de Dieu, Godfrid. C'est le nom que portaient le chef de la maison royale des Plantagenêt et le fondateur de la cathédrale de Coutances, qui fut aussi grand guerrier que grand évêque.

Avant de quitter les noms de baptême, je crois devoir vous donner des exemples d'une espèce de transformation que subit l'E final de quelques-uns de ces noms.

En vous parlant du nom Matthieu et de ses variétés, je vous ai dit qu'il se changeait quelquefois en Mathé et en Macé et même Mahé. Les noms terminés en *é* tels que André et Hervé, se changent souvent en Andrieu et Hervieu. D'Andrieu nous faisons souvent Drieu. Hervieu, en Bretagne, conserve sa finale primitive, Hervé. Quelquefois même en Normandie, nous disons Hervot. Dans la composition, nous disons souvent Hervu et Andru, l'Andrurie et la Hervurie signifient l'habitation des André et des Hervé.

Un saint de l'Orient, Saint-Nicolas, dont le nom grec n'était peut-être pas connu en Normandie avant les croisades, a donné son nom à un grand nombre de familles de France et d'Italie. Mais pour s'être introduit assez tard en France, il n'en a pas moins pris de très-nombreux développements dans les noms de famille. Nous avons partout des Nicol, des Nicolet, des Colas, des Colart, des Colardin, des Colardeau, des Collet, des Collette.

De Guillcaume, ou Villeaume, nous avons formé les noms de Guillot, Guillotte, Guillard, Villot, Villard, Guillemin, Villemain, Guillemette, Guilmard, Guilmot, Guilmoto et Guillemino.

Je termine cette nomenclature Tudesque par un nom douteux dont l'origine se balance entre le latin et l'allemand; c'est celui de Gisles dont les latins ont fait Ægidius, mais qui est bien plutôt dérivé du mot allemand, Gisel ou Gesel. Ce mot signifie compagnon. Il nous a fourni les variétés Gislart, Girot, Gislain, Giret, Girard, Gillette; Gillart et Gillon ou Villon.

Je ne puis pas passer sous silence le nom de Charlemagne, dont quelques-uns de ses contemporains ont fait un Saint. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis son temps jusqu'à St.-Charles-Borromée, sept à huit rois de France ont porté son nom, sans compter bien d'autres princes et des milliers de seigneurs et de simples particuliers. Dans les grandes chroniques de St.-Denis, le nom originaire de Karl est traduit par Charles. Charles-le-Chauve s'y appelle toujours Charles-le-Cauf. De Cauf nous avons fait les noms de Cauvin, Chauvin, Cauvé et Chauvé, qui se sont introduits à foison dans les familles.

Nous passons maintenant aux noms de fonctionnaires civils, militaires et ecclésiastiques. Les rois, les princes, les ducs, les marquis, les comtes, les vicomtes, les barons, les seigneurs, les baillis, les provots ou prévots sont bien représentés dans toutes les familles de la province. Tout le monde comprend ces noms.

Les évêques, les chanoines, les abbés, les prieurs, les clercs n'y sont pas rares non plus et ne présentent aucune difficulté, mais nous avions jadis dans les forêts des officiers dont les titres représentent davantage une origine allemande. Les noms de Walter, Vaultier, Gaultier et Vatier sont dérivés du mot germain Wald, qui signifie forêt; de sorte que Vaultier et Forestier sont synonymes. Les noms de Verdier, Verderie, Boscher et Buscher désignent les mêmes fonctions, mais peut-être dans un ordre moins élevé. Les noms de Lavarde et La Verderie marquent l'espace assigné à chaque garde; quelquefois pourtant Verdérie est employé dans le sens de juridiction; alors le Verdier était juge des petits délits forestiers.

Voyons maintenant les noms de famille donnés à la taille, à la tour-

nure, à la couleur de la peau ou de la chevelure et souvent aux infirmités et difformités corporelles de l'ancêtre de chaque famille.

Combien n'avons-nous pas de personnes connues sous les noms de le grand, le petit, le gros, le gras, le grêle, le blanc, le brun, le blond, le roux, le rouge, le noir, blondin, blondeau, blondel, travers, caignon (chétif), gars ou galus (à vue égarée); d'autres sont connus par de mauvaises qualités comme *mau*duit, *mau*voisin, *mau*clerc.

D'autres portent des noms d'animaux domestiques ou sauvages, comme le cat, le kien (vous voyez que *ch* devant une voyelle se prononçait autrefois comme un *k*), poulet, pouchain, coq, capon, le bœuf, le renard, le loup, les taisson (blaireau), l'oison, le goupil (le renard), l'oisel ou l'oiseau, le daim, le lion, louvel, louveau ou loup.

L'amour de la propriété a tout envahi dans l'histoire de nos dénominations; ce chapitre est immense: je ne puis que le signaler à ceux qui voudront l'approfondir.

Les châteaux, les manoirs, les mesnils, les mazures, les maizières; ces derniers noms sont d'un ordre plus subalterne. J'ajouterai des borderies, des londes, des essarts, esserts et même desert, des coutures, des croutes, des berqueries (bergeries), des bergers, des bouveries, des vacqueries, des étableries: je ne trouve pas des écuries, ce qui prouve la nouveauté du mot.

Jadis les chevaux étaient logés dans des étables; les Anglais ont conservé ce nom, même pour les écuries royales.

Les longs-champs, courts-champs, les champs, les haies, les fossés, les banques (noms particuliers à quelques contrées de la Normandie pour signifier le mot latin *agger*), les marais ou maresq, les prés, les prairies, les vergers, les monts, les vaux, les costils fournissent des noms communs partout en Normandie.

Le nom de grange n'est pas très-commun; celui de moutier, ou moustier, ou monstier, ou moitier, pour signifier un lieu jadis occupé par les moines ou moignes, est plus commun. Bouvier, vacher, bouverie et vacquerie, pasquier et pasquet (pâturage) ne le sont guère.

Les rochers, les roques, les roches et les roquiers nous donnent beaucoup de noms de famille. Souvent les roques indiquent d'anciens manoirs fortifiés; on en fait souvent des *Roquefort* et des *Rochefort*. Quand

ces roches portent le nom d'un propriétaire, comme la Roche-Bernard, Roche-Mont, ce sont fréquemment des forteresses.

Les bois, les boscqs forment des sources inépuisables. Cette origine se retrouve dans Boissière, Bocage, Bosquet ou Bauquet, Buquet et Bucaille, tous noms fréquents.

Les rivières, les ruisseaux, les étangs, les mares entrent aussi dans nos noms propres. J'y vois figurer les taillis et les forêts, mais jamais les futaies, les buissons y ont aussi leur bonne part, ainsi que les bissons et les byssonneries.

Les landes et les landais se trouvent naturellement à côté des buissons. Un nom de taillis très-ancien, le Breuil, est très-commun, ainsi que celui de Breuilly. Le nom de Broglie, qui a été naturalisé en Normandie, nous est venu d'Italie, et il a la même signification que Breuil. Celui de Champagne n'est pas rare, quoique la plupart des pays de campagne aient été partagés et enclos depuis des siècles. Il ne faut pas croire que ceux qui portent ce nom soient venus de la province de la Champagne; tous nos pays de plaines cultivés portaient ce nom autrefois. Dans ce sens, il se conserve encore en Angleterre, où beaucoup de noms Normands que nous avons perdus se retrouveraient au besoin.

Les pierres même n'échappent pas à nos nomenclatures. Le nom de *La Pierre*, chez nous, remonte parfois aux pierres druidiques; mais celles-ci ont ordinairement une épithète, comme *Pierrefitte*, *Pierre-lée* ou *Pierre-levée*. Le nom de Perrelle indique une propriété en terrain pierreux; celui de Perruque, dans le même sens, n'est pas très-rare dans le Cotentin.

Si les voies et les routes échappent ordinairement à nos nomenclatures domestiques, il n'en est pas de même des *rues* et des *chemins*. Les noms de Perrière, de Ferrière et Quérière, qui signifient d'anciennes routes, n'y sont pas rares. Le nom de Quérière, qui n'est pas français, n'en est pas moins passé en usage; il signifie charrière ou carrière; mais il faut distinguer les carrières, voies, et les carrières d'où l'on extrait des pierres.

La profession de jardinier est fort ancienne; voilà pourquoi elle nous a fourni tant de familles. Autrefois on disait gardin et gardinier: aujourd'hui nous avons des jardins et des jardiniers; mais cette réforme elle-même date déjà de loin: car les derniers noms balancent à peu près les premiers.

Dans nos campagnes, nous avons un nom encore plus ancien. C'est celui de Courtil ou de Courtel. Le dernier est plus souvent au singulier, et l'autre plus généralement au pluriel ; ces noms appartiennent au moyen-âge. Le glossaire de Ducange ne les a pas oubliés.

Plusieurs de nos noms de famille nous indiquent les anciennes mesures agraires de la Normandie, les acres, les arpents et les vergées, qu'il ne faut pas confondre avec les *vergers*, synonymes de *plants*. Ce dernier nom n'est probablement pas fort ancien, car je ne vois pas de famille qui le porte.

Je n'ai pas besoin de vous parler des *monts*, des *vaux*, des *vallons* et des *vaucelles*.

Parmi les arbres qui nous ont fourni des noms de famille, les arbres fruitiers sont en petit nombre. Nous avons quelques pommiers, un peu plus de poiriers ou de périers, très-peu de pruniers, point de pêchers et d'abricotiers qui sont d'introduction moderne ; beaucoup d'épines.

Le nom de néflier n'est pas ancien ; il a remplacé celui de meslier.

Les arbres forestiers sont en majorité dans les noms de famille. Les quesnes (les chênes) se trouvent partout, ainsi que les chesnées, les quesnays, les quesnois. Rouvre, qui est le plus ancien nom du chêne, ne se trouve pas communément dans les noms de famille en Normandie. Rouvraie y est plus fréquent. Le frêne et le bouleau ont été adoptés assez généralement, ainsi que les Fresnaies, les Fresnay, les Boulayes et le Boulay. L'orme était probablement peu connu de nos ancêtres ; car il figure à peine parmi nos noms de famille. Il est encore assez rare dans le voisinage de la Bretagne, où il est remplacé par le châtaignier, comme chez nous, au contraire, dans des temps plus reculés, il a remplacé le châtaignier. On l'observe communément dans les charpentes de nos vieilles maisons.

Le hêtre n'est pas compris dans cette exclusion ; son usage est ancien en Normandie ; mais son nom actuel est moderne. Il en portait jadis un qui venait du latin *fagus*. On disait un *fau*, des *fauts*, un *fay*, un *fayel*, un *fou*. Le *fou-pendant* au bord de l'Orne est bien connu dans les anciennes histoires de Guillaume-le-Conquérant. Les plantations de hêtre s'appellent *faye*, *fayel*, *fautlaie*.

Dans nos campagnes, le noyer porte souvent le nom de gauguier. Cependant on n'y connaît que des familles *du* ou *des Noyers*. Le nom

de noisetier n'est pas entré dans nos familles ; on y emploie assez rarement ceux de noisette, de coudre, de coudraie ou de coudray.

Le nom de l'aulne ne figure pas beaucoup dans les familles, mais celui de l'aunay y est assez commun.

Les noms de Houx et de Houssaie, ainsi que ceux de Houssin, Housset et Houssart ne sont pas très-rares.

Si on en juge par les noms de Bussière, de Bouisset (et peut-être de Boisset, Boissaye), le buis était plus cultivé autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui. Je ne voudrais pas assurer que Boissière vient de bouis, plutôt que de bois.

Je n'en finirais pas si je voulais approfondir cette matière ; mais je dois me rappeler que je ne suis ici qu'un indicateur superficiel. Mon but est seulement de signaler un sujet dont on s'est à peine occupé.

Le chapitre des emprunts faits par les familles à l'agriculture, aux arts, aux métiers, à l'industrie et au commerce, ne doit pas ici être passé sous silence. Ce chapitre très-étendu demande des développements.

Les chartiers, les cartiers, les quertiers, noms des conducteurs de charrettes et de voitures ne doivent pas être négligés. Les bergers, les pâtours ou les pâtourels, les pastoreaux, les pasquiers et les porchers ou porquers n'ont pas besoin d'explication.

Le nom de Harivel est très-commun. Il est synonyme de celui de Haridelle qui se trouve encore dans les dictionnaires modernes.

Les *harivels* ou *harivelliers* sont très-communs dans nos foires ; ce sont eux qui font le commerce des *harins* ou *haridelles*, petits chevaux inférieurs, et laissent celui des *coursiers* et des chevaux de *remonte* aux *maquignons*.

Si du commerce de chevaux nous passons à celui des bœufs, nous voyons par nos noms de famille qu'il n'est pas moins ancien. Le nom de Le Bœuf est très-fréquent en Normandie, ceux de Bouviers, de Bouveries le sont moins parce qu'ils appartiennent plus particulièrement au pays de pâturages. Les noms de Taureau se retrouvent à peine dans nos familles, et alors même ces noms s'écrivent *Thoreau* ou *Thorel*. Le commerce des vaches, des taureaux et des moutons appartenait jadis au bouvier.

En parlant de moutons, j'avais oublié de vous dire que les noms de Belier et de *Berrier*, qui sont synonymes se retrouvent fréquemment dans nos familles.

Les arts ne font pas un grand étalage dans les noms de famille, peut-être cela vient-il de ce que les artistes se contentaient jadis de noms plus modestes qu'aujourd'hui. Les architectes qui bâtissaient nos églises monumentales se contentaient du titre de machons ou maçons. Le nom de Machon, qui se trouve souvent dans les actes du moyen-âge, a lui-même pris une tournure plus *académique*. Nos noms de famille ont l'orthographe réformée de Maçon ou Masson.

Les peintres ont conservé en partie le nom de Painteurs; cependant la réforme de ce mot commence à avoir une ancienne date. On trouve quelques familles avec le nom de Lepeintre, tel que nous l'avons aujourd'hui.

Je n'ai pas trouvé de familles qui aient le nom de tailleur; cette profession portait autrefois celui de *couturier*. Celui-ci est conservé exclusivement dans la nomenclature des familles, tandis que nos voisins d'outre-mer y ont souvent introduit celui de *Taylor*.

Aucune famille, à ma connaissance, n'a encore adopté le nom de cordonnier, de bottier ou de savetier, qui est commun dans le midi de la France, sous celui de *Sabatier*. Toutes mes recherches ont été inutiles pour trouver l'ancien nom en Normandie, à moins que ce ne soit celui de *Sueur* qui est assez fréquent et qui pourrait être dérivé de *Sutor*.

Nous avons dans nos campagnes un nom de famille assez commun, qui pourrait avoir cette signification, c'est celui de *Cauchard* : voilà deux conjectures que je hasarde; mais que je suis loin de présenter comme fondées. Quoi qu'il en soit, le nom de Cauchon, si connu dans l'histoire de Jeanne-d'Arc, est bien certainement le même que notre nom moderne de chausson; or, le chausson sert à envelopper le pied; il n'y a pas loin de là à *Cauchard*.

Les Carpentiers, les Querpentiers, les Charpentiers sont de tous les temps; ils remontent évidemment aux *Carpentarii* et au Carpentum des Romains. Ce nom est très-commun; les Anglais qui le tiennent de nos ancêtres l'ont conservé aussi bien que nous. Le nom de Charron ou de Carron, qui appartient à une espèce particulière de charpentiers, n'est pas, à beaucoup près, aussi commun que le précédent, et ce qui me paraît singulier, c'est que le nnm de *Houelleur*, qui signifie charron en Anglais, est aussi commun, au moins dans le Cotentin, que celui

de Carron ou de Charron ; j'imagine qu'il a été introduit en Normandie pendant les 32 ans de l'occupation anglaise, dans le XV°. siècle. L'orthographe anglaise est très-différente de la nôtre et s'écrit en Angleterre *Wheeler*, et signifie mot à mot faiseur de roues.

Les menuisiers et les ébénistes ne paraissent pas compter dans nos noms de famille ; cela vient probablement de ce que ces industries sont plus récentes. Il ne serait pourtant pas impossible que notre nom de Menicier eût de l'analogie avec la profession des menuisiers.

Les drapiers sont en petit nombre dans nos noms de famille ; il est probable qu'on en trouverait davantage en Flandre, où cette industrie est très-ancienne.

Nous avons pourtant un assez grand nombre de Foulons et peu de Filassiers, quoique le lin soit commun dans plusieurs parties de la Normandie.

Les Pelletiers sont communs partout ; cette industrie est aussi bien représentée dans les familles d'Allemagne et d'Angleterre que dans les nôtres.

Mais l'industrie la plus répandue dans toutes les parties de la province est celle de tisserand, dont les toiliers sont une branche. Les noms de Telliers, Tessiers, Texiers et Tixiers sont on ne peut plus communs ; je les ai rencontrés partout, et cela n'est pas surprenant ; sans ces ouvriers, on serait obligé de se vêtir, comme les sauvages, de peaux d'animaux.

L'agriculture nous fournit deux noms d'un usage assez circonscrit. Les Batteux ou Batteurs de blé et les Faucheux, Fauqueux ou Faucheurs. Les noms de Batteux sont plus communs que ceux de Batteurs.

Les ouvriers en métaux sont ceux qui nous ont fourni le plus de noms propres. Ceci n'est pas local. L'industrie métallique est de tous les pays ; elle a d'abord un nom générique chez tous les peuples de l'Europe. Chez nous et au Midi de la France, ce nom est dérivé du latin *Faber*. Les Italiens en ont dérivé le mot Fabbro ; les Provençaux Fabre et Faure ; nous Lefevre. Les Saxons et leurs descendants, tels que les Hollandais et les Anglais, le dérivent de Schmiden, qui signifie forger ou frapper. Ils en ont fait Schmidt, que les Anglais ont limé en celui de Smith, d'où ils ont tiré les noms de *Gold* et de *Silver*, Smith ; chez nous, il n'y a que des orfèvres. Bref, le nom de *Fevre* chez nous, celui

de *Fabre* au Midi, celui de Schmidt en Allemagne, sont les plus communs. Dans son état primitif, le nom de *Fevre*, chez nous, prenait encore le *b* de *Faber*, on disait le *Febure* ou le *Faibvre*.

Parmi ceux qui forgeaient le fer, nous avons de toute ancienneté deux divisions fort répandues, les serruriers et les maréchaux ferriers. Les premiers ne sont pas, à beaucoup près, aussi multipliés que les autres; cela vient de ce que leur industrie était plus raffinée et de ce qu'elle se subdivisait elle-même en arbalêtriers, que nous nommons arquebusiers, en lorimiers qui s'occupaient des armes défensives. Toutes ces subdivisions nous ont laissé quelques noms, mais en petit nombre.

Il n'en est pas ainsi des maréchaux; ils sont de tous les pays. Depuis les premiers fonctionnaires dans l'ordre militaire jusqu'aux derniers des forgerons, leurs noms se rencontrent partout. Les noms de Ferrier, Ferey, Feron, Ferrant et La Forge appartiennent à cette industrie.

Une autre espèce d'ouvriers en fer, les *cloutiers*, nous ont fourni encore quelques noms; mais cette industrie et le nom de Cloutiers sont plus fréquents dans les départements forestiers.

Les fabriques d'instruments en cuivre ou plutôt en airain sont moins anciennes chez nous. On dit que les premiers chaudronniers nous arrivèrent de l'Auvergne, sous les derniers ducs de Normandie, par le mariage de Henri II avec Eléonore, fille d'un comte d'Aquitaine. Les premiers chaudronniers s'établirent à l'extrémité des arrondissements d'Avranches et de St.-Lo; c'est encore à Villedieu qu'ils ont leurs principales fabriques. Sous le règne de Richard-Cœur-de-Lion et de son successeur, il y avait une commanderie militaire, dont les rapports étaient très-fréquents avec l'Auvergne. Leurs colporteurs ont toujours circulé sous le nom de Magnants, Magnens ou Magnans. Ce nom est assez répandu dans la Normandie.

Les noms d'arquebusiers et d'armuriers ne sont pas entrés dans nos noms de familles; cela n'est pas surprenant: l'usage des armes à feu n'est pas assez ancien. Les arbalêtriers mêmes y sont rares, parce que l'usage des arcs-balistes est bien moins ancien que celui des arcs simples; ceux-là nous ont fourni bien des noms propres. Les arcs, comme armes offensives, remontent chez tous les peuples à leur état primitif.

Le nom de Digard, assez fréquent chez nous, indique l'industrie des

anciens fabricants d'éperons, à une époque où le verbe *diguer* était en usage au lieu de piquer. Je crois que le nom de *Diguet* a la même origine. Les anciens éperons, au lieu de mollettes, avaient simplement des *diguets* ou *digarts*.

J'ai mentionné le vieux mot lorimier, qui nous a laissé quelques noms propres ; il remonte au temps où les chevaux de guerre étaient bardés de fer. Les selliers ont remplacé les lorimiers : leur industrie est moins militaire et moins *métallique*.

En parlant des maçons qui ont construit nos maisons en pierre, je n'aurais pas dû oublier ceux qui en ont couvert les toits ; nous en avons trois espèces : les couvreurs en chaume, les couvreurs en tuile et les couvreurs en ardoises. Les seconds nous ont laissé plus de noms propres que les deux autres réunis. Nous avons beaucoup de *Thuiliers* et de *Thuileries*. Il est probable que les couvreurs en chaume ont un nom assez répandu, mais il m'a échappé. Les noms de couvreur et de choismier n'en disent pas assez. Quant à l'industrie des couvreurs en ardoises, je ne la retrouve pas dans nos noms de famille, quoique les Anglais y aient depuis long-temps introduit le nom de *Slater;* cela vient sans doute de ce que les grandes carrières d'ardoises sont voisines de la mer et des rivières navigables, et de ce que l'Angleterre étant une île a pu à une époque reculée introduire l'ardoise par la navigation, comme nous le faisons aujourd'hui dans quelques ports de la Normandie.

Je terminerai là mon aperçu superficiel sur les noms propres en Normandie. Je n'ai pas la prétention d'avoir approfondi ce sujet important ; mais je crois l'avoir signalé en indiquant les moyens de s'en occuper d'une manière rationnelle, simple et facile.

On pourra me reprocher bien des omissions; mais je répète que je n'ai pas pris l'engagement de traiter à fond la question des noms propres. Je présente seulement un canevas sur lequel j'ai ébauché les premiers traits ; et je prie ceux qui voudraient y broder de ne pas faire comme ceux dont se plaignait le grand réformateur de l'histoire naturelle : « ils se sont perchés sur mes épaules, disait-il, et m'ont traité d'une manière un peu dédaigneuse ; *insidentes humeris non sine supercilio.* »

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES AUMÔNES DE L'ABBAYE DE LESSAY ;

PAR M. L'ABBÉ LECANU.

(Les détails qui suivent sont tirés d'un arrêt du parlement de Rouen, rendu le 19 août 1718, sur la requête de l'abbé commendataire, Léonor de Matignon, qui devint évêque de Coutances trois ans plus tard.)

L'abbaye disait n'être obligée qu'à la prière, en vertu de ses titres de fondation; cependant elle ne prétendait pas se dispenser de faire l'aumône : au contraire, elle l'avait toujours faite généreusement, et quelquefois même au-delà de ses moyens; de sorte qu'elle avait plus d'une fois été mise dans la nécessité de recourir aux tribunaux séculiers, pour qu'ils lui prescrivissent des limites contre les exigences toujours croissantes des pauvres. C'est ainsi que par un arrêt de la cour des grands jours, tenue à Bayeux au mois de décembre 1540, ses aumônes furent règlées comme il suit: distribution genérale de pain blanc et de pain bis, le jour saint Blaise; distribution générale de pain blanc et de pain bis, avec une aumône de quarante sous, le jeudi absolu; distribution de pain et de viande tous les jours après le dîner des religieux; distribution d'un pied de lard en carré, le jeudi gras, à chacun des paroissiens de Sainte-Opportune. Trente livres par an aux paroissiens d'Orval. Le tout sans diminution des aumônes de circonstance données aux religieux mendiants, de l'hospitalité accordée aux passants, allants et venants en ladite abbaye, et de l'assistance quotidienne des pauvres du voisinage.

Mais comme, dans la suite, le nombre des indigents devint si considérable que l'abbaye ne put plus remplir ces obligations, elle se vit forcée de ré-

duire ses aumônes quotidiennes à trois jours de la semaine, et de les supprimer tout-à-fait pendant trois mois de l'année.

Ce réglement ne diminua point les abus : on vit quelquefois plus de mille personnes attendre la distribution à la porte de l'abbaye, qui fut souvent menacée du pillage et de l'incendie. Les distributeurs, ordinairement maltraités dans l'exercice de leurs fonctions, pensèrent perdre la vie en 1687, en 1709, en 1717 et en 1718 ; de sorte qu'il devint nécessaire d'employer la force publique pour les protéger, et pour prévenir toute tentative de meurtre. Beaucoup de fainéants, de vauriens, de vagabonds, de gens sans aveu, étaient venus fixer leur domicile auprès de la maison. On voyait des hommes riches accourir avec leurs femmes, leurs enfants, leurs valets, leurs servantes, aux distributions, comme si c'eût été une redevance à laquelle ils auraient eu droit. Des personnes valides renonçaient à la culture des champs pour vivre dans l'oisiveté, par le moyen des aumônes.

Par tous ces motifs, et parce que l'abbaye se trouvait dans l'impossibilité de continuer sur ce pied-là, l'abbé, qui n'entendait rien retrancher de l'aumône légitime, ni se faire l'application des bénéfices résultant d'un nouveau réglement, réclamait du parlement un arrêt qui fixât, de part et d'autre, les obligations et les droits, et proposait de porter la quotité des distributions à quinze cents livres en argent, ou mille boisseaux d'orge, devant donner soixante-dix mille portions de pain, d'une livre chacune ; lesquels seraient remis aux curés des paroisses où l'abbaye avait des biens, pour qu'ils en fissent la répartition entre leurs pauvres, à proportion des besoins de chacun.

Après en avoir délibéré, la cour éleva la somme à onze cents boisseaux d'orge, pesant soixante-deux livres le boisseau ; plus cent boisseaux en faveur de la paroisse de Sainte-Opportune, pour remplacer le pied de lard en carré, sans préjudice des trente livres accoutumées aux pauvres d'Orval. La répartition fut faite comme il suit :

Sainte-Opportune	340	Vesly	91
Créances	140	La Feuillie	67
Angoville-sur-Ay	80	Pirou	65

Geffosses	33	Coigny	9
Mobec	33	La Haye-du-Puits	17
Gerville	29	Orval	25
Surville	13	Montchaton	12
Baudreville	13	Feugères	23
Glatigny	10	Archanchy	25
Saint-Martin-du-Mesnil	5	Matragny	7
Appeville	48	Anneville-en-Saire	18
Le Plessis	14	Ourville	36
Claids	14	Osmontville-la-Foliot	12
Bretteville-sur-Ay	20	Saint-Symphorien	5 ½
Sottevât	7	Tourville	5 ½
Varanguebec	9		

En tout 1226 boisseaux (26 de plus que le réglement, erreur de calcul de la cour suprême de Normandie en faveur de l'indigence), lesquels devaient être portés à jour fixe, par les soins de l'abbaye, au domicile des curés ; avec injonction à ceux-ci, par le même acte, de cuire le pain de ceux de leurs paroissiens qui se trouvaient dans l'impossibilité de le faire eux-mêmes, soit pour cause de maladie, soit pour cause d'extrême pauvreté.

Le boisseau était de 24 pots, mesure de Lessay.

La paroisse de Sainte-Opportune, qui compte maintenant plus de deux mille habitants, avait alors trois cents feux.

Le boisseau d'orge, estimé à 1 fr. 50 c., vaudrait à présent 5 fr., terme moyen ; ce qui représenterait une somme de 6 à 7,000 fr. ; sans préjudice des aumônes de circonstance, et de l'exercice de l'hospitalité.

L'abbaye avait encore des biens dans quelques paroisses qui ne sont pas relatées ici, notamment à Bolleville. Est-ce un oubli ? Il est plus probable que c'est parce qu'il y avait dans celles-ci un prieur qui faisait lui-même l'aumône.

RAPPORT

FAIT

PAR M. DU MÉRIL,

AU NOM DE LA COMMISSION SPÉCIALE NOMMÉE DANS LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1842 (1).

La statue de Sennius Solemnis nous prouve que Vieux était, au IIIe. siècle, la capitale des Viducasses, *Civitas Viducassium.* En effet, un monument aussi solennel ne pouvait être érigé ailleurs que dans le chef-lieu des compatriotes de Sennius. Il ne faut pas équivoquer et remonter au latin de Cicéron; dans le langage officiel du IIIe. siècle, *civitas* doit se traduire par ville capitale : il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur la Notice de l'Empire.

Ce nom ethnographique ne pouvait alors être ancien; on sait que ce fut à cette époque seulement que les noms des peuples commencèrent à remplacer les noms propres des villes. Vieux, qui existait dès le temps du Haut-Empire, avait donc, comme toutes les anciennes villes des Gaules, un nom antérieur à celui qui fut tiré du nom de ses habitants. Je dis que Vieux existait dès le temps du Haut-Empire, et je le prouve par les médailles des premiers empereurs que l'on y découvre chaque jour en grand nombre.

Mais quel était le premier nom de Vieux? Ptolémée semble nous l'avoir conservé. Il nous apprend que la capitale des Viducasses s'appelait *Argenué.* Nous venons de voir que Vieux était la capitale des Viducasses; donc c'est Vieux que Ptolémée a désigné sous le nom d'Aregenue.

Mais, dit-on, qui vous assure qu'entre l'époque de Ptolémée et celle de Sennius, l'état des lieux n'ait point changé; que la capitale du IIIe. siècle soit exactement la même que celle du IIe.? Je pourrais me borner

(1) Cette commission avait pour objet de rechercher quel était le nom de l'ancienne ville gallo-romaine, dont les ruines existent à Vieux. Elle était composée de MM. Boscher, Roger, Lecanu, Mancel, Travers et du Méril, rapporteur.

à répondre que rien ne prouve qu'elle ait changé ; mais il y a plus, sur la table de Peutinger qui est du IVe. siècle, Arégénus porte encore le signe qui caractérise les capitales.

Ainsi en résumé, dans le second siècle, Arégénus est la capitale des Viducasses ; dans le troisième, nous trouvons à Vieux l'emplacement de cette capitale qui a déjà changé de nom dans le langage officiel, comme toutes les villes de son temps. Au IVe. siècle, cette capitale reparaît dans la table de Peutinger, sous son nom du second, n'est-il pas évident que la capitale du second et du quatrième siècle, est la même que celle du troisième : et comment supposer, en l'absence de tout document historique, que Vieux ait exercé une sorte de prépondérance intermédiaire intercalée entre deux époques où une autre ville dominait ? Comment admettre cette hypothèse gratuite, surtout lorsqu'aucun auteur ne nomme chez les Viducasses une autre ville qui ait pu lui disputer la prééminence ?

Telles étaient sans doute les raisons qui avaient déterminé dans le dernier siècle, l'abbé Belley à placer Arégénus à Vieux (1). De nos jours, plusieurs antiquaires très-éclairés ont embrassé la même opinion. Mais cependant elle n'a point encore réuni l'unanimité des suffrages ; quelques savants l'ont même combattue avec beaucoup de vivacité. Leur principale objection était tirée de ce que, suivant eux, la distance donnée par la table de Peutinger, ne pouvait s'accorder avec la position de Vieux. Cette objection serait en effet très-forte, mais est-elle fondée ? vous allez en juger.

La table de Peutinger compte d'Augustodurum, que nous savons d'ailleurs être Bayeux, à Arégénus, 24 lieues gauloises, qui calculées en raison de 2280 mètres par lieue, donnent en nombre rond un total de 55 kilomètres. Si maintenant nous mesurons à l'aide du compas, sur la carte de Cassini, l'intervalle qui sépare Vieux et Bayeux, nous trouvons qu'il répond tout au plus à 30 kilomètres. Les adversaires de l'abbé Belley triomphent de cette différence ; mais n'est-elle pas au contraire un argument en sa faveur ? N'est-il pas naturel en effet qu'une

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions, tome 28, page 475, et tome 31, page 250. In-4°.

voie qui traverse plusieurs rivières, qui s'enfonce dans des marais, qui grimpe sur des collines abruptes, n'ait pas toujours pu suivre une direction absolument mathématique ? Si le contraire était exigé pour une hypothèse, ne serait-ce pas déjà un signe d'erreur, surtout lorsqu'il est évident que la voie romaine qui part de Vieux ne tendait point directement à Bayeux, et que ces deux villes étaient seulement en *communication* ? En supposant donc que la carte de Peutinger qui suivait les routes, ait marqué une distance un peu supérieure à celle qui existe réellement à vol d'oiseau, la direction oblique de ces routes explique parfaitement cette différence, et loin d'infirmer en rien nos calculs, elle en est au contraire la démonstration.

Mais on peut aller plus loin ; indépendamment de cette courbe générale, le tracé de la route présente entre Augustodurum et Arégénus plusieurs crochets ou zigzags dont le développement occupe à peu près le tiers de l'espace total ; or, le tiers de 55 est 18, plus une fraction; on retrouve donc ici déjà presque les trois quarts de ces 25 kilomètres dont la distance itinéraire excède la distance réelle. Ainsi tout se lie, tout s'enchaîne dans le système que nous nous efforçons de faire prévaloir.

L'étymologie elle-même lui vient encore en aide; je sais quelle lueur trompeuse cette science a souvent répandue sur nos antiquités ; mais peut-on méconnaître que le nom de Vieux n'ait été jeté, si j'ose m'exprimer ainsi, dans le même moule que ceux de Bayeux, de Lisieux et d'Évreux ? N'est-il pas évident que le premier a été formé du nom des Viducasses de la même manière que les autres ont été tirés du nom des peuples qui habitaient ces antiques cités ? Voilà pour la dénomination moderne; l'ancienne n'est pas moins concluante ; il faut d'abord savoir que le territoire de Vieux est traversé par une petite rivière appelée *la Guine;* si maintenant nous ouvrons le dictionnaire gallique d'Owen (1), nous y lisons que le mot *ar*, signifie *on upon* en français *sur :* l'Arégénus ou Arégénoué de Ptolémée dégagé de la voyelle intermédiaire *é* qu'y ajoutait l'euphonie grecque, est donc la transcription aussi exacte que possible d'un nom celtique dont le sens était *habitation*, ou *lieu sur la Guinée.* Et remarquez, Messieurs, que

(1) Dictionary of the welsh language by W. owen Pughe.

l'exemple de cette espèce de sobriquet géographique n'est pas unique dans nos contrées; on le retrouve même encore de nos jours ajouté comme caractère spécifique au nom propre d'un grand nombre de localités. Serait-il nécessaire de vous citer Condé-sur-Noireau, Amayé-sur-Orne, Tilly-sur-Seules, et une foule d'autres noms du même genre dont notre carte normande est remplie?

Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, et je dois vous dire que ce dernier argument qui apporte dans la balance de cette discussion un poids si décisif et si nouveau, n'est point l'œuvre de votre commission; elle l'a puisé dans une lettre de M. Mangon de la Lande; toutefois j'ai la certitude qu'il s'était déjà présenté à l'esprit éclairé de M. Lambert.

Il serait facile d'étendre ce travail; mais vos lumières suppléeront aisément à son insuffisance; en le résumant, Messieurs, nous pensons que l'existence d'Arégénus au bord de la Guine, et sur le territoire actuel de la commune de Vieux, est un des points les mieux établis de l'ancienne géographie des Gaules.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA

CHUTE DU PAGANISME

ET L'ETABLISSEMENT DE LA RELIGION CHRÉTIENNE

DANS LA PROVINCE DE ROUEN ;

PAR M. DU MÉRIL,

Secrétaire de la Société.

INTRODUCTION.

Au commencement de l'ère chrétienne, le vieux Paganisme, battu par le temps et la controverse, ne ressemblait plus à la poëtique religion d'Hésiode et d'Homère ; l'âge d'or avait fui pour les dieux comme pour les hommes ; aux siècles épiques de l'Olympe avaient succédé ceux du doute et de l'examen ; les noms et les symboles restaient ; mais les choses étaient changées ; le matériel des temples demeurait encore là debout, au milieu du monde ; seulement la foi et la vie s'étaient retirées de cette œuvre qui n'avait plus d'avenir.

Une longue série de causes diverses avait produit cette révolution, qui, pour n'être guère aperçue au milieu des déchirements et des grandeurs de Rome, n'en était ni moins réelle, ni moins profonde. Long-temps la philosophie, encore bien qu'elle s'agitât dans une direction opposée à la religion homérique, avait pourtant évité de la heurter en passant ; on eût dit deux armées qui, ignorant encore si elles étaient ennemies, défilaient côte-à-côte en silence, ou se mêlaient sans se combattre. D'ailleurs la philosophie ancienne n'avait point l'ardeur de prosélitisme indéfini, la soif d'expansion universelle qui embrase la nôtre. Méprisant et repoussant les masses, elle se croyait faite seulement pour des êtres

de choix ; c'était, si j'ose m'exprimer ainsi, une sorte de franc-maçonnerie qui ne s'adressait qu'à des esprits éminents ; encore ne leur parlait-elle qu'avec réserve, après de longues épreuves, et pour ainsi dire à l'oreille ; on conçoit que dans cette première période, la philosophie ait faiblement réagi sur la religion dominante, et que des observateurs superficiels aient pu les prendre pour deux sœurs.

Cette paix, ou plutôt cette trève, se prolongea jusqu'au jour où les conquêtes d'Alexandre, en mêlant les Grecs aux peuples de l'Asie, mirent l'hellénisme en contact avec les mythologies de l'Egypte et de l'Orient. De ce moment, les travaux des savants prirent une autre direction : on vit paraître en foule les traductions des livres sacrés des Hébreux, des Egyptiens, des Tyriens, des Perses ; mille systèmes divers, mille cosmogonies inconciliables jaillirent de toutes parts ; tandis qu'Evhemère soutenait que les dieux de l'Olympe n'étaient que des hommes, et croyait retrouver leurs tombeaux, d'autres en plus grand nombre voyaient en eux des personnifications, ou des emblêmes des forces aveugles de la nature. Le fantastique édifice élevé par les Grecs, était trop fragile pour résister à tant d'efforts, et quand le christianisme vint y joindre ses attaques, les défenseurs officiels de l'ancienne religion n'essayèrent le combat qu'en sacrifiant eux-mêmes tout ce qui, en d'autres temps, avait été la source de sa popularité et de sa gloire. On fit la part du feu ; on abandonna les vieilles légendes usées par les poëtes. Pour réchauffer la ferveur expirante, on imagina de ridicules allégories, et en désespoir de cause, on fit appel aux superstitions étrangères ; telle est l'explication de cette vogue bizarre qu'obtinrent, dans les premiers siècles de notre ère, les temples et les sacrifices de Mithra, de Sérapis, d'Isis, de la grande déesse de Syrie, etc. C'est à cette sorte de réforme payenne que l'on dut de voir reparaître, malgré les édits des empereurs, le nom et les cérémonies des Druides.

Mais le vieux hellénisme, en se retrempant ainsi à sa source, n'y put retrouver, comme autrefois ses dieux, les forces de la jeunesse, ou l'éclat d'une nouvelle vie ; ses jours étaient comptés ; les légendes du moyen âge nous le représentent sous les traits d'un énorme reptile, que les premiers évêques enchaînaient puissamment avec leur étole,

et précipitaient dans les fleuves; mais il faut avouer cependant que la lutte a souvent été vive; ce n'est qu'après des efforts glorieux, après de longues alternatives de victoire et de défaite, que le monstre terrassé et haletant a expiré sous les coups de son adversaire.

Tandis que les Romains couraient aux puériles joûtes du cirque, ils avaient sous les yeux un des plus grands spectacles qui se soient jamais offerts aux regards de l'homme. Et pourtant nul ne prenait garde à ce drame où se jouaient les destinées du monde! C'est de nos jours seulement que la science s'est avisée pour la première fois d'en recueillir les scènes éparses; qu'elle s'est efforcée de rendre un nom à ces luttes palpitantes, à ces vieux acteurs qui n'en avaient plus. Mais en embrassant dans un seul programme toute l'étendue des Gaules, l'Académie des Inscriptions a condamné l'historien (1) qui le prenait pour guide, à rester trop souvent enveloppé dans le vague des faits généraux. Ici pourtant c'étaient surtout les faits particuliers, les détails biographiques qui pouvaient donner au récit de la couleur et de la vie. J'ai pensé que ceux qui se rattachent à la province de Rouen, devaient, malgré leur petit nombre, avoir quelque intérêt pour vous. Déjà, il est vrai, à différentes époques, quelques bons esprits ont tenté d'élever un monument de ce genre à l'histoire de notre patrie, mais il est dans la destinée de ces sortes d'ouvrages de rester toujours incomplets; l'histoire archéologique du moyen-âge ne ressemble que trop à ces gigantesques constructions du même temps que les hommes élevaient avec effort, mais qu'ils ne pouvaient achever. C'est dans cette pensée que, malgré mon insuffisance, j'ai cru, même après tant d'autres, pouvoir sans trop de présomption y apporter aussi ma pierre.

Toutefois, je ne saurais trop me hâter de le dire, on se ferait une bien fausse idée de la nature de ce travail, si l'on supposait qu'il dût avoir pour résultat une œuvre régulière et complète. Cette œuvre n'est plus possible aujourd'hui; les anciennes annales de notre église, si elles ont jamais été écrites, ont péri dans les invasions successives des Saxons et des Normands; tout se réduit pour nous aux fragments épars d'une tradition incertaine, long-temps ballotée de génération en géné-

(1) Histoire de la chute du paganisme en Occident par M. le comte Beugnot.

ration, et recueillie au plus tôt vers le commencement du XIᵉ. siècle, par des hommes qui ne la comprenaient plus. Il y aurait de la folie à vouloir restaurer de fond en comble un édifice dont il nous reste si peu de ruines. Cette sorte de divination rétrospective peut être tolérée dans les sciences qui, comme la botanique, ou l'anatomie comparée, sont soumises à des règles fixes; mais l'histoire de l'homme si mobile, si changeante, si *prime-sautière*, comme dit Montaigne, ne saurait avoir ses Brongniart ou ses Cuvier. Cependant tout altérés qu'ils nous paraissent, ces antiques débris sont précieux; et, dût-ce être là mon seul mérite, je me suis efforcé du moins de n'en négliger aucun.

DE L'ANCIENNE RELIGION DES GAULOIS.

La religion des Gaulois ne nous est connue que par quelques indications assez vagues, tombées en passant du génie de César (1); si l'on y joint deux ou trois passages toujours obscurs et souvent opposés de Diodore de Sicile (2), de Strabon (3), de Pline (4), de Pomponius Mela (5) et de Lactance (6), on aura l'inventaire exact de tous les documents que l'antiquité classique nous a transmis sur le système religieux de nos pères. Sans doute des renseignements en si petit nombre ne nous permettent point de l'apprécier dans son ensemble, mais ils suffisent du moins pour nous faire reconnaître avec certitude, que les Gaulois admettaient l'immortalité de l'âme comme le point fondamental de leur théogonie. Leur foi dans la réalité d'une vie future était même tellement profonde, que, si l'on en croit Valère Maxime (7), beaucoup de dettes étaient contractées par eux sous la condition assez bizarre de n'être exigibles qu'au-delà du tombeau.

(1) De bello gallico, lib. 5, C. 16—lib. 6, cap. 13.
(2) Lib. 4, p. 308 et 309.
(3) Lib. 4, p. 31; id. p. 15.
(4) Lib. 16, C. 44.—lib. 24, C. 11.—lib. 9, C. 3.
(5) Lib. 3, C. 2, p. 51.
(6) Lib. 1, inst. cap. 211.
(7) Lib. 2, cap. 6.

Quelques auteurs ont prétendu que nos pères mêlaient à ce dogme le système indien de la Métempsycose, mais on a peine à concilier cette opinion avec le détail de leurs cérémonies funèbres; en effet, si après la mort, les âmes émigrent dans d'autres corps, pourquoi entasser sur le bûcher du défunt tous les objets qui lui étaient chers? Les retrouverait-il dans l'autre monde et de quel intérêt seraient-ils pour lui, s'il n'était plus le même? Au reste, peu d'anciens systèmes religieux se sont piqués d'être conséquents dans toutes leurs parties, et de ce que deux croyances semblent inconciliables, il ne s'ensuit pas toujours qu'elles se soient exclues.

Strabon (1) nous assure que les Gaulois croyaient le monde éternel, mais qu'ils pensaient néanmoins qu'à une certaine époque, l'eau et le feu domineraient tour-à-tour. Nous retrouvons encore ici cette ancienne doctrine de l'Inde si magnifiquement rendue par Ovide (2) dans ses Métamorphoses :

Esse quoque in fatis reminiscitur affore tempus,
Quo mare, quo tellus, correpta que regia cœli
Ardeat, et mundi moles operosa laboret.

On ne voit plus aujourd'hui quelle chaîne rattachait leurs dieux à cette cosmogonie, mais on sait qu'ils en reconnaissaient un grand nombre; quelques rapports d'attributs avaient suffi aux Romains, suivant leur usage, pour les désigner sous les noms olympiens de Mercure, d'Apollon, de Mars, de Jupiter et de Minerve; Lucien (3) y ajoute Hercule; Ausone (4) et le poète Lucain (5) nous ont conservé les noms nationaux de Bélénus, d'Esus, de Teutatès et de Taranus. Les inscriptions nous fournissent encore (6) ceux de Camulus, de Némésus, de Voségus, et d'une foule d'autres montagnes ou forêts déifiées; mais nous ne trouvons ni dans les auteurs, ni dans les monuments, aucun

(1) Lib. 4.
(2) Ovide, Métamorphos. lib. 2.
(3) Page 695 et 696.
(4) *Prof.* Cap. 4, p. 154 et 155.
(5) Lib. 1, vers 444.
(6) Dom Bouquet, Hist. de France, tom. 1, p. 136 et 144, d'après Gruter.

renseignement sur l'ensemble de leur culte. On sait seulement qu'il existait sous le nom de Druides, une corporation puissante chargée à la fois, comme les anciens brames et les prêtres d'Egypte, du dépôt de la religion et de celui des lois.

Ces druides, semblables encore sous ce rapport, à leurs collègues d'Orient, vivaient loin des regards profanes, dans des retraites sacrées, et jouissaient d'une haute renommée de savoir et de vertu.

Cette oligarchie, jalouse de ses privilèges, dut opposer un puissant obstacle au succès des premiers missionnaires ; d'un autre côté, la foi des Gaulois à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'une autre vie les disposait mieux que les autres idolâtres à recevoir les enseignements du christianisme. Cependant il est digne de remarque que ce fut dans les colonies romaines, dans les principaux centres de la civilisation étrangère, que la religion nouvelle se répandit d'abord, et que les villes du Midi, telles que Lyon, Arles et Toulouse, comptaient déjà une longue suite d'évêques avant qu'on eût encore essayé d'entamer le paganisme dans nos contrées septentrionales.

Cette gloire était réservée aux saints et courageux missionnaires que le zèle et la politique des papes envoyèrent à plusieurs reprises sur les rivages de l'Océan et de la Manche. Leur origine ultramontaine nous rend complètement raison du profond respect que nos églises conservèrent toujours pour la chaire de St.-Pierre; en effet, le lien qui les attachait au siège de Rome était de la même nature que celui qui unit autrefois avec tant de force les colonies à leur métropole. Pour mettre plus d'ordre dans l'histoire de ces divers établissements, nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire de la scinder, en la morcelant par siècle, à l'instar des anciennes chroniques; nous avons pensé, au contraire, qu'il était à la fois plus rationnel et plus simple de considérer séparément et dans tout son ensemble chacun des principaux foyers de la civilisation chrétienne. Cette méthode a le mérite de nous replacer précisément au point de vue qu'occupait le saint personnage dont nous analysons la vie, et nous permet de tracer à nos récits des limites absolument pareilles à celles qu'il avait lui-même imposées à son action.

PREMIÈRE PARTIE.

DIOCÈSE DE BAYEUX (1).

DES GAULOIS VIDUCASSES.

Le diocèse actuel de Bayeux renferme le territoire de deux peuples Gaulois. César ne daigne les citer ni l'un ni l'autre ; il avait laissé à son lieutenant Titus Crassus le soin de soumettre cette partie reculée des Armoriques.

Leur nom est mentionné pour la première fois dans l'immense Encyclopédie que Pline l'ancien nous a laissée sous le titre d'histoire naturelle ; ce savant écrivain place à la suite des Lexoviens des peuples qu'il appelle Viducasses (2). Ptolémée nous a conservé le nom Celtique de leur ville capitale Aregenus (3), que la table de Peutinger appelle Aragénué. Seulement le désordre de sa géographie, les inexactitudes dont elle fourmille, surtout quand il s'agit de contrées lointaines, ont laissé long-temps de l'incertitude sur la véritable position des peuples que, par un hellénisme de son orthographe, il appelait Biducasses. Ces doutes ont été levés par les recherches de l'abbé Belley (4). Et ce qui est moins contestable encore, par la découverte de plusieurs monuments, parmi lesquels on doit placer en première ligne la colonne érigée par les Viducasses eux-mêmes en l'honneur de leur compatriote Titus Sennius Solemnis. Ce marbre trouvé à Vieux en 1580 indiquait déjà que le sol de cette commune recouvrait l'ancienne capitale des Viducasses. Depuis, les fouilles ordonnées en 1704 par M. de Foucault, et celles qui se continuent encore aujourd'hui par vos ordres, en déterrant un aquéduc, un gymnase et d'autres édifices, ont changé ces premières données en certitude.

(1) L'ordre chronologique exigeait que cette publication s'ouvrît par le diocèse de Rouen ; mais l'étendue du mémoire qui le concerne nous a forcé de le renvoyer au volume suivant.

(2) Hist. nat. lib. 5, C. 18, édition d'Hardouin.

(3) Lib. 9, C. 8, p. 47 et 48.

(4) Acad. des inscript. tom. 31, p. 227. In-4°.

Les plus récentes médailles recueillies dans ces fouilles ne descendent point au-delà du IVe. siècle. La ville des Viducasses ne se retrouve plus dans la notice de l'Empire que l'on croit être à peu près de la même époque ; tout porte à penser qu'elle aura péri par la main des Saxons, dont les courses sur notre littoral commencèrent en 368 (1).

La statue élevée en 238 à Sennius Solemnis a pour les recherches qui nous occupent un intérêt particulier ; il y est désigné comme grand-prêtre de Diane, de Mars et de Mercure ; ses concitoyens lui décernent ce monument en raison de son mérite et des jeux dont il les a fait jouir pendant quatre jours. La conséquence à tirer de cette inscription est qu'en 238 la capitale des Viducasses était encore payenne ; et, en effet, le silence complet de l'antiquité ecclésiastique ne nous permet guère de douter qu'elle n'ait péri avant que la lumière du christianisme ait pu lui parvenir.

Aucun document classique ne nous apprend quel était le culte spécial des Viducasses ; jusqu'à présent les fouilles exécutées dans leur ancienne capitale n'ont retrouvé aucun débris certain du temple de Diane, de Mars et de Mercure, dont Sennius était le grand-prêtre ; mais il suffit de lire l'inscription, de refléchir un instant sur son texte et sur son objet pour se convaincre que l'illustre Gaulois exerçait son sacerdoce dans le lieu même où elle a été rédigée.

Remarquons en passant que les Viducasses voulant honorer Solemnis aux yeux de la postérité, ne trouvent rien de mieux que de graver sur, le piédestal de sa statue des lettres assez insignifiantes écrites soit à lui même, soit à son sujet, par deux grands officiers de l'Empire. Peut-on s'empêcher de sourire en voyant ces vieux armoricains qui, par l'effet de l'engouement ordinaire aux gens de province, comptent au rang des pincipaux mérites de leur compatriote celui d'être bien à la cour ?

DES GAULOIS VADICASSES.

A côté des Viducasses, Pline indique un peuple dont le nom varie dans les manuscrits et les différentes éditions de cet auteur ; Hardouin

(1) Ammien Marcellin. Cap. 10.

l'appelle Bodiocasses (1); d'autres Bodicasses, et Vadiocasses ou Badiocasses.

Ptolémée (2) adopte le nom de Vadicasses et rejette ces peuples dans l'intérieur de la Lyonnaise, fort loin des côtes de l'Océan ; mais M. l'abbé Belley (3) a reconnu l'erreur du géographe grec, et rétabli ces anciens peuples sur leur véritable territoire.

Leur nom ne s'est point conservé sans altération pendant tout le cours de la domination romaine ; on lui substitua d'abord celui de Vadiocasses ou Badiocasses, que l'on trouve déjà dans quelques variantes de Pline, ainsi qu'on vient de le voir ; puis enfin, dans le IVe. siècle, celui de Bajocasses dont le nom moderne est dérivé.

Son étymologie a, comme tant d'autres, exercé la sagacité des savants. Pluquet dans une note (4) la tire de Vadum. Robert Cesneau, évêque d'Avranches, du mot latin Baia : à Baiis, dit-il, aquisve stagnalibus crediderim appellatam. L'abbé Beziers (5) qui le cite, semble assez disposé à adopter cette explication ; seulement il regrette qu'elle ne repose sur aucun document plus ancien. Aujourd'hui les progrès de la critique historique et l'étude des idiomes indigènes nous mettent à l'abri de semblables méprises ; nous ne sommes plus au temps où je ne sais quelle mauvaise érudition de collége cherchait dans le dictionnaire latin la source unique de toutes les explications, l'infaillible solution de tous les problèmes étymologiques. On n'oserait plus écrire sérieusement, comme on le faisait il y a moins de cent ans encore, que le Val-de-Saire est la Vallée de Cérès, et Cherbourg la ville de César.

Ptolémée appelle la capitale des Vadicasses Nœomagus, et ce nom n'avait donné lieu à aucune discussion jusqu'au moment où, à la fin du dernier siècle, la démolition du château de Bayeux rendit au jour plusieurs pierres milliaires qui avaient été enterrées dans ses fondements. Ces pierres qui étaient datées du règne de Septime-Sevère (environ 207) marquaient la distance à partir d'un lieu nommé par elles Augustodu-

(1) Edition d'Hardouin, lib. 5, C. 18, fol. 225.
(2) Lib. 9, C. 8, p. 47 et 48.
(3) Acad. des inscript. tom. 31, p. 227. In-4°.
(4) Essai historique sur la ville de Bayeux, p. 1.
(5) Hist. sommaire de la ville de Bayeux, descript. prélim., p. 17.

rum. Déjà, en examinant la célèbre colonne de Tétricus, l'abbé Lebœuf (1) avait signalé sous ce nom une station romaine qu'il plaçait à l'embouchure de la Vire ; mais depuis, les travaux de M. de Gerville (2) ont prouvé que cet Augustodurum n'était autre que Nœomagus elle-même (3). L'existence simultanée des deux dénominations n'a rien d'inconciliable ; sans aucun doute, Nœomagus est le nom primitif, le nom national de la cité des Vadicasses ; mais depuis la conquête romaine, à une époque inconnue, la flatterie municipale saisissant l'occasion de quelque libéralité des empereurs, s'était empressée de se décorer du nom de ses maîtres. Nous retrouvons dans les Gaules une foule d'exemples analogues ; seulement il faut remarquer que souvent cette espèce de sobriquet bilingue, moitié latin, moitié celtique, ne sortait point des actes officiels. On l'inscrivait à la vérité sur les monuments publics, sur les bornes des chemins ; mais la vieille dénomination Gauloise n'en demeurait pas moins dans le langage et dans le cœur des indigènes ; elle y resta jusqu'au moment où la révolution géographique du IVe. siècle remplaça sur toute la surface du pays les noms propres des villes par ceux des peuples qui les habitaient.

DU CULTE PAYEN CHEZ LES VADICASSES.

Les fouilles qui ont été entreprises jusqu'à ce jour, tant à Bayeux qu'aux environs de cette ville, n'ont encore amené la découverte d'aucun débris reconnaissable de temple ou d'idole, et l'ignorance au milieu de laquelle les ravages du temps nous tiennent plongés ne nous permet pas de décider à quels personnages mythologiques s'adressaient principalement les hommages des Vadicasses ; toutefois une ancienne tradition nous représente Bayeux comme ayant été, même sous la domination des empereurs, un des principaux foyers de la religion druidique.

Cette tradition n'est point isolée ; Ausone (4), qui écrivait au IVe.

(1) Mémoires de l'Acad. des inscript. tome 21, p. 504.
(2) Villes et voies romaines en Basse-Normandie, p. 31 à 35.
(3) Prof. n°. 4, édition de 1671.

siècle de notre ère, parle d'un ancien professeur de Bordeaux, nommé Attius Patera, qui, dit-il, descendait des druides de Bayeux.

> Doctor potentum rhetorum,
> Tu Bajocassis stirpe druidum satus.

On croit que le centre de leur culte était établi à la porte même de la ville, sur le mont Phaunus, aujourd'hui connu sous le nom de St.-Vigor, au milieu d'un bois de chênes, dont les dénominations de quelques lieux voisins ont long-temps conservé la trace.

L'abbé Beziers assure (1), mais sans en fournir aucune preuve, qu'on y adorait Bélénus, Dieu indigène et blond que la mythologie romaine avait assimilé à l'Apollon de l'Olympe. Cette opinion consacrée dans un des hymnes de l'office de saint Exupère,

> Cessit infandus Beleni sacerdos,

semble confirmée par le grand nombre de médailles à l'effigie de Bélénus qui ont été, à différentes époques, déterrées aux environs de Bayeux (2).

Là s'arrêtent toutes les données que nous fournissent les monuments et les histoires profanes; le reste ne peut être demandé qu'aux biographies des anciens évêques; c'est là seulement qu'on peut suivre les premiers pas de la religion nouvelle, ses luttes, ses combats, sa victoire; c'est là seulement qu'on peut aussi épier les convulsions, et recueillir les derniers murmures du paganisme expirant.

DE SAINT EXUPÈRE.

Une tradition constante et généralement admise nous présente saint Exupère comme le premier qui ait apporté dans le territoire du diocèse actuel de Bayeux la lumière du christianisme; saint Exupère n'était point Gaulois; la même tradition atteste uniformément aussi qu'il était d'origine romaine, et envoyé dans la seconde Lyonnaise par l'autorité des papes; mais quelle est l'époque de sa mission? Voilà ce qu'il nous

(1) Pl. XXI, Hist. p. 4.
(2) Pluquet, ouv. déjà cité, p. 17.

est impossible aujourd'hui de déterminer avec quelque précision. Les documents contemporains, s'il en a jamais existé, ont péri ; et nous sommes encore aujourd'hui, comme nos devanciers, réduits à d'impuissantes conjectures, seulement leur champ s'est un peu rétréci ; les progrès de la critique ne permettent plus de rattacher au berceau même du christianisme son introduction dans les Armoriques. Déjà il y a plus d'un siècle, Hermant (1) réfutait le chanoine Petite, qui, d'accord avec la tradition de l'église de Bayeux, avait, dans un travail resté manuscrit, placé l'arrivée de saint Exupère dès le temps même des apôtres ou de leurs premiers successeurs. Mais la date qu'il lui assigne lui-même (2) ne peut guère résister davantage à un examen sérieux ; on sait, il est vrai, que dès le temps de Tertullien, l'Angleterre était chrétienne : Britannorum inaccessa loca, dit l'orateur africain (3), sunt vero Christo subdita. Mais quelle preuve a-t-on que les missionnaires envoyés en Angleterre, vers la fin du second siècle, par le pape Eleuthère, aient pénétré dans les Gaules ? Qui jamais y a aperçu la moindre trace de leur passage ? Et quand bien même on accorderait à Hermant que la religion des Celtes était absolument la même que celle des anciens bretons, s'ensuivrait-il nécessairement, comme il le pense, qu'ils aient été convertis au christianisme dans le même temps et par les mêmes mains ? D'ailleurs, non seulement cette extrême antiquité de l'église de Bayeux ne repose sur aucune preuve, mais elle est en contradiction flagrante avec la chronologie de ses évêques.

Hermant (4) pour l'appuyer, est forcé d'intercaler entre saint Exupère et saint Rufinien, l'épiscopat de saint Regnobert auquel il donne plus d'un siècle de vie ; cette énorme durée est déjà par elle-même un assez fort argument contre le système qui l'exige, mais il n'est pas le seul. Les écrivains les plus versés dans l'histoire ecclésiastique, les auteurs du Gallia Christiana (5), le père Papebrock, l'un des bollandistes (6),

(1) Histoire des évêques de Bayeux, préface.
(2) Idem.
(3) Adversus jud. C. 7.
(4) Histoire des évêques de Bayeux, préface.
(5) Tome XI, p. 350.
(6) Boll. acta 15-16 mai.

Baillet (1), etc., ont soutenu que saint Regnobert n'était autre que saint Regnabert, évêque du VIIe. siècle, que sa célébrité et ses nombreuses fondations ont, dans les souvenirs du peuple, insensiblement rapproché de saint Exupère. En effet, il suffit de jeter un coup-d'œil sur sa légende pour se convaincre qu'il n'a pu exister à l'époque reculée qu'on lui attribue.

Son nom seul dépose déjà contre cette ancienneté ; il est sans exemple jusqu'au VIe. siècle qu'un seul barbare ait été élevé à l'épiscopat dans les Gaules, et surtout dans la province de Rouen ; le premier est saint Gildart ou Godart, évêque de Rouen en 511 (2). Comment croire d'ailleurs que le second évêque de Bayeux eût pu déjà fonder plusieurs églises, établir un palais épiscopal, créer la chapelle de la Délivrande, et surtout ériger quatre paroisses dans la ville de Caen qui existait à peine alors, et dont la célébrité est infiniment plus moderne ? Quelques-uns de ses actes peuvent à la rigueur convenir au successeur de saint Vigor, mais nullement à celui de saint Exupère. Aussi les défenseurs de cette fausse tradition se hâtent-ils d'abandonner la biographie apocryphe dans laquelle tous ces contes sont entassés (3). Mais si la légende leur manque, que leur reste-t-il ? et sur quelle base étayent-ils un système qui n'a pas d'autre fondement, à moins toutefois qu'on ne voulût se faire une appui de quelques vitraux peints, et des fresques grossières dont, à la fin du XIe. siècle, l'évêque Odon barbouilla le chœur de sa cathédrale ?

En corrigeant le double emploi, auquel donne lieu saint Regnabert, l'époque de saint Exupère se trouve rapprochée de plus d'un siècle, et dès lors elle se lie parfaitement avec celle de saint Rufinien, qui devient son successeur immédiat, ainsi qu'avec toute la suite chronologique des évêques de Bayeux. De cette manière on arrive naturellement et sans lacune à la première date certaine de cette ancienne histoire, au synchronisme de saint Vigor, notre septième évêque, avec Childebert Ier. (4). On est forcé de descendre jusqu'à saint Vigor pour ren-

(1) Baillet, vies des saints, p. 10.
(2) Gallia Christiana, t. XI.
(3) Hermant, ouvrage déjà cité, p. 18.
(4) Saint Antonin. Flor. t. I. Surius, 6 februar.

contrer une date positive, parce que la souscription de notre évêque ne se trouve point dans les actes du concile tenu à Orléans en 511; comment se fait-il que l'évêque de Bayeux n'ait point assisté à cette assemblée où se trouvaient tous ses collègues de la province de Rouen? Comment se fait-il, s'il n'a pu s'y rendre, qu'il n'y ait pas du moins envoyé des délégués, comme tant d'autres prélats des Gaules? Mais cette absence elle-même n'est-elle point une date? Ne répond-elle pas au temps pendant lequel St.-Contest, fatigué des dégoûts dont il était abreuvé, avait abandonné (1) le soin de son évêché, et s'était retiré dans la solitude? On conçoit dès lors que l'évêque de Bayeux, redevenu ermite, n'ait paru à Orléans, ni par lui-même ni par ses représentants, et cette circonstance qui n'a point été remarquée, vient en aide à la chronologie que nous essayons d'établir.

Elle s'appuie encore sur un autre fait non moins remarquable, mais que je place en seconde ligne, parce que, quoique généralement admis, il n'a pas la même certitude, je veux parler du synchronisme de St. Loup avec Sylvestre, archevêque de Rouen, et le général romain Ægidius, que les Francs choisirent pour chef pendant l'exil de Childéric Ier. (2). En effet, Sylvestre souscrivit au concile tenu à Tours en 434, et non 334, comme les Bollandistes l'ont imprimé par erreur. L'élection d'Ægidius est de l'an 447; si donc, comme la légende elle-même nous l'assure, St. Loup avait été ordonné prêtre par le successeur immédiat de St. Exupère, n'est-il pas évident que ce dernier a dû venir à Bayeux, non vers la fin du Ier. ou du IIe. siècle, mais au plus tôt dans les dernières années du quatrième (3)? Tout indique donc qu'en fixant à cette époque le commencement de notre église, nous approchons de la vérité, autant du moins qu'il est permis de l'espérer, en l'absence de tout document authentique.

DES PROGRÈS DE LA MISSION DE SAINT EXUPÈRE.

Il paraît que St.-Exupère ne commença point sa prédication dans la

(1) Gallia Christiana, t. XI, p. 348.
(2) Bolland. St. Regnob. p. 619. 16 mai.
(3) Bolland. ouvrage et pages cités ci-dessus.

ville même; il s'établit dans son voisinage, sur le mont Phaunus, aux portes de ce temple, que la légende nous représente (1) comme une sorte de Panthéon, où l'on adorait à la fois Apollon, Diane, Mars et Mercure; mais il ne semble pas que cette démarche hardie ait obtenu d'abord beaucoup de succès. En effet, on ne voit pas que le culte des dieux ait souffert de ses attaques, et, long-temps après, nous retrouvons encore ses plus illustres successeurs usant leur vie dans les mêmes combats, et forcés, en définitive, d'appeler à leur aide la puissance de nos rois (2).

Il est vrai que la tâche du missionnaire présentait de grandes difficultés. On sait déjà que Bayeux était alors un des principaux foyers de l'idolâtrie; aussi ne doit-on pas s'étonner, qu'à l'exception de deux personnages d'une existence assez douteuse, la légende ne cite aucun homme puissant parmi ceux qui embrassèrent le christianisme. Le peuple même paraît avoir été peu disposé à changer de religion. Hermant en convient (3), et ce fait perce même au milieu de l'emphase du biographe de St.-Exupère. Ainsi, dans une circonstance solennelle après un miracle éclatant, lorsqu'il vient à faire le dénombrement des conversions, il n'en trouve que cinq cents; nombre qui, dépouillé des exagérations ordinaires à la légende, réduit en réalité à peu de chose le succès de l'orateur chrétien.

Cet aveuglement opiniâtre des païens de Bayeux, nous fournit l'explication d'un fait assez remarquable; il nous apprend pourquoi St. Hilaire, de Poitiers, et St. Martin, de Tours, dont l'ardent prosélitisme s'étendait jusqu'aux extrémités de la Gaule, n'ont fait aucune tentative éclatante contre le paganisme des populations saxonnes, si voisines de leur siége.

La même cause nous explique encore comment il se fait, qu'à l'exception de la cathédrale, aucune des nombreuses paroisses du diocèse ne reconnaisse St. Exupère pour son fondateur. La légende ne lui attribue point d'autre établissement de ce genre; encore nous parle-t-elle de l'exiguité de l'oratoire (*parvam ædiculam*) (4) qu'il éleva sur l'emplacement actuel

(1) Le bréviaire de Bayeux. Il est cité par Hermant.
(2) Page 2. Actes de St. Vigor.
(3) Hermant, p. 5.—Act. ss.—Brév. de Bayeux. Id. p. 3.
(4) Bréviaire de Bayeux.

de la chapelle de la Vierge, derrière le chœur. Pourquoi une si petite église, si son troupeau était nombreux?

On sait d'ailleurs qu'au terme de sa vie, il fut enterré dans un lieu profane, sur le bord d'un chemin, comme tous les hommes de son siècle, et que ce ne fut que long-temps après que son tombeau fut enfermé dans l'église qui porte son nom.

Un autre témoignage non moins certain du peu de succès de ses efforts, c'est l'impossibilité où se trouvèrent les papes, après sa mort, de lui choisir un successeur dans son propre troupeau, et la nécessité où ils se virent d'envoyer de Rome un nouveau missionnaire pour le diriger (1).

S'étonnera-t-on, d'après l'ensemble de ces faits, que sa mémoire ait été pendant plusieurs siècles peu honorée dans ce diocèse et que ce soit seulement en 1488, long-temps après que toutes les traditions du Ve. siècle étaient effacées, que, sur la demande d'un vicaire, on ait mis dans son culte plus de solennité (2)?

Remarquons en terminant que l'on se tromperait étrangement si son titre d'évêque faisait voir dans saint Exupère un prélat jouissant d'une autorité incontestée, et administrant régulièrement son diocèse, comme le font aujourd'hui ses successeurs. On se rapprocherait bien davantage de la vérité en le comparant aux prédicateurs que les papes envoient encore de nos jours dans les royaumes d'Asie, et qui dans les temps les plus favorables doivent s'abstenir de toute attaque, de toute violence contre le matériel du culte qu'ils viennent détruire. Au fait, sous ce point de vue qui se concilie seul avec tous les témoignages de l'histoire, saint Exupère paraît n'avoir été à Bayeux qu'une sorte d'évêque *in partibus*, à peu près comme nos missionnaires le sont aujourd'hui à Pékin ou à Siam.

DE SAINT LOUP.

Nous ne trouvons rien à noter dans la vie d'ailleurs fort peu connue de saint Rufinien, mais il n'en est pas de même dans celle de saint Loup, son successeur. Né à Bayeux dans le sein du paganisme, ses

(1) Saint Rufinien.
(2) Hermant, p. 8.

actes nous le font voir poursuivant avec une ardeur de néophyte, la religion qu'il avait abandonnée : c'est le sens de l'allégorie qui nous le montre allant chercher jusqu'au fond de son repaire un loup furieux qui ravageait les environs de sa ville épiscopale, l'enchaînant avec son étole, le traînant au grand jour, tout tremblant et demi-mort; et le livrant ensuite à ses diacres qui vont le jeter dans la Drôme. Le bon curé de Maltot prend ce mythe au sérieux, et nous raconte naïvement que cette *bête carnassière* était tellement redoutée qu'on n'osait plus ouvrir les portes de la ville (1). Notre respectable historien aurait évité cette méprise, s'il eût voulu se rappeler que de semblables traits se rencontrent dans la vie de presque tous les plus zélés propagateurs du christianisme dans les Gaules (2); nous les retrouvons notamment dans celle de saint Romain, de Rouen, de saint Taurin, d'Evreux, et surtout un grand nombre de fois dans celle de saint Vigor dont nous parlerons tout à l'heure. Seulement l'idolâtrie vaincue était représentée d'ordinaire sous la forme d'un serpent, dont le souffle empoisonnait le pays. Ici c'est un loup; mais cette métamorphose est certainement le résultat de quelque allusion populaire au nom du héros chrétien.

DE SAINT VIGOR.

La tradition ne nous a rien conservé des luttes que les successeurs immédiats de saint Loup ont dû soutenir contre le paganisme, mais il n'en est point de même de saint Vigor; ses actes nous présentent un des épisodes les plus intéressants du drame que nous examinons.

Son zèle éclate dès son arrivée dans notre province; à peine est-il installé à Reviers, comme simple moine, que déjà de toute part les serpents et les monstres obéissent en foule à sa voix, ou tombent sous ses coups. On vient de voir ce que signifient ces monstres et ces serpents; aussi ne sera-t-on point étonné qu'après son élévation sur le trône épiscopal, un homme de ce caractère n'ait pu souffrir patiemment que le paganisme conservât un temple aux portes même de sa résidence. En effet, malgré les décrets des empereurs, malgré

(1) Hermant, déjà cité, vie de saint Vigor.

(2) Gallia Christiana, t. X, p. 12. Bolland. Actes S. S. passim.

les ordonnances de Clovis, l'idole du mont Phaunus restait encore debout. Mais quelle était cette idole? La légende nous parle d'une statue de pierre qui représentait une femme (1), ce n'était donc plus, comme autrefois, le dieu Bélénus; était-ce Vénus ou Diane? Le nom Saxon du seigneur Bertulphe qui protégeait ce temple me ferait plutôt supposer qu'il s'agissait là de quelque divinité germanique. Au reste, le silence complet de l'histoire ne nous permet rien de plus qu'une simple conjecture.

Saint Vigor essaya d'abord de vaincre l'obstination de Bertulphe par ses exhortations et ses prières; mais n'y pouvant parvenir, l'ardent vieillard, malgré son grand âge, se rend à Paris, et adjure le roi Childebert d'éteindre par son autorité ce dernier foyer du paganisme. Le fils de Clovis, jaloux de donner à l'évêque une preuve de son zèle, s'empresse d'accéder à sa demande, et joint à cette faveur la donation du mont Phaunus lui-même qui était une dépendance du domaine royal. Vigor revient avec l'ordre du roi; mais dans ces temps voisins de la conquête, l'autorité des rois Francs n'était que faiblement reconnue dans nos contrées, Bertulphe résiste et disperse à plusieurs reprises les envoyés de l'évêque; alors l'intrépide prélat prend le parti de s'y rendre lui-même; Bertulphe s'avançait déjà pour le repousser, lorsqu'une chute de cheval mit fin à la fois à sa résistance et à sa vie (2).

Délivré de son ennemi, saint Vigor renversa les autels, brisa l'idole, brûla les bois sacrés, et sur les ruines du temple éleva une église qui porte encore aujourd'hui son nom.

Ce dernier échec ferma dans nos contrées la tombe du paganisme; étrange destinée des dieux d'Homère! leur dernier champion est je ne sais quel héritier barbare de Brennus ou d'Herman, mais ils ne descendent point tout entiers dans cette tombe qui, depuis près de cinq siècles, restait béante. A partir de cette époque, il est vrai, on ne leur trouve plus de culte, ni d'autels publics; mais chassée de ses temples, privée de ses ministres et de ses emblêmes, l'ancienne religion du Capitole se réfugie dans les croyances populaires; elle se fait superstition; on la voit

(1) Bréviaire de Bayeux, fête de saint Vigor.
(2) Idem.

animer le soir les veillées champêtres ; c'est elle qui erre, au clair de lune, dans les lieux déserts ; qui hante les rochers sauvages, les dolmens et les menhirs ; qui défend l'approche des vieilles forêts, ou qui veille au bord des fontaines. Les loups-garous du moyen âge remplacent les satyres, et les fées succèdent aux nymphes. Ces abus durèrent long-temps ; le sermon de saint Eloi nous atteste (1) qu'ils existaient dans le VIIe. siècle.

Cent ans après, un capitulaire de Charlemagne (2) défend encore que l'on fasse des offrandes aux fontaines, aux pierres, aux arbres, ou que l'on allume des flambeaux devant eux (2). Mais ni les sermons, ni les conciles, ni les empereurs n'obtinrent l'abolition de ces anciennes pratiques. Alors par une politique habile, l'Eglise ne pouvant les détruire, prit le parti de se les approprier. Elle plaça des madônes dans le creux des vieux arbres qu'un long respect avait consacrés ; elle imposa aux fontaines célèbres le nom de ses saints. En général, le nom chrétien réussit sans peine à faire oublier la dénomination payenne, souvent empruntée à un idiome qui s'effaçait ; mais dans quelques lieux aussi cette dernière ne put être vaincue ; dans un plus grand nombre, les deux noms ennemis ont continué de vivre ensemble, et se sont transmis simultanément jusqu'à nos jours. Cet usage n'a point été particulier aux évêques des Gaules ; on le retrouve dans toutes les parties de la chrétienté ; souvent même pour ne point heurter les habitudes et déplacer la vénération des peuples, par une recherche habile, on a eu égard dans cette métamorphose à la ressemblance des noms ; c'est ainsi que dans la Grèce, Pouqueville nous atteste (3) que les lieux autrefois consacrés à la vierge de l'Olympe le sont aujourd'hui sous le même nom à la vierge du christianisme, et que presque partout le culte du dieu soleil ἥλιος a été remplacé par celui du prophète Elie qui sans doute n'a dû qu'au hasard de son nom ces hommages extraordinaires.

Cependant malgré tant d'efforts opiniâtres, tant de soins ingénieux, plusieurs restes du paganisme sont venus jusqu'à nous. Nous le retrouvons dans ces feux que l'on allume encore aux solstices sous le nom

(1) Vie de saint Eloi par St.-Ouen. Spicil. de d'Achery, t. II.
(2) Cap. édition de Baluze, t. 1.
(3) Voyage en Grèce.—Passim.

de chandelles de Noël et de feu de St.-Jean, dans l'usage des étrennes; dans nos mascarades empruntées aux Saturnales, dans une foule d'autres coutumes, et surtout dans notre calendrier où, par un bizarre assemblage, les noms du Martyrologe se mêlent à ceux des dieux planétaires, de telle sorte que nous fêtons saint Pierre ou saint Paul, le jour de Jupiter, et Marie le jour de Vénus.

Mais cette œuvre de mort que dix-huit siècles n'ont pu accomplir, la voilà qui maintenant, et presqu'à notre insu, s'achève sous nos yeux. Couleur locale, physionomie individuelle, traditions des peuples, vieux costumes, vieux idiomes, tout disparaît, tout s'abîme à la fois dans le gouffre de notre centralisation moderne, vastes et monotones catacombes, où, comme autrefois dans celles d'Égypte, les générations ne s'entassent que pour y être lentement et sur place réduites en poussière.

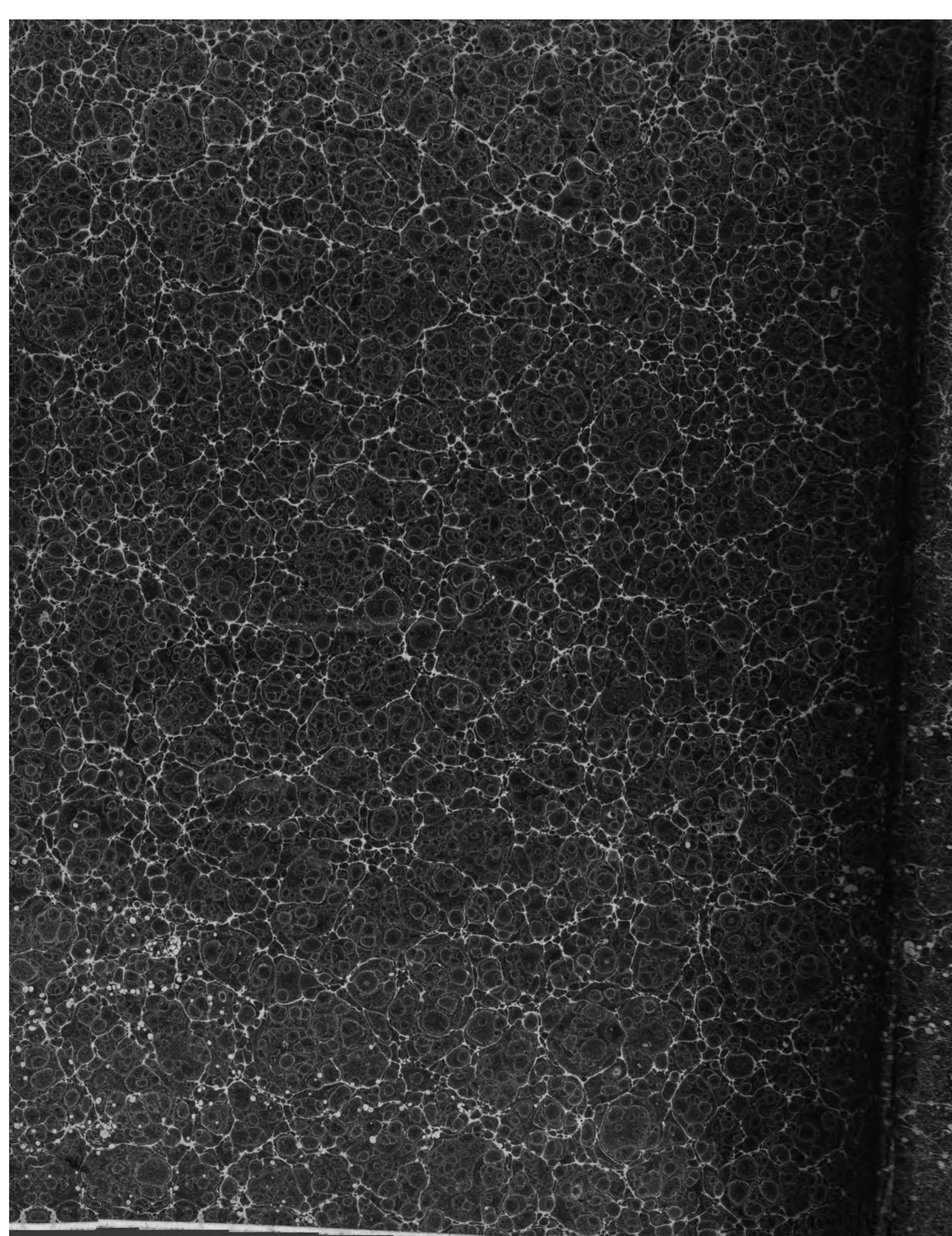
FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ.

MÉMOIRES.

FIN DE LA TABLE.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01141 9275



